



Ministère des Finances

Comptes publics de l'Ontario

**États financiers des
sociétés de la Couronne,
conseils, commissions**

2002-2003

VOLUME 2

TABLE DES MATIÈRES

Page

Généralités

Guide d'interprétation des comptes publics	v
Divulgarion des traitements dans le secteur public	vi

ÉTATS FINANCIERS

Section 1 - Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin	31 mars 2003	1-1
Agence ontarienne des eaux	31 décembre 2002	1-11
Commission de transport Ontario Northland	31 décembre 2002	1-27
Commission des parcs du Niagara	31 octobre 2002	1-51
Hydro One Inc.	31 décembre 2002	1-63
Ontario Power Generation Inc.	31 décembre 2002	1-101
Régie des alcools de l'Ontario	31 mars 2003	1-139
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	31 mars 2003	1-151

Section 2 - Organismes de services du gouvernement

Action Cancer Ontario	31 mars 2003	2-1
Agence des systèmes intelligents pour la santé	31 mars 2003	2-23
Agricorp	31 mars 2003	2-35
Aide juridique Ontario	31 mars 2003	2-49
Le Centre Centennial des sciences et de la technologie	31 mars 2003	2-67
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 mars 2003	2-77
La Fondation Trillium de l'Ontario	31 mars 2003	2-93
Musée royal de l'Ontario	30 juin 2002	2-107
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)	31 mars 2003	2-117
Office ontarien de financement	31 mars 2003	2-135
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	31 mars 2003	2-151
Palais de congrès du Toronto métropolitain	31 mars 2003	2-157
Régie des transports en commun du grand Toronto	31 mars 2003	2-169
Régie des transports en commun de la région de Toronto	31 mars 2003	2-183
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario	31 mars 2003	2-189
Société de logement de l'Ontario	31 décembre 2002	2-199
Société d'exploitation de la Place Ontario	31 décembre 2002	2-209
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	31 mars 2003	2-219
Société immobilière de l'Ontario	31 mars 2003	2-231
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité	31 décembre 2002	2-243

Section 3 - Fiducies et autres états financiers

Caisse de retraite des juges provinciaux	31 mars 2003	3-1
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	31 décembre 2002	3-7
Commission du Régime de retraite de l'Ontario	31 décembre 2002	3-23
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	31 mars 2003	3-41
Société ontarienne d'assurance-dépôts	31 décembre 2002	3-49
Tuteur et curateur public de l'Ontario	31 mars 2003	3-57
Pertes radiées des comptes	31 mars 2003	3-77
Remises de recettes	31 mars 2003	3-79

**RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE POUR
LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE, LES CONSEILS ET LES COMMISSIONS**

Ministre des Affaires municipales et du Logement
Société de logement de l'Ontario

Ministre de l'Agriculture et Alimentation
Agricorp

Ministre de la Culture
Centre des sciences de l'Ontario
La Fondation Trillium de l'Ontario
Musée royal de l'Ontario

Ministre du Développement du Nord et des Mines
Commission de transport Ontario Northland
Société de gestion du Fonds du Patrimoine du Nord de l'Ontario

Ministre de l'Éducation
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Ministre de l'Environnement et l'Énergie
Agence ontarienne des eaux
Hydro One Inc.
Ontario Power Generation Inc.
Société indépendante de gestion du marché de l'électricité

Ministre des Finances
Caisse de retraite juges provinciaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Fonds d'indemnisation des véhicules automobiles
Office ontarien de financement
Pertes radiées de comptes
Remises de recettes
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Société ontarienne d'assurance-dépôts

Ministre de Formation, Collèges and Universities
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TV Ontario)

Ministre du Procureur général
Aide juridique Ontario
Société des loteries et des jeux de l'Ontario
Tuteur et curateur public de l'Ontario

Ministre des Richesses naturelles
Agence de foresterie du parc Algonquin

Ministre de la Santé et Soins de longue durée
Action Cancer Ontario
Agence des systèmes intelligents pour la santé

Président du Conseil de gestion du gouvernement (Secrétariat du Conseil de gestion)
Commission du Régime de retraite de l'Ontario
Société immobilière de l'Ontario

Ministre des services aux consommateurs et aux entreprises
Régie des alcools de l'Ontario

Ministre des Tourisme et Loisirs
Commission des parcs du Niagara
Palais de congrès du Toronto métropolitain
Société d'exploitation de la Place Ontario

Ministre des Transports
Régie des transports en commun du grand Toronto
Régie des transports en commun de la région de Toronto

Ministre du Travail
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

GUIDE D'INTERPRÉTATION DES COMPTES PUBLICS

1. PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les *Comptes publics* de la province de l'Ontario pour 2002-2003 comprennent le **Rapport annuel et États financiers** et sont présentés en trois volumes :

Le **volume 1** contient les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères gouvernementaux sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.

Le **volume 2** contient les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la Couronne du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable, ainsi que certains autres états financiers.

Le **volume 3** contient le détail des dépenses ainsi que la divulgation des traitements dans le secteur public de l'Ontario.

2. GUIDE D'INTERPRÉTATION DU VOLUME 2 DES COMPTES PUBLICS

Les états financiers des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions qui ont été retenues, ont été établis pour des périodes se terminant dans les limites de l'exercice financier de la province allant du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003. Ces états financiers sont publiés ici de manière aussi détaillée et, autant que possible, suivant la même présentation que les états financiers approuvés après vérification. On trouvera la liste de ces états financiers dans la table des matières. On trouvera de plus, dans ce volume, une liste des sociétés de la Couronne, des conseils et des commissions par domaine de responsabilité ministérielle.

DIVULGATION DES TRAITEMENTS DANS LE SECTEUR PUBLIC

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige que les organisations qui reçoivent des fonds publics divulguent annuellement les noms, postes, traitements et avantages imposables des employés qui touchent 100 000 \$ ou plus par année. Une des exigences est d'inclure cette information avec leur rapport annuel et leurs états financiers.

Les employés des prochaines entreprises, organismes de services, fiducies et les employés des ministères sont inscrits sur la liste de paye du gouvernement de l'Ontario ainsi, tous les employés payés 100 000 \$ ou plus en 2002 sont inscrits sur la liste du SPO du volume 3 des *Comptes publics* :

Agence de foresterie du parc Algonquin
Agence des systèmes intelligents pour la santé
Caisse de retraite des juges provinciaux
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario
Société immobilière de l'Ontario
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Société de logement de l'Ontario
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario

Les prochaines entreprises, organismes de services, fiducies n'avaient pas des employés payés 100 000 \$ ou plus, en 2002:

Agricorp

Pour les entreprises, organismes de services et fiducies qui emploient des employés payés 100 000 \$ ou plus, en 2002, la liste requise par la Loi est incluse dans ce volume avec leurs états financiers.

Entreprises publiques

Agence de foresterie du parc Algonquin

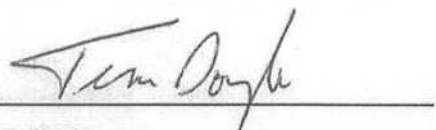
Responsabilité de la direction pour les états financiers

La responsabilité des états financiers et de toute autre information présentés dans ce rapport annuel est celle de la direction et du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Les états financiers ont été élaborés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, lorsque la situation le requiert, comprennent des montants qui sont basés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction.

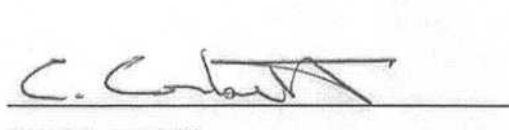
L'Agence de foresterie du parc Algonquin est vouée à probité irréprochable quant à ses activités commerciales. Pour préserver son actif, l'Agence a mis en place et maintient une série dynamique et sûre de procédures et de contrôles financiers internes qui lui permet d'équilibrer les coûts et les bénéfices. La direction a également établi des contrôles financiers et gestionnaires, des systèmes informatisés et des conventions de gestion de manière à fournir un degré raisonnable d'exactitude des états financiers selon les exigences de la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin.

Le conseil d'administration assure que la gestion assume ses responsabilités en ce qui concerne les états financiers et les contrôles internes. Le conseil d'administration se réunit régulièrement pour surveiller les activités financières de l'Agence. Au moins une fois par an, il revoit les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre des Richesses naturelles pour son approbation.

Les états financiers ont été évalués par le vérificateur provincial. Il incombe à ce dernier de déterminer si les états financiers sont fidèlement présentés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'envergure de son évaluation et de son opinion.



Tim Doyle
Trésorier



Carl Corbett FPA
Directeur général



Rapport du vérificateur provincial

Aux membres du conseil d'administration de l'Agence de foresterie du parc Algonquin et au ministre des Richesses naturelles

J'ai vérifié le bilan de la situation financière de l'Agence de foresterie du parc Algonquin au 31 mars 2003 et les états de son exploitation ainsi que l'évolution de l'actif et de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et celle des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 mars 2003 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'actif pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Toronto, Ontario
30 mai 2003

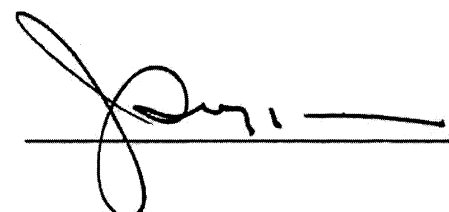
J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Bilan de la situation financière au 31 mars

	2003(\$)	2002(\$)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 172 091	4 231 088
Investissements temporaires	1 802 453	---
Compte débiteurs	4 688 724	4 393 397
Stocks	716 559	473 320
Frais payés d'avance	<u>12 261</u>	<u>2 672</u>
	<u>8 392 088</u>	<u>9 100 477</u>
 Biens immobilisés (Note 4)	 <u>1 733 972</u>	 <u>1 606 019</u>
	<u><u>10 126 060</u></u>	<u><u>10 706 496</u></u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	755 350	727 708
Retenues de garantie des entrepreneurs	81 624	65 803
Fonds de revenue consolidé	<u>596 343</u>	<u>741 803</u>
	<u>1 433 317</u>	<u>1 535 314</u>
 Contributions reportées (Note 5)	 24 319	 158 646
Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier (Note 6)	366 665	803 767
Obligation prestations futures des employés (Note 7)	<u>341 712</u>	<u>309 952</u>
	<u>732 696</u>	<u>1 272 365</u>
Actif net		
Investissement de biens immobilisés	1 733 972	1 606 019
Avec restrictions - Fonds de reboisement forestier (Note 3)	2 400 480	2 302 298
Sans restrictions - Fonds général AFPA	<u>3 825 595</u>	<u>3 990 500</u>
	<u>7 960 047</u>	<u>7 898 817</u>
	<u><u>10,126,060(\$)</u></u>	<u><u>10 706 496(\$)</u></u>

Au nom du conseil d'administration

 Administrateur

Administrateur 

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des résultats des activités forestières pour l'exercice terminé le 31 mars

	Fonds général AFPA(\$)	Fonds de reboisement forestier(\$)	Total 2003(\$)	Total 2002(\$)
Recettes				
Vente de produits	24 975 415	---	24 975 415	22 280 149
Reboisement forestier	---	1 466 102	1 466 102	1 281 693
Vente de bois sur pied	438 403	---	438 403	851 377
Autres	<u>675 196</u>	<u>59 075</u>	<u>734 271</u>	<u>666 137</u>
	<u>26 089 014</u>	<u>1 525 177</u>	<u>27 614 191</u>	<u>25 079 356</u>
Dépenses				
Coûts directs de programmes	19 763 002	1 108 062	20 871 064	17 868 599
Droits de coupe du bois de la Couronne	3 828 437	---	3 828 437	4 129 054
Entretien routier d'accès public	544 326	---	544 326	464 162
Mesurage du bois	119 075	---	119 075	108 386
Planification des activités forestières	<u>84 848</u>	<u>---</u>	<u>84 848</u>	<u>205 142</u>
	<u>24 339 688</u>	<u>1 108 062</u>	<u>25 447 750</u>	<u>22 775 343</u>
Recettes des activités forestières	<u>1 749 326</u>	<u>417 115</u>	<u>2 166 441</u>	<u>2 304 013</u>
Frais administratifs et autres				
Salaires et prestations	965 477	287 479	1 252 956	1 164 519
Dépréciation et amortissement	495 420	39 107	534 527	476 920
Frais de bureau	116 921	85	117 006	103 950
Loyer	31 223	18 080	49 303	48 777
Relations publiques	45 547	---	45 547	36 719
Frais de déplacement et de formation du personnel	29 121	6 134	35 255	71 562
Indemnités et frais des administrateurs	28 008	---	28 008	30 050
Assurances	15 661	7 155	22 816	20 018
Expert-conseil, avocats et divers	<u>19 793</u>	<u>---</u>	<u>19 793</u>	<u>23 875</u>
	<u>1 747 171</u>	<u>358 040</u>	<u>2 105 211</u>	<u>1 976 390</u>
Revenu net	<u>2 155</u>	<u>59 075</u>	<u>61 230</u>	<u>327 623</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Etats des changements des fonds actifs pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003\$)			2002(\$)	
	Investissements de biens immobilisés(\$)	Avec restrictions - Fonds de reboisement forestier(\$)	Sans restrictions - Fonds général AFPA(\$)	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	1 606 019	2 302 298	3 990 500	7 898 817	7 571 194
Revenue net (perte) pour l'année	(534 527)	98 182	497 575	61 230	327 623
Investissements de biens immobilisés	<u>662 480</u>	<u>---</u>	<u>(662 480)</u>	<u>---</u>	<u>---</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>1 733 972</u></u>	<u><u>2 400 480</u></u>	<u><u>3 825 595</u></u>	<u><u>7 960 047</u></u>	<u><u>7 898 817</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003(\$)	2002(\$)
Encaisse provenant de (s'appliquant à)		
Encaissement		
Revenue net:		
Fonds général AFPA	2 155	250 817
Fonds de reboisement forestier	59 075	76 806
Plus (moins): postes hors caisse		
Dépréciation et amortissement	534 527	476 920
Profits sur les ventes de biens immobilisés	<u>(20 374)</u>	<u>(22 890)</u>
	575 383	781 653
Changement des fonds de roulement des postes hors caisse	<u>(650 152)</u>	<u>(147 280)</u>
	<u>(74 769)</u>	<u>634 373</u>
Financement		
Contributions reportées	(571 429)	(550 007)
Engagement avantages sociaux futurs des employés	<u>31 760</u>	<u>17 658</u>
	<u>(539 669)</u>	<u>(532 349)</u>
Investissements		
Acquisition des investissements temporaires	(1 802 453)	---
Acquisition de biens immobilisés	(662 480)	(502 046)
Produits de la vente de biens immobilisés	<u>20 374</u>	<u>22 939</u>
	<u>(2 444 559)</u>	<u>(479 107)</u>
Réduction de l'encaisse	(3 058 997)	(377 083)
Encaisse au début de l'exercice	<u>4 231 088</u>	<u>4 608 171</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u><u>1 172 091</u></u>	<u><u>4 231 088</u></u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2003

1. But de l'organisme

L'Agence de foresterie du parc Algonquin (AFPA) est responsable de la gestion forestière du parc Algonquin. Le gouvernement de l'Ontario a créé cette agence de la Couronne le 4 janvier 1975 selon la Loi sur l'Agence de foresterie du parc Algonquin de 1974. Conformément à la Loi sur les impôts, l'AFPA est exonérée d'impôts.

2. Principales conventions

Comptabilité par fonds

Le fonds général AFPA rend compte des activités administratives et génératrices de bénéfice de l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Le fonds de reboisement forestier, lui, rend compte des activités de gestion forestière y compris celles des travaux sylvicoles.

Relevé des recettes

Les contributions pour le financement de reboisement forestier sont calculées comme des contributions reportées. Les contributions avec restrictions sont imputées comme recettes au cours de l'exercice durant lequel les dépenses connexes sont encourues.

Les recettes provenant de la vente du bois sur pied et des produits forestiers ainsi que les redevances de reboisement forestier sont identifiées lors de la livraison du bois.

Investissements temporaires

Les investissements temporaires comprennent les bons du Trésor à court terme. Ils ont été répertoriés d'après leur valeur d'achat ou leur valeur marchande selon celle qui est la moindre. La juste valeur des investissements temporaires de l'Agence est estimée afin de déterminer leur valeur comptable approximative en raison de leur échéance à court terme.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du premier sorti, soit au coût, soit à la valeur réalisable nette, si celle-ci est inférieure.

Biens immobilisés

Les biens immobilisés sont indiqués au prix coûtant. La dépréciation est calculée selon la méthode d'amortissement linéaire, et représente généralement un taux de 10 p. 100 par an pour le mobilier, les appareils, l'équipement technique, les édifices et pour l'amélioration locative; 20 p. 100 par an pour l'équipement informatique et 33,33 p. 100 par an pour les véhicules. Le coût de construction est amorti sur le nombre prévu de saisons d'activités forestières pendant lesquelles les ponts et des chemin d'accès seront utilisés, jusqu'à concurrence d'une période d'amortissement de 10 ans. La dépréciation et l'amortissement des biens immobilisés se rapportant aux activités de reboisement forestier sont calculés aux mêmes taux que ceux mentionnés ci-dessus.

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2003

3. Fonds de reboisement forestier

Depuis le 1 avril 1997, l'Agence et le ministère des Richesses naturelles sont parvenus à une entente qui accorde à l'Agence la responsabilité de la gestion forestière, y compris les travaux sylvicoles, pour les 20 prochaines années. Pour les rembourser, ces activités sont financées par les droits de coupe conformément à la Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne ainsi que par des subventions du Fonds de réserve forestier.

Selon cette entente, un montant de 1 500 000\$ de l'actif des fonds sans restrictions a été viré au fonds de reboisement forestier pendant l'année 1998. Ce montant constitue le minimum que l'Agence doit maintenir dans le fonds de reboisement forestier.

4. Biens immobilisés

			2003(\$)	2002(\$)
	Coût(\$)	Dépréciation cumulée(\$)	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et appareils	99 399	76 573	22 826	28 094
Équipement informatique	176 563	115 123	61 440	84 248
Édifices	254 230	67 433	186 797	14 356
Équipement technique	196 287	190 691	5 596	8 209
Véhicules	311 451	214 483	96 968	61 882
Les ponts et les chemins d'accès	5 223 349	3 913 030	1 310 319	1 326 663
Améliorations locatives	40 459	36 571	3 888	5 272
Reboisement forestier	<u>491 856</u>	<u>445 718</u>	<u>46 138</u>	<u>77 295</u>
	<u>6 793 594</u>	<u>5 059 622</u>	<u>1 733 972</u>	<u>1 606 019</u>

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2003

5. Contributions reportées

Les contributions reportées représentent le financement externe avec restrictions non dépensé qui a été reçu du ministère des Richesses naturelles au cours de l'exercice pour les dépenses futures de l'entretien routier d'accès public. Les changements du bilan des contributions reportées sont comme suit:

	<u>2003(\$)</u>	<u>2002(\$)</u>
Solde au début de l'exercice	158 646	577 911
Plus: financement reçu	410 000	45 905
Moins: montant dépensée sur l'entretien routier et les coûts reliés par année	<u>(544 327)</u>	<u>(465 170)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>24 319</u>	<u>158 646</u>

6. Contributions reportées relatives aux activités de reboisement forestier

Les contributions reportées de reboisement forestier représentent le financement externe avec restrictions imposées par le ministère des Richesses naturelles et qui n'a pas été dépensé. Il comprend les droits de reboisement forestier qui ont été imputés aux clients ainsi que les subventions du Fonds de réserve forestier reçus au cours de l'exercice et qui sont destinés aux dépenses futures. Les changements du bilan des contributions reportées comme suit:

	<u>2003(\$)</u>	<u>2002(\$)</u>
Solde au début de l'exercice	803 767	934 509
Plus: financement reçu	1 029 000	1 150 951
Moins: montant dépensée sur l'activité de reboisement forestier par année	<u>(1 466 102)</u>	<u>(1 281 693)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>366 665</u>	<u>803 767</u>

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2003

7. Prestations futures des employés

L'Agence contribue à un régime de retraite pour ses employés permanents en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de la province de l'Ontario (CRF), régime à prestations déterminées interentreprises qui leur assure des prestations de retraite. Ce régime est reporté en tant que régime à cotisations déterminées car l'absence de données suffisantes ne permet pas de les présenter selon les principes comptables du régime à prestations déterminées. Au cours de l'exercice, la contribution de l'Agence s'est élevée à 50 566\$ (2002 - 46 800\$). Cette contribution est calculée dans le poste se rapportant aux salaires ainsi qu'aux prestations de l'État des résultats des activités forestières.

L'Agence assure également une indemnité de licenciement aux employés qui auront rempli les conditions requises. Tous les employés permanents ont droit à une indemnité de cessation d'emploi égale à une semaine de salaire par an d'emploi continu à l'Agence jusqu'à un maximum de la moitié du salaire annuel de l'employé. À la fin de l'exercice, l'obligation totale des indemnités de cessation d'emploi assignées est de 341 712\$ (2002 - 309 952\$).

Le coût des autres prestations non liées à la retraite ou à la post-retraite est assumé par le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario. Par conséquent, ce coût n'est pas cumulé et ne figure pas dans l'État des résultats des activités forestières.

8. Rémunération des administrateurs

La rémunération totale des membres du conseil d'administration de l'Agence s'est élevée à 7 470 \$ pendant l'exercice financier (2002 - 6 950\$).

agence ontarienne des eaux

responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans ce rapport annuel relève de la direction et du conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés par la direction en conformité avec les principes comptables généralement reconnus, et y figurent, le cas échéant, des sommes dont la direction a fait l'estimation selon ses meilleurs jugements et estimations.

L'Agence ontarienne des eaux respecte les normes d'intégrité les plus rigoureuses dans ses activités. Pour protéger son actif, l'Agence emploie des méthodes sûres de contrôle financier interne et des procédés qui permettent d'équilibrer les coûts et les avantages. La direction a établi et maintient un système de contrôle financier et de gestion, un système d'information et des pratiques de gestion qui donnent une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière, en conformité avec ses règlements administratifs. Des vérifications internes ont été menées pour évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et les rapports qui en sont issus ont été remis à l'équipe de la haute direction.

Le conseil d'administration doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et des contrôles internes. Il se réunit tous les trois mois pour surveiller les activités financières de l'Agence et au moins une fois par année pour examiner les états financiers et le rapport des vérificateurs externes, et les recommander à l'approbation du ministre de l'Environnement.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial. Le vérificateur provincial doit exprimer son opinion sur les états financiers et indiquer s'ils ont été préparés convenablement, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur indique l'étendue de sa vérification et de son opinion.



Carl Griffith
Président-directeur général



Brenda Baker
Vice-présidente,
Finances et administration



Rapport du vérificateur

À l'Agence ontarienne des eaux,
à la ministre de l'Environnement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Agence ontarienne des eaux au 31 décembre 2002 et l'état des résultats d'exploitation et des bénéfices non répartis, de même que l'évolution de la situation financière pour l'exercice qui a pris fin à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me basant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée en conformité avec les normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et effectuée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle, par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice 2002, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus.

Toronto (Ontario)
Le 12 mars 2003

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

BILAN - ACTIF

Au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces	131 831 \$	132 355 \$
Débiteurs nets		
Municipalités et autres clients	22 337	18 946
Ministère de l'Environnement	2 500	4
Remise en état des réseaux d'adduction (note 3)	-	2 784
Taxe sur les produits et services à recevoir	1 094	572
Charges payées d'avance	497	358
Tranche des investissements à recevoir échéant à court terme :		
Installations d'eau et d'égout (note 4)	1 632	1 930
Installations en chantier (note 5)	2 252	5 381
	162 143	162 330
Actif à long terme		
Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout (note 4)	43 832	52 859
Investissements à recevoir pour les installations en chantier (note 5)	1 771	2 357
Créances de prêt - Prêts complémentaires (note 6)	552	636
Avances sur l'aide provinciale (note 7)	2 129	3 129
Immobilisations nettes (note 8)	9 043	9 447
	57 327	68 428
Total de l'actif	219 470 \$	230 758 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

BILAN - PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

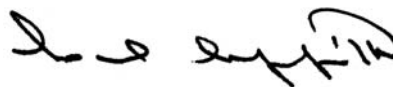
Au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	17 751 \$	21 237 \$
Tranche du passif à long terme échéant à moins d'un an (note 11)	1 000	1 000
Produit comptabilisé d'avance	35	-
	18 786	22 237
Passif à long terme		
Contributions municipales à payer (note 10)	211	720
Avantages sociaux (note 11)	6 404	6 621
	6 615	7 341
Capitaux propres de l'Ontario		
Surplus d'apport (note 13)	100 330	104 065
Bénéfices non répartis	93 739	97 115
	194 069	201 180
Éventualités (note 14)		
Total du passif et des capitaux propres	219 470 \$	230 758 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil d'administration


Gadi Mayman
Administrateur

Carl Griffith
Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Recettes d'exploitation des services publics		
Exploitation des services publics	106 815 \$	110 782 \$
Honoraires	1 661	1 597
Total des produits d'exploitation	108 476	112 379
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux (note 11)	39 428	36 918
Autres frais d'exploitation	73 697	76 004
Amortissement des immobilisations	1 920	1 592
Provision pour pertes d'exploitation	56	470
Systèmes d'exploitation électronique (note 1c)	3 347	7 430
Total des frais d'exploitation	118 448	122 414
Perte nette - exploitation des services publics	(9 972)	(10 035)
Produits de financement		
Recettes d'investissement	7 591	10 840
Intérêt perçu sur les installations en chantier	208	287
Total des produits de financement	7 799	11 127
Frais de financement		
Intérêts	60	75
Frais d'administration financière	1 063	1 041
Provision pour perte sur prêts	-	1 000
Amortissement des immobilisations	60	60
Total des frais de financement	1 183	2 176
Bénéfice net de financement	6 616	8 951
Bénéfice nette pour la période		
précédent l'initiative de transfert des biens		
et frais de l'enquête de Walkerton	(3 356)	(1 084)
Initiative de transfert des biens (note 15)	(20)	(66)
Frais de l'enquête de Walkerton	-	(674)
Bénéfice nette pour l'exercice	(3 376)	(1 824)
Solde d'ouverture des bénéfices non répartis	97 115	100 109
Indemnités pour accidents de travail (note 11)	-	(1 170)
Solde de fermeture des bénéfices non répartis	93 739 \$	97 115 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2002

(en milliers de dollars)

	2002	2001
Rentrées nettes provenant des (affectées aux) activités d'exploitation		
Perte nette	(3 376 \$)	(1 824 \$)
Éléments hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	1 980	1 652
	(1 396)	(172)
Évolution du fonds de roulement hors caisse		
• Débiteurs	(1 129)	2 813
• Charges payées d'avance	(139)	(132)
• Crédoiteurs et charges à payer	(3 486)	(1 674)
• Ministère de l'Environnement	(2 496)	228
• Produit comptabilisé d'avance	35	-
	(7 215)	1 235
Rentrées nettes provenant des (affectées aux) activités d'exploitation	(8 611)	1 063
Activités de financement		
Diminution des investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout	9 325	273
Diminution des investissements à recevoir pour les installations en chantier	3 715	782
Diminution des contributions municipales à payer	(509)	(877)
Diminution des avantages sociaux à payer à long terme	(217)	(1 004)
Diminution des avances d'aide provinciale à recevoir	1 000	14
Diminution des prêts en cours - prêts complémentaires	84	77
Évolution du surplus d'apport	(3 735)	(1 647)
Rentrées nettes provenant des activités de financement	9 663	(2 382)
Immobilisations - acquisitions	(1 576)	(2 673)
Diminution de l'encaisse	(524)	(3 992)
Solde d'ouverture de l'encaisse et des quasi-espèces	132 355	136 347
Solde de fermeture de l'encaisse et des quasi-espèces	131 831 \$	132 355 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

notes afférentes aux états financiers

GÉNÉRALITÉS

L'Agence ontarienne des eaux (« l'Agence ») a été créée le 15 novembre 1993 en vertu de la *Loi sur le plan d'investissement* (la « *Loi* »).

Conformément à la *Loi*, la mission de l'Agence consiste notamment à :

- aider les municipalités à fournir des services d'eau et d'égout contre recouvrement des frais; pour cela, elle finance, planifie, aménage, construit et exploite les ouvrages et services en question;
- financer, construire et exploiter des installations d'eau et d'égout pour le compte de la province de l'Ontario contre recouvrement des frais; et
- fournir ces services de manière à protéger la santé et l'environnement, à encourager la conservation des ressources en eau et à appuyer la politique provinciale en matière d'utilisation et de peuplement du sol.

Aux termes des dispositions de la *Loi*, l'Agence est constituée en vertu des lois ontariennes. Elle est exonérée d'impôts fédéraux et provinciaux.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus qui sont prescrits par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Les conventions comptables particulières à l'Agence sont données ci-dessous.

(a) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les placements liquides dont l'échéance à l'achat était de trois mois et moins. Les quasi-espèces comprennent la somme de 123 millions de dollars investie auprès de la Caisse d'épargne de l'Ontario.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(b) Immobilisations

Les principales dépenses relatives aux immobilisations dont la durée de vie utile dépasse celle de l'exercice en cours sont comptabilisées en fonction du coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif et une provision d'une demi-année est comptabilisée pour l'année d'achat si l'immobilisation est mise à disposition. Les immobilisations sont amorties à des taux annuels comme suit :

Matériel roulant	25 %
Mobilier et agencements	20 %
Matériel informatique	33,33 %
Logiciels	50 %
Matériel et outillage	20 %
Améliorations locatives	Durée du bail
PEMS - Matériel de gestion énergétique	Durée du contrat

(c) Systèmes d'exploitation électronique

Conformément à l'autorisation du conseil d'administration, l'Agence continue de traiter les dépenses consacrées aux systèmes d'exploitation informatique, OCWAware^{MC}, comme des dépenses d'exploitation de l'exercice au cours duquel elles ont été engagées.

(d) Investissements à recevoir pour les installations en chantier

Les frais d'intérêt sur les emprunts et autres dépenses différentielles liées aux installations sont capitalisés pendant la période de construction. Le taux d'intérêt est établi au début de l'exercice en utilisant le taux d'intérêt moyen d'un an de l'exercice financier précédent, versé par l'Office ontarien de financement.

(e) Exploitation des services publics

Une partie des contrats d'exploitation des installations d'eau et d'égout qui ont été conclus avec les clients prévoient le recouvrement des frais d'exploitation engagés en plus des frais de gestion. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que ces frais sont engagés, même lorsque les contrats prévoient le recouvrement d'une partie de ces coûts dans les années à venir. Ainsi, les dépenses engagées qui dépassent les montants facturés et qui seront recouvrées au cours des années à venir figurent au poste « Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ».

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

(f) Utilisation des estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et émette des hypothèses qui influent sur les éléments d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés pour les produits et les charges de l'exercice. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

2. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de l'encaisse et des quasi-espèces, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments. Compte tenu des options de paiement par anticipation, la valeur comptable du solde de l'actif financier et du passif à long terme se rapproche de leur juste valeur.

3. REMISE EN ÉTAT DES RÉSEAUX D'ADDUCTION

En 2000, l'Agence a accepté, à la demande de la province de l'Ontario, de fournir des services de remise en état à la ville de Brockton (Walkerton). Au 31 décembre 2002, les frais engagés avaient été entièrement acquittés par la ville de Brockton.

4. INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS D'EAU ET D'ÉGOUT

(a) Ces investissements représentent la portion principale en cours des sommes à recevoir des clients pour les dépenses en immobilisations engagées par l'Agence en leur nom, ainsi que toute charge d'exploitation à recouvrer, s'il y a lieu, qui n'a pas été facturée. Ils représentent également les intérêts capitalisés relatifs à certaines installations, qui seront recouvrés auprès des clients dans les années à venir. Les investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout sont comptabilisés en fonction de la portion principale en cours et des autres sommes capitalisées, selon le montant le moins élevé, et en fonction de la valeur de réalisation nette.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

4. INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS D'EAU ET D'ÉGOUT
(suite)

- (b) Les investissements à recevoir sont assortis d'ententes qui portent un taux d'intérêt variant de 2 % à 13,69 %. Le calendrier de remboursement de la portion principale des investissements est le suivant :

	<i>(en milliers de dollars)</i>
2003	1 632 \$
2004	1 746
2005	1 868
2006	1 998
2007	2 138
Par la suite	36 082
	45 464
Moins : versements échéant dans l'année	1 632
	43 832 \$

5. INVESTISSEMENTS À RECEVOIR POUR LES INSTALLATIONS EN CHANTIER

- (a) Les « Investissements à recevoir pour les installations en chantier » représentent de nouvelles installations d'eau et d'égout ou des améliorations d'immobilisations importantes qui ont été apportées à des installations actuelles par l'Agence pour le compte de ses clients. Une fois l'an, la valeur nette qui peut être recouvrée des clients est transférée au compte des « Investissements à recevoir pour les installations d'eau et d'égout ». Les clients paient parfois le solde du montant à recouvrer, cumulé sous forme d'installations en chantier, dans l'année.
- (b) Au cours du présent exercice, l'Agence a capitalisé des intérêts représentant 0,2 million de dollars (0,3 million de dollars en 2001) au compte des investissements à recevoir pour les installations en chantier.

6. CRÉANCES DE PRÊTS — PRÊTS COMPLÉMENTAIRES

L'Agence a accordé des prêts aux municipalités qui obtiennent de l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux municipalités pour financer la construction ou la modernisation d'installations d'eau et d'égout. Les prêts sont remboursables sur une période pouvant atteindre 20 ans, à un taux d'intérêt oscillant entre 8,1 % et 8,85 %, qui a été établi par la province lorsque le prêt a été consenti.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

7. AVANCES SUR L'AIDE PROVINCIALE

L'Agence finance la construction de certaines installations pour le compte de municipalités. Une partie des coûts de construction est admissible à des subventions offertes par le ministère de l'Environnement.

8. IMMOBILISATIONS

<i>(en milliers de dollars)</i>	Frais	Amortissement cumulé	Valeur nette au 31 déc. 2002	Valeur nette au 31 déc. 2001
Mobilier et agencements	1 645 \$	(972) \$	673 \$	739 \$
Matériel roulant	155	(63)	92	53
Matériel informatique	5 553	(3 967)	1 586	1 600
Logiciels	2 639	(2 149)	490	530
Améliorations locatives	6 503	(1 965)	4 538	4 917
Matériel et outillage	579	(235)	344	344
Gestion du matériel énergétique	1 184	(81)	1 103	--
	18 258 \$	9 432 \$	8 826 \$	8 183 \$
Travaux d'immobilisations en cours	217	--	217	1 264
	18 475 \$	9 432 \$	9 043 \$	9 447 \$

9. BAUX

Les paiements annuels de location effectués aux termes de contrats de location-exploitation sur l'ensemble des locaux et véhicules se répartissent comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>
2003
2004
2005
2006
2007
Par la suite
6 909 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

10. CONTRIBUTIONS MUNICIPALES À PAYER

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 déc. 2002	31 déc. 2001
Contributions municipales retenues pour réparations futures	1 433 \$	1 812 \$
Frais de fonctionnement (remboursements)		
des municipalités payés d'avance	(1 222)	(1 092)
	211 \$	720 \$

Au 31 décembre 2002, l'Agence détenait des fonds de l'ordre de 1,4 million de dollars (1,8 million en 2001) qui serviront aux réparations futures. Ce montant est compris dans l'encaisse et les quasi-espèces.

11. INDEMNITÉS FUTURES DES EMPLOYÉS NON LIÉES AU RÉGIME DE RETRAITE

L'Agence a la responsabilité des versements de fin d'emploi à payer.

Le montant des futurs avantages à verser aux employés a été évalué à 7,4 millions de dollars (7,6 millions de dollars en 2001), dont un montant de 1 million de dollars représente un élément de passif à court terme. En 2002, l'Agence a versé 0,6 million de dollars (0,6 million en 2001) en avantages sociaux à ses employés. Cette somme est portée au compte des salaires et avantages sociaux de l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 2001, l'Agence a constaté une obligation de 1,2 million en versements d'indemnités d'accident du travail pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2000. Ce montant a été établi à partir des calculs actuariels disponibles, fournis par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, et datés du 31 décembre 2000. La constatation de cette obligation est faite conformément aux nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, concernant la comptabilisation des indemnités futures des employés. Ces nouvelles recommandations ont été adoptées en 2001, de manière rétroactive et sans retraitement. Les répercussions sur les exercices antérieurs à 2001 ont été traitées comme un redressement du solde d'ouverture des bénéfices non répartis.

Le montant de l'évaluation pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 ne sera établi qu'après la date de préparation des états financiers. Cependant, il est de l'opinion de la direction que le solde du 31 décembre 2002 ne sera pas sensiblement différent. L'ajustement au solde cumulatif de l'obligation de la Commission, le cas échéant, sera effectué durant l'année où le solde effectif est fourni par la Commission.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

11. INDEMNITÉS FUTURES DES EMPLOYÉS NON LIÉES AU RÉGIME DE RETRAITE
(suite)

Les coûts des avantages sociaux à remettre à la retraite aux employés non couverts par le régime de retraite sont versés par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas inclus dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

12. RÉGIME DE RETRAITE

L'Agence offre un régime de retraite à tous ses employés à temps plein par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires et de la Caisse de retraite du syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario, mises sur pied par la province de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes à cotisations déterminées, car l'Agence ne dispose pas des renseignements nécessaires pour appliquer à ces régimes de retraite des méthodes comptables propres aux régimes à prestations déterminées. Les contributions de l'Agence pour l'exercice se chiffrent à 1,4 million de dollars (1,9 million de dollars en 2001) et sont comprises dans les salaires et avantages sociaux figurant dans l'état des résultats et des bénéfices non répartis.

13. SURPLUS D'APPORT

Le solde d'ouverture du surplus d'apport provient de la province de l'Ontario et représente la valeur comptable de l'actif net en sus des obligations. Dans le solde de clôture figurent les éléments suivants :

<i>(en milliers de dollars)</i>	31 décembre 2002	31 décembre 2001
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier	104 065 \$	105 712 \$
Redressement du solde d'ouverture	(2 735)	(1 647)
	101 330 \$	104 065 \$

Le redressement du solde d'ouverture se rapporte aux programmes du ministère qui existaient avant la création de l'Agence. Les fonds alloués aux travaux de réparation et d'entretien sont dépensés pour diverses activités, la plus grande étant limitée à 7,5 millions de dollars en dépenses de réparations d'immobilisation tel qu'approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence. Sur le montant approuvé de 7,5 millions de dollars, une somme cumulée de 4,8 millions de dollars a été dépensée. Pour les autres activités, une somme cumulée de 2,6 millions de dollars a été dépensée. Le redressement tient aussi compte des créances douteuses relatives aux avances sur l'aide provinciale.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

14. ÉVENTUALITÉS

LITIGES

L'Agence est partie défenderesse dans plusieurs poursuites en justice. Dans la plupart des cas, les instances ont trait à des événements qui précèdent la création de l'Agence, qui remonte au 15 novembre 1993. Certaines de ces demandes sont couvertes par une assurance, après déduction d'une franchise variant de 2 500 \$ à 50 000 \$, selon les circonstances qui ont donné lieu à la demande et la nature de la demande. L'issue de ces poursuites n'est pas encore connue. Les pertes éventuelles seront reportées à l'exercice au cours duquel un règlement sera effectué.

TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (TPS)

À la suite d'une récente vérification de la TPS effectuée par l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC), l'Agence a été avisée qu'elle est admissible à un remboursement de la TPS sur certains achats, car elle n'avait pas demandé le montant intégral du remboursement auquel elle avait droit. Le montant de ce remboursement n'est pas encore connu, puisque l'Agence est en cours de préparer sa demande de remboursement auprès de l'ADRC. Le remboursement sera porté à l'exercice au cours duquel il sera reçu.

REMISES SUR LES FRAIS D'ÉLECTRICITÉ

Conformément à certaines lois et ententes visant la restructuration du marché de l'électricité par le gouvernement, il est possible que l'Agence soit admissible à des remises sur les frais d'électricité qu'elle a engagés. Le montant de ces remises dépendra de la quantité d'électricité utilisée qui est visée par les mécanismes de remise. L'Agence allouera une part de ces remises aux clients qui sont admissibles à les recevoir selon leur contrat. Le montant que l'Agence recevra et la part qui sera distribuée à ses clients ne peuvent être déterminés pour le moment. L'Agence portera donc la réception et la redistribution de ces remises à l'exercice au cours duquel elles auront lieu.

15. INITIATIVE DE TRANSFERT DES BIENS

En 1997, la province a adopté des mesures législatives exigeant que l'Agence transfère la propriété des installations d'eau et d'égout aux municipalités. L'initiative de transfert des biens comprend tous les frais liés au transfert des titres. À ce jour, 4,5 millions de dollars ont été dépensés, et un montant de 0,136 million de dollars de dépenses supplémentaires est prévu et sera affecté à la période de transfert. Tous les transferts doivent être achevés d'ici la fin de 2004.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Compte tenu du rapport que l'Agence entretient avec la province, les opérations suivantes sont effectuées entre apparentés; celles-ci sont mentionnées dans les notes afférentes aux états financiers :

- a) Opérations effectuées avec le ministère de l'Environnement
- b) Opérations effectuées avec la Caisse d'épargne de l'Ontario
- c) Opérations effectuées avec le Secrétariat du Conseil de gestion

17. SALAIRES

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés du secteur public de l'Ontario dont la rémunération annuelle dépasse 100 000 \$. La rémunération comprend le salaire de base, la rémunération des heures supplémentaires, les congés payés et les heures compensatoires, la rémunération au rendement et les sommes forfaitaires de rémunération au mérite, et les primes uniques de déplacement ou de réinstallation. Voici la liste du personnel de l'Agence - nom, poste, rémunération versée et avantages sociaux - dont la rémunération dépassait 100 000 \$ en 2002.

Nom	Fonction	Rémunération versée	Avantages imposables
Atkinson, Daniel	Vice-président de l'exploitation	143 136,23 \$	220,28 \$
Baker, Brenda	V.-p., Finances et admin.	110 991,23 \$	193,52 \$
Booth, Gary	Chef de l'exploitation	107 971,48 \$	152,60 \$
Bouillon, Gaston	Chef de l'exploitation	103 014,65 \$	160,56 \$
Brady, Michael	Avocat général	160 680,08 \$	339,54 \$
Carter, John	Chef, Élabor. des proj. et serv. techniques	101 510,61 \$	206,08 \$
Edwards, David	Chef de l'exploitation, biosolides	107 503,18 \$	152,60 \$
Ethier, Marc	Chef de l'exploitation régionale	106 528,82 \$	178,22 \$
Graham, Clifford	Chef de l'exploitation	110 791,36 \$	140,99 \$
Griffith, Carl	Directeur général	145 580,65 \$	290,28 \$
Kempenaar, Gary	Chef de l'exploitation régionale	112 490,93 \$	161,68 \$
Kind, Robin	Avocate générale adjointe	136 860,61 \$	276,38 \$
Mancini, Toni	Chef de la planification générale	140 492,58 \$	185,12 \$
Neely, David	Chef, Conformité des procédés et CDF	100 483,43 \$	136,88 \$
Pontone, Dante	Vice-présid. de la techn. de l'information	112 443,23 \$	223,52 \$
Quarisa, Frank	V.-p., Élabor. des projets et serv. Techn.	102 833,00 \$	201,37 \$
Reid, Nick	Directeur général, Peel-Sud	120 115,71 \$	185,12 \$
Sasaki, Lauren	Conseillère juridique	102 129,23 \$	210,30 \$
Scott, Paul	Directeur général	126 284,56 \$	313,50 \$
Wickson, Louise	V.-p., Finances et admin.	109 016,39 \$	223,52 \$
Williams, Gord	Chef de l'exploitation régionale	105 429,59 \$	156,13 \$

**Ontario Northland Transportation
Commission**
États financiers consolidés
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002

Responsabilité de la direction

La direction de la Commission de transport Ontario Northland est responsable de l'intégrité et de la présentation juste des états financiers consolidés et pour autre information inclus dans le rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes comptables canadiens généralement reconnus. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation du jugement et meilleur avis de la direction, particulièrement quand les transactions affectant la période courante ne peuvent être déterminés avec certitude jusqu'à des périodes futures. Toute l'information financière présentée dans le rapport annuel est conformée aux états financiers consolidés.

La Commission met à jour des systèmes de commandes internes de comptabilité conçues pour fournir l'assurance raisonnables que l'information financière est précise et fiable et que les actifs et passifs de la compagnie sont convenablement expliqués et les capitaux sauvegardés.

Les états financiers consolidés ont été passés en revue par le comité de vérifications et finances de la Commission et ont été approuvés par le conseil d'administration des commissaires. En outre, les états financiers consolidés ont été vérifiés par l'auditeur provincial d'Ontario, dont le rapport suit.



R.R. Poulin
Président et chef de la direction intérimaire



Roy Hains
Vice-président directeur
Développement du service et de l'exploitation

North Bay, Ontario
Le 4 avril 2003

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Commission de transport Ontario Northland et au ministre du Développement du Nord et des Mines

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Ontario Northland Transportation Commission pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002, ainsi que les états consolidés des placements par la province de l'Ontario, des bénéfices non répartis et de l'évolution de l'encaisse pour l'exercice se terminant à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers consolidés. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À mon avis, ces états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de l'encaisse pour l'exercice se terminant à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.R. McCarter'.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Toronto, Ontario
Le 4 avril 2003

Ontario Northland Transportation Commission

Bilan consolidé

(en milliers de dollars)

31 décembre **2002** 2001

Actif

Actif à court terme

Débiteurs (Note 3)	20 190 \$	21 733 \$
Inventaire (Note 1)	10 668	11 875
Frais payés d'avance	357	236

31 215 33 844

Fonds d'auto assurance (Note 2)

- Valeur marchande 5 489\$; (2001 - 4 291\$)

5 474 4 176

Immobilisations (Annexe 1) (Note 1)

256 963 255 493

Activités abandonnées (Note 13)

- 1 524

Actifs au titre des prestations constituées (Note 4)

131 530 130 174

425 182 \$ 425 211 \$

Passif et Avoir de la Province de l'Ontario

Passif à court terme

Emprunts bancaire et découvert de banque (Note 3)	17 248 \$	14 324 \$
Créditeurs et frais courus	23 537	24 320
Versement sur la dette à long terme (Note 5)	2 223	2 111
Revenus reportés	285	208

43 293 40 963

Activités abandonnées (Note 13)

- 238

Provision pour fonds d'auto-assurance (Note 2)

5 474 4 176

Dette à long terme (Note 5)

28 478 30 771

Obligation au titre des prestations constituées (Note 4)

53 720 51 326

130 965 127 474

Éventualités / Engagements (Note 8)

Avoir de la province de l'Ontario

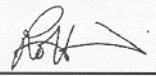
Placement de la Province de l'Ontario	66 743	65 414
Bénéfices non répartis	227 474	232 323

294 217 297 737

425 182 \$ 425 211 \$

Approuvé au nom de la Commission:





Président et chef de la direction

Vice-président directeur
Développement du service et de l'exploitation

Ontario Northland Transportation Commission
État consolidé du placement de la Province de l'Ontario
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2002	2001
Solde , début d'exercice		
Placement net en valeurs immobilisées	16 465 \$	11 578 \$
Placement net autre qu'en capital-actions (Note 5)	48 949	48 949
	65 414	60 527
Variations nettes pendant l'année		
Contributions de la Province de l'Ontario	3 398	5 647
Remboursements	(1 426)	-
Amortissement	(643)	(760)
	1 329	4 887
Solde , en fin d'exercice		
Placement net en valeurs immobilisées (i)	17 794	16 465
Placement net autre qu'en capital-actions	48 949	48 949
Solde , en fin d'exercice	66 743 \$	65 414 \$

(i) Du solde en fin d'exercice, \$Nil (1 373 000\$ - en 2001) se rapportent à l'exploitation des Services maritimes, identifiés comme étant des activités abandonnées (voir note 13).

Ontario Northland Transportation Commission
État des résultats et bénéfices non répartis consolidés
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2002	2001
Revenus (Annexe 2)	131 453 \$	144 959 \$
Dépenses (Annexe 2)	117 805	129 394
	13 648	15 565
Autres revenus et dépenses d'exploitation		
Amortissement (Annexe 2)	14 191	12 964
Intérêts débiteurs (Annexe 2)	2 260	2 233
Placement et autres revenus	(44)	-
Profit sur la vente d'immobilisations (Annexe 2)	(166)	(697)
Dépenses nettes	16 241	14 500
(Perte) bénéfice avant les éléments suivants:	(2 593)	1 065
Coût du programme d'amélioration du service (Note 1)	(2 309)	(3 865)
Activités abandonnées (Note 13)	53	233
Perte nette pour l'exercice	(4 849)	(2 567)
Bénéfices non répartis en début d'exercice	232 323	234 890
Bénéfices non répartis en fin d'exercice	227 474 \$	232 323 \$

Ontario Northland Transportation Commission
État du flux de trésorerie consolidé
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2002	2001
Liquidités provenant des (utilisées par les)		
Activités d'exploitation		
Perte nette de l'exercice avant les activités abandonnées	(4 902) \$	(2 800) \$
Postes ne comportant aucun mouvement d'encaisse		
Amortissement (Annexe 2)	14 191	12 964
Profits sur la vente d'immobilisations (Annexe 2)	(166)	(697)
Recouvrement des dépenses liées au régime de retraite et autres régimes	2 681	(1 315)
	11 804	8 152
Variation des postes hors liquidités		
Débiteurs	1 543	9 588
Inventaire	1 207	(2 074)
Frais payés d'avance	(121)	73
Créditeurs et frais courus	(783)	2 275
Revenus reportés	77	(138)
Activités abandonnées (Note 13)	54	251
	13 781	18 127
Activités d'investissement		
Augmentation des immobilisations	(17 001)	(22 878)
Produits de la vente d'immobilisations	722	1 145
Diminution des autres éléments d'actif	(105)	(107)
	(16 384)	(21 840)
Activités de financement		
Diminution de la dette à long terme (Note 5)	(2 181)	(1 937)
Contributions de la province de l'Ontario	3 398	5 647
Emprunts bancaire et découvert de banque	2 924	1 465
Autres éléments de passif	(1 538)	(1 462)
	2 603	3 713
Variation des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	-	-
Espèces et quasi-espèces, en début d'exercice	-	-
Espèces et quasi-espèces, en fin d'exercice	- \$	- \$
Présentation d'information supplémentaire du flux de trésorerie:		
Intérêts payés au cours de l'exercice et inclus dans la perte nette	2 260 \$	2 233 \$

Ontario Northland Transportation Commission

Annexe des immobilisations consolidées

Annexe 1

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre		2002	2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Services ferroviaires				
Voies	206 561 \$	75 490 \$	131 071 \$	126 517 \$
Bâtiments	36 223	13 133	23 090	23 627
Équipement	75 346	36 495	38 851	40 967
Travaux en cours	2 353	-	2 353	1 225
Télécommunications				
Équipement	130 652	80 851	49 801	50 089
Bâtiments	3 760	1 665	2 095	2 097
Travaux en cours	844	-	844	2 146
Services d'autobus				
Autobus	8 975	3 672	5 303	4 839
Travaux en cours	-	-	-	510
Services maritimes (Moosonee)				
Navires	385	294	91	101
Travaux en cours	264	-	264	32
Développement				
Terrains et bâtiments	5 345	2 795	2 550	2 693
Terrains détenus pour revente	650	-	650	650
	471 358 \$	214 395 \$	256 963 \$	255 493 \$

Ontario Northland Transportation Commission

Annexe des revenus et des dépenses d'exploitation consolidés - Annexe 2

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre **2002** **2001**

Services ferroviaires

Revenus de ventes (Note 12)	62 929 \$	63 091 \$
Remboursement du gouvernement (Note 6)	19 927	14 529
Revenus d'exploitation	82 856	77 620
Dépenses d'exploitation	68 110	66 816
Bénéfice d'exploitation	14 746	10 804
Amortissement	7 116	6 622
Profit sur vente d'immobilisations	(87)	(76)
Intérêts débiteurs	1 769	1 877
Bénéfice d'exploitation	5 948	2 381

Télécommunications

Revenus de ventes (Note 7)	37 745	56 743
Dépenses d'exploitation	35 387	47 200
Bénéfice d'exploitation	2 358	9 543
Amortissement	6 014	5 344
Perte sur vente d'immobilisations	1	-
(Perte) bénéfice d'exploitation	(3 657)	4 199

Services d'autobus

Revenus de ventes	10 090	9 819
Dépenses d'exploitation	8 934	8 247
Bénéfice d'exploitation	1 156	1 572
Amortissement	528	514
Perte sur vente d'immobilisations	55	-
Bénéfice d'exploitation	-	1 058

Services maritimes (Moosonee)

Revenus de ventes	124	146
Remboursement du gouvernement (Note 6)	73	65
Revenus d'exploitation	197	211
Dépenses d'exploitation	191	206
Bénéfice d'exploitation	6	5

Ontario Northland Transportation Commission
Annexe des revenus et des dépenses
d'exploitation consolidés - Annexe 2 (suite)
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre	2002	2001
Contrats de services aériens		
Dépenses d'exploitation	-	263
Perte d'exploitation	-	(263)
Propriétés à louer		
Revenus de ventes	565	566
Dépenses d'exploitation	314	403
Bénéfice d'exploitation	251	163
Amortissement	49	107
Profit sur la vente d'immobilisations	(135)	(621)
Bénéfice d'exploitation	337	677
Administration		
Dépenses d'exploitation	4 869	6 259
Perte d'exploitation	(4 869)	(6 259)
Amortissement	484	377
Intérêts débiteurs	491	356
Perte d'exploitation	(5 844)	(6 992)
Total d'exploitation		
Revenus de ventes	111 453	130 365
Remboursement du gouvernement (Note 6)	20 000	14 594
Revenus d'exploitation	131 453	144 959
Dépenses d'exploitation	117 805	129 394
Bénéfice d'exploitation	13 648	15 565
Amortissement	14 191	12 964
Profit sur vente d'immobilisations	(166)	(697)
Intérêts débiteurs	2 260	2 233
<u>(Perte) bénéfice d'exploitation (i)</u>	(2 637) \$	1 065 \$

(i) Note: Les chiffres ci-dessus sont en vigueur avant les coût relatifs au programme d'amélioration du service (Note 1) et aux activités abandonnées (Note 13).

Ontario Northland Transportation Commission Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2002

Nature des activités

La Commission de transport Ontario Northland, une entreprise exploitée par le gouvernement de l'Ontario, offre une variété de services commerciaux et non-commerciaux, y compris le transport ferroviaire de marchandises et de passagers, d'autobus, et les télécommunications.

Continuité de l'exploitation

Ces états financiers ont été préparés en fonction d'une entité en pleine activité. Au 4 décembre 2000, la Commission acceptait les recommandations issues d'un Programme d'amélioration du service, exécuté par une firme de consultant indépendante. Le 13 décembre 2000, le Ministère du Développement du Nord et des Mines a accepté les recommandations de la Commission et a enjoint celle-ci d'entamer la mise en oeuvre de ces recommandations en deux étapes, dont:

La première étape, telle que stipulée par le ministre, comporte:

la cession de ONTelcom

la cession ou la location à bail du Cochrane Station Inn

la réorganisation des exploitations maritimes de la C.T.O.N. (Owen Sound Transportation Company, Limited) en un organisme distinct, dont l'exploitation s'effectuerait à partir de Owen Sound (Note 13)

des améliorations aux services d'autobus

la mise en valeur des créneaux touristiques dans la région desservie par le Polar Bear Express

La deuxième étape, telle que stipulée par le ministre et entamée à l'été 2001, comporte:

l'étude de diverses options pour la cession du service marchandises ferroviaire d'Ontario Northland et

la diversification des modes de prestation du service des trains voyageurs Northlander, Little Bear et Polar Bear Express.

En date de la préparation des états financiers, la mise en oeuvre de ces mesures se poursuit. Par ailleurs, ces états financiers ne tiennent pas compte des ajustements requis aux éléments d'actif et de passif de la Commission, tels que les coûts de restructuration et la révélation appropriée découlant de la mise en oeuvre de l'une ou de plusieurs des mesures ci-dessus. A l'exception de Moosonee, les Services maritimes ont été cédés à la Province de l'Ontario par l'entremise d'une vente d'actions de la Owen Sound Transportation Company Limited, en date du 1er avril 2002. Ceci s'applique également à l'exploitation du traversier de l'île Pelée.

Ontario Northland Transportation Commission Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2002

Avantages sociaux futurs

Depuis le 1er janvier 2000, la Commission a adopté les recommandations du chapitre 3461 du Manuel de l'Institut des Comptables Agréés, intitulé "Les avantages sociaux futurs". Ces nouvelles recommandations ont été mises en oeuvre rétroactivement, sans redressement. Les bénéfices non répartis au début de l'exercice ont été redressés pour tenir compte de l'effet sur les exercices antérieurs.

Régime de retraite

La Commission maintient un régime de retraite à prestations déterminées pour ses employés. Selon ce régime, les obligations sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations qui reflètent le montant estimatif des prestations futures pour les services rendus à ce jour. Les actifs du fonds de pension sont mesurés à la valeur marchande. L'actif au titre des prestations constituées ou l'obligation ainsi que les charges sont déterminés annuellement par des actuaire indépendants conformément aux normes actuarielles reconnues qui tiennent compte des meilleures estimations de la direction.

Autres régimes

La Commission offre à ses employés des avantages sociaux après la retraite, tels que l'assurance-vie de groupe, les soins de santé, l'assurance invalidité à long terme et l'indemnité d'accident du travail par l'entremise d'un régime à prestations déterminées. Les coûts associés à ces avantages sociaux futurs sont déterminés à l'aide d'une évaluation actuarielle, employant une méthode de répartition des prestations au prorata des services, et en fonction des hypothèses actuarielles, la Commission comptabilise les avantages de la rémunération des travailleurs de cette façon. De plus, à titre d'employeur de catégorie 2 en vertu du Workplace Safety and Insurance Board (WSIB), la Commission reconnaît les avantages de la rémunération en fonction de la comptabilité d'exercice en utilisant les calculs actuariels fournis par le WSIB pour les avantages en vigueur, les avantages non encore accordés et les coûts administratifs chargés.

Les charges du régime de retraite et des autres régimes incluent le coût des services courants, les intérêts, les ajustements provenant des modifications du régime et des changements d'hypothèses ainsi que les gains ou pertes. Les gains ou pertes sont amortis selon la méthode linéaire en fonction de la durée moyenne des années de services prévues des employés couverts par le régime. Ces charges sont enregistrées dans l'exercice au cours duquel l'employé a rendu des services à la Commission (voir note 4).

Ontario Northland Transportation Commission

Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2002

Principes de consolidation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils comprennent les comptes de la Commission et de ses filiales en propriété exclusive soit: Ontario Northland International Consulting Services Inc, O.N. Tel Inc., Star Transfer Limited, Air-Dale Limited et Nipissing Central Railway Company.

Vacances

Les vacances ne sont pas courues, mais elles sont plutôt inscrites comme charge dans l'exercice où elles sont prises.

Reconnaissance du revenu

Les revenus du transport sont généralement comptabilisés lorsque la cargaison arrive à destination, ou lorsque la cargaison est transférée à un autre transporteur s'il y a plus d'un transporteur. Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés à l'exception des remboursements du gouvernement fédéral. Les remboursements reçus suite à la vérification annuelle des pertes sont comptabilisés selon la méthode de caisse. Les avances reçues du gouvernement avant que les pertes finales soient établies sont comptabilisées selon la méthode d'exercice. Les ajustements pour les revenus des appels interurbains sont comptabilisés lorsque ces montants peuvent être déterminés de façon raisonnable. (voir note 7)

Inventaire

À l'exception des rails usagés, tous les matériaux et fournitures sont évalués au coût moyen. Les rails usagés sont évalués à la valeur comptable non amortie déterminée lors de la mise hors service.

Ontario Northland Transportation Commission Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2002

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire basée sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif.

Les durées d'utilisation prévues dans le cas des principales catégories d'immobilisations sont les suivantes:

Voies ferrées - principales et secondaires	20 à 50 ans
Locomotives à moteur diesel	25 ans
Wagons	33 ans
Bâtiments	50 ans
Équipements de télécommunication	15 ans
Véhicules	3 ans
Matériel informatique	5 ans
Autobus	12 ans

La province de l'Ontario rembourse la Commission pour certains frais d'immobilisations destinées à des activités désignées "non commerciales" par la province. La Commission comptabilise ces immobilisations au coût d'acquisition, en ajoutant un crédit compensatoire au surplus de l'investissement net en capital-actions (Province de l'Ontario). L'amortissement annuel de ces immobilisations est comptabilisé à titre de réduction du surplus d'investissement nets en capital-actions. (voir page 4)

Fonds d'auto-assurance

L'actif du fonds d'auto-assurance est présenté au coût d'acquisition.

Impôts sur le revenu

A titre d'entreprise exploitée activement par la province de l'Ontario, la Commission et ses filiales en propriété exclusive sont exonérées de l'impôt sur le revenu. Par conséquent, ces états financiers ne présentent aucune provision pour impôts.

Utilisations d'estimations

La préparation d'états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui peuvent affecter les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses précisées pendant la période de déclaration. Les résultats réels pourraient donc différer des montants estimés par la direction.

Ontario Northland Transportation Commission

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2002

1. État du Programme d'amélioration du service

Au cours de l'année d'exercice 2002, la Commission a poursuivi certaines démarches visant à mettre en pratique quelques-unes des recommandations du Programme d'amélioration du service. Parmi ces démarches, on compte le désinvestissement dans la Owen Sound Transportation Company, Limited (OSTC), en date du 1^{er} avril 2002, la réception et l'évaluation de propositions au sein des divisions des Services ferroviaires et des Télécommunications, ainsi que la mise en place d'un projet d'entreprise de la ISG (Internal Solutions Group). Au début de 2003, la Commission a proposé ses recommandations au gouvernement de l'Ontario y compris le ministre du Développement du Nord et des Mines pour son approbation. Puisque les conséquences de cette décision sont encore inconnues et que le pouvoir ultime pour implanter les recommandations revient au gouvernement de l'Ontario, ces états financiers ne présentent aucun ajustement ou l'information additionnelle requis pour les actifs et les passifs reliés aux divisions de Services ferroviaires et de Télécommunications si les recommandations sont approuvées.

En se conformant aux recommandations présentées au Programme d'amélioration du service, la Commission a encouru des frais de consultation et des frais légaux de 2309 000\$ (3 865 000\$ en l'an 2001) pour la mise en œuvre de ces recommandations pendant l'année. Si ces coûts ne sont pas compensés par le produit de déinvestissements futurs, la Commission entend faire une demande de remboursement de ces coûts auprès du ministère du Développement du Nord et des Mines. Aucune de ces deux options n'est certaine et par conséquent, ces coûts sont enregistrés comme une charge dans l'exercice où ils sont encourus. Le montant cumulatif dépensé depuis le commencement du Programme d'amélioration du service au cours de l'exercice 2000 est de 6 786 000\$.

2. Fonds d'auto-assurance

La Commission adopte une politique d'auto-assurance pour les dommages occasionnés par le déraillement de matériel roulant et pour les dommages causés à la cargaison. Les contributions annuelles versées à ce fonds d'auto-assurance comprennent une prime payée par la Commission au montant de 100 000\$, en plus des revenus d'intérêts sur placements gagnés sur l'actif de ce fonds. Les actifs du fonds comprennent des placements dans des débetures du gouvernement fédéral et provincial au montant de 5 474 000\$ (2001 - 3 929 000\$) et la Commission a chargé un montant additionnel de 1 000 000\$ (2001 - 2 000 000\$) au fonds d'exploitation au cours de l'exercice.

Les obligations mentionnées ci-dessus comportent des taux d'intérêts annuels d'entre 5,0% et 14,0%. Les dates d'échéance de ces placements s'étendent du 1er juin 2003 jusqu'au 2 juin 2009.

Ontario Northland Transportation Commission

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2002

3. Marge de crédit

La Commission détient une marge de crédit auprès d'une banque à charte canadienne dont les intérêts sont calculés en utilisant le taux préférentiel moins 0,5%. Le montant maximal autorisé par l'institution financière sur cette marge de crédit est 12 000 000\$. Vers la fin de l'année d'exercice 2001, la Commission négociait une nouvelle marge de crédit d'exploitation renouvelable de 5 000 000\$ auprès de l'Office ontarien de financement. Ces facilités de crédit doivent être employées pour solder les comptes mensuels des Services ferroviaires. Parmi les prêts et découverts bancaires à la fin de l'exercice, on compte les prélèvements sur les marges de crédit d'exploitation de 17 000 000\$ (11 921 000\$ en l'an 2001). La garantie additionnelle au titre de l'entente de facilités de crédit avec la banque à charte canadienne constitue un compte à recevoir.

Au début de janvier 2002, la Commission négociait une nouvelle marge de crédit d'exploitation de 20 000 000\$ auprès de l'Office ontarien de financement. Cette marge de crédit d'exploitation a été accordée à la Commission moyennant les conditions suivantes, stipulées dans l'entente : que les facilités de crédit supplémentaires servent à rembourser la demande de marge de crédit d'exploitation susmentionnée auprès de la banque à charte canadienne et qu'elles servent à financer les coûts du Programme d'amélioration du service. Le montant maximal de cette facilité de crédit a été augmenté de 2 000 000\$ à la fin de l'exercice 2002.

4. Avantages sociaux futurs

La Commission agit en tant qu'administrateur de son régime de retraite contributif, lequel couvre pour tous les employés permanents. Les actifs du régime de retraite sont principalement des constitués de placements à long terme et immobiliers, de débentures corporatives et gouvernementales, lesquels sont choisis par des investisseurs professionnels.

Dans l'obligation au titre des prestations constituées, qui figure dans le passif, il y a les avantages reliés à la rémunération des travailleurs s'élevant à 12 608 000\$ (12 165 000\$ en l'an 2001). Ce montant provient des plus récents calculs actuariels fournis par l'Agence pour la santé et la sécurité au travail au 31 décembre 2001. L'évaluation au 31 décembre 2002 n'était pas disponible à la date de la préparation des états financiers. La direction est d'avis que le solde au 31 décembre 2002 ne comportera pas de différences significatives.

Ontario Northland Transportation Commission

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2002

4. Avantages sociaux futurs (suite)

a. Actifs au titre des prestations constituées

	2002	2001
Obligations au titre des prestations constituées	349 450 000 \$	336 934 000 \$
Juste valeur des actifs des régimes	407 558 000	437 013 000
Surplus	58 108 000	100 079 000
Actifs au titre des prestations constituées		
- début d'exercice	130 174 000	124 724 000
Recouvrement	1 251 000	5 343 000
Cotisations	105 000	107 000
Actifs au titre des prestations constituées		
- en fin d'exercice	131 530 000 \$	130 174 000 \$

b. Obligation au titre des prestations constituées

	2002	2001
Obligations au titre des prestations constituées	42 047 000 \$	40 353 000 \$
Juste valeur des actifs des régimes	-	-
Déficit	42 047 000	40 353 000
Passif au titre des prestations constituées		
- début d'exercice	51 326 000	48 760 000
Dépense	3 932 000	4 028 000
Cotisations	(1 538 000)	(1 462 000)
Passif au titre des prestations constituées		
- en fin d'exercice	53 720 000 \$	51 326 000 \$

c. Composantes de la charge nette de retraite (recouvrement)

	2002	2001
Coût des services rendus	6 806 000 \$	6 652 000 \$
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	21 978 000	21 144 000
Rendement prévu des actifs du régime	(30 912 000)	(33 332 000)
Amortissement net pour l'exercice	877 000	193 000
	(1 251 000) \$	(5 343 000) \$

Ontario Northland Transportation Commission

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2002

4. Avantages sociaux futurs (suite)

d. Composantes de la charge nette au titre des autres régimes

	2002	2001
Coût des services rendus	1 207 000 \$	-
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 725 000	2 570 000
	3 932 000 \$	2 570 000 \$

e. Moyenne pondérée des hypothèses

Taux d'actualisation - régime de retraite	6,50	6,50
Taux d'actualisation - autres régimes	6,75	6,75
Taux de rendement à long terme des actifs du régime	7,25	7,50
Taux de croissance hypothétique de la rémunération	4,00	4,00
Taux d'augmentation des frais médicaux	4,50% to 9,0%	4,5% to 9,0%

5. Dette à long terme

	2002	2001
Prêt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 5,64%, remboursable par versements mensuels de 43,000\$ en capital et intérêts à compter du 1er mai 1998, pour une période de 10 ans.	2 374 000 \$	2 745 000 \$
Prêt de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 5,60%, remboursable par versements mensuels de 156 000\$ en capital et intérêts à compter du 1 janvier 2000, pour une période de 15 ans.	16 358 000	17 293 000
Prêt de de l'Office ontarien de financement, portant intérêts au taux annuel de 6,37%, remboursable par versements mensuels de 109 000\$ en capital et intérêts à compter du 1er septembre 1999, pour une période de 15 ans.	10 809 000	11 419 000
Actif financé par le vendeur, ne portant aucun intérêt et remboursable sur 8 ans, conformément aux conditions du contrat d'achat.	1 160 000	1 425 000
	30 701 000	32 882 000
Moins - portion courante	2 223 000	2 111 000
	28 478 000 \$	30 771 000 \$

Ontario Northland Transportation Commission

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2002

5. Dette à long terme (suite)

Pendant l'exercice financier 2001, la Commission a reclassé un emprunt non productif d'intérêts de 35 208 000\$ à la province de l'Ontario, sans modalités de remboursement précises, puis redressé les chiffres correspondants des exercices précédents et ce, pour être en accord avec la manière dont l'emprunt est présenté dans les états financiers consolidés de la province de l'Ontario. En reconnaissance de l'aspect "prêt à des conditions de faveur" de l'entente, la province l'a classée à titre de placement en actions dans la Commission.

Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices et par la suite s'élèvent à:

2003	2 223 000 \$
2004	2 345 000
2005	2 471 000
2006	2 607 000
2006	2 750 000
Par la suite	18 305 000
	30 701 000 \$

Ontario Northland Transportation Commission

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2002

6. Remboursement du gouvernement

Conformément au mémorandum d'interprétation établi entre la Commission et le ministère du Développement du Nord et des Mines, certaines des exploitations de la Commission ont été désignées non commerciales. La Commission et le Ministère ont conclu des ententes annuelles qui fixent le montant de la contribution que la province de l'Ontario fournira à chaque exercice. En 2002, le gouvernement provincial a entièrement dédommagé la Commission pour les pertes encourues sur le service de train de passager, lesquelles ont été constituées en grande partie par l'augmentation notée dans le tableau ci-dessous.

En vertu de l'article 270 de la Loi sur les chemins de fer, une partie de la perte d'exploitation du service de train de passagers entre North Bay et Toronto est remboursée par l'Office national des transports du Canada. Le gouvernement fédéral a révoqué la Loi sur les chemins de fer et l'a remplacée par la Loi canadienne du transport. Les négociations entre la Commission et Transport Canada ont pris fin en 1996. Le montant annuel du remboursement a été fixé à 2 500 000\$ sur une période de 5 ans, prenant fin en 2001. Une entente temporaire a été conclue en 2002 afin de renouveler l'entente initiale mentionnée ci-dessus aux mêmes conditions jusqu'en juin 2003.

Les détails du remboursement du gouvernement sont les suivants:

	2002	2001
De la province de l'Ontario:		
Chemin de fer - Services aux passagers et ligne de Moosonee	17 427 000 \$	12 029 000 \$
Services maritimes (Moosonee)	73 000	65 000
Activités abandonnées (Note 13)	928 000	1 570 000
	18 428 000	13 664 000
De Transport Canada:		
Opérations courantes	2 500 000	2 500 000
	20 928 000 \$	16 164 000 \$

La Commission compte sur ces remboursements pour poursuivre ses opérations non commerciales.

Ontario Northland Transportation Commission

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2002

7. Revenus de télécommunications

La division des télécommunications de la Commission a conclu un contrat d'utilisation avec Bell Canada permettant des échanges de service relativement aux communications passant par les réseaux de ces deux entreprises. Au cours de l'exercice 2002, les tarifs d'accès chargés par le Local Exchange Carriers sont provisoires d'une décision du CRTC vers la fin de 2001, et ils ne seront pas finalisés par le CRTC avant quelque temps en 2003. Conformément aux conventions comptables de la Commission, tous rajustements de recettes ou de coûts, qu'ils soient positifs ou négatifs, doivent être comptabilisés pendant l'année où ils sont connus et estimables.

8. Éventualités / Engagements

Certaines demandes en dommages et intérêts ont été déposées contre la Commission. Quoi qu'il en soit, ces dommages ne peuvent être estimés présentement. La Commission est de plus d'avis que ces réclamations pourraient être sans fondement ou qu'elles pourraient être couvertes au titre d'une assurance quelconque, une fois la franchise de 2 000 000\$ appliquée. En cas de pertes, une fois le montant établi, il pourrait être imputé aux opérations.

En 1998, une réclamation de 3 000 000\$ a été présentée à l'Agence nationale de transport pour le remboursement partiel de la réduction de la valeur du matériel roulant associé aux trains de passagers. Ne pouvant pas, pour l'instant, déterminer la probabilité de succès de cette réclamation, nous n'avons pas comptabilisé la somme correspondante dans les présents états financiers.

La Commission a signé des contrats de location-exploitation reliés principalement aux véhicules de transport ferroviaire, à l'équipement informatique, au matériel roulant et autres. La direction est d'avis que, dans l'ensemble, les frais annuels qui découlent de ces contrats de location-exploitation n'affectent pas la Commission de façon significative.

La Commission est également liée par certaines ententes de sécurité d'emploi pour un nombre important de ses employés syndiqués.

9. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont composés de l'encaisse et de placements à terme du fonds d'auto-assurance, des comptes à recevoir, d'emprunts bancaires et de découverts en banque, des comptes à payer et des dettes à long terme. À moins d'avis contraire, la direction est d'avis que ces instruments financiers n'exposent nullement la Commission à des risques considérables sur le plan des taux d'intérêts, de change ou de crédit.

Ontario Northland Transportation Commission

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2002

10. Transactions entre apparentés

Au cours de l'année, la Commission a facturé le fonds de retraite contributif de l'ONTC la somme de 296 000\$ (493 000\$ - 2001) en frais de soutien financier et administratif.

11. Données comparatives

Lorsque requis, les données des années précédentes ont été reclassées en vue d'être conformes aux données de l'exercice en cours.

12. Dépendance économique

Au cours de l'année 2002, 47% des recettes de la division des Services ferroviaires (45% en l'an 2001) provenaient de trois clients majeurs.

13. Activités abandonnées

La Commission a mis en œuvre un des éléments de la Phase 1 des recommandations du Programme d'amélioration du service, soit la réorganisation de l'Owen Sound Transportation Company, Limited (OSTC), filiale à part entière de la Commission. Cette réorganisation entrain en vigueur le 1er avril 2002, suite à la vente d'actions de la OSTC à la province de l'Ontario et ce, sans apport, gain ni perte pour la Commission. Les opérations de l'île Pelée ont de plus été assumées par la OSTC.

Ontario Northland Transportation Commission

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 décembre 2002

13. Activités abandonnées (suite)

Les données financières choisies en rapport avec les Services maritimes sont les suivantes :

	2002	2001
Services maritimes (Owen Sound)		
Revenus de ventes	2 000 \$	5 669 000 \$
Remboursement du gouvernement (Note 6)	928 000	1 570 000
Revenus d'exploitation	930 000	7 239 000
Dépenses d'exploitation	929 000	7 302 000
Bénéfice (perte) d'exploitation	1 000	(63 000)
Amortissement	1 000	4 000
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	-	(67 000)
Services maritime (Peleee Island)		
Revenus de ventes	583 000	4 269 000
Dépenses d'exploitation	530 000	3 969 000
Bénéfice net (perte nette) d'exploitation	53 000	300 000
Bénéfices nets provenant d'activités abandonnées	53 000 \$	233 000 \$

Les actifs et passifs des Services maritimes au 31 décembre 2001 était les suivants:

	2002	2001
Actif à court terme	- \$	40 000 \$
Immobilisations	-	1 482 000
	- \$	1 522 000 \$
Passif à long terme inclu a l'obligation au titre des prestations constituées	- \$	238 000 \$

Les flux de trésorerie des Services maritimes sont les suivants:

	2002	2001
Activités d'exploitation	54 000 \$	251 000 \$
Activités d'investissement	-	-
Activités de financement	-	-

Ontario Northland Transportation Commission Rapport sur les employés dont le salaire excède 100 000\$

31 décembre 2002

Nom	Poste	Salaire	Avantages sociaux imposables
R M Thompson	Avocat	125 133 \$	809 \$
S G Carmichael	Vice-président - Services de transport	122 772 \$	809 \$
B R Wheeler	Vice-président - O.N. Telcom	122 772 \$	809 \$
R S Hutton	Président intérimaire	116 544 \$	755 \$
S D Gowlett	Agent de train	114 376 \$	112 \$
K Donnelly	Vice-président - Finance et administration	112 046 \$	732 \$
M Marshall	Mécanicien	108 675 \$	112 \$
L Y Picard	Agent de train	108 666 \$	112 \$
B R Hofferd	Mécanicien	103 867 \$	112 \$
G Seguin	Mécanicien	102 864 \$	112 \$
D Church	Agent de train	102 250 \$	112 \$
D Wood	Mécanicien	101 657 \$	112 \$
B Lacharity	Agent de train	101 466 \$	112 \$
K O'Grady	Mécanicien	101 141 \$	112 \$

Préparé sous la Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur Public, 1996

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

RAPPORT DE LA DIRECTION AU 31 OCTOBRE 2002

La direction de la Commission des parcs du Niagara est responsable de la préparation des états financiers afférents.

Elle a dressé ces états financiers conformément aux conventions comptables généralement acceptées au Canada. Ces états financiers ne sont pas précis étant donné qu'ils comportent certains montants fondés sur des estimations et des jugements faits par la direction. Celle-ci a établi ces montants de façon raisonnable pour s'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement à tous égards importants.

La Commission utilise un système de contrôle comptable et administratif interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que l'actif de la Commission est comptabilisé de manière appropriée et fait l'objet d'une protection suffisante.

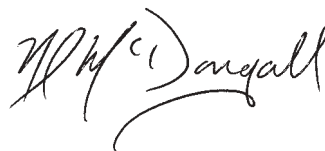
Les membres désignés de la Commission ont la responsabilité de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et sont les ultimes responsables de l'examen et de l'approbation des états financiers.

La Commission se réunit périodiquement avec la direction pour discuter des mécanismes de contrôle interne du processus d'information financière, de questions de vérification et d'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte comme il se doit de ses responsabilités.

Les états financiers ont été vérifiés par Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., vérificateurs externes, selon les normes de vérification généralement acceptées au Canada, au nom de la Commission, du Ministre du Tourisme et Récréatif et du vérificateur provincial. Crawford, Smith et Swallow, comptables agréés, s.r.l., ont eu un accès entier et sans entraves à la Commission.



John A.M. Kernahan
Directeur général
Le 24 janvier 2003



Neil McDougall, CMA
Administrateur principal
Financement et technologie informatique
Le 24 janvier 2003

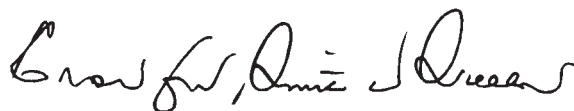
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À la Commission des parcs du Niagara,
au Ministre du Tourisme et Récréatif
et au vérificateur provincial

Conformément à la Loi sur les parcs du Niagara, laquelle indique que la Commission des parcs du Niagara, un organisme de la Couronne, fait l'objet d'une vérification par le vérificateur provincial ou par un vérificateur désigné par le lieutenant-gouverneur en conseil, nous avons vérifié le bilan de la Commission des parcs du Niagara au 31 octobre 2002 et les états d'exploitation, de l'avoir et des mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues Canadien. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Commission au 31 octobre 2002 les résultats de son fonctionnement et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



Le 24 janvier 2003
Niagara Falls, ON

Crawford, Smith and Swallow
Chartered Accountants LLP

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 1

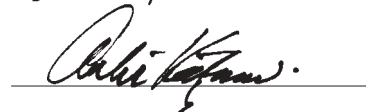
BILAN

au 31 octobre 2002

Actif	2002	2001
	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse	1 263 208	1 493 614
Comptes débiteurs		
Loyers fonciers	97 469	2 350 056
Divers	3 101 551	1 779 690
Stocks		
Articles vendables	4 239 668	3 568 438
Fournitures d'entretien et autres	1 328 588	1 203 010
Frais payés d'avance	290 449	121 029
	10 320 933	10 515 837
Immobilisations - note 2	137 107 798	136 076 447
	147 428 731	146 592 284
Passif et avoir		
Passif et avoir		
Prêt bancaire	6 000 000	3 000 000
Comptes créditeurs	5 267 720	9 304 506
Traitements et salaires dûs	1 366 856	1 040 917
Versement de l'emprunt hypothécaire exigible à court terme	—	300 000
	12 634 576	13 645 423
Prestations après-mandat - note 3	2 779 523	2 571 209
Engagements - note 4		
Faux frais - note 5		
Avoir – État 2	132 014 632	130 375 652
	147 428 731	146 592 284

Signataires au nom de la Commission:


 Président


 Vice-président

Voir notes afférentes

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA**ÉTAT 2****AVOIR**

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2002

	2002 \$	2001 \$
Avoir au début de l'exercice	130 375 652	129 273 879
Recettes nettes pour l'exercice - État 3	1 638 980	3 417 752
Modification aux conventions comptables	—	(2 315 979)
Avoir à la fin de l'exercice	132 014 632	130 375 652

Voir notes afférentes

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

EXPLOITATION

ÉTAT 3

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2002

	2002 \$	2001 \$
Recettes		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions - Annexe 1	74 363 869	68 137 118
Loyers fanciers	5 416 415	5 299 469
Commissions, loiaions et frais	2 891 000	2 739 471
Différence de change nette sur devises américaines	691 292	631 338
Intérêts	63 868	135 938
Gain net sur la vente d'actifs immobilizes	175 816	56 384
Recettes diverses	16 945	44 718
	83 619 205	77 044 436
Charges		
Boutiques de cadeaux, restaurants et attractions - Annexe 1		
Coût d'acquisition des articles vendus	15 614 741	15 539 056
Frais d'exploitation	34 403 537	27 525 807
Amortissement	3 323 344	2 421 883
Entretien	16 977 710	16 486 896
Frais généraux et d'administration	5 166 057	5 025 846
Marketing et publicité	2 622 706	2 904 238
Service à la clientèle	383 027	443 773
Prêt à intérêt	543 255	314 014
	79 034 377	70 661 513
Recettes nettes pour l'exercice avant amortissement de l'actif non productif de recettes	4 584 828	6 382 923
Amortissement de l'actif non productif de recettes	2 945 848	2 965 171
Recettes nettes pour l'exercice	1 638 980	3 417 752

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

ÉTAT 4

MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2002

	2002 \$	2001 \$
Activités d'exploitation		
Recettes nettes pour l'exercice	1 638 980	3 417 752
Imputations aux recettes ne nécessitant aucun décaissement		
- amortissement	6 478 205	5 494 475
- gain net sur la vente d'actifs immobilisés	(175 816)	(15 318)
	7 941 369	8 896 909
Écart net des soldes des fonds de roulement en nature lié à l'exploitation - Note 6	(746 349)	2 905 490
Fonds découlant des activités d'exploitation	7 195 020	11 802 399
Activités d'investissement		
Aquisitions d'actifs immobilisés	(7 527 979)	(20 140 315)
Produits de la vente d'actifs immobilisés	194 239	279 919
Fonds utilisés pour les activités d'investissement	(7 333 740)	(19 860 396)
Activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(300 000)	(300 000)
Hausse des prestations après-mandat	208 314	255 230
Fonds utilisés pour les activités de financement	(91 686)	(44 770)
Baisse de la position de trésorerie	(230 406)	(8 102 767)
Postition de trésorerie au début de l'exercice	1 493 614	9 596 381
Postition de trésorerie à la fin de l'exercice	1 263 208	1 493 614

Voir notes afférentes

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA**ANNEXE 1****EXPLOITATION****BOUTIQUES DE CADEAUX, RESTAURANTS ET ATTRACTIONS**

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2002

	2002 \$	2001 \$
Recettes		
Souvenirs, porcelaines et cartes postales	23 382 307	25 433 308
Aliments et boissons non alcooliques	16 437 848	15 148 458
Bière, boissons alcooliques et vin	2 325 150	1 680 357
Confiserie	3 116 103	3 145 907
Tarifs et admissions	26 499 054	21 404 860
Locations	1 023 382	371 778
Divers	1 580 025	952 450
	74 363 869	68 137 118
Coûts d'acquisitions des produits vendus		
Souvenirs, porcelaines et cartes postales	8 658 055	9 533 463
Aliments et boissons non alcooliques	4 461 995	4 022 544
Bière, boissons alcooliques et vin	661 577	454 663
Confiserie	1 217 187	1 239 169
Divers	615 927	289 217
	15 614 741	15 539 056
Bénéfices bruts	58 749 128	52 598 062
Frais d'exploitation		
Traitements et salaires	14 837 150	12 699 555
Avantages sociaux	2 629 630	2 348 901
Publicité	1 387 406	767 914
Combustible, électricité, eau et buanderie	1 373 927	1 171 656
Frais généraux	4 467 962	3 577 535
Maintenance des bâtiments, du matériel et des véhicules	2 645 265	2 511 433
Entretien des terrains	4 693 339	2 402 632
Subventions tenant lieu de taxes municipales	823 336	808 167
Dépenses de centre de distribution	1 545 522	1 238 014
	34 403 537	27 525 807
Recettes nettes avant amortissement	24 345 591	25 072 255
Amortissement de l'actif productif de recettes	3 323 344	2 421 883
Recettes nettes moins toute tranche des Frais administratifs généraux de la Commission	21 022 247	22 650 372

Voir notes afférentes

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2002

1. Principales conventions comptables

Méthode comptable

Les états financiers de la Commission des Parcs du Niagara (la « Commission ») sont les représentations de la gestion dressées conformément aux principes comptables généralement acceptés au Canada et uniformément appliqués. Vu qu'une détermination précise de nombreux éléments d'actif et de passif est fonction d'événements futurs, la préparation d'états financiers périodiques repose nécessairement sur des estimations et des approximations. Celles-ci ont été faites à partir d'un jugement consciencieux exercé en tenant compte de l'information disponible. De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés de façon appropriée dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-dessous :

Stocks

Les stocks d'articles vendables sont comptabilisés selon le coût d'acquisition (méthode du premier entré, premier sorti) ou la valeur de réalisation nette si celle-ci est moindre.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. La comptabilisation de l'amortissement est linéaire, à des taux de 2,5 à 20 pour cent pour les bâtiments, la voirie et les structures, de 10 à 25 pour cent pour le matériel et les fournitures et de 8 à 40 pour cent pour les véhicules.

2. Immobilisations

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2002 \$	2001 \$
Terrain	13 555 108	—	13 555 108	13 555 108
Améliorations de terrain	17 091 418	—	17 091 418	—
Bâtiments, voirie et structures	144 232 447	50 091 395	94 141 052	81 509 792
Matériel et mobilier	24 250 852	14 304 327	9 946 525	6 639 609
Véhicules	7 949 108	6 756 596	1 192 512	1 461 106
	207 078 933	71 152 318	135 926 615	103 165 615
Travaux d'immobilisations en cours	1 181 183	—	1 181 183	32 910 832
	208 260 116	71 152 318	137 107 798	136 076 447

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2002

3. Prestations après-mandat

La Commission fournit un bénéfice pour l'avenir de l'employé défini, payable à la résiliation du contrat de travail, offert à certains employés à temps plein avec un minimum de cinq années de service. Le bénéfice est calculé basé sur une semaine de rémunérations, au moment de la résiliation du contrat de travail, pour chaque année de service à temps plein fournit pour la Commission. Voir note 8 pour obtenir d'autres bénéfices à la fin du contrat de travail.

Information définie sur régime de prestations	2002 \$	2001 \$
Atouts pour régime de prestations de l'employé	—	—
Engagements de régime de prestations de l'employé	2 779 523	2 571 209
Déficit de régime de prestations de l'employé	2 779 523	2 571 209
Obligation de prestation reconnue sur le bilan		
Obligation de prestation, début de l'année	2 571 209	2 315 979
Dépense pour l'année	341 454	327 952
Prestations payées pendant l'année	(133 140)	(72 722)
Obligation prestation, fin de l'année	2 779 523	2 571 209

Les hypothèses actuarielles principales utilisées pour l'évaluation du régime de prestation sont les suivantes:

Taux d'intérêt (rabais) – L'obligation accrue à partir et les dépenses ont été déterminés en employant un taux d'escompte de 6%.

Niveaux des salaires – Les niveaux des salaires à l'avenir sont prévus d'accroître de 4% par année.

4. Engagements

La Commission s'est engagée à dépenser approximativement 2 330 000 \$ en projets d'immobilisations au cours du prochain exercice.

5. Faux Frais

La commission est engagée dans une instance judiciaire ayant trait à certaines demandes d'indemnisation pour lesquelles il est impossible de déterminer la probabilité de perte ni le montant raisonnablement estimable. En conséquence, les états financiers ne tiennent compte d'aucune provision pour ces demandes d'indemnisation.

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2002

6. Mouvements de trésorerie

Parmi les écarts des éléments du fonds de roulement, on trouve les suivantes:

	2002 \$	2001 \$
Comptes débiteurs	930 726	(941 039)
Stocks	(796 808)	(54 794)
Frais payés d'avance	(169 420)	120 613
Prêt bancaire	3 000 000	3 000 000
Comptes créditeurs et traitements et salaires dûs	(3 710 847)	780 710
	(746 349)	2 905 490
Intérêts	2002 \$	2001 \$
Intérêts touchés	63 868	135 938
Intérêts payé	535 215	298 644

7. Bail d'exploitation

La Commission loue des véhicules et équipements sous le programme de bail d'exploitation qui expire à travers les années jusqu'en 2005. L'obligation totale sous le programme de bail d'exploitation équivaut 1 863 494 \$.

Paievements à l'avenir pour chacune des trois prochaines années sont les suivantes:

	\$
2003	687 157
2004	656 827
2005	519 510

8. Autres prestations après-mandat

La Commission verse pour tous ses employés permanents (et non permanents participants) des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Ceux-ci sont des régimes pour plusieurs employés. Ces plans sont expliqués en tant que plans de contribution, puisque la Commission n'a pas assez d'information pour appliquer un plan de bénéfices défini expliquant ces plans de pension.

Les obligations de la Commission au titre des régimes de retraite de la fonction publique et du SEFPO étaient de 1 214 516 (1 140 146 \$ en 2001) et sont incluses dans les postes « Frais généraux et d'administration » dans l'état des opérations et « Avantages sociaux des employés » dans l'annexe sur l'exploitation des boutiques de cadeaux, restaurants et attractions.

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

pour l'exercice se terminant le 31 octobre 2002

8. Autres prestations après-mandat – suite

Le coût pour après-mandat, prestations non-liées à la retraite sont payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne sont pas compris dans le compte d'exploitation générale.

Voir note 3 pour des détails définis sur le régime de prestations pour l'avenir de l'employé.

9. Instruments financiers**Risque de crédit**

La clientèle de la Commission l'expose à un risque de crédit. Toutefois, la concentration du risque de crédit est réduite au minimum en raison du nombre élevé de clients.

Risque de change

La Commission réalise approximativement 16,33 % de ses ventes en devises étrangères (18,71 % en 2001). Par conséquent, certains éléments d'actif et recettes sont exposés à la fluctuation des devises étrangères.

Risque de flux monétaire

La commission a un prêt bancaire payable qui porte un intérêt à un taux préférentiel de moins de 50 points de base. Par conséquent, la Commission est exposée à des risques de flux monétaires liés à des risques de flux monétaires liés à des fluctuations potentielles dans les taux d'intérêt du marché.

10. Opérations entre apparentés

La commission exerce une influence significative sur la Fondation des parcs du Niagara (la « Fondation ») en vertu de son habilité d'appointer certains des Directeurs du conseil d'administration de la Fondation. La Fondation est incorporée sous la loi des Corporations d'Ontario et consiste en une charité enregistrée sous la Loi de l'impôt sur le revenu. Le but de la fondation est de promouvoir des initiatives de conservation, environnementales historiques, arts du spectacle et musicales dans le territoire de la Commission des parcs du Niagara. Les ressources nettes de la Fondations équivalent 42 158 \$. Au cours de l'année, la Commission a dépensé 32 688 \$ de la part de la Fondation. Ces montants dépensés ont compris la publicité et promotion, logiciel informatique, matériel de bureau, frais professionnels, téléphone et développement de sites d'Internet.

L'actif net est resultants des operations de la Fondation ne sont pas compris dans les déclarations financiers séparées de la Fondation sont disponibles sur demande.

11. Fonds excédentaires

Conformément à l'article 16(2) de la Loi sur les parcs du Niagara, tous les fonds excédentaires sont versés au ministre des Finances sur ordre du lieutenant gouverneur en conseil en font partie du trésor.

COMMISSION DES PARCS DU NIAGARA

DIVULGATIONS DE SALAIRES POUR LE SECTEUR PUBLIC

Employés touchant 100 000 \$ ou plus en 2001

Prépare conformément à la loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

Registre des salaires et prestations des employés pour l'année 2001

Nom	Poste	Salaire versé	Avantages imposables
John Kernahan	Directeur général	\$131,114.81	\$8,717.04
Robert Brooker	Directeur général adjoint	\$120,432.64	\$ 291.38
Robert McIlveen	Administrateur principal Services Communnautaires	\$102,838.25	\$ 248.48
Nicholas Murphy	Administrateur principal Services techniques	\$102,838.25	\$ 248.48
Alois Poltl	Administrateur principal Services d'alimentation	\$102,838.25	\$ 943.98
Joel Noden	Administrateur principal Détail, attractions et héritage	\$102,838.25	\$ 248.48
Murray Mold	Administrateur principal Développement d'entreprise et commercialisation	\$100,898.84	\$ 248.48

HYDRO ONE INC. RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société ») incombe à la direction. Ils ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis, à l'exception de ce qui est présenté à la note 22 afférente aux états financiers consolidés. Hydro One applique les principes comptables appropriés à ses activités. Les principales conventions comptables suivies par la société sont décrites dans le sommaire des principales conventions comptables présenté à la note 2 afférente aux états financiers consolidés. La préparation des états financiers comporte nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant une incidence sur la période comptable considérée ne peuvent être déterminées avec certitude avant les périodes à venir. Les états financiers consolidés ont été dressés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles au 13 février 2003.

La direction maintient un système de contrôles internes visant à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comporte des politiques et des procédés officiels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant une délégation des pouvoirs et une division des responsabilités appropriées. Des vérificateurs internes ont évalué de façon indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et présenté leurs constatations à la direction et au comité de vérification et des finances du conseil d'administration de Hydro One.

Les états financiers consolidés ont été examinés par Ernst & Young s.r.l., les vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration de Hydro One. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs, figurant à la page 24 dans le présent rapport annuel, fait état de la portée de leur examen et de leur opinion.

Le conseil d'administration de Hydro One, par l'entremise de son comité de vérification et des finances, est tenu de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification et des finances rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et les vérificateurs externes afin de s'assurer que chaque groupe remplit ses tâches respectives et d'examiner les états financiers consolidés avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Les vérificateurs externes ont librement et directement accès au comité de vérification et des finances, avec ou sans la présence de la direction, pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière et à l'efficacité du système de contrôles internes.

Au nom de la direction de Hydro One Inc.,



Tom Parkinson
Président et chef de l'exploitation



K. M. Hartwick
Chef des finances

**HYDRO ONE INC.
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

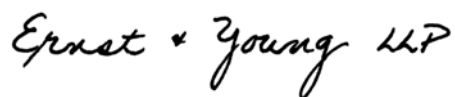
À l'actionnaire de Hydro One Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Hydro One Inc. (la « société ») au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001 et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de la société pour chacun des trois exercices de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2002. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et des États-Unis. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des trois exercices de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2002 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comme décrit à la note 2, la société a modifié sa méthode de comptabilisation de l'écart d'acquisition et des autres actifs incorporels.



Ernst & Young s.r.l.
Comptables agréés
Toronto, Canada

le 13 février 2003

HYDRO ONE INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001	2000
Produits			
Transport (note 16)	1 317	1 259	1 260
Distribution (note 16) □	2 695	2 158	1 703
Divers	32	49	32
	4 044	3 466	2 995
Charges			
Achats d'électricité (note 16)	1 871	1 267	859
Exploitation, entretien et administration (note 4)	832	824	863
Amortissement (note 5)	411	384	348
	3 114	2 475	2 070
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	930	991	925
Charges de financement (notes 6 et 16)	353	350	340
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés	577	641	585
Provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés (notes 7 et 16)	233	267	207
Bénéfice net	344	374	378
Résultat par action ordinaire de base et dilué <i>(en dollars canadiens) (note 15)</i>	3 258	3 562	3 182

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001	2000
Bénéfices non répartis au 1 ^{er} janvier	357	241	265
Bénéfice net	344	374	378
Dividendes (note 15)	(192)	(258)	(402)
Distribution à l'actionnaire (note 8)	(7)	-	-
Bénéfices non répartis au 31 décembre	502	57	241

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC. BILANS CONSOLIDÉS

<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001
Actif		
Actif à court terme :		
Débiteurs (déduction faite de la provision pour créances douteuses de 16 millions de dollars et 12 millions de dollars en 2001)	659	538
Matières et fournitures	55	56
	714	594
Immobilisations (note 8):		
Immobilisations en service	13 790	13 335
Moins : amortissement cumulé	4 859	4 581
	8 931	8 754
Construction en cours	300	310
	9 231	9 064
Autres actifs à long terme :		
Actif reporté du régime de retraite (note 10)	742	847
Actif réglementaire (note 9)	570	558
Écart d'acquisition (note 11)	133	133
Débiteurs à long terme et autres actifs	28	22
Coûts de la dette reportés	7	13
	1 480	1 573
Total de l'actif	11 425	11 231

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.

BILANS CONSOLIDÉS (suite)

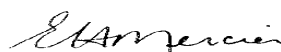
<i>Aux 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001
Passif		
Passif à court terme :		
Dette bancaire	35	24
Créditeurs et charges à payer (note 16)	589	691
Intérêts courus	53	57
Billets à court terme à payer (note 12)	579	410
Tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme (note 12)	651	443
	1 907	1 625
 Dette à long terme (note 12)	 3 928	 4 079
 Autres passifs à long terme :		
Passif réglementaire (note 9)	742	847
Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite (note 10)	540	510
Passifs environnementaux (note 14)	140	158
Créditeurs à long terme et charges à payer	29	18
	1 451	1 533
Total du passif	7 286	7 237
 Éventualités et engagements (notes 13, 18 et 19)		
 Capitaux propres (note 15)		
Actions privilégiées (autorisées : nombre illimité; émises : 12 920 000)	323	323
Actions ordinaires (autorisées : nombre illimité; émises : 100 000)	3 314	3 314
Bénéfices non répartis	502	357
Total des capitaux propres	4 139	3 994
Total du passif et des capitaux propres	11 425	11 231

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil,



Glen Wright
Président du conseil



Eileen Mercier
Présidente du comité de vérification et des finances

HYDRO ONE INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001	2000
Activités d'exploitation			
Bénéfice net	344	374	378
Rajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement (déduction faite des frais d'enlèvement)	384	352	324
Comptes d'écart liés au règlement de détail	(37)	-	-
	691	726	702
Variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation <i>(note 17)</i>	(199)	188	23
Flux de trésorerie nets liés à l'exploitation	492	914	725
Activités de financement			
Dette pour le financement à long terme :			
Émise	500	550	1 000
Remboursée	(443)	(474)	(1 399)
Dette pour le financement à court terme	169	280	130
Coûts de la dette reportés	6	1	(12)
Dividendes versés	(192)	(258)	(398)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	40	99	(679)
Activités d'investissement			
Immobilisations	(570)	(566)	(446)
Acquisitions de sociétés de distribution locale	-	(475)	(23)
Produit de la cession <i>(note 3)</i>	50	-	-
Autres actifs	(23)	28	(69)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(543)	(1 013)	(538)
Variation nette des espèces et quasi-espèces	(11)	-	(492)
Espèces et quasi-espèces au 1 ^{er} janvier	(24)	(24)	468
Espèces et quasi-espèces au 31 décembre <i>(note 17)</i>	(35)	(24)	(24)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****1. CONSTITUTION ET DÉBUT DES ACTIVITÉS**

Hydro One Inc. (« Hydro One » ou la « société ») a été constituée le 1^{er} décembre 1998 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et est détenue en propriété exclusive par la province de l'Ontario (la « province »). L'activité principale de Hydro One consiste à transporter de l'électricité et à la distribuer aux abonnés en Ontario, et est régie par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission »).

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES***Mode de consolidation***

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales en propriété exclusive : Hydro One Networks Inc. (Hydro One Networks), Hydro One Network Services Inc. (Hydro One Network Services), 1316664 Ontario Inc., anciennement Ontario Hydro Energy Inc. (Ontario Hydro Energy), Hydro One Remote Communities Inc. (Hydro One Remote Communities), Hydro One Brampton Inc. (Hydro One Brampton), Hydro One Markets Inc., Hydro One Telecom Inc. et Hydro One Delivery Services Company Inc.

En date du 1^{er} janvier 2003, Hydro One Networks et Hydro One Network Services ont fusionné. Hydro One Network Services sera dissoute en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario), une fois toutes les exigences respectées. En outre, les activités de l'ancienne Ontario Hydro Energy sont en train d'être liquidées (voir la note 3).

Méthode de comptabilisation

Les présents états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada ») et sont conformes aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »), sauf comme indiqué à la note 22.

Tarification

En date du 1^{er} avril 1999, selon les dispositions de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, les entreprises d'Ontario Hydro ont été restructurées en cinq entreprises distinctes, y compris Hydro One qui agit, par l'entremise des filiales en propriété exclusive, à titre de société remplaçante des entreprises de transport, de distribution d'électricité et de services énergétiques d'Ontario Hydro. Cette restructuration a eu lieu en prévision de la libre concurrence des marchés de l'électricité de détail et de gros en Ontario, qui est entrée en vigueur officiellement le 1^{er} mai 2002 (le libre accès). Le 9 décembre 2002, la province a adopté la *Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'alimentation en électricité* (le projet de loi 210), qui modifiait la *Loi de 1998 sur l'électricité* et d'autres lois afin de mettre en œuvre le plan d'action pour la diminution des factures d'électricité annoncé par le Premier ministre de l'Ontario le 11 novembre 2002.

Les tarifs de notre entreprise de transport pour les périodes antérieures au libre accès ont été établis par la Commission pour fournir un taux de rendement annuel de 9,88 % des capitaux propres réputés affectés à cette entreprise. Au cours de cette période, Hydro One n'a pas facturé directement les abonnés pour les services de transport. Les produits du transport réglementé ont plutôt été recouvrés par Ontario Power Generation Inc. (OPG) et ont été versés à la société en vertu d'une entente de répartition des produits entre les sociétés remplaçantes. L'entente de répartition des produits a cessé avec le libre accès et la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (la SIGMÉ) verse maintenant les paiements d'après les tarifs de transport uniformes approuvés par la Commission pour tous les transporteurs à la grandeur de l'Ontario. Fondés sur notre charge estimative, ces tarifs ont aussi été établis pour donner un taux de rendement annuel de 9,88 %.

Avant le libre accès, l'entreprise de distribution achetait son électricité à prix fixe auprès de OPG et facturait à ses abonnés de distribution un tarif groupé pour la production, le transport et la distribution de l'électricité. Les tarifs groupés établis initialement par la Commission pour 2000 ont donné un taux de rendement annuel de 9,88 % des capitaux propres réputés affectés à cette entreprise. Les tarifs groupés sont restés en place jusqu'au libre accès.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Au cours de 2001, le coût de l'électricité de gros pour la société a été haussé à deux occasions. En date du 1^{er} juin 2001, la province a adopté une réglementation qui augmentait pour toutes les sociétés de distribution, y compris Hydro One, le coût de l'électricité de gros fournie par OPG de 0,7 cent le kWh. La Commission a approuvé l'intégration de cette hausse non liée à la distribution aux tarifs groupés des abonnés. Le coût de l'électricité de gros pour notre entreprise de distribution a été ensuite haussé de 1,15 cent le kWh en date du 1^{er} octobre 2001 de sorte que, après cette augmentation, le coût de l'électricité pour la société était conforme au tarif payé par d'autres distributeurs importants. Le 19 janvier 2001, la société a demandé, par l'entremise de Hydro One Networks de réduire la tranche provenant des abonnés de détail de l'exigence en matière de produits de distribution qui serait entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2001, soit d'environ 742 millions de dollars à 646 millions de dollars pour atténuer considérablement l'incidence, sur les abonnés de Hydro One, de cette hausse du coût de l'électricité, et ce, progressivement sur une période de trois ans. La société appelle communément cette atténuation le plan d'atténuation des tarifs.

Depuis l'entrée en vigueur du libre accès, Hydro One achète son électricité du marché au comptant administré par la SIGMÉ et facture à ses abonnés de distribution les tarifs dégroupés, y compris les tarifs de distribution approuvés par la Commission. Ces tarifs de distribution sont pratiquement identiques aux tarifs de distribution que nous avons intégrés à nos tarifs groupés avant le libre accès.

Le 30 août 2002, la Commission a publié une ordonnance tarifaire établissant les tarifs de distribution dégroupés. Cette ordonnance tenait compte de la décision du 12 juin 2002 de la Commission quant à la demande que Hydro One Networks a déposée le 19 janvier 2001. La Commission a approuvé une exigence globale en matière de produits de distribution (y compris celle liée aux tarifs de détail, aux tarifs de basse tension et à diverses charges) de 646 millions de dollars en date du 1^{er} octobre 2001, de 694 millions de dollars en date du 1^{er} mars 2002 et de 742 millions de dollars en date du 1^{er} mars 2003. En outre, la Commission a confirmé l'approbation provisoire du recouvrement d'approximativement 8 millions de dollars de coûts engagés pour harmoniser nos systèmes et pratiques d'affaires avec les exigences du marché de l'électricité concurrentiel, communément appelés coûts de préparation au marché.

Le projet de loi 210 a été adopté afin de mettre en œuvre le plan d'action pour la diminution des factures d'électricité annoncé par le Premier ministre de l'Ontario le 11 novembre 2002. Voici les dispositions les plus importantes du projet de loi concernant les entreprises de transport et de distribution :

- Le prix de l'énergie pour les petits consommateurs et les consommateurs désignés (comme défini dans le projet de loi 210) est établi à 4,3 cents le kWh, rétroactivement au 1^{er} mai 2002. La plupart des abonnés de distribution de la société (qui consomment, au total, environ 70 % de l'énergie que nous distribuons) ont droit au prix de l'énergie fixe. Compte tenu du fait que le prix dépassait 4,3 cents le kWh pour la période du 1^{er} mai 2002 au 1^{er} décembre 2002, le projet de loi 210 a exigé que les distributeurs émettent un remboursement de 75 \$ aux consommateurs admissibles et créditent tout remboursement restant aux factures futures. La SIGMÉ a facilité ce gel des prix et continuera de le faire par un financement offert par la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la SFIÉO), et les produits de distribution et les coûts des achats d'électricité présentés jusqu'à la fin du troisième trimestre de 2002 ont donc été réduits de 91 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 22 millions de dollars pour le deuxième trimestre et une baisse de 113 millions de dollars pour le troisième trimestre.
- Le plafonnement des tarifs du transport et de la distribution s'applique jusqu'au 30 avril 2006 au moins. Une demande de tarifs peut être soumise à la Commission avant cette date avec l'autorisation écrite du ministre de l'Énergie. Toutes les hausses de tarif qui ont été approuvées par la Commission mais non mises en œuvre avant le 1^{er} décembre 2002 ont été suspendues. Par conséquent, la hausse du 1^{er} mars 2003 et les modifications tarifaires associées aux charges de basse tension pour les sociétés de distribution locale intégrées et les abonnés directs ne peuvent être mises en œuvre. La hausse de 8 millions de dollars des produits de distribution associés aux coûts de préparation au marché qui a été approuvée par la Commission pour les dix mois commençant le 1^{er} mai 2002 demeurera en vigueur jusqu'au 30 avril 2006 au moins.
- En date du 1^{er} décembre 2002, le prix payé par les distributeurs à la SIGMÉ pour les charges du marché de gros autres qu'énergétiques est pratiquement identique au prix que les distributeurs peuvent facturer à leurs abonnés. Pour la période du 1^{er} mai 2002 au 1^{er} décembre 2002, les écarts entre les tarifs ont été accumulés dans des comptes d'écart liés au règlement de détail conformément aux dispositions de l'article 490 du *Accounting*

HYDRO ONE INC. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Procedures Handbook de la Commission pour la cession par l'entremise des écarts de rémunération futurs ou des rajustements de tarif approuvés.

- Le projet de loi 210 permet l'établissement ou le maintien des comptes de report pour certains montants jusqu'à ce que la Commission se soit prononcée sur la cession. Pour Hydro One, les comptes les plus importants comprennent : les comptes d'écart liés au règlement de détail, les coûts de préparation au marché, et les produits qui auraient été facturés si les charges pour les installations à basse tension approuvées pour les sociétés de distribution locale intégrées et les abonnés directs avaient été appliquées. Le projet de loi 210 permet également le maintien d'un compte de report pour les coûts de décontamination environnementale engagés par l'entreprise de distribution en 2001 et en 2002. Le traitement comptable de ces coûts a été revu par la Commission dans le cadre du plan d'atténuation des tarifs.

L'adoption du projet de loi 210 a fixé effectivement un plafond pour les tarifs de Hydro One Remote Communities, par l'entremise de laquelle les localités éloignées du nord de l'Ontario sont servies, et Hydro One Brampton, qui a été acquise en 2001. Toutes les autres sociétés de distribution locale qui ont été achetées ont été entièrement intégrées à Hydro One Networks, la filiale principale en activité. Par suite du plafonnement des tarifs, le taux de rendement de Hydro One Remote Communities continue de refléter une structure du capital financée entièrement par emprunts, et Hydro One Brampton ne sera pas en mesure de mettre en œuvre la hausse de tarif finale pour atteindre un rendement des capitaux propres de 9,88 %, comme proposé initialement par la Commission.

Les actifs réglementaires représentent surtout les coûts reportés parce que, selon toute vraisemblance, ils seront recouverts grâce aux tarifs futurs. Les actifs réglementaires constatés au 31 décembre 2002 sont présentés à la note 9. Le plafond instauré par le projet de loi 210 limite l'occasion de recouvrer l'augmentation des coûts et les dépenses en capital au-dessus des tarifs de base courants grâce à des tarifs au cours de la période de plafonnement des tarifs qui, à l'heure actuelle, se terminera le 30 avril 2006 au plus tôt. Une demande tarifaire peut être présentée à la Commission avant la fin de la période avec l'autorisation écrite du ministre de l'Énergie. Le projet de loi 210 établit les motifs d'approbation et stipule que, lorsqu'il se penche sur la question de l'approbation, le ministre doit tenir compte des intérêts des consommateurs en ce qui concerne les prix, la fiabilité et la qualité des services d'approvisionnement en électricité.

Les tarifs actuels de transport et de distribution prévoient le recouvrement d'un montant important de nos actifs réglementaires inscrits au 31 décembre 2002. Nous avons constaté certains actifs réglementaires qui ne sont pas inclus dans les tarifs en vigueur. Ces actifs réglementaires comprennent principalement les comptes d'écart liés au règlement de détail et l'excédent des coûts de préparation au marché sur le recouvrement provisoire de 8 millions de dollars approuvé par la Commission. Le projet de loi 210 prévoit le maintien des comptes de report pour ces actifs réglementaires, ainsi que d'un compte de report de charges à basse tension pour les abonnés directs et les sociétés de distribution locale intégrées qui ont été approuvées, mais qui n'étaient pas en vigueur en date du 1^{er} décembre 2002. De plus, le ministre de l'Énergie a souligné, dans le cadre d'une lettre aux distributeurs datée du 23 janvier 2003, qu'il demandera à la Commission de terminer, au plus tard le 31 décembre 2003, la revue des demandes des distributeurs visant à recouvrer les montants qui sont considérés comme des actifs réglementaires au sens du projet de loi 210. D'après la lettre, une fois que la Commission aura terminé sa revue et qu'elle aura confirmé les montants à recouvrer, le processus de recouvrement commencera au plus tard en 2006.

Hydro One est toujours d'avis qu'il est probable de recouvrer les actifs réglementaires à même les tarifs futurs, quoique le recouvrement intégral soit plus incertain à l'heure actuelle qu'avant le projet de loi 210. Étant donné le plus grand degré d'incertitude, la société ne comptabilisera pas les charges à basse tension pour les abonnés directs et les sociétés de distribution locale intégrées dans les résultats d'exploitation ou au bilan aux fins d'établissement de rapports financiers externes. Ces produits sont évalués à environ 26 millions de dollars par an. Hydro One a l'intention de chercher à recouvrer les comptes d'écart liés au règlement de détail, les coûts de préparation au marché résiduels et les charges à basse tension non comptabilisées, ainsi que les intérêts en découlant, par l'entremise de demandes tarifaires futures.

La société évalue continuellement la probabilité de recouvrement des actifs réglementaires. Si un recouvrement au moyen de tarifs futurs n'était plus considéré comme probable, les montants en cause seraient imputés aux résultats d'exploitation de la période où l'évaluation aurait été effectuée. Si une décision réglementaire future était prise par

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

la Commission ou par le ministre de l'Énergie en vue de permettre le recouvrement des charges à basse tension, Hydro One constaterait un gain dans les résultats d'exploitation de la période où la décision serait prise.

Les traitements réglementaires suivants ont donné lieu à des traitements comptables différents des PCGR du Canada à l'égard d'entreprises œuvrant dans un cadre de tarifs non réglementés :

- les avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux PCGR du Canada. La Commission a permis la récupération des coûts des services passés, provenant de l'adoption de la méthode de la comptabilité d'exercice, dans les exigences en matière de produits selon la méthode linéaire sur une période de dix ans. En conséquence, en 1999, Hydro One a enregistré un actif réglementaire d'un montant initial de 419 millions de dollars pour tenir compte de ce traitement réglementaire;
- Hydro One a constitué une provision pour les dépenses futures estimatives nécessaires pour régler les dommages environnementaux passés. Puisque ces dépenses sont recouvrées au moyen des tarifs, la société a enregistré un actif réglementaire d'un montant initial de 190 millions de dollars. À l'exception de la partie de l'actif réglementé liée à certaines dépenses de distribution, cet actif réglementaire, incluant l'augmentation des intérêts futurs, devrait être amorti d'ici 2020 selon le modèle des dépenses réelles. En vertu du plan d'atténuation des tarifs de la société examiné avec la Commission, la partie de l'actif réglementaire liée aux dépenses de distribution réelles engagées en 2001 et en 2002 sera amortie par imputation aux résultats d'exploitation selon la méthode linéaire de 2003 à 2020 inclusivement. La Commission a pleins pouvoirs de vérifier et d'évaluer l'étendue et le calendrier de recouvrement de ces coûts environnementaux;
- les coûts de préparation au marché ont été reportés selon les critères établis par le *Electricity Distribution Rate Handbook* de la Commission, l'*Accounting Procedures Handbook* et les directives ultérieures de la Commission. En l'absence d'un tel règlement, ces coûts auraient été passés en charges lorsqu'ils auraient été engagés en vertu des PCGR du Canada;
- Hydro One a reporté certains comptes d'écart liés au règlement de détail selon les dispositions de l'article 490 du *Accounting Procedures Handbook* de la Commission;
- conformément aux ordonnances tarifaires approuvées par la Commission, les coûts de retraite sont comptabilisés dans les résultats d'exploitation lorsque les cotisations patronales sont versées à la caisse de retraite plutôt que selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En conséquence, un montant égal à l'actif reporté du régime de retraite a été inscrit à titre de passif réglementaire;
- les paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés relatifs aux entreprises réglementées de la société sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible comme l'exige la Commission.

Constatation et répartition des produits

Les ordonnances tarifaires publiées par la Commission pour l'entreprise de transport constituaient le fondement de la convention de répartition des produits. En 1999, 2000 et 2001, et avant le libre accès, les produits tirés du transport représentaient un montant fixe axé sur l'exigence en matière de produits annuels de 1,2 milliard de dollars. Depuis le libre accès, les produits tirés du transport sont recouverts à même les tarifs dégroupés approuvés par la Commission et sont constatés au fur et à mesure que l'électricité est livrée aux abonnés.

Avant le libre accès, les produits de distribution attribuables à la vente et la livraison de l'électricité étaient fondés sur les tarifs dégroupés approuvés par la Commission. Depuis le libre accès, les produits de distribution sont fondés sur les tarifs de distribution groupés approuvés par la Commission et sont constatés au fur et à mesure que l'électricité est livrée aux abonnés. La société estime les produits mensuels pour la période en fonction des achats de gros d'électricité parce que les compteurs des abonnés ne font généralement pas l'objet d'une lecture mensuelle.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Les produits de distribution comprennent également un montant pour le programme d'assistance à la tarification résidentielle en régions rurales et éloignées, qui, avant le libre accès, était recueilli par le truchement de la convention de répartition des produits et constaté selon les conditions de la convention. Depuis le libre accès, les montants de protection des tarifs ruraux sont reçus de la SIGMÉ d'après un tarif standard d'abonné approuvé par la Commission. La loi actuelle offre une assistance à la tarification à des catégories prescrites d'abonnés résidentiels des régions rurales et éloignées en réduisant les tarifs d'électricité qui s'appliqueraient autrement.

Les produits sectoriels pour le transport, la distribution et d'autres unités d'exploitation incluent aussi des produits liés à la vente de services et d'équipement. Ces produits sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque l'équipement est livré.

Les produits non facturés inclus dans les débiteurs au 31 décembre 2002 ont totalisé 248 millions de dollars (189 millions de dollars en 2001). Le montant des produits non facturés a été présenté déduction faite du solde à créditer sur les factures à venir afin de tenir compte du prix de l'électricité fixé de 4,3 cents le kilowattheure stipulé dans le projet de loi 210 pour les petits consommateurs et les consommateurs désignés.

Impôt des sociétés et impôt sur le capital

En vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Hydro One est tenue de verser des paiements en remplacement des impôts des sociétés à la SFIÉO. Ces paiements sont calculés selon les règles suivies pour le calcul du bénéfice et du capital imposable et d'autres montants pertinents prévues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ainsi que la *Loi sur l'imposition des corporations* (Ontario), modifiée pour la *Loi de 1998 sur l'électricité*, et les règlements y afférents.

La société comptabilise des paiements en remplacement des impôts des sociétés pour ses entreprises réglementées à l'aide de la méthode de l'impôt exigible, comme l'exige la Commission. En vertu de cette méthode, aucune provision n'est constituée pour les impôts sur les bénéfices futurs en raison des écarts temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. Lorsque des impôts sur les bénéfices futurs non comptabilisés sont exigibles, ils doivent être inclus dans les tarifs approuvés par la Commission et récupérés alors auprès des abonnés de Hydro One.

Matières et fournitures

Les matières et les fournitures représentent les pièces de rechange et les matériaux de construction acquis pour la construction interne et l'entretien des immobilisations. Ces actifs sont comptabilisés au moindre du coût moyen et de la valeur de réalisation nette.

Immobilisations

Les immobilisations sont capitalisées au coût, à savoir le coût des matières et de la main-d'œuvre, les frais d'ingénierie, les charges indirectes, l'amortissement de l'équipement en service et la répartition approuvée des fonds utilisés pendant la construction applicables aux aménagements d'installations permanentes d'entreprises réglementées ou aux intérêts s'appliquant aux aménagements d'installations permanentes d'entreprises non réglementées.

Les immobilisations en service comprennent les actifs destinés au transport, à la distribution, aux communications ainsi qu'à l'administration et à l'entretien et les servitudes. Elles incluent aussi les actifs qui seront utilisés ultérieurement comme les terrains et les coûts de développement capitalisés relatifs à des projets d'investissement reportés.

Transport

Les actifs liés au transport incluent les biens utilisés pour le transport de l'électricité sous haute tension, comme les lignes de transport, les structures de soutien, les fondations, les isolants, le matériel de raccordement et les installations de mise à la terre ainsi que les biens utilisés afin d'augmenter la tension de l'électricité des centrales

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

pour le transport et afin de réduire la tension pour la distribution, comme les commutateurs, les disjoncteurs et les transformateurs.

Distribution

Les actifs liés à la distribution incluent les biens liés à la distribution d'électricité sous basse tension, comme les lignes de distribution, les poteaux, les commutateurs, les transformateurs, les dispositifs de protection et les compteurs.

Communications

Les actifs liés aux communications incluent le système radio à micro-ondes et à fibres optiques, le fil de terre à fibres optiques, les pylônes, le matériel téléphonique et les bâtiments qui y sont associés.

Administration et entretien

Les actifs liés à l'administration et à l'entretien incluent les immeubles administratifs, les principaux systèmes informatiques, les ordinateurs personnels, le matériel de transport et de travail, les outils, les véhicules et certaines immobilisations mineures.

Servitudes

Les servitudes incluent les droits découlant de l'usage prévus par la loi des couloirs de transport et des biens-fonds voisins accordés en vertu de la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* ainsi que les autres montants engagés pour les servitudes et autres droits d'accès.

Construction en cours

Les coûts de financement des immobilisations en cours de construction de sociétés réglementées sont capitalisés selon la provision pour les fonds utilisés pendant la construction. Dans le cas des sociétés non réglementées, les intérêts sont capitalisés à des taux qui se rapprochent du coût moyen de tous les emprunts à long terme contractés. Les taux des sociétés réglementées et non réglementées étaient les mêmes de 2000 à 2002 (8,1 % en 2002, 8,1 % en 2001 et 8,0 % en 2000).

Réduction de la valeur des immobilisations

Si des faits et circonstances indiquent qu'une immobilisation ou une servitude peut subir une baisse de valeur, il y aura évaluation de la recouvrabilité. Aux fins de cette évaluation, les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs liés à l'immobilisation ou à la servitude sont comparés à la valeur comptable de l'actif afin de déterminer si une réduction est requise.

Amortissement

Le coût en capital des immobilisations est amorti selon la méthode linéaire, sauf pour le matériel de transport et de travail et les ordinateurs personnels, qui sont amortis de manière dégressive.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Les taux d'amortissement des diverses catégories d'actifs sont fondés sur leur durée d'utilisation prévue, qui se présente comme suit pour les diverses catégories :

	Durée d'utilisation prévue (en années)	
	Fourchette	Moyenne
Transport	12 - 100	57
Distribution	15 - 75	41
Communications	7 - 40	22
Administration et entretien	5 - 50	42
Servitudes	75	57

Selon les pratiques du groupe en matière d'amortissement, le coût d'origine de la mise hors service normale des immobilisations est imputé à l'amortissement cumulé, mais aucun gain ni perte à cet égard n'apparaît dans les résultats d'exploitation. Les gains réalisés ou les pertes subies à la vente d'immobilisations, de même que les pertes causées par une mise hors service prématurée, sont imputés aux résultats d'exploitation à titre de rajustements de la dotation aux amortissements. La dotation aux amortissements comprend également le coût d'enlèvement des immobilisations.

Les durées d'utilisation prévues des immobilisations sont revues régulièrement. Les changements découlant de cette révision se répercutent sur la durée d'utilisation restante, à compter de l'exercice au cours duquel ils ont une incidence sur les tarifs.

Avantages sociaux futurs

Les avantages sociaux futurs offerts par Hydro One comprennent le régime de retraite, un régime collectif d'assurance-vie, un régime collectif d'assurance médicale, un régime d'assurance-invalidité à long terme et les indemnités pour accidents de travail.

Conformément aux ordonnances tarifaires de la Commission, les coûts de retraite sont comptabilisés lorsque les cotisations patronales sont versées à la caisse de retraite conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario). En conséquence, un montant égal à l'actif reporté du régime de retraite est inscrit à titre de passif réglementaire. L'actif reporté du régime de retraite provient de la différence cumulative entre les cotisations patronales et les coûts du régime de retraite. Les coûts de retraite sont calculés de manière actuarielle à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services et d'après les hypothèses les plus probables de la direction quant à l'effet des événements futurs sur la valeur actuarielle actualisée des prestations constituées. L'actif du régime de retraite, comprenant principalement des titres de participation cotés en bourse et des titres de créance du gouvernement et de sociétés, est évalué au moyen des justes valeurs. Des évaluations actuarielles sont réalisées au moins tous les trois ans.

Les avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Des actuaires indépendants déterminent les coûts en utilisant la méthode de répartition des prestations au prorata des services et en se fondant sur les hypothèses les plus probables de la direction. Les coûts des services passés découlant des modifications du régime ainsi que les gains ou les pertes actuariels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne prévue du reste de la carrière active des employés.

Les coûts liés aux avantages sociaux futurs sont attribués à la main-d'œuvre et imputés aux résultats d'exploitation ou sont capitalisés comme une partie des coûts des immobilisations.

Régime incitatif à long terme

Le régime incitatif de rémunération à long terme établi le 1^{er} janvier 2000 a été aboli en 2002. Ce régime mesurait l'atteinte d'objectifs précis au cours de trois années consécutives sur une base continue, une nouvelle tranche de trois ans commençant chaque année. La société a constaté une charge pour une tranche de trois ans lorsqu'il était probable

HYDRO ONE INC. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

que les objectifs seraient atteints et qu'une obligation serait engagée, généralement durant la troisième année. La tranche finale de trois ans a débuté le 1^{er} janvier 2001 et prend fin le 31 décembre 2003.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente le coût des sociétés de distribution locale acquises excédant la juste valeur de l'actif net identifiable acquis.

Depuis le 1^{er} janvier 2002, Hydro One se conforme aux dispositions du chapitre 3062 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé *Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels*, selon lequel l'écart d'acquisition n'est pas amorti. Des tests de dépréciation seront effectués sur la valeur comptable de l'écart d'acquisition tous les ans, ou plus souvent si les circonstances l'exigent, toute moins-value de la valeur comptable de l'écart d'acquisition étant déduite des résultats d'exploitation. Avant la norme actuelle, la baisse de valeur de l'écart d'acquisition était mesurée d'après les flux de trésorerie non actualisés futurs estimatifs de l'entreprise à laquelle l'écart d'acquisition se rapportait. En vertu du chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA, la dépréciation de l'écart d'acquisition est mesurée en comparant la juste valeur de l'unité d'exploitation par rapport à la valeur comptable sous-jacente des actifs nets de cette unité d'exploitation, y compris l'écart d'acquisition.

Les dispositions transitoires du chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA, afférentes à Hydro One, exigent que l'écart d'acquisition soit soumis à un test de dépréciation au début de la période pendant laquelle la norme comptable est entièrement adoptée et que le bénéfice net, rajusté pour exclure la dotation aux amortissements liée à l'écart d'acquisition qui ne sera plus amorti, soit présenté pour la période correspondante. La société a établi que l'écart d'acquisition n'a pas perdu de valeur. La totalité de l'écart d'acquisition est attribuable au secteur de l'entreprise de distribution.

Coûts de la dette reportés

Les coûts de la dette reportés incluent les montants non amortis des escomptes ou des primes à l'émission de la dette et d'autres coûts. Les coûts de la dette reportés sont amortis jusqu'à l'échéance de la dette selon la méthode de dotation uniforme.

Coûts environnementaux

Hydro One constate une obligation pour les dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la décontamination des terrains contaminés ainsi qu'au retrait progressif et à la destruction de l'huile minérale contaminée aux biphényles polychlorés (BPC) de l'équipement électrique, d'après la valeur actualisée nette de ces dépenses futures estimatives. Comme la société prévoit continuer à recouvrer les dépenses connexes au moyen des tarifs futurs, un actif réglementaire a été constaté pour tenir compte du recouvrement futur de ces coûts auprès des abonnés (voir les notes 9 et 14). Hydro One revoit régulièrement ses estimations des coûts environnementaux futurs.

Emploi d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif et du passif, les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers et les montants présentés des produits et charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations, notamment en raison de futures décisions prises par la Commission ou le ministre de l'Énergie.

3. VENTE D'ACTIVITÉS DE DÉTAIL CONCURRENTIELLES

En date du 30 avril 2002, la société a vendu presque tous les actifs associés aux activités de détail concurrentielles de l'ancienne Ontario Hydro Energy pour un produit net d'environ 50 millions de dollars. La vente a donné lieu à un gain estimatif initial de 2 millions de dollars avant la provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés. Dans le cadre du contrat de vente, on a apporté un rajustement final au prix d'achat, réduisant

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

à 1 million de dollars le gain à la vente avant la provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés.

Avant sa vente, Ontario Hydro Energy offrait des contrats d'électricité à prix fixe aux abonnés résidentiels en Ontario. Si Hydro One avait poursuivi les activités de détail concurrentielles, l'ancienne Ontario Hydro Energy aurait alors été tenue d'acheter de l'électricité au prix au comptant horaire sur le marché du gros de l'électricité en Ontario à compter du libre accès. Pour couvrir ce risque, l'ancienne Ontario Hydro Energy a conclu des accords financiers de swap d'électricité en vertu desquels elle devait payer à la contrepartie un prix fixe et recevoir le prix au comptant en Ontario. Au 31 décembre 2001, la juste valeur des swaps était négligeable.

Parce que la vente de la plupart des actifs associés aux activités de détail concurrentielles de l'ancienne Ontario Hydro Energy comportait des contrats de détail sur l'énergie, des accords financiers de swap d'électricité et des contrats d'approvisionnement en gaz, Hydro One a éliminé son risque à l'égard du prix des marchandises connexe et le risque de volume associé aux activités d'énergie de détail concurrentielles. Les activités qui restent sont en train d'être liquidées.

4. EXPLOITATION, ENTRETIEN ET ADMINISTRATION

En septembre 2002, Hydro One a annoncé que son effectif serait réduit d'environ 140 employés occupant surtout des fonctions de gestion au siège social ou des fonctions de soutien de la gestion. Hydro One a procédé à cette réduction en 2002 en ayant recours à des mesures volontaires comme involontaires, y compris celles disponibles en vertu des conventions collectives pour certains des employés touchés. Une provision de 25 millions de dollars a été imputée aux résultats d'exploitation de 2002 pour les dépenses futures estimatives découlant de cette réduction de l'effectif. Un total de 2 millions de dollars de ce montant a été imputé à la provision en 2002, le solde devant l'être en 2003 et 2004.

5. AMORTISSEMENT

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	2002	2001	2000
Amortissement des immobilisations en service	327	302	280
Frais d'enlèvement d'immobilisations	27	32	24
Amortissement des actifs réglementaires et d'autres actifs	57	50	44
	411	384	348

6. CHARGES DE FINANCEMENT

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	2002	2001	2000
Intérêts sur les billets à court terme à payer	15	7	2
Intérêts sur la dette à long terme à payer	366	371	377
Moins : Intérêts capitalisés sur la construction en cours	(19)	(21)	(22)
Intérêts capitalisés sur les actifs réglementaires (note 9)	(6)	(2)	-
Intérêts gagnés sur des placements	(3)	(5)	(17)
	353	350	340

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****7. PROVISION POUR PAIEMENTS EN REMPLACEMENT DES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS**

La provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés (PRIS) diffère du montant qui aurait été comptabilisé en fonction du taux d'imposition fédéral et de l'Ontario combiné prévu par la loi. Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition réel est comme suit :

<i>Exercices terminés les 31 décembre</i>			
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>			
	2002	2001	2000
Bénéfice avant provision pour PRIS	577	641	585
Taux d'impôt sur les bénéfices fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	38,62 %	41,74 %	43,95 %
Provision pour PRIS au taux prévu par la loi	223	268	257
Augmentation (diminution) découlant de :			
Écarts temporaires nets :			
Déduction pour amortissement en excédent de l'amortissement	(27)	(20)	(44)
Dépenses liées à l'environnement	(10)	(10)	-
Intérêts capitalisés à des fins comptables, mais déduits à des fins fiscales	(9)	(8)	(10)
Charge liée aux avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite en excédent des (inférieur aux) paiements au comptant	11	6	(4)
Charge liée au programme de réduction de l'effectif en excédent des (inférieur aux) paiements au comptant	9	-	(23)
Divers	9	14	8
Écarts temporaires nets	(17)	(18)	(73)
Écarts permanents :			
Impôt des grandes sociétés	17	16	15
Divers	10	1	8
Écarts permanents nets	27	17	23
Provision pour PRIS	233	267	207
Taux d'imposition réel	40,38 %	41,65 %	35,38 %

Les impôts futurs des entreprises réglementées n'ont pas été comptabilisés, puisqu'ils devraient être recouvrés au moyen de produits futurs. Au 31 décembre 2002, des passifs d'impôts futurs de 132 millions de dollars (105 millions de dollars en 2001), qui sont fondés sur les taux d'imposition pratiquement en vigueur, n'avaient pas été comptabilisés.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****8. IMMOBILISATIONS**

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Immobilisations en service	Amortissement cumulé	Construction en cours	Total
2002				
Transport	7 833	2 619	180	5 394
Distribution	4 273	1 572	50	2 751
Communications	531	237	33	327
Administration et entretien	663	378	37	322
Servitudes	490	53	-	437
	13 790	4 859	300	9 231
2001				
Transport	7 930	2 482	132	5 580
Distribution	4 128	1 484	70	2 714
Communications	443	214	93	322
Administration et entretien	608	354	15	269
Servitudes	226	47	-	179
	13 335	4 581	310	9 064

Les coûts de financement des immobilisations en cours de construction sont capitalisés, y compris la provision pour les fonds utilisés pendant la construction des actifs réglementés et l'intérêt applicable aux actifs non réglementés, et ont totalisé 19 millions de dollars en 2002 (21 millions de dollars en 2001 et 22 millions de dollars en 2000).

Dans des cas où les abonnés externes sont tenus d'effectuer des contributions spécifiques pour financer la construction et l'installation d'immobilisations spécifiques, Hydro One déduit les contributions des abonnés du coût d'acquisition. Les contributions des abonnés cumulées pour aide à la construction reçues par Hydro One, déduction faite de l'amortissement, sauf pour Hydro One Brampton, se sont établies à 59 millions de dollars (45 millions de dollars en 2001) pour le transport et 243 millions de dollars (207 millions de dollars en 2001) pour la distribution. La filiale de Hydro One, Hydro One Brampton, conformément aux autres sociétés de distribution locale de l'Ontario, a enregistré le montant des contributions pour aide à la construction reçues avant le 1^{er} janvier 2000 dans des immobilisations et amortit ces montants sur le reste de la vie utile des actifs.

Le 27 juin 2002, la province a adopté la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs* (la loi) qui modifie plusieurs lois relatives au secteur de l'énergie de l'Ontario, dont la propriété et l'utilisation des biens-fonds réservés aux couloirs. Les biens-fonds réservés aux couloirs incluent les biens-fonds en Ontario appartenant à Hydro One qui ont été utilisés ou acquis aux fins d'un réseau de transport, y compris les terrains voisins. En vertu de la loi, la propriété de tous les biens-fonds réservés aux couloirs et les terrains voisins a été transférée à la province et Hydro One a reçu le droit de les utiliser pour exploiter le réseau de transport. La société conserve l'obligation d'engager certaines dépenses courantes à l'égard de ces biens-fonds, notamment l'entretien, les impôts fonciers et tous travaux de décontamination environnementale futurs qui pourraient être exigés par la province. La Commission est autorisée à restreindre ou interrompre l'utilisation des biens-fonds réservés aux couloirs qui gênerait le réseau de transport.

La cession des biens-fonds réservés aux couloirs est entrée en vigueur le 31 décembre 2002 et, par conséquent, la propriété des couloirs de transport et des terrains voisins ayant une valeur comptable nette d'environ 259 millions de dollars est transférée à la province en échange de droits indéfinis d'utiliser l'actif. De plus, la propriété des biens-fonds et terrains d'une valeur comptable nette d'environ 7 millions de dollars qui ne sont pas utilisés actuellement a été transférée à la province et portée en diminution des capitaux propres.

HYDRO ONE INC. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

9. ACTIF ET PASSIF RÉGLEMENTAIRES

L'actif et passif réglementaires résultent du processus de tarification. Comme le décrit la note 2, Hydro One a enregistré l'actif et le passif réglementaires suivants.

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001
Actif réglementaire :		
Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite	251	293
Environnement ¹	199	195
Préparation au marché	66	64
Comptes d'écart liés au règlement de détail	37	-
Divers	17	6
Total de l'actif réglementaire	570	558
Passif réglementaire :		
Régime de retraite reporté	742	847
Total du passif réglementaire	742	847

¹Cet actif inclut 39 millions de dollars (20 millions de dollars en 2001) pour les coûts de décontamination engagés par l'entreprise de distribution en 2001 et 2002. Ces coûts seront amortis aux résultats d'exploitation à compter de 2003.

L'actif réglementaire de la société à l'égard des avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite ne génère pas de rendement. Cet actif réglementaire qui s'élevait à 251 millions de dollars au 31 décembre 2002 (293 millions de dollars en 2001) a une période de recouvrement résiduelle de 6 ans (7 ans en 2001). En outre, Hydro One a cessé d'ajouter les intérêts aux comptes de report pour les coûts de préparation au marché et les comptes d'écart liés au règlement de détail au 1^{er} décembre 2002 aux fins de présentation externe de l'information financière. Hydro One a l'intention de recouvrer les montants des intérêts non comptabilisés relativement à la période ultérieure au 1^{er} décembre 2002 dans ses demandes tarifaires futures.

10. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le 1^{er} janvier 2000, Hydro One a établi un régime de retraite contributif à prestations déterminées pour tous les employés permanents de Hydro One et de ses filiales, à l'exception de Hydro One Brampton. De plus, à la même date, Hydro One a commencé à assumer la responsabilité de sa quote-part des prestations constituées en vertu du régime de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (le « régime de retraite de la SFIÉO »), auparavant le régime de retraite et d'assurance d'Ontario Hydro. Jusqu'à cette date, les employés et les retraités ont continué de participer au régime de retraite de la SFIÉO.

La quote-part des actifs et passifs revenant à Hydro One en vertu du régime de retraite de la SFIÉO a été comptabilisée dans le régime de retraite d'Hydro One au 31 décembre 2000. En 2001, le régime de retraite de la SFIÉO a transféré les actifs et passifs aux régimes remplaçants, y compris le régime de retraite de Hydro One.

Hydro One n'était pas tenue de contribuer au régime de retraite parce que la valeur actuarielle utilisée pour établir le niveau de contribution a indiqué que le régime affichait un excédent. La société est tenue de réévaluer le régime de retraite au plus tard le 31 décembre 2003 (voir la note 18).

Les employés de Hydro One Brampton participent au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), qui regroupe de multiples entreprises du secteur public et est un régime de retraite à cotisations déterminées. Étant donné que Hydro One Brampton est exonérée de verser des cotisations depuis août 1998, aucune cotisation n'a été versée au régime de retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2003, Hydro One Brampton a commencé à cotiser au OMERS. Les cotisations sont estimées à moins d'un million de dollars par année.

Avant le 1^{er} janvier 2002, Hydro One s'auto-assurait à l'égard des accidents du travail. À compter du 1^{er} janvier 2002, le statut de la société a changé en vertu de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, en conséquence, Hydro One a dû payer des primes à la Commission de la sécurité

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Aussi, la société a réglé le passif au chapitre des accidents du travail en cours en 2001.

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Régime de retraite		Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite	
	2002	2001	2002	2001
Changement de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées, 1 ^{er} janvier	4 166	3 804	687	547
Coût des prestations au titre des services passés relatif aux modifications du régime	-	23	-	3
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	65	64	20	17
Intérêts débiteurs	266	258	43	37
Prestations versées	(230)	(220)	(32)	(30)
Entente avec Inergi LP ¹	(127)	-	-	-
Règlement du passif à l'égard des accidents de travail	-	-	-	(29)
Acquisitions de sociétés de distribution locale	-	-	-	10
Perte actuarielle nette (gain actuariel net)	(26)	237	102	132
Obligation au titre des prestations constituées, 31 décembre	4 114	4 166	820	687
Modification de l'actif du régime de retraite				
Juste valeur de l'actif du régime de retraite, 1 ^{er} janvier	4 120	4 407	-	-
Rendement réel de l'actif du régime	(164)	(88)	-	-
Prestations versées	(230)	(220)	-	-
Cotisations salariales	16	15	-	-
Entente avec Inergi LP ¹	(127)	-	-	-
Transferts mutuels ²	-	12	-	-
Charges administratives	(8)	(6)	-	-
Juste valeur de l'actif du régime, 31 décembre	3 607	4 120	-	-
Situation de capitalisation				
(Obligation au titre des prestations sans capitalisation)	(507)	(46)	(820)	(687)
Pertes actuarielles nettes non amorties	1 230	872	244	142
Coût des prestations au titre des services passés non amortis	19	21	5	8
Actif reporté du régime de retraite (passif au titre des prestations constituées)	742	847	(571)	(537)
Moins : tranche à court terme	-	-	31	27
Actif reporté du régime de retraite (passif à long terme)	742	847	(540)	(510)

¹La réduction de l'obligation au titre des prestations constituées et de l'actif du régime a trait aux employés transférés à Inergi LP en date du 1^{er} mars 2002 (voir la note 19). Sous réserve de l'approbation de la Commission des services financiers de l'Ontario, le régime de retraite de Hydro One devrait transférer ses actifs et passifs au régime de retraite d'Inergi en 2003.

²Les transferts mutuels reflètent l'actif du régime à recevoir du régime de retraite de Ontario Power Generation Inc. (OPG) ou à lui verser, une fois que les employés ont été engagés auprès de OPG ou par cette dernière et le régime de retraite de Hydro One prend en charge l'obligation correspondante au titre des prestations constituées ou en est libéré.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	Régime de retraite			Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite		
	2002	2001	2000	2002	2001	2000
Composantes du coût net périodique des prestations						
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations salariales	49	49	39	20	17	15
Intérêts débiteurs	266	258	246	43	37	35
Rendement prévu de l'actif du régime de retraite	(285)	(312)	(316)	-	-	-
Amortissement des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	73	29	-	7	-	(2)
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés	2	2	-	1	1	1
Programme de réduction de l'effectif	-	-	-	-	-	(4)
Modification de la provision pour moins-value ³	-	(421)	31	-	-	-
Coût net périodique des prestations	105 ⁴	(395) ⁴	-	71	55	45
Capitalisé dans le coût des immobilisations	-	-	-	28	22	21
Imputé aux résultats d'exploitation	-	-	-	43	33	24

Effet d'une augmentation de 1 % du coût des soins de santé sur :

l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	-	-	-	104	72	54
le coût net périodique des prestations	-	-	-	7	5	5

Effet d'une diminution de 1 % du coût des soins de santé sur :

l'obligation au titre des prestations constituées au 31 décembre	-	-	-	(87)	(58)	(44)
le coût net périodique des prestations	-	-	-	(5)	(4)	(4)

Hypothèses importantes

Taux de rendement prévu de l'actif du régime de retraite	7,25 %	7,50 %	7,75 %	-	-	-
Taux d'actualisation moyen pondéré	6,50 %	6,50 %	6,75 %	6,67 %	6,66 %	6,88 %
Taux d'indexation des échelles salariales	3,50 %	3,50 %	3,25 %	3,50 %	3,50 %	3,25 %
Augmentation du coût de la vie	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Durée moyenne du reste de la carrière des employés (années)	12	12	14	12	12	14
Taux d'augmentation des frais médicaux à long terme ⁵	-	-	-	4,50 %	4,50 %	4,50 %
Taux d'augmentation des frais dentaires ⁶	-	-	-	4,50 %	3,50 %	3,50 %

³La provision pour moins-value réduit l'actif reporté du régime de retraite à la prestation future maximale que Hydro One prévoit réaliser sur l'excédent du régime. En 2001, Hydro One a repris la provision pour moins-value qui était auparavant imputée à l'actif reporté du régime de retraite.

⁴Le passif réglementaire a été rajusté d'un montant correspondant et, par conséquent, il n'y a eu aucune incidence sur les résultats d'exploitation.

⁵Le taux est progressivement passé de 14,10 % à 4,50 % après onze ans (en 2001, de 10,00 % à 4,50 % après huit ans; en 2000, de 9,00 % à 4,50 % après cinq ans).

⁶7,30 % pour quatre ans, 4,50 % par la suite (2001 : 5,00 % pour cinq ans, 3,50 % par la suite; 2000 : 3,5 % par année).

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****11. ACQUISITIONS DE SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION LOCALE**

Au cours de 2002, Hydro One n'a pas effectué d'acquisitions importantes. Cependant, durant 2001, Hydro One a acquis les actions en circulation ou les actifs de 71 sociétés de distribution locale pour une contrepartie au comptant nette d'environ 475 millions de dollars. L'actif net identifiable acquis a totalisé approximativement 347 millions de dollars, représentant un actif de 416 millions de dollars et un passif de 69 millions de dollars. D'après la répartition du prix d'achat, les opérations ont donné lieu à un écart d'acquisition de 128 millions de dollars en 2001. Conjugué à l'écart d'acquisition provenant de 2000 de 6 millions de dollars, l'écart d'acquisition total en vertu du programme d'acquisition, avant l'amortissement, a été de 134 millions de dollars. Ces acquisitions ont été comptabilisées selon la méthode de l'acquisition, les résultats d'exploitation des sociétés acquises étant inclus dans les états consolidés des résultats à partir des dates d'acquisition.

L'écart d'acquisition amorti au cours de 2001 s'est élevé à 1 million de dollars. L'écart d'acquisition constaté après le 30 juin 2001, qui n'était pas assujéti à l'amortissement, s'est établi à 93 millions de dollars.

12. DETTE

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001
Billets à court terme à payer	579	410
Dettes à long terme :		
Billets à payer à la SFIÉO	2 529	2 972
Débentures, 6,94 % échéant en 2005	200	200
Débentures, 7,15 % échéant en 2010	400	400
Billets, 6,40 % échéant en 2011	250	250
Billets, 5,77 % échéant en 2012	300	-
Débentures, 7,35 % échéant en 2030	400	400
Billets, 6,93 % échéant en 2032	500	300
	4 579	4 522
Moins : tranche échéant à moins d'un an de la dette à long terme	651	443
Dettes à long terme	3 928	4 079

La dette à court terme représente les billets émis dans le cadre du programme de papier commercial de la société. Les billets, libellés en dollars canadiens, ont diverses échéances ne dépassant pas 365 jours et un taux d'intérêt moyen pondéré de 2,9 % (2,16 % en 2001).

Les billets à payer à la SFIÉO sont libellés en dollars canadiens avec diverses dates d'échéance entre 2003 et 2007, et avec un taux d'intérêt moyen pondéré de 8,2 % (8,6 % en 2001) (voir la note 21).

La société émet également des billets pour financement à long terme dans le cadre du programme des billets à moyen terme. Hydro One est autorisée à émettre des billets d'un montant total en capital de 2,5 milliards de dollars dans le cadre du programme (voir la note 21).

La dette à long terme est assujétiée à des clauses restrictives qui, entre autres, limitent la dette permise en pourcentage du total de la structure du capital, limitent la capacité de vendre les actifs et imposent une clause d'égalité de traitement, compte tenu des exceptions habituelles. Au 31 décembre 2002, la société respectait ces clauses restrictives.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

Libellée en dollars canadiens, la dette à long terme n'est pas garantie. Elle est présentée dans le tableau suivant selon le nombre d'années avant l'échéance :

Années avant l'échéance	Capital impayé sur les billets et les débentures (en millions de dollars canadiens)	Capital impayé sur les billets à payer à la SFIÉO (en millions de dollars canadiens)	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)
1 an	-	651	7,2
2 ans	-	682	6,8
3 ans	200	307	7,7
4 ans	-	589	10,3
5 ans	-	300	9,2
	200	2 529	8,1
6 à 10 ans	950	-	6,5
Plus de 10 ans	900	-	7,1
	2 050	2 529	7,6

Hydro One a obtenu auprès d'un consortium bancaire des lignes de crédit renouvelables de 750 millions de dollars échéant en 2003 et de 250 millions de dollars échéant en 2005. Lorsque ces lignes de crédit seront utilisées, le taux d'intérêt appliqué sera fondé sur les taux de référence canadiens. Ces lignes de crédit appuient le programme de papier commercial de la société.

13. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DU RISQUE

La valeur comptable de tous les instruments financiers, à l'exception de la dette à long terme, s'approche de sa juste valeur. La juste valeur de la dette à long terme, fondée sur les prix du marché à la fin de l'exercice d'une dette semblable comptant le même nombre d'années avant l'échéance, apparaît dans le tableau suivant :

31 décembre (en millions de dollars canadiens)	2002		2001	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme	4 579	4 925	4 522	4 956

Hydro One peut conclure des accords à terme de swap de taux fixe pour couvrir les effets des fluctuations futures des taux d'intérêt sur les emprunts à long terme à taux fixe. Lorsque l'emprunt couvert est conclu, Hydro One met fin à la couverture soit en résiliant le swap de taux ou en concluant un accord de swap compensatoire. Au 31 décembre 2002, des accords de swap compensatoires étaient en cours avec la même contrepartie d'un montant nominal de référence de 167 millions de dollars (167 millions de dollars en 2001) et d'une juste valeur de néant (néant en 2001). Les accords de swap viennent à échéance en 2011.

Les actifs financiers exposent Hydro One au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses engagements, causant une perte financière. Au 31 décembre 2002, on ne relevait aucune concentration importante de risques de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers. La société tire ses produits d'exploitation auprès d'une vaste clientèle. En conséquence, Hydro One n'a pas tiré de produits importants d'un seul abonné. Au 31 décembre 2002, aucun solde de débiteurs important n'était exigible auprès d'un seul abonné.

La société continuera d'utiliser des instruments dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés exposent la société au risque de crédit, puisque la contrepartie peut ne pas respecter ses engagements. Hydro One surveille et minimise le risque de crédit par diverses techniques, dont la négociation avec des contreparties jouissant d'une cote de solvabilité très élevée, limitant ainsi le degré d'exposition total à des contreparties individuelles et en concluant des ententes cadres permettant le règlement net.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****14. PASSIFS ENVIRONNEMENTAUX**

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001
Passifs environnementaux	160	174
Moins : tranche à court terme	(20)	(16)
	140	158

Hydro One a changé sa convention comptable en matière d'obligations environnementales le 1^{er} janvier 2001 et a inscrit un passif correspondant à la valeur actualisée des dépenses futures estimatives associées à l'évaluation et à la remise en état des terrains contaminés ainsi qu'à la gestion de la contamination aux BPC. Au 1^{er} janvier 2001, le total des dépenses futures estimatives, selon les règlements en vigueur, s'établissait à 95 millions de dollars en ce qui concerne l'évaluation et la remise en état des terrains et à 170 millions de dollars pour la gestion des BPC. Ces montants, qui devraient être engagés de 2001 à 2020 inclusivement, ont été actualisés au moyen d'un taux d'intérêt de 6,25 % donnant lieu à une obligation environnementale de 190 millions de dollars à l'ouverture de l'exercice, le 1^{er} janvier 2001.

En 2002, des dépenses de 23 millions de dollars (26 millions de dollars en 2001) ont été imputées à cette provision et 9 millions de dollars d'intérêts (10 millions de dollars en 2001) ont été ajoutés, portant le solde à 160 millions de dollars au 31 décembre 2002 (174 millions de dollars au 31 décembre 2001). L'estimation de Hydro One en matière de dépenses environnementales futures n'a pas changé en 2002 ou en 2001.

Les dépenses environnementales futures estimatives pour chacune des cinq années suivant le 31 décembre 2002 et les dépenses totales par la suite sont comme suit : 25 millions de dollars en 2003; 21 millions de dollars en 2004; 19 millions de dollars en 2005; 18 millions de dollars en 2006; 17 millions de dollars en 2007; et 118 millions de dollars par la suite.

Il existe des incertitudes concernant les coûts environnementaux futurs estimatifs dues à certains événements externes possibles comme la modification des règlements et les progrès dans les technologies de décontamination. Hydro One examine régulièrement les facteurs influant sur ces estimations de coûts ainsi que l'état environnemental des divers biens. Le coût réel de l'enquête ou de la décontamination peut différer des estimations actuelles.

15. CAPITAL SOCIAL***Actions ordinaires et privilégiées***

Le 31 mars 2000, la société a émis à la province 12 920 000 actions privilégiées à dividende cumulatif de 5,5 %, d'une valeur de rachat de 25,00 \$ l'action et 99 990 actions ordinaires, portant le total des actions ordinaires en circulation à 100 000. La société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées et d'actions ordinaires.

Les actions privilégiées donnent droit à un dividende cumulatif annuel de 18 millions de dollars, payable trimestriellement. Les actions privilégiées sont rachetables au gré de la province au prix de 25,00 \$ l'action, qui représente la valeur déclarée, plus tout dividende accumulé et impayé, si la province vend au public un certain nombre de ses actions ordinaires qu'elle détient, de sorte qu'elle détiendra moins de 50 % des actions ordinaires de la société. Hydro One peut décider, sans condition, de régler le prix de rachat, en totalité ou en partie, en émettant des actions ordinaires additionnelles à la province. Si la province n'exerce pas son droit de rachat, la société pourrait rajuster le dividende sur les actions privilégiées afin que le rendement soit inférieur de 0,50 % au rendement du marché d'alors des actions privilégiées à dividende semblable. Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans des cas précis, et ont priorité de rang sur les actions ordinaires au moment d'une liquidation.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)*****Dividendes***

Les dividendes sur actions ordinaires sont déclarés au gré du conseil d'administration de Hydro One et recommandés par la direction en fonction des résultats d'exploitation, de la situation financière, des besoins de liquidités et d'autres facteurs pertinents comme la pratique de l'industrie et les attentes des actionnaires.

En 2002, des dividendes sur actions privilégiées de 18 millions de dollars (18 millions de dollars en 2001) et des dividendes sur actions ordinaires de 174 millions de dollars (240 millions de dollars en 2001) ont été déclarés.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé comme étant le bénéfice net de l'exercice, après dividendes sur les actions privilégiées cumulatifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant l'exercice. Le résultat par action de 2000 tient compte de l'émission d'actions ordinaires du 31 mars 2000.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province, la SFIÉO, OPG et la SIGMÉ sont des apparentés d'Hydro One. Les opérations entre ces parties et Hydro One ont été comme suit :

Avant le libre accès, Hydro One recevait des produits pour les services de transport, conformément à la convention de répartition des produits (voir la note 2). Avec l'avènement du libre accès, Hydro One reçoit des produits de ses abonnés recouvrés par la SIGMÉ. Les produits tirés du transport pour 2002 comprennent 1 269 millions de dollars (1 213 millions de dollars en 2001; 1 182 millions de dollars en 2000) se rapportant à ces services.

Avant le libre accès, Hydro One recevait une partie de ses produits des services de distribution, conformément à la convention de répartition des produits (voir la note 2). En vertu de cette convention, les produits tirés de la distribution pour 2002 comprennent un montant de 10 millions de dollars (52 millions de dollars en 2001; 59 millions de dollars en 2000) se rapportant à ces services.

Avant le libre accès, Hydro One a également reçu des produits tirés de l'alimentation en électricité de 19 collectivités éloignées du Nord selon la convention de répartition des produits (voir la note 2). À l'avènement du libre accès, Hydro One reçoit ces produits à même les produits tirés des abonnés recouvrés par la SIGMÉ. Les produits de la distribution de l'exercice terminé le 31 décembre 2002 comprennent 21 millions de dollars (21 millions de dollars en 2001; 17 millions de dollars en 2000) se rapportant à ces services.

Hydro One reçoit des montants d'assistance à la tarification en régions rurales tirés des produits perçus auprès des abonnés par la SIGMÉ (voir la note 2). Les produits tirés de la distribution de 2002 comprennent 127 millions de dollars (127 millions de dollars en 2001; 127 millions de dollars en 2000) se rapportant à ce programme, dont 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2001; 7 millions de dollars en 2000) ont été versés à des sociétés de distribution locale relativement aux conventions d'annexion.

Hydro One a acheté pour 1 870 millions de dollars d'électricité sur le marché au comptant géré par la SIGMÉ (auprès de OPG avant le libre accès) en 2002 (1 265 millions de dollars en 2001; 857 millions de dollars en 2000).

Hydro One a plusieurs conventions de niveau de service avec les autres sociétés remplaçantes, en particulier OPG. Ces services comprennent des services extérieurs et généraux ainsi que d'ingénierie, de logistique, de télécommunications et de technologie de l'information. Les produits tirés de la prestation de services aux autres sociétés remplaçantes, et les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration liées à l'achat de services auprès des autres sociétés remplaçantes sont résumés dans le tableau suivant :

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	2002	2001	2000
Produits			
Transport	12	16	61
Distribution	2	7	3
	14	23	64
Exploitation, entretien et administration			
Transport	-	3	15
Distribution	-	1	3
	-	4	18

Au 31 décembre 2002, un montant de la dette à long terme de 2 529 millions de dollars (2 972 millions de dollars en 2001) était à payer à la SFIÉO. Les charges de financement pour 2002 comprennent les intérêts débiteurs sur cette dette de 240 millions de dollars (288 millions de dollars en 2001 et 330 millions de dollars en 2000).

La provision pour paiements en remplacement des impôts des sociétés a été payée ou le sera à la SFIÉO et des dividendes ont été versés ou le seront à la province (voir la note 2).

Les montants à payer à des apparentés ou à recevoir de ceux-ci par suite des opérations susmentionnées sont comme suit :

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001
Débiteurs	118	119
Créditeurs et charges à payer	(156)	(256)

Les montants à payer à la SIGMÉ (OPG en 2001) concernant des achats d'électricité de 143 millions de dollars (188 millions de dollars en 2001) sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

17. ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Aux fins des états consolidés des flux de trésorerie, le poste « Espèces et quasi-espèces » fait référence au poste « Dette bancaire » du bilan.

Les variations des soldes hors caisse liés à l'exploitation comprennent ce qui suit :

<i>Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001	2000
(Augmentation) diminution des débiteurs	(121)	(149)	25
Diminution des matières et des fournitures	1	9	16
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(102)	334	(46)
(Diminution) des intérêts courus	(4)	(7)	(8)
Augmentation des créditeurs à long terme et des charges à payer	11	3	6
Augmentation des avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite	30	1	13
Divers	(14)	(3)	17
	(199)	188	23
Autres renseignements :			
Intérêts payés	379	383	384
Paiements en remplacement des impôts des sociétés	294	241	213

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****18. ÉVENTUALITÉS***Poursuites*

Par suite de l'acquisition par Hydro One de certains actifs, passifs, droits et obligations liés aux services de transport et de distribution et aux services énergétiques d'Ontario Hydro, Hydro One a remplacé Ontario Hydro comme partie dans un certain nombre de poursuites. En 1995, Torcom Communications Inc. (Torcom) a désigné Ontario Hydro comme l'un de plusieurs défendeurs dans une poursuite en dommages-intérêts de 150 millions de dollars ciblant en outre l'exécution précise de certains contrats et un redressement par voie d'injonction interlocutoire. Torcom voulait acheter certains appareils de télécommunications appartenant à une société en faillite auprès du syndic désigné d'office. Les appareils avaient été installés sur une propriété d'Ontario Hydro en vertu d'un permis octroyé au propriétaire original. Torcom allègue qu'elle a conclu un accord avec Ontario Hydro pour l'installation permanente des appareils sur la propriété d'Ontario Hydro et qu'Ontario Hydro ne s'est pas conformée au contrat et a fait obstacle à ses efforts pour acheter les appareils auprès du syndic. Peu de choses se sont passées depuis 1995, année où Ontario Hydro a déposé une demande de précisions à l'égard des allégations à son endroit. Ontario Hydro n'a pas reçu de réponse à sa demande et n'a pas encore présenté de défense. Hydro One pense qu'il y a des arguments de défense solides quant à la plainte contre Ontario Hydro et que l'issue de ce litige devrait avoir un effet négligeable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives.

Hydro One est l'un des nombreux défendeurs dans le cadre d'une poursuite devant la Cour supérieure intentée le 18 octobre 1995 et portant sur le titre ancestral de certains terrains dans la ville de Sarnia. Le demandeur, la Bande indienne des Chippewas de Sarnia, allègue que les terrains n'ont pas été correctement remis avant qu'une patente de la Couronne soit émise en 1853 et que, par conséquent, les propriétaires subséquents qui ont pris possession des terrains en vertu de la patente ne détiennent pas de titre de propriété valable. Hydro One maintient des installations de transport sur des parties des terrains faisant l'objet du litige. Hydro One ne peut évaluer les coûts qui pourraient résulter d'une décision défavorable à son endroit. Le 30 avril 1999, un jugement sommaire a été rendu, rejetant la poursuite contre Ontario Hydro et certains des défendeurs. Le 27 mai 1999, le demandeur a interjeté appel du jugement sommaire auprès de la cour d'appel de l'Ontario. De plus, plusieurs défendeurs ont également interjeté appel du jugement sommaire et d'autres parties, notamment Hydro One, ont déposé un appel incident. Les appels ont été entendus en juin 2000. Dans une décision rendue le 21 décembre 2000, la Cour d'appel a rejeté l'appel du demandeur et accueilli celui des autres parties. Le demandeur a déposé une requête pour pourvoi devant la Cour suprême du Canada. Le 8 novembre 2001, la Cour suprême a rejeté la requête avec dépens, confirmant ainsi la décision de la Cour d'appel. Le 18 décembre 2001, le demandeur a déposé une requête en reconsidération demandant que soit renversée la requête pour pourvoi ou que soit émise une ordonnance pour une audition de la demande de pourvoi. De telles ordonnances sont rares et ne sont rendues que dans des circonstances exceptionnelles. Hydro One croit qu'il est peu probable que l'issue de ce litige ait une incidence notable sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives.

Le 29 mars 1999, la Bande des premières nations de Whitesand a intenté une poursuite devant la Cour de l'Ontario (Division générale), dont les défendeurs sont la province, le Procureur général du Canada, Ontario Hydro, la SFIÉO, OPG et la société. Le 24 mai 2001, la Bande de Whitesand a déposé une autre poursuite semblable à la première contre les même parties. Cette poursuite est motivée par le moyen de procédure utilisé par la province dans sa défense alléguant que l'avis de la première poursuite ne respectait pas la *Loi sur les instances introduites contre la Couronne*. Ces poursuites réclament une mesure de redressement déclaratoire, une mesure de redressement par injonction et des dommages-intérêts d'un montant indéterminé. La Bande de Whitesand allègue que, depuis au moins la première moitié du XX^e siècle, Ontario Hydro a érigé des barrages et des centrales ainsi que d'autres installations sur les terrains traditionnels de la bande ou touchant ceux-ci et que ces installations ont causé des dommages aux membres de la bande et aux terrains, y compris d'importantes inondations et de l'érosion. La Bande de Whitesand réclame également, en vertu des droits issus de traités, une part des profits provenant des activités de ces installations d'Ontario Hydro, un droit à une hausse des rentes établies par traité et des dédommagements pour les coûts engagés dans le cadre de négociations antérieures portant sur les griefs de la bande à l'égard d'Ontario Hydro. La Bande de Whitesand a invoqué plusieurs causes d'action, dont la violation du droit de propriété, la violation d'une obligation fiduciaire, la nuisance et la négligence. À ce jour, Hydro One n'a pas produit de défense. La société a déposé une demande de précisions comme les autres défendeurs. À la réception de ces précisions, elle déposera une défense. Les demandes en justice se rapportant aux activités d'Ontario Hydro (c.-à-d. inondation) sont

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

des questions dont la responsabilité incombe à OPG en vertu des ordonnances de transfert selon la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Hydro One croit qu'il est peu probable que le résultat de ce litige aura des effets nuisibles importants sur ses activités, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives.

Transfert d'actifs

Le 1^{er} avril 1999, dans le cadre de l'acquisition de ses activités, Hydro One a acquis et pris en charge les actifs et passifs, les droits et les obligations des entreprises de transport et de distribution d'électricité ainsi que de services énergétiques d'Ontario Hydro, à l'exception de certains actifs de transport et de distribution et d'autres actifs situés sur des terres gardées pour des bandes ou des groupes d'Indiens en vertu de la *Loi sur les Indiens* (Canada). Le transfert du titre de ces actifs ne s'est pas produit, car, à l'origine, les autorisations accordées par le ministre canadien des Affaires indiennes et du Nord canadien pour la construction et l'exploitation de ces actifs ne pouvaient être cédées sans le consentement du Ministre et des bandes ou groupes d'Indiens visés ou, dans plusieurs cas, parce que les autorisations avaient expiré ou n'avaient pas été correctement délivrées. Hydro One gère ces actifs, qui sont détenus pour l'instant par la SFIÉO.

Hydro One a amorcé des négociations avec les bandes et les groupes d'Indiens visés afin d'obtenir les autorisations et consentements nécessaires pour effectuer le transfert de ces actifs de transport, de distribution et autres. Hydro One ne peut prédire le montant total qu'elle pourrait devoir payer pour obtenir les autorisations et consentements nécessaires. Hydro One s'attend à payer plus de 850 000 \$ par année, ce qui était le montant versé auparavant à ces bandes et groupes d'Indiens par Ontario Hydro et était le montant total des coûts permis en vertu des ordonnances tarifaires transitoires. Si, après avoir pris toutes les mesures raisonnables, Hydro One ne peut autrement obtenir les autorisations et consentements des bandes et groupes d'Indiens, la SFIÉO gardera ces actifs pour une période indéterminée. Par contre, Hydro One pourrait devoir déplacer ces actifs des terres autochtones à d'autres endroits à un coût qui serait élevé ou, dans un petit nombre de cas, abandonner une ligne et la remplacer par des groupes générateurs diesel. Dans de tels cas, Hydro One ferait une demande auprès du ministre de l'Énergie ou, après le 30 avril 2006, auprès de la Commission pour recouvrer ces coûts dans des ordonnances tarifaires futures.

Risque lié au régime de retraite

Hydro One a établi un régime de retraite à prestations déterminées pour la plupart des employés. La société n'est pas tenue de cotiser au régime de retraite, car l'évaluation actuarielle utilisée pour établir le niveau de cotisation a indiqué que le régime affichait un excédent. La société devra réévaluer son régime de retraite au plus tard le 31 décembre 2003. Par suite du déclin sur les marchés des capitaux depuis 2000 et du fléchissement des taux d'intérêt à long terme, à l'heure actuelle, Hydro One estime qu'une cotisation de l'ordre de 100 millions de dollars par an pourrait être exigée dès le dépôt de la prochaine évaluation actuarielle. Les cotisations seraient exigibles annuellement de 2004 à 2006. Après 2006, les cotisations seraient calculées en fonction de l'évaluation actuarielle devant être terminée le 31 décembre 2006 au plus tard. Le montant réel des cotisations pouvant être exigibles dans l'avenir dépendra des rendements futurs des placements, des changements apportés aux avantages ou des hypothèses actuarielles. Ces cotisations seront attribuées à la main-d'œuvre et imputées aux résultats d'exploitation ou capitalisées à titre de coût des immobilisations.

Dans le même ordre d'idées, l'entente d'impartition passée avec Inergi LP (Inergi) comporte une entente de partage du risque dans le cadre de laquelle Hydro One ou Inergi pourrait devoir verser un paiement lié à un déséquilibre futur entre l'actif et le passif de la caisse de retraite à l'égard des employés mutés couverts par le régime de retraite d'Inergi. L'entente de partage du risque sera réglée en fonction des données disponibles le 31 décembre 2004 et sera tributaire des facteurs économiques et des taux de rendement de la caisse de retraite. Si cette entente avait été réglée le 31 décembre 2002, Hydro One aurait été tenue de verser à Inergi environ 23 millions de dollars. (voir la note 19).

La société compte recouvrer toute charge continue accrue relativement aux coûts de retraite au moyen de demandes tarifaires futures pour les entreprises de transport et de distribution. Quoique des cotisations au comptant puissent être exigibles dès 2004, les demandes tarifaires peuvent être reportées jusqu'au 1^{er} mai 2006 au moins, sauf si le ministre de l'Énergie accepte que la société présente une demande tarifaire à la Commission.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****19. ENGAGEMENTS***Entente avec Inergi*

Depuis le 1^{er} mars 2002, Cap Gemini Ernst & Young Canada fournit des services à Hydro One par l'entremise d'une nouvelle entité, Inergi. Par suite de cette initiative, Inergi procurera à Hydro One notamment des services relatifs aux technologies de l'information, aux relations avec la clientèle et à la chaîne d'approvisionnement, ainsi que certains services financiers et certains services liés aux ressources humaines sur une période de dix ans. Les frais initiaux seront d'environ 90 millions de dollars à 130 millions de dollars par année sous réserve de l'étude comparative externe effectuée tous les trois ans pour assurer que Hydro One paie un coût fixe concurrentiel et constamment amélioré. Dans le cadre de cette entente, environ 900 employés de la société ont été mutés à Inergi le 1^{er} mars 2002.

Les engagements annuels en vertu de cette entente pour chacune des cinq années suivant le 31 décembre 2002 et le montant total par la suite se présentent comme suit : 120 millions de dollars en 2003; 112 millions de dollars en 2004; 104 millions de dollars en 2005; 100 millions de dollars en 2006; 99 millions de dollars en 2007 et 384 millions de dollars par la suite.

Soutien prudent

Les acheteurs d'électricité en Ontario, par l'entremise de la SIGMÉ, sont tenus de fournir une garantie pour réduire le risque de manquement d'après leur activité prévue sur le marché. La SIGMÉ pourrait effectuer des prélèvements sur ces garanties si Hydro One Networks ou Hydro One Brampton ne parvient pas à effectuer un paiement exigé par un avis de paiement en souffrance émis par la SIGMÉ. Le paiement potentiel maximum correspond à la valeur nominale des lettres de crédit bancaire majorée du montant nominal de la garantie de la société mère. Au 31 décembre 2002, la société a fourni un soutien prudent en utilisant une combinaison de lettres de crédit bancaire de 50 millions de dollars (50 millions de dollars en 2001) et des garanties de la société mère de 275 millions de dollars (275 millions de dollars en 2001).

Conventions de retraite

Des lettres de crédit bancaire ont été émises afin de fournir une garantie pour le passif de la société aux termes d'un fonds de fiducie établi en vertu du régime supplémentaire de retraite à l'intention des employés de Hydro One Inc. et de ses filiales. Le fiduciaire est tenu d'effectuer des prélèvements sur les lettres de crédit si Hydro One manque à ses obligations aux termes du présent régime. Ces obligations incluent l'exigence de fournir au fiduciaire un rapport actuariel annuel ainsi que des lettres de crédit suffisantes pour garantir le passif de la société, dans le cadre du régime, en vue de verser les prestations exigibles dans le cadre du régime et de payer les frais liés aux lettres de crédit. Le paiement potentiel maximal correspond à la valeur nominale des lettres de crédit bancaire. Au 31 décembre 2002, Hydro One avait des lettres de crédit bancaire de 97 millions de dollars (108 millions de dollars en 2001) impayés relativement aux conventions de retraite.

Contrats de location-exploitation

Les paiements minimaux futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq exercices suivant le 31 décembre 2002 et le montant total par la suite sont comme suit : 10 millions de dollars en 2003; 8 millions de dollars en 2004; 2 millions de dollars en 2005; 1 million de dollars en 2006; 1 million de dollars en 2007 et 3 millions de dollars par la suite.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****20. INFORMATIONS SECTORIELLES**

Hydro One comporte trois secteurs isolables :

- l'entreprise de transport, dont l'activité principale consiste à fournir des services de transport et de raccordement et qui est responsable du transport de l'électricité dans l'ensemble du réseau électrique de l'Ontario;
- l'entreprise de distribution, dont l'activité principale consiste à livrer et à vendre de l'électricité aux abonnés; et
- un secteur « Divers » qui comprend principalement les services énergétiques, les télécommunications et le siège social. La quasi-totalité des actifs appartenant aux activités de détail concurrentielles de l'entreprise des services énergétiques ont été vendus et les activités restantes sont en voie de liquidation (voir la note 3).

La désignation des secteurs d'activité est fondée sur le statut réglementaire et sur la nature des produits et services offerts. Les conventions comptables suivies par les secteurs sont les mêmes que celles décrites dans le sommaire des principales conventions comptables (voir la note 2). Les informations sectorielles se présentent comme suit :

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	Transport	Distribution	Divers	Consolidé
2002				
Bénéfice sectoriel				
Produits	1 317	2 695	32	4 044
Achats d'électricité	-	1 870	1	1 871
Exploitation, entretien et administration	374	383	75	832
Amortissement	213	190	8	411
Bénéfice (perte) avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	730	252	(52)	930
Charges de financement				353
Bénéfice avant la provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés				577
Dépenses en immobilisations	260	286	24	570
2001				
Bénéfice sectoriel				
Produits	1 259	2 158	49	3 466
Achats d'électricité	-	1 265	2	1 267
Exploitation, entretien et administration	354	391	79	824
Amortissement	219	163	2	384
Bénéfice (perte) avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	686	339	(34)	991
Charges de financement				350
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés				641
Dépenses en immobilisations	274	247¹	45	566

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	Transport	Distribution	Divers	Consolidé
2000				
Bénéfice sectoriel				
Produits	1 260	1 703	32	2 995
Achats d'électricité	-	857	2	859
Exploitation, entretien et administration	433	388	42	863
Amortissement	198	143	7	348
Bénéfice (perte) avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	629	315	(19)	925
Charges de financement				340
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés				585
Dépenses en immobilisations	280	152¹	14	446

¹ Les dépenses en immobilisations ne comprennent pas 468 millions de dollars en 2001 et 23 millions de dollars en 2000 associés aux acquisitions de sociétés de distribution locale.

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001
Total de l'actif		
Transport	6 635	6 693
Distribution	4 700	4 416
Divers	90	122
	11 425	11 231

Tous les produits, coûts et actifs, selon le cas, sont gagnés, engagés ou détenus au Canada.

21. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN***Dettes de la SFIÉO***

Le 24 janvier 2003, Hydro One a annoncé que la SFIÉO a l'intention de vendre une partie ou la totalité de sa dette liée à Hydro One sur les marchés de la dette au Canada, à compter du début de 2003. Les billets à payer à la SFIÉO viennent à échéance entre 2003 et 2007 et ont une durée moyenne pondérée résiduelle d'approximativement deux ans. Afin de faciliter la vente, Hydro One a convenu en principe avec la SFIÉO de restructurer une partie ou la totalité de la dette de Hydro One détenue par la SFIÉO.

Le 13 février 2003, notre conseil d'administration a approuvé l'échange de jusqu'à 1,9 milliard de dollars de la dette existante assortie d'un taux d'intérêt moyen pondéré d'environ 8 % contre jusqu'à environ 2,15 milliards de dollars de dette assortie d'un taux d'intérêt moyen pondéré d'environ 4 %. Cette restructuration de la dette entraînera des paiements d'intérêts au comptant moins élevés pour Hydro One de 2003 à 2007 et une augmentation correspondante du capital de la dette à payer à l'échéance. Les dates d'échéance ne changeront pratiquement pas.

Aux fins comptables, l'échange sera une renégociation de la dette et aucun gain ni perte ne sera constaté. La valeur comptable nette des nouveaux billets (capital moins escompte non amorti) au bilan sera égale à la valeur comptable des billets existants.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)***Émission de titres de créance*

Le 28 janvier 2003, Hydro One a émis des billets d'un capital de 500 millions de dollars dans le cadre du programme de billets à moyen terme de la société. Les billets ont été émis en deux tranches : une réouverture des billets de série 3 pour 300 millions de dollars à un taux d'intérêt nominal de 5,77 % échéant le 15 novembre 2012 et des billets de série 4 pour 200 millions de dollars à un taux d'intérêt nominal de 6,35 % échéant le 31 janvier 2034. Le total en circulation pour les billets de série 3 est maintenant de 600 millions de dollars.

22. RAPPROCHEMENT AVEC LES PCGR DES ÉTATS-UNIS

Les états financiers consolidés de Hydro One ont été dressés selon les PCGR du Canada, lesquels sont conformes, à la plupart des égards, aux PCGR des États-Unis. En vertu des PCGR du Canada et des États-Unis, certaines des conventions comptables de la société diffèrent de celles qui seraient suivies par les entreprises œuvrant dans un milieu à tarifs non réglementés.

Les écarts importants entre les PCGR du Canada, comme utilisés dans la préparation de ces états financiers consolidés, et les PCGR des États-Unis sont résumés ci-dessous.

États consolidés des résultats

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	2002	2001	2000
Bénéfice net	344	374	378
Redressements : augmentation (diminution)			
Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite a)	8	(2)	(6)
Charges de réduction de l'effectif c)	-	-	(60)
Radiations générales d)	(5)	(2)	(2)
Bénéfice net (PCGR des États-Unis)	347	370	310
Autres éléments du résultat global b)	(421)	-	-
Résultat global (PCGR des États-Unis)	(74)	370	310
Bénéfices non répartis à l'ouverture (PCGR des États-Unis)	382	270	362
Dividendes	(192)	(258)	(402)
Distribution à l'actionnaire	(7)	-	-
Bénéfices non répartis au 31 décembre (PCGR des États-Unis)	109	382	270

HYDRO ONE INC. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)

Bilans consolidés

<i>31 décembre (en millions de dollars canadiens)</i>	2002	2001
Actif : augmentation (diminution)		
Immobilisations en service a), d)	8	19
Actif de retraite reporté b)	(321)	(421)
Actif réglementaire – impôts futurs e)	-	118
Actifs d'impôts futurs b), e)	163	-
Autres actifs b)	19	-
Passif: (augmentation) diminution		
Créditeurs et charges à payer d)	8	8
Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite a)	12	(2)
Passif minimal découlant du régime de retraite b)	(119)	-
Passif réglementaire – régime de retraite b)	-	421
Passif réglementaire – impôts futurs b), e)	(28)	-
Passifs d'impôts futurs e)	(135)	(118)
	(393)	25

a) Avantages sociaux futurs autres que le régime de retraite

En vertu des PCGR des États-Unis, les gains ou pertes actuariels pour les avantages postérieurs à l'emploi sont constatés immédiatement dans les résultats d'exploitation. En vertu des PCGR du Canada, ces montants peuvent être reportés et amortis sur la durée moyenne résiduelle d'activités des employés actifs. En vertu des PCGR des États-Unis, les obligations liées aux coûts des autres avantages postérieurs à l'emploi auraient été de 14 millions de dollars inférieurs en 2002 (4 millions de dollars de plus en 2001; 11 millions de dollars de plus en 2000) du fait de la constatation immédiate du gain actuariel résultant d'une modification du taux de règlement au 31 décembre. De ce montant, 8 millions de dollars auraient été crédités aux résultats d'exploitation (2 millions de dollars imputés en 2001; 6 millions de dollars imputés en 2000) et 6 millions de dollars auraient été crédités au coût des immobilisations (2 millions de dollars capitalisés en 2001; 5 millions de dollars capitalisés en 2000).

b) Autres éléments du résultat global

En vertu des PCGR des États-Unis, si une obligation au titre des prestations constituées d'une entité, sans tenir compte de la croissance future des salaires, dépasse la juste valeur de l'actif du régime de retraite, un passif minimal découlant du régime de retraite doit être constaté. Le montant du rajustement pour enregistrer le passif minimal découlant du régime de retraite est égal à l'obligation au titre des prestations constituées non capitalisée sans tenir compte de la croissance future des salaires, plus tout montant présenté comme actif reporté du régime de retraite. Le montant du rajustement doit être constaté en tant qu'actif incorporel jusqu'à concurrence du coût au titre des services passés non constaté. Tout excédent du rajustement sur le coût au titre des services passés non constaté est présenté comme un élément distinct (réduction) des capitaux propres. Aux fins de la présentation des états financiers, la réduction des capitaux propres est une composante des autres éléments du résultat global. L'économie fiscale associée qui résulte de la prise en compte de la réduction des capitaux propres en tant qu'écart temporaire déterminée d'après les taux d'imposition en vigueur, est reflétée comme un rajustement du bilan (voir la note 22 e)).

En vertu des PCGR des États-Unis, le montant de l'actif reporté du régime de retraite présenté serait différent de ceux des PCGR du Canada étant donné que les provisions pour moins-value ne sont pas permises. En 2001, l'actif reporté du régime de retraite de Hydro One a augmenté par suite de la reprise des provisions pour moins-value demandées précédemment (voir la note 10). Selon les PCGR des États-Unis, le montant de l'actif reporté du régime de retraite ne pourrait pas être augmenté de manière semblable et, donc, il aurait été de 321 millions de dollars au 31 décembre 2002 (426 millions de dollars en 2001). Aux fins du rapprochement avec les PCGR des États-Unis, le montant du rajustement pour comptabiliser le passif minimal découlant du régime de retraite est combiné avec l'actif reporté du régime de retraite.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)*****c) Charges de réduction de l'effectif***

En vertu des PCGR du Canada, avant le 1^{er} janvier 2000, les coûts relatifs aux programmes de réduction de l'effectif ont été constatés au moment où la direction approuvait ces réductions et les coûts pouvaient être estimés raisonnablement. En vertu des PCGR des États-Unis, le coût des programmes de réduction de l'effectif ne peut être constaté à moins que le programme ne respecte des critères additionnels précis et, pour les programmes de départ à la retraite volontaire, si les employés ont effectivement accepté une offre de retraite anticipée. Au cours de 2000, Hydro One a repris une provision de 1999 pour les frais de réduction de l'effectif volontaire pour un montant de 5 millions de dollars en créditant ce montant aux résultats d'exploitation. En vertu des PCGR des États-Unis, la provision initiale de 1999 n'aurait pas été constatée. Une provision de 55 millions de dollars aurait plutôt été enregistrée en 2000 lorsque les employés ont effectivement accepté l'offre de retraite anticipée. Par conséquent, en 2000, le bénéfice selon les PCGR des États-Unis aurait été inférieur de 60 millions de dollars en raison d'une combinaison de la provision pour réduction de l'effectif de 55 millions de dollars et de l'absence du crédit de 5 millions de dollars résultant de la reprise en 2000 d'une partie de la provision constatée en vertu des PCGR du Canada en 1999. Aucun élément de rapprochement avec les PCGR des États-Unis n'est exigé pour la charge de réduction de l'effectif de 2002 parce que les PCGR du Canada sont maintenant conformes aux PCGR des États-Unis.

d) Radiations générales

En 1997, Ontario Hydro a enregistré une charge de 33 millions de dollars liée à la cession future de certains centres d'exploitation sur place consistant en une moins-value de 25 millions de dollars pour les immobilisations et une provision de 8 millions de dollars pour les frais après emménagement non discrétionnaires. Selon les PCGR des États-Unis, les immobilisations seraient demeurées au bilan à titre d'actifs détenus pour utilisation future et auraient continué d'être amorties à 2 millions de dollars par année. Si la réduction de valeur n'avait pas été comptabilisée en 1999, la dotation aux amortissements en vertu des PCGR des États-Unis de la société en 2002 aurait aussi été supérieure de 3 millions de dollars du fait de pertes à la vente d'actifs connexes. En outre, la provision pour frais après emménagement non discrétionnaires n'aurait pas été enregistrée.

e) Impôts futurs

Pour une entreprise à tarifs réglementés, les PCGR des États-Unis exigent la présentation des passifs et actifs d'impôts futurs au bilan. Dans la mesure où les impôts futurs devraient être inclus dans les tarifs approuvés facturés aux clients dans le futur, la société enregistrerait un actif réglementaire. Le montant de l'actif réglementaire et le passif d'impôts futurs présenté pour les PCGR des États-Unis pour 2002, déterminé d'après les taux d'imposition en vigueur, serait de 135 millions de dollars (118 millions de dollars en 2001). Cependant, en 2002, l'économie fiscale associée à un passif minimal découlant du régime de retraite serait de 163 millions de dollars de sorte que pour les PCGR des États-Unis, la société enregistrerait également un actif d'impôts futurs et, ensuite, un passif réglementaire net de 28 millions de dollars (voir la note 22b)).

f) Instruments dérivés et activités de couverture

Les contrats de swap de taux d'intérêt de la société (voir la note 13) sont des instruments financiers dérivés tel que les définit le Statement of Financial Accounting Standard (SFAS) 133, *Accounting for Derivative Instruments and Hedging Activities*. Selon le SFAS 133, les swaps de taux d'intérêt seraient constatés à titre de couvertures des flux de trésorerie liés aux emprunts prévus. Dans la mesure où les contrats de swap sont de réelles couvertures, les variations de la juste valeur seraient présentées dans le poste « Autres éléments du résultat global » et transférées dans les résultats d'exploitation lorsque l'intérêt sur les emprunts couverts serait constaté. En outre, les primes ou les escomptes comptabilisés lorsque Hydro One met fin à des couvertures se rapportant à des exigences relatives à un emprunt futur, seraient présentés dans le poste « Autres éléments du résultat global » et transférés dans les résultats d'exploitation lorsque l'intérêt sur les emprunts couverts serait constaté. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt au 31 décembre 2002 était de néant (néant au 31 décembre 2001) et le montant de 2 millions de dollars reçu en prime en 2001 était négligeable. Par conséquent, l'application du SFAS 133 n'aurait pas d'incidence importante sur les résultats d'exploitation ni sur la situation financière.

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)****g) Résultat par action**

En vertu des PCGR des États-Unis, il est nécessaire de fournir les informations supplémentaires suivantes à l'égard du résultat par action :

<i>(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)</i>	Bénéfice (numérateur)	Actions (dénominateur)	Montant par action
2002			
Bénéfice avant éléments extraordinaires et modifications comptables	344		
Moins : dividendes sur actions privilégiées	18		
Résultat par action ordinaire de base et dilué ²			
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire	326	100 000	3 258
2001			
Bénéfice avant éléments extraordinaires et modifications comptables	374		
Moins : dividendes sur actions privilégiées	18		
Résultat par action ordinaire de base et dilué ²			
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire	356	100 000	3 562
2000			
Bénéfice avant éléments extraordinaires et modifications comptables ¹	252		
Moins : dividendes sur actions privilégiées	13		
Résultat par action ordinaire de base et dilué ²			
Bénéfice attribuable à l'actionnaire ordinaire	239	75 000	3 182

¹Représente les résultats d'exploitation pour les neuf mois terminés le 31 décembre 2000.

²Pour chacun des exercices de la période de trois ans terminée le 31 décembre 2002, il n'y avait pas de titres dilutifs émis ou en circulation.

h) État des flux de trésorerie

En vertu des PCGR des États-Unis, la dette bancaire n'est pas incluse dans l'établissement des espèces et quasi-espèces aux fins de l'état des flux de trésorerie. La dette bancaire est classée à titre d'activité de financement.

i) Futures recommandations comptables

Le 30 juin 2001, le Financial Accounting Standards Board (FASB) a approuvé le SFAS 143, *Accounting for Asset Retirement Obligations*, portant sur les obligations relatives à la mise hors service d'immobilisations ayant une longue durée de vie. Le SFAS 143 exige qu'un passif soit constaté dans les états financiers au titre des obligations de mise hors service d'actifs respectant des critères précis. La mesure de l'obligation initiale représente environ la juste valeur plus le montant équivalent inscrit représentant l'augmentation de la valeur de l'immobilisation capitalisée. L'immobilisation sera amortie conformément à la convention d'amortissement normale et le passif sera accru pour tenir compte de l'augmentation de l'intérêt. En outre, une charge sera inscrite aux résultats d'exploitation jusqu'à ce que l'obligation soit réglée. Les entreprises réglementées peuvent constater un actif ou un passif réglementé pour refléter les écarts temporaires entre le moment où les coûts sont constatés aux fins comptables et celui où ils le sont aux fins de la tarification. Le SFAS 143 s'applique aux exercices ouverts après le 15 juin 2002. On ne peut déterminer pour le moment si l'adoption du SFAS 143 aura une incidence importante.

Le 28 juin 2002, le FASB a approuvé le SFAS 146, *Accounting for Exit or Disposal Activities* portant sur la constatation, la mesure et la présentation des coûts qui sont associés aux activités de retrait et de cession, y compris les activités de restructuration. Le SFAS 146 exige que la mesure initiale d'un passif pour les coûts associés aux activités de cession soient comptabilisés à la juste valeur. Dans les périodes suivant la mesure initiale, les variations

HYDRO ONE INC.**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (suite)**

du passif devraient être mesurées en utilisant un taux sans risque ajusté sur le crédit qui a été utilisé pour mesurer le passif au départ. L'effet cumulé d'une variation résultant d'une révision du calendrier ou du montant des flux de trésorerie estimatifs devrait être constaté comme un rajustement du passif dans la période de la variation et présenté dans les mêmes éléments à l'état des résultats que ceux utilisés lorsque les coûts correspondants ont été constatés au départ. Les variations dues au passage du temps doivent être constatées comme une augmentation du montant comptable du passif et comme une charge (par exemple, charge de l'accroissement). Les provisions de l'état seront efficaces pour les activités de cession entreprises après le 31 décembre 2002, si la demande est présentée plus tôt. L'adoption du SFAS 146 devrait avoir une incidence négligeable.

23. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Les états financiers consolidés correspondants ont été reclassés à partir des états présentés antérieurement pour se conformer à la présentation des états financiers consolidés du 31 décembre 2002.

HYDRO ONE INC.**SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES¹**

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	2002	2001	2000	1999	1998
Données tirées de l'état des résultats					
Produits	4 044	3 466	2 995	3 125	3 048
Coûts					
Achats d'électricité	1 871	1 267	859	939	1 165
Exploitation, entretien et administration ²	832	824	863	863	723
Amortissement	411	384	348	342	300
Redressement du coût transitoire ³	-	-	-	55	-
Commission de garantie de la dette provinciale ⁴	-	-	-	8	31
Actif reporté du régime de retraite ⁵	-	-	-	-	(204)
	3 114	2 475	2 070	2 207	2 015
Autres produits					
Gain à la vente d'un placement ⁶	-	-	-	32	-
Bénéfice avant charges de financement et provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	930	991	925	950	1 033
Charges de financement	353	350	340	381	559
Bénéfice avant provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés	577	641	585	569	474
Provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés ⁷	233	267	207	194	-
Bénéfice net	344	374	378	375	474
Résultat par action ordinaire de base et dilué <i>(en dollars canadiens)</i>	3 258	3 562	3 182	-	-

¹ Avant le 1^{er} avril 1999, les résultats d'exploitation et les situations financières auraient pu être différents si Hydro One avait été une société autonome ayant sa propre direction et sa propre structure du capital, plutôt qu'une unité fonctionnelle d'Ontario Hydro.

² Les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration pour 2002 incluaient une charge de 25 millions de dollars pour un programme de réduction de l'effectif et pour 1999, une charge nette de 24 millions de dollars pour un programme de réduction de l'effectif et la reprise de certaines provisions.

³ Le redressement du coût transitoire est une charge ponctuelle qui représentait la différence entre les coûts permis stipulés dans les ordonnances tarifaires de la Commission et les coûts engagés par Ontario Hydro durant les trois premiers mois de 1999 qui étaient permis en vertu de la *Loi sur la Société de l'électricité*.

⁴ La commission de garantie de la dette provinciale était une commission annuelle égale à la moitié de un pour cent (0,5 %) de l'encours de la dette totale garantie par la province au 31 décembre précédent. Cette commission a été abolie en date du 1^{er} avril 1999.

⁵ Les dispositions de la *Loi sur l'électricité de 1998* permettent à Hydro One de réduire les cotisations patronales au régime de retraite jusqu'à concurrence du montant permis par la *Loi sur les régimes de retraite* (Ontario) en vigueur depuis le 1^{er} avril 1998. En conséquence, l'actif reporté du régime de retraite a été augmenté de 204 millions de dollars et un crédit correspondant a été inscrit aux résultats d'exploitation de 1998.

⁶ Le 15 septembre 1999, Hydro One a vendu sa participation de 25 % dans Ontario Quinta A.V.V., d'où un gain à la vente.

⁷ Depuis le 1^{er} avril 1999, Hydro One est tenue d'effectuer des paiements en remplacement des impôts des sociétés (voir les notes 2 et 7).

HYDRO ONE INC.**SOMMAIRE DES STATISTIQUES FINANCIÈRES ET DES STATISTIQUES
D'EXPLOITATION DES CINQ DERNIERS EXERCICES (suite)**

*Exercices terminés les 31 décembre
(en millions de dollars canadiens)*

	2002	2001	2000	1999	1998
Données tirées du bilan					
Total de l'actif	11 425	11 231	9 997	10 090	9 435
Autres données financières					
BAlIA ⁸	1 341	1 375	1 273	1 292	1 333
Dépenses en immobilisations :					
Transport	260	274	280	327	171
Distribution ⁹	286	247	152	186	188
Divers	24	45	14	16	35
Ratios					
Couverture de l'actif net par rapport à la dette à long terme ¹⁰	1,90	1,88	1,90	1,83	1,43
Ratio de couverture des bénéfices ¹¹	2,35	2,53	2,37	2,19	1,82
PCGR des États-Unis (en dollars canadiens)					
Bénéfice net	347	370	310	404	446
Résultat global ¹²	(74)	370	310	404	446
Bénéfices non répartis ¹²	109	382	270	362	-
Ratio de couverture des bénéfices ¹¹	2,36	2,52	2,20	2,26	1,77
Statistiques d'exploitation					
Transport :					
Unités transportées (TWh)	153,2	146,9	146,9	144,1	143,0
Demande de pointe du système (MW)	25 629	25 269	23 428	23 435	22 443
Total des lignes de transport (en kilomètres)	28 492	28 387	28 490	28 889	29 066
Distribution:					
Unités distribuées (TWh)	27,1	21,3	17,6	18,1	18,3
Total des lignes de distribution (en kilomètres)	122 830	122 399	113 880	113 400	116 947
Abonnés ¹³	1 219 614	1 193 089	957 474	933 990	977 835
Total de l'effectif ¹⁴	3 933	4 815	4 468	5 632	5 221

⁸Le BAlIA représente le bénéfice avant les charges de financement, la provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés et l'amortissement et n'inclut pas le revenu de financement.

⁹Les dépenses en immobilisations excluent 468 millions de dollars en 2001 et 23 millions de dollars en 2000 associés aux acquisitions de sociétés de distribution locale.

¹⁰La couverture de l'actif net par rapport à la dette à long terme est calculée comme le total de l'actif moins le total du passif, exclusion faite de la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an) divisé par la dette à long terme (y compris la tranche échéant à moins d'un an).

¹¹La couverture des bénéfices a été calculée comme la somme du bénéfice net, des intérêts courus bruts (excluant les intérêts capitalisés) et de la provision pour paiements en remplacement des impôts sur les bénéfices des sociétés, divisée par la somme des intérêts bruts et des dividendes sur actions privilégiées. Le 31 mars 2000, des dividendes sur actions privilégiées de 13 millions de dollars ont été déclarés pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1999. Par conséquent, le ratio de couverture des bénéfices aurait été de 2,30 en 2000 (2,13 selon les PCGR des États-Unis) et 2,26 en 1999 (2,33 selon les PCGR des États-Unis) compte tenu des dividendes déclarés.

¹²Les résultats de 2002 en vertu des PCGR des États-Unis tiennent compte d'un passif minimal découlant du régime de retraite (voir la note 22).

¹³Au 1^{er} avril 1999, Hydro One servait environ 934 000 abonnés de détail. La diminution par rapport à 1998 découlait des annexions prévues par la *Loi sur la Société de l'électricité* d'une petite partie des installations par plusieurs sociétés de distribution locale. Les augmentations postérieures tiennent surtout compte des acquisitions de sociétés de distribution locale.

¹⁴Le 1^{er} mars 2002, environ 770 employés réguliers ont été transférés à Inergi LP (voir la note 19).

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints de Ontario Power Generation Inc. (« OPG » ou la « Société ») sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Lorsqu'il existe plus d'une méthode comptable, la direction a choisi celle qu'elle jugeait la plus appropriée. La préparation des états financiers comprend nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque des opérations visant l'exercice courant ne peuvent se terminer avec certitude qu'au cours de futurs exercices. Les états financiers consolidés ont été préparés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative.

La direction maintient un système de contrôles internes en vue de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, que les actifs de OPG sont protégés et que les opérations sont effectuées conformément à l'autorisation de la direction. Ce système est surveillé et évalué par la direction, le service de vérification interne et le groupe de gestion du risque.

Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction ainsi que les vérificateurs internes et externes afin de s'assurer que chaque groupe s'acquitte de ses responsabilités respectives, d'examiner les états financiers et le rapport des vérificateurs indépendants, avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration, et de discuter des questions importantes liées à la présentation de l'information financière.

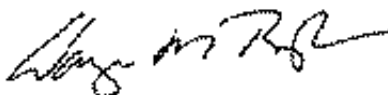
Les états financiers consolidés ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion sur la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs indépendants précise les responsabilités des vérificateurs et l'étendue de leur vérification et leur opinion. Les vérificateurs indépendants ont eu accès direct et sans restriction au comité de vérification, avec et sans la présence des membres de la direction, pour discuter de la vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière par OPG et l'efficacité du système de contrôles internes.

Le président et chef de la direction

Le vice-président exécutif et chef des finances



Ronald W. Osborne



Wayne M. Bingham

Le 24 janvier 2003, et le 25 mars 2003 pour les notes 6 b), 13 b) et 23 b)

ONTARIOPOWER
GENERATION

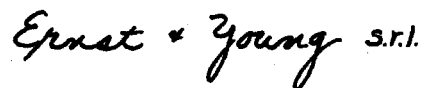
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'actionnaire de Ontario Power Generation Inc.

Nous avons vérifié les bilans consolidés de Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2002 et 2001, et les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Ontario Power Generation Inc. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Ontario Power Generation Inc. aux 31 décembre 2002 et 2001, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



ERNST & YOUNG s.r.l.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 24 janvier 2003, et le 25 mars 2003 pour
les notes 6 b), 13 b) et 23 b)

ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars, sauf indication contraire)	2002	2001
Produits	5 746	6 239
Combustible	1 610	1 453
Achats d'électricité	290	879
Marge brute	3 846	3 907
Charges d'exploitation		
Exploitation, entretien et administration	2 524	2 559
Amortissement (note 4)	752	810
Impôt foncier et impôt sur le capital	115	114
Perte sur les contrats d'option à taux intermédiaires (note 15)	210	-
	3 601	3 483
Bénéfice d'exploitation avant restructuration	245	424
Restructuration (note 14)	222	67
Bénéfice d'exploitation	23	357
Autres produits (note 21)	171	-
Intérêts débiteurs nets	150	139
	(21)	139
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	44	218
Impôts sur les bénéfices (recouvrements) (note 10)		
Exigibles	29	(65)
Futurs	(32)	131
	(3)	66
Bénéfice net	47	152
Résultat par action ordinaire de base et dilué (dollars)	0,18	0,59
Actions ordinaires en circulation (millions) (note 11)	256,3	256,3

ÉTATS CONSOLIDÉS DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2002	2001
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	344	567
Bénéfice net	47	152
Dividendes	(134)	(375)
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	257	344

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 décembre (en millions de dollars)	2002	2001
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	47	152
Rajustements pour les éléments hors caisse :		
Amortissement	752	810
Actif reporté du régime de retraite	16	21
Avantages postérieurs à l'emploi	55	(13)
Impôts sur les bénéfices futurs (note 10)	(32)	131
Provision pour restructuration	222	67
Contrats d'option à taux intermédiaires (note 15)	144	-
Gain à la vente de placements	(72)	-
Gain à la vente des immobilisations de cession de contrôle	(99)	-
Valeur marchande des contrats d'électricité (note 9)	2	-
Résultats des fonds constitués pour la gestion des déchets nucléaires	78	57
Divers	91	(4)
	1 204	1 221
Contributions au fonds pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	(391)	(427)
Dépenses de gestion des déchets nucléaires	(92)	(56)
Paiement du rabais associé à l'entente sur la réduction du pouvoir sur le marché (note 16)	(335)	-
Dépenses de restructuration (note 14)	(134)	-
Variations nettes des autres actifs et passifs à long terme	117	(67)
Variations des soldes de fonds de roulement hors caisse (note 22)	475	(447)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	844	224
Activités d'investissement		
Produit provenant de la cession du contrôle de Bruce (note 13)	-	370
Produit net tiré de placements à court terme	39	296
Produit de la vente d'immobilisations de cession de contrôle (note 13)	342	12
Produit au comptant de la vente de placements (note 21)	83	-
Achats d'immobilisations	(869)	(739)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(405)	(61)
Activités de financement		
Émission de dette à long terme (note 6)	138	-
Remboursement de la dette à long terme	(1)	(203)
Dividendes versés	(134)	(375)
Effets à court terme émis	446	-
Effets à court terme remboursés	(264)	(150)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	185	(728)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	624	(565)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	-	565
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	624	-

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre <i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	624	-
Placements à court terme	-	39
Débiteurs	736	1 010
Effets à recevoir <i>(note 13)</i>	225	-
Impôts sur les bénéfices recouvrables	80	77
Stocks de combustible	514	537
Matières et fournitures	80	35
	2 259	1 698
Immobilisations <i>(note 4)</i>		
Immobilisations corporelles	15 014	14 460
Moins : amortissement cumulé	2 068	1 479
	12 946	12 981
Autres actifs à long terme		
Actif reporté du régime de retraite <i>(note 8)</i>	305	330
Fonds pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires <i>(note 7)</i>	1 599	1 208
Effets à long terme à recevoir <i>(note 13)</i>	-	225
Matières et fournitures	193	179
Débiteurs à long terme et autres actifs	59	65
	2 156	2 007
	17 361	16 686

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés

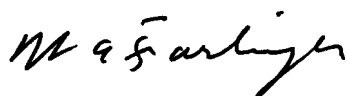
BILANS CONSOLIDÉS

Aux 31 décembre (en millions de dollars)	2002	2001
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 14, 15)	1 235	1 505
Rabais associé à l'entente sur la réduction du pouvoir sur le marché (note 16)	572	-
Effets à court terme à payer	182	-
Produits reportés à moins d'un an	12	13
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 6)	5	205
	2 006	1 723
Dette à long terme (note 6)	3 352	3 015
Autres passifs à long terme		
Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires (note 7)	4 915	4 724
Avantages postérieurs à l'emploi (note 8)	958	924
Créditeurs à long terme et charges à payer (note 15)	321	336
Produits reportés (note 13)	179	215
Passifs d'impôts futurs (note 10)	247	279
	6 620	6 478
Avoir de l'actionnaire		
Actions ordinaires (note 11)	5 126	5 126
Bénéfices non répartis	257	344
	5 383	5 470
	17 361	16 686

Engagements et éventualités (note 12)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,



William A. Farlinger
Président du Conseil



Ronald W. Osborne
Président et chef de la direction

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2002 ET 2001

1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

Ontario Power Generation Inc. a été constituée le 1^{er} décembre 1998 selon la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. Dans le cadre de la restructuration de Ontario Hydro, en vertu de la Loi de 1998 sur l'électricité, et du secteur de l'électricité en Ontario, Ontario Power Generation Inc. et ses filiales (collectivement appelée « OPG » ou la « Société ») ont acquis et pris en charge certains actifs, passifs, employés, droits et obligations liés aux activités de production d'électricité de Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999, date du début de l'exploitation. Ontario Hydro a continué d'exercer ses activités sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIÉO »), avec le mandat de gérer et de rembourser la dette impayée et les autres obligations de Ontario Hydro.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés de OPG ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui exigent que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses relativement aux montants présentés pour les actifs, passifs, produits et charges et à la présentation d'actifs et de passifs éventuels. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Ontario Power Generation Inc. et de ses filiales. OPG comptabilise ses participations dans les coentreprises selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Toutes les opérations intersociétés ont été éliminées dans la consolidation.

Certains montants comparatifs de 2001 ont été reclassés pour être conformes à la présentation des états financiers de 2002.

3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Espèces et quasi-espèces et placements à court terme

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'argent en dépôt et les instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours à la date d'achat. Tous les autres instruments du marché monétaire dont l'échéance est de plus de 90 jours et moins d'un an à la date d'achat sont constatés comme des placements à court terme. Ces titres sont évalués au coût ou à la valeur marchande, selon le moins élevé des deux montants.

Les intérêts gagnés sur les espèces, quasi-espèces et placements à court terme sont contrebalancés par les intérêts débiteurs dans les états consolidés des résultats.

Stocks

Les stocks de combustible sont évalués au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants.

Les matières et fournitures sont évaluées au coût moyen ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux montants, à l'exception des pièces de rechange essentielles uniques à certaines installations nucléaires ou à combustible fossile. Le coût des pièces de rechange spécifiques est imputé aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie restante de ces installations et est classé comme un actif à long terme.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les frais d'intérêts engagés pendant la construction sont capitalisés dans le coût de l'immobilisation en fonction du taux d'intérêt sur la dette à long terme de OPG. Les dépenses associées aux remplacements des principaux composants sont capitalisées.

Les taux d'amortissement utilisés pour les différentes catégories d'immobilisations sont fondés sur leur durée de vie utile estimative. Les coûts d'enlèvement des immobilisations qui n'apparaissent pas dans la présente période ou dans les périodes antérieures sont également imputés à la dotation aux amortissements. Les frais de réparation et d'entretien sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf les ordinateurs et l'équipement de transport et de travail, qui le sont selon la méthode de l'amortissement dégressif comme suit :

Centrales nucléaires	25 à 40 ans¹
Centrales à combustible fossile	40 à 50 ans
Centrales hydroélectriques	100 ans
Installations d'administration et d'entretien	50 ans
Ordinateurs et équipement de transport et de travail – amortissement dégressif	9 % à 40 % par an
Principaux logiciels d'application	7 ans

¹ Les centrales nucléaires sont amorties aux fins comptables sur 25 ans, à l'exception de Pickering A. La centrale Pickering A est amortie sur 40 ans à la suite de l'achèvement du retubage au cours des années 1980.

Dépréciation des immobilisations

OPG évalue ses immobilisations corporelles chaque fois que les conditions indiquent que les flux de trésorerie nets prévus pourraient être inférieurs à la valeur comptable nette des actifs. La différence éventuelle est constatée en tant que perte de valeur.

Placements du portefeuille à long terme

Les placements du portefeuille à long terme sont présentés au coût et englobent les fonds constitués pour l'enlèvement des immobilisations et la gestion des déchets nucléaires. Les gains et les pertes sur les placements à long terme sont constatés dans les autres produits à la vente des placements.

Rabais lié à l'entente sur la réduction du pouvoir sur le marché

OPG doit, en vertu de sa licence de production, respecter des mesures de réduction du pouvoir sur le marché, notamment par un mécanisme de rabais et par une exigence de cession du contrôle de la capacité de production. Dans le cadre du mécanisme de rabais, une majorité importante des ventes d'électricité prévues de OPG sera assujettie à un plafond des produits annuels moyens de 3,8 ¢ le kWh pendant les quatre premières années suivant l'ouverture du marché le 1^{er} mai 2002 (« ouverture du marché »). OPG est tenue de verser à la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (« SIGMÉ ») un rabais annuel équivalant à l'excédent, le cas échéant, du prix moyen du marché au comptant sur 3,8 ¢ le kWh sur une période de règlement de 12 mois, multiplié par le montant d'énergie assujetti au mécanisme de rabais. La première période de règlement prend fin le 30 avril 2003. Les quantités d'énergie assujetties au rabais, ainsi

que les pondérations horaires servant à calculer le prix au comptant moyen annuel en vue du rabais, ont été fixées à l'avance, mais elles peuvent être réduites par la Commission de l'énergie de l'Ontario en fonction des opérations de cession de contrôle effectuées par OPG. À chaque date de bilan, OPG calcule le prix moyen de l'énergie sur le marché au comptant qui a prévalu depuis le début de la période de règlement en cours et constate un passif si le prix moyen dépasse 3,8 ¢ le kWh en fonction du montant de l'énergie sujet au mécanisme de rabais.

Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires

OPG constate un passif à l'égard de l'enlèvement d'immobilisations et de la gestion des déchets nucléaires en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent. Elle peut estimer le montant et l'échéancier des charges en trésorerie futures liées à ces activités en fonction des plans actuels d'enlèvement d'immobilisations et de gestion des déchets nucléaires. Lorsque OPG a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999, les coûts suivants ont été constatés comme passif :

- › la valeur actualisée des coûts de démantèlement des installations nucléaires et à combustible fossile à la fin de leur durée de vie utile;
- › la valeur actualisée de la partie coût fixe de tout programme de gestion des déchets nucléaires requis, sans égard au volume de déchets produits;
- › la valeur actualisée de la partie coût variable de tout programme de gestion des déchets nucléaires, en tenant compte des volumes de déchets réels, engagée jusqu'au 1^{er} avril 1999.

Afin d'inclure les déchets produits chaque année, le passif relatif aux coûts de gestion des déchets nucléaires est augmenté du montant correspondant imputé aux résultats comme charge d'exploitation. Les charges relatives aux déchets de faible activité et d'activité moyenne sont passées en charges d'amortissement. Les charges relatives à la mise au rebut du combustible utilisé sont passées en charges de combustible. Les modifications des estimations du passif sont amorties sur la durée de vie résiduelle moyenne des centrales nucléaires.

OPG procède selon les exigences prescrites dans le cadre de la Convention nucléaire relative aux fonds nucléaires de l'Ontario (CFNO) pour la couverture du passif relatif à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires. Le fonds distinct ainsi constitué sert uniquement à l'enlèvement d'immobilisations et à la gestion des déchets nucléaires.

La revalorisation découle du fait que les passifs relatifs à l'élimination des déchets nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires sont comptabilisés au bilan à leur valeur actualisée nette. La charge pour revalorisation représente le rajustement résultant du retraitement des passifs de façon à refléter l'incidence de l'inflation sur les estimations de coûts et sur la valeur temporelle de l'argent et son impact sur les passifs futurs. La revalorisation est présentée après déduction du revenu des fonds constitués pour l'enlèvement des immobilisations nucléaires et la gestion des déchets nucléaires et de l'amélioration des intérêts liés aux effets à recevoir de la SFIÉO. Elle est présentée aux états financiers consolidés comme partie intégrante de l'amortissement.

Constatation des produits

Depuis le 1^{er} mai 2002, date de l'ouverture du marché de l'Ontario à la concurrence, l'ensemble de la production d'électricité de OPG est vendue sur le marché au comptant en temps réel qui est administré par la SIGMÉ. Les produits sont enregistrés à mesure que l'électricité est produite et mesurée en fonction du prix de vente sur le marché au comptant, déduction faite du rabais lié à l'entente sur la réduction du pouvoir sur le marché et des activités de couverture. OPG vend et achète aussi de l'électricité sur les marchés interconnectés des provinces avoisinantes canadiennes et dans les régions du nord-est et du Midwest des États-Unis. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures sont évalués à la valeur marchande. Les gains ou pertes sur contrats d'échange d'électricité (y compris ceux qui ne sont pas réglés physiquement) sont présentés au montant net dans les états des revenus consolidés. Ainsi, les achats d'électricité, de 91 millions de dollars en 2002 et de néant en 2001, ont été déduits des produits.

Avant le 1^{er} mai 2002, les produits d'exploitation provenaient principalement de la vente d'électricité sur le marché de gros, aux clients industriels d'envergure de l'Ontario, et sur les marchés interconnectés. Les prix de l'électricité de gros des clients de l'Ontario étaient facturés selon des tarifs groupés, qui comprenaient le transport et d'autres charges connexes. OPG recevait les paiements groupés et distribuait les fonds aux sociétés ayant succédé à Ontario Hydro en vertu de l'entente de répartition des produits. Selon cette entente, le solde des fonds non distribués garantissait à OPG des produits prévus de 4,0 ¢ le kWh, fondés sur la demande d'électricité prévue et la composition de la clientèle ainsi que sur un montant fixe pour services connexes.

Les produits d'exploitation autres qu'énergétiques proviennent d'une entente de location-exploitation conclue avec Bruce Power L.P. (« Bruce Power ») se rapportant aux centrales nucléaires de Bruce. Ils comprennent un revenu locatif, des intérêts créditeurs et les produits tirés de l'analyse et de la conception techniques, des services connexes et techniques, ainsi que de la vente d'isotopes. Les produits d'exploitation sont constatés lorsque les services sont rendus ou lorsque les produits sont livrés.

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires à court terme libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Tout gain ou perte en résultant figure dans les autres produits.

Instruments dérivés

OPG est exposée aux fluctuations des prix de l'électricité associées à un marché libre au comptant de l'électricité en Ontario. Elle gère ce risque au moyen de divers contrats sur l'énergie et contrats de ventes connexes. Ces contrats doivent servir de couverture contre le risque de prix des matières premières dans le portefeuille de production de OPG. Les gains ou pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits pendant la durée du contrat lorsque l'opération sous-jacente est effectuée. Ces gains ou pertes sont comptabilisés dans les produits de production et ne sont pas constatés dans le bilan consolidé. Tous les contrats qui ne sont pas désignés comme couvertures sont constatés à l'actif ou au passif, à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées comme gains ou pertes dans les produits du secteur Commercialisation de l'énergie.

OPG se sert également de contrats dérivés pour gérer ses risques de change. Les gains ou pertes de change sur ces contrats dérivés libellés en devises étrangères sont constatés en tant que rajustement du prix d'achat de la matière première ou des biens reçus.

La comptabilité de couverture est appliquée lorsque l'instrument dérivé est désigné en tant que couverture et est censé être efficace tout au long de la durée de vie de l'élément couvert. Lorsqu'un instrument dérivé cesse d'exister ou d'être efficace à titre de couverture ou lorsque la relation de couverture prend fin, tout gain ou perte correspondant est reporté et comptabilisé dans les produits en même temps que les gains ou pertes associés à l'élément couvert. Lorsqu'un élément couvert cesse d'exister, tout gain ou perte reporté associé est constaté dans l'état consolidé des résultats de la période en cours.

Crédits de réduction des émissions

OPG se sert des crédits de réduction des émissions pour gérer les émissions dans les limites réglementaires et volontaires. Les crédits de réduction des émissions sont achetés auprès des partenaires commerciaux au Canada et aux États-Unis. Le coût des crédits de réduction des émissions est comptabilisé dans les stocks et imputé aux résultats dans les charges liées aux combustibles à mesure des besoins. Les options d'achat de crédits de réduction des émissions sont comptabilisées en tant que dérivés et évaluées à la valeur marchande estimative.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont passés en charges d'exploitation dans l'exercice où ils sont engagés. Les frais de recherche et développement engagés pour régler des obligations à long terme comme des passifs de gestion des déchets nucléaires, pour lesquels des provisions spécifiques existent déjà, sont imputés au passif correspondant.

Charges de retraite et avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent un régime de retraite à prestations déterminées, une assurance-vie collective, une assurance des soins de santé et une assurance en cas d'invalidité prolongée. OPG comptabilise ses obligations au titre du régime de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi. Les actifs de la caisse de retraite sont évalués à la valeur marchande afin de déterminer les gains et les pertes actuariels. Lorsque la constatation de la mutation d'employés et du transfert des avantages postérieurs à l'emploi se traduit par une compression et un règlement des obligations, la compression est comptabilisée avant le règlement. On désigne par compression la perte du droit par les employés de constituer des prestations futures dans le cadre du régime. On entend par règlement l'annulation d'une obligation dans le cadre du régime. Les charges de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés annuellement par des actuaires indépendants d'après les hypothèses les plus probables de la direction.

Les charges de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, les intérêts débiteurs sur les obligations, le rendement prévu des actifs des régimes de retraite, les rajustements liés aux modifications des régimes et les changements d'hypothèses, qui se traduisent en gains ou en pertes actuariels. Les coûts des prestations au titre des services passés résultant des modifications aux régimes de retraite et aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts par le régime. En raison de la nature à long terme des passifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi, l'excédent du gain net cumulatif non amorti (ou de la perte), sur 10 % de l'obligation, au titre des prestations constituées ou de la valeur marchande des actifs des régimes de retraite selon le plus élevé des deux montants, est également amorti sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés.

Impôts sur les bénéfices

En vertu de la Loi de 1998 sur l'électricité, OPG est tenue de verser des paiements en remplacement de l'impôt sur le revenu des sociétés et des taxes sur le capital à la SFIÉO. Ces paiements sont calculés conformément aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et de la Loi sur l'imposition des corporations (Ontario) et sont modifiés conformément aux règlements de la Loi de 1998 sur l'électricité. OPG verse à la SFIÉO des paiements en remplacement des impôts fonciers sur ses actifs de production d'énergie nucléaire et thermique, et paie des impôts fonciers aux municipalités.

OPG paie des charges sur les revenus bruts tirés de la production annuelle d'électricité tirée de ses actifs de production hydroélectrique. Ces charges comprennent un pourcentage fixe appliqué à la production hydroélectrique dérivée des centrales situées sur des terres de la Couronne et un pourcentage progressif applicable à toutes les centrales hydroélectriques. Les charges sur les revenus bruts sont incluses dans les frais de combustible.

Secteurs d'activités

Le 1^{er} mai 2002, à la suite de l'ouverture à la libre concurrence du marché de l'électricité en Ontario, OPG a réparti ses activités entre deux secteurs : Production et Commercialisation de l'énergie. Auparavant, l'activité liée à la commercialisation de l'énergie de OPG ne constituait pas un secteur isolable sur le plan comptable. Par conséquent, il n'y a aucun montant comparatif en 2001. Une catégorie distincte, Secteur non énergétique et autres, englobe les produits et certains coûts qui ne sont pas affectés aux deux autres secteurs.

Nouvelles recommandations comptables*Relations de couverture*

En décembre 2001, le Conseil des normes comptables de l'Institut Canadien des Comptables agréés (ICCA) a publié la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-13, « Relations de couverture ». Cette note d'orientation, qui doit être appliquée pour les périodes annuelles à partir du 1^{er} juillet 2003, définit les normes servant à documenter et à évaluer l'efficacité des activités de couverture. OPG s'attend à satisfaire aux critères de couverture de la nouvelle norme et continuera d'appliquer la comptabilité existante pour les relations de couverture.

Dépréciation d'actifs à long terme

L'ICCA a approuvé une nouvelle norme intitulée « Dépréciation d'actifs à long terme ». La nouvelle norme donne des directives sur la constatation, la mesure et la présentation de la dépréciation d'actifs à long terme et entrera en vigueur à partir du 1^{er} avril 2003. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est supérieure à la somme des flux de trésorerie non actualisés. La dépréciation constatée correspond au montant dont la valeur comptable dépasse la juste valeur. L'introduction de la nouvelle norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur la situation financière consolidée de OPG.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

L'ICCA a approuvé une nouvelle norme intitulée « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », donnant des directives sur la constatation et la mesure des passifs pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. La nouvelle norme s'appliquera aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2004. OPG évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

4. IMMOBILISATIONS

L'amortissement des immobilisations consiste en ce qui suit:

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Amortissement	585	578
Revalorisation	184	198
Frais de gestion des déchets nucléaires	(17)	34
	752	810

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Immobilisations corporelles	3 447	3 313
Centrales nucléaires	1 791	1 671
Centrales au combustible fossile	7 601	7 754
Centrales hydroélectriques	925	770
Autres immobilisations	1 250	952
	15 014	14 460
Moins : amortissement cumulé		
Centrales	1 726	1 227
Autres immobilisations	342	252
	2 068	1 479
	12 946	12 981

L'intérêt capitalisé à 6 % (6 % en 2001) pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2002 s'est élevé à 44 millions de dollars (29 millions de dollars en 2001).

5. FACILITÉS DE CRÉDIT À COURT TERME

OPG détient une facilité de crédit de 1 000 millions de dollars auprès de certains établissements financiers (« convention de crédit bancaire ») qu'elle utilise pour financer le fonds de roulement, pour les besoins généraux pour l'entreprise et comme facilité de soutien pour le programme de papier commercial. Les montants prélevés sur cette facilité de crédit peuvent être en dollars canadiens ou américains et prendre la forme de prêts au taux préférentiel ou au TIOL, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit. Cette facilité a un terme de 364 jours qui peut être prolongé de 2 ans. Elle est renouvelable en mars 2003. Le programme de papier commercial est garanti par la convention de crédit bancaire. Dans le cadre de ce programme, OPG a le pouvoir d'émettre des billets à court terme à concurrence d'un encours de 1 000 millions de dollars en dollars canadiens ou de l'équivalent en dollars américains. Au 31 décembre 2002, il y avait 182 millions de dollars de billets en circulation en vertu du programme de PC (néant au 31 décembre 2001).

OPG détient également des facilités de crédit non engagées à court terme de 175 millions de dollars qui assurent la disponibilité de fonds pour les garanties dans le cadre des règles du marché au détail de l'électricité et pour d'autres engagements sous forme de lettres de crédit. Sur ce montant, 45 millions de dollars ont été utilisés pour les lettres de crédit accordées aux sociétés de distribution locale en soutien des obligations de OPG, dans le cadre de la facturation consolidée de détail imposée par le code de règlement au détail, et 97 millions de dollars ont été utilisés pour les lettres de crédit en soutien de certaines autres obligations à long terme.

6. DETTE À LONG TERME

a) Dette en cours

La dette à long terme consiste en ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Effets à payer à la SFIÉO	3 200	3 200
Obligations liées au contrat de location-acquisition	19	20
Part de la dette de la société en commandite	138	-
	3 357	3 220
Moins : les éléments échéant à moins d'un an		
Effets de premier rang à payer à la SFIÉO	-	200
Obligations liées au contrat de location-acquisition	5	5
	5	205
Dette à long terme	3 352	3 015

Détails des effets à long terme dus à la SFIÉO au 31 décembre 2002 :

Échéance	Taux d'intérêt (%)	Capital en cours (\$ CA)		
		Effets de premier rang	Effets subordonnés	Total
2003 ¹	5,49	200	-	200
2004 ¹	5,44	100	-	100
2004 ¹	5,62	300	-	300
2004 ¹	5,94	100	-	100
2005	5,71	300	-	300
2006	5,78	300	-	300
2007	5,85	400	-	400
2008	5,90	400	-	400
2009	6,01	350	-	350
2010	6,60	-	375	375
2011	6,65	-	375	375
		2 450	750	3 200

1 OPG a conclu une entente avec la SFIÉO en février 2003 afin de reporter le remboursement de 700 millions de dollars d'effets de premier rang comme il est décrit à la note 6 b).

En mars 2002, la Société a conclu une entente avec la SFIÉO afin de reporter le paiement du capital de 200 millions de dollars d'effets de premier rang venant à échéance en 2002 à décembre 2004. En relation avec ce report, le taux du coupon du montant principal de 100 millions de dollars de ces billets a été rehaussé de 0,50 % selon les conditions commerciales, le taux d'intérêt nominal du principal restant de 100 millions de dollars de ces effets demeurant inchangé.

Les effets de premier rang confèrent à leurs porteurs le droit de recevoir le paiement complet des montants qui leur sont dus, avant les porteurs des effets subordonnés. La SFIÉO détient actuellement l'ensemble des dettes de premier rang et des effets subordonnés de OPG.

En septembre 2002, Brighton Beach Power L.P. (« Brighton Beach »), société formée par OPG et ATCO Power Canada Ltd., ATCO Resources Ltd. et Brighton Beach Power Ltd., a finalisé un financement privé par obligations et emprunts à terme de 403 millions de dollars pour son projet de production électrique de 580 mégawatts en construction à Windsor en Ontario. Brighton Beach a également signé une convention de conversion énergétique avec Coral Energy Canada Inc. qui livrera le gaz naturel à la centrale et possèdera, commercialisera et négociera toute la production d'électricité. OPG consolide proportionnellement sa participation de 50 % dans la société en commandite Brighton Beach. Au 31 décembre 2002, l'encours du prêt s'élevait à 276 millions de dollars dont 138 millions de dollars sont comptabilisés par OPG.

Les intérêts versés pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2002 se sont élevés à 204 millions de dollars (202 millions de dollars en 2001), dont 198 millions de dollars se rapportent à la dette à long terme (199 millions de dollars en 2001).

b) Entente de financement

En février 2003, OPG a conclu une entente avec la SFIÉO afin de reporter le remboursement de 700 millions de dollars d'effets de premier rang. Les taux d'intérêt demeurent inchangés. À la suite du report, 200 millions de dette à long terme échéant à moins d'un an ont été classés dans les dettes à long terme au 31 décembre 2002. Les effets reportés et les nouvelles dates d'échéance se présentent comme suit :

Capital des effets de premier rang (en millions de dollars)	Échéance avant le report	Nouvelle échéance
200	2003	2005
100	2004	2006
300	2004	2006
100	2004	2006

7. ENLÈVEMENT D'IMMOBILISATIONS ET GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Les déchets nucléaires provenant des centrales nucléaires de OPG sont constitués de faisceaux de combustible nucléaire radioactifs et de déchets radioactifs de faible activité et d'activité moyenne. À la fin du cycle de vie, il faut procéder au démantèlement en toute sécurité de chacune des centrales nucléaires, ce qui nécessite une période de stockage. OPG a également l'obligation de démanteler ses installations non nucléaires.

Le passif net pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires fondé sur la valeur actualisée consiste en ce qui suit :

(en millions de dollars)	2002	2001
Passif pour gestion des déchets nucléaires	5 020	4 814
Passif pour enlèvement d'immobilisations nucléaires	2 702	2 556
	7 722	7 370
Passif pour enlèvement d'immobilisations non nucléaires	131	127
	7 853	7 497
Moins : produits à recevoir de la SFIÉO	2 938	2 773
Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	4 915	4 724

La variation du passif net pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires consiste en ce qui suit :

(en millions de dollars)	2002	2001
Passif au début de l'exercice	4 724	4 482
Augmentation du passif en raison de la revalorisation	262	254
Provision	37	44
Frais de gestion des déchets	(92)	(56)
Amortissement des variations des estimations nettes du coût	(16)	-
Passif à la fin de l'exercice	4 915	4 724

La comptabilisation des charges pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires exige l'établissement d'hypothèses importantes pour leur calcul, puisque ces programmes s'échelonnent sur plusieurs décennies. Les programmes actuels englobent des estimations de flux de trésorerie jusqu'en 2057 pour le démantèlement des centrales nucléaires et jusqu'en 2100 environ pour la gestion des combustibles utilisés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des passifs ci-dessus au 31 décembre 2002 était de 5,75 % (5,75 % en 2001), et les taux d'accroissement des coûts variaient de 1 % à 4 % (2 % à 3 % en 2001). En vertu des conditions du contrat de location avec Bruce Power, OPG a toujours la responsabilité des immobilisations nucléaires et des passifs pour gestion des déchets nucléaires se rapportant aux centrales nucléaires de Bruce.

Des hypothèses importantes concernant plusieurs facteurs techniques et d'exploitation sont également utilisées pour le calcul des charges à payer et font l'objet d'examen périodiques. Toute modification de ces hypothèses, ainsi que des hypothèses touchant le calendrier des programmes ou les technologies utilisées, pourrait avoir des répercussions importantes sur la valeur totale des charges à payer. Il existe un certain risque entourant la mesure des coûts de ces programmes, qui peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse, compte tenu de leur durée prolongée et de l'évolution rapide de la technologie utilisée dans la gestion des déchets nucléaires.

Passif au titre des coûts de gestion des déchets nucléaires

Le passif au titre des coûts de gestion des déchets nucléaires représente les coûts de gestion des faisceaux de combustible nucléaire épuisé hautement radioactifs de même que les coûts de gestion des déchets nucléaires radioactifs de faible activité et d'activité moyenne. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des coûts relatifs au combustible épuisé incluent : la gestion à long terme des faisceaux de combustible nucléaire épuisé par le stockage en couches géologiques profondes; la mise en service prévue en 2035 d'installations de stockage de combustible nucléaire épuisé; et une distance moyenne de transport de 1 000 kilomètres entre les centrales nucléaires et les installations de stockage. Des solutions de rechange au procédé d'enfouissement sont examinées par les installations nucléaires canadiennes dans le cadre de l'étude d'options requise par la Loi sur les déchets de combustible nucléaire. L'étude d'options doit être finalisée d'ici 2005, une décision du gouvernement fédéral n'étant pas attendue avant 2006.

Les coûts de la gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne sur leur cycle de vie comprennent les coûts du traitement et du stockage de ces déchets pendant et après l'exploitation des centrales nucléaires ainsi que les coûts de leur élimination définitive à long terme. Les hypothèses actuelles utilisées pour l'établissement des coûts relatifs aux déchets nucléaires de faible activité et d'activité moyenne incluent : la mise en service en 2015 d'installations d'élimination des déchets de faible activité; le costockage de déchets d'activité intermédiaire de courte durée et de déchets de faible activité à partir de 2015; et le costockage du reste des déchets d'activité intermédiaire de longue durée et du combustible épuisé à partir de 2035.

Passif au titre de l'enlèvement d'immobilisations nucléaires

Les coûts à payer pour l'enlèvement d'immobilisations nucléaires comprennent les coûts estimatifs du démantèlement des centrales nucléaires au terme de leur durée de vie utile. Les hypothèses importantes utilisées pour l'estimation des coûts futurs d'enlèvement des immobilisations nucléaires incluent : le démantèlement des centrales nucléaires selon un calendrier échelonné (les réacteurs demeureront à l'arrêt pendant les 30 ans précédant un démantèlement de 10 ans). Les déchets de faible activité et d'activité moyenne issus du démantèlement seront évacués vers les installations conçues à cette fin.

Passif pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires

Les coûts à payer pour l'enlèvement d'immobilisations non nucléaires comprennent principalement les coûts de démantèlement des centrales thermiques et des installations générant de l'eau lourde au terme de leur durée de vie utile. Selon les estimations, ces centrales devraient être démantelées entre 2005 et 2025.

OPG ne constitue pas de provision pour les frais de démantèlement des centrales hydroélectriques, les coûts pour ce type d'installation ne pouvant faire l'objet d'une estimation raisonnable étant donné leur longue durée de vie utile. Compte tenu des efforts déployés pour l'entretien ou la reconstruction, on suppose que des ouvrages de régularisation des eaux seront nécessaires dans un avenir prévisible.

Convention sur les fonds affectés aux immobilisations et déchets nucléaires de l'Ontario

En mars 2002, la CFNO a été conclue avec la province de l'Ontario (la « Province »). Dans le cadre de cette convention, OPG établira deux fonds de dépôt, soit un fonds pour combustible utilisé et un fonds de démantèlement, qui seront détenus par un dépositaire indépendant. L'entente prendra effet lorsque des gestionnaires de placement externes seront engagés et que les deux fonds de dépôt seront établis, selon les prévisions, au courant de 2003.

Le fonds pour combustible utilisé servira à financer les coûts futurs de la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire utilisés. OPG assume le risque et la responsabilité de l'accroissement des coûts de gestion des déchets de combustible utilisé, sous réserve des seuils de passif progressifs précisés dans la CFNO, qui limite son risque financier total à environ 6,0 milliards de dollars, soit la valeur actualisée au 1^{er} janvier 1999 (environ 7,5 milliards de dollars en dollars de 2002). OPG continuera de faire des versements annuels au cours de la durée de vie de ses centrales nucléaires, comme il est précisé dans la CFNO. La Province garantit au fonds un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario. Si le résultat obtenu sur les actifs du fonds constitué pour le combustible utilisé dépasse l'indice des prix à la consommation de l'Ontario de plus de 3,25 %, l'excédent reviendra à la Province.

Le fonds de démantèlement servira à financer les coûts futurs d'enlèvement des immobilisations nucléaires et de gestion des déchets de faible activité et d'activité moyenne à long terme ainsi qu'une tranche des frais de stockage du combustible utilisé après la durée de vie de la centrale. Le financement initial, qui englobe l'engagement de la SFIÉO, est censé être suffisant pour s'acquitter de l'estimation de la charge de 1999. OPG peut affecter jusqu'à 50 % de l'excédent de fonds au fonds pour combustible utilisé. La SFIÉO a droit à l'autre moitié de l'excédent du fonds. Même si OPG ne s'attend pas à devoir verser d'autres contributions, elle assume le risque et la responsabilité de l'accroissement des estimations de coûts et des revenus du fonds.

Le 1^{er} avril 1999, la Province s'est engagée à financer, directement ou par l'intermédiaire de son mandataire, actuellement la SFIÉO, certains frais de gestion des déchets nucléaires et d'enlèvement d'immobilisations engagés avant le 1^{er} avril 1999. Le solde de 2 938 millions de dollars au 31 décembre 2002 représente l'engagement de la SFIÉO, soit 2 773 millions de dollars au 1^{er} janvier 2002, ainsi que 165 millions de dollars en intérêts courus pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2002, au taux correspondant à la hausse annuelle estimative de l'indice des prix à la consommation, majorée de 3,25 %.

Depuis le 1^{er} avril 1999, OPG a versé 1 599 millions de dollars, y compris un revenu de 174 millions de dollars, aux fonds distincts constitués pour l'enlèvement des immobilisations nucléaires et la gestion des déchets nucléaires. Le fonds de démantèlement sera partiellement financé par l'engagement de la SFIÉO, le financement du solde étant assuré par les fonds distincts existants de OPG. Le solde résiduel des fonds

distincts de OPG sera appliqué au fonds pour combustible utilisé. D'ici 2008, OPG versera des contributions annuelles au fonds pour combustible utilisé pour environ 454 millions de dollars, ainsi qu'un montant réduit au cours de la durée de vie restante des centrales nucléaires.

Dans le cadre de la CFNO, la Province ou son mandataire fournira à la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN »), comme l'exige la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (Canada), une garantie que seront constitués les fonds nécessaires pour acquitter la totalité des obligations relatives au démantèlement des centrales nucléaires et à la gestion des déchets nucléaires. La garantie provinciale s'ajoutera au fonds pour combustible utilisé et au fonds de démantèlement jusqu'au moment où des fonds suffisants couvriront le passif accumulé aux fins de gestion des déchets nucléaires et de démantèlement. Les ententes juridiques détaillant les garanties financières exigées par la CCSN sont en cours d'élaboration avec la CCSN et la Province.

La Loi sur les déchets de combustible nucléaire (Canada) est entrée en vigueur en novembre 2002. Conformément à cette dernière, l'organisme de gestion des déchets nucléaires a été fondé au cours de 2002 afin de préparer et d'examiner des solutions de rechange et de fournir des recommandations pour la gestion à long terme des déchets nucléaires. Les résultats de l'étude doivent être déposés dans les trois ans suivant l'entrée en vigueur de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire. Le gouvernement fédéral déterminera la stratégie de gestion à long terme des déchets nucléaires en fonction de plans déposés. OPG a effectué un dépôt initial de 500 millions de dollars dans un fonds en fiducie en novembre 2002, comme l'exige la Loi sur les déchets de combustible nucléaire, et déposera un montant supplémentaire de 100 millions pour les trois prochaines années jusqu'à ce que le gouvernement fédéral approuve un plan à long terme. Le dépôt initial a été financé à partir du fonds constitué pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires. La fiducie est consolidée par OPG et représente une partie du fonds pour combustible utilisé.

Le fonds constitué pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires se compose de ce qui suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Fonds pour l'enlèvement des immobilisations nucléaires et la gestion des déchets nucléaires	1 098	1 208
Fonds en fiducie pour combustible utilisé	501	-
	1 599	1 208

Les fonds distincts comprennent l'intérêt de 78 millions de dollars (57 millions de dollars en 2001) réalisé en 2002, comptabilisé dans la revalorisation, elle-même comprise dans la dotation aux amortissements.

Modifications des estimations de coût apportées en 2002

OPG a passé en revue les hypothèses importantes à la base du calcul des charges à payer au titre des passifs pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires. À la suite de cet examen, un certain nombre d'hypothèses ont été révisées afin de refléter les modifications intervenues dans le calendrier de certains programmes et la technologie évolutive de gestion des déchets nucléaires. On a notamment tenu compte d'un retard dans la mise en service des installations d'élimination des déchets nucléaires, prévue en 2025 et reportée à 2035, de certains coûts associés au stockage à sec de combustible nucléaire utilisé au cours du cycle de vie de la centrale et de coûts supplémentaires associés aux programmes de gestion des déchets nucléaires. Dans l'ensemble, ces modifications apportées aux estimations des coûts entraîneraient une diminution nette du passif pour gestion des déchets nucléaires et démantèlement de 215 millions de dollars.

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la modification du passif est amortie sur la durée de vie résiduelle des centrales nucléaires. Par conséquent, un montant de 16 millions de dollars a été constaté en réduction du passif et des charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002.

8. AVANTAGES SOCIAUX

Les avantages postérieurs à l'emploi offerts par OPG comprennent les régimes de retraite, l'assurance-vie collective, l'assurance des soins de santé et l'assurance en cas d'invalidité prolongée. Les obligations contractées en vertu des régimes de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dépendent de divers facteurs dont les taux d'intérêt, les rajustements provenant de modifications des régimes, les modifications des hypothèses et les gains ou pertes actuariels.

Régime de retraite

Le régime de retraite est un régime contributif à prestations déterminées couvrant tous les employés permanents et les retraités. Le régime de retraite de OPG a été instauré le 31 décembre 1999. En 2001, le transfert des actifs de régimes de retraite qui étaient détenus antérieurement par la SFIÉO a été approuvé par la Commission des services financiers de l'Ontario en vertu de la Loi sur les régimes de retraite (Ontario). En juin 2001, les actifs de régimes de retraite ont été transférés au régime de retraite de OPG.

Les actifs de la caisse de retraite se composent essentiellement de titres de capital et de titres d'emprunt de gouvernements et de sociétés, de placements immobiliers et d'autres placements gérés par des gestionnaires de portefeuilles professionnels. La caisse n'investit pas dans les actions ou les titres d'emprunt de OPG.

Les données du régime de retraite de OPG se présentent comme suit :

	2002	2001
Hypothèses du régime de retraite		
Rendement prévu des actifs du régime	7,25 %	7,75 %
Taux d'actualisation des prestations de retraite futures	6,75 %	6,75 %
Taux d'indexation de la grille salariale	3,00 %	3,25 %
Taux d'indexation du coût de la vie jusqu'au versement des prestations	2,00 %	2,50 %
Nombre moyen d'années de service à courir pour les salariés actifs	11	11

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Variation des actifs du régime de retraite		
Juste valeur des actifs du régime au début de l'exercice	6 342	7 642
Cotisations salariales	78	20
Rendement réel des actifs du régime	(243)	(11)
Règlements	(142)	(1 080)
Versements de prestations	(294)	(219)
Frais d'administration	(14)	(10)
Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice	5 727	6 342
Variation des obligations projetées au titre des prestations		
Obligations projetées au début de l'exercice	5 995	6 216
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice	185	192
Coût des prestations pour services passés	-	87
Intérêts sur les obligations au titre des prestations projetées	381	393
Perte (gain) de compression	(28)	80
Gain de règlement	(124)	(896)
Versements de prestations	(294)	(219)
Gain (perte) actuariel(le) net(te)	(150)	142
Obligations projetées au titre des prestations à la fin de l'exercice	5 965	5 995
Excédent (déficit) du régime de retraite	(238)	347
Rapprochement de l'excédent (du déficit) du régime		
Excédent (déficit) du régime de retraite	(238)	347
Gain (perte) actuariel(le) net(te) non amorti(e)	388	(199)
Coût non amorti au titre des services passés	155	182
Actif reporté du régime de retraite	305	330
Composante de la charge de retraite		
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice	107	172
Intérêts sur les obligations projetées au titre des prestations	381	393
Rendement prévu des actifs du régime	(471)	(523)
Perte de compression	10	25
Perte de règlement	5	8
Amortissement des coûts des prestations pour services passés	18	19
Amortissement du gain actuariel net	(34)	(27)
Charge de retraite	16	67

Compte tenu d'un financement permanent, les actifs étant présentés à la valeur marchande, OPG estime que le déficit du régime de retraite s'élevait à 1,6 milliard de dollars au 31 décembre 2002.

Autres avantages postérieurs à l'emploi

L'augmentation annuelle à long terme du coût par participant des principaux avantages va de 2,0 % à 4,5 % (2,5 % à 4,5 % en 2001), selon la nature de l'avantage. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actuarielle des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi se situe entre 6,00 % et 6,75 % au 31 décembre 2002 (entre 6,25 % et 6,75 % en 2001).

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Variation des obligations projetées au titre des prestations du régime d'avantages postérieurs à l'emploi		
Obligations projetées au titre des prestations du régime d'avantages postérieurs à l'emploi au début de l'exercice	1 247	1 207
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice	45	51
Intérêts sur les obligations projetées au titre des prestations	76	82
Versements de prestations	(52)	(56)
Perte (gain) de compression	2	(1)
Gain de règlement	(134)	(138)
Perte actuarielle nette	7	91
Coût des prestations pour services passés	-	11
Avantages spéciaux liés aux cessations d'emploi	13	-
Obligations projetées au titre des prestations du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à la fin de l'exercice	1 204	1 247
Rapprochement des obligations au titre des prestations du régime d'avantages postérieurs à l'emploi		
Obligations au titre des prestations constituées du régime d'avantages postérieurs à l'emploi au début de l'exercice	958	924
Obligation à long terme	54	126
Obligation à court terme	161	160
Perte actuarielle nette non amortie	31	37
Coût non amorti des services passés	31	37
Obligations projetées au titre des prestations du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à la fin de l'exercice	1 204	1 247
Composantes de la charge relative aux avantages postérieurs à l'emploi		
Coût des prestations pour services rendus au cours de l'exercice	45	51
Intérêts sur les obligations projetées au titre des prestations	76	82
Perte de compression	4	6
Gain de règlement	(66)	-
Amortissement de la perte actuarielle nette	4	1
Amortissement des coûts des services passés	4	5
Avantages spéciaux liés aux cessations d'emploi	13	-
Charge relative aux avantages postérieurs à l'emploi	80	145

9. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS, RISQUE DE CRÉDIT ET INSTRUMENT DE GESTION DES RISQUES

Juste valeur des instruments dérivés

Les justes valeurs des instruments dérivés ont été estimées en fonction du cours du marché d'instruments semblables ou réels, le cas échéant. Si les cours du marché ne sont pas connus, OPG tient compte de divers facteurs pour estimer les prix à terme, y compris les prix du marché et la volatilité des prix des marchés de l'électricité avoisinants, les prix du combustible et d'autres facteurs.

Depuis novembre 2002, les activités d'échange sur le marché de l'électricité de l'Ontario ont été limitées étant donné que les sociétés ne concluent généralement que des contrats à court terme. Les informations sur les prix à terme pour l'échange de contrats au-delà de mars 2003 peuvent ne pas être entièrement représentatives du coût de ces contrats. Pour les contrats conclus en Ontario qui ne sont pas traités comme des couvertures, OPG a établi des réserves de liquidité à la juste valeur marchande des actifs et des passifs équivalant au gain ou à la perte sur ces contrats. La charge relative à ces réserves a réduit les produits du secteur Commercialisation de l'énergie d'environ 7 millions de dollars. Les contrats conclus à l'extérieur de l'Ontario continuent d'être constatés au bilan en tant qu'actif ou passif à la juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées à titre de gain ou de perte dans les produits du secteur Commercialisation de l'énergie.

Instruments dérivés utilisés aux fins de couverture

Au tableau suivant figure la juste valeur estimative des instruments dérivés désignés en tant que couvertures. La majorité des instruments dérivés de OPG sont traités en tant que couvertures, les gains ou pertes étant constatés sur la durée du contrat au moment où les opérations sous-jacentes sont effectuées. La Société se sert principalement des dérivés financiers de marchandises pour couvrir le risque de variation des prix des matières premières associé aux fluctuations du prix de l'électricité.

(en millions de dollars)	2002			2001		
	Quantité nominale	Terme	Juste valeur	Quantité nominale	Terme	Juste valeur
gain/(perte)						
Instruments dérivés sur l'électricité	37,9 TWh	1 à 4 ans	(144)	14 TWh	1 à 5 ans	-
Instruments dérivés sur les taux de change	179 \$US	3 avril	4	147 \$US	2 mars	3
Options servant à acheter les crédits de réduction des émissions	6 000 000 tonnes	2003-2004	1	-	-	-

Les instruments dérivés sur les taux de change servent à couvrir le risque lié aux achats prévus libellés en dollars américains. Le taux de change fixe moyen pondéré des contrats en circulation au 31 décembre 2002 s'élevait à 0,64 \$ contre 1 dollar canadien.

Instruments dérivés non utilisés aux fins de couverture

La valeur comptable (juste valeur) des autres instruments financiers non utilisés aux fins de couverture est comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2002		2001
	Quantité nominale	Juste valeur	Juste valeur
Instruments dérivés sur marchandises			
Actifs	15,8 TWh	10	-
Passifs	0,5 TWh	(14)	-
		(4)	-
Réserves de liquidité de l'Ontario		(7)	-
Total		(11)	-

Au 31 décembre 2002, la juste valeur des instruments dérivés sur marchandises non utilisés aux fins de couverture comprend une charge de 9 millions de dollars principalement associée aux anciens contrats provenant de la structure de marché précédente. L'impact de ces opérations sur les résultats a été contrebalancé par la reprise, après l'ouverture du marché, d'une provision pour perte sur contrat comptabilisée au 31 décembre 2001.

Juste valeur des autres instruments financiers

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des placements à court terme, des débiteurs, des créditeurs et charges à payer, des effets à court terme à payer et de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La juste valeur des autres instruments financiers a été estimée en fonction du cours du marché d'instruments semblables ou réels, le cas échéant. La valeur comptable et la juste valeur de ces autres instruments financiers sont comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2002		2001	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Fonds pour l'enlèvement d'immobilisations et la gestion des déchets nucléaires	1 599	1 622	1 208	1 263
Effets à long terme à recevoir	-	-	225	268
Débiteurs à long terme et autres actifs	59	59	65	65
Passifs financiers				
Dette à long terme et tranche à long terme du contrat de location-acquisition	3 352	3 381	3 015	2 982
Créditeurs et charges à payer à long terme	321	326	336	346

Risque de crédit

La majorité des produits de OPG provient de la vente d'électricité sur le marché au comptant administré par la SIGMÉ. OPG tire également des produits d'autres sources, y compris de la vente des produits de gestion du risque financier. OPG gère le risque de crédit de contrepartie en surveillant les contreparties dont la notation de solvabilité est faible et en limitant son exposition à celles-ci, en évaluant de manière intégrée le risque de crédit de ces contreparties et en effectuant des examens périodiques de leur solvabilité et en obtenant entre autres une garantie de crédit pour toutes les opérations au-delà des limites approuvées.

10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le rapprochement du taux d'imposition réel et du taux prévu par la loi se présente comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	44	218
Taux d'imposition fédéral et provincial combiné prévu par la loi, y compris la surtaxe	38.6%	41.3%
Taux prévu par la loi appliqué au bénéfice comptable	17	90
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Impôts des grandes sociétés en sus de la surtaxe	29	33
Taux d'imposition futur sur les écarts temporaires	4	(23)
Éléments de bénéfices non imposables	(27)	(12)
Redressements de la charge d'impôts future de l'exercice antérieur	(18)	(23)
Divers	(8)	1
	(20)	(24)
Provision pour (recouvrement d') impôts sur les bénéfices	(3)	66
Taux d'imposition réel	(6.8%)	30.3%

Les composantes importantes de la provision pour charge d'impôts du recouvrement d'impôts sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Charge d'impôts actuelle (recouvrement)	29	(65)
Charge d'impôts future (économies) :		
Modification des écarts temporaires	(32)	177
Modifications pratiquement en vigueur des taux d'imposition	-	(46)
Provision pour (recouvrement d') impôts sur les bénéfices	(3)	66

Les impôts sur les bénéfices payés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 se sont établis à 56 millions de dollars (207 millions de dollars en 2001).

Les incidences fiscales des écarts temporaires donnant lieu à des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs sont présentées dans le tableau suivant :

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Actifs d'impôts futurs :		
Enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	1 446	1 388
Autres passifs	381	297
	1 827	1 685
Passifs d'impôts futurs :		
Immobilisations	1 389	1 393
Fonds pour enlèvement d'immobilisations et gestion des déchets nucléaires	481	364
Autres actifs	204	207
	2 074	1 964
Passifs d'impôts futurs nets	247	279

11. ACTIONS ORDINAIRES

Aux 31 décembre 2002 et 2001, ORG avait 256 300 010 actions ordinaires émises et en circulation dont la valeur comptable est de 5 126 millions de dollars. OPG est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

12. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Litiges

La Société ou ses filiales font face à différentes réclamations, actions en justice et poursuites administratives, couvrant un large ensemble de questions commerciales ou environnementales soulevées dans le cours normal de leurs activités. Chacune de ces questions s'accompagne d'incertitudes, et l'issue de certaines d'entre elles pourrait avoir une incidence défavorable sur la Société. Ces éventualités sont constatées au moment où elles sont susceptibles de se produire et lorsqu'elles peuvent être estimées de manière raisonnable. La direction estime que la résolution finale de ces questions n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière de la Société.

Réclamation de Canadian Agra Corporation

Le groupe Canadian Agra a lancé une action en justice, alléguant de fausses représentations et une rupture de contrat se rapportant à l'exploitation et au développement du Bruce Energy Centre par Ontario Hydro et OPG. La Province agit aussi en tant que codéfenderesse. Le groupe réclame 146,5 millions de dollars ainsi qu'un dédommagement pour perte de profits. OPG a demandé un exposé détaillé des faits, et les parties ont convenu de participer à une médiation une fois que tous les détails de la réclamation et des dommages allégués auront été communiqués. Une évaluation préliminaire indique qu'il est improbable que OPG soit tenue responsable par un tribunal si cette affaire aboutit à un procès.

Réclamation de Integrated Energy Development Corporation

La réclamation de Integrated Energy Development Corporation porte sur 60 millions de dollars et s'appuie sur certaines allégations semblables à celles de Canadian Agra; la Province ne s'est cependant pas constituée défenderesse. Une médiation est intervenue en novembre 2002, mais les parties n'ont pas été en mesure de parvenir à un règlement. Les interrogatoires préalables ont commencé en décembre 2002. Une évaluation préliminaire indique qu'il est improbable que OPG soit tenue responsable par un tribunal si cette affaire aboutit à un procès.

Réclamation de la Première nation de Slate Falls

La réclamation de la Première nation de Slate Falls porte sur 40 millions de dollars. La Première nation a lancé une action en justice auprès de la Cour de l'Ontario pour une mesure de redressement déclaratoire et des dommages non précisés en raison d'une atteinte aux droits fonciers ancestraux et à la réserve due aux crues et à d'autres actes de violation de la propriété. Le gouvernement du Canada est également défendeur dans cette réclamation. La Première nation est composée d'anciens membres d'un certain nombre de différentes bandes, dont celle de Osnaburgh. Ontario Hydro avait conclu précédemment une entente de règlement avec la Première nation de Mishkeegogamang, connue auparavant sous le nom de Première nation de Osnaburgh. Le gouvernement du Canada et OPG évaluent le chevauchement des bénéficiaires entre le litige actuel et le règlement précédent. Les parties sont au stade préliminaire et rassemblent actuellement les preuves qui serviront à l'évaluation de la responsabilité et des dommages potentiels; elles sont par conséquent dans l'impossibilité d'évaluer la réclamation pour l'instant.

Environnement

OPG a hérité des obligations environnementales de Ontario Hydro. Conséquemment, une provision de 76 millions de dollars a été établie à cet égard au 1^{er} avril 1999. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, des charges de 2 millions de dollars (3 millions de dollars en 2001) ont été déduites de cette provision.

Les activités courantes sont également soumises à la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière de qualité de l'air, des sols et des eaux et d'autres questions environnementales. Le coût des obligations correspondantes est assumé dans le cours normal des activités. La direction estime avoir établi une provision suffisante dans les états financiers pour respecter les obligations environnementales liées aux activités actuelles de OPG.

OPG s'est engagée à investir environ 285 millions de dollars pour installer une technologie de réduction sélective catalytique dans deux unités des centrales à combustible fossile de Nanticoke et de Lambton. La réduction sélective catalytique commencera d'ici la fin de 2003 et réduira de 80 % les émissions d'oxyde d'azote provenant des quatre unités.

Garanties

Dans le cadre des activités normales, OPG et certaines filiales concluent différentes ententes de garantie financière ou de résultat à l'égard de tiers au nom de certaines filiales. Ces ententes prévoient des garanties, des lettres de crédit stand-by et des cautionnements. Elles sont conclues principalement pour soutenir ou améliorer la solvabilité des filiales individuelles, ce qui facilite l'obtention de crédits suffisants pour la réalisation des objectifs commerciaux prévus des filiales.

OPG a fourni des garanties limitées en relation avec le financement de Brighton Beach. Si la société ne parvient pas à terminer le projet ou à réussir certains tests de rendement d'ici le 30 septembre 2006, OPG pourra être tenue de racheter sa part proportionnelle de la dette en circulation, soit un total de 202 millions de dollars. OPG a également la responsabilité de contribuer à sa part de capitaux propres à concurrence d'un montant maximal de 47 millions de dollars et, au besoin, d'un montant maximal de 13 millions de dollars en dépassement de coûts. OPG a également fourni des garanties se rapportant à des frais de transport du gaz et à d'autres frais énergétiques si la date d'exploitation commerciale est retardée dans certaines circonstances, ainsi qu'au service de la dette si l'entente de conversion énergétique est résiliée, entre la date d'une telle résiliation et la date de conclusion d'une entente de remplacement, la responsabilité de OPG prenant fin quoi qu'il en soit le 30 septembre 2006.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles de la Société et les autres engagements commerciaux au 31 décembre 2002 sont comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2003	2004	2005	2006	2007	Après	Total
Ententes d'approvisionnement en combustible	850	488	243	209	147	201	2 138
Contributions effectuées dans le cadre de la CFNO	679	454	454	454	454	2 557	5 052
Dette à long terme	-	-	500	800	400	1 500	3 200
Obligations d'achat non conditionnelles	171	168	144	134	133	393	1 143
Créditeurs à long terme	22	28	28	28	25	-	131
Obligations liées à la location d'exploitation	21	19	18	10	10	67	145
Obligations liées à la location d'immobilisation	5	7	7	-	-	-	19
Total	1 748	1 164	1 394	1 635	1 169	4 718	11 828

13. CESSIION DE CONTRÔLE

a) Centrales nucléaires de Bruce

En mai 2001, OPG a loué ses centrales nucléaires Bruce A et Bruce B à Bruce Power jusqu'en 2018, avec une option de renouvellement maximale de 25 ans. Dans le cadre du paiement initial, OPG a reçu 370 millions de dollars au comptant et un effet à recevoir de 225 millions de dollars. Selon les modalités du contrat de location-exploitation initial, l'effet de 225 millions de dollars devait être remboursé à OPG en deux versements de 112,5 millions de dollars au plus tard quatre ans et six ans suivant la date de clôture de l'opération. Le produit de l'effet sera affecté aux besoins de financement de OPG à l'égard des passifs pour enlèvement des immobilisations et gestion des déchets nucléaires.

En vertu du contrat de location-exploitation, OPG a accepté de transférer certains stocks de matières et de combustible à Bruce Power en plus de certaines immobilisations. OPG a également accepté de transférer à Bruce Power les actifs et passifs de régimes de retraite d'environ 3 000 de ses employés qui ont été mutés à Bruce Power. Bruce Power a assumé le passif des avantages postérieurs à l'emploi de ces employés. OPG versera à Bruce Power, à l'égard des avantages postérieurs à l'emploi, environ 2,3 millions de dollars par mois sur une période de 72 mois qui prendra fin en 2008.

Dans le cadre du contrat, OPG a comptabilisé des produits reportés de 230 millions de dollars de façon à refléter le paiement initial, déduction faite des actifs transférés à Bruce Power. En 2002, les produits reportés ont été réduits de 29 millions de dollars afin de refléter le règlement de certaines questions en suspens et les rajustements postérieurs à la conclusion de l'entente. Les produits reportés sont amortis sur la durée initiale du contrat d'environ 18 ans et constatés à titre de produits autres qu'énergétiques.

Dans le cadre du contrat de location-exploitation, OPG perçoit, auprès de Bruce Power, un loyer annuel consistant en un paiement de base établi selon un barème précis et un paiement supplémentaire de 25,5 millions de dollars par unité d'exploitation. La structure de paiement supplémentaire a été modifiée en mai 2001 et remplace l'entente initiale de partage du bénéfice net. Les produits de location de 178 millions de dollars (77 millions de dollars en 2001) ont été constatés à titre de produits autres qu'énergétiques.

La valeur comptable nette des immobilisations louées s'est établie respectivement à 780 millions de dollars et à 884 millions de dollars aux 31 décembre 2002 et 2001.

b) Bruce Power – Changement de propriété

En décembre 2002, British Energy plc a conclu une entente visant à céder l'intégralité de sa participation de 82,4 % dans Bruce Power. L'opération a été finalisée le 14 février 2003, et un consortium de sociétés canadiennes a assumé la part de la location des centrales nucléaires Bruce A et Bruce B détenue précédemment par British Energy. Les installations de Bruce continueront d'être exploitées par Bruce Power. À la clôture, l'effet de 225 millions de dollars a été remboursé, et les versements de loyer ont commencé à être effectués tous les mois. De plus, de 2004 à 2008, sous réserve de certaines exceptions, les versements minimaux prévus dans le cadre du contrat de location-exploitation s'élèveront à 190 millions de dollars. Pour l'essentiel, les autres modalités du contrat d'exploitation demeurent inchangées.

c) Autres activités de cession de contrôle

En mai 2002, OPG a clôturé la vente de quatre centrales hydroélectriques situées le long de la rivière Mississagi à Mississagi Power Trust. OPG a reçu un produit net au comptant de 342 millions de dollars et a constaté un gain avant impôts et taxes de 99 millions de dollars.

OPG continue d'évaluer des options pour la cession de contrôle des stations et s'est engagée à satisfaire à ses obligations dans le cadre de l'entente sur la réduction de pouvoir. Le processus visant à répondre aux exigences en matière de cession de contrôle de la production de fixation des prix a subi l'influence des conditions du marché actuelles dans le secteur de l'énergie en Amérique du Nord. Les montants que OPG réalisera en dernière analyse à l'égard de ces opérations potentielles pourraient être nettement différents des valeurs comptables inscrites aux états financiers.

14. RESTRUCTURATION

En 2001, OPG a approuvé un plan de restructuration destiné à améliorer sa compétitivité future. Le programme de restructuration porte sur une réduction de l'effectif de l'ordre de 2 000 employés sur une période de deux à trois ans. Les charges de restructuration comprennent des indemnités de cessation d'emploi de 254 millions de dollars et des charges de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi de 35 millions de dollars. Les charges de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, constatées dans le cadre de la restructuration, sont incluses dans l'actif de retraite reporté et les autres avantages postérieurs à l'emploi, dans le bilan. Le coût total du programme de restructuration devrait s'élever à 400 millions de dollars.

La variation de la charge de restructuration pour les exercices terminés le 31 décembre 2002 et 2001 est comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Passif au début de l'exercice	67	-
Charges de restructuration	222	67
Versements	(134)	-
Passif à la fin de l'exercice	155	67

15. CONTRATS D'OPTION À TAUX INTERMÉDIAIRES

Dans le cadre du règlement ontarien intitulé « Transition – Generation Corporation Designated Rate Options (« TRO »), OPG est tenue d'accorder un allègement de tarifs transitoire à certaines grandes sociétés d'énergie selon la consommation et le prix moyen payé par chaque client pendant une période de référence s'échelonnant du 1^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000. Le contrat TRO est considéré comme une couverture des produits tirés des activités de production. Le volume maximal assujéti à l'allègement est estimé à environ 5,4 TWh pendant la première année suivant l'ouverture du marché, à 3,6 TWh au cours de la deuxième année et à 1,8 TWh pendant la troisième et la quatrième année. La durée maximale du programme est de quatre ans bien qu'il puisse prendre fin après deux ans si certains objectifs de cession de contrôle sont atteints.

Une provision de 210 millions de dollars pour les contrats conclus dans le cadre du règlement TRO de l'Ontario a été constatée au cours du premier trimestre de 2002 en fonction de la perte future sur ces contrats. La provision a été déterminée à cette date-là selon les meilleures estimations de la direction concernant la courbe des prix à terme, les commissions du marché de l'électricité de gros, l'incidence de la cession de contrôle sur les contrats, les interruptions de production et le recouvrement des rabais relatifs à l'entente sur la réduction du pouvoir sur le marché. Il est possible que les résultats réels diffèrent sensiblement des montants estimatifs. La provision sera réduite sur la durée des contrats, en fonction du volume, et la réduction sera constatée dans les produits.

Depuis l'ouverture du marché le 1^{er} mai 2002, la provision a été réduite de 66 millions de dollars. Au 31 décembre 2002, la tranche actuelle de la provision pour perte sur ces contrats s'élevait à 82 millions de dollars et était incluse dans les créditeurs et les charges à payer. La tranche à long terme de la provision, qui était incluse dans les créditeurs et les charges à payer à long terme, s'élevait à 62 millions de dollars.

16. RABAIS ASSOCIÉ À L'ENTENTE SUR LA RÉDUCTION DU POUVOIR SUR LE MARCHÉ

Dans le cadre de la licence de production de OPG, sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation, la Société a la possibilité de réduire le volume d'énergie sujet au rabais lié à l'entente de réduction du pouvoir sur le marché en transférant le contrôle effectif de certaines de ses installations de production à d'autres participants du marché. Comme OPG transfère le contrôle effectif des installations et rencontre certains objectifs, elle peut déposer, auprès de la CÉQ, une demande d'ordonnance établissant que les transactions représentent le transfert du contrôle effectif et éliminer ainsi une partie de l'obligation de rabais lié à une entente sur la réduction du pouvoir sur le marché.

En mai 2001, OPG a finalisé l'entente en vertu de laquelle elle loue ses centrales nucléaires de Bruce à Bruce Power et, en mai 2002, elle a terminé la vente à Mississagi Power Trust de quatre de ses centrales hydroélectriques situées le long de la rivière Mississagi. La Société a par conséquent déposé auprès de la CÉO des demandes de réduction du volume d'électricité assujetti au mécanisme de rabais (« allègement Q »). Même si la décision de la CÉO est inconnue, la Société pense avoir satisfait à toutes les exigences liées au transfert du contrôle effectif et devrait par conséquent obtenir une réduction des ventes d'électricité assujetties au rabais associé à l'entente sur la réduction du pouvoir sur le marché. L'approbation des demandes par la CÉO devrait entraîner une réduction, de 101,8 TWh à 81,4 TWh, des volumes assujettis à un rabais au titre de l'entente sur la réduction du pouvoir sur le marché pour la période de règlement de 12 mois terminée le 30 avril 2003.

Comme le prix moyen sur le marché au comptant depuis le 1^{er} mai 2002 a dépassé le plafond de 3,8 ¢ le kWh, OPG a inscrit au passif un total de 907 millions de dollars à titre de rabais lié à l'entente sur la réduction du pouvoir sur le marché jusqu'au 31 décembre 2002. Le rabais est égal à l'excédent du prix moyen au comptant sur 3,8 ¢ le kWh, multiplié par le volume des ventes d'électricité assujetti au mécanisme de rabais, s'appliquant uniquement aux centrales de production que OPG continue de contrôler. Le passif pour rabais lié à l'entente sur la réduction du pouvoir sur le marché a été réduit à 572 millions de dollars au 31 décembre 2002 compte tenu d'un versement de 335 millions de dollars à la SIGMÉ en décembre 2002.

OPG s'attend à recevoir une décision de la CÉO au sujet de l'allègement Q au cours du deuxième trimestre de 2003. Si ses demandes ne sont pas approuvées, les bénéfices avant taxes et impôts de la période au cours de laquelle le calcul est effectué seront réduits du montant de l'allègement Q, qui totalisait environ 182 millions de dollars au 31 décembre 2002. Par ailleurs, la Société doit obtenir l'approbation de la CÉO au sujet de l'allègement Q avant la fin de la première période de règlement terminée le 30 avril 2003, condition imposée dans le cadre de la licence de production de OPG, afin d'être admissible à l'allègement Q au cours de cette période.

17. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002, des frais de recherche et développement de 39 millions de dollars (39 millions de dollars en 2001) ont été imputés aux résultats. Aucuns frais de développement n'ont été capitalisés en 2002 (3 millions de dollars en 2001).

18. SECTEURS D'ACTIVITÉS

Description des secteurs isolables

À partir du 1^{er} mai 2002, à la suite de l'ouverture du marché de l'électricité en Ontario à la libre concurrence, OPG a réparti ses activités entre deux secteurs : Production et Commercialisation de l'énergie. Une autre catégorie, Secteur non énergétique et autres, englobe les produits et certains coûts qui ne sont pas affectés aux deux secteurs d'affaires.

Secteur Production

OPG exerce son activité principale, la production et la vente d'électricité, en Ontario. Depuis le 1^{er} mai 2002, l'ensemble de la production d'électricité de OPG est vendue sur le marché au comptant en temps réel qui est administré par la SIGMÉ. Ainsi, la majorité des produits de OPG provient des ventes sur le marché au comptant. OPG tire également des produits de l'approvisionnement des réserves pour l'exploitation et des contrats de prestation de services connexes (réglage de la tension / soutien de la puissance réactive, capacité de

redémarrage à froid et réglage de production automatique). Avant l'ouverture du marché, OPG vendait de l'électricité selon des tarifs fixes, directement aux clients du marché de gros en Ontario, ainsi qu'aux clients des marchés interconnectés du Québec, du Manitoba et des régions du nord-est et du Midwest des États-Unis.

Secteur Commercialisation de l'énergie

Le secteur Commercialisation de l'énergie tire ses produits de différentes opérations financières et opérations physiques sur le marché de l'énergie, les gros consommateurs et les consommateurs intermédiaires étant des sociétés de service public, des courtiers, des courtiers-fournisseurs, des négociateurs et autres négociants et vendeurs au détail. La commercialisation de l'énergie dans les marchés déréglementés comprend la négociation, la vente de produits de gestion financière et la vente de produits énergétiques destinés à répondre aux besoins des clients en solutions énergétiques. Les résultats des transactions sur instruments dérivés qui ne sont pas désignés en tant que couvertures des prix de l'énergie sont comptabilisés dans le secteur Commercialisation de l'énergie. OPG vend et achète de l'électricité sur les marchés interconnectés des provinces canadiennes avoisinantes et dans les régions du nord-est et du Midwest des États-Unis. Avant le 1^{er} mai 2002, date d'ouverture du marché, l'activité liée à la commercialisation de l'énergie de OPG ne constituait pas un secteur isolable sur le plan comptable. Par conséquent, il n'y a aucun montant comparatif en 2001.

Secteur non énergétique et autres

OPG tire ses produits autres qu'énergétiques en vertu d'une entente de location-exploitation conclue avec Bruce Power qui vise ses centrales nucléaires de Bruce. Ils comprennent les produits de location, les intérêts débiteurs et les produits tirés de l'analyse et de la conception techniques, des services connexes et techniques. Les produits autres qu'énergétiques englobent aussi les produits tirés de la vente d'isotopes au secteur médical et les locations immobilières.

Bénéfice par secteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 <i>(en millions de dollars)</i>	Génération	Commercialisation de l'énergie	Secteur non énergétique et autres	Total
Produits	5 364	59	323	5 746
Combustible	1 610	-	-	1 610
Achats d'électricité	290	-	-	290
Marge brute	3 464	59	323	3 846
Exploitation, entretien et administration	2 463	6	55	2 524
Amortissement	645	-	107	752
Impôts fonciers et sur le capital	101	-	14	115
Perte sur les contrats d'option à taux intermédiaires	-	-	210	210
Bénéfice (perte) d'exploitation avant la restructuration	255	53	(63)	245
Restructuration	-	-	222	222
Bénéfice (perte) d'exploitation	255	53	(285)	23
Autres bénéfices	-	-	171	171
Intérêts débiteurs nets	-	-	150	150
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	255	53	(264)	44

Bénéfice par secteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001 <i>(en millions de dollars)</i>	Génération	Commercialisation de l'énergie	Secteur non énergétique et autres	Total
Produits	5 945	-	294	6 239
Combustible	1 453	-	-	1 453
Achats d'électricité	879	-	-	879
Marge brute	3 613	-	294	3 907
Exploitation, entretien et administration	2 475	-	84	2 559
Amortissement	746	-	64	810
Impôts fonciers et sur le capital	97	-	17	114
Perte sur les contrats d'option à taux intermédiaires	295	-	129	424
Restructuration	-	-	67	67
Bénéfice (perte) d'exploitation	295	-	62	357
Autres bénéfices	-	-	-	-
Intérêts débiteurs nets	-	-	139	139
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	295	-	(77)	218

Données sélectionnées du bilan <i>(en millions de dollars)</i>	Génération	Commercialisation de l'énergie	Secteur non énergétique et autres	Total
31 décembre 2002				
Secteur immobilisations corporelles, montant net	12 003	-	943	12 946
31 décembre 2001				
Secteur immobilisations corporelles, montant net	12 026	-	955	12 981

Données sélectionnées des flux de trésorerie <i>(en millions de dollars)</i>				
Exercice terminé le 31 décembre 2002				
Dépenses en immobilisation	869	-	-	869
Exercice terminé le 31 décembre 2001				
Dépenses en immobilisation	739	-	-	739

La grande majorité des ventes a été effectuée au Canada. Depuis l'ouverture à la libre concurrence du marché de l'électricité en Ontario en mai 2002, l'ensemble de la production d'électricité de OPG est vendue sur le marché au comptant en temps réel qui est administré par la SIGMÉ. Ainsi, la majorité des produits de OPG provenait des ventes sur le marché au comptant. Les ventes à la SIGMÉ ont représenté 70 % du total des produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 (néant en 2001) et 75 % des débiteurs au 31 décembre 2002 (néant en 2001).

19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Étant donné que la province de l'Ontario détient l'ensemble des actions de OPG, les apparentés comprennent la province de l'Ontario, les autres sociétés ayant succédé à Ontario Hydro, dont Hydro One Inc. (« Hydro One »), la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (« SIGMÉ »), la SFIÉO et la Corporation de retraite des services d'électricité de l'Ontario (« CRSEO »), qui gérait antérieurement la caisse de retraite au nom de OPG. OPG conclut aussi des opérations entre apparentés avec ses coentreprises et les entreprises dans lesquelles elle a une participation et sur lesquelles elle exerce une influence notable. Les opérations entre OPG et les apparentés se déroulent dans le cours normal des affaires et à des conditions commerciales normales. Elles se résument comme suit :

(en millions de dollars)	2002		2001	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Hydro One				
Ventes d'électricité	742	-	1 146	-
Services	3	13	8	36
Province de l'Ontario				
Frais sur les revenus bruts / redevance d'utilisation d'énergie hydraulique	-	116	-	109
SFIÉO				
Frais sur les revenus bruts / impôt foncier	-	237	-	194
Intérêt sur les effets à long terme	-	192	-	196
Impôts sur le capital	-	48	-	48
Impôts sur les bénéfices	-	(3)	-	66
SIGMÉ				
Ventes d'électricité	3 371	-	-	-
Services connexes	82	67	102	2
Coentreprises				
Services	8	1	9	42
Systèmes	-	-	-	12
CRSEO – services	1	2	6	-
	4 207	673	1 271	705

Au 31 décembre 2002, les débiteurs comportaient 4 millions de dollars (131 millions de dollars en 2001) à recevoir de Hydro One, 551 millions de dollars (9 millions de dollars en 2001) à recevoir de la SIGMÉ, un montant nul (2 millions de dollars en 2001) à recevoir de coentreprises et un montant nul (1 million de dollars en 2001) à recevoir de la CRSEO. Les créditeurs et les charges à payer au 31 décembre 2002 incluaient un montant nul (3 millions de dollars en 2001) à payer à Hydro One, un montant nul (2 millions de dollars en 2001) à payer à la SIGMÉ, un montant nul (1 million de dollars en 2001) à payer à des coentreprises et un montant nul (1 million de dollars en 2001) à payer à la CRSEO.

20. AUTRES POSTES

Règlement de la CSPAAT

Pour les besoins de la classification de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT »), OPG est passée du statut d'employeur autogéré inscrit au tableau 2 au statut d'employeur assujéti au paiement de prime inscrit au tableau 1. Au cours de 2002, la CSPAAT a assumé le passif à l'égard des demandes d'indemnités existantes et futures de OPG contre un paiement en espèces de 54,5 millions de dollars. Ainsi, le règlement de l'obligation entière est intervenu, et la Société a inscrit une réduction non récurrente de 24 millions de dollars des charges d'exploitation, d'entretien et d'administration.

21. AUTRES PRODUITS

Les autres produits, qui comprennent le gain à la vente provenant des activités de cession de contrôle et d'autres programmes, se présentent comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Centrales de production de la rivière Mississagi (<i>note 13</i>)	99	-
Gain à la vente de placements à long terme	54	-
Division d'analyse de sécurité nucléaire	11	-
Placement dans New Horizon System Solutions Inc.	4	-
Placement dans Kinectrics Inc.	3	-
	171	-

Vente de la division d'analyse de sécurité nucléaire

En septembre 2002, la Société a finalisé la vente de sa division d'analyse de sécurité nucléaire à Nuclear Safety Systems, filiale en propriété exclusive de NNC Holdings Ltd. Le produit total de la vente s'est élevé à environ 20 millions de dollars, comprenant une somme au comptant d'environ 15 millions de dollars et l'hypothèse d'autres passifs d'environ 5 millions de dollars. La Société a inscrit un gain d'environ 11 millions de dollars.

Vente du placement dans New Horizon System Solutions Inc.

En mars 2002, OPG a cédé sa participation de 49 % dans la coentreprise New Horizon System Solutions Inc. (« New Horizon ») à Business Transformation Services Inc., filiale en propriété exclusive de Cap Gemini. OPG maintient son entente d'impartition de technologies de l'information de dix ans conclue avec New Horizon et amorcée en février 2001. La Société a inscrit un gain à la vente de 4 millions de dollars.

Vente du placement dans Kinectrics Inc.

En janvier 2002, OPG a vendu le solde de sa participation dans Kinectrics Inc. à 3982912 Canada Inc., filiale de AEA Technology plc, pour un produit au comptant de 12 millions de dollars. La Société a inscrit un gain à la vente de 3 millions de dollars.

22. VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT HORS CAISSE

<i>(en millions de dollars)</i>	2002	2001
Débiteurs	274	(50)
Effets à recevoir	(225)	-
Impôts sur les bénéfices recouvrables	(3)	(77)
Stocks de combustible	23	(293)
Matières et fournitures	(45)	(60)
Rabais à payer relativement à l'entente sur la réduction du pouvoir sur le marché	572	-
Créditeurs et charges à payer	(121)	33
	475	(447)

23. RÈGLEMENT ET ÉTAT DE LA DÉRÉGLEMENTATION EN ONTARIO

a) Loi 210 de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité

Le 1^{er} mai 2002, l'Ontario a ouvert ses marchés de l'électricité de gros et de détail à la libre concurrence. Conséquemment à l'ouverture du marché, en novembre 2002, le gouvernement de l'Ontario a proposé la Loi 210 de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité. La loi est entrée en vigueur le 9 décembre 2002. La nouvelle législation et les règlements qui lui sont associés comportent les caractéristiques clés suivantes :

- À partir du 1^{er} décembre 2002 et jusqu'au 30 avril 2006, le coût de l'électricité est fixé à 4,3 ¢ le kWh pour les petits consommateurs (dont la consommation annuelle est inférieure à 150 000 kWh) et d'autres consommateurs désignés, dont ceux qui ont une demande égale ou inférieure à 50 kWh.
- Ces consommateurs se verront rembourser la différence entre 4,3 ¢ par kWh et le montant qu'ils ont réellement versé depuis l'ouverture du marché.
- Les taux de transport et de distribution ainsi que les frais de l'exploitation de la SIGMÉ sont plafonnés à leurs niveaux actuels.
- Les charges de marché de la SIGMÉ imposées aux distributeurs ainsi qu'aux petits consommateurs et consommateurs désignés sont plafonnées à 0,62 ¢ le kWh.
- Le ministre de l'Énergie s'est vu conférer des pouvoirs accrus, notamment pour la révision des règles du marché établies par la SIGMÉ, afin de s'assurer que les nouvelles règles n'ont pas d'incidence excessive et contraire sur les intérêts des consommateurs pour ce qui est des tarifs, de la fiabilité ou de la qualité du service. Il a également la compétence de contrôler les tarifs approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (« CEO ») et d'exiger l'amendement de certaines ordonnances.

- Les incitatifs fiscaux servent à promouvoir la conservation et l'utilisation de combustibles de remplacement, ainsi qu'à soutenir la production d'énergie pure grâce à un ensemble de mécanismes.

La nouvelle législation et les règlements connexes promulgués en novembre 2002 ne comprenaient aucune modification du prix de l'électricité ni des règles du marché relatives au marché en temps réel administré par la SIGMÉ ou au marché au comptant, pas plus qu'ils ne traitaient de l'établissement du prix de l'électricité pour les clients autres que les petits consommateurs et les consommateurs désignés. Étant donné qu'elle concerne les petits consommateurs et autres consommateurs désignés, la Loi de 2002 sur l'établissement du prix de l'électricité, la conservation de l'électricité et l'approvisionnement en électricité ne devrait pas avoir d'incidence importante sur OPG.

b) Plan de protection des entreprises pour les gros consommateurs d'électricité en Ontario

Le 21 mars 2003, la province de l'Ontario a annoncé un plan de protection des entreprises pour les gros consommateurs d'électricité en Ontario. Dans le cadre de ce plan, les consommateurs dont la consommation annuelle ne dépasse pas 250 000 kWh feront partie des bénéficiaires du prix fixe de 4,3 ¢ le kWh de manière rétroactive au 1^{er} mai 2002. Sauf dans le cas de certains clients désignés, tous les consommateurs dont la consommation annuelle dépasse les 250 000 kWh resteront dans les marchés de gros et de détail concurrentiels et recevront des rabais en vertu des ententes sur la réduction du pouvoir sur le marché pour la période de 12 mois terminée le 30 avril 2003. À partir du 1^{er} mai 2003, les rabais accordés à ces clients seront fixés à 50 % de l'excédent du prix moyen du marché au comptant sur le marché administré par la SIGMÉ sur 3,8 ¢ le kWh, les rabais étant versés tous les trimestres. OPG continuera d'être liée par son engagement à l'égard du rabais en fonction de l'entente actuelle sur la réduction du pouvoir sur le marché, en vertu de laquelle le niveau de paiement dépend de la cession de contrôle mise en œuvre par OPG. Ce plan de protection des entreprises ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les résultats d'exploitation de OPG.

Régie des alcools de l'Ontario

RESPONSABILITÉ QUANT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de la Régie des alcools de l'Ontario ont été compilés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et leur responsabilité incombe à la direction. Leur préparation suppose nécessairement l'utilisation de données estimatives fondées sur le jugement de la direction, surtout lorsque les opérations visant la période comptable en cours ne peuvent être arrêtées avec certitude que dans les périodes subséquentes. Les états financiers de la LCBO ont été dressés avec soin, compte tenu des limites raisonnables en matière d'importance relative et à la lumière des données disponibles le 1^{er} juin 2003.

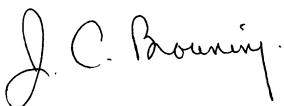
La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et tient un système de contrôles internes visant à assurer, d'une part, la protection, avec une certitude raisonnable, des éléments d'actif et, d'autre part, la disponibilité de données financières fiables au moment opportun. Le système comprend un ensemble formel de politiques et de procédures et une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoirs aux personnes ou services compétents et la séparation des responsabilités. Le service de vérification interne évalue constamment et de façon indépendante l'efficacité de ces mécanismes de contrôle interne et communique ses conclusions à la direction et au comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion, est chargé de veiller à ce que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Le comité de vérification des comptes et d'examen de la gestion, qui comprend trois membres qui ne sont ni des employés ni des agents de la LCBO, rencontre à intervalles réguliers les cadres, les vérificateurs internes et le vérificateur provincial pour s'assurer que chaque groupe a bel et bien exécuté ses responsabilités respectives et pour étudier les états financiers avant de recommander leur adoption par le conseil d'administration.

Le vérificateur provincial, qui a vérifié les états financiers, a pour mandat d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés d'une façon conforme aux principes comptables généralement reconnus. Le vérificateur, dans son rapport à la page 4, explique brièvement la nature de son examen et exprime son opinion sur cette question.

Au nom de la direction,

*Le vice-président principal, Finances et administration,
et chef des Services financiers,*



J. Alex Browning

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Régie des alcools de l'Ontario et
au ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises

J'ai vérifié le bilan de la Régie des alcools de l'Ontario au 31 mars 2003, ainsi que l'état des recettes et des recettes non réparties et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur mes vérifications.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Régie au 31 mars 2003 et les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erik Peters'.

Toronto (Ontario)
le 13 juin 2003

Le vérificateur provincial
Erik Peters, FCA

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Bilan
au 31 mars 2003

	2003 (en milliers de dollars)	2002 (en milliers de dollars)
<u>ACTIF</u>		
Éléments d'actif à court terme		
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces	46 385	80 108
Comptes clients, clientèle commerciale et autres	22 365	19 298
Stocks	247 523	226 285
Frais payés d'avance	6 619	8 337
	<u>322 892</u>	<u>334 028</u>
Éléments d'actif à long terme		
Actif fixe (Note 5)	<u>225 045</u>	<u>197 895</u>
	<u>547 937</u>	<u>531 923</u>
<u>PASSIF ET RECETTES NON RÉPARTIES</u>		
Éléments de passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	262 140	216 518
Tranche actuelle des engagements du régime de retraite (Note 3)	4 508	3 525
	<u>266 648</u>	<u>220 043</u>
Éléments de passif à long terme		
Engagements du régime de retraite (Note 3)	32 891	28 024
Recettes non réparties	<u>248 398</u>	<u>283 856</u>
	<u>547 937</u>	<u>531 923</u>

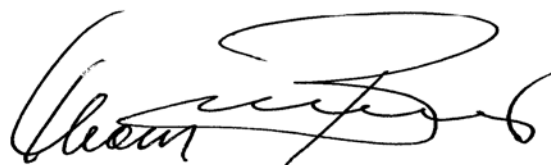
Engagements et faux frais (Notes 6 et 8)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Le président et directeur général



Le président du comité de vérification des
comptes et d'examen de la gestion

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

État des recettes et des recettes non réparties
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2003

	2003 (en milliers de dollars)	2002 (en milliers de dollars)
Ventes et autres recettes	3 119 240	2 939 563
Frais et dépenses		
Coût des produits vendus	1 653 739	1 529 018
Succursales de vente au détail et commercialisation	360 448	344 759
Entreposage et distribution	64 431	54 137
Administration	53 478	46 477
Amortissement	47 602	44 260
	<u>2 179 698</u>	<u>2 018 651</u>
Recettes nettes de l'exercice	939 542	920 912
Recettes non réparties en début d'exercice	283 856	267 944
	<u>1 223 398</u>	<u>1 188 856</u>
Déductions		
Dividendes versés au Trésor de l'Ontario	970 000	901 000
Paievements aux municipalités pour le compte du Trésor de l'Ontario (Note 9)	5 000	4 000
	<u>975 000</u>	<u>905 000</u>
Recettes non réparties en fin d'exercice	<u>248 398</u>	<u>283 856</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**État des flux de trésorerie
pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2003**

	2003 (en milliers de dollars)	2002 (en milliers de dollars)
Encaisse d'exploitation		
Recettes nettes	939 542	920 912
Amortissement	47 602	44 260
Perte (gain) sur vente d'immobilisations	(1 306)	200
	<u>985 838</u>	<u>965 372</u>
Soldes non pécuniaires rattachés à l'exploitation		
Fonds de roulement	23 035	26 116
Engagements du régime de retraite	5 850	1 018
	<u>1 014 723</u>	<u>992 506</u>
Encaisse pour investissements		
Acquisition d'immobilisations	(75 062)	(55 735)
Produits de la vente d'immobilisations	1 616	376
	<u>(73 446)</u>	<u>(55 359)</u>
Encaisse pour activités de financement		
Dividendes au Trésor de l'Ontario	(970 000)	(901 000)
Paievements aux municipalités pour le compte du Trésor de l'Ontario	(5 000)	(4 000)
	<u>(975 000)</u>	<u>(905 000)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse en cours d'exercice	(33 723)	32 147
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces en début d'exercice	80 108	47 961
	<u> </u>	<u> </u>
Encaisse et valeurs assimilables à des espèces en fin d'exercice	46 385	80 108
	<u> </u>	<u> </u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2003**

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Régie des alcools de l'Ontario (Régie) est une société sans capital action constituée en vertu de la *Loi sur les alcools*, qui constitue le chapitre L.18 des Lois refondues de l'Ontario de 1990. La société est une entreprise du gouvernement chargée de régir la production, l'importation, la distribution et la vente des boissons alcooliques dans la province de l'Ontario. Une société d'État, la Régie est exempte d'impôts aux termes de l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Régie verse la plupart de ses profits sous forme de dividendes au Trésor de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**a) Comptabilité de base**

Les états financiers de la Régie sont préparés conformément aux conventions comptables généralement reconnues au Canada.

b) Inventaire

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus bas et à la valeur de réalisation nette, établie selon la méthode de la moyenne mobile.

c) Immobilisations

Les principales dépenses en immobilisation dont la durée d'utilisation excède l'exercice en cours sont capitalisées au prix coûtant et amorties selon la méthode linéaire de durée d'utilisation prévue, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Mobilier et agencement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les dépenses mineures en immobilisations et les frais de réparation et d'entretien sont portés au compte des bénéfices.

d) Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers exige l'utilisation, par la direction, de données estimatives et d'hypothèses qui influent sur le montant déclaré des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et sur les montants déclarés des recettes et des dépenses pendant la période comptable visée. Les données réelles pourraient différer de ces données estimatives.

e) Encaisse et valeurs assimilables à des espèces

L'encaisse et les valeurs assimilables à des espèces comprennent les espèces et les placements facilement négociables venant initialement à échéance dans moins de 90 jours.

La politique de placement de la Régie limite les investissements à court terme aux titres de placements liquides facilement négociables tels que les bons du Trésor fédéral/provincial, les acceptations bancaires et les dépôts à terme.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2003**

3. ENGAGEMENTS CONTRACTÉS AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX

Les engagements contractés au titre des avantages sociaux comprennent les charges des indemnités de cessation d'emploi à payer et les engagements d'indemnité d'accident du travail non capitalisés.

Au cours de l'exercice 2003, le coût des engagements contractés au titre des avantages sociaux futurs a été de 8,7 millions de dollars (5,8 millions de dollars en 2002). Il est inscrit au poste des frais et dépenses de l'État des recettes et des recettes non réparties. Les engagements contractés au titre des avantages sociaux représentaient, au 31 mars 2003, la somme de 37,4 millions de dollars (31,5 millions de dollars en 2002), dont 4,5 millions de dollars (3,5 millions de dollars en 2002) sont inscrits au poste du passif à court terme.

Le coût des avantages sociaux hors régime de retraite dont jouit le personnel retraité est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion. Il n'est pas inscrit au poste de l'État des recettes et des recettes non réparties.

4. RÉGIME DE RETRAITE

La Régie assure des prestations de retraite à tous ses employés permanents (et à ses employés non permanents qui désirent contribuer) par sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario. Ces régimes sont comptabilisés à titre de régimes de retraite à prestations déterminées, car la Régie n'a pas suffisamment d'information. Les dépenses représentent le montant que la Régie a cotisé aux régimes de retraite au cours de l'année.

En 2003, la cotisation a été de 11,1 millions de dollars (10,1 millions de dollars en 2002). Elle est inscrite au poste des frais et dépenses de l'État des recettes et des recettes non réparties.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2003

5. IMMOBILISATIONS

	2003 (en milliers de dollars)			2002 (en milliers de dollars)
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrain	13 584	—	13 584	13 737
Bâtiments	294 354	201 186	93 168	92 704
Mobilier et agencement	55 139	32 600	22 539	12 628
Améliorations locatives	156 782	94 513	62 269	45 097
Matériel informatique	120 895	87 410	33 485	33 729
	<u>640 754</u>	<u>415 709</u>	<u>225 045</u>	<u>197 895</u>

6. ENGAGEMENTS DE LOCATION

La Régie s'est engagée par contrat de location-exploitation à louer des locaux dont les versements minimaux de loyer sont établis de la façon suivante :

	(en milliers de dollars)
2004	32 411
2005	30 739
2006	28 487
2007	26 518
2008	23 982
Par la suite	<u>181 468</u>
	<u>323 605</u>

7. COUVERTURE

La Régie a conclu des contrats d'opération de change à terme pour gérer les risques de cours de change liés à ses achats auprès de fournisseurs étrangers. Un contrat d'opération de change à terme est un contrat entre deux parties dans lequel le cours du change à terme est stipulé d'avance.

Au 31 mars 2003, la Régie avait 4 448 340 \$ (3 702 693 \$ en 2002) en contrats d'opération de change à terme.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2003**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un contrat de change à terme ne s'acquitte pas de ses obligations et qu'il en résulte une perte monétaire pour la Régie. La Régie minimise ses risques de crédit en ne faisant affaire qu'avec les principales banques canadiennes à charte et les filiales canadiennes des principales banques étrangères.

8. PROVISIONS

La Régie est touchée par diverses actions en justice rattachées à l'exercice normal des activités d'une entreprise. Il est impossible de prédire à l'heure actuelle l'issue et le règlement définitifs de ces actions. Voilà pourquoi les états financiers ne comprennent aucune provision à l'égard de ces actions. Le cas échéant, les règlements concernant ces provisions seront comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils auront lieu.

9. PAIEMENTS AUX MUNICIPALITÉS

Le Conseil des ministres a demandé à la Régie, aux termes de l'alinéa 5 (2) de la *Loi sur les alcools* de 1990, de verser aux municipalités une contribution de 5 millions de dollars en 2003 (4 millions de dollars en 2002), pour aider à financer leurs coûts de recyclage du verre. Le Conseil des ministres a de plus précisé qu'une somme de 5 millions de dollars devra être versée au cours de chacun des trois prochains exercices.

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
ASHDOWN	TONY	Director, Human Resources Development	\$117,228.46	\$276.81
BARTUCCI	RON	Director, Traffic, Customs & Excise	\$108,091.22	\$263.29
BONIC	JACQUELINE	VP, Store Dev. & Real Estate	\$146,099.62	\$335.76
BOURRE	DON	Director, Eastern Region	\$122,698.27	\$1,151.89
BRANDT	ANDREW	Chair & CEO	\$125,035.77	\$5,000.00
BROWNING	ALEX	Sr. VP, Finance & Administration	\$166,485.04	\$9,949.79
BUCK	PETER	Director, Human Resources Services	\$138,052.86	\$317.31
BURNS	TAMARA	VP, Merchandising	\$146,895.76	\$342.84
CARDINAL	NANCY	VP, Marketing Communications	\$147,099.62	\$335.76
CHU	HANG-SUN	Sr. Systems Analyst	\$103,481.51	\$211.11
CLEVELY	R.	Director, Central Region	\$100,957.77	\$1,186.06
COLLINS	ROBERT	Director, Customer Insights	\$122,462.43	\$282.19
DAVIO	R.	Manager, Pricing Administration	\$102,581.62	\$259.02
DOWNEY	ROBERT	Sr. VP, Sales & Marketing	\$160,028.42	\$9,937.99
DUTTON	ROB	Dir., Fin. Planning & Economic Dev.	\$146,099.62	\$335.76
ECKER	ROY	VP, Operations	\$158,171.79	\$4,445.36
FARRELL	MICHAEL	Director, Wholesale Customer Mgmt.	\$135,335.86	\$317.31
FISHER	R. G.	Director, Western Region	\$143,474.26	\$339.51
FITZPATRICK	MARY	Sr. VP, Gen. Counsel & Corp. Secretary	\$166,485.04	\$9,949.79
GEE	LARRY	Executive VP & Chief Operating Officer	\$218,286.39	\$128.28
GRANT	KEITH	Director, Special Projects	\$101,198.01	\$275.00
GREEN	MICHAEL	Solicitor	\$131,913.93	\$317.31
HOLLOWAY	BRIAN	Director, Application Systems	\$133,158.93	\$317.31
KANE	MURRAY	Sr. VP, Human Resources	\$166,485.04	\$9,949.79
KELLY	HUGH	Sr. VP, Information Technology	\$166,485.04	\$9,949.79
KENNEDY	WILLIAM	Exec. Director, Corp. Communications	\$146,099.62	\$335.76
KER	J. G.	Executive Director, Corporate Policy	\$142,186.58	\$323.31
LAMANTIA	M.	Sr. Systems Analyst	\$105,045.82	\$211.11
LANDY	RANDI	Category Director, Beers & Sp. Markets	\$114,920.26	\$283.23
LYONS	CAROL	Controller	\$135,335.86	\$317.31
MACGREGOR	MARALISA	Director, Supply Chain	\$147,235.11	\$313.95
MARSHALL	DAVE	Director, Northern Region	\$138,052.86	\$1,164.31
MARTIN	JOHN	Sr. VP, Logistics	\$161,315.81	\$9,949.79
MCGRATH	BRUCE	Sr. Systems Analyst	\$105,465.33	\$211.11
MCNEE	J. (ANDREW)	Solicitor	\$122,266.06	\$303.72
MISSETICH	DAVID	Inventory Manager	\$107,736.77	\$248.22
MOGK-EDWARDS	SHARI	Category Director, Spirits	\$114,920.26	\$283.23
MURPHY	PETER	Director, Conventional Warehousing	\$135,335.86	\$317.31
MUTLAK	TERESA	Dir., Financial Reporting & Technology	\$105,905.26	\$265.53
O'BRIEN	BARRY	Director, Corporate Affairs	\$120,861.64	\$277.71
PETER	N. ROBERT	President and C.O.O.	\$211,172.13	\$10,911.01
PIZZOLATO	BRUCE	Director, Durham Facility	\$115,251.05	\$291.60
RAMSAY	GARY	Director, Application Systems	\$135,335.86	\$317.31
RENTON	ALISON	Solicitor	\$136,672.20	\$316.95
RUSSELL	KEVIN	Manager, Retail Planning	\$100,429.75	\$237.54
SALVISBURG	A.	Director, Customer Service & Admin.	\$132,957.06	\$507.95
SCHMIDT	LINDA	Inventory Manager	\$102,331.69	\$250.74
SHERWOOD	GARFIELD	Sr. VP, Retail	\$166,485.04	\$5,163.25
SOLEAS	GEORGE	VP, Quality Assurance	\$139,704.84	\$326.28

RÉGIE DES ALCOOLS DE L'ONTARIO

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
STANLEY	THOMAS	Director, I.T. Infrastructure	\$101,002.53	\$253.03
STEPHENS	MIKE	District Manager	\$103,616.10	\$323.37
SUTTON	SHELLEY	Director, Strategic Planning	\$120,602.49	\$277.71
TUGHAN	WILLIAM	Director, Loss Prevention & Security	\$118,483.64	\$277.71
TURNER	JIM	Director, Western Region	\$122,698.27	\$435.89
VAN KESSEL	RENEE	Solicitor	\$126,743.54	\$314.79
WALKER	R. LILA	Director, Compensation & HR Admin.	\$118,291.17	\$276.81
WHITELAW	RICHARD	Treasurer	\$126,204.98	\$308.37
WILSON	T. J.	VP, Vintages	\$143,224.62	\$335.76
YAZEJIAN	LEVON	Director, General Audit	\$118,955.87	\$277.71
ZACHAR	WAYNE	Director, Employee Relations	\$138,052.86	\$317.31

Ontario Lottery and
Gaming Corporation



Société des loteries et
des jeux de l'Ontario

RESPONSABILITÉ DE REDDITION DE COMPTE ANNUELLE DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario et tous les renseignements contenus dans le présent *Rapport annuel* sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Au besoin, la direction a produit des estimations et des jugements éclairés, conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités de gestion à l'égard des états financiers par l'entremise de son comité de vérification et de gestion des risques, entièrement composé d'administrateurs qui ne sont pas des dirigeants ni des employés de la Société. Ce comité examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité se réunit de temps en temps avec la direction et les vérificateurs internes et externes.

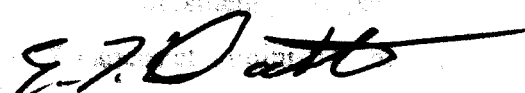
Afin d'assumer ses responsabilités, la direction maintient un système approprié de contrôle interne qui lui permet de s'estimer fondée à croire que les états financiers consolidés qu'elle produit sont pertinents et fiables et que la protection des actifs de la Société est suffisante. La Société est dotée d'une équipe de vérificateurs internes chargés d'examiner continuellement les mesures de contrôle internes et de veiller à leur application. Les rapports préparés par les vérificateurs internes sont examinés par le comité. Les vérificateurs internes jouissent d'un accès direct aux membres du comité.

Grant Thornton LLP et KPMG LLP, vérificateurs indépendants nommés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité de vérification et de gestion des risques, ont examiné les états financiers consolidés. Leur rapport précise la portée de leur examen ainsi que leur avis concernant les états financiers consolidés. Les vérificateurs indépendants jouissent d'un accès direct aux membres du comité.



Ron D. Barbaro

Le président du conseil et directeur général



E.T. Dalton

E.T. Dalton, CA
Le directeur financier et
vice-président principal,
Finances et administration

Le 16 mai 2003

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario
et au ministère du Procureur général

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario au 31 mars 2003 et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution du montant dû à la province de l'Ontario et des capitaux investis en immobilisations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 16 mai 2003



Comptables agréés

Sault Ste. Marie, Canada

Le 16 mai 2003

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**BILAN CONSOLIDÉ**

Au 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
Actif		
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces (note 2)	499 015 \$	543 059 \$
Débiteurs	46 831	59 456
Montant à recevoir du gouvernement du Canada	1 168	-
Frais payés d'avance et autres	53 058	44 085
	600 072	646 600
Frais de démarrage et frais de développement reportés (note 3)	35 774	50 365
Prêts (note 4)	30 273	49 492
Immobilisations (note 5)	1 423 402	1 346 801
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et charges reportées (note 6)	22 744	18 902
Espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations (note 7)	54 938	30 691
	2 167 203 \$	2 142 851 \$
Passif et avoir		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	272 325 \$	248 161 \$
Somme à payer aux exploitants (note 8)	38 026	47 947
Somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning (note 8)	4 884	16 634
Somme à payer au gouvernement du Canada	-	30 758
Produits reportés	14 579	10 309
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	18 656	18 656
	348 470	372 465
Somme à payer aux Premières nations (note 7)	46 753	22 973
Dette à long terme (note 9)	156 106	167 904
Avoir :		
Dû à la province de l'Ontario	197 612	265 018
Réserves (note 2)	169 622	154 250
Investi en immobilisations	1 248 640	1 160 241
	1 615 874	1 579 509
	2 167 203 \$	2 142 851 \$

Engagements (notes 4, 8 et 10)

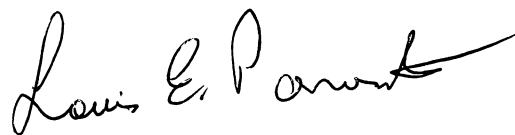
Éventualités (note 11)

Voir les notes complémentaires.

Pour le conseil :



Ron D. Barbaro, président du conseil



Louis E. Panontin, administrateur

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
Produits :		
Loteries et bingo	2 208 776 \$	2 111 703 \$
Casinos commerciaux	1 669 963	1 694 513
Casinos de bienfaisance	433 360	373 271
Installations de machines à sous aux hippodromes	1 449 921	1 262 523
	5 762 020	5 442 010
Frais d'exploitation directs :		
Loteries et bingo	1 516 045	1 439 532
Casinos commerciaux	1 276 590	1 245 158
Casinos de bienfaisance	277 082	225 655
Installations de machines à sous aux hippodromes	731 963	614 262
	3 801 680	3 524 607
Produits avant les charges suivantes :	1 960 340	1 917 403
Intérêts et autres produits, montant net	15 995	28 922
Gain de change	26 854	32 885
Bénéfice net	2 003 189 \$	1 979 210 \$

Information sectorielle (note 12)

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU MONTANT DÛ À LA PROVINCE DE L'ONTARIO**

Exercice terminé le 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
Bénéfice net	2 003 189 \$	1 979 210 \$
Ajouter (déduire)		
Dépenses en immobilisations, montant net	(209 449)	(262 586)
Amortissement des immobilisations	132 848	127 206
Remboursements de la dette à long terme	(18 656)	(6 856)
Augmentation de la dette à long terme	6 858	142 904
Distributions aux Premières nations	(65 892)	(85 165)
Virements aux réserves, montants nets		
Remplacement des immobilisations	(8 113)	(30 366)
Exploitation	(4 744)	(5 968)
Primes de départ	(2 515)	(2 557)
	(169 663)	(123 388)
Montant à payer pour l'exercice considéré	1 833 526	1 855 822
Versements à la province de l'Ontario	(1 900 932)	(1 857 051)
Montant à payer moins les versements	(67 406)	(1 229)
Somme à payer à la province de l'Ontario au début de l'exercice	265 018	266 247
Somme à payer à la province de l'Ontario à la fin de l'exercice	197 612 \$	265 018 \$

Voir les notes complémentaires.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX INVESTIS EN IMMOBILISATIONS

Exercice terminé le 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	1 160 241 \$	1 160 909 \$
Dépenses en immobilisations, montant net	209 449	262 586
Amortissement des immobilisations	(132 848)	(127 206)
Remboursements de la dette à long terme	18 656	6 856
Augmentation de la dette à long terme	(6 858)	(142 904)
Solde à la fin de l'exercice	1 248 640 \$	1 160 241 \$

Voir les notes complémentaires.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2003

(en milliers de dollars)

	2003	2002
Provenance (utilisation) des liquidités :		
Exploitation :		
Bénéfice net	2 003 189 \$	1 979 210 \$
Amortissement	169 780	169 762
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	6 783	(36)
Gain de change non réalisé	-	(3 070)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation	(21 978)	(4 356)
	2 157 774	2 141 510
Financement :		
Augmentation de la dette à long terme	6 858	142 904
Remboursements de la dette à long terme	(18 656)	(6 815)
	(11 798)	136 089
Investissement :		
Frais de démarrage et frais de développement reportés	(21 148)	(9 692)
Prêts	(4 170)	(6 096)
Encaissement de prêts	23 389	13 911
Dépenses en immobilisations	(217 874)	(256 417)
Produit tiré de la cession d'immobilisations	1 140	2 447
Apports sous forme d'actif aux Chippewas de Mnjikaning et charges reportées	(5 442)	198
	(224 105)	(255 649)
Autres :		
Versements à la province de l'Ontario	(1 900 932)	(1 857 051)
Distributions aux Premières nations	(65 450)	(80 134)
Espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations	467	(5 031)
	(1 965 915)	(1 942 216)
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(44 044)	79 734
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	543 059	463 325
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	499 015 \$	543 059 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts encaissés	10 648 \$	15 293 \$
Intérêts versés	11 219	6 724

Voir les notes complémentaires.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario a été constituée sans capital-actions le 1^{er} avril 2000 en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. La Société est une société de la Couronne du gouvernement de l'Ontario et elle est responsable de la gestion des jeux de loteries, de cinq casinos de bienfaisance, des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, de quinze salles de machines à sous dans les hippodromes et de trois casinos commerciaux dans la province de l'Ontario.

La Société a conclu des contrats d'exploitation avec Windsor Casino Limited, CHC Casinos Canada Limited, Falls Management Company et Great Blue Heron Gaming Company pour l'exploitation de Casino Windsor, de Casino Rama, de Casino Niagara et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron Charity, respectivement.

Casino Rama est situé sur les terres de la réserve de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning. En vertu de la convention de revenu de Casino Rama datée du 9 juin 2000, les Premières nations de l'Ontario ont droit aux produits nets continus tirés de l'exploitation. À la liquidation des activités, les Premières nations de l'Ontario auront droit aux produits nets provenant de la cession des biens meubles ainsi qu'aux bénéfices non distribués restants. De plus, aux termes d'un bail de 25 ans (expirant en mars 2021) conclu entre la Société et Casino Rama Inc., la Société devra, lors de la liquidation des activités du casino, céder au bailleur, Casino Rama Inc., les terrains et toutes les améliorations, sauf le mobilier et les agencements, auxquels les Premières nations de l'Ontario ont droit.

Les actifs, les passifs et les activités des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron sont compris dans les présents états financiers. Les résultats d'exploitation sont intégrés aux résultats des casinos de bienfaisance. Les présents états financiers ne présentent pas les autres activités d'exploitation réalisées dans ce casino de bienfaisance.

1. Principales conventions comptables :

a) Principes de consolidation :

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Ontario Gaming Assets Corporation et OLC Services Limited. Ces filiales ont été créées pour faire l'acquisition des immobilisations louées à la société mère, au coût.

De plus, les états financiers consolidés incluent la situation financière et les résultats d'exploitation des casinos commerciaux Casino Rama, Casino Niagara et Casino Windsor, et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite) :

b) Constatation des produits :

Les produits provenant des jeux, dont les résultats sont déterminés par un tirage, sont constatés au moment du tirage. Les produits provenant de jeux instantanés sont constatés lorsque le détaillant active les billets pour le jeu. Les produits provenant des jeux de loteries sportives et de bingo sont constatés lorsque le billet est vendu au client. Les billets émis à titre de billets gratuits gagnés ne sont pas comptabilisés comme produits.

Les produits des jeux provenant de l'exploitation des machines à sous et des jeux de table représentent le montant gagné net des activités de jeux, lequel correspond à la différence entre les montants reçus des joueurs et les montants payés à ces joueurs.

Les produits ne provenant pas des jeux, qui comprennent les produits tirés de l'hôtellerie, de la nourriture et des boissons ainsi que d'autres services, sont constatés au moment où les services sont rendus aux clients. La valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons ou des autres services offerts gratuitement aux clients est également comprise dans les produits.

c) Ristournes promotionnelles :

Les ristournes promotionnelles comprennent la valeur de détail de l'hébergement, de la nourriture, des boissons ou des autres produits et services offerts gratuitement aux clients. Les clubs de joueurs des casinos et des installations de machines à sous permettent aux clients de gagner des points en fonction du volume de jeu. Ces points sont comptabilisés à titre de passif en fonction des échanges prévus, et sont échangeables contre des biens et services gratuits ou des rabais en espèces. La valeur des points est ajoutée aux ristournes promotionnelles à mesure qu'ils sont gagnés.

Les ristournes promotionnelles comprennent également la valeur de détail des coupons (hôtel, nourriture et boissons et autres biens et services) et des autres incitatifs remis aux clients en échange de ces coupons. La valeur de détail de ces coupons est comprise dans les produits.

Les coûts estimatifs associés à ces ristournes promotionnelles ont été passés en charges dans l'état des résultats.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite) :

d) Frais de démarrage et frais de développement reportés :

Certaines dépenses, comportant des frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour le développement et la mise en place de salles de machines à sous dans les hippodromes et de casinos sont reportées et amorties sur une période de trois ans à partir de l'ouverture du site.

Les dépenses, qui comprennent les frais de rémunération, de consultation et autres, engagées pour le développement d'un système d'information de gestion et d'autres projets sont reportées et amorties sur une période ne dépassant pas cinq ans.

e) Immobilisations :

Les principales dépenses en immobilisations ayant une durée d'utilisation qui s'étend au-delà de l'exercice considéré sont capitalisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon les périodes suivantes :

Bâtiments	10 à 50 ans
Mobilier et agencements	3 à 10 ans
Améliorations locatives	3 à 15 ans
Matériel pour les loteries et jeux	3 à 5 ans
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	3 à 5 ans

Les immobilisations sont amorties une fois qu'elles sont mises en exploitation.

Les constructions en cours sont comptabilisées au coût. Les coûts sont amortis à partir du moment où le projet en question est terminé. L'intérêt sur la dette contractée pour financer les acquisitions importantes d'immobilisations est capitalisé pendant la phase de construction. L'intérêt est calculé au taux applicable à la dette supplémentaire que la Société engage pour financer ces immobilisations. L'intérêt capitalisé est amorti sur la même période que celle du bien auquel il se rapporte.

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de l'immobilisation avec les flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par l'actif. Si la valeur comptable dépasse le montant estimatif recouvrable, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur de l'actif est passée en charges.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite) :

f) Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et charges reportées :

Les apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning, qui comprennent principalement des fonds pour la construction d'un centre communautaire, d'un centre pour personnes âgées et de certaines infrastructures, sont amortis sur la durée du bail foncier de Casino Rama. Les charges reportées comprennent les frais de financement qui sont amortis sur la période de la dette en question.

g) Conversion des devises :

Les actifs et passifs monétaires sont convertis aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis aux taux de change historiques. Les postes de l'état des résultats sont convertis au taux de change en vigueur à la date des opérations. Les gains et pertes de change sont indiqués dans l'état consolidé des résultats d'exploitation de la période au cours de laquelle ils se produisent.

h) Instruments financiers dérivés :

Casino Rama Inc. (CRI), filiale en propriété exclusive des Chippewas de Mnjikaning, est une des parties à certains instruments financiers dérivés, surtout des contrats de swap de taux d'intérêt, servant à gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur l'emprunt à terme non renouvelable (note 9). Ces instruments ne sont pas constatés dans les états financiers de la Société à la date de leur prise d'effet. Les paiements et encaissements en vertu des contrats de swap de taux d'intérêt sont constatés comme des ajustements d'intérêts capitalisés aux constructions en cours ou à la dépense d'intérêts. La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt a été calculée en fonction de la conjoncture du marché à la fin de l'exercice, et appuyée par une cote d'une institution financière. La juste valeur représente le montant qui serait payé pour résilier ou remplacer les contrats. À l'heure actuelle, on ne prévoit pas résilier ni remplacer de parties importantes des contrats.

i) Concentration du risque de crédit :

La Société utilise des instruments financiers qui risquent de l'exposer à une concentration du risque de crédit. Les instruments comprennent les quasi-espèces, les débiteurs et les prêts. Les quasi-espèces consistent en dépôts auprès de grandes banques commerciales. Les débiteurs comprennent le crédit accordé aux détaillants de produits de loterie et aux clients de casinos commerciaux. Les prêts comprennent les prêts accordés aux exploitants d'hippodromes et aux municipalités. La Société effectue régulièrement des évaluations de crédit des détaillants, des clients, des exploitants d'hippodromes et des municipalités, et elle prévoit des provisions pour d'éventuelles créances irrécouvrables.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

1. Principales conventions comptables (suite) :

j) Instruments financiers :

Les instruments financiers de la Société comprennent les espèces et quasi-espèces, les débiteurs, les prêts, les espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations, les créiteurs et charges à payer, la somme à payer aux exploitants, la somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning et la dette à long terme. La juste valeur de ces instruments financiers, à l'exclusion des prêts et de la dette à long terme, se rapproche de la valeur comptable en raison de l'échéance proche de ces instruments. La juste valeur des prêts se rapproche de la valeur comptable avant la provision pour créances irrécouvrables et elle est calculée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux d'intérêt en vigueur pour des emprunts similaires, en supposant que les emprunteurs aient la même solvabilité et que la période jusqu'à l'échéance soit la même. La juste valeur de la dette à long terme se rapproche de la valeur comptable et elle est calculée en actualisant les flux monétaires futurs aux taux d'intérêt en vigueur pour des emprunts comportant des conditions et des échéances similaires.

k) Estimations :

La direction de la Société a fait un certain nombre d'estimations et d'hypothèses portant sur les montants d'actif et de passif, les actifs et les passifs éventuels et les montants des produits et des charges présentés, afin de dresser les états financiers de l'exercice considéré conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Espèces et quasi-espèces :

Les espèces et quasi-espèces comprennent les montants ci-dessous, qui sont détenus dans des comptes distincts :

	2003	2002
Réserves :		
Remplacement des immobilisations	86 685 \$	78 572 \$
Exploitation	61 160	56 416
Primes de départ	21 777	19 262
	169 622	154 250
Fonds déposés aux fins de prix	32 852	33 288
Prêt à terme	8 132	61 074
	210 606 \$	248 612 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

2. Espèces et quasi-espèces (suite) :

La Société a créé des réserves liquides aux casinos commerciaux conformément à leurs contrats d'exploitation respectifs, pour les besoins suivants :

- i) Réserve de remplacement des immobilisations, pour des acquisitions d'immobilisations autres que les réparations courantes ou les améliorations importantes;
- ii) Réserve d'exploitation, pour respecter des obligations précises dans l'éventualité où les produits seraient insuffisants pour permettre de régler ces obligations;
- iii) Réserves de primes de départ, pour respecter certaines obligations de la Société découlant du départ ou de la mise à pied d'employés d'un exploitant, dans l'éventualité où l'on mettrait fin aux activités de celui-ci.

Les fonds déposés aux fins de prix sont des fonds réservés qui représentent le montant estimatif brut des prix non réclamés moins le montant estimatif des prix que l'on prévoit ne jamais être réclamés par les joueurs.

Les prêts à terme représentent les fonds affectés à Casino Rama, qui doivent être utilisés pour les constructions en cours.

Les espèces et quasi-espèces comprennent les dépôts bancaires à terme s'élevant à 43 000 000 \$ (92 914 000 \$ en 2002), portant intérêt à des taux variant de 2,1 % à 3,2 % (1,8 % à 4,9 % en 2002).

3. Frais de démarrage et frais de développement reportés :

			2003	2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Frais de démarrage				
Casinos commerciaux	4 327 \$	3 180 \$	1 147 \$	1 402 \$
Casinos de bienfaisance	38 452	33 285	5 167	11 011
Salles de machines à sous dans les hippodromes	82 326	75 663	6 663	25 502
	125 105	112 128	12 977	37 915
Frais de développement reportés	31 790	8 993	22 797	12 450
	156 895 \$	121 121 \$	35 774 \$	50 365 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

4. Prêts :

La Société a prêté des fonds à des exploitants d'hippodromes pour leur permettre de rénover ou de construire des bâtiments pour accueillir les installations de machines à sous de la Société. Ces prêts sont garantis par des hypothèques et des ententes de garantie générale qui couvrent les actifs des exploitants d'hippodromes. Les intérêts sur ces prêts sont basés sur le taux préférentiel et sont remboursables sur des périodes de un à dix ans. Les remboursements, qui sont basés sur une formule convenue, consistent en retenues sur les commissions qui seraient autrement versées aux exploitants d'hippodromes. La Société a également prêté des fonds à des municipalités aux fins de l'amélioration des infrastructures. Les sommes seront récupérées au titre des commissions municipales qui seraient autrement versées.

La Société s'est engagée à prêter un maximum de 32 500 000 \$ à deux exploitants d'hippodromes, dont une tranche de 3 865 000 \$ est remboursable à la Société au 31 mars 2003. De plus, la Société s'est engagée à prêter un maximum de 4 875 000 \$ à deux municipalités, dont une tranche de 3 259 000 \$ a été avancée au 31 mars 2003.

5. Immobilisations :

			2003	2002
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	133 161 \$	— \$	133 161 \$	132 245 \$
Bâtiments	636 925	56 623	580 302	642 615
Mobilier et agencements	408 182	229 220	178 962	62 227
Améliorations locatives	495 840	172 088	323 752	111 683
Matériel pour les loteries et jeux	119 851	109 968	9 883	573
Matériel pour les casinos et les salles de machines à sous dans les hippodromes	353 712	198 894	154 818	271 065
Constructions en cours	42 524	—	42 524	126 393
	2 190 195 \$	766 793 \$	1 423 402 \$	1 346 801 \$

Au cours de l'exercice, la Société a capitalisé des intérêts s'élevant à 1 369 000 \$ (4 085 000 \$ en 2002).

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

6. Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning et charges reportées :

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Apports sous forme d'actifs aux Chippewas de Mnjikaning	32 337 \$	12 952 \$	19 385 \$	14 935 \$
Charges reportées	3 950	591	3 359	3 967
	36 287 \$	13 543 \$	22 744 \$	18 902 \$

7. Espèces et placements à court terme détenus pour le compte des Premières nations :

	2003	2002
Distributions conservées dans un compte en banque distinct	45 881 \$	22 832 \$
Intérêts gagnés	872	141
	46 753	22 973
Distributions à payer aux Premières nations, comprises dans les créditeurs et charges à payer	8 185	7 718
	54 938 \$	30 691 \$

La convention de revenu de Casino Rama stipule qu'à partir du 31 juillet 2001, la Société conservera 35 % des distributions nettes de Casino Rama dans un compte en banque distinct si la Société n'a pas reçu une directive conjointe des Chefs de l'Ontario et des Chippewas de Mnjikaning à l'égard d'une nouvelle formule de distribution. La société n'a pas reçu cette directive et conserve donc 35 % du revenu net dans un compte en banque distinct portant intérêt depuis le 31 juillet 2001. Cette affaire fait actuellement l'objet d'une poursuite entreprise par les Chippewas of Mnjikaning contre la province de l'Ontario et la Société. Jusqu'à ce que les tribunaux aient rendu un jugement, ou encore jusqu'à ce que les Chippewas of Mnjikaning et les Chefs de l'Ontario s'entendent sur une nouvelle formule de distribution, la Société est tenue de conserver ces fonds.

Le 9 juin 2000, la Société, les Premières nations de l'Ontario et la province de l'Ontario ont conclu une convention de revenu qui donne aux Premières nations de l'Ontario des droits sur les produits nets d'exploitation de Casino Rama, conformément à la définition de la convention. En vertu de cette entente, la Société est tenue de distribuer mensuellement les produits nets d'exploitation. Le paiement pour le mois de mars 2003 est compris dans les distributions aux Premières nations mentionnées ci-dessus.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

8. Opérations entre apparentés :

- a) Aux termes des conventions d'aménagement et d'exploitation de chacun des casinos commerciaux et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron, l'exploitant a le droit de recevoir des honoraires correspondant à un pourcentage des produits bruts et à un pourcentage de la marge d'exploitation nette, au sens que donnent à ces expressions chacune des conventions d'aménagement et d'exploitation.
- b) Aux termes d'une convention d'aménagement et d'exploitation de Casino Rama, les Chippewas de Mnjikaning reçoivent des honoraires annuels de 4 500 000 \$ au titre des services d'exploitation continus, ce montant étant ajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation. Des sommes supplémentaires de 9 242 000 \$ (4 922 000 \$ en 2002) ont été versées aux Chippewas de Mnjikaning au cours de l'exercice en rapport avec les services d'enlèvement de la neige, les services d'aqueduc et d'égout ainsi que les services d'urgence. De plus, en vertu d'un bail de 10 ans expirant en juillet 2006, un loyer annuel de 667 000 \$, ajusté en fonction de l'inflation, est payé pour la location de bureaux et d'entrepôts à une société liée aux Chippewas de Mnjikaning.

Le 30 avril 2002, une convention a été signée avec les Chippewas de Mnjikaning selon laquelle la Société remboursera 75 % du budget d'exploitation annuel du service d'incendies, en contrepartie de services de protection contre les incendies pour le complexe du casino. Ce montant est inclus dans les sommes supplémentaires versées aux Chippewas de Mnjikaning ci-dessus et il est défini dans la convention pour la période du 1^{er} avril 2000 au 31 juillet 2011.

Les terrains utilisés pour les besoins du complexe Casino Rama sont loués par Casino Rama à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, en vertu d'un bail de 25 ans, qui expire en mars 2021. Ce bail prévoit un loyer annuel de 3 500 000 \$ ajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation et payé aux Chippewas de Mnjikaning à même les produits bruts de Casino Rama, conformément aux instructions du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien agissant à titre de représentant de Sa majesté la Reine. Aux termes d'une convention d'expansion, un loyer annuel supplémentaire de 1 700 000 \$, ajusté annuellement pour tenir compte de l'inflation, doit être versé.

Les Chippewas de Mnjikaning sont les promoteurs du projet d'expansion du complexe Casino Rama, et une tranche de 1 334 000 \$ (9 047 000 \$ en 2002) attribuable aux travaux de construction est comprise dans la somme à payer aux Chippewas de Mnjikaning.

- c) En vertu des modalités de l'entente de développement et d'exploitation, la Première nation des Mississaugas de Scugog Island reçoit un montant équivalant à 5 % des produits bruts des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron en contrepartie des terrains fournis pour les installations de machines à sous.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

9. Passif à long terme :

	2003	2002
Emprunt à terme non renouvelable	167 904 \$	186 560 \$
Moins la tranche à court terme	18 656	18 656
	149 248	167 904
Passif lié à la construction (note 10 e)	6 858	—
	156 106 \$	167 904 \$

La Société a signé une convention d'expansion et de rénovation de Casino Rama. Aux termes de cette convention, la responsabilité de l'aménagement, de la construction et du financement du projet d'expansion de Casino Rama, qui a été quasi achevé durant l'exercice, incombe aux Chippewas de Mnjikaning. De plus, Casino Rama Inc., filiale en propriété exclusive des Chippewas de Mnjikaning, a signé une convention de prêt accordant une facilité de crédit non rotative de 186 560 000 \$ pour le projet. Aux termes de la convention d'aménagement et d'exploitation de Casino Rama, il faut notamment que le paiement du capital et des intérêts provienne des produits bruts de Casino Rama et qu'il soit effectué en 19 versements en capital de 4 664 000 \$ à partir du 28 juin 2002, et en un versement final de 97 644 000 \$.

La facilité de crédit porte intérêt à des taux variant du taux préférentiel au taux préférentiel majoré de 1,5 %, selon les termes de la facilité de crédit. Le taux préférentiel au 31 mars 2003 était de 4,75 %. Les intérêts versés durant l'exercice se sont élevés à 10 858 000 \$ (6 256 000 \$ en 2002). Un contrat de swap de taux d'intérêt, qui échoit le 30 juin 2007, a été conclu sur un capital nominal original de 125 100 000 \$. Le solde en vertu de ce contrat s'élevait à 115 224 000 \$ (111 200 000 \$ en 2002) au 31 mars 2003. Ce contrat offre un taux fixe de 6,68 % sur le montant nominal de référence en cours. L'exposition au risque de taux d'intérêt, qui se limite au différentiel net entre le taux d'emprunt variable et le taux fixe en vertu du contrat de swap, était d'environ 3 % au 31 mars 2003. Le taux des intérêts nets à recevoir ou à verser en vertu du contrat est établi à chaque trimestre avec la contrepartie, qui est une banque à charte canadienne. La juste valeur du contrat de swap de taux d'intérêt, qui représente le montant à verser pour résilier ou remplacer le contrat au 31 mars 2003, est de 8 332 000 \$ (7 646 000 \$ en 2002).

Les fonds avancés aux termes de la facilité de crédit sont garantis par certains actifs de Casino Rama.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

9. Passif à long terme (suite) :

Les remboursements de capital devant être effectués au cours des quatre prochains exercices à même les flux de trésorerie du complexe sont approximativement les suivants :

2004	18 656 \$
2005	18 656
2006	18 656
2007	111 936

10. Engagements :

a) Obligations en vertu des contrats de location-exploitation :

La Société a conclu plusieurs contrats de location pour des propriétés et du matériel. Les paiements minimaux exigibles s'établissent approximativement comme suit :

2004	11 670 \$
2005	9 972
2006	9 223
2007	7 266
2008	4 058
	42 189
Par la suite	14 314
	56 503 \$

La Société a prolongé son contrat de location pour les locaux provisoires de Casino Niagara jusqu'au 9 décembre 2006, avec une option de renouvellement de cinq ans, jusqu'au 9 décembre 2011.

b) Fournisseurs :

La Société s'est engagée, en vertu de contrats de matériel informatique et d'entretien, à effectuer les versements annuels approximatifs suivants :

2004	6 960 \$
2005	1 666
	8 626 \$

c) Loteries :

La Société a conclu des conventions d'achat avec les fournisseurs pour l'impression de billets et pour des services en ligne. Une convention engageant la Société à effectuer des achats pour un maximum de 9 365 000 \$ est en vigueur jusqu'en septembre 2004.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

10. Engagements (suite) :

La Société a signé un contrat pour remplacer les terminaux et les logiciels des terminaux en ligne. Les tests d'implantation des terminaux ont commencé vers la fin de 2002, et l'implantation chez les détaillants commencera durant l'été 2003. Le coût total du projet est évalué à 85 000 000 \$.

d) Casino Windsor :

En ce qui a trait au casino permanent de Windsor (Ontario) et en vertu d'une convention, la Société a convenu d'offrir à la ville de Windsor, à partir du 1^{er} mai 1998, un rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 \$ par année au cours des dix premières années et de 3 000 000 \$ par année au cours des dix dernières années.

e) Casino Niagara :

En ce qui a trait au casino permanent de Niagara Falls (Ontario) et en vertu d'une convention, la Société a convenu d'offrir à la corporation de la ville de Niagara Falls (la « Ville »), à partir du 7 décembre 2000, un rendement fixe sur 20 ans d'un montant de 2 600 000 \$ par année au cours des dix premières années, de 3 000 000 \$ par année au cours des dix prochaines années et, par la suite, de 3 000 000 \$, ajusté selon l'indice des prix à la consommation, conformément à la définition de la convention. En outre, la Société est tenue de rembourser à la Ville la part de certains coûts d'infrastructure qui revient à la Société et qui s'élève à 3 300 000 \$.

Le 29 janvier 2002, la Société a conclu avec Falls Management Company (FMC) un accord-cadre modifié et reformulé d'aménagement prévoyant la construction et l'aménagement d'un casino permanent à Niagara Falls (Ontario). Selon les modalités de l'accord, la responsabilité de financer la construction incombe au promoteur et les risques du contrat sont essentiellement transférés au promoteur. Les risques de la Société comprennent les cas de force majeure, les fluctuations extraordinaires des taux d'intérêt et la dévaluation du dollar canadien. L'ouverture du complexe est prévue pour le printemps 2004. La Société fera l'acquisition du complexe de casino permanent auprès de FMC au coût de 794 000 000 \$ une fois le projet terminé. Les coûts en capital additionnels devant être engagés par la Société sont évalués à 203 000 000 \$; une tranche de 92 351 000 \$ a été dépensée au 31 mars 2003. Les coûts engagés à ce jour comprennent des frais de construction de 6 858 000 \$, qui représentent des honoraires correspondant à 2,5 % des coûts engagés par FMC au 31 mars 2003 (note 9) relativement au projet. Le coût total du projet est estimé à 997 000 000 \$.

f) Salles de machines à sous dans les hippodromes :

Au 31 mars 2003, la Société a commencé à discuter avec des propriétaires d'hippodromes pour établir deux salles supplémentaires de machines à sous dans les hippodromes, moyennant un coût total qui ne peut être déterminé pour l'instant.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

11. Éventualités :

À l'occasion, la Société est partie à diverses poursuites découlant du cours normal de ses activités. La Société est d'avis que l'issue de ces poursuites n'aura aucune incidence importante sur les présents états financiers. S'il y a lieu, les montants des règlements ayant trait à ces éventualités seront passés en charges dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel chaque règlement aura lieu.

12. Information sectorielle :

	2003				
Secteur	Loteries et bingo	Casinos commerciaux	Casinos de bienfaisance	Salles de machines à sous dans les hippodromes	Total
Produits :					
Loteries et bingo	2 208 776 \$	— \$	— \$	— \$	2 208 776 \$
Machines à sous	—	1 267 415	377 277	1 490 968	3 135 660
Tables de jeu	—	435 887	58 332	—	494 219
Activités non liées au jeu	—	177 745	24 983	1 183	203 911
	2 208 776	1 881 047	460 592	1 492 151	6 042 566
Moins les ristournes promotionnelles	—	211 084	27 232	42 230	280 546
	2 208 776	1 669 963	433 360	1 449 921	5 762 020
Frais d'exploitation :					
Activités non liées au jeu	—	152 819	22 824	3 384	179 027
Activités liées au jeu et à la loterie	88 275	305 246	91 518	132 015	617 054
Prix des loteries	1 134 696	—	—	—	1 134 696
Commissions	155 603	—	18 876	351 835	526 314
Commercialisation et promotion	40 781	125 949	16 094	64 343	247 167
Honoraires des exploitants (note 8 a)	—	75 950	5 584	—	81 534
Amortissement	6 371	66 781	33 391	63 237	169 780
Frais généraux et administratifs	38 704	189 750	61 580	87 375	377 409
Cotisation sur les gains (note 14)	—	340 711	18 873	—	359 584
Versements au gouvernement du Canada (note 15)	51 615	19 384	8 342	29 774	109 115
	1 516 045	1 276 590	277 082	731 963	3 801 680
Produits avant les charges suivantes	692 731	393 373	156 278	717 958	1 960 340
Intérêts et autres produits, montant net	2 817	5 927	1 779	5 472	15 995
Gain de change	—	22 090	1 773	2 991	26 854
Bénéfice net	695 548 \$	421 390 \$	159 830 \$	726 421 \$	2 003 189 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

12. Information sectorielle (suite) :

					2002
Secteur	Loteries et bingo	Casinos commerciaux	Casinos de bienfaisance	Salles de machines à sous dans les hippodromes	Total
Produits :					
Loteries et bingo	2 111 703 \$	– \$	– \$	– \$	2 111 703 \$
Machines à sous	–	1 274 551	322 026	1 289 417	2 885 994
Tables de jeu	–	444 880	53 397	–	498 277
Activités non liées au jeu	–	157 491	19 119	932	177 542
	2 111 703	1 876 922	394 542	1 290 349	5 673 516
Moins les ristournes promotionnelles	–	182 409	21 271	27 826	231 506
	2 111 703	1 694 513	373 271	1 262 523	5 442 010
Frais d'exploitation :					
Activités non liées au jeu	–	139 402	17 664	2 967	160 033
Activités liées au jeu et à la loterie	90 151	294 910	79 719	108 395	573 175
Prix des loteries	1 050 150	–	–	–	1 050 150
Commissions	151 577	–	16 169	303 995	471 741
Commercialisation et promotion	39 783	118 997	12 330	52 414	223 524
Honoraires des exploitants (note 8 a)	–	83 244	5 020	–	88 264
Amortissement	12 053	64 522	32 060	61 127	169 762
Frais généraux et administratifs	44 663	171 099	38 739	57 783	312 284
Cotisation sur les gains (note 14)	–	343 810	16 857	–	360 667
Versements au gouvernement du Canada (note 15)	51 155	29 174	7 097	27 581	115 007
	1 439 532	1 245 158	225 655	614 262	3 524 607
Produits avant les charges suivantes	672 171	449 355	147 616	648 261	1 917 403
Intérêts et autres produits, montant net	8 651	17 403	607	2 261	28 922
Gain de change	7	26 633	1 773	4 472	32 885
Bénéfice net	680 829 \$	493 391 \$	149 996 \$	654 994 \$	1 979 210 \$

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

13. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

La Société offre des prestations de retraite à tous ses employés permanents et aux employés non permanents admissibles par l'intermédiaire de la Caisse de retraite de la fonction publique (CRFP) et du fonds de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (le fonds de retraite du SEFPO) qui sont des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées établis par la province de l'Ontario. Le coût des avantages postérieurs à l'emploi est inclus dans les cotisations de retraite effectuées par la Société dans la CRFP et dans le fonds de retraite du SEFPO. Par conséquent, la Société ne comptabilise pas de passif additionnel pour ces coûts futurs. Le taux de cotisation de la Société au fonds a augmenté de 4 % durant l'exercice considéré, et sa cotisation s'est chiffrée à 8 735 000 \$ (4 678 000 \$ en 2002).

Les exploitants des casinos commerciaux ont établi des régimes de retraite à cotisations déterminées à l'intention de leurs employés. La charge de retraite de l'exercice s'est élevée à 15 474 000 \$ (15 433 000 \$ en 2002).

14. Cotisation sur les gains :

La Société remet à la province de l'Ontario une cotisation équivalant à 20 % des produits du jeu tirés des casinos commerciaux et des installations de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron.

15. Versements au gouvernement du Canada :

La Société a effectué les versements suivants au gouvernement du Canada :

	2003	2002
Versements au nom de la province de l'Ontario	22 612 \$	21 886 \$
Taxe sur les produits et services	86 503	93 121
	109 115 \$	115 007 \$

a) Versements au nom de la province de l'Ontario :

Les sociétés des loteries provinciales effectuent des versements au gouvernement du Canada en vertu d'une entente intervenue en août 1979 entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Cette entente stipule que le gouvernement du Canada ne participera pas à la vente de billets de loteries.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

Notes complémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2003

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

15. Versements au gouvernement du Canada (suite) :

b) Taxe sur les produits et services :

La Société, qui est inscrite à la taxe sur les produits et services (TPS), effectue des versements de TPS au gouvernement fédéral en vertu des règlements sur les jeux de hasard (TPS/TVH) de la *Loi sur la taxe d'accise*. La taxe nette de la Société au cours d'un exercice est calculée à l'aide de la taxe nette attribuable aux activités liées et non liées au jeu. La taxe nette attribuable aux activités liées au jeu a généré un fardeau fiscal de 14 % sur les frais taxables liés au jeu engagés par la Société. La taxe nette attribuable aux activités non liées au jeu se calcule de la même façon que pour les autres sociétés inscrites à la TPS au Canada.

16. Chiffres de l'exercice précédent :

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
ARONSON	DONALD	Director, Corp. Events & Comm. Rel.	\$108,791.25	\$202.16
AUBE	MICHEL	Sr Manager, Corporate Security	\$101,210.42	\$188.28
BABALIS	CHRISTOS	Site General Manager	\$101,623.85	\$184.62
BAILEY	ROD	General Manager	\$135,416.92	\$237.71
BARBARO	RON	Chief Executive Officer	\$360,213.59	\$7,377.25
BARNETT	KENNETH	Director, New Business & Dev.	\$118,461.69	\$2,032.82
BELL-MURRAY	LISA	Director, Corp. Acct. & Rpt.	\$147,049.51	\$256.99
BERDOWSKI	ALAN	SVP, Lottery Division	\$201,370.65	\$8,041.23
BORTOLUSSI	ROY	Director, Jackpot & Value Brands	\$131,693.24	\$238.17
BROWN	GREGORY	Director e-Business	\$115,628.58	\$225.41
BURTON	TIMOTHY	Director, Taxation	\$128,435.85	\$243.23
CALDERONE	BART	Director, Strategic Projects	\$144,290.93	\$257.07
CAMERON	CHRIS	Dir, Challenge & Winning Feeling	\$112,265.60	\$204.66
CAMPBELL	ALEXANDER	Director, Customer Service	\$129,092.37	\$222.86
CARVALHO	ANTONIO	VP, Corp. Planning & e-Business	\$172,836.04	\$2,055.97
CHORONZEY	KAREN	Dir, HR Strategic Alliances	\$104,809.55	\$194.19
COOPER	JEFF	Director, Customer & Channel M	\$135,833.38	\$1,515.92
COWIE	GEOFFREY	Senior Legal Counsel	\$106,942.10	\$187.92
CRAIG	RON	Dir, Develop & Implementation	\$130,068.82	\$242.85
CRAWFORD	MONA	Director, Sales & Service Initiatives	\$121,747.03	\$213.00
CRONIN	JAMES	Sr Manager Public Relations	\$134,615.50	\$248.91
DALTON	EARL	Sr VP, Finance & Admin.	\$201,370.65	\$9,700.73
DEANS	WAYNE	Director, Internal Audit	\$126,678.29	\$231.69
DI MAURIZIO	MORY	General Manager	\$109,943.15	\$191.63
FERRARA	FRANCESCO	Senior Legal Counsel	\$123,479.90	\$195.05
FIORAVANTI	WALTER	VP, Human Resources	\$181,613.58	\$14,812.29
FLYNN	LARRY	Sr. VP, Marketing & Customer Dev.	\$188,666.99	\$7,022.27
FRAIR	ROBERT	Project Director - ERM	\$124,176.57	\$229.18
GAGESCH	KARL	Vice President, Finance	\$146,900.72	\$14,323.02
GIBBONS	BRENDA	Director, Procurement & Admin.	\$130,629.47	\$240.99
GLENAT	SUELLEN	Dir., Employee Relations & Comm.	\$114,178.19	\$7,627.30
GRAY	RICHARD	Director, Fin Plan, Budget & A	\$109,655.01	\$185.42
HENDERSON	MARK	Director, Regional Operations	\$122,047.06	\$285.06
HILL	DOUGLAS	Relationship Manager	\$119,297.39	\$217.53
KO	RONALD	Director, Bingo Gaming	\$108,399.60	\$195.52
KOZNIUK	BOB	VP, Charity & Aboriginal Casin	\$212,286.92	\$13,253.25
KURDYLA	DAVID	VP, Solutions Delivery	\$103,269.22	\$5,205.24
KYLE	BRIAN	Director, New Business Dev	\$115,297.16	\$206.68
LAPOINTE	CATHERINE	Director, Operate & Maintain	\$110,340.69	\$208.86
LOCKE	ROBERT	Dir., Facilities Maintenance	\$126,452.26	\$1,985.64
LONGMAN	ROBERT	Key Account Manager	\$104,165.05	\$2,043.57
MACDONALD	SHARON	Director, Planning & Controls	\$140,737.63	\$269.10
MADDOCKS	DAVID	Director, Development	\$136,208.43	\$2,291.21
MAGEE	MARK	Site General Manager	\$110,306.63	\$208.59
MARINELLI	THOMAS	Chief Technology Officer	\$185,499.76	\$283.49
MARKKULA	LEO	Director, Treasury	\$124,760.66	\$229.18
MCPHEE	TERRY	General Manager	\$117,785.22	\$200.79
MICUCCI	PAUL	VP, Racetrack Dev. & Operations	\$201,944.16	\$2,316.95
MITCHELL	BILL	Dir, Solutions Delivery RT&CC	\$149,718.53	\$95.83

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
MYERS	DAVID	VP, Sales & Service	\$161,042.40	\$2,944.07
NIEDER	MICHAEL	VP, Information Technology	\$201,697.65	\$8,439.14
PALMER	BRIAN	Dir., Process & Implementation	\$113,709.20	\$211.80
PERUGINI	TONY	Mgr., FinPlan Commercial Casinos	\$105,237.28	\$196.83
PETERS	INGRID	VP, Legal and Compliance	\$197,679.66	\$8,475.45
PRGOMET	JOHN	Dir., HR Programs & Infrastructure	\$119,144.06	\$212.28
RENNIE	KAREN	Site General Manager	\$111,465.81	\$172.35
ROZELUK	JERRY	Director, Regional Operations	\$121,611.54	\$3,189.23
SELDON DIMOCK	VERITY	Dir., Performance & Learning	\$113,042.05	\$211.65
SEPKOWSKI	MATT	Dir., Marketing & Cust. Development	\$110,150.27	\$195.60
SMITH	GEOFF	General Manager	\$136,411.10	\$223.42
STREICH	ROBERT	Manager, Lotteries	\$102,710.88	\$173.97
THORBURN	DAVID	Site General Manager	\$103,618.89	\$164.67
TOMIE	ADRIANA	Director, Shared Services	\$136,840.75	\$256.15
UHREN	CAMERON	General Manager	\$137,256.77	\$226.97
WALKER	STUART	General Manager	\$127,247.44	\$208.80
WHITMELL	DERECK	Director, Solutions Delivery	\$115,078.13	\$208.99
WISTERNOFF	JOHN	VP, Lottery Marketing	\$160,955.35	\$7,497.32
WOOD	BRIAN	Chief Operating Officer	\$283,786.49	\$2,826.55
YAMMINE	GEORGES	Director of Operations	\$150,405.38	\$6,387.94
ZELISNEY	JACKIE	Casino Manager	\$116,082.03	\$206.70

Organismes de services du gouvernement

ACTION CANCER ONTARIO

Le 12 août 2003

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers et de toutes les informations présentées dans ces états financiers incombe à la direction et au conseil d'administration. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, en incluant, le cas échéant, des montants calculés d'après ses estimations et son jugement.

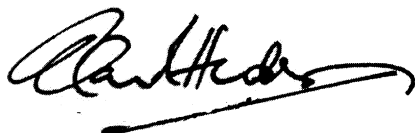
Action Cancer Ontario respecte les normes d'intégrité et de soins aux patients les plus strictes. Pour préserver son actif, Action Cancer Ontario s'est dotée d'un ensemble solide et dynamique de procédures et de contrôles financiers internes qui équilibrent avantages et coûts. La direction a établi et maintient des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer les systèmes et pratiques de gestion, et des rapports sont remis au comité des finances et de la vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des finances et de la vérification, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Il contrôle les activités financières de Action Cancer Ontario et passe en revue les états financiers et le rapport des vérificateurs externes sur ces derniers.

Le vérificateur provincial a examiné les états financiers. Sa responsabilité consiste à exprimer son opinion en indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario, selon les principes comptables généralement reconnus. Dans son rapport, le vérificateur définit l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, le conseil d'administration de Action Cancer Ontario, par l'entremise de son comité des finances et de la vérification, était chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles financiers. Le comité rencontre régulièrement la direction, le vérificateur interne et le vérificateur provincial pour s'assurer que chaque groupe a rempli correctement ses fonctions respectives, et pour passer en revue les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration. Le vérificateur provincial a eu directement et pleinement accès au comité des finances et de la vérification, en présence et en l'absence de la direction, pour discuter de sa vérification et de ses constatations quant à l'intégrité de la présentation de l'information financière de Action Cancer Ontario et de l'efficacité de son système de contrôles internes.

Au nom de la direction de Action Cancer Ontario,



Alan R. Hudson, OC
Président et chef de la direction



Catherine David Nolan
Vice-présidente provinciale, Services généraux
et chef des finances

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À Action Cancer Ontario
et au ministère de la Santé et des Soins de longue durée

J'ai vérifié le bilan de Action Cancer Ontario au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution du solde des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de Action Cancer Ontario. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Action Cancer Ontario au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.R. McCarter'.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Toronto (Ontario)
Le 30 mai 2003

ACTION CANCER ONTARIO

Bilan

(en milliers de dollars)

Au 31 mars 2003, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2002

	2003	2002
Actif		
Actif à court terme :	\$	\$
Liquidités	35 757	5 372
Placements à court terme	4 010	3 016
Débiteurs	10 701	12 046
Sommes à recouvrer du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	18 248	45 720
Sommes à recouvrer des fondations communautaires	4 821	3 177
Autres	3 608	3 982
	77 145	73 313
Placements à long terme (note 2)	58 434	55 766
Actif au titre des prestations de retraite constituées (note 3)	7 879	8 858
Immobilisations (note 4)	57 424	33 353
Autres	337	454
	201 219	171 744
Passif, apports reportés et solde des fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	44 502	46 217
Apports reportés		
Subventions de fonctionnement reportées (note 5a))	23 657	19 679
Apports reportés pour immobilisations (note 5b))	71 782	46 877
	95 439	66 556
Charges complémentaires de retraite (note 3)	6 801	4 864
Solde des fonds		
Fonds de dotation	2 613	2 964
Fonds grevés d'affectations internes et externes	34 592	33 959
Investissement en immobilisations (note 6)	4 849	6 735
Fonds reliés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 7)	1 078	3 994
Fonds non affectés	11 345	6 455
	54 477	54 107
Engagements (note 11)		
Éventualité (note 12)		
	201 219	171 744

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Administrateur

Administrateur

ACTION CANCER ONTARIO

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2002

	Fonds affecté		Fonds d'administration générale		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes						
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée	—	—	286 110	265 955	286 110	265 955
Revenus de placements (note 8)	61	1 005	3 210	4 064	3 271	5 069
Dons, legs et subventions	8 334	6 880	157	230	8 491	7 110
Amortissement des apports reportés pour immobilisations (note 5b))	1 705	1 198	13 130	6 250	14 835	7 448
Autres	19 801	13 665	18 164	16 296	37 965	29 961
	29 901	22 748	320 771	292 795	350 672	315 543
Dépenses						
Salaires	5 622	4 657	118 888	121 901	124 510	126 558
Charges sociales	1 183	870	30 962	32 605	32 145	33 475
Médicaments	16	5	67 935	61 665	67 951	61 670
Autres dépenses de fonctionnement (note 9)	17 421	10 758	58 369	54 029	75 790	64 787
Fournitures et services médicaux et chirurgicaux	2 131	1 343	22 320	18 494	24 451	19 837
Amortissement des immobilisations	1 705	1 198	17 047	11 227	18 752	12 425
Charges de retraite (note 3)	—	—	4 605	5 634	4 605	5 634
Charges complémentaires de retraite (note 3)	—	—	2 098	2 009	2 098	2 009
	28 078	18 831	322 224	307 564	350 302	326 395
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	1 823	3 917	(1 453)	(14 769)	370	(10 852)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État de l'évolution du solde des fonds
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2002

						2003	2002
			Fonds d'administration générale				
	Fonds affecté		Investissement en immobilisations (note 6)	Fonds reliés aux avantages postérieurs au départ à la retraite (note 7)	Fonds non affectés	Total	Total
	Fonds de dotation	Autres					
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde des fonds au début de l'exercice	2 964	33 959	6 735	3 994	6 455	54 107	64 959
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	26	1 797	(3 917)	(6 703)	9 167	370	(10 852)
Virements interfonds (note 10)	(377)	(1 164)	—	—	1 541	—	—
Cotisations au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite	—	—	—	3 787	(3 787)	—	—
Investissement en immobilisations (note 6)	—	—	2 031	—	(2 031)	—	—
Solde des fonds à la fin de l'exercice	2 613	34 592	4 849	1 078	11 345	54 477	54 107

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec les chiffres correspondants de l'exercice 2002

	2003	2002
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes par rapport aux dépenses – Fonds affecté	1 823	3 917
Déficit des recettes par rapport aux dépenses – Fonds d'administration générale	(1 453)	(14 769)
Amortissement des immobilisations	18 752	12 425
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	(14 835)	(7 448)
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation	29 810	(27 531)
	34 097	(33 406)
Activités d'investissement		
Placements à court terme, net	(994)	(3 016)
Placements à long terme, net	(2 668)	5 421
Achats d'immobilisations		
Financés par les apports pour immobilisations	(40 792)	(18 206)
Financés à l'interne	(2 031)	1 866
Autres éléments d'actif	117	94
Variation de l'actif au titre des prestations de retraite constituées	979	2 868
Variation des charges complémentaires de retraite	1 937	1 909
Apports reportés pour immobilisations	39 740	38 465
	(3 712)	29 401
Augmentation (diminution) des liquidités	30 385	(4 005)
Liquidités au début de l'exercice	5 372	9 377
Liquidités à la fin de l'exercice	35 757	5 372

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

Le gouvernement de l'Ontario a approuvé la création de Action Cancer Ontario (l'« organisme ») le 29 avril 1997. Celle-ci contribuera à améliorer sensiblement les résultats, la qualité et l'efficacité des services de cancérologie au profit des patients atteints d'un cancer, de leur famille et du public. Les services de cancérologie comprendront la prévention, le dépistage précoce, le diagnostic, le traitement, les soins de soutien, la recherche et la formation. L'organisme a été constitué sous le nom de La Fondation ontarienne pour la recherche en cancérologie et le traitement du cancer en vertu d'une loi de la province d'Ontario en 1943 et a été renommé Action Cancer Ontario en 1997. C'est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers de l'organisme ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif, la présentation de l'actif et du passif éventuel, les apports reportés et le solde des fonds à la date des états financiers, et sur les montants présentés dans les états des résultats et de l'évolution du solde des fonds pour l'exercice. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ces estimations.

a) Comptabilité par fonds

L'organisme comptabilise les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Le fonds d'administration générale sert à comptabiliser les programmes et les activités administratives de l'organisme qui sont financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds affecté présente toutes les ressources grevées d'affectations externes et internes. Ces ressources servent principalement à la recherche et à la formation. Elles comprennent les dons et les subventions dont l'utilisation a été soumise à des restrictions particulières par le donateur, ou qui ont été reçus par un centre et réservés pour un usage particulier par celui-ci.

Le fonds de dotation présente les apports grevés d'affectations d'origine externe en vertu desquelles les ressources apportées doivent être préservées en permanence.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

1. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des recettes

Les apports affectés reliés aux programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée sont constatés à titre de recettes du fonds d'administration générale dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont constatés à titre de recettes du fonds affecté approprié dans l'exercice où ils sont reçus.

Les apports pour dotation sont constatés à titre de recettes du fonds de dotation approprié dans l'exercice où ils sont reçus.

Les revenus de placement affectés provenant des ressources du fonds de dotation sont constatés à titre de recettes du fonds affecté.

Les apports non affectés sont constatés à titre de recettes du fonds d'administration générale dans l'exercice où ils sont reçus.

c) Stocks

Les stocks de médicaments sont indiqués selon la méthode de la moindre valeur (coût – valeur de réalisation nette) et sont inclus dans les autres éléments d'actif à court terme.

d) Placements

Les placements à court terme sont indiqués au coût, qui se rapproche de la valeur de marché. Les placements à court terme sont ceux échéant à plus de trois mois mais à moins d'un an. Les placements à court terme échéant à moins de trois mois sont comptabilisés à titre de liquidités.

Les placements à long terme sont comptabilisés au coût. Si la valeur de marché des placements devient inférieure à leur coût et si cette baisse de valeur n'est pas considérée comme temporaire, les placements sont ramenés à leur valeur de marché.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

1. Principales conventions comptables (suite)

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les apports destinés à l'achat d'immobilisations sont comptabilisés à titre de subventions pour immobilisations et amortis selon la même méthode que les immobilisations connexes. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an.

Les terrains et bâtiments pour quatre pavillons donnés par la Société canadienne du cancer – Division de l'Ontario sont comptabilisés à une valeur symbolique, car leur valeur actuelle ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

f) Apports de services

L'organisme bénéficie de services rendus par des bénévoles dans les centres régionaux de cancérologie. Étant donné qu'il est difficile de déterminer leur juste valeur, les apports de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

g) Avantages postérieurs au départ à la retraite

i) Charges de retraite

Les charges de retraite et les obligations découlant du régime de retraite ont été déterminées par calcul actuariel selon une méthode modifiée de répartition des prestations au prorata des services et en fonction des hypothèses les plus probables de la direction. La charge de retraite de l'exercice comprend également les ajustements liés aux modifications apportées au régime et aux hypothèses, qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants actifs. Les gains et pertes actuariels qui dépassent 10 % des obligations au titre des prestations constituées ou 10 % de la juste valeur de l'actif du régime, si ce montant est plus élevé, sont amortis en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants actifs.

ii) Charges complémentaires de retraite

Les charges complémentaires de retraite sont déterminées par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont passées en charges à mesure que les services sont rendus.

L'obligation transitoire découlant de l'adoption de cette convention comptable est amortie sur la durée moyenne des années de service restantes des employés actifs censés toucher les prestations prévues par les régimes d'avantages sociaux.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

2. Placements à long terme

La valeur comptable et la valeur de marché des placements à long terme de l'organisme sont indiquées ci-dessous :

2003	Valeur comptable	Valeur de marché	Rendement réel	Échéance
	\$	\$		
Bons du Trésor, certificats de placement garantis et liquidités	5 206	5 196	2,81 %	moins de 1 an
Obligations	43 306	43 151	3,39 – 15,68 %	0-49 ans
Actions	9 922	7 888	s.o.	s.o.
	58 434	56 235		

2002	Valeur comptable	Valeur de marché	Rendement réel	Échéance
	\$	\$		
Bons du Trésor, certificats de placement garantis et liquidités	6 469	6 456	2,4 %	moins de 1 an
Obligations	40 457	39 384	2,5 – 10,2 %	0-31 ans
Actions	8 840	8 498	s.o.	s.o.
	55 766	54 338		

3. Régime de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite

L'organisme offre un régime de retraite à cotisations déterminées assorti de prestations déterminées minimales garanties. Les cotisations faites par l'organisme au cours de l'exercice ont atteint 3 626 \$ (2 767 \$ en 2002). Les cotisations faites par les employés au cours de l'exercice se sont établies à 3 626 \$ (2 767 \$ en 2002). Les prestations versées au cours de l'exercice se sont élevées à 12 966 \$ (5 667 \$ en 2002).

L'organisme offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite à ses employés, notamment une garantie d'assurance maladie complémentaire et une garantie d'assurance médicaments. Les prestations versées au cours de l'exercice en vertu de ce régime sans capitalisation se sont élevées à 161 \$ (100 \$ en 2002).

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

3. Régime de retraite et régime d'avantages complémentaires de retraite (suite)

Les renseignements relatifs aux régimes de l'organisme figurent ci-dessous :

	2003		2002	
	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite
	\$	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	(180 851)	(16 301)	(168 687)	(12 187)
Juste valeur de l'actif des régimes	172 195	—	204 952	—
Niveau de capitalisation – excédent (déficit)	(8 656)	(16 301)	36 265	(12 187)
Perte actuarielle non amortie (gain)	57 523	(3 719)	16 143	(6 674)
Obligation transitoire nette non amortie (actif)	(40 988)	13 219	(43 550)	13 997
Actif (passif) net au titre des prestations constituées	7 879	(6 801)	8 858	(4 864)

La valeur actualisée déterminée par calcul actuariel de l'obligation au titre des prestations constituées est mesurée en fonction des meilleures estimations de la direction, compte tenu d'hypothèses reflétant l'ensemble des conditions économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables :

	2003		2002	
	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite	Régime de retraite	Régime d'avantages complémentaires de retraite
Taux d'actualisation	7 %	7 %	7 %	7 %
Taux de croissance de la rémunération	5 % par an	s.o.	5 % par an	s.o.
Taux de rendement net prévu de l'actif des régimes	6,5 % par an	s.o.	6,5 % par an	s.o.
Taux de croissance des frais hospitaliers et des frais de médicaments	s.o.	De 8 % en 2003 à 4 % en 2013 et par la suite	s.o.	De 8 % en 2002 à 4 % en 2007 et par la suite
Taux de croissance des autres frais médicaux	s.o.	4 % par an	s.o.	4 % par an
Âge normal de la retraite	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

4. Immobilisations

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau, matériel et améliorations locatives	58 982	32 976	26 006	3 899
Matériel thérapeutique et autre matériel technique	144 505	114 032	30 473	28 567
Radiocobalt et radium	1 072	939	133	59
Acomptes sur le matériel	812	—	812	828
	205 371	147 947	57 424	33 353

5. Apports reportés

a) Subventions de fonctionnement reportées

Les subventions de fonctionnement reportées représentent des ressources non dépensées reliées aux programmes financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les sommes non dépensées sont conservées pour utilisation au cours des périodes subséquentes ou règlement par le ministère. La variation du solde des subventions de fonctionnement reportées est présentée ci-dessous :

	2003	2002
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	19 679	19 365
Sommes reçues au titre des périodes subséquentes	9 171	5 909
Sommes constatées à titre de recettes	(5160)	(4 505)
Sommes rendues au ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(33)	(1 090)
Solde à la fin de l'exercice	23 657	19 679

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

5. Apports reportés (suite)**b) Apports reportés pour immobilisations**

Les apports reportés pour immobilisations représentent le montant non amorti et non dépensé des fonds reçus en vue de l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés pour immobilisations est comptabilisé dans l'état des résultats. Les apports sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux de 20 % par an. La variation du solde des apports reportés pour immobilisations survenue pendant l'exercice est présentée ci-dessous :

	2003	2002
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	46 877	15 860
Sommes reçues relativement à des immobilisations	39 740	38 465
Sommes constatées à titre de recettes	(14 835)	(7 448)
Solde à la fin de l'exercice	71 782	46 877

Le solde des apports pour immobilisations non amortis est constitué des éléments ci-dessous :

	2003	2002
	\$	\$
Apports non amortis affectés à l'achat d'immobilisations	52 575	26 618
Apports inutilisés	19 207	20 259
Solde à la fin de l'exercice	71 782	46 877

6. Investissement en immobilisations

	2003	2002
	\$	\$
Immobilisations	57 424	33 353
Montants financés par des apports reportés pour immobilisations	(52 575)	(26 618)
	4 849	6 735

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

6. Investissement en immobilisations (suite)

La variation de l'actif net investi dans des immobilisations est présentée ci-dessous :

	2003	2002
	\$	\$
Excédent des dépenses par rapport aux recettes :		
Amortissement des apports reportés pour immobilisations	14 835	7 448
Amortissement des immobilisations	(18 752)	(12 425)
	(3 917)	(4 977)
	\$	\$
Variation nette des investissements en immobilisations :		
Achats d'immobilisations	42 823	16 340
Apports reportés pour immobilisations	(40 792)	(18 206)
	2 031	(1 866)

7. Solde des fonds reliés aux avantages postérieurs au départ à la retraite

Le solde des fonds reliés aux avantages postérieurs au départ à la retraite représente l'actif au titre des prestations de retraite constituées, déduction faite des avantages complémentaires de retraite.

8. Revenus de placement

Des revenus nets de placement de 44 \$ (62 \$ en 2002) provenant des ressources du fonds de dotation sont inclus dans le fonds affecté.

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

9. Autres dépenses de fonctionnement

	2003	2002
	\$	\$
Fonds affecté		
Recherche et autres	17 421	10 758
Fonds d'administration générale		
Services acquis	26 712	22 430
Bâtiments	14 265	13 660
Matériel	6 890	6 104
Autres	8 403	8 450
Déplacement des patients – Programme d'orientation	–	1 453
Programmes et publications de formation et de recherche	1 299	1 132
Services aux patients	800	800
	58 369	54 029

10. Virements interfonds

	2003	2002
	\$	\$
Virement du fonds affecté au fonds d'administration générale	1 541	832

Le virement du fonds affecté au fonds d'administration générale résulte du déblocage de réserves grevées d'affectations d'origine interne et du déblocage de fonds antérieurement détenus en dotation, conformément aux directives du donateur.

11. Engagements

L'organisme loue du matériel informatique et du matériel de bureau. Les paiements futurs exigibles en vertu des baux sont estimés comme suit :

	\$
2004	2 559
2005	1 745
2006	645
2007	58
2008	32
	5 039

ACTION CANCER ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers de dollars)

Exercice terminé le 31 mars 2003

12. Éventualité

L'organisme est membre du Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »), régime d'auto-assurance créé par les hôpitaux et d'autres organismes. Si le total des primes payées ne suffit pas à régler les sinistres, l'organisme sera tenu de fournir des fonds supplémentaires à titre de participant au régime.

Depuis sa création, le HIROC a accumulé un excédent non affecté qui représente le total des primes payées par tous les assurés cotisants, majoré des revenus de placement et diminué de l'obligation au titre des réserves pour sinistres restant à régler, des dépenses et des dépenses de fonctionnement. Chaque assuré cotisant dont les primes majorées des revenus de placement dépassent l'obligation au titre de sa quote-part des réserves pour sinistres restant à régler, des dépenses et des dépenses de fonctionnement peut avoir le droit de recevoir des distributions sur sa quote-part de l'excédent non affecté au moment où ces distributions sont déclarées par le conseil d'administration du HIROC. Aucune distribution à recevoir du HIROC n'a été comptabilisée au 31 mars 2003.

13. Instruments financiers

La valeur comptable des liquidités, des placements à court terme, des débiteurs, des sommes à recouvrer du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, des sommes à recouvrer des fondations communautaires, et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur, étant donné qu'il s'agit d'instruments à court terme.

La juste valeur des placements à long terme (note 2), de l'actif au titre des prestations de retraite constituées (note 3) et des charges complémentaires de retraite (note 3) est indiquée ailleurs dans les présents états financiers.

14. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

15. Intégration prévue des activités

L'organisme prévoit d'intégrer les activités de ses centres régionaux de cancérologie et de ses hôpitaux d'accueil. Les employés, les activités ainsi que bon nombre des éléments d'actif de l'organisme seront ainsi transférés de chacun des centres régionaux de cancérologie à l'hôpital d'accueil correspondant. L'incidence financière, s'il en est, de ces opérations qui devraient intervenir avant le 31 mars 2004, ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

ACTION CANCER ONTARIO

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
ABD-EL-MALEK	MEDHAT	Radiation Oncologist	\$132,249.63	\$320.14
ABU-ZAHRA	HAKAM	Medical Oncologist	\$180,599.36	\$532.29
AGBOOLA	OLVSEGUN	Radiation Oncologist	\$120,065.55	\$337.17
ALAM	ZEENAT	Medical Oncologist	\$166,746.91	\$987.95
ANTHES	MARGARET	Radiation Oncologist	\$187,681.41	\$258.55
ARJUNE	BANSKUMAR	Medical Physicist	\$122,998.46	\$345.44
ARNOLD	ANDREW	Medical Oncologist	\$163,577.61	\$543.71
ASSURAS	JOHN	General Practitioner in Oncology	\$134,608.70	\$414.94
BAETZ	TARA	Medical Oncologist	\$108,897.87	\$392.10
BARNETT	ROBIN	Manager, Physics	\$131,320.07	\$401.60
BATTISTA	JERRY	Chief Physicist II	\$134,690.12	\$415.82
BAUMAN	GLENN	Head, Radiation Oncology	\$115,101.46	\$337.62
BENGER	ANN	Haematologist	\$163,577.61	\$543.71
BERRY	SCOTT	Medical Oncologist	\$151,366.64	\$500.17
BERTOTHY	NICHELE	General Practitioner in Oncology	\$114,151.82	\$353.46
BISSETT	RANDALL	Radiation Oncologist	\$311,869.66	\$387.82
BOWEN	JULIE	Head, Radiation Oncology	\$198,265.25	\$329.08
BRAMWELL-WESLEY	VIVIAN	Head, Medical Clinical Oncology	\$178,575.47	\$542.13
BROWMAN	GEORGE	VP, Regional Cancer Services	\$193,603.37	\$569.34
BRUNDAGE	MICHAEL	Head, Radiation Oncology	\$138,548.51	\$387.82
BRUNSKILL	IAN	Chief Information Officer/VP, Planning	\$192,125.92	\$0.00
BUCKSTEIN	RENA	Medical Oncologist	\$123,494.29	\$429.62
CAIRNCROSS	GREGORY	VP, Regional Cancer Services	\$159,049.51	\$388.80
CALIFARETTI	NADIA	Medical Oncologist	\$137,860.49	\$0.00
CAMERON	IAN	Medical Physicist	\$108,550.39	\$345.18
CAMPBELL	CAROLYN	Medical Oncologist	\$161,336.11	\$538.58
CANO	PABLO	Medical Oncologist	\$183,620.52	\$372.38
CASALE	MARIA	General Practitioner in Oncology	\$111,912.37	\$353.46
CHAMBERS	ANN	Senior Scientist	\$105,563.36	\$326.12
CHAN	ADRIEN	Medical Oncologist	\$116,192.23	\$302.14
CHEN	ZONGHUA	Physicist	\$103,530.90	\$314.94
CHOUINARD	EDMOND	Medical Oncologist	\$163,577.61	\$543.71
CHOW	EDWARD	Radiation Oncologist	\$104,550.38	\$337.62
CHOW	THOMAS	Physicist	\$111,512.01	\$325.10
CLARK	CAROLYN	General Practitioner in Oncology	\$111,711.99	\$0.00
CLEMONS	MARK	Medical Oncologist	\$125,506.63	\$327.66
CORBETT	TOM	Radiation Oncologist	\$113,948.20	\$344.65
COSTELLO	SHAUN	Head, Radiation Oncology	\$181,464.98	\$337.12
COVENS	ALLEN	Head, Gynaecological Oncology	\$114,682.23	\$442.60
COWAN	DONALD	Senior Consultant	\$140,132.34	\$98.28
CRIPPS	CHRISTINE	Medical Oncologist	\$162,653.90	\$541.58
CROSS	PETER	Radiation Oncologist	\$115,497.81	\$337.07
CURTIS	JOHN	Medical Oncologist	\$175,914.59	\$530.65
CYGLER	JOANNA	Senior Medical Physicist	\$125,600.01	\$396.44
DANJOUX	CYRIL	Radiation Oncologist	\$109,983.07	\$337.62
DAR	ABDUL	Radiation Oncologist	\$129,910.94	\$528.85
DEMETZ	CATHERINE	Radiation Oncologist	\$114,035.66	\$336.78
DENT	SUSAN	Medical Oncologist	\$171,797.66	\$541.58
DHALIWAL	HARBHAJAN	VP, Regional Cancer Services	\$254,367.49	\$540.94

ACTION CANCER ONTARIO

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
DINGLE	BRIAN	VP, Regional Cancer Services	\$188,553.48	\$520.56
DIXON	PETER	VP, Regional Cancer Services	\$185,783.10	\$540.94
DRODGE	KAREN	General Practitioner in Oncology	\$111,525.70	\$344.52
E	CHOAN	Radiation Oncologist	\$111,177.69	\$297.36
EAPEN	LIBNI	Radiation Oncologist	\$116,007.01	\$337.07
EISEN	ANDREA	Medical Oncologist	\$131,681.68	\$426.17
ELLIS	PETER	Medical Oncologist	\$129,032.35	\$431.45
EL-SAYED	SAMY	Radiation Oncologist	\$107,687.75	\$337.07
EVANS	WILLIAM	Executive VP/Head, Clinical Programs	\$302,040.25	\$542.06
FALKSON	CONRAD	Radiation Oncologist	\$162,732.27	\$258.55
FARRELL	THOMAS	Physicist	\$128,005.53	\$365.88
FAVELL	LISA	Director, Capital Planning	\$162,235.14	\$372.47
FIGUEREDO	ALVARO	Medical Oncologist	\$163,577.61	\$543.71
FISHER	BARBARA	Radiation Oncologist	\$106,462.54	\$337.62
FITZGIBBON	EDWARD	General Practitioner in Oncology	\$113,772.29	\$352.92
FRALICK	RICHARD	General Practitioner in Oncology	\$137,024.89	\$0.00
GARCIA	JOHN	Director, Prevention Unit	\$126,049.34	\$389.32
GEORGE	RALPH	Surgical Oncologist	\$112,352.97	\$348.17
GERIG	LEE	Head, Clinical Physics	\$122,886.57	\$381.42
GERMOND	COLIN	Head, Medical Oncology	\$242,285.40	\$438.86
GERTLER	STAN	Medical Oncologist	\$163,033.90	\$541.58
GILCHRIST	JAMES	Radiation Oncologist	\$107,871.93	\$337.62
GINSBURG	DAVID	Medical Oncologist	\$130,433.98	\$459.01
GIRARD	ANDRE	Radiation Oncologist	\$128,248.26	\$337.07
GOEL	RAKESH	Medical Oncologist	\$162,653.90	\$541.58
GOH	MARY	Senior Manager, Information Systems	\$100,098.34	\$298.07
GOSS	GLENWOOD	Medical Oncologist	\$156,380.08	\$529.22
GREEN	ESTHER	Chief Nursing Officer	\$100,128.50	\$240.84
GREGG	RICHARD	Medical Oncologist	\$163,033.90	\$540.94
GRIMARD	LAVAL	Medical Oncologist	\$113,965.33	\$337.07
GRUNFELD	EVA	Clinician Scientist	\$165,760.07	\$0.00
GULAVITA	SUNIL	Head, Radiation Oncology	\$212,831.29	\$258.55
HALIKOWSKI	MARVIN	General Practitioner in Oncology	\$224,940.43	\$415.53
HAMMOND	JAMES	Radiation Oncologist	\$106,546.92	\$337.62
HAYWARD	JOSEPH	Physicist	\$103,018.28	\$293.23
HERST	JORDAN	Medical Oncologist	\$200,030.38	\$438.86
HEYDON	ANGELICA	Director, President's Office	\$109,087.43	\$320.32
HIRTE	HOLGER(HAL)	Head, Medical Oncology	\$182,120.54	\$561.64
HODSON	IAN	Radiation Oncologist	\$127,280.09	\$344.65
HOLLENBERG	CHARLES	Senior Consultant	\$126,094.56	\$0.00
HOLOWATY	ERIC	Director, Surveillance Unit	\$135,955.11	\$420.07
HUAN	SUSAN	Medical Oncologist / Medical Coord, Edu.	\$193,367.50	\$540.94
HUDSON	ALAN	President & CEO	\$287,572.58	\$2,923.15
HUYNH	CHAU	General Practitioner in Oncology	\$193,951.85	\$225.45
IMRIE	KEVIN	Medical Oncologist	\$163,033.90	\$0.00
ISCOE	NEILL	Medical Oncologist	\$129,106.53	\$414.39
JOHANSON	CURTIS	Radiation Oncologist	\$109,943.67	\$344.65
JONES	GLENN	Radiation Oncologist	\$112,032.01	\$405.91
JONKER	DEREK	Medical Oncologist	\$163,033.90	\$541.58
JOSHI	CHANDRA	Medical Physicist	\$111,618.73	\$350.75

ACTION CANCER ONTARIO

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
KARSAN	FARROK	Radiation Oncologist	\$247,379.05	\$387.82
KELLER	BRIAN	Physicist	\$101,644.03	\$323.20
KELLER	OLIVER	Medical Oncologist	\$159,283.90	\$459.94
KENDAL	WAYNE	Radiation Oncologist	\$115,523.89	\$337.07
KERR	ANDREW	Medical Physicist	\$112,787.88	\$350.75
KERR	IAN	Medical Oncologist	\$161,076.03	\$542.13
KHOSLA	NARESH	VP/Chief Financial Officer	\$152,421.83	\$413.34
KNIGHT	ANDREW	General Practitioner in Oncology	\$148,022.84	\$400.15
KNIGHT	GREGORY	Medical Oncologist	\$161,711.74	\$538.58
KNIGHT	SUSAN	Medical Oncologist	\$163,577.61	\$543.71
KOCANDRLE	HANNA	General Practitioner in Oncology	\$108,752.82	\$336.84
KOCHA	WALTER	Medical Oncologist	\$163,576.03	\$542.13
KOROPATNICK	JAMES	Director, Cancer Research Labs	\$122,897.92	\$300.09
KOUROUKIS	TOM	Haematologist	\$113,418.62	\$0.00
KREIGER	NANCY	Sr. Scientist / Act. Dir., Research Unit	\$108,575.59	\$315.79
KRON	TOMAS	Senior Physicist	\$127,045.57	\$404.40
KWOK	CHUN-BUN	Medical Physicist	\$102,898.97	\$304.38
LACHANCE	MARY JON	Proj. Mgr, RT & Physicist Recruitment	\$115,905.59	\$0.00
LADA	BARBARA	Radiation Oncologist	\$262,054.24	\$0.00
LAM	KIT YING	Senior Medical Physicist	\$126,414.90	\$348.99
LAURIE	SCOTT	Medical Oncologist	\$127,898.20	\$444.33
LESZCZYNSKI	KONRAD	Chief Physicist	\$149,176.69	\$375.07
LEVIN	LESLIE	Sr. Medical Advisor	\$283,458.43	\$540.94
LEVINE	MARK	Medical Oncologist	\$163,033.90	\$0.00
LEWIS	CRAIG	Physicist	\$115,683.35	\$350.31
LIGHTSTONE	ALEXANDER	Physicist	\$110,753.04	\$338.94
LOFTERS	WYCLIFFE	Head, Medical Oncology	\$175,383.94	\$540.94
LOGAN	DIANE	Head, Medical Oncology	\$179,099.07	\$542.13
LOHMANN	REINHARD	Medical Oncologist	\$163,576.03	\$542.13
LOPEZ	PEDRO	Medical Oncologist	\$234,991.97	\$438.86
LUKKA	HIMU	Head, Radiation Oncology	\$144,033.48	\$362.58
MACDONALD	DAVID	Medical Oncologist	\$163,576.03	\$542.13
MACKENZIE	ROBERT	Radiation Oncologist	\$102,738.79	\$337.62
MACKILLOP	WILLIAM	Head, Community Health & Epidemiology	\$148,509.68	\$387.82
MADARNAS	YOLANDA	Medical Oncologist	\$147,379.77	\$525.54
MAH	KATHERINE	Senior Medical Physicist	\$125,331.41	\$0.00
MAI	VERNA	Director, Screening Programs	\$183,607.90	\$540.94
MAJOR	PIERRE	Medical Oncologist	\$163,577.61	\$543.71
MALONE	SHAWN	Radiation Oncologist	\$112,624.70	\$337.07
MARCELLUS	DEBORAH	Haematologist	\$163,033.90	\$0.00
MAROUN	JEAN	Medical Oncologist	\$172,795.16	\$541.58
MATHESON	GARTH	Director, Regional Planning & Admin	\$108,135.59	\$334.32
MATHEWS	JOHN	Medical Oncologist	\$158,326.10	\$487.95
MCGHEE	PETER	Chief Physicist	\$148,188.84	\$382.15
MCGURK	FRANCIS	Radiation Oncologist	\$149,100.70	\$0.00
MEYER	RALPH	Haematologist	\$163,577.61	\$543.71
MOULIN	DWIGHT	Medical Oncologist	\$133,111.88	\$478.71
MUI	JIM	Radiation Oncologist	\$131,230.74	\$300.86
NEVILLE	ALAN	Medical Oncologist	\$163,577.61	\$543.71
NOBLE	JONATHAN	Medical Oncologist	\$188,192.74	\$429.98

ACTION CANCER ONTARIO

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
O'BRIEN	PETER	Manager, Physics	\$134,798.68	\$415.53
OKAWARA	GORDON	Radiation Oncologist	\$127,118.05	\$344.65
OSBORNE	RAYMOND	Gynaecological Oncologist	\$112,802.44	\$449.47
OSTAPIAK	OREST	Physicist	\$114,236.94	\$325.10
PANJWANI	DILIP	Radiation Oncologist	\$116,544.39	\$336.78
PATEL	MALTI	Radiation Oncologist	\$110,514.07	\$344.65
PATTERSON	MICHAEL	Head, Medical Physics	\$134,374.00	\$415.99
PERRY	GAD	Radiation Oncologist	\$110,075.37	\$337.07
PETERS	VICTOR	Physicist	\$129,502.13	\$393.73
PRICHARD	HUGH	Radiation Oncologist	\$221,408.47	\$387.82
PRITCHARD	KATHLEEN	Head, Clinical Trials & Epidemiology	\$178,607.12	\$542.06
PROSS	DIANE	Reg'l Med. Coord, OBSP/Clinical Asst.	\$127,623.37	\$394.87
PROVOST	DANIEL	Medical Physicist	\$104,596.66	\$286.64
RAAPHORST	PETER	Head, Medical Physics	\$134,944.55	\$418.54
RAJASINGHAM	RAJ	General Practitioner in Oncology	\$114,151.68	\$352.92
RAPLEY	PATRICK	Medical Physicist	\$117,527.63	\$329.08
RAWLINSON	ALAN	Project Mgr, Medical Physics	\$135,607.43	\$744.90
REAUME	NEIL	Medical Oncologist	\$108,591.53	\$384.93
REID	TRUDY	Director, Regional Planning & Admin	\$113,187.42	\$323.99
REITER	HAROLD	Radiation Oncologist	\$130,184.53	\$344.65
ROBERTS	WAYNE	Senior Manager, Information Systems	\$119,421.97	\$324.68
ROBILLARD	LUCILE	General Practitioner in Oncology	\$112,000.78	\$352.92
ROBINS	JEAN	Medical Physicist	\$112,358.36	\$350.75
SAGAR	STEPHEN	Radiation Oncologist	\$114,280.66	\$365.07
SAMANT	RAJIV	Radiation Oncologist	\$119,475.45	\$337.07
SATHYA	JINKA	Radiation Oncologist	\$123,528.40	\$344.65
SAUNDERS	DEBORAH	Medical Head, Dental Oncology	\$123,844.17	\$301.00
SAWKA	CAROL	VP, Regional Cancer Services	\$218,679.81	\$533.81
SCHNEIDER	KENNETH	Radiation Oncologist	\$146,778.49	\$320.14
SCHREINER	JOHN	Chief Physicist	\$123,615.44	\$382.63
SEGAL-NADLER	ROANNE	Medical Oncologist	\$131,712.44	\$459.01
SENTHALAL	SENTI	Radiation Oncologist	\$173,611.86	\$330.33
SETO	JOYCE	Project Manager, Information Systems	\$102,794.29	\$0.00
SEXTON	FRED	General Practitioner in Oncology	\$107,685.76	\$332.48
SHARMA	VIJESHWAR	Physicist	\$104,200.00	\$190.81
SHEHATA	SARWAT	Radiation Oncologist	\$178,066.90	\$378.10
SHELLEY	WENDY	Radiation Oncologist	\$128,049.00	\$387.82
SHUMAK	RENE	Radiologist In Chief	\$120,404.68	\$370.86
SIMUOVIC	MARKO	Surgical Oncologist	\$157,577.61	\$543.71
SINGH	GURMIT	Director, Research	\$120,896.32	\$373.95
SIXEL	KATHARINA	Senior Physicist	\$107,246.17	\$340.59
SKOT	JANICE	VP, Regional Cancer Services	\$130,751.63	\$418.98
SLINGERLAND	JOYCE	Scientist	\$151,711.20	\$337.62
SMITH	ANNE	VP, Regional Cancer Services	\$188,033.96	\$540.94
SNIDER	ANNE	Director, Regional Planning & Admin	\$104,934.60	\$316.74
SPANER	DAVID	Scientist	\$191,826.02	\$542.06
SPRINGER	COLVIN	Radiation Oncologist	\$134,935.64	\$320.14
STERN	HARTLEY	VP, Regional Cancer Services	\$170,033.88	\$0.00
STEVENS	ROBERT	Medical Oncologist	\$161,336.11	\$538.58
STEWART	DAVID	Medical Oncologist	\$162,653.90	\$541.58

ACTION CANCER ONTARIO

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
SZABO	JOSEPH	Physicist	\$114,802.68	\$348.84
SZANTO	JANOS	Senior Medical Physicist	\$125,403.23	\$396.44
TAYLOR	DONALD	VP, HR & Organizational Development	\$166,418.84	\$371.40
TENHUNEN	LINDA	General Practitioner in Oncology	\$140,399.75	\$309.08
TOMIAK	ANNA	Medical Oncologist	\$156,995.39	\$517.75
TOMIAK	EVA	Medical Oncologist	\$133,815.53	\$203.51
TOUCHIE	MICHAEL	General Practitioner in Oncology	\$113,732.29	\$352.92
TOZER	RICHARD	Medical Oncologist	\$163,577.61	\$543.71
TRUDEAU	MAUREEN	Head, Medical Oncology	\$129,813.14	\$542.06
TURLEY	EVA	Senior Scientist	\$105,358.38	\$324.46
VAN DYKE	JAKE	Chief Physicist II	\$134,690.11	\$415.82
VANDENBERG	THEODORE	Medical Oncologist	\$163,576.03	\$542.13
VELDHUIS	KEIMPE	General Practitioner in Oncology	\$134,608.70	\$414.94
VERGIDIS	DIMITRIOS	Head, Systemic Therapy	\$246,717.53	\$540.94
VERMA	SHAIENDRA	Medical Oncologist	\$163,009.38	\$541.58
VINCENT	MARK	Medical Oncologist	\$163,576.03	\$542.13
VORUGANTI	SACHI	Radiation Oncologist	\$104,234.44	\$344.65
WADDELL	MARY	General Practitioner in Oncology	\$113,798.36	\$0.00
WANG	XIAOFANG	Medical Physicist	\$116,600.85	\$328.30
WANT	DAVID	Radiation Oncologist	\$147,865.59	\$294.60
WARNER	ELLEN	Medical Oncologist	\$163,575.96	\$542.06
WEINROTH	JUDITH	General Practitioner in Oncology	\$114,145.32	\$345.88
WHELAN	TIM	Radiation Oncologist	\$118,904.20	\$344.65
WHITING	NATALIE	Palliative Care Physician	\$119,860.02	\$367.77
WHITTON	ANTHONY	Radiation Oncologist	\$193,653.29	\$552.17
WIERZBICKI	RAFAL	Medical Oncologist	\$163,033.90	\$540.94
WILKINS	DAVID	Senior Medical Physicist	\$108,076.13	\$340.59
WINQUIST	ERIC	Medical Oncologist	\$163,576.03	\$542.13
WOLCH	GARY	General Practitioner in Oncology	\$136,053.98	\$414.94
WONG	RAIMOND	Radiation Oncologist	\$112,861.65	\$344.65
WOO	MILTON	Senior Physicist	\$128,576.21	\$396.45
WRIGHT	JIM	Radiation Oncologist	\$118,069.28	\$344.65
WYMAN	DOUGLAS	Mgr, RT Technical Support	\$126,183.78	\$390.95
YAU	JONATHAN	Medical Oncologist/Director, Research	\$193,367.50	\$540.94
YEUNG	TAI	Senior Physicist	\$125,078.99	\$356.00
YOUNG	SCOTT	Medical Oncologist	\$164,018.60	\$368.78
YOUNG	VINCENT	Medical Oncologist	\$162,653.90	\$541.58
YOUSSEF	YOUSSEF	Radiation Oncologist	\$122,538.75	\$387.82
YU	EDWARD	Radiation Oncologist	\$108,281.46	\$337.62

Agence des systèmes intelligents pour la santé

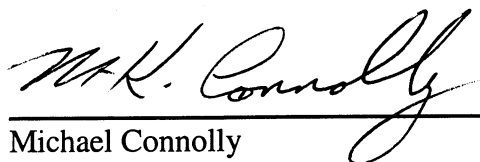
Responsabilités de la direction concernant l'information financière

La direction et le conseil d'administration sont responsables de l'information présentée dans le rapport annuel, y compris les états financiers. La direction a produit les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, en y incorporant, lorsqu'il y avait lieu, des montants basés sur ses meilleures estimations et opinions.

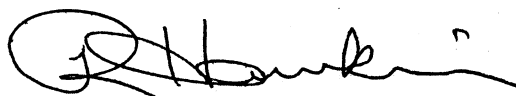
L'Agence des systèmes intelligents pour la santé s'oblige au respect de la plus grande intégrité dans la conduite de ses activités. Soucieuse de préserver son actif et de garantir la fiabilité de son information financière, l'Agence a adopté de saines pratiques de gestion et maintient des systèmes d'information et des contrôles financiers internes de qualité. Ses pratiques et systèmes de gestion sont soumis à des vérifications internes.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôles internes. Il a approuvé les états financiers après que son comité de vérification les ait passés en revue.

Les états financiers ont été soumis à PricewaterhouseCoopers LLP, les vérificateurs externes indépendants engagés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à donner leur opinion sur la question de savoir si les états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Agence, conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Le rapport des vérificateurs énonce l'étendue de leur vérification des comptes et la portée de leur opinion.



Michael Connolly
Directeur général intérimaire
Agence des systèmes intelligents pour la santé



Ruth Hawkins
Directrice générale de l'administration
Agence des systèmes intelligents pour la santé

Le 2 mai 2003

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de l'Agence des systèmes intelligents pour la santé

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de l'**Agence des systèmes intelligents pour la santé** l' (« Agence ») au 17 janvier 2003 et au 31 mars 2003 et les états des résultats et du déficit et des flux de trésorerie de l'exercice du 17 janvier 2003, date du début des activités de l'Agence, au 31 mars 2003. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probant à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 17 janvier 2003 et au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice du 17 janvier 2003 au 31 mars 2003, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Les comptables agréés

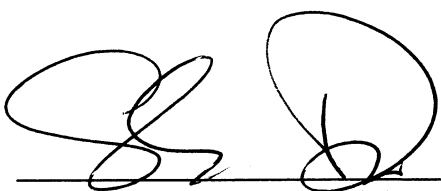
Agence des systèmes intelligents pour la santé

Situation financière

	31 mars 2003 \$	17 janvier 2003 \$ (note 1)
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	83 697	-
Charges payées d'avance	29 337	-
	<u>113 034</u>	-
Immobilisations (note 4)	19 169 972	13 956 423
	<u>19 283 006</u>	<u>13 956 423</u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs	567 113	-
Charges à payer		
Frais de fonctionnement	2 186 272	-
Dépenses en immobilisations	716 219	-
	<u>3 469 604</u>	-
Apports de capital reportés (note 5)	18 473 982	13 956 423
	<u>21 943 586</u>	<u>13 956 423</u>
Déficit	(2 660 580)	-
	<u>19 283 006</u>	<u>13 956 423</u>

Approuvé par le conseil d'administration


Membre du conseil d'administration


Membre du conseil d'administration

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Résultats et déficit

Exercice du 17 janvier 2003 au 31 mars 2003

\$

Produits

Fonds reçus du gouvernement (note 3)	9 758 326
Amortissement des apports de capital reportés (note 5)	1 151 738
	<u>10 910 064</u>

Charges

Activités liées à la technologie de l'information	
Production	5 419 575
Mise au point	3 173 599
Soutien à la clientèle	1 374 030
	<u>9 967 204</u>
Protection de la vie privée, sécurité et normes	1 101 849
Frais généraux et frais d'administration	1 329 624
	<u>12 398 677</u>
Total des frais de fonctionnement	12 398 677
Amortissement	1 171 967
	<u>13 570 644</u>

**Excédent des charges
sur les produits de l'exercice**

(2 660 580)

Solde au début de l'exercice

-

Déficit à la fin de l'exercice

(2 660 580)

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Flux de trésorerie

Exercice du 17 janvier 2003 au 31 mars 2003

\$

Flux de trésorerie liés aux

Activités de fonctionnement

Excédent des charges sur les produits de l'exercice (2 660 580)

Éléments sans effet sur la trésorerie

Amortissement des apports de capital reportés (1 151 738)

Amortissement 1 171 967

(2 640 351)

Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

Charges payées d'avance (29 337)

Comptes créditeurs 567 113

Charges à payer, fonctionnement 2 186 272

2 724 048

83 697

Activités d'investissement

Nouvelles immobilisations (5 669 297)

Activités de financement

Apports reçus 5 669 297

Augmentation nette de l'encaisse durant l'exercice 83 697

Encaisse au début de l'exercice -

Encaisse à la fin de l'exercice 83 697

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003

1 Nature des activités

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé (l'«Agence») est une personne morale sans capital-actions établie le 11 février 2002 en vertu du Règlement de l'Ontario 43/02 conformément à l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de développement*. L'Agence est un organisme de services opérationnels, tel qu'il est défini dans les directives du Conseil de gestion du gouvernement. Aux termes du paragraphe 2(3) du Règl. de l'Ont. 43/02, l'Agence est, à toutes ses fins, un mandataire de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règl. de l'Ont. 43/02 prévoit par ailleurs que le conseil d'administration de l'Agence est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Enfin, selon le paragraphe 7(1) du Règl. de l'Ont. 43/02, et sous réserve de toute directive donnée par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée en vertu de l'article 8, le conseil d'administration de l'Agence en assure la gestion et la direction. Le lieutenant-gouverneur en conseil a nommé onze personnes au conseil d'administration de l'Agence.

Le conseil d'administration de l'Agence a adopté son premier règlement administratif le 16 janvier 2003. Conformément à ce règlement, l'Agence a cessé de fonctionner comme partie intégrante du ministère de la Santé et des Soins de longue durée et commencé à fonctionner comme organisme sans lien de dépendance avec le ministère le 17 janvier 2003. En conséquence, les états financiers reflètent uniquement la période durant laquelle l'Agence a exercé ses activités comme organisme, soit du 17 janvier 2003 au 31 mars 2003.

L'Agence établit ses états financiers suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada, et non plus suivant la méthode de la comptabilité de caisse, tel qu'elle le faisait lorsqu'elle fonctionnait comme partie intégrante du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Par conséquent, l'Agence a comptabilisé dans l'état de la situation financière un passif à court terme entraînant un fonds de roulement déficitaire de 3 356 570 \$ qui sera couvert par son financement pour l'exercice 2003-2004.

Le gouvernement de l'Ontario assume la totalité du financement de l'Agence par l'intermédiaire du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. En tant qu'organisme de ce ministère, l'Agence est exemptée de l'impôt sur le revenu. Au moment de la rédaction des présentes, l'Agence était en attente de son exemption de la taxe sur les produits et services (TPS) fédérale; dans l'intervalle, elle a reçu la permission du ministère d'utiliser son numéro d'exemption de la TPS.

L'Agence fournit, à l'échelle de l'Ontario, l'infrastructure sécuritaire et intégrée nécessaire à la communication électronique entre les fournisseurs de soins de santé de la province, appuyant ainsi les initiatives de cybersanté du gouvernement provincial. L'Agence attache la plus haute importance à la protection des renseignements personnels sur la santé des Ontariennes et des Ontariens. Les services de protection de la vie privée et autres services de sécurité fournis par l'Agence renforcent les services d'infrastructure de réseau prévus pour préserver la confidentialité des renseignements personnels dont elle est dépositaire. Enfin, l'Agence s'efforce de forger un consensus au sein du milieu ontarien des soins de santé quant aux normes applicables en matière de technologie et de gestion des données.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003

2 Principales conventions comptables

Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les paragraphes ci-après résument les conventions comptables considérées d'une importance particulière.

Constatation des produits

L'Agence applique la méthode du report des apports. Autrement dit, les apports d'éléments d'actif sont reportés, puis constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement est pris en compte. Les paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario qui sont affectés à l'achat d'immobilisations sont reportés l'exercice où ils sont reçus et constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel l'amortissement de l'immobilisation en cause est pris en compte. Le solde est constaté dans les produits soit au moment où les apports sont reçus, soit au moment où ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception peut être raisonnablement assurée.

Constatation des charges

Les charges sont constatées au moment où elles sont engagées, selon la méthode de la comptabilité d'exercice, au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

Catégories de charges

Les charges liées à la technologie de l'information se rapportent aux activités suivantes :

- la production, qui inclut principalement des activités liées au réseau, au centre de données, au centre d'information et au bureau du directeur général du projet d'infrastructure;
- la mise au point, qui inclut principalement la mise en place de l'infrastructure de messagerie sécurisée et de clef publique, de même que les travaux préliminaires concernant la création de dossiers médicaux d'urgence facultatifs;
- le soutien à la clientèle, qui inclut les services à la clientèle, l'architecture client et le bureau de la direction de projet.

Les charges liées à la protection de la vie privée, à la sécurité et aux normes comprennent des coûts liés à la mise en place et au maintien d'un niveau élevé de sécurité de l'information et de protection de la vie privée, de même qu'à l'établissement d'un consensus au sein de la communauté ontarienne des soins de santé sur les normes en matière de techniques de gestion des données.

Les frais généraux et frais d'administration comprennent les frais liés au conseil d'administration, au bureau du directeur général, aux services généraux, aux ressources humaines et aux communications,

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003

exception faite des frais de location et des frais juridiques, qui ont été affectés à d'autres catégories de charges en fonction de la superficie occupée et des services juridiques utilisés.

Immobilisations

Le 17 janvier 2003, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a transféré à l'Agence l'ensemble des biens acquis pour le compte de celle-ci alors qu'elle faisait partie intégrante du ministère. Ce transfert a eu lieu sans contrepartie monétaire. Les biens ont été comptabilisés à leur valeur comptable nette de 13 956 423 \$, comme si la politique du ministère consistait à les capitaliser et à les amortir à la date du transfert. Un apport correspondant de capital a été comptabilisé à la date du transfert (notes 4 et 5).

Les immobilisations sont inscrites au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, la moitié seulement de sa valeur étant constatée à l'égard de l'exercice durant lequel un bien a été acheté, sur la durée d'utilisation prévue du bien en question, à savoir :

Matériel informatique	3 ans
Logiciel informatique	3 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans

Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et élabore des hypothèses ayant une incidence sur les montants de l'actif et du passif déclarés à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges déclarés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent s'avérer différents de ces estimations.

3 Fonds reçus du gouvernement

Conformément aux exigences énoncées dans la directive applicable du Conseil de gestion du gouvernement, l'Agence et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée ont signé un protocole d'entente. Ce protocole décrit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres entre le ministère et l'Agence. L'exercice de l'Agence coïncide avec celui du gouvernement de l'Ontario.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003

Depuis son établissement le 17 janvier 2003, l'Agence a reçu du ministère un financement de 15 427 623 \$, réparti comme suit :

	\$
Paielements directs à des tiers pour le compte de l'Agence	3 107 623
Apport en espèces	<u>12 320 000</u>
	15 427 623
Montants requis comme apports de capital reportés (note 5)	<u>(5 669 297)</u>
Financement constaté à l'état des résultats	<u>9 758 326</u>

4 Immobilisations

	31 mars 2003	17 janvier 2003
	Amortissement	
	Coût	cumulé
	\$	\$
	Montant net	Montant net
	\$	\$
Matériel informatique	13 229 751	777 228
Logiciel informatique	6 262 994	366 316
Mobilier et matériel de bureau	849 194	28 423
	<u>20 341 939</u>	<u>1 171 967</u>
	12 452 523	9 154 412
	5 896 678	4 286 900
	820 771	515 111
	<u>19 169 972</u>	<u>13 956 423</u>

L'amortissement pour l'exercice écoulé inclut l'amortissement des immobilisations constaté par régularisation à la fin de l'exercice d'un montant de 716 219 \$. L'amortissement de ces immobilisations constaté par régularisation s'élevait à 20 229 \$, soit la différence entre le montant de l'amortissement des apports de capital reportés et celui de l'amortissement des immobilisations constaté à l'état des résultats.

5 Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent les biens transférés à l'Agence par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée le 17 janvier 2003, de même que les apports ultérieurs reçus pour l'achat d'immobilisations. Ces apports sont comptabilisés comme recettes aux mêmes conditions que l'amortissement du bien correspondant.

	\$
Solde d'ouverture le 17 janvier 2003	13 956 423
Apports reçus	5 669 297
Amortissement	<u>(1 151 738)</u>
Solde de clôture	<u>18 473 982</u>

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003

Les apports reçus représentent les fonds affectés à l'achat et au paiement d'immobilisations durant l'exercice courant. Les apports destinés à l'achat d'immobilisations à recevoir pour l'exercice, mais non reçus avant l'exercice suivant, seront comptabilisés au cours du prochain exercice.

6 Engagements contractuels

L'Agence a pris des engagements contractuels visant la mise sur pied et le déploiement de services d'infrastructure à l'appui de la vision et de la stratégie du gouvernement de l'Ontario concernant ses initiatives de cybersanté. Ces engagements portent sur la mise au point d'une infrastructure de messagerie sécurisée, la mise sur pied de centres de données protégées, de même que la création et la gestion d'une infrastructure de clef publique. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2004	25 229 810
2005	22 539 707
2006	16 331 665
2007	5 100 653
2008	4 140 043
Par la suite	9 704 173

7 Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

a) Bureaux

La Société immobilière de l'Ontario détient trois baux sur les bureaux qu'occupe l'Agence. L'Agence est entièrement responsable des paiements en vertu de ces contrats de location-exploitation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des baux sont les suivants :

	\$
2004	858 571
2005	604 208
2006	604 208
2007	190 702

L'Agence compte renouveler ces baux à mesure qu'ils expireront. L'un de ces baux arrive à expiration le 31 janvier 2004 et les deux autres expirent en 2006. Il n'est tenu compte, dans le tableau ci-dessus, d'aucune période de renouvellement.

Agence des systèmes intelligents pour la santé

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003

b) Ordinateurs et autre technologie de bureau

L'Agence loue ses ordinateurs de bureau et autre technologie connexe par l'intermédiaire d'un fournisseur attitré du gouvernement de l'Ontario. Ses obligations de paiement en vertu du contrat de location existant se chiffrent comme suit :

	\$
2004	545 419
2005	156 864
2006	12 940

Le contrat de ce fournisseur attitré expire le 31 janvier 2004. L'Agence étudie présentement les différentes solutions envisageables pour continuer de louer les ordinateurs et toute autre technologie de bureau nécessaires à ses activités.

8 Éventualités

Le paragraphe 2(3) du Règl. de l'Ont. 43/02, en vertu duquel l'Agence est établie, prévoit que l'Agence est, à toutes ses fins, un mandataire de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* et elle exerce ses pouvoirs uniquement en cette qualité. L'article 17 du Règl. de l'Ont. 43/02 prévoit par ailleurs ce qui suit :

- 17(1) Nul employé ou mandataire de l'agence et nul administrateur nommé en vertu du paragraphe 13(1) n'est personnellement responsable d'un acte accompli ou d'une omission commise de bonne foi dans l'exercice ou le prétendu exercice des pouvoirs ou des responsabilités que lui confère ou lui impose le présent règlement.
- 17(2) Sous réserve des devoirs, obligations et responsabilités que lui impose la loi, nul membre ni dirigeant de l'agence n'est personnellement responsable d'un acte accompli ou d'une omission commise de bonne foi dans l'exercice ou le prétendu exercice des pouvoirs ou des responsabilités que lui confère ou lui impose le présent règlement.

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

AGRICORP

Rapport du vérificateur

À AgriCorp
et au ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

J'ai vérifié le bilan d'AgriCorp au 31 mars 2003, l'état des résultats de fonctionnement et le solde des fonds, ainsi que les flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 6 juin 2003

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J.R. McCarter".

J.R. McCarter, CA
Le vérificateur provincial adjoint

AGRICORP

Bilan au 31 mars 2003

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Actif		
Encaisse	1 723 \$	3 294 \$
Comptes débiteurs (Note 4))	24 782	52 092
Fonds administrés (Note 5)	12 461	13 472
Investissement (Note 6)	150 307	202 527
Sommes dues par le ministre des Finances (Note 7)	96 418	141 099
Immobilisations (Note 8)	1 102	987
	<u>286 793 \$</u>	<u>413 471 \$</u>
Passif et soldes des fonds		
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 554 \$	4 398 \$
Primes et recettes non acquises (Note 9)	20 804	11 347
Provision pour indemnités non payées	13 021	65 542
Fonds administrés créditeurs (Note 5)	12 461	13 472
	<u>47 840 \$</u>	<u>94 759 \$</u>
Soldes des fonds (Notes 1 et 13)		
Fonds d'administration générale	6 067 \$	4 213 \$
Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	140 731	192 564
Programme d'assurance du revenu de marché	92 155	121 935
	<u>238 953 \$</u>	<u>318 712 \$</u>
	<u>286 793 \$</u>	<u>413 471 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :


Le président du conseil d'administration


Le chef de la direction générale

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds

Fonds d'administration générale

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Recettes		
Fonds de fonctionnement (Note 10)	10 510 \$	9 366 \$
Ventes, conseils et autres services	6 497	4 124
Intérêts créditeurs	59	151
Frais reçus d'expertise en réassurance (Note 11)	—	1 905
	<u>17 066 \$</u>	<u>15 546 \$</u>
Dépenses		
Dépenses générales, administratives et de commercialisation	14 580 \$	12 288 \$
Dépréciation	632	571
	<u>15 212 \$</u>	<u>12 859 \$</u>
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	1 854 \$	2 687 \$
Solde, début de l'exercice	<u>4 213 \$</u>	<u>1 526 \$</u>
Solde, fin de l'exercice	<u><u>6 067 \$</u></u>	<u><u>4 213 \$</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds

Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Recettes		
Primes des producteurs assurés	48 823 \$	35 214 \$
Financement des primes – Ontario et Canada (Note 3)	48 823	35 214
Revenu des intérêts et des placements	10 929	18 444
Réassurance reçue (Note 11)	39	71 752
Rentrées sur créances radiées	41	130
	<u>108 655 \$</u>	<u>160 754 \$</u>
Dépenses		
Indemnités (Note 12)	143 447 \$	261 276 \$
Réassurance (Note 11)	17 041	7 679
	<u>160 488 \$</u>	<u>268 955 \$</u>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(51 833)\$	(108 201)\$
Solde des fonds, début de l'exercice	<u>192 564 \$</u>	<u>300 765 \$</u>
Solde des fonds, fin de l'exercice	<u><u>140 731 \$</u></u>	<u><u>192 564 \$</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

État des résultats de fonctionnement et solde des fonds Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003

	2003 <i>(milliers \$)</i>	2002 <i>(milliers \$)</i>
Recettes		
Financement des primes – Ontario et Canada (Note 3)	14 579 \$	45 047 \$
Intérêts créditeurs	3 089	5 726
	<u>17 668 \$</u>	<u>50 773 \$</u>
Dépenses		
Indemnités (Note 12)	<u>47 448 \$</u>	<u>61 282 \$</u>
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses	(29 780)	(10 509)
Solde des fonds, début de l'exercice	<u>121 935 \$</u>	<u>132 444 \$</u>
Solde des fonds, fin de l'exercice	<u><u>92 155 \$</u></u>	<u><u>121 935 \$</u></u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Flux de trésorerie

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation		
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses		
• Fonds d'administration générale	1 854 \$	2 687 \$
• Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario	(51 833)	(108 201)
• Programme d'assurance du revenu de marché	(29 780)	(10 509)
Rajustements effectués pour rapprocher les résultats nets et les fonds fournis par les activités d'exploitation		
• Dépréciation	632	571
• Variation nette du fonds de roulement	26 083 \$	24 496 \$
Mouvements d'encaisse des activités d'exploitation	<u>(53 044) \$</u>	<u>(90 956) \$</u>
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(747)	(846)
Diminution des placements	52 220 \$	91 473 \$
Mouvements d'encaisse des activités d'investissement	<u>51 473 \$</u>	<u>90 627 \$</u>
Augmentation (réduction) nette de l'encaisse	(1 571)	(329)
Encaisse au début de l'exercice	<u>3 294 \$</u>	<u>3 623 \$</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>1 723 \$</u>	<u>3 294 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Loi de 1996 sur AgriCorp a permis de créer officiellement AgriCorp en tant qu'organisme de la Couronne le 1er janvier 1997. La société a été créée sans capital social. Son mandat est de concevoir et de fournir des programmes de sécurité agricole et des produits et services liés à l'alimentation aux secteurs ruraux, de l'alimentation et des exploitations agricoles de l'Ontario. Les programmes de sécurité actuels comprennent la Caisse d'assurance-récolte et le Programme d'assurance du revenu de marché.

La Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario a été créée en 1966 et fonctionne actuellement en vertu de la Loi de 1996 sur l'assurance-récolte (Ontario). Le programme offre aux producteurs agricoles une protection contre les réductions de production causées par les catastrophes naturelles pour toutes les cultures majeures produites en Ontario.

Le Programme d'assurance du revenu de marché a été créé dans le cadre d'une entente provisoire relative au Régime d'assurance-revenu brut (RARB) conclue entre le gouvernement du Canada et les provinces et est entré en vigueur le 1er avril 1991. Ce programme protège les exploitants agricoles contre les réductions de revenu causées par des baisses des prix de certaines cultures agricoles.

En janvier 2001, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario a confié à

AgriCorp l'administration du Programme d'inscription des entreprises agricoles en vertu de la Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles. En vertu d'un accord conclu avec le ministère, les obligations d'AgriCorp comprennent principalement l'inscription des entreprises agricoles, la collecte des droits d'inscription et, déduction faite d'une redevance administrative, le transfert des droits nets aux organismes agricoles généraux accrédités de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de la société ont été préparés selon les conventions comptables généralement acceptées et prescrites par l'Institut canadien des comptables agréés.

(b) Immobilisations

Les immobilisations sont déclarées à leur coût, moins l'amortissement accumulé. La dépréciation est déterminée selon la méthode de l'amortissement linéaire appliquée à la durée de vie utile estimée des immobilisations mentionnées ci-dessous.

Mobilier et agencements	4 ans
Véhicules	4 ans
Machines et équipement	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	2 ans
Améliorations locatives	reste de la durée de location

(c) Régime de retraite

Les employés à plein temps participent à un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire administré par une tierce partie. La société participe pour le même montant que les employés. Le coût des prestations de

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

retraite pour le régime de retraite à prestations déterminées est calculé par un actuaire indépendant selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et des meilleures estimations des gestionnaires. L'actif du régime de retraite est évalué en fonction des justes valeurs marchandes actuelles et les redressements sont amortis linéairement par rapport à la moyenne actuarielle des années de service restantes du groupe d'employés.

(d) Placements

Les intérêts créditeurs, les gains et les pertes sur la disposition de biens, l'amortissement des primes et des taux d'escompte ainsi que les réductions de valeur sur le marché sont déclarés en revenus de placement. Les mouvements d'encaisse du Programme d'assurance du revenu de marché, de la Caisse d'assurance-récolte et du Fonds d'administration générale et les placements sont séparés pour éviter la nécessité de répartir les revenus de placement. Les placements à court terme sont faits principalement pour obtenir des liquidités et sont limités à une durée de moins d'un an. Les placements à court terme sont déclarés au coût, ce qui correspond approximativement à la valeur du marché. Les placements à long terme sont déclarés au coût après déduction des primes accumulées et des taux d'escompte amortis sur la durée de placement jusqu'à la date d'échéance.

(e) Provision pour indemnités non payées

La provision pour indemnités non payées représente les meilleures estimations des gestionnaires pour les sommes à verser. Certaines variables relatives aux prix des marchandises prises en compte pour le calcul des paiements effectués en vertu du Programme d'assurance du revenu de marché ne peuvent être arrêtées définitivement avant la fin de l'année civile 2003. Certaines demandes d'indemnités de l'assurance-récolte sont demeurées non réglées à la fin de l'exercice et sont calculées soit à partir des montants des règlements, soit à partir d'estimations des gestionnaires.

(f) Comptabilisation des produits

Les primes reçues pendant l'exercice sont reportées pour les cultures qui seront récoltées après la fin de l'exercice.

3. ENTENTES DE PARTAGE DES COÛTS ENTRE LE CANADA ET L'ONTARIO

(a) Assurance-récolte

L'accord actuel d'assurance-récolte Canada-Ontario est entré en vigueur le 1er avril 1997 et ne comporte pas de date d'échéance précise. Chaque partie peut y mettre fin avec un préavis de deux exercices financiers. Selon les conditions de l'accord, la province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales le coût de 50 pour cent des primes, les producteurs payant les 50 pour cent restants. Les deux paliers de gouvernement partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

(b) Revenu de marché

En mars 2002, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont prolongé l'accord d'assurance du revenu de marché pour y inclure les campagnes agricoles de 2001 et 2002. Selon les conditions de l'accord, le gouvernement fédéral doit verser 10 millions de dollars au Programme d'assurance du revenu de marché le 1er novembre de chaque année selon la disponibilité des fonds. Le Canada versera également des sommes pour chaque exercice financier en fonction de la disponibilité des fonds consacrés à ce programme. La contribution de l'Ontario au programme est calculée en fonction des fonds résiduels disponibles après déduction des contributions faites aux autres programmes du montant total affecté chaque année au soutien du système de sécurité agricole. La province et le gouvernement fédéral partagent à parts égales les frais de commercialisation, les frais généraux et les dépenses administratives.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

4. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont les suivants :

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Financement du gouvernement	17 980 \$	48 562 \$
Intérêts courus	6	9
Primes des producteurs, montant net	6 021	2 786
Opérations commerciales	775 \$	735 \$
	<u>24 782 \$</u>	<u>52 092 \$</u>

5. FONDS ADMINISTRÉS

La société assure des services d'émission de chèques et de gestion de trésorerie à l'égard de programmes agricoles fonctionnant dans le cadre des divers accords conclus avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. Les fonds requis pour assurer les paiements de ces programmes sont fournis par l'Ontario et le Canada.

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Fonds administrés		
Placements à court terme	10 452 \$	2 396 \$
Encaisse (paiements en souffrance)	1 954	11 076
Autres	55 \$	— \$
	<u>12 461 \$</u>	<u>13 472 \$</u>
Fonds administrés créditeurs		
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	3 021 \$	2 446 \$
Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	8 863	4 503
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales du Canada	20	6 282
Programme ontarien d'inscription des entreprises agricoles	169	92
Autres	388 \$	149 \$
	<u>12 461 \$</u>	<u>13 472 \$</u>

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

6. NVESTISSEMENT

Les lois limitent les placements de la société à des instruments de haute qualité et pouvant être encaissés très facilement, tels que des obligations fédérales et provinciales, des billets de dépôt émis par des établissements financiers nationaux et d'autres titres approuvés par le ministre des Finances.

(a) Profil du portefeuille

Les placements sont les suivants :

	2003 (milliers \$) <i>Juste valeur</i>		2002 (milliers \$) <i>Juste valeur</i>	
	<i>Valeur comptable</i>		<i>Valeur comptable</i>	
Court terme	19 535 \$	19 473 \$	33 627 \$	33 722 \$
Long terme				
Gouvernement du Canada	20 382 \$	20 928 \$	20 706 \$	20 721 \$
Gouvernement de l'Ontario	25 708	26 813	32 391	32 837
Autres gouvernements provinciaux	28 825	29 577	34 199	33 826
Services publics provinciaux	45 713	47 214	47 198	46 843
Autres institutions financières	10 144	10 152	34 406	32 968
Total des placements à long terme	130 772 \$	134 684 \$	168 900 \$	167 195 \$
Total des placements	150 307 \$	154 157 \$	202 527 \$	200 917 \$

(b) Risque des placements

Les taux d'intérêt nominaux pour le portefeuille d'obligations à long terme varient de 5,0 pour cent à 10,25 pour cent, avec un rendement moyen pondéré de 5,81 pour cent. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir des répercussions considérables sur la valeur marchande du portefeuille d'obligations. Bien que les obligations sont généralement conservées jusqu'à l'échéance, cela pourrait entraîner des gains ou des pertes réalisés si les niveaux réels de demandes de prestations différaient de façon significative par rapport aux niveaux attendus et qu'une liquidation de l'actif s'avérait nécessaire pour répondre aux obligations de paiement. Au 31 mars 2003, une variation d'un pour cent des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence d'environ 4,6 millions de dollars sur la valeur marchande.

(c) Échéances du portefeuille

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
<1 an	19 535 \$	33 627 \$
1-3 ans	56 096	25 828
3-5 ans	37 727	65 394
>5 ans	36 949 \$	77 678 \$
Total	150 307 \$	202 527 \$

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

7. SOMMES DUES PAR LE MINISTRE DES FINANCES

En vertu du décret 1546/91, un compte a été créé au Trésor pour recevoir les contributions du Canada et de l'Ontario au Programme d'assurance du revenu de marché. Les intérêts sont versés sur une base trimestrielle sur la valeur de clôture quotidienne moyenne du compte déterminée d'après le taux moyen d'escompte des bons du Trésor de la Banque du Canada. Ce compte sert à administrer le Programme et AgriCorp ne peut y avoir accès pour ses activités générales d'exploitation, de financement et d'investissement.

8. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2003			2002
	<i>Coût</i>	<i>Amortissement cumulé</i>	<i>Valeur comptable nette</i>	<i>Net Book Value</i>
	<i>(milliers \$)</i>	<i>(milliers \$)</i>	<i>(milliers \$)</i>	<i>(milliers \$)</i>
Matériel informatique	2 613 \$	1 805 \$	808 \$	846 \$
Logiciels informatiques	1 307	1 080	227	65
Améliorations locatives	153	119	34	9
Machines et équipement	122	91	31	61
Véhicules	36	36	—	—
Mobilier et agencements	18 \$	16 \$	2 \$	6 \$
	4 249 \$	3 147 \$	1 102 \$	987 \$

9. PRIMES ET RECETTES NON ACQUISES

Les primes non acquises représentent les primes payées à l'avance à la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour le blé d'hiver (11,87 millions de dollars), le fourrage (3,07 millions de dollars) et d'autres cultures (4,72 millions de dollars). Ces cultures ne seront récoltées qu'après la fin de l'exercice, ce qui entraîne le report des primes. Les recettes non acquises (1,14 million de dollars) comprennent le Fonds de fonctionnement lié à la valeur non amortie des immobilisations.

10. FONDS DE FONCTIONNEMENT

Le Canada et l'Ontario se sont entendus pour partager de façon égale les coûts de l'administration de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario et du Programme d'assurance du revenu de marché. La contribution fédérale ne doit pas être supérieure à celle de la province même si elle représente moins de 50 pour cent des frais engagés. Selon une estimation raisonnable de la charge de travail administrative, ces coûts sont imputés dans une proportion de 95 pour cent à la Caisse d'assurance-récolte et de 5 pour cent au Programme d'assurance du revenu de marché.

11. ACCORD DE RÉASSURANCE

La société gère un programme de réassurance avec un certain nombre de compagnies d'assurance. Ce programme fait en sorte que les compagnies de réassurance couvrent les pertes de l'assurance-récolte selon les seuils négociés. Les versements effectués par les compagnies de réassurance représentent des demandes de prestations soumises pour perte de récolte ainsi que des coûts d'expertise engagés par la société.

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

12. INDEMNITÉS

Les résultats d'exploitation de la Caisse d'assurance-récolte de l'Ontario pour l'exercice comprennent une sousprovision de 0,35 million de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2002 (pour 2001, il y avait une sousprovision de 2,15 millions de dollars). En outre, ces résultats comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2002 s'élevant à 1,02 million de dollars (1,3 million de dollars pour 2001).

Les résultats d'exploitation du Programme d'assurance du revenu de marché pour l'exercice comprennent une sousprovision de 35,45 millions de dollars pour des indemnités non payées au 31 mars 2002 (pour 2001, il y avait une surprovision de 2,9 millions de dollars). En outre, ces résultats d'exploitation comprennent également une provision pour des indemnités non payées liées aux récoltes de la campagne agricole 2002 s'élevant à 12 millions de dollars (64,2 millions de dollars pour 2001).

13. INFORMATION SECTORIELLE

	Fonds d'admin générale	Caisse d'assur récolte	Assur. du revenu de marché	Total 2003	Total 2002
	<i>(milliers \$)</i>				
Actif					
Encaisse	1 118 \$	605 \$	— \$	1 723 \$	3 294 \$
Comptes débiteurs	1 709	15 030	8 043	24 782	52 092
Fonds administrés	12 461	—	—	12 461	13 472
Investissement	4 436	145 871	—	150 307	202 527
Sommes dues par le ministre des Finances	—	—	96 418	96 418	141 099
Immobilisations	1 102	—	—	1 102	987
Interfonds débiteurs (créditeurs)	265	—	(265)	—	—
	21 091 \$	161 506 \$	104 196 \$	286 793 \$	413 471 \$
Passif					
Comptes créditeurs et charges à payer	1 426 \$	87 \$	41 \$	1 554 \$	4 398 \$
Primes et recettes non acquises	1 137	19 667	—	20 804	11 347
Provision pour indemnités non payées	—	1 021	12 000	13 021	65 542
Fonds administrés créditeurs	12 461 \$	— \$	— \$	12 461 \$	13 472 \$
	15 024 \$	20 775 \$	12 041 \$	47 840 \$	94 759 \$
Solde des fonds	6 067 \$	140 731 \$	92 155 \$	238 953 \$	318 712 \$

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

14. RÉGIME DE RETRAITE

La société a mis en place un régime de retraite à prestations déterminées avec participation obligatoire pour ses employés à plein temps. Ce régime est entré en vigueur le 1er janvier 1997. L'actif du régime est placé dans trois fonds équilibrés et un fonds d'actions mondiales.

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Juste valeur de l'actif du régime – début de l'exercice	2 312 \$	1 873 \$
Cotisations de la société	286	257
Cotisations des employés	286	257
Paiement des prestations de retraite	(132)	(169)
Rendement de l'actif du régime	(289) \$	94 \$
Juste valeur de l'actif du régime – fin de l'exercice	<u>2 463 \$</u>	<u>2 312 \$</u>

D'après l'état financier préparé par l'actuaire du régime de retraite, la valeur actuelle des prestations acquises et la juste valeur de l'actif net disponible pour verser les prestations de retraite se répartissent comme suit :

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Engagements au titre du régime de retraite	3 119 \$	2 447 \$
Juste valeur de l'actif du régime	<u>2 463 \$</u>	<u>2 312 \$</u>
Excédent (déficit) du régime de retraite	<u>(656) \$</u>	<u>(135) \$</u>

Au cours de l'exercice, le régime est demeuré en déficit en raison du faible rendement des placements. Certaines hypothèses ont été émises en vue de déterminer les engagements au titre du régime de retraite. On estime que l'actif du régime rapporte 7,5 pour cent par an et que les augmentations de salaire s'élèvent à 5 pour cent par an et on a choisi une valeur de 7 pour cent comme taux d'escompte.

À ce jour, le passif du régime de retraite de la société se répartit comme suit :

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Passif du régime de retraite – début de l'exercice	54 \$	33 \$
Dépenses du régime de retraite – de l'exercice	317	278
Cotisations de la société	(286) \$	(257) \$
Passif du régime de retraite – fin de l'exercice	<u>85 \$</u>	<u>54 \$</u>

AGRICORP

Notes afférentes aux états financiers. Le 31 mars 2003

15. OPÉRATIONS ENTRE ENTITÉS APPARENTÉES

La société a signé plusieurs accords pour obtenir des services du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario. En vertu des conditions de ces accords, la société a versé la somme de 337 492 \$ au ministère pendant la durée de l'exercice. Ces services, évalués à leur juste valeur marchande, comprennent des services de poste, de messagerie, de photocopie et des services juridiques. En outre, la société a versé la somme de 317 767 \$ à la Société immobilière de l'Ontario pour la location des locaux de son siège social.

16. RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIVULGATION DES SALAIRES

La rémunération totale des membres du conseil d'administration était de 43 587 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 (47 470 \$ pour 2002).

La Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public oblige la société à divulguer les noms des employés dont le traitement annuel est supérieur à 100 000 \$. Pour l'année civile 2003, aucun salaire d'employé n'a dû être divulgué.

17. ENGAGEMENTS AUX TERMES DE CONTRATS DE LOCATION

La société s'est engagée aux termes d'un contrat de location-exploitation visant des locaux loués dont le loyer minimal à verser sera selon le calendrier suivant :

	(milliers \$)
2004	357 \$
2005	357
2006	357 \$
	1 071 \$



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Il revient à la direction et aux conseils d'administration de voir à la présentation des états financiers et de toute autre information dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et, au besoin, contiennent des montants calculés à partir des évaluations faites par les membres de la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes d'intégrité les plus élevées qui soient dans la présentation de ses services. La direction a établi et continue de maintenir des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qui lui permettent d'offrir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et de la protection des éléments d'actif.

Le conseil s'assure que la direction s'acquitte de sa responsabilité relative à l'information financière et au contrôle interne en mettant sur pied un Comité des finances et de la vérification. Les membres du conseil se réunissent tous les deux mois pour superviser les activités financières d'Aide juridique Ontario. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministère du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relativement à la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé et de son opinion.

Angela Longo
Présidente-directrice générale

Michelle A. Séguin
Vice-présidente aux
services généraux

Le 24 juin 2003

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'attention du procureur général de l'Ontario
et d'Aide juridique Ontario

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario, personne morale sans capital-actions, au 31 mars 2003 et les états des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Toronto (Ontario)
Le 23 mai 2003

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Aide juridique Ontario Bilan

Le 31 mars

2003

2002

(en milliers de dollars)

Actif**Actif à court terme**

Encaisse et quasi-espèces (Note 2)	6 520 \$	1 468 \$
Encaisse et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses (Note 8)	236	907
Comptes débiteurs (moins provisions pour créances douteuses)	20 216	29 639
Charges payées d'avance	1 161	513
Placements à court terme (Note 3)	3 197	4 225
Placements à court terme - réserve pour éventualités diverses (Notes 3 et 8)	2 076	2 711

Placements à long terme (Note 3)

33 406	39 463

Placements à long terme – réserve pour éventualités diverses
(Notes 3 et 8)

38 494	42 464

Immobilisations (Note 4)

24 985	29 614

8 945	7 391

105 830 \$	118 932 \$

Passif et actif net**Actif à court terme**

Comptes créditeurs et charges à payer (Note 5)

58 637 \$	61 141 \$

Contributions différées (Note 6)

4 789	5 930

63 426	67 071

Actif net

Excédent accumulé (Note 1(c))

10 755	18 511

Placements en immobilisations (Note 7)

4 156	1 461

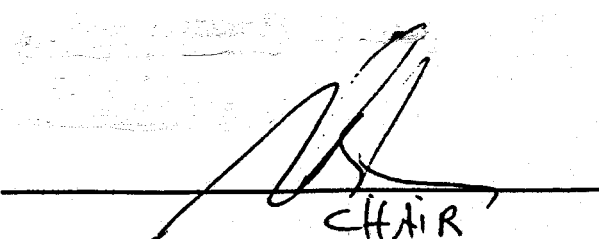
Réserve pour éventualités diverses (Notes 3 et 8)

27 493	31 889

42 404	51 861

105 830 \$	118 932 \$

Au nom du conseil d'administration :



Administrateur

Aide juridique Ontario

État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Revenus		
Province de l'Ontario (Note 1(a))	244 966 \$	246 695 \$
Fondation du droit de l'Ontario	17 678	19 944
Contributions de la clientèle	13 327	14 234
Jugements, dépens et règlements	1 095	768
Placements et autre revenus	5 181	6 676
	282 247	288 317
Charges		
Services juridiques		
Certificats d'aide juridique		
Droit criminel	80 960	83 033
Droit de la famille	41 434	44 019
Immigration et réfugiés	16 434	16 862
Autres domaines de droit civil	5 333	5 552
Conférences de règlement	191	177
	144 352	149 643
Bureaux régionaux	23 705	27 028
Bureaux du droit de la famille	1 892	-
Bureau du droit de l'immigration	653	681
	170 602	177 352
Avocats de service		
Honoraires et débours des avocats de service	28 754	25 536
Services élargis	542	-
	29 296	25 536
Cliniques juridiques et services spéciaux		
Services offerts dans les domaines de pratiques des cliniques (Note 9)	57 482	52 749
Attribution à Nishnawbe-Aski	1 524	1 577
Sociétés étudiantes d'aide juridique	2 617	2 610
	61 623	56 936
Programmes de déjudiciarisation		
Projets-pilotes	311	2 794
Autres	1 088	908
	1 399	3 702

Aide juridique Ontario

État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Charges (suite)		
Soutien aux fournisseurs de services		
Service de recherche	2 132 \$	2 010 \$
Administration		
Bureau provincial	20 327	19 577
Restructuration des activités et autres projets	2 505	4 276
Amortissement de l'exercice	3 820	4 128
	26 652	27 981
	291 704	293 517
Insuffisance des revenus sur les charges de l'exercice	(9 457)	(5 200)
Excédent accumulé, début de l'exercice	18 511	22 210
Placements en immobilisations	(2 695)	1 501
Transfert de la réserve pour éventualités diverses à l'excédent accumulé (Note 8)	4 396	-
Excédent accumulé, fin de l'exercice	10 755 \$	18 511 \$

Aide juridique Ontario

Évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Encaisse provenant de (utilisée pour)		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des revenus sur les charges de l'exercice	(9 457) \$	(5 200) \$
Rajustements pour rapprocher l'insuffisance des revenus sur les charges des rentrées nettes liées aux activités d'exploitation		
Amortissement	3 820	4 128
Amortissement de la prime d'émission	432	-
Amortissement des contributions différées	(3 114)	(3 429)
Réalisation des contributions différées	(2 470)	(5 166)
Réduction de valeur des placements à court terme	82	-
Profits sur la vente de placements	(202)	(422)
Pertes sur la vente d'immobilisations	-	115
Transfert d'immobilisations aux cliniques communautaires	306	1 239
Changements aux bilans des fonds de roulement autres que les disponibilités		
Comptes débiteurs	9 423	(16 750)
Charges payées d'avance	(647)	108
Comptes créditeurs et charges à payer	(2 504)	9 107
Intérêts courus sur les placements à long terme	123	407
Contributions différées	4 443	3 742
	235	(12 121)
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(5 680)	(3 048)
Achat de placements	(47 471)	(213 528)
Rachat de placements	57 297	231 659
	4 146	15 083
Augmentation nette de l'encaisse et des quasi-espèces pendant l'exercice	4 381	2 962
Encaisse et quasi-espèces (dette bancaire), début de l'exercice	2 375	(587)
Encaisse et quasi-espèces, fin de l'exercice	6 756 \$	2 375 \$
Représenté par		
Encaisse et quasi-espèces	6 520 \$	1 468 \$
Encaisse et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses	236	907
	6 756 \$	2 375 \$

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2003

Nature des activités

Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a commencé ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- Faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- Encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- Reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- Exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Bien que la Société administre ses activités indépendamment de la province de l'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et de la prestation de services d'aide juridique qui répond aux besoins des particuliers à faible revenu et qui est efficace et efficiente par rapport aux coûts.

Méthode comptable

La Société se conforme à la méthode du report du crédit d'impôt aux contributions.

L'excédent accumulé est l'excédent des contributions sur les charges relatives aux activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

La réserve pour éventualités diverses a été établie conformément au paragraphe 66 (4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, afin de fournir du financement pour les activités sur approbation du procureur général. Aux termes du Règlement de l'Ontario n° 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, La Société doit maintenir une réserve pour éventualités diverses d'un minimum de 20 millions de dollars.

Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2003

Constatation des revenus	Les contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés comme des revenus si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et si le recouvrement est assuré de façon raisonnable.										
Constatation des charges	Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les coûts du programme des certificats comprennent les sommes que les avocats et avocates ont facturées à la Société ainsi que le montant estimatif pour le travail exécuté par les avocats et les avocates et non facturé.										
Encaisse et quasi-espèces	L'encaisse et les quasi-espèces sont constituées de l'encaisse disponible, des soldes bancaires et d'investissements très liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.										
Placements	Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont dépréciés lorsque leur valeur subit un déclin qui est permanent. Les primes d'acquisition ou les escomptes sur obligations sont amortis en ligne droite sur la durée de la valeur mobilière concernée. Les obligations du gouvernement et de sociétés sont reportées au coût amorti. Les dépréciations ou gains et pertes réalisés à la cession des placements sont consignés pendant l'année où ils se sont réalisés, à titre d'augmentation ou de diminution du revenu de placement. Les gains et pertes à la cession sont calculés en fonction du coût moyen des valeurs vendues.										
Immobilisations	Le montant des immobilisations correspond à leur coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en répartissant le coût sur le nombre d'années d'utilisation du bien : <table> <tr> <td>Mobilier et matériel de bureau</td><td>- 5 ans</td></tr> <tr> <td>Matériel informatique et logiciels</td><td>- 3 ans</td></tr> <tr> <td>Logiciels conçus sur mesure</td><td>- 5 ans</td></tr> <tr> <td>Logiciels conçus pour toute l'entreprise</td><td>- 7 ans</td></tr> <tr> <td>Améliorations locatives</td><td>- sur la durée entière du bail</td></tr> </table>	Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans	Matériel informatique et logiciels	- 3 ans	Logiciels conçus sur mesure	- 5 ans	Logiciels conçus pour toute l'entreprise	- 7 ans	Améliorations locatives	- sur la durée entière du bail
Mobilier et matériel de bureau	- 5 ans										
Matériel informatique et logiciels	- 3 ans										
Logiciels conçus sur mesure	- 5 ans										
Logiciels conçus pour toute l'entreprise	- 7 ans										
Améliorations locatives	- sur la durée entière du bail										

Aide juridique Ontario

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2003

Contributions différées

Les contributions différées pour les initiatives spéciales représentent des ressources inutilisées relatives aux projets financés de l'Ontario. Les montants non dépensés sont conservés pour les exercices ultérieurs ou pour un règlement par la province.

Les contributions différées pour dépenses en capital représentent une fraction non amortie des contributions utilisées pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de la contribution différée est calculé de la même façon que l'actif afférent.

Régime de retraite

Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés assurés par des régimes à cotisations déterminées est calculé, de façon actuarielle, en utilisant la méthode actuarielle avec projection des prestations, au pro rata, pour les meilleures estimations de service et de gestion concernant la performance prévue des placements du régime, l'augmentation des salaires, les licenciements et l'âge de retraite des participants au régime. Les rajustements pour modifications au régime, changements des présomptions et gains et pertes actuariels, sont portés aux opérations pour le reste de la durée de service moyenne prévue du groupe d'employés, qui est d'approximativement 13 ans. Les coûts des prestations de retraite pour les régimes à cotisations déterminées sont portés aux opérations au fur et à mesure que les cotisations sont dues.

Recours aux estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à élaborer des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et le montant des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations faites par la direction une fois que les données requises seront disponibles.

Instruments financiers

À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société ne s'expose pas à des risques importants associés aux taux d'intérêts, aux devises étrangères ou au crédit provenant de ses instruments financiers. Selon la Société, la valeur comptable des instruments financiers de la Société est proche de la juste valeur à moins d'indication contraire.

Aide juridique Ontario Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

1. Financement assuré par l'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif du protocole d'entente est d'éclaircir les questions relatives à l'exploitation, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente a été signé le 22 décembre 2000 et il est en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 2004.

(a) Les contributions reçues de la province de l'Ontario ont été attribuées comme suit :

	2003		2002
	(en milliers de dollars)		
Contributions	239 382	\$	238 100 \$
Réalisation des contributions différées (Note 6)	2 470		5 166
Amortissement des contributions différées (Note 6)	3 114		3 429
	244 966	\$	246 695 \$

(b) Est compris dans les contributions obtenues de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 un montant de 45,6 millions de dollars (44,3 millions de dollars en 2002) représentant une attribution de fonds provenant du transfert d'une somme forfaitaire du gouvernement fédéral versée à la province dans les domaines du droit criminel, des jeunes contrevenants et des autres charges conformément à une entente de partage des frais.

(c) Le paragraphe 66 (3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69 (2).

2. Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent un effet du trésor du gouvernement du Canada d'un montant de 1,623 million de dollars, venant à échéance en mai 2003 et qui porte intérêt au taux de 2,83 %.

La Société a une ligne de crédit disponible d'un montant de 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2002) qui demeure inutilisée au 31 mars 2003. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est non garantie.

Aide juridique Ontario Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

3. Placements

	2003		2002	
	Coût	Valeur marchande (en milliers de dollars)	Coût	Valeur marchande
Obligations du gouvernement du Canada	17 440	\$ 17 928	20 281	\$ 20 326
À un taux d'intérêt de 5 % à 6 %, venant à échéance entre juin 2004 et juin 2010				
Obligations provinciales	32 340	32 866	38 801	38 949
À un taux d'intérêt de 4,875 % à 7,5 %, venant à échéance entre juin 2004 et juin 2009				
Obligations de société	18 141	18 423	18 978	18 990
À un taux d'intérêt de 4,75 % à 7,1 %, venant à échéance entre juin 2003 et janvier 2010				
Intérêts courus sur les obligations	831	831	954	954
	68 752	70 048	79 014	79 219
Moins : Réserve pour éventualités diverses				
- court terme	(2 076)	(2 123)	(2 711)	(2 711)
- long terme (Note 8)	(24 985)	(25 456)	(29 614)	(29 681)
	(27 061)	(27 579)	(32 325)	(32 392)
	41 691	\$ 42 469	46 689	\$ 46 827
Représenté par				
Placements à court terme	3 197	\$ 3 276	4 225	\$ 4 225
Placements à long terme	38 494	39 193	42 464	42 602
	41 691	\$ 42 469	46 689	\$ 46 827

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7 (1), 7 (2), 7 (3) et 7 (4) du Règlement de l'Ontario 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2003 sont conformes à ces exigences. La Société a réalisé un revenu total de placement de 4,7 millions de dollars en 2003 (5,7 millions de dollars en 2002).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

4. Immobilisations

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé (en milliers de dollars)	Coût	Amortissement cumulé
Mobilier et matériel de bureau	2 634 \$	1 852 \$	2 394 \$	1 510 \$
Matériel informatique et logiciels	14 524	12 301	14 122	9 752
Logiciels conçus sur mesure	817	747	817	586
Logiciels conçus pour l'entreprise	4 180	-	-	-
Améliorations locatives	4 149	2 459	3 540	1 634
	26 304	17 359	20 873	13 482
Valeur comptable nette		8 945 \$		7 391 \$

Les immobilisations comprennent des ordinateurs et des logiciels d'une valeur d'environ 4,235 millions de dollars (0,362 million de dollars en 2002) qui n'étaient pas utilisés à la fin de l'exercice, de sorte qu'aucun amortissement n'a été comptabilisé à leur égard. Les immobilisations qui ne sont pas utilisées, soit 0,055 million de dollars (0,362 million de dollars en 2002) représentent les ordinateurs et les logiciels acquis au nom des cliniques communautaires et qui leur sont fournis dans le cadre de leur financement pour l'exercice 2004.

5. Comptes créditeurs et charges à payer

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Comptes juridiques – factures reçues mais non réglées	17 217 \$	10 777 \$
- travail exécuté mais non facturé	29 048	32 826
Incitations locatives	172	277
Engagements liés au commerce et autres créditeurs	11 582	16 740
Indemnité de vacances	618	521
	58 637 \$	61 141 \$

À la fin de l'exercice, la direction estime la valeur du travail que les avocats et avocates du secteur privé ont accompli mais n'ont pas encore facturé, à environ 29,0 millions de dollars (32,8 millions de dollars en 2002), selon une méthode de calcul fondée sur une moyenne des coûts et des délais dans des cas semblables sur une période de sept ans.

À cause de certains impondérables inhérents au procédé d'estimation, le montant estimatif différera probablement du montant des charges réelles. La direction est d'avis que les charges réelles pourront varier de 20 pour cent en plus ou en moins (entre 23,2 et 34,9 millions de dollars). Tout redressement de l'estimation des charges entraînera une augmentation ou une diminution correspondante des charges pour le programme de certificats, de l'insuffisance des revenus sur les charges pour l'exercice et de l'excédent accumulé.

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

6. Contributions différées

Les changements dans les contributions différées pour les initiatives spéciales et pour les dépenses en capital relatives aux projets financés par l'Ontario sont les suivants :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Contributions différées pour les initiatives spéciales		
Solde, début de l'exercice	-	3 920
Contributions reçues durant l'exercice	4 443	3 742
Transférées sur l'acquisition d'immobilisations	(1 973)	(2 496)
Réalisation des contributions différées (Note 1(a))	(2 470)	(5 166)
	-	-
Contributions différées pour les dépenses en capital		
Solde, début de l'exercice	5 930	6 863
Contributions pour immobilisations	1 973	2 496
Amortissement des contributions différées (Note 1(a))	(3 114)	(3 429)
	4 789	5 930
	4 789 \$	5 930 \$

7. Actif net investi dans des immobilisations

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Solde, début de l'exercice	1 461 \$	2 962 \$
Amortissement	(3 820)	(4 128)
Amortissement des contributions différées	3 114	3 429
Achat d'immobilisations	5 680	3 048
Contributions pour les immobilisations	(1 973)	(2 496)
Aliénation et transferts des immobilisations	(306)	(1 354)
	4 156 \$	1 461 \$
Représenté par		
Immobilisations (Note 4)	8 945 \$	7 391 \$
Contributions différées pour dépenses en capital (Note 6)	(4 789)	(5 930)
	4 156 \$	1 461 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

8. Réserve pour éventualités diverses

L'article 6 du Règlement de l'Ontario n° 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne une réserve pour éventualités diverses d'au moins 20 millions de dollars. Le règlement permet aussi à la Société d'accroître la réserve pour éventualités diverses par des revenus de placement réalisés par les fonds de la réserve pour éventualités diverses et le fonds d'administration. Les revenus de placement accumulés de 7,493 millions de dollars (11,889 millions de dollars en 2002) sont disponibles pour financer les activités, sans l'approbation préalable du procureur général. La réserve pour éventualités diverses est composée comme suit :

	2003		2002
	(en milliers de dollars)		
Solde, début de l'exercice	31 889 \$		31 889 \$
Transfert de la réserve pour éventualités diverses à l'excédent accumulé	(4 396)		-
Solde, fin de l'exercice	27 493 \$		31 889 \$

Représenté par

	2003		2002
	(en milliers de dollars)		
Encaisse et quasi-espèces	236 \$		907 \$
Montant provenant (au) du fonds d'administration	196		(1 343)
Placements – court terme (Note 3)	2 076		2 711
Placements – long terme (Note 3)	24 985		29 614
	27 493 \$		31 889 \$

Le transfert de fonds au montant de 4,396 millions de dollars se compose de 7,659 millions de dollars en transferts d'espèces du fonds de réserve pour éventualités diverses au fonds d'administration moins 1,724 million de dollars de revenu de placements réalisé dans le fonds de réserve pour éventualités diverses et 1,539 million de dollars à recevoir du (verser au) fonds d'administration au cours de l'exercice dernier. Le transfert de fonds a principalement servi à financer l'augmentation du tarif d'une valeur de 3,2 millions de dollars, qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2002, et le règlement d'autres dépenses ponctuelles.

Encaisse et quasi-espèces – la réserve pour éventualités diverses inclut des effets du trésor de 0,22 million de dollars (0,89 million de dollars en 2002) au 31 mars 2003, qui viendront à échéance au cours de l'exercice 2004 et portent un intérêt de 2,72 % (entre 1,89 % et 2,06 % en 2002).

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

9. Domaines de pratique des cliniques

La Société procure aux cliniques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques communautaires sont érigées en personnes morales sans capital-actions et sont régies par un conseil d'administration. Les cliniques communautaires sont indépendantes de la Société, mais lui sont redevables en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique communautaire subit une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total se répartit comme suit :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Sommes versées aux cliniques ou au compte de celles-ci	55 331 \$	49 774 \$
Frais d'administration	2 151	2 975
	57 482 \$	52 749 \$

10. Engagements et éventualités

- (a) La Société délivre des certificats aux particuliers nécessitant une aide juridique. Chaque certificat émis autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarif. En date du 31 mars 2003, la direction estimait que la Société pourrait être responsable de certificats pour un montant de 54 millions de dollars, montant qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non facturé.
- (b) La Société loue à bail des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Les sommes minimales qu'elle s'est engagée à payer annuellement à ce titre sont approximativement les suivantes :

	Montant
	(en milliers de dollars)
2004	7 130 \$
2005	6 688
2006	6 098
2007	5 468
2008	5 000
Par la suite	4 419
	34 803 \$

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

10. Engagements et éventualités (suite)

- (c) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal et la conduite des affaires. La conclusion et la décision finale relatives à ces actions ne seront vraisemblablement pas considérables et ne sont pas déterminables pour le moment. Les pertes, s'il y en a, seront comptabilisées au moment du règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par l'assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 0,05 million de dollars établie selon le moment auquel survient la demande et la nature de la demande.

11. Régime de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant des prestations de retraite pour ses employés. Le régime comporte deux volets : un élément à cotisations déterminées et un élément à prestations déterminées.

Élément à cotisations déterminées

L'élément à cotisations déterminées du régime couvre 471 employés (440 employés en 2002), soit la majorité du personnel. La Société contribue au volet à cotisations déterminées du régime, participation qui se limite à faire des versements réguliers qui correspondent aux cotisations versées par son personnel. La charge de retraite de la Société pour l'exercice relatif à ce volet du régime s'est élevée à 1,512 million de dollars (1,051 million de dollars en 2002).

Élément à prestations déterminées

L'élément à prestations déterminées du régime couvre 16 participants (21 participants en 2002). Sous ce régime de prestations, les prestations au moment de la retraite sont relatives aux années de service et à la rémunération durant les années de service. Il est soumis à des évaluations actuarielles pour fins de financement à des intervalles ne dépassant pas trois ans. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée lors de l'exercice 2006, selon la valeur en janvier 2005. La Société verse des contributions à cet élément du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

La Société n'a versé aucune cotisation à cet élément du régime pendant l'exercice en cours.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, une évaluation actuarielle pour fins de comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

Taux d'escompte	7 %
Augmentation salariale	5 %
Taux de rendement prévu sur les immobilisations	6 %

Aide juridique Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

11. Régime de retraite (suite)

L'évaluation actuarielle pour fins de comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 indique un excédent actuariel de 0,126 million de dollars (0,628 million de dollars en 2002) résultant des engagements contractés au titre du régime de retraite d'environ 1,765 million de dollars (1,567 million de dollars en 2002) et une valeur actuelle de l'actif de régime disponible pour fournir à ces prestations environ 1,891 million de dollars (2,195 millions de dollars en 2002). Le revenu de pension pour l'exercice était de 0,02 million de dollars (0,034 million de dollars en 2002) et l'actif accumulé pour les prestations du régime au 31 mars 2003 était de 0,054 million de dollars (0,034 million de dollars en 2002). Durant l'exercice, les employés ont contribué pour 0,040 million de dollars (0,042 million de dollars en 2002) et la Société a versé des prestations totalisant 0,008 million de dollars (0,003 million de dollars en 2002).

Le conseil de la Société a approuvé l'établissement d'un régime supplémentaire de retraite pour certains membres cadres désignés. En vertu du régime supplémentaire de retraite, les prestations à la retraite sont déterminées selon les années de service et la rémunération perçue durant les années d'emploi. La direction a estimé que les dépenses de la Société au titre des régimes de retraite, pour l'année, se montaient à 0,074 million de dollars (0,087 million de dollars en 2002) et que les engagements contractés au titre du régime de retraite au 31 mars 2003 s'élevaient à 0,161 million de dollars (0,087 million de dollars en 2002). Une évaluation actuarielle du régime sera effectuée durant l'exercice 2004.

12. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassifiées pour être conformes à la présentation de l'exercice courant.

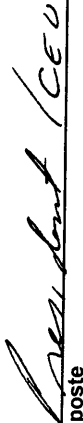
SALAIRES ET AVANTAGES PAYÉS AUX EMPLOYÉS EN 2002

Se reporter au guide concernant la divulgation des traitements dans le secteur public avant de remplir ce formulaire.

Année civile	Secteur	Employeur	Nom	Prénom	Poste	Salaire payé	vantages imposables
Ajouter des lignes au besoin							
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Biggar	George	Vice-président aux politiques, à la planification	\$136,829.72	\$308.32
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Buchanan	Robert	Vice-président aux services à la clientèle	\$127,281.07	\$294.00
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Carten	Jennifer	Directrice régionale et directrice générale	\$109,796.28	\$254.78
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Champagne	Nathalie	Directrice régionale	\$100,602.31	\$231.50
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Champlin	Elizabeth	Directrice régionale	\$105,378.83	\$243.04
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Davies	Simon	Directeur régional	\$109,796.28	\$254.78
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Ellsworth	Randall	Directeur du Bureau des services aux cliniques	\$100,484.96	\$231.50
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Gardner	Ross	Directeur des finances	\$108,174.04	\$250.00
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Hall	Stephen	Responsable technique du réseau intégré (T	\$120,845.54	\$277.68
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Hastings	Maureen	Responsable du réseau intégré (TSN)	\$110,303.36	\$253.59
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Judge	David	Ingénieur de réseaux	\$111,831.32	\$492.48
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Lawson	Ruth	Avocate générale	\$133,808.86	\$307.92
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Longo	Angela	Présidente-directrice générale	\$171,999.88	\$9,401.18
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	McCaffrey	Susan	Vice-présidente aux cliniques et aux services	\$130,789.07	\$294.00
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Morley	Jane	Directrice de LAO Law	\$104,803.84	\$243.04
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Morrison	Ian	Coordonnateur des conférences en droit des	\$109,796.28	\$254.78
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Pasut	Robert	Dirigeant principal intérimaire de l'informatior	\$101,148.53	\$232.52
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Robertson	Heather	Directrice régionale	\$111,848.02	\$258.00
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Seguin	Michelle	Vice-présidente aux services généraux	\$141,526.66	\$317.28
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Silver	Margaret	Directrice régionale	\$105,378.83	\$243.04
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Stevens	Mary Anne	Directrice régionale	\$101,040.80	\$233.68
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Thomas	Aneurin	Directeur des politiques	\$101,751.71	\$236.06
2002	Organismes	Aide juridique Ontario	Wilkins	Keith	Avocat-conseil, direction de l'aide juridique	\$113,890.11	\$261.74

Je certifie que les renseignements contenus dans ce relevé sont conformes à la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.
Ce relevé a été approuvé par :


Nom


Titre de poste


Date

416 204 7116
Numéro de téléphone

Établi selon la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

**Centre des sciences de l'Ontario***Un organisme du gouvernement de l'Ontario***RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES INFORMATIONS FINANCIÈRES**

La responsabilité des états financiers et de toutes les informations présentées dans ce rapport annuel incombe à la direction et au conseil d'administration du Centre des sciences de l'Ontario. La direction a préparé les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, en incluant, le cas échéant, des montants calculés d'après ses estimations et son jugement.

Le Centre des sciences respecte les normes d'intégrité les plus strictes dans l'exercice de ses activités. Pour préserver son actif, il s'est doté d'un ensemble solide de procédures et de contrôles financiers internes qui équilibrent avantages et coûts. La direction a élaboré et maintient des contrôles de finances et de gestion, des systèmes d'information et des méthodes de gestion afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des informations financières.

Le conseil d'administration se réunit une fois par trimestre pour contrôler les activités financières du Centre et, une fois par an, il passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur provincial.

Le vérificateur provincial a examiné les états financiers. Sa responsabilité consiste à exprimer son opinion en indiquant si les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Centre, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Dans son rapport, le vérificateur définit l'étendue de sa vérification et de son opinion.

Lesley Lewis
Directrice générale

24 juin 2003

Grant Troop
Directeur
Planification et exploitation des activités

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR**Au conseil d'administration du Centre Centennial des sciences et de la technologie
et au ministre de la Culture**

J'ai vérifié le bilan du Centre Centennial des sciences et de la technologie au 31 mars 2003 et les états des résultats d'exploitation, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Centre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
24 juin 2003

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Bilan
au 31 mars 2003

	2003 (en milliers de dollars)	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme	8 836	4 201
Comptes clients	728	127
Charges payées d'avance	601	439
Stocks de magasin et petit outillage	124	113
	<u>10 289</u>	<u>4 880</u>
Immobilisations (note 4)	<u>15 201</u>	<u>16 338</u>
	<u>25 490</u>	<u>21 218</u>
SOLDES DU PASSIF, DES CAPITAUX PROPRES ET DU FONDS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 531	1 108
Recettes reportées	4 596	2 235
Payable à la Province de l'Ontario	2 464	1 434
Emprunts remboursables [note 9 b) et c)]	417	167
	<u>9 008</u>	<u>4 944</u>
Passif à long terme		
Emprunt remboursable à la Province de l'Ontario [note 9 a)]	5 300	5 300
Emprunt remboursable à l'Office ontarien de financement [note 9 b)]	500	—
Emprunt remboursable [note 9 c)]	331	497
	<u>6 131</u>	<u>5 797</u>
Apports reportés (note 5)	6 636	7 599
Capitaux propres		
Capitaux propres immobilisés (note 6)	8 565	8 739
Déficit	<u>(5 255)</u>	<u>(6 266)</u>
	3 310	2 473
Fonds à usage particulier (note 3)		
Solde du fonds	<u>405</u>	<u>405</u>
	<u>25 490</u>	<u>21 218</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du Centre des sciences :



Membre



Membre

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

État des résultats d'exploitation
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 (en milliers de dollars)	2002
Recettes		
Province de l'Ontario		
Subvention de fonctionnement	12 639	11 191
Subvention d'occupation [note 11 b)]	3 968	3 968
Autres subventions	392	981
<i>Opération Innovation</i> - Dons d'entreprises (note 12)	294	—
Droits		
Entrées grand public et stationnement	3 558	3 436
Recettes tirées des activités auxiliaires (tableau 1)	<u>8 075</u>	<u>8 572</u>
	<u>28 926</u>	<u>28 148</u>
Dépenses		
Exploitation générale		
Expositions et programmes	929	1 192
Marketing et publicité	1 407	1 294
Services aux visiteurs	3 073	3 506
Exploitation	3 954	5 055
Gestion des programmes	3 066	3 183
Administration	2 271	2 229
Indemnités salariales rétroactives du coût de la vie	782	—
<i>Opération Innovation</i> (note 12)	294	1 013
Frais d'occupation [note 11 b)]	4 137	3 703
Dépenses liées aux activités auxiliaires (tableau 1)	<u>6 679</u>	<u>6 483</u>
	<u>26 592</u>	<u>27 658</u>
Bénéfice net avant l'amortissement	<u>2 334</u>	<u>490</u>
Amortissement des apports reportés (note 5)	963	968
Amortissement	<u>(2 460)</u>	<u>(2 655)</u>
	<u>(1 497)</u>	<u>(1 687)</u>
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	<u>837</u>	<u>(1 197)</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

État de la variation des capitaux propres
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 (en milliers de dollars)			2002
	Capitaux propres immobilisés	Déficit d'explo- tation	Total	Total
Solde au début de l'exercice	8 739	(6 266)	2 473	3 683
Achat d'immobilisations	1 323	(1 323)	—	—
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	(1 497)	2 334	837	(1 197)
Affectation des revenus de placement au fonds à usage particulier	—	—	—	(13)
Solde à la fin de l'exercice	8 565	(5 255)	3 310	2 473

Voir les notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	4 201	5 322
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	837	(1 197)
Ajustements de la perte nette ne nécessitant pas de décaissement		
▪ amortissement des immobilisations	2 460	2 655
▪ amortissement des apports reportés	(963)	(968)
	2 334	490
Variation nette dans les éléments hors caisse	3 290	713
Rentrées de fonds nettes – activités d'exploitation	5 624	1 203
Activités de financement et d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(1 323)	(2 157)
Accroissement net du passif à long terme	334	(167)
Sorties de fonds nettes – activités de financement et d'investissement	(989)	(2 324)
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	8 836	4 201

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Tableau des recettes et dépenses des activités auxiliaires
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

TABLEAU 1

	2003 (en milliers de dollars)			2002 (en milliers de dollars)		
	Recettes	Dépenses	Net	Recettes	Dépenses	Net
Entrées et programmes scolaires	1 099	1 140	(41)	1 172	1 277	(105)
Camps	606	582	24	728	850	(122)
Location des locaux	385	239	146	449	294	155
Cinéma OMNIMAX®	1 677	1 923	(246)	1 795	1 800	(5)
Ventes et locations internationales	2 109	1 639	470	1 696	1 266	430
Commandites et dons	632	391	241	1 161	556	605
Adhésions	754	373	381	646	323	323
Concessions	476	—	476	531	1	530
Intérêts	280	12	268	330	33	297
Fonds à usage particulier	—	—	—	13	—	13
Autres	57	80	(23)	51	83	(32)
Indemnités salariales rétroactives du coût de la vie	—	300	(300)	—	—	—
TOTAUX	8 075	6 679	1 396	8 572	6 483	2 089

Voir les notes afférentes aux états financiers.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2003

1. LE CENTRE DES SCIENCES DE L'ONTARIO

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie, connu sous le nom de Centre des sciences de l'Ontario, a été établi par la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Il a pour mission d'émerveiller, d'informer et de stimuler l'imagination des visiteurs avec des expériences en sciences et en technologie qui provoquent et encouragent la réflexion. L'exploitation générale du Centre des sciences est financée par des subventions de fonctionnement de la Province, par les droits d'entrée et par les autres recettes tirées des activités auxiliaires. Les recettes et les dépenses des activités auxiliaires sont présentées au tableau 1 des états financiers.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les états financiers du Centre des sciences ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût d'achat et du coût de remplacement.

c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, telle qu'elle est indiquée ci-dessous :

Améliorations locatives du Cinéma OMNIMAX®	20 ans
Améliorations locatives	10 ans
Modules d'exposition	10 ans
Modules d'exposition en location	4 ou 5 ans
Mobilier, agencement et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Le terrain sur lequel se trouve le Centre des sciences est pris à bail pour 1 \$ par an à la ville de Toronto, aux termes d'une entente de 99 ans qui a commencé le 1^{er} juillet 1965. La Société immobilière de l'Ontario est propriétaire des immeubles qui abritent le Centre des sciences.

d) Promesses de dons

Les dons de fonds promis sont inclus dans les recettes quand ils sont reçus.

e) Constatation des recettes

Les recettes tirées des modules d'exposition fabriqués pour la vente sont constatées selon la méthode de l'avancement des travaux.

f) Recettes reportées

Les recettes reportées comprennent les subventions ministérielles non utilisées qui avaient été accordées pour des projets précis et les acomptes versés pour de futures locations d'exposition.

g) Estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui affectent le montant de l'actif et du passif comptabilisé à la date des états financiers et le montant des recettes et des dépenses comptabilisé au cours de l'exercice. Les montants réels peuvent être différents des estimations.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2003

3. GESTION DU FONDS À USAGE PARTICULIER

L'utilisation de certaines sources de revenu peut être restreinte à des activités particulières par les donateurs. Le conseil d'administration peut disposer du reste des fonds non ainsi affectés par les donateurs, dans la mesure où ils sont destinés à la réalisation des objectifs du Centre des sciences.

Au 31 mars 2003, les donateurs avaient affecté 67 320 \$ (67 320 \$ en 2002) du solde du fonds à usage particulier à des activités financées.

4. IMMOBILISATIONS

Voici en quoi consistent les immobilisations :

	<u>2003</u>		<u>2002</u>	
			(en milliers de dollars)	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur comptable nette</u>	<u>Valeur comptable nette</u>
Modules d'exposition	6 319	4 285	2 034	2 156
Modules d'exposition en location	3 823	1 205	2 618	2 366
Améliorations locatives du Cinéma OMNIMAX®	14 560	5 096	9 464	10 192
Améliorations locatives	3 738	2 701	1 037	1 488
Mobilier, agencement et équipement	209	161	48	99
Équipement informatique	--	--	--	--
	<u>28 649</u>	<u>13 448</u>	<u>15 201</u>	<u>16 338</u>

5. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent le montant des dons et des subventions gouvernementales reçus et utilisés pour acquérir des immobilisations, mais pas encore constatés dans les recettes. Les recettes seront constatées pendant la période correspondant à la durée de vie prévue des immobilisations à laquelle elles se rapportent, afin d'apparier convenablement les recettes et les coûts. L'évolution du solde des apports reportés s'établit comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	7 599	8 567
Amortissement des apports reportés	<u>(963)</u>	<u>(968)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>6 636</u>	<u>7 599</u>

6. CAPITAUX PROPRES IMMOBILISÉS

Les capitaux propres immobilisés s'établissent comme suit :

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	(en milliers de dollars)	
Immobilisations nettes	15 201	16 338
moins le montant financé par les apports reportés	<u>(6 636)</u>	<u>(7 599)</u>
	<u>8 565</u>	<u>8 739</u>

7. ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET RÉPARATIONS

Certains frais d'entretien et de réparation du Centre des sciences sont absorbés par la Province de l'Ontario et ne sont pas inclus dans l'État des résultats d'exploitation.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2003

8. RÉGIME DE RETRAITE

Le Centre des sciences offre des prestations de retraite à presque tous ses employés permanents en contribuant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (ou Caisse de retraite du SEFPO) qui sont des régimes interentreprises à prestations déterminées, établis par la Province de l'Ontario. Ces régimes de retraite sont comptabilisés en tant que régimes à cotisations déterminées étant donné que le Centre des sciences manque d'information pour les comptabiliser en tant que régimes à prestations déterminées. Les cotisations indiquées ci-dessous représentent ce que le Centre des sciences a versé pendant l'exercice.

Les cotisations du Centre des sciences aux deux caisses de retraite se sont élevées à 787 625 \$ pour l'exercice (724 000 \$ en 2002). Ce montant a été inclus dans le poste des salaires et avantages sociaux comme l'indique la note 10.

De plus, le coût des avantages complémentaires de retraite a été payé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est donc pas inclus dans l'État des résultats d'exploitation ni dans les bénéfices non répartis.

9. EMPRUNTS REMBOURSABLES

a) Prêt de la Province de l'Ontario

La Province a accordé au Centre des sciences un prêt sans intérêts de 5 300 000 \$ pour la construction du Cinéma OMNIMAX®. Le Centre des sciences rembourse cet emprunt en effectuant des versements annuels depuis 1999-2000. Le montant de ces versements est égal à 50 % des profits annuels moyens que le Centre des sciences a reçus du Cinéma OMNIMAX® au cours des deux exercices précédents. Ces versements annuels doivent continuer jusqu'au remboursement total du capital de l'emprunt.

b) Prêt de l'Office ontarien de financement

Durant l'exercice, l'Office ontarien de financement a fait un prêt de 1 000 000 \$ au Centre des sciences, avec un taux d'intérêt à court terme calculé par l'Office et payable chaque mois. Au 31 mars 2003, le Centre des sciences avait remboursé 250 000 \$ du solde du prêt. Le reste devra être remboursé par des versements de 250 000 \$ le 31 mars des années 2004, 2005 et 2006.

c) Accord avec les services de restauration

Le Centre des sciences a conclu un accord de 10 ans avec une société de services de restauration pour fournir des services de restauration jusqu'au 31 mai 2006. La société a fait un apport de 1,5 million \$ au Centre des sciences pour la construction de nouveaux restaurants et d'autres services de restauration, comme le stipulaient les termes de l'accord.

Selon les termes de cet accord, les bénéfices nets annuels des services de restauration gérés par la société doivent être partagés entre la société et le Centre des sciences selon la formule précisée dans l'accord. Celui-ci prévoit certains versements fixes à la société : 1) des honoraires annuels de gestion d'un montant de 130 000 \$ pour 1996-1997 avec une réduction de 10 000 \$ chacune des neuf années suivantes et 2) le remboursement sans intérêts de l'apport de 1,5 million \$ en neuf versements égaux à partir de 1997-1998.

10. RÉPARTITION DES DÉPENSES

Les dépenses sont présentées dans l'État des résultats d'exploitation par secteurs d'activités. Le montant total par type est le suivant :

	<u>2003</u> (en milliers de dollars)	<u>2002</u>
Salaires et avantages sociaux	15 561	15 509
Autres frais directs d'exploitation	<u>11 031</u>	<u>12 149</u>
	<u>26 592</u>	<u>27 658</u>

Durant l'exercice, les recettes et les dépenses ont été affectées par la fermeture du Centre des sciences du 13 mars au 9 mai 2002, en raison de la grève du SEFPO.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2003

11. ACCORDS ET ÉVENTUALITÉS

a) Accord d'entretien du système de projection IMAX®

Le Centre des sciences a conclu un accord de 10 ans venant à expiration en décembre 2006, avec renouvellement automatique pour une autre période de 10 ans, pour la location et l'entretien d'un système de projection IMAX®. Le Centre des sciences s'est engagé : 1) à effectuer des paiements mensuels de location calculés selon une formule basée sur les recettes des entrées et 2) à verser des frais annuels d'entretien de 66 000 \$ (ce montant sera ajusté suivant l'indice des prix à la consommation pour Toronto).

b) Frais d'occupation

À partir du 1^{er} avril 1998, la Société immobilière de l'Ontario a commencé à imputer au Centre des sciences des frais d'occupation de ses locaux. Ces frais, prévus dans un accord de cinq ans qui a pris fin le 31 mars 2003, couvrent le loyer, les impôts, l'entretien et certains frais de fonctionnement. Le Centre des sciences reçoit chaque année une subvention ministérielle pour financer cette dépense.

Le Centre des sciences a également un bail de cinq ans avec la ville de Toronto pour la location du parc de stationnement du Centre des sciences. Le paiement minimum prévu pour la dernière année du bail est de 10 000 \$.

c) Baux d'équipement

Le Centre des sciences loue une partie de son équipement par contrat de location-exploitation. Le montant total des baux pour les deux années à venir est le suivant :

(en milliers de dollars)

2003-2004	234
2004-2005	<u>141</u>
	<u>375</u>

12. PROMESSES DE DONS POUR UN IMPORTANT PROJET D'IMMOBILISATIONS

Le Centre des sciences a entrepris un important projet d'immobilisation de 40 millions \$ appelé *Opération Innovation*. Ce projet est orienté sur l'innovation et permettra de renouveler environ un quart de l'espace public du Centre des sciences, y compris la création de sept nouvelles sections. Ce projet sera financé par le secteur privé et public.

Dans le budget provincial de mai 2000, la Province a annoncé que le Centre des sciences de l'Ontario recevrait une subvention de 15 millions \$ du Superfonds de croissance, à condition qu'il reçoive des fonds correspondants du secteur privé. Au 31 mars 2003, le Centre des sciences avait conclu des ententes auprès du secteur privé pour des fonds se montant à plus de 15 millions \$. La Province s'est donc engagée à verser 15 millions \$ en vertu d'un accord avec le Centre des sciences.

En plus d'une somme de 1,9 million \$ reçue au 31 mars 2003, les promesses de dons du secteur privé et de la Province pour les cinq prochaines années se répartissent comme suit :

(en milliers de dollars)

2003-2004	5 861
2004-2005	8 359
2005-2006	9 358
2006-2007	6 355
2007-2008	<u>251</u>
	<u>30 184</u>

13. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres au 31 mars 2002 fournis à titre comparatif ont été réagencés lorsque cela était nécessaire pour se conformer à la présentation de l'exercice courant.

LE CENTRE CENTENNIAL DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
BENNETT	JOANN	Director, Business Development	\$100,254.96	\$200.22
GORECKI	BERNARD	Director, Marketing & Visitor Services	\$109,604.07	\$209.58
HARDING	KATHLEEN	Human Resources Consultant	\$112,407.55	\$151.63
LEWIS	LESLEY	Director General & CEO	\$144,065.15	\$290.28
MARTIN	JENNIFER	Director, Visitor Experience	\$102,865.05	\$203.66
TROOP	GRANT	Director, Business Planning & Operations	\$100,154.53	\$197.94

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction répond de l'intégrité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario adhère au principe de bonne information en ce qui concerne ses activités et maintient un système de contrôles internes destiné à fournir une certitude raisonnable quant à l'accès à des renseignements financiers fiables dans les délais prévus. Les états financiers comprennent des montants établis d'après des estimations fondées sur le bon jugement de la direction à l'endroit d'opérations qui seront conclues au cours de périodes ultérieures.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport du vérificateur provincial, qui suit, présente la portée de l'examen et l'opinion du vérificateur.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DAB', followed by a long horizontal flourish.

David A. Brown, c.r.
Président-directeur général

Le 7 mai 2003

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Rapport du vérificateur

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

J'ai vérifié le bilan de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario au 31 mars 2003 ainsi que l'état du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in cursive script, reading "Erik Peters".

Toronto, Ontario
Le 7 mai 2003

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Bilan**

Au 31 mars 2003

	2003		2002	
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	22 704 342	\$	14 854 685	\$
Débiteurs	2 139 605		1 004 234	
Charges payées d'avance	401 421		422 252	
	25 245 368		16 281 171	
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 8)	474		130 879	
ACTIF DU FONDS DE RÉSERVE (Note 3)	32 000 000		32 000 000	
IMMOBILISATIONS (Note 5)	7 039 570		7 876 910	
	64 285 412	\$	56 288 960	\$
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs et charges à payer	9 854 764	\$	8 255 930	\$
Montant dû à la province de l'Ontario (Note 10 (a))	14 480 975		5 897 948	
	24 335 739		14 153 878	
À LONG TERME				
Autres éléments de passif à long terme (Note 7 (b))	813 131		530 795	
	25 148 870		14 684 673	
RÈGLEMENTS AFFECTÉS (Note 8)	474		130 879	
EXCÉDENT				
FONCTIONNEMENT				
Fonds d'administration générale	7 037 824		9 375 164	
Réserve (Note 3)	32 000 000		32 000 000	
	39 037 824		41 375 164	
SURPLUS D'APPORT	98 244		98 244	
	39 136 068		41 473 408	
	64 285 412	\$	56 288 960	\$

Fonds pour l'éducation des investisseurs (Note 9)

Engagements et éventualités (Note 4)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DE LA COMMISSION


David A. Brown, c.r.
Président

Robert W. Davis, FCA
Commissaire

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003		2002	
RÉCETTES				
Droits				
Dépôts de prospectus	35 853 829	\$	43 539 952	\$
Inscriptions	26 724 635		27 617 369	
Dépôts de documents d'information	5 105 622		6 099 801	
Demandes de dispense	1 311 277		971 482	
Revenu de placements	1 375 337		1 551 722	
Divers	102 208		113 976	
	70 472 908		79 894 302	
DÉPENSES				
Salaires et avantages sociaux (Note 7)	38 278 354		34 032 191	
Administration	6 617 364		4 873 075	
Charges locatives (Note 6)	3 726 817		3 185 354	
Services professionnels (Note 2 (b))	3 122 824		3 345 009	
Amortissement	3 069 103		3 277 968	
Autres charges	1 059 811		1 035 442	
	55 874 273		49 749 039	
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	14 598 635		30 145 263	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	41 375 164		31 260 166	
MOINS : Distributions à la province de l'Ontario (Note 10 (a))	16 935 975		20 030 265	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À LA FIN DE LA PÉRIODE	39 037 824	\$	41 375 164	\$
Représenté par :				
Fonds d'administration générale	7 037 824		9 375 164	
Réserve	32 000 000		32 000 000	
	39 037 824	\$	41 375 164	\$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**État des flux de trésorerie**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003	2002
RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses	14 598 635	\$ 30 145 263 \$
Redressements aux fins d'amortissement	3 069 103	3 277 968
	17 667 738	33 423 231
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie :		
Débiteurs	(1 135 371)	523 864
Charges payées d'avance	20 831	(128 471)
Montant dû à la province de l'Ontario	8 583 027	(908 328)
Créditeurs et charges à payer	1 598 834	(2 537 204)
Autres obligations à long terme	282 336	294 541
	9 349 657	(2 755 598)
	27 017 395	30 667 633
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Distributions à la province de l'Ontario	(16 935 975)	(20 030 265)
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	-	(28 629)
	(16 935 975)	(20 058 894)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Actif du fonds de réserve	-	(12 000 000)
Achat d'immobilisations	(2 231 763)	(1 394 027)
	(2 231 763)	(13 394 027)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	7 849 657	(2 785 288)
TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	14 854 685	17 639 973
TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE	22 704 342	\$ 14 854 685 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**Le 31 mars 2003

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « Commission ») est devenue une société sans capital-actions le 1^{er} novembre 1997. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants pour assurer la supervision de l'industrie des valeurs mobilières en Ontario. À titre de société de la Couronne, la Commission ne paie pas d'impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Voici les principales conventions comptables observées dans leur préparation :

a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, à compter de l'exercice suivant l'acquisition, comme suit :

Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique et matériel connexe	2 ans
Matériel informatique en location-acquisition	2 ans
Améliorations locatives	durée du bail

b) Recettes

Les droits sont constatés au moment de leur matérialisation, c'est-à-dire habituellement sur réception. Le total des recettes à tirer des droits de dépôt des prospectus est incertain. Le paiement des droits repose sur les ventes estimatives, et la Commission effectue les remboursements nécessaires en fonction des ventes réelles en Ontario. Par conséquent, la comptabilisation des recettes tirées des droits de dépôt des prospectus tient compte d'une provision pour remboursements prévus. Au début de chaque exercice, la Commission établit le pourcentage de la provision pour remboursements prévus en se fondant sur les trois exercices précédents. La provision fait l'objet d'un redressement à la fin de l'exercice. Les droits tirés des dépôts de documents sont constatés sur réception des documents.

Les coûts d'enquête recouvrés sont déduits des services professionnels à la date de la décision, sauf si la direction détermine qu'il n'y a pas d'assurance raisonnable que l'on puisse recouvrer les coûts, auquel cas les montants recouvrés sont comptabilisés sur réception du montant en espèces.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**Le 31 mars 2003

c) Recours aux estimations

La préparation des états financiers en conformité avec les principes comptables généralement répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers et sur les recettes et les dépenses déclarées pour la période. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations.

d) Régime de prestations

La Commission offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires, lequel est un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La Commission le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car elle ne dispose pas de suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées.

La Commission offre également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à certains participants à plein temps. La Commission calcule la valeur courue de ses obligations au titre de ces régimes et les coûts y afférents. L'obligation transitoire est amortie sur la durée moyenne du reste de la carrière des participants actifs censés bénéficier de ces régimes. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants, par la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction.

Les charges complémentaires de retraite des salariés ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement, conformément à ce qui est mentionné à la note 10 c).

3. RÉSERVE

Dans le cadre de l'approbation de son statut d'organisme autofinancé, la Commission a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. Les fonds cumulés au 31 mars 2003 ont été investis dans des instruments à court et à moyen terme auprès de l'Office ontarien de financement.

La Commission a obtenu l'autorisation du ministère des Finances de conserver un montant de 12 millions de dollars, lequel est applicable uniquement aux coûts de mise en oeuvre de la fusion proposée avec la Commission des services financiers de l'Ontario, décrite à la note 12, et est assujéti aux modalités pertinentes convenues avec le ministère des Finances, notamment ce qui suit :

- i) Les fonds sont versés au Trésor, en tout ou en partie, s'ils ne sont pas requis pour financer les coûts de la fusion;
- ii) Les fonds conservés par la Commission sont investis auprès de l'Office ontarien de financement.

Les placements sont comptabilisés au coût, ce qui correspond à peu près à la valeur marchande. Les critères principaux de placement pour la réserve sont la protection du principal et le maintien de la liquidité appropriée afin de répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la Commission.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

4. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

- a) La Commission a garanti une tranche de 61 % d'une ligne de crédit totale de 12 millions de dollars accordée par une banque canadienne à l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (MFDA). La Commission peut résilier en tout temps la garantie, qui a été signée le 19 mars 1999. La Commission des valeurs mobilières de l'Alberta et la Commission des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique ont aussi garanti un pourcentage précis de la dette totale. En vertu de l'accord qu'elle a signé à cet effet, la MFDA doit utiliser ces fonds conformément au budget et au plan d'affaires qui ont été approuvés par chacune des commissions concernées et rembourser l'emprunt avant la fin de la septième année. Au 31 mars 2003, la MFDA avait utilisé cette ligne de crédit à hauteur de 2 963 000 \$ (8 913 000 \$ en 2002). L'intérêt est imputé au taux de base plus 0,50 % par année.
- b) La Commission est engagée dans différentes poursuites découlant de la conduite normale des affaires. Les règlements y afférents, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ils auront été conclus. La Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites à l'heure actuelle.
- c) La Base de données nationale sur les inscriptions (BDNI) a été lancée le 31 mars 2003. La Commission, de concert avec les commissions des valeurs mobilières de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et avec l'Association des courtiers en valeurs mobilières, pourrait être éventuellement tenue responsable d'un paiement garanti de 4,25 millions de dollars au titre de l'élaboration de la BDNI. La part de la CVMO de cette éventualité s'élève à 1 962 650 \$. Le paiement garanti est censé être financé par les utilisateurs de la BDNI et aucune dette provisionnée n'est inscrite aux états financiers au titre de coûts que pourrait assumer la CVMO.

5. IMMOBILISATIONS

	<u>Coût</u>		<u>Amortissement cumulé</u>		<u>2003 Valeur comptable nette</u>		<u>2002 Valeur comptable nette</u>
Ameublement de bureau	2 813 494	\$	1 309 818	\$	1 503 676	\$	1 702 388
Matériel de bureau	278 858		127 832		151 026		203 070
Matériel informatique et matériel connexe	8 378 742		6 140 304		2 238 438		2 351 840
Matériel informatique en location-acquisition	831 725		831 725		-		-
Améliorations locatives	5 782 313		2 635 883		3 146 430		3 619 612
	18 085 132	\$	11 045 562	\$	7 039 570	\$	7 876 910

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**Le 31 mars 2003

6. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE BAUX

Location-exploitation

La Commission s'est engagée à verser des loyers au cours des cinq prochains exercices, comme suit :

2004	3 748 914 \$
2005	3 644 601 \$
2006	1 573 737 \$
2007	82 504 \$
2008	51 205 \$

7. RÉGIMES DE RETRAITE

- a) La Commission a versé un montant de 1 346 895 \$ (900 885 \$ en 2002) au Régime de retraite des fonctionnaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2003. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux.
- b) Les régimes de retraite complémentaires sans capitalisation représentaient une obligation de 544 565 \$, au titre des prestations acquises, au 31 mars 2003 (606 181 \$ en 2002). La charge y afférente pour l'exercice était de 282 336 \$ (294 541 \$ en 2002); cette somme est incluse dans les salaires et avantages sociaux. Aucune prestation n'a été versée durant l'exercice (0 \$ en 2002). La durée moyenne du reste de la carrière active des salariés bénéficiant de ces régimes va de 0,92 à 3,85 années (1,92 à 4,85 années en 2002). Les principales hypothèses actuarielles adoptées au 31 mars 2003 comprennent un taux d'actualisation de 6.5% (6,75% en 2002) et un taux de progression des salaires de 0,0% (0,0% en 2002).

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

8. RÈGLEMENTS AFFECTÉS

La Commission a conclu un certain nombre d'accords de règlement résultant de procédures visant l'observation de la loi; les fonds que la Commission reçoit ou doit recevoir au titre de ces règlements doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers de son choix. Les fonds cumulés sont détenus dans un compte de banque distinct. Au 31 mars 2003, le solde cumulé s'établit comme suit :

	2003		2002	
Solde à l'ouverture				
Règlements	130 879	\$	1 544 975	\$
Intérêts	150 000		4 021 991	
Versements	3 474		40 888	
Fonds pour l'éducation des investisseurs – période précédente	(130 879)		(1 544 975)	
Fonds pour l'éducation des investisseurs – période actuelle	(153 000)		(3 932 000)	
Fonds pour l'éducation des investisseurs – Total	(283 879)		(5 476 975)	
Solde à la clôture	474	\$	130 879	\$
Représenté par :				
Encaisse	101	\$	498	\$
Débiteurs	373		130 381	
	474	\$	130 879	\$

Le solde de 474 \$ (130 879 \$ en 2002) est dû au Fonds pour l'éducation des investisseurs.

9. FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

- a) Le Fonds pour l'éducation des investisseurs (le Fonds) a été constitué par des lettres patentes de l'Ontario en date du 3 août 2000, à titre de société sans but lucratif ni capital-actions. Le Fonds, qui est géré par un conseil d'administration indépendant, a pour mission d'accroître les connaissances et la sensibilisation des investisseurs actuels et éventuels et d'appuyer la recherche et d'élaborer des programmes et des partenariats visant à promouvoir l'éducation des investisseurs. La Commission supervise le fonctionnement du Fonds à titre de seul membre ayant droit de vote. Le Fonds ne paie pas d'impôts sur le revenu.

Le Fonds n'a pas été consolidé dans les états financiers de la Commission, car la Commission ne tirera aucun avantage financier futur du Fonds ni ne sera exposée aux risques y afférents. Les états financiers du Fonds peuvent être fournis sur demande. Voici les principaux chiffres relatifs à cette entité non consolidée au 31 mars 2003 et pour l'exercice terminé le 31 mars 2003.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2003

FONDS POUR L'ÉDUCATION DES INVESTISSEURS

Situation financière	2003		2002	
Actif total	7 434 633	\$	8 365 439	\$
Passif total	166 285	\$	192 120	\$
Actif net total	7 268 348		8 173 319	
	7 434 633	\$	8 365 439	\$

Résultats de fonctionnement

Contributions et revenu d'intérêts	369 047	\$	4 188 023	\$
Dépenses totales	1 274 018		471 423	
Excédent des recettes sur les dépenses	(904 971)	\$	3 716 600	\$

Flux de trésorerie

Rentrées de fonds provenant du fonctionnement				
Recettes provenant de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	283 878	\$	5 476 975	\$
Recettes provenant de tiers	8 000		-	
Revenu de placement	196 439		118 371	
Sommes versées au titre des initiatives et des frais	(1 299 852)		(368 341)	
Augmentation nette de la position de trésorerie	(811 535)		5 227 005	
Position de la trésorerie, au début de la période	8 227 005		3 000 000	
Position de la trésorerie, à la fin de la période	7 415 470	\$	8 227 005	\$

b) Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu certaines opérations avec le Fonds:

i) Le conseil d'administration de la Commission a autorisé le virement au Fonds de 153 474 \$ (4 062 879 \$ en 2002) de règlements affectés de la Commission. Au 31 mars 2003, il restait 474 \$ (130 879 \$ en 2002) à verser.

ii) La Commission a conclu avec le Fonds une entente visant à fournir à ce dernier des services d'administration et de gestion au prix coûtant.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**Le 31 mars 2003

Pour la période terminée le 31 mars 2003, la Commission a engagé des frais de 310 923 \$ (181 776 \$ en 2002) au titre des services fournis au Fonds. Le coût total de ces services a été imputé au Fonds; sur ce montant, une somme de 116 288 \$ est due à la Commission en date du 31 mars 2003 (141 257 \$ en 2002).

10. TRANSACTIONS AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal de ses activités, la Commission a conclu des transactions avec la province de l'Ontario, comme suit:

- a) La *Loi sur les valeurs mobilières* stipule que, sur demande du ministère des Finances, la Commission doit remettre à la province de l'Ontario tous fonds excédentaires que fixe le ministre. Conformément à cette disposition, la ministre a demandé à la Commission de remettre les recettes de droits qui dépassent ses besoins de fonctionnement. La Commission inclut le financement de ses immobilisations dans ses besoins de fonctionnement.
- b) La Commission a une entente tripartite avec l'Office ontarien de financement pour faciliter des arrangements bancaires avec une banque de l'Annexe 1.
- c) Les charges complémentaires de retraite des salariés ont été payées par le Secrétariat du Conseil de gestion et ne figurent pas dans l'État du fonctionnement et de l'excédent de fonctionnement.

11. RATIONALISATION DES DROITS EN VERTU DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

Le 31 mars 2003, la Commission a instauré un nouveau modèle de droits en vertu des dispositions de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Le nouveau régime de droits répond à trois objectifs principaux : réduire l'ensemble des droits imposés aux participants des marchés par rapport à ce qui existait précédemment en Ontario, créer une structure de droits transparente et rationalisée et appliquer des droits qui témoignent des coûts de fonctionnement véritables de la Commission.

Le régime de droits est fondé sur le concept de « droits de participation » et « droits d'activité ». Les droits de participation représentent l'avantage que tirent les participants de leur participation aux marchés financiers de l'Ontario. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la Commission engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants des marchés.

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers**Le 31 mars 2003

12. INSTAURATION D'UN ORGANISME UNIQUE DE RÉGLEMENTATION DES SERVICES FINANCIERS

Dans le budget du 2 mai 2000, le ministre des Finances a annoncé que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et la Commission des services financiers de l'Ontario seraient fusionnées de manière à former un organisme unique de réglementation des marchés et des services financiers.

Un texte de loi est nécessaire à la mise en place du nouvel organisme proposé ainsi qu'à l'établissement de son mandat et de ses pouvoirs. Un avant-projet de loi a été publié à cette fin par le ministère des Finances, en avril 2001, afin d'obtenir les observations des intéressés.

RECORD OF EMPLOYEES' 2002 SALARIES AND BENEFITS

Please refer to the PSSD Guide before filling out this form

Cal Year	Sector	Employer	Surname	Given Name	Position	Salary Paid	Taxable Benefits
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Tedesco	Felicia	Chef adjointe, conformité	\$144,356.21	\$653.45
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Hubey	Michael	Chef adjoint, enquêtes	\$121,769.32	\$1,086.22
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Brown	David	Président	\$552,000.10	\$9,835.12
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Carchrae	John	Chef comptable	\$207,060.83	\$298.80
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Powley	Randall	Chef économiste	\$155,320.86	\$257.10
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Davis	Robert	Commissaire	\$105,800.00	\$0.00
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Antoniou	Noulla	Comptable principale	\$105,235.61	\$243.67
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Bertola	Julie	Comptable principale	\$140,996.71	\$229.71
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Fung	Carlin	Comptable principale	\$104,368.35	\$175.89
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Gorman	Kelly	Comptable principale	\$109,222.98	\$204.31
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Leung	Antoinette	Comptable principale	\$130,399.46	\$208.33
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	McInnis	Cameron	Comptable principale	\$124,282.08	\$568.66
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Nania	Viraf	Comptable principale	\$113,802.66	\$263.48
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Ramsay	Anne	Comptable principale	\$141,068.60	\$218.10
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Alexopoulos	Tula	Conseillère spéciale du président	\$127,818.15	\$197.61
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Bynes	Robert	Sous-directeur, technologie de l'information	\$166,918.49	\$1,411.63
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Pavalow	Randee	Directeur, marchés financiers	\$200,637.46	\$382.39
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Switzer	Frank	Directeur, communications	\$157,823.56	\$291.67
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Soden	Kathryn	Directrice, financement des sociétés	\$135,047.69	\$486.80
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Spencer	Mary Ann	Directrice, services généraux	\$198,442.98	\$312.26
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Watson	Michael	Directeur, application de la loi	\$229,413.17	\$380.22
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Jiwani	Nurez	Directeur, coordination de la réglementation	\$133,251.49	\$0.00
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Shay	Ralph	Directeur, offres publiques d'achat	\$175,971.76	\$290.92
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Macfarlane	Charles	Directeur général	\$383,305.12	\$7,791.56
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Collins	Stephanie	Juricomptable	\$103,301.76	\$167.49
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Toledano	Lori	Juricomptable	\$101,252.71	\$364.70
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Wolburgh, Jenah	Susan	Directrice, affaires juridiques et internationales	\$214,813.60	\$340.58
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	McCombe	Deborah	Géologue	\$130,577.19	\$557.91
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Casiero	Vincent	Conseiller juridique, enquêtes	\$120,692.05	\$204.62
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Sankar	Levi	Conseiller juridique, enquêtes	\$128,710.63	\$226.02
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Blumberger	Erez	Conseiller juridique	\$136,520.88	\$562.16
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Brown	Michael	Conseiller juridique	\$111,646.64	\$175.87
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Bureaud	Jean-Paul	Conseiller juridique	\$130,040.62	\$231.35
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Byers	Christopher	Conseiller juridique	\$106,338.67	\$179.14
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Chung	YuMee	Conseiller juridique	\$105,101.42	\$170.76
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Hayward	Paul	Conseiller juridique	\$105,316.75	\$178.24
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Moore	Terry	Conseiller juridique	\$134,315.14	\$431.54
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Sanjolo	Winnie	Conseiller juridique	\$101,306.76	\$159.17
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	De Lint	Dirk	Conseiller juridique	\$133,875.94	\$286.06
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Evans	Katharine	Conseiller juridique	\$102,939.69	\$376.05
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Fydel	Barbara	Conseiller juridique	\$115,031.69	\$190.75
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Goldberg	Rhonda	Conseiller juridique	\$108,747.56	\$210.64
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Jepson	Christopher	Conseiller juridique	\$118,391.30	\$227.58
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Karji	Naizam	Conseiller juridique	\$112,380.32	\$185.62
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Mainville	Chantal	Conseiller juridique	\$112,501.82	\$1,158.23
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Martin Sidey	Donna	Conseiller juridique	\$160,937.52	\$309.66
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	McKall	Darren	Conseiller juridique	\$113,667.27	\$186.99
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Mulima	Mark	Conseiller juridique	\$101,914.97	\$0.00
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Oseni	Sarah	Conseiller juridique	\$125,651.49	\$288.16
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Welsh	Doug	Conseiller juridique	\$110,764.92	\$188.37
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Chisholm	Yvonne	Conseillère juridique, contentieux	\$134,149.76	\$288.21
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Corbett	Hugh	Conseillère juridique, contentieux	\$117,404.64	\$327.32
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Daniels	Kathryn	Conseillère juridique, contentieux	\$145,186.00	\$397.52
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Manarhin	Karen	Conseillère juridique, contentieux	\$130,277.43	\$234.45
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Smith	Ian	Conseillère juridique, contentieux	\$165,932.16	\$260.35
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Too	Byron	Chef, services d'application	\$112,236.24	\$228.56
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Day	Robert	Chef, planification et information	\$132,504.95	\$212.90

2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Fallone	Joanna	Chief, évaluation des dossiers	\$162,160.36	\$272.79
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Bridge	Marianne	Chief, conformité	\$152,366.60	\$311.70
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Hughes	John	Chief, information continue	\$161,563.35	\$263.55
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Paul	Margo	Chief, équipe du financement 1	\$183,607.30	\$287.94
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Vranic	Iva	Chief, équipe du financement 2	\$171,498.98	\$279.31
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Boardman	Sally	Chief, ressources humaines	\$108,776.06	\$242.65
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Slow	Nancy	Chief, services de soutien, recherche-développement, FEI	\$107,884.43	\$182.82
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	McManus	Mark	Chief, renseignements et service à la clientèle	\$108,241.67	\$1,477.28
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Buller	Brian	Chief, enquêtes	\$179,210.94	\$664.08
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Dempsey	Paul	Chief, fonds de placement	\$165,618.62	\$273.31
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Cowdery	Rebecca	Chief, fonds de placement et réforme de la réglementation	\$187,999.18	\$294.12
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Kennedy	Melissa	Chief, contentieux	\$165,057.68	\$359.33
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Petlock	Cindy	Chief, réglementation des marchés	\$150,469.26	\$245.90
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Koor	Elle	Chief, projet de la BDNI	\$158,336.33	\$240.34
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Gilkes	David	Chief, services juridiques aux personnes et sociétés inscrites	\$120,820.97	\$221.30
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Gunn	George	Chief, surveillance	\$135,928.65	\$1,304.89
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	McGregor	Mark	Chief, services de technologie	\$107,649.71	\$706.86
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Stevenson	John	Secrétaire de la Commission	\$167,365.83	\$275.16
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Tille	Marcel	Comptable principale	\$141,477.65	\$680.33
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Tsatsos	Irene	Comptable principale	\$121,424.25	\$201.40
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Whiler	Rick	Comptable principale	\$139,551.40	\$235.74
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Chaukos	Pat	Comptable principale/Conseillère juridique principale	\$136,745.30	\$611.94
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Dundas	Linda	Spécialiste principale des produits dérivés	\$131,248.02	\$611.52
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Cho	Peter	Juricomptable principal	\$139,917.50	\$684.70
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Clarkin	Brian	Juricomptable principal	\$146,414.36	\$230.16
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Cottrell	John	Juricomptable principal	\$114,605.96	\$643.74
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	De Verteuil	Michael	Juricomptable principal	\$133,202.15	\$224.53
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Lo	Yvonne	Juricomptable principal	\$116,621.24	\$193.56
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Pilpavicius	Rima	Juricomptable principal	\$126,882.32	\$222.71
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Pilkey	Scott	Conseiller juridique principal, enquêtes	\$159,058.12	\$519.70
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Beck	Joan	Conseillère juridique principale	\$150,845.52	\$458.74
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Dasil	Merilyn	Conseillère juridique principale	\$142,141.64	\$218.67
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Di Lieto	Rossana	Conseillère juridique principale	\$131,937.65	\$233.87
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Dublin	Julia	Conseillère juridique principale	\$165,417.76	\$679.82
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Gerhart	Marsha	Conseillère juridique principale	\$152,178.13	\$558.82
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Greenglass	Susan	Conseillère juridique principale	\$167,219.93	\$258.58
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Kohl	Robert	Conseillère juridique principale	\$162,242.94	\$265.85
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	MacCready	Charles	Conseillère juridique principale	\$125,302.37	\$277.42
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Martin Gorelle	Krista	Conseillère juridique principale	\$155,757.79	\$255.24
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	McCaullum	Susan	Conseillère juridique principale	\$126,790.12	\$213.39
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Pare	Maxime	Conseillère juridique principale	\$154,378.74	\$685.68
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Stern	Tracey	Conseillère juridique principale	\$142,329.83	\$225.56
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Britton	Matthew	Conseillère juridique principale, contentieux	\$144,984.41	\$253.79
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Superina	Johanna	Conseillère juridique principale, contentieux	\$171,596.61	\$265.91
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Petroff	Thomas	Analyste de marché principal	\$105,259.20	\$180.01
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Naster	Jay	Conseiller juridique spécial	\$261,507.24	\$282.60
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	McCurdy	David	Spécialiste, systèmes de négociation	\$120,086.09	\$229.26
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Moore	Paul	Vice-président	\$376,549.82	\$7,803.18
2002	Agencies	Ontario Securities Commission	Welston	Howard	Vice-président	\$399,549.82	\$7,803.18

I certify that the information provided on this record is correct in accordance with the *Public Sector Salary Disclosure Act, 1996*.

This record has been approved by:



David Brown

Position Title
Chair

(416) 593-8203

Phone Number

March 12, 2003

Date

Prepared under the *Public Sector Salary Disclosure Act, 1996*

La Fondation Trillium de l'Ontario

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de La Fondation Trillium de l'Ontario sont la responsabilité de la direction et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient un système de contrôles internes qui a pour objet de fournir un degré raisonnable d'assurance que l'information financière est exacte et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration s'assure que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et des contrôles internes. Le comité des finances et le Conseil d'administration se rencontrent régulièrement pour superviser les activités financières de la Fondation et au moins une fois l'an pour passer en revue les états financiers vérifiés et le rapport des vérificateurs externes à leur égard.

Les états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par le Conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes est d'exprimer une opinion indiquant que les états financiers donnent une image fidèle selon les principes comptables généralement reconnus. Le rapport des vérificateurs présente l'étendue du travail de vérification et l'opinion des vérificateurs.



L. Robin Cardozo, FCA
Chef de la direction



Anne Pashley
Vice-présidente,
Finances et administration

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de
La Fondation Trillium de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan de **La Fondation Trillium de l'Ontario** au 31 mars 2003 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Tel qu'il est requis par la Loi sur les personnes morales (Ontario), nous faisons rapport que, à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Toronto, Canada
le 28 avril 2003

Ernst & Young s.r.l.

Comptables agréés

La Fondation Trillium de l'Ontario

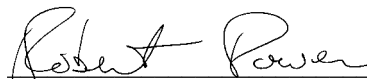
BILANS

Aux 31 mars

	2003 \$	2002 \$
ACTIF		
Encaisse	1 142 375	1 045 985
Intérêts courus et autres	1 496 121	1 189 064
Placements [note 3]	121 471 156	128 669 625
Immobilisations, net [note 4]	959 830	1 148 674
	125 069 482	132 053 348
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	939 479	959 845
Subventions à payer [note 6 b)]	111 741 117	116 298 970
Contributions reportées [note 6 a)]	3 383 000	5 642 708
Total du passif	116 063 596	122 901 523
Actifs nets [note 7]		
Investis dans des immobilisations	959 830	1 148 674
Actifs nets non affectés	8 046 056	8 003 151
Total des actifs nets	9 005 886	9 151 825
	125 069 482	132 053 348

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,


 Robert G. Power
 Président


 Paul Ayotte
 Trésorier

La Fondation Trillium de l'Ontario

ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION
DES ACTIFS NETS

Exercices terminés les 31 mars

	2003 \$	2002 \$
PRODUITS		
Financement du gouvernement de l'Ontario <i>[note 5]</i>	102 259 708	107 248 863
Subventions annulées ou recouvrées	1 743 045	1 225 047
Intérêts créditeurs	4 734 431	7 842 051
	108 737 184	116 315 961
CHARGES		
Activités du programme		
Subventions promises <i>[note 6]</i>	98 519 400	106 057 700
Charges découlant de l'octroi de subventions	8 681 752	8 488 971
Contributions autres que des subventions à la collectivité <i>[note 8]</i>	236 906	199 848
	107 438 058	114 746 519
Services de soutien	978 628	949 672
Amortissement	466 437	509 467
	108 883 123	116 205 658
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(145 939)	110 303
Actifs nets au début de l'exercice	9 151 825	9 041 522
Actifs nets à la fin de l'exercice	9 005 886	9 151 825

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Fondation Trillium de l'Ontario

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices terminés les 31 mars

	2003 \$	2002 \$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION ET ACTIVITÉS RELATIVES AUX SUBVENTIONS		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	(145 939)	110 303
Ajouter l'élément hors caisse		
Amortissement	466 437	509 467
Variation nette des soldes hors caisse liés à l'exploitation		
Intérêts courus et autres	(307 057)	2 589 693
Créditeurs et charges à payer	(20 366)	32 096
Subventions à payer	(4 557 853)	15 478 600
Contributions reportées	(2 259 708)	(7 195 812)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et aux activités relatives aux subventions	(6 824 486)	11 524 347
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution (augmentation) nette des placements	7 198 469	(11 224 436)
Achat d'immobilisations	(277 593)	(317 228)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	6 920 876	(11 541 664)
Augmentation (diminution) nette des liquidités au cours de l'exercice	96 390	(17 317)
Liquidités au début de l'exercice	1 045 985	1 063 302
Liquidités à la fin de l'exercice	1 142 375	1 045 985

Voir les notes afférentes aux états financiers.

La Fondation Trillium de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES
AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2003

1) OBJECTIF

La Fondation Trillium de l'Ontario («FTO»), un organisme du ministère de la Culture (le «ministère»), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance du gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à collaborer avec des tiers afin d'effectuer des placements stratégiques et de créer des collectivités saines, humanitaires et solides économiquement en Ontario.

2) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les contributions, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les contributions non affectées sont constatées comme des produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant devant être reçu peut être évalué et le recouvrement assuré, et ce, de manière raisonnable. Les contributions externes non affectées sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées.

Placements

Les placements à court terme, les bons du Trésor et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût. Les obligations sont constatées au coût non amorti.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice où le conseil d'administration les approuve.

Charges

Les charges ministérielles sont réparties entre l'octroi de subventions et les services de soutien selon le pourcentage des activités de chaque ministère qui est consacré à ces activités.

La Fondation Trillium de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES
AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2003

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	1 an
Améliorations locatives	sur la durée du bail

3) PLACEMENTS

Les placements consistent en ce qui suit :

	2003		2002	
	Coût	Valeur	Coût	Valeur
	\$	marchande	\$	marchande
		\$		\$
Bons du Trésor	112 579 047	112 579 047	93 339 095	93 339 095
Acceptations bancaires	8 892 109	8 892 109	10 855 141	10 855 141
Obligation d'Ontario Hydro, 5,97 %, échéant le 16 avril 2002	—	—	5 072 053	5 012 350
Obligation d'Ontario Hydro, 4,60 %, échéant le 24 juin 2002	—	—	19 403 336	19 287 090
	121 471 156	121 471 156	128 669 625	128 493 676

Les bons du Trésor et acceptations bancaires viennent à échéance au cours des quinze prochains mois et portent intérêt de 2,8 % à 4,4 % (1,9 % à 5,9 % en 2002).

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2003

4) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations consistent en ce qui suit :

	2003			2002		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	678 741	562 440	116 301	645 630	442 312	203 318
Matériel informatique	848 473	618 863	229 610	827 198	671 547	155 651
Logiciels	607 433	595 794	11 639	584 152	522 700	61 452
Améliorations locatives	1 190 019	587 739	602 280	1 184 019	455 766	728 253
	3 324 666	2 364 836	959 830	3 240 999	2 092 325	1 148 674

5) FINANCEMENT ACCORDÉ PAR LE GOUVERNEMENT

En date du 1^{er} avril 1999, la FTO a commencé à recevoir du financement du ministère pour un nouveau mandat qui sera exécuté par l'intermédiaire de deux programmes: subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province. Au cours des exercices terminés les 31 mars 2003 et 2002, la FTO a obtenu 100 millions de dollars en financement et elle doit utiliser 100 millions de dollars moins les charges d'exploitation non couvertes par les revenus de placements dans le cadre des deux programmes de subventions. Le financement reçu au cours de ces exercices ont été comptabilisés à titre de renouvellement des contributions reportées [note 6 a)].

La Fondation Trillium de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES
AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2003

Le montant constaté à titre de financement accordé par le gouvernement de l'Ontario est calculé comme suit :

	2003	2002
	\$	\$
Subventions promises, annulées ou recouvrées au cours de l'exercice		
Subventions promises	98 519 400	106 057 700
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999	(1 652 078)	(914 896)
	96 867 322	105 142 804
Charges d'exploitation non couvertes par les revenus de placement		
Charges découlant de l'octroi de subventions	8 681 752	8 488 971
Services de soutien et amortissement	1 445 065	1 459 139
Revenus de placement	(4 734 431)	(7 842 051)
	5 392 386	2 106 059
Montant constaté à titre de financement du gouvernement de l'Ontario	102 259 708	107 248 863

Le montant qui excède le financement reçu de 100 millions de dollars à chaque exercice est porté en diminution des contributions reportées.

Depuis avril 1996, la FTO a reçu du financement du ministère pour des programmes de partenariat qui comprennent le programme Connexions communautaires, le Fonds Accès et le programme Liaisons communautaires. Aucun financement n'a été reçu pour ces programmes au cours des exercices 2003 ou 2002.

Le financement du gouvernement est assujéti à un protocole d'entente avec le ministère qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2003

6) CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET SUBVENTIONS À PAYER

- a) Les contributions reportées représentent le financement accordé par le ministère qui n'a pas encore été promis comme subventions. Le renouvellement des contributions reportées est comme suit :

	2003			2002
	Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province \$	Programmes de partenariat \$	Total \$	Total \$
Contributions reportées au début de l'exercice	4 593 298	1 049 410	5 642 708	12 838 520
Activités au cours de l'exercice				
Financement reçu [note 5]	100 000 000	—	100 000 000	100 000 000
Intérêts créditeurs comptabilisés à titre de produits	4 643 894	90 537	4 734 431	7 842 051
Subventions promises	(97 526 900)	(992 500)	(98 519 400)	(106 057 700)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(8 529 827)	(151 925)	(8 681 752)	(8 488 971)
Services de soutien et amortissement	(1 445 065)	—	(1 445 065)	(1 459 139)
Subventions annulées ou recouvrées liées aux subventions approuvées après le 31 mars 1999	1 642 454	9 624	1 652 078	914 896
Intérêts créditeurs disponibles pour les exercices futurs	—	—	—	53 051
	(1 215 444)	(1 044 264)	(2 259 708)	(7 195 812)
Contributions reportées à la fin de l'exercice	3 377 854	5 146	3 383 000	5 642 708

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2003

- b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer, à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. Le renouvellement des subventions payables est comme suit :

	2003 \$	2002 \$
Subventions promises		
Subventions au niveau communautaire et subventions à l'échelle de la province	97 526 900	104 664 000
Programmes de partenariat	992 500	1 393 700
	98 519 400	106 057 700
Subventions annulées	(1 357 900)	(1 055 560)
Subventions payées	(101 719 353)	(89 523 540)
Variation nette des subventions à payer	(4 557 853)	15 478 600
Subventions à payer au début de l'exercice	116 298 970	100 820 370
Subventions à payer à la fin de l'exercice	111 741 117	116 298 970

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices terminés les 31 mars :

	\$
2004	72 876 817
2005	28 222 600
2006	8 839 400
2007	1 617 500
2008	184 800
	111 741 117

La Fondation Trillium de l'Ontario

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2003

7) ACTIFS NETS

Les variations des composantes des actifs nets sont comme suit :

	2003		2002	
	Actifs nets non affectés	Investis dans des immobili- sations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs nets au début de l'exercice	8 003 151	1 148 674	9 151 825	9 041 522
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges de l'exercice	320 498	(466 437)	(145 939)	110 303
Achat d'immobilisations	(277 593)	277 593	—	—
Actifs nets à la fin de l'exercice	8 046 056	959 830	9 005 886	9 151 825

8) CONTRIBUTIONS AUTRES QUE DES SUBVENTIONS À LA COLLECTIVITÉ

Les contributions autres que des subventions à la collectivité constituent des activités de bienfaisance autres que des subventions, comme des partenariats avec d'autres organismes, des projets mis en œuvre par la FTO et une aide technique aux organismes communautaires. Les contributions représentent les frais des activités courantes.

9) ENGAGEMENT

Les loyers annuels minimums futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux sont comme suit :

	\$
2004	325 264
2005	280 181
2006	260 243
2007	247 743
2008	226 342

La Fondation Trillium de l'Ontario**NOTES AFFÉRENTES
AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 mars 2003

10) ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Les états financiers comparatifs ont été reclassés par rapport aux états présentés antérieurement afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2003.

Membres du personnel de La Fondation Trillium de l'Ontario dont le salaire s'est élevé à plus de 100 000 \$ au cours de l'année civile 2002 (non vérifié):

<u>Nom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u> \$	<u>Avantages</u> <u>imposables</u> \$
Robin Cardozo	Chef de la direction	181 500	10 473
Anne Pashley	Vice-présidente des finances et de l'administration	118 634	8 173
Patricia Else	Directrice des programmes de subvention	113 731	6 620
Diane Labelle-Davey	Directrice des ressources humaines et des relations avec les bénévoles	112 985	7 843
Gayle Waxman	Directrice des politiques, recherche et évaluation	112 985	6 573
Darlene Frampton	Directrice communications et affaires publiques	103 697	4 453

Liste établie en vertu de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

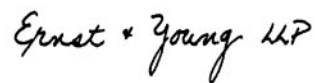
LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO ÉTATS FINANCIERS 30 JUIN 2002

*RAPPORT DES VÉRIFICATEURS***Aux fiduciaires du Musée royal de l'Ontario**

Nous avons vérifié le bilan du Musée royal de l'Ontario au 30 juin 2002 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Musée au 30 juin 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 9 août 2002

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

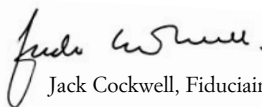
(Constitué en société sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario)

BILANS AUX 30 JUIN

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 4)	1 237	5
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 13)	3 415	1 265
Autres débiteurs	1 224	1 361
Stocks	455	526
Frais d'expositions reportés et autres actifs	1 447	833
Total de l'actif à court terme	7 778	3 990
Placements (note 4)	481	1 812
Charge de retraite comptabilisée d'avance (note 14)	3 155	3 236
Immobilisations, montant net (note 5)	45 147	53 153
Autres actifs	279	298
	56 840	62 489
PASSIF ET ACTIF NET		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	4 969	4 264
Produits comptabilisés d'avance (note 7)	5 769	4 695
Total du passif à court terme	10 738	8 959
Apports de capital reportés (note 8)	44 765	53 522
Actif net (note 9)	1 337	8
	56 840	62 489

(Voir les notes ci-jointes)

Au nom du Conseil :



Jack Cockwell, Fiduciaire



Harriet Walker, Fiduciaire

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN

	2002	2001
	voir annexe	
	(en milliers de dollars)	
PRODUITS		
Subventions (note 10)	23 193	24 233
Droits d'entrée	4 561	3 559
Programmes du Musée	2 149	1 994
Services complémentaires	8 602	8 422
Revenus de placements	62	110
Dons en nature	1 087	1 084
Amortissement des apports de capital reportés (note 2)	11 705	4 022
Divers (note 13)	1 632	2 941
Total des produits	52 991	46 365
CHARGES		
Conservation et gestion des collections	11 090	10 835
Bâtiments, sécurité et services aux vitseurs	7 212	7 563
Services complémentaires	6 665	6 694
Charges générales et administratives	3 388	2 993
Programmes éducatifs et grand public	2 113	2 141
Bibliothèque et services d'information	2 202	1 966
Aménagement des expositions et galeries	1 344	1 524
Commercialisation et relations publiques	1 698	1 699
Expositions temporaires	2 628	3 080
Artefacts et spécimens		
- Dons en nature	1 087	1 084
- Acquisitions	1 137	1 370
Amortissement des immobilisations (note 2)	11 953	4 169
Divers (note 13)	76	1 220
Total des charges (note 11)	52 593	46 338
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	398	27
Apports en capital affectés à l'achat de terrain (note 9)	931	
Actif net (déficit) au début de l'exercice (note 9)	8	(19)
Actif net à la fin de l'exercice (note 9)	1 337	8

(Voir les notes ci-jointes)

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	398	27
Ajouter (soustraire) les éléments hors caisse		
Revenu de retraite (charge)	81	(638)
Amortissement des immobilisations	11 953	4 169
Amortissement des apports de capital reportés	(11 705)	(4 022)
	<u>727</u>	<u>(464)</u>
Variations des soldes hors caisse du fonds de roulement		
liés aux activités de fonctionnement		
Montant à recevoir de la Fondation du Musée royal de l'Ontario	2 450	(210)
Autres débiteurs	437	179
Stocks	71	39
Frais d'expositions reportés et autres actifs	(614)	(263)
Créditeurs et charges à payer	1 074	288
	<u>(777)</u>	<u>(623)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(50)</u>	<u>(1 087)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(3 947)	(2 610)
Vente (acquisition) d'autres placements, montant net	1 331	(1 007)
Diminution des autres actifs	19	21
Apports reçus affectés à l'achat de terrain	931	
Apports reçus pour les acquisitions d'immobilisations	2 948	2 375
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et de financement	<u>1 282</u>	<u>(1 221)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des placements à court terme au cours de l'exercice	<u>1 232</u>	<u>(2 308)</u>
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	<u>5</u>	<u>2 313</u>
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	<u>1 237</u>	<u>5</u>

(Voir les notes ci-jointes)

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS 30 JUIN 2002

1. Généralités

Le Musée royal de l'Ontario (le « Musée ») est un organisme établi par la province d'Ontario, constitué sans capital social en vertu d'une loi spéciale du Parlement de l'Ontario. Le Musée est le plus vaste musée du Canada et l'un des rares de son genre à explorer à la fois l'art et l'archéologie des cultures humaines et l'histoire naturelle. La mission du Musée consiste à susciter l'étonnement et à promouvoir la compréhension des cultures humaines et de l'histoire naturelle.

Le Musée est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, est exonéré d'impôts. Il est ainsi en mesure de donner des reçus pour dons de charité aux fins fiscales. Le Musée doit remplir certains critères prévus dans la Loi pour conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. De l'avis de la direction, le Musée satisfait à ces exigences.

2. Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario

Le Conseil d'administration a approuvé en principe, et aux fins de planification, un vaste projet de réaménagement du Musée. Le projet sera réalisé en deux phases, et les coûts prévisionnels globaux s'élèveront à 200 millions de dollars. La première phase, totalisant des frais de 150 millions de dollars, est prévue se terminer en décembre 2005. La phase II coûtera 50 millions de dollars supplémentaires et doit se terminer un an plus tard. Le projet total comprendra la construction et la restauration des édifices originaux de même que de nouvelles salles d'exposition d'une superficie totale de 40 000 pieds carrés. Le projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario modifiera de façon permanente le fondement économique du Musée, permettant d'aller chercher des revenus annuels supplémentaires afin de soutenir l'excellence dans son ensemble.

Le financement pour ce projet proviendra des secteurs public et privé. À ce jour, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à octroyer 60 millions de dollars à ce projet. Au 30 juin 2002, le Musée avait engagé des dépenses de 1,6 million de dollars pour ce projet, lequel est constaté au bilan à titre d'immobilisations.

En prévision de ce projet, la durée non écoulée de certaines immobilisations a été réduite et, de ce fait, la période d'amortissement de ces actifs a été révisé. De plus, l'amortissement de l'apport en capital reporté connexe a été révisé.

3. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués dans le cadre des principales conventions comptables résumées ci-après :

Constatation des produits

Le Musée applique la méthode du report d'impôts fixe pour comptabiliser les apports, qui comprennent les dons et les subventions de l'État. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse étant donné que les promesses de dons ne représentent pas des droits ayant force exécutoire.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe à des fins autres que la dotation sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont constatées. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat de terrain sont directement portés au crédit des actifs investis en immobilisations. Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour l'achat d'autres immobilisations sont reportés et amortis sur la durée de l'immobilisation correspondante. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice où ils sont reçus.

Placements

Les placements sont comptabilisés à la valeur marchande. Les revenus de placements comprennent les intérêts, les dividendes, les gains (pertes) matérialisé(e)s, et la variation nette des gains et pertes non matérialisés.

Stock

Les stocks, qui se composent principalement d'articles vendus dans les boutiques, de publications et de fournitures, sont comptabilisés au moindre des montants suivants : coût moyen ou valeur de réalisation nette.

Frais d'expositions et autres frais reportés

Les frais d'expositions sont reportés jusqu'à ce que les expositions soient ouvertes au public et ils sont alors passés en charges au cours de la période des expositions auxquelles ils se rapportent.

Régimes d'avantages sociaux

Le Musée comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses des plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des employés et les coûts prévus des soins de santé. Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à la valeur marchande, et les gains ou les pertes de placement sont constatés sur une période de trois ans.

L'actif (obligation) transitoire, la répercussion de toute modification des régimes, et l'excédent du gain ou de la perte actu-arial net cumulatif sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou 10 % de la valeur marchande des actifs des régimes, selon le montant le plus élevé des deux, sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs couverts par le régime de retraite est de 12 ans. La durée résiduelle moyenne d'activité du groupe de salariés actifs couverts par les régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 17 ans.

Immobilisations

Le terrain est comptabilisé au coût. Les acquisitions d'immobilisations sont présentées au coût d'acquisition. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont constatés à la juste valeur marchande à la date de l'apport. L'amortissement est prévu selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs comme suit :

Bâtiments	40 ans
Galleries	20 ans
Projets d'immobilisations importants	5 à 10 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans

Artefacts et spécimens

La valeur des artefacts et des spécimens a été exclue du bilan. Les artefacts et spécimens reçus en dons sont comptabilisés comme des produits, aux valeurs calculées d'après les évaluations d'experts-estimateurs indépendants. L'acquisition des artefacts et spécimens reçus en dons et acquis est passée en charges.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

Compte tenu de la difficulté de calculer leur juste valeur marchande, les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

4. Placements

Les placements comprennent ce qui suit :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Encaisse et placements à court terme	1 618	1 590
Obligations canadiennes	75	200
Actions privilégiées canadiennes	24	24
Intérêts courus	1	3
	1 718	1 817
Moins les montants comptabilisés à titre d'autres placements	481	1 812
Encaisse et placements à court terme	1 237	5

Les montants des placements classés dans la catégorie à long terme représentent l'encaisse et les placements à long terme détenus pour les apports de capital reportés non dépensés [note 8].

5. Immobilisations

[a] Les immobilisations comprennent ce qui suit :

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
	(en milliers de dollars)			
Terrain et bâtiments	56 843	31 783	54 912	27 373
Galleries	37 710	21 632	37 579	15 113
Projets d'immobilisations importants	10 930	9 094	10 023	8 319
Projet Renaissance du Musée royal de l'Ontario (note 2)	1 620			
Mobilier et matériel	2 589	1 036	2 160	716
	109 692	63 545	104 674	51 521
Moins l'amortissement cumulé	63 545		51 521	
Valeur comptable nette	46 147		53 153	

[b] La variation de la valeur comptable nette des immobilisations est attribuable à ce qui suit :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	53 153	54 712
Acquisitions d'immobilisations financées par des apports de capital grevés d'affectations :		
Terrain	931	
Autres immobilisations	2 659	1 367
Acquisitions d'immobilisations financées à l'interne	357	1 243
Amortissement des immobilisations	(11 953)	(4 169)
Solde à la fin de l'exercice	45 147	53 153

6. Artefacts et spécimens

Au 30 juin 2002, la collection comptait environ 5 951 000 artefacts et spécimens. Au cours de l'exercice, le Musée a ajouté environ 1 000 objets à ses collections par l'acquisition d'artefacts.

7. Produits comptabilisés d'avance

Les produits comptabilisés d'avance représentent les subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial, de sociétés privées et de la Fondation du Musée royal de l'Ontario (la « Fondation ») ayant trait surtout aux activités de fonctionnement du prochain exercice.

8. Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés représentent le montant non amorti des subventions et des dons reçus pour l'acquisition d'immobilisations et l'aménagement des galeries. L'amortissement des apports en capital est constaté à titre de produits dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net. Les modifications au solde des apports de capital reportés se présentent comme suit :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Solde au début de l'exercice	53 522	55 169
Amortissement des apports de capital reportés	(11 705)	(4 022)
Apports de capital reportés inscrits à titre de subventions	-	-
Apports affectés reçus ou à recevoir pour les acquisitions d'immobilisations	2 948	2 375
Solde à la fin de l'exercice	44 765	53 522

Au 30 juin 2002, des apports de capital reportés de 481 000 \$ (1 812 000 \$ en 2001) avaient été reçus mais non dépensés.

9. Actif net (déficit)

Les variations des composantes de l'actif net (du déficit) au 30 juin s'établissaient comme suit : v

	2002			2001
	Déficit de fonctionnement	Affectés par le Conseil	Investis en immobilisations	Total
	(en milliers de dollars)			
Solde au début de l'exercice	(2,422)	986	1 444	8
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	296	102		398
Virement interfonds	(135)	135		
Apports provenant de la province d'Ontario affectés à l'acquisition de terrain				
Variation nette des fonds investis en immobilisations	(136)	27	109	-
Solde à la fin de l'exercice	(2 397)	1 250	2 484	1 337

10. Subventions

Les subventions se présentent comme suit :

		2002	2001
		(en milliers de dollars)	
Province d'Ontario	- exploitation	18 518	18 518
	- divers	339	256
Gouvernement du Canada		167	88
La Fondation du Musée royal de l'Ontario (note 13)		4 169	5 371
		<u>23 193</u>	<u>24 233</u>

11. Charges

Les charges sont présentées dans les états des résultats et de l'évolution de l'actif net par fonctions. Les charges par catégories comprennent ce qui suit :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Salaires et charges sociales	23 173	22 344
Biens et services acquis	29 420	23 994
	<u>52 593</u>	<u>46 338</u>

12. Bénévolat au Musée

Au cours de l'exercice, les bénévoles du Musée ont fourni un apport d'environ 86 000 heures de soutien au Musée. Leurs activités incluent des visites guidées des galeries et une grande variété de programmes qui enrichissent l'expérience du visiteur au Musée; des voyages locaux et des voyages à l'étranger qui visent à promouvoir l'image du Musée en Ontario et dans le monde, et bien d'autres activités de soutien. Le Musée estime que la valeur de ces services est supérieure à 1,8 million de dollars annuellement.

En outre, le revenu net généré par les bénévoles du Musée et l'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario, organisme de bénévolat indépendant affilié au Musée, sert au soutien direct des activités du Musée. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2002, les bénévoles du Musée ont versé un apport de 70 000 \$ (70 000 \$ en 2001) à la Fondation pour les projets d'acquisition et de recherche au Musée. L'Association des reproductions du Musée royal de l'Ontario a fourni un apport de 75 000 \$ (75 000 \$ en 2001) pour l'achat d'artefacts et de spécimens.

13. La Fondation du Musée royal de l'Ontario

La Fondation a été constituée le 1er juillet 1992 pour coordonner toutes les campagnes de financement dans le secteur privé entreprises au nom du Musée et des sociétés affiliées. L'objectif de la Fondation est de mobiliser des fonds pour améliorer les expositions et les programmes grand public, la recherche et les acquisitions.

Les comptes de la Fondation sont présentés distinctement et ne sont pas consolidés dans les présents états financiers. Au 30 juin 2002, les soldes des fonds de la Fondation s'établissaient comme suit :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Fonds non affectés	399	683
Fonds affectés		
Disponibles actuellement	5 885	4 037
Disponibles à une date ultérieure	11 346	11 011
Grevés d'affectations d'origine interne	-	-
	<u>17 231</u>	<u>15 048</u>
Fonds de dotation		
Grevés d'affectations d'origine externe	6 855	7 676
Grevés d'affectations d'origine interne	1 870	2 135
	<u>8 725</u>	<u>9 811</u>
	<u>26 355</u>	<u>25 542</u>

Au cours de l'exercice, la Fondation a octroyé 6 118 000 \$ (6 340 000 \$ en 2001) au Musée. De cette somme, un montant de 4 169 000 \$ (5 371 000 \$ en 2001) figure dans les produits, et le solde fait partie des produits comptabilisés d'avance ou des apports de capital reportés.

Au cours de l'exercice 2001, le Musée a vendu des droits de propriété s'élevant à 1 550 000 \$, qui sont inclus dans les autres produits. De cette somme, 1 200 000 \$ ont été virés à la Fondation et figurent dans les autres charges de l'exercice 2001.

14. Avantages sociaux

Le Musée offre un régime de retraite à prestations déterminées et d'autres régimes d'avantages sociaux qui fournissent des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi à la plupart de ses employés. Les tableaux ci-après présentent l'information relative à ces régimes.

La charge nette (le bénéfice net) liée aux régimes d'avantages sociaux du Musée se présente comme suit :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Régime de retraite à prestations déterminées	419	(600)
Autres avantages postérieurs à l'emploi	505	489
	924	(111)

Les informations relatives au régime de retraite et aux régimes d'avantages autres que les prestations de retraite au 30 juin s'établissent comme suit :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2002	2001	2002	2001
	(en milliers de dollars)			
Charges à payer	43 299	43 710	3 393	3 327
Valeur marchande des actifs	42 243	45 430	-	-
Excédent (déficit)	(1 056)	1 720	(3 393)	(3 327)
Déficit (excédent) non constaté depuis le 1 ^{er} juillet 2000	(6 682)	(7 413)	2 757	2 954
Incidence non constatée de la variation de l'hypothèse de l'augmentation des prestations de retraite	(5 010)			
Perte actuarielle (gain actuariel) non constatée	15 903	8 929	(222)	(66)
Actifs (obligations) au bilan	3 155	3 236	(858)	(439)

Les obligations au titre des avantages autres que les prestations de retraite sont comptabilisées comme créditeurs et charges à payer.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées par le Musée pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2002	2001	2002	2001
Taux d'actualisation	7,25 %	7 %	7,25 %	7 %
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	7,5 %	7,5 %	-	-
Taux de croissance de la rémunération	4,25 %	3,5 %	-	-
Taux de croissance des prestations de retraite	0 %	1,5 %		

Aux fins de l'évaluation, le taux de croissance annuel ultime du coût des avantages au titre des soins médicaux et dentaires a été fixé à 4,5 %.

Le tableau ci-après présente des informations supplémentaires relatives au régime de retraite à prestations déterminées du Musée :

	Prestations de retraite		Avantages autres que les prestations de retraite	
	2002	2001	2002	2001
	(en milliers de dollars)			
Cotisations des employés	597	635	-	-
Cotisations de l'employeur	336	-	-	-
Prestations versées	2 123	1 867	86	51

LE MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO

<u>Nom de famille</u>	<u>Prenom</u>	<u>Poste</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
BAKER	DR. ALLAN	Head, CBCB	107 407,54\$	301,66\$
BARNETT	ROBERT	VP, Gallery Dev't	119 686,52\$	341,27\$
BECKEL	MARGARET	COO / Secretary to the Board	200 617,00\$	8 056,10\$
COLLINS	DR. DESMOND	Head, Palaeobiology	102 803,95\$	289,65\$
DARLING	DR. CHRIS	Senior Curator	100 869,15\$	269,68\$
ENGSTROM	MARK	Director, Research	107 740,03\$	302,62\$
GRAESSER	WILLIAM	Exec. Director, Finance	105 637,45\$	301,08\$
HUSHION	ANTHONY	VP, Exhibits, Programs & NMR	144 119,89\$	396,50\$
KOESTER	CHRISTOPHER	Exec. Director, HR & OD	107 206,66\$	301,08\$
PETERS	JOEL	VP, Marketing & Commercial Dev't	124 490,71\$	354,71\$
RAHIMI	DAN	Director, Collections Management	105 637,45\$	301,08\$
SHAIKOLI	AL	Exec. Director, Facilities	105 637,45\$	301,08\$
SHOREMAN	MICHAEL	Senior VP, Business & Capital Dev't	163 948,07\$	467,22\$
SUES	HANS-DIETER	VP, Collections & Research	138 060,90\$	377,64\$
THORSELL	WILLIAM	President & CEO	234 697,95\$	1 684,92\$
WICKS	DR. FRED	Head, Earth Sciences	102 205,33\$	288,46\$

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus. Là où il fallait des prévisions ou des hypothèses, la direction a déterminé ces sommes raisonnablement, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La direction est responsable du contenu intégral de ces états financiers et atteste que tous les renseignements pouvant se rapporter aux états financiers ont été fournis au vérificateur provincial.

Pour aider la direction à s'acquitter de ses responsabilités, l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (OTEO) effectue des contrôles internes conçus pour garantir, dans une mesure raisonnable, que ses biens sont protégés, que seules les transactions valides et autorisées sont exécutées et que l'information financière est exacte, complète et présentée à temps.

L'OTEO a une unité de vérification interne chargée d'examiner et de commenter les mesures de contrôle interne prises.

Le conseil d'administration de l'OTEO est chargé de voir à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Le conseil d'administration a nommé un comité de vérification formé de certains de ses propres membres. Ce comité rencontre périodiquement les membres de la direction, notamment la directrice générale, le comité de vérification interne et le vérificateur provincial pour discuter de la vérification, du contrôle interne, de la politique comptable et des questions de déclaration financière. Les états financiers contenus dans ce rapport annuel ont été examinés conjointement par le comité de la vérification et le comité des finances avant d'avoir été approuvés par le conseil d'administration.

Le vérificateur provincial a fait une vérification annuelle conformément à l'article 11 de la Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario. Le rapport du vérificateur provincial décrit la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.



Isabel Bassett
Président-directrice générale
Le 10 juin 2003

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario
et au ministre de la Formation et des Collèges et Universités

J'ai vérifié l'État de la situation financière de l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario au 31 mars 2003, l'État des résultats d'exploitation et de l'avoir, l'État des changements intervenus dans l'avoir et l'État des encaisses pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes canadiennes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de son exploitation et des changements dans sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables canadiens généralement reconnus.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Erik Peters".

Toronto, Ontario
Le 30 mai 2003

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

État de la situation financière
au 31 mars 2003

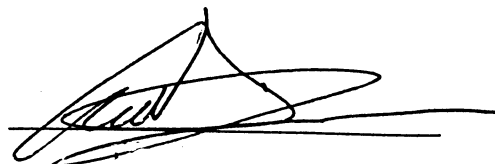
Actif	2003 (en milliers de dollars)	2002
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 3)	11 525	15 155
Débiteurs (note 4)	3 349	2 642
Stocks	451	577
Frais payés d'avance	<u>521</u>	<u>678</u>
	15 846	19 052
 Charges de retraite reportées (note 5)	 4 579	 4 342
 Placements détenus pour le fonds de renouvellement des immobilisations (note 6)	 3 811	 8 034
 Immobilisations nettes (note 7)	 <u>20 955</u>	 <u>16 484</u>
 Total de l'actif	 <u>45 191</u>	 <u>47 912</u>
 Passif et avoir		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	9 948	9 106
Recettes reportées (note 8)	3 223	3 032
Obligations locatives (note 9)	<u>64</u>	<u>106</u>
	<u>13 235</u>	<u>12 244</u>
Dette à long terme		
Obligations locatives (note 9)	38	93
Prestations de retraite futures des employés (note 5)	1 770	1 133
Apport reporté (note 10)	<u>19 341</u>	<u>20 279</u>
	<u>21 149</u>	<u>21 505</u>
Avoir		
Avoir placé dans des immobilisations	5 324	4 040
Charges de retraite reportées et affectées (note 5)	4 579	4 342
Avoir non affecté	<u>904</u>	<u>5 781</u>
	<u>10 807</u>	<u>14 163</u>
 Total du passif et de l'avoir		
Engagements et passif éventuel (note 14, note 17)	<u>45 191</u>	<u>47 912</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Présidente



Directeur

L'OFFICE DE LA TELECOMMUNICATION EDUCATIVE DE L'ONTARIO

	2003 (en milliers de dollars)	2002
Recettes		
Subventions et aide financière des gouvernements (note 11)	56 717	52 092
Recettes produites (note 12)	15 169	14 028
Amortissement de l'apport reporté (note 10)	1 775	2 114
Charges de retraite reportées (note 5)	237	733
Recettes et fonds de renouvellement, montants nets	<u>247</u>	<u>235</u>
	<u>74 145</u>	<u>69 202</u>
Dépenses		
Services de programmation (note 13)	60 338	52 968
Coût de production de recettes (note 12)	5 271	6 258
Services administratifs	5 719	4 958
Amortissement des immobilisations	<u>2 973</u>	<u>3 379</u>
	<u>74 301</u>	<u>67 563</u>
Excédent/(Insuffisance) des recettes sur les dépenses	(156)	1 639
Avoir, début de l'exercice	14 163	12 524
Don à la Fondation de TVOntario	<u>(3 200)</u>	<u>0</u>
Avoir, fin de l'exercice	<u>10 807</u>	<u>14 163</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO
État des changements intervenus dans l'avoir
au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 (en milliers de dollars)			2002 (en milliers de dollars)	
	Placements dans les immobilisa- tions	Charges de retraite reportées et affectées	Avoir non affecté	Total	Total
Solde, début de l'exercice	4 040	4 342	5 781	14 163	12 524
Excédent/(Insuffi- sance) des recettes sur les dépenses	(1 198)	237	805	(156)	1 639
Don à la Fondation de TVOntario	0	0	(3 200)	(3 200)	0
Placements dans les immobilisations	<u>2 482</u>	<u>0</u>	<u>(2 482)</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>5 324</u>	<u>4 579</u>	<u>904</u>	<u>10 807</u>	<u>14 163</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

État des encaisses pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 (en milliers de dollars)	2002 (en milliers de dollars)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent/(Insuffisance) des recettes sur les dépenses	(156)	1 639
Ajouter (déduire) les postes hors caisse :		
Amortissement des immobilisations	2 973	3 379
Amortissement des apports reportés	(1 775)	(2 114)
Charges de retraite reportées	(237)	(733)
Prestations de retraite futures des employés	637	590
(Gain)/Pertres résultant de la disposition d'immobilisations	(27)	28
Évolution nette du fonds de roulement hors caisse:		
Débiteurs	(707)	1 697
Stocks	126	(26)
Frais payés d'avance	157	(101)
Recettes reportées	191	1 252
Créditeurs et charges à payer	<u>842</u>	<u>1 206</u>
Encaisse provenant des activités de fonctionnement	<u>(2 024)</u>	<u>6 817</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT ET DE FINANCEMENT		
Ajout d'immobilisations	(7 472)	(3 338)
Apports reportés de l'exercice actuel	5 060	2 380
Produits de la disposition d'immobilisations	55	41
Obligations locatives	(97)	(83)
Don à la Fondation TVOntario	<u>(3 200)</u>	<u>0</u>
Encaisse utilisée pour des activités de placement et de financement	<u>(5 654)</u>	<u>(1 000)</u>
Augmentation /(baisse) nette de la situation de trésorerie au cours de l'exercice	<u>(3 630)</u>	<u>5 817</u>
Encaisse et placements à court terme, début de l'exercice	<u>15 155</u>	<u>9 338</u>
Encaisse et placements à court terme, fin de l'exercice	<u>11 525</u>	<u>15 155</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2003

1. AUTORITÉ ET MANDAT

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (l'Office) est une société de la Couronne provinciale créée en juin 1970 en vertu d'une loi de l'Assemblée législative de l'Ontario. Conformément à cette loi, la mission première de l'Office consiste à créer, acquérir, produire, distribuer, exposer ou s'occuper de toute autre façon des émissions et des documents relevant des domaines de la radiodiffusion et de la télécommunication éducatives.

L'Office est un organisme sans but lucratif enregistré autorisé à émettre des reçus d'impôt pour les dons qui lui sont versés. En qualité de société de la Couronne de la province de l'Ontario et d'organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, l'Office est exempté de l'impôt sur le revenu.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers de l'Office ont été préparés conformément aux principes comptables du Canada généralement reconnus.

(b) Stocks

Le coût du matériel d'appoint est évalué selon la méthode de la valeur minimale ou la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode du coût moyen pondéré. Les fournitures sont évaluées au prix coûtant lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif, moins réserve pour obsolescence. Les bandes vidéo et audio sont évaluées selon la méthode de la valeur minimale ou la valeur de réalisation nette lorsque les coûts sont fixés selon la méthode de l'épuisement successif.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant, moins l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pour les périodes suivantes, à compter de l'année suivant l'achat :

Immeubles	30 ans
Émetteurs	17 ans
Équipement de contrôle des émetteurs	7 ans
Matériel technique sur place	7 ans
Améliorations locatives	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier de bureau et accessoires fixes	15 ans
Matériel de bureau	10 ans
Véhicules	5 ans

(d) Constatation des recettes

1. Les recettes provenant de l'octroi des droits afférents à des émissions sont inscrites dans l'état des résultats au moment de la vente de ces droits.
2. Les recettes provenant de la souscription publique sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.
3. Les subventions et les recettes reçues au cours de l'exercice pour des dépenses spéciales sont reportées jusqu'à ce que ces dépenses aient été engagées.
4. Les recettes provenant d'apports destinés à l'achat d'immobilisations particulières sont reportées et amorties sur la même période que les immobilisations auxquelles elles sont affectées.
5. Les frais de scolarité payés par les étudiants pour les cours et le prix du Test d'évaluation en éducation générale sont considérés comme des recettes au moment de l'inscription.

(e) Prestations de retraite futures des employés

L'Office accroît ses engagements dans les régimes de retraite à prestations déterminées ainsi que les coûts s'y rapportant, déduction faite de l'actif du régime. Les montants transitoires de l'actif des régimes et des engagements de l'Office sont amortis sur la période moyenne prévue de service restant aux employés en activité qui recevront normalement des prestations de ces régimes. Le coût des prestations de retraite et des autres indemnités de retraite des régimes à prestations déterminées est calculé par des actuaires indépendants selon la méthode actuarielle avec projection des prestations, proportionnellement aux années de service et à partir des meilleures estimations de la direction. L'actif des régimes de retraite est déterminé à sa valeur marchande.

Utilisation des prévisions

La présentation des états financiers conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et des hypothèses qui ont un effet sur le montant déclaré de l'actif et du passif, sur la divulgation des dépenses imprévisibles à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et des dépenses pour la période couverte par les états financiers. Les résultats réels peuvent donc différer de ces prévisions.

3. ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME

La politique de placement de l'Office limite les placements à court terme aux valeurs émises ou garanties - capital et intérêts - par l'Ontario, les autres provinces canadiennes, le Canada ou le Royaume-Uni, aux valeurs émises par les États-Unis et aux reçus de dépôt, aux billets de dépôt, aux certificats de dépôt, aux effets acceptés et aux autres effets semblables émis ou endossés par les banques à charte régies par la *Loi sur les banques* (Canada).

L'encaisse et les placements à court terme de 11 525 000 \$ (15 155 000 \$ en 2002) comprennent 8 311 000 \$ (11 560 000 \$ en 2002) arrivant à échéance dans une période de 60 jours, ayant un taux de rendement moyen de 2,7 % (3,3 % en 2002) dont la valeur à la cote se rapproche de la valeur comptable.

4. DÉBITEURS

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Financement de projets	1 937	1 396
Clientèle commerciale	830	881
Autres	<u>582</u>	<u>365</u>
	<u>3 349</u>	<u>2 642</u>

5. PRESTATIONS DE RETRAITE FUTURES DES EMPLOYÉS

L'Office a un régime de retraite à prestations déterminées non contributif et un régime de retraite à cotisation déterminée pour ses employés.

Au 31 mars, l'Office avait accumulé un actif de 4 579 000 \$ (4 342 000 \$ en 2002) pour son régime de retraite à prestations déterminées. Le report des charges de retraite pour l'exercice se chiffre à 237 000 \$ (733 000 \$ en 2002). L'employeur n'a versé aucune cotisation au régime au cours de l'exercice. Les prestations de retraite versées totalisent 2 282 000 \$ (2 237 000 \$ en 2002).

Au cours de l'exercice, l'employeur n'a versé aucune cotisation au régime à cotisation déterminée (9 000 \$ en 2002).

L'Office offre aussi aux employés des indemnités compensatrices à la retraite, comme les soins de santé, qui leur sont accordées par des régimes à prestations déterminées contributifs. Au 31 mars, le régime d'indemnités compensatrices de retraite sans capitalisation avait accumulé un élément de passif au titre des prestations de 1 70 000 \$ (1 33 000 \$ en 2002). Les indemnités compensatrices de retraite versées par l'Office au cours de l'année se sont élevées à 87 000 \$ (75 000 \$ en 2002). Cette année, les dépenses de l'Office au titre des indemnités compensatrices de retraite ont atteint 724 000 \$ (665 000 \$ en 2002).

Au 31 mars, la situation du financement des régimes de retraite à prestations déterminées de l'Office était globalement la suivante :

	Régimes de retraite à prestations déterminées		Régime d'indemnités compensatrices de retraite	
	2003	2002	2003	2002
	(en milliers de dollars)			
Valeur marchande de l'actif du régime	68 455	71 617	0	0
Engagements du régime de retraite	<u>67 842</u>	<u>62 617</u>	<u>5 349</u>	<u>4 632</u>
Excédent/perte du régime	<u>613</u>	<u>9 000</u>	<u>(5 349)</u>	<u>(4 632)</u>

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour mesurer les engagements accumulés de l'Office sont les suivantes :

	Régimes de retraite à prestations déterminées		Régime d'indemnités compensatrices de retraite	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
Taux d'actualisation	6,50 %	6,55 %	6,50 %	6,55 %
Revenu prévu de l'investissement de l'actif du régime	8,00 %	8,00 %	0	0
Taux d'augmentation des indemnités	4,50 %	4,50 %	S/O	S/O
Augmentation des dépenses de santé	S/O	S/O	8,50 %	7,50 %
Augmentation des dépenses, soins dentaires	S/O	S/O	4, 50 %	4,00 %

Le régime de retraite qui couvre la plupart des employés a été modifié à compter du 1^{er} janvier 2003 de façon que les prestations de retraite ne diminuent pas lorsque l'âge plus les années de service reconnues totalisent 80 ans ou plus au lieu de 85 ans ou plus. La condition d'âge minimal est toujours 55 ans. Les membres admissibles au régime peuvent également profiter de l'option de retraite anticipée qui leur offre des prestations de retraite non réduites et des prestations de raccordement s'ils prennent leur retraite entre le 1^{er} janvier 2003 et le 1^{er} janvier 2004. Les coûts de cette option de retraite anticipée n'ont pas encore été pondérés dans les résultats actuariels de l'exercice, la confirmation des niveaux de participation étant en attente.

6. PLACEMENTS DÉTENUS POUR LE RENOUVELLEMENT DES IMMOBILISATIONS

Depuis l'exercice 1984, une partie des fonds reçus chaque année est mise de côté pour s'assurer que les immobilisations techniques de l'Office suivent le rythme des changements technologiques et puissent être réparées ou remplacées le cas échéant. Les fonds disponibles sont placés en dépôts à court terme. Les changements dans le fonds sont les suivants□

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Solde, début de l'exercice	8 034	9 380
Subventions du ministère de la Formation et des Collèges et Universités (note 11)	961	961
Intérêts créditeurs	122	308
Somme prélevée pour l'acquisition d'immobilisations	<u>(5 306)</u>	<u>(2 615)</u>
Solde, fin de l'exercice	<u>3 811</u>	<u>8 034</u>

7. IMMOBILISATIONS NETTES

Les immobilisations sont les suivantes :

	2003			2002
	(en milliers de dollars)			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	236	0	236	236
Immeubles	4 735	2 884	1 851	1 991
Émetteurs	26 932	22 023	4 909	5 735
Matériel de vérification des émetteurs	1 090	820	270	122
Matériel technique sur place	23 307	17 919	5 388	2 514
Améliorations locatives	5 336	3 139	2 197	878
Matériel informatique	5 286	3 113	2 173	2 015
Mobiliers et agencements	2 338	1 651	687	446
Matériel de bureau	1 150	905	245	247
Véhicules	534	352	182	259
Construction en cours	<u>2 817</u>	<u>0</u>	<u>2 817</u>	<u>2 041</u>
	<u>73 761</u>	<u>52 806</u>	<u>20 955</u>	<u>16 484</u>

8. RECETTES REPORTÉES

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Aide financière du gouvernement provincial pour projets de programmation (note 11)	3 098	2 963
Financement de projets par le secteur privé et autres revenus	<u>125</u>	<u>69</u>
	<u>3 223</u>	<u>3 032</u>

Les dépenses liées aux recettes reportées ci-dessus ont été incluses dans le budget de l'exercice 2004.

9. OBLIGATIONS LOCATIVES

Les obligations locatives représentent les autres engagements prévus par les contrats de location-acquisition. Les changements survenus dans les obligations locatives sont les suivants :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Obligations locatives, début de l'exercice	199	282
Moins : paiements des locations-acquisitions	(97)	(74)
Mise hors service des locations-acquisitions	<u>0</u>	<u>(9)</u>
Obligations locatives, fin de l'exercice	<u>102</u>	<u>199</u>
Obligations locatives à court terme	64	106
Obligations locatives à long terme	<u>38</u>	<u>93</u>
	<u>102</u>	<u>199</u>

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont les sommes reçues en vue de l'achat d'immobilisations. L'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations est inscrit dans l'état des résultats d'exploitation de l'avoir. Les changements relatifs aux apports reportés sont les suivants :

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Apports reportés, début de l'exercice	20 279	21 359
Ajouter : subvention reçue du ministère de la Formation et des Collèges et Universités	961	961
Intérêts créditeurs	122	308
Apports reportés, exercice en cours	5 060	2 380
Moins : Retrait pour l'acquisition d'immobilisations	(5 306)	(2 615)
Amortissement des apports	<u>(1 775)</u>	<u>(2 114)</u>
Apports reportés, fin de l'exercice	<u>19 341</u>	<u>20 279</u>

11. SUBVENTIONS ET AUTRE AIDE FINANCIÈRE DES GOUVERNEMENTS

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Gouvernement provincial		
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités		
- Subvention de base	48 040	48 040
Moins : Sommes allouées au renouvellement des immobilisations (note 6)	<u>(961)</u>	<u>(961)</u>
	<u>47 079</u>	<u>47 079</u>
Subventions et autre aide financière pour projets de programmation		
Ministère de l'Éducation – subvention pour le Centre d'études indépendantes	6 421	0
Ministère de l'Éducation – subvention de transition pour le Centre d'études indépendantes	500	0
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités – Fonds d'encouragement à l'éducation permanente	0	3 250
Autres	494	707
Aide financière reportée de l'exercice précédent	2 963	1 740
Aide financière reportée à l'exercice suivant (note 8)	<u>(3 098)</u>	<u>(2 963)</u>
	<u>7 280</u>	<u>2 734</u>
Total des subventions et de l'aide financière du gouvernement provincial	<u>54 359</u>	<u>49 813</u>
Gouvernement fédéral		
Subventions et autre aide financière pour projet de programmation		
Patrimoine Canada	2 305	2 150
Autres	<u>53</u>	<u>129</u>
Total des subventions et de l'aide financière du gouvernement fédéral	<u>2 358</u>	<u>2 279</u>
Total des subventions et de l'aide financière des gouvernements provincial et fédéral	<u>56 717</u>	<u>52 092</u>

12. RECETTES ET COÛT DE PRODUCTION DES RECETTES

	2003			2002		
	(en milliers de dollars)					
	Recettes	Coût*	<u>Recettes nettes</u>	<u>Recettes</u>	Coût*	<u>Recettes nettes</u>
Ventes et attribution de droits	1 947	1 775	172	3 123	2 553	570
Souscription publique et dons annuels	6 511	2 958	3 553	6 488	3 135	3 353
Commandites et financement de projets par le secteur privé **	1 820	352	1 468	1 155	432	723
Recettes de la câblodistribution	1 763	39	1,724	1 476	26	1 450
Frais de scolarité des étudiants du CEI	1 681	0	1 681	0	0	0
Autres	<u>1 447</u>	<u>147</u>	<u>1 300</u>	<u>1 786</u>	<u>112</u>	<u>1 674</u>
	<u>15 169</u>	<u>5 271</u>	<u>9 898</u>	<u>14 028</u>	<u>6 258</u>	<u>7 770</u>

*Comprend les coûts spécifiques et les frais généraux attribués, à l'exception des frais de scolarité des étudiants du CEI (voir note 16).

2003 **2002**
(en milliers de dollars)

** Commandites et financement de projets par le secteur privé :

Recettes accumulées au cours de l'exercice	1 855	1 188
Recettes reportées de l'exercice précédent	36	3
Recettes reportées à l'exercice suivant	<u>(71)</u>	<u>(36)</u>
	<u>1 820</u>	<u>1 155</u>

13. SERVICES DE PROGRAMMATION

	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Services de diffusion	43 739	39 876
Services d'apprentissage hors antenne	9 078	4 752
Appui technique	4 183	5 117
Communications et habillage	2 492	2 388
Cote d'écoute et étude d'audience	<u>846</u>	<u>835</u>
	<u>60 338</u>	<u>52 968</u>

14. ENGAGEMENTS

L'Office a signé des contrats de location-acquisition et de location-exploitation s'appliquant aux émetteurs, aux bureaux, aux entrepôts et au matériel. Les engagements locatifs futurs sont les suivants□

Exercice se terminant le 31 mars

(en milliers de dollars)

2004	1 978
2005	1 926
2006	1 435
2007	945
2008	<u>399</u>
	6 683
2009 et après	<u>7</u>
Total des paiements locatifs futurs	<u>6 690</u>

Les intérêts totaux payables inclus dans le montant sont de 8 000 \$.

15. MATÉRIEL ET SERVICES DONNÉS

L'Office a surtout recours aux services de bénévoles pour l'aider dans ses activités de souscription publique. L'Office reçoit également du matériel gratuit qu'il utilise principalement pour ses activités de collecte de fonds. Comme il est difficile de déterminer la valeur réelle du matériel et des services donnés, ceux-ci ne sont pas inclus dans les états financiers.

16. LE CENTRE D'ÉTUDES INDÉPENDANTES

Un accord daté du 7 mars 2002 visant le transfert du Centre d'études indépendantes (CEI) à l'Office a été signé par le ministère de l'Éducation, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités et l'Office. Le transfert réel de l'exploitation du CEI à l'Office a eu lieu le 1^{er} avril 2002.

Le CEI offre tout un éventail de cours de formation à distance, en anglais et en français, qui permettent à des adultes d'acquérir des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires, de perfectionner leurs compétences générales ou de se développer sur le plan personnel. Il aide aussi les enfants qui ne sont pas en mesure de suivre le programme d'études d'une école primaire. Le CEI fait aussi passer le Test d'évaluation en éducation générale (GED).

Le financement de ces activités est possible grâce aux subventions du ministère de la Formation et des Collèges et Universités et des frais de scolarité des étudiants. Les subventions sont reportées jusqu'à engagement des dépenses connexes, déduction faite des frais de scolarité payés par les étudiants.

2003
(en milliers de dollars)

Les activités ont été financées par :	
la subvention accordée au CEI par le	6 421
ministère de l'Éducation (note 11)	
les frais de scolarité des étudiants du CEI	<u>1 681</u>
(note 12)	
	8 102
 Total des coûts d'exploitation du CEI	
(inclus dans les services d'apprentissage	5 813
hors antenne - note 13)	
Subvention du ministère de l'Éducation	<u><u>2 289</u></u>
reportée jusqu'à 2003-2004	

17. PASSIFS ÉVENTUELS

On entend par passifs éventuels des réclamations juridiques ayant pu être faites contre l'Office. Bien qu'il soit impossible pour le moment de connaître le dénouement de ces réclamations, car on ne peut prévoir les résultats des poursuites judiciaires, des dispositions adéquates ont été prises pour répondre de toute responsabilité qui, selon l'opinion de la direction, pourrait entraîner à l'avenir des règlements. On tiendra compte des écarts entre les dispositions et les règlements réels au moment où ces derniers auront lieu.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains des chiffres comparatifs ont été classifiés à nouveau en raison de la présentation actuelle des états financiers.

19. LA FONDATION DE TVONTARIO

L'Office contrôle la Fondation de TVOntario (la Fondation), laquelle a reçu la désignation de fondation publique le 1^{er} avril 1998. Le conseil d'administration de la Fondation est nommé par le conseil d'administration de l'Office. La Fondation est constituée en société en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* et est un organisme de bienfaisance en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Fondation a pour objectif de recevoir et de maintenir un fonds ou des fonds et de verser une partie ou la totalité du capital et du revenu à l'Office, à condition que l'Office garde son statut d'organisme de bienfaisance et que son objectif reste de promouvoir la télévision éducative et la programmation pour enfants.

Conformément aux principes comptables du Canada généralement reconnus, les comptes de la Fondation ne sont pas consolidés dans les états financiers de l'Office. La situation financière et les résultats opérationnels de la Fondation pour l'exercice terminé le 31 mars sont les suivants :

Situation financière au 31 mars

	2003 (en milliers de dollars)	2002
Actif		
Encaisse et placements à court terme	<u>3 330</u>	<u>54</u>
Total de l'actif	<u>3 330</u>	<u>54</u>
Avoir		
Affecté (Caisse des dons de contrepartie)	3 225	0
Non affecté	<u>105</u>	<u>54</u>
Total de l'avoir	<u>3 330</u>	<u>54</u>

Résultats des activités pour l'exercice se terminant le 31 mars

	2003 (en milliers de dollars)	2002
Recettes		
Dons	55	16
Dons affectés par l'OTEO	3 200	0
Intérêts des dons affectés	<u>25</u>	<u>0</u>
Total des recettes	<u>3 280</u>	<u>16</u>
 Versement à l'OTEO	 <u>4</u>	 <u>0</u>
Excédent des recettes par rapport au versement fait à l'OTEO	<u>3 276</u>	<u>16</u>
Avoir, début de l'exercice	<u>54</u>	<u>38</u>
Avoir, fin de l'exercice	<u>3 330</u>	<u>54</u>

Le Conseil d'administration de l'Office a accepté de financer les dépenses d'exploitation de la Fondation jusqu'à ce qu'elle soit financièrement indépendante. Les dépenses nettes de la Fondation assumées par l'Office au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003 (27 000 \$ en 2002) étaient de 38 000 \$.

La Fondation a versé 4 000 \$ à l'Office, soit l'équivalent de son contingent des versements pour l'exercice en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le 20 décembre 2002, le Conseil d'administration de l'Office a accepté l'affectation de 3 000 000 \$ de l'avoir non affecté, à l'appui de la mise sur pied à la Fondation de la campagne de la Caisse des dons de contrepartie. L'utilisation des fonds est assujettie aux conditions prévues dans le contrat de donation et à l'approbation du Conseil d'administration de l'Office.

Depuis l'affectation des fonds, la Caisse des dons de contrepartie a rapporté un taux d'intérêt moyen de 2,8 %.

L'OFFICE DE LA TÉLÉCOMMUNICATION ÉDUCATIVE DE L'ONTARIO

<u>Nom de famille</u>	<u>Prenom</u>	<u>Poste</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
ARNOLD	CLARA	Director, Human Resources	\$110,400.00	\$1,105.00
BASSETT	ISABEL	Chair & Chief Executive Officer	\$115,000.00	\$13,298.00
BLACKBURN	RUSSELL	Host/ Producer	\$125,581.00	\$850.00
BUTTIGNOL	RUDY	Creative Head, Doc. Drama & Network	\$111,063.00	\$1,161.00
COLE	ELLEN T.	Director, Communications	\$101,641.00	\$1,063.00
ELLINGSON	PAT	Creative Head, Child. & Daytime Program.	\$113,821.00	\$1,193.00
GRANT	DOUG	Creative Head, Current Affairs	\$119,200.00	\$1,249.00
HADDON	BETH	Managing Dir. English Programming Svcs	\$126,822.00	\$1,330.00
PAIKIN	STEVE	Host/ Producer	\$170,821.00	\$2,406.00
PAQUIN	CLAUDETTE	Managing Dir. French Programming Svcs	\$116,316.00	\$1,217.00
ROBOCK	LEE	General Mgr & Chief Operating Officer	\$134,000.00	\$3,347.00
TAYLOR	PAMELA	Director Legal Services	\$106,981.00	\$1,105.00
TODD	PAULA	Host/ Producer	\$160,870.00	\$1,105.00

Office ontarien de financement

Responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers

Les états financiers de l'Office ontarien de financement, que vous trouverez ci-joints, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, et c'est la direction qui en assume la responsabilité. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 27 juin 2003.

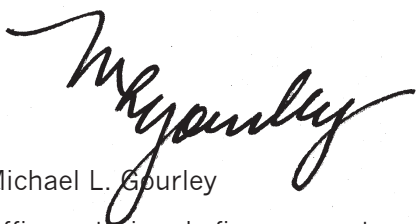
La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification tient des réunions régulières avec la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour discuter des questions qu'ils ont soulevées et pour revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. La responsabilité du vérificateur provincial consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Au nom de la direction :

Le vice-président et directeur général,



Michael L. Gourley

Office ontarien de financement

27 juin 2003

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'Office ontarien de financement
et à la ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de l'Office ontarien de financement au 31 mars 2003, et l'état des résultats nets et des bénéfices non répartis, ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erik Peters'.

Erik Peters, FCA

Toronto (Ontario)
le 27 juin 2003

Aperçu des résultats financiers

L'OOF gère la dette et les investissements de la province, et recouvre les coûts de ces services. Il fournit également des services de trésorerie et d'administration à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, et recouvre ses coûts selon le principe de la rémunération des services.

Jusqu'au 31 mars 2003, l'OOF administrait la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) en qualité de mandataire du ministère des Finances. Dans le budget du 9 mai 2001, la ministre des Finances avait annoncé que le gouvernement allait chercher un acquéreur pour la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO). Le 26 septembre 2002, la province émettait une demande de propositions aux soumissionnaires qualifiés concernant la vente de la CEO. Le 28 janvier 2003, le gouvernement annonçait que la société Desjardins Credit Union Inc. était le soumissionnaire retenu pour l'acquisition de la CEO. Les notes afférentes aux états financiers contiennent des renseignements financiers détaillés sur la CEO.

Les résultats nets de l'OOF pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2003 se chiffraient à 6,1 millions de dollars, soit une diminution de 1,3 million de dollars par rapport aux 7,4 millions de dollars enregistrés durant la même période, l'année dernière. Cette baisse est due à une diminution des recettes provenant de la CEO par suite de l'abandon de ses activités, ce qui comprend une diminution des intérêts nets de 1,3 million de dollars attribuable à une baisse du taux d'intérêt effectif moyen de 0,56 % (passant de 3,40 % à 2,84 %), et à une hausse des frais d'exploitation de la CEO de l'ordre de 800 000 \$, compensée partiellement par une augmentation de 800 000 \$ des recettes diverses de la CEO.

La valeur nette des immobilisations de la CEO au 31 mars 2003 était de 1 million de dollars, ce qui représente un solde de 1,4 million de dollars au 31 mars 2002, plus des achats totalisant 500 000 \$ et moins 900 000 \$ d'amortissement.

Les bénéfices non répartis, soit 40 000 \$ (depuis la création de l'OOF), représentent des montants nominaux de référence. Chaque année, les résultats financiers de l'OOF font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec ceux de la province. Ce traitement comptable est conforme aux directives du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), qui considère l'OOF comme un organisme gouvernemental. Les bénéfices non répartis de la CEO, qui totalisent 80 millions de dollars, ont été transférés à la province de l'Ontario au 31 mars 2003.

À titre de mandataire de la province, l'OOF a accordé à des organismes publics des prêts dont le remboursement doit être financé par des recettes perçues auprès de tiers. Ces prêts sont déclarés dans la note 5 (i) afférente aux états financiers. Il s'agit entre autres de prêts consentis à la Commission de transport Ontario Northland pour l'acquisition de nouveaux wagons pour le transport du bois, à la Corporation de la ville de Windsor pour la construction du palais de justice de Windsor et au Centre Centennial des sciences et de la technologie pour l'organisation d'une exposition scientifique itinérante. La province de l'Ontario a approuvé la renonciation à un prêt consenti au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto s'élevant, avec le principal et les intérêts, à 145,4 millions de dollars, et ce, à compter du 30 mars 2003.

Au 31 mars 2003, le solde impayé de ces prêts, intérêts capitalisés compris, était de 54,9 millions de dollars. Il s'agit d'une diminution nette de 162,4 millions de dollars (par rapport au chiffre de 217,3 millions de dollars déclaré il y a un an). Ceci est dû

Aperçu des résultats financiers

à la renonciation par la province au prêt de 145,4 millions de dollars, intérêt couru compris, consenti au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et aux remboursements de 17,2 millions de dollars, de 3,1 millions de dollars, de 1,9 million de dollars et de 300 000 \$ effectués respectivement par le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, la Corporation de la ville de Windsor, la Commission de transport Ontario Northland et le Centre Centennial des sciences et de la technologie. La renonciation au prêt et les remboursements ont été contrebalancés en partie par une capitalisation des intérêts de l'ordre de 4,5 millions de dollars et une avance d'un million de dollars versée au Centre Centennial des sciences et de la technologie.

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics, notamment à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario, la Fondation Trillium de l'Ontario et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. À compter de l'exercice 2002-2003, l'OOF a aussi fourni des services de gestion des investissements à la Société immobilière de l'Ontario et à l'Agence de foresterie du parc Algonquin. Au 31 mars 2003, l'OOF gère des investissements totaux de 452,2 millions de dollars (comparativement à 367,8 millions de dollars au 31 mars 2002), tel que décrit à la note 5 (ii) afférente aux états financiers.

L'OOF gère également les prêts et les emprunts de l'ancienne Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM). L'actif de 79 millions de cette dernière se compose de débentures émises par divers conseils scolaires et municipalités. Un montant équivalent de passif est dû au Régime de pensions du Canada (RPC) et à la province. Les intérêts créditeurs et débiteurs annuels au titre de l'actif et du passif de la Société ontarienne d'aménagement municipal se chiffrent à 7,6 millions de dollars et devraient rester stables jusqu'en 2011, année où les prêts du RPC commenceront à arriver à échéance.

À partir d'avril 2003, l'OOF offrira des services de trésorerie et d'administration à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités, et assurera le recouvrement de ses coûts conformément au principe de la rémunération des services.

bilan

Au 31 mars 2003

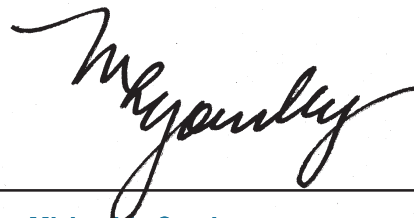
(en milliers de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	136 \$	134 \$
Comptes débiteurs	4 002	4 576
Prêts à recevoir (note 3)	5	9
Activités abandonnées (note 2)	-	2 165 159
Total de l'actif à court terme	4 143 \$	2 169 878 \$
Actif à long terme		
Immobilisations (note 4)	975	1 410
Prêts à recevoir (note 3)	79 033	79 038
Activités abandonnées (note 2)	-	497 381
Total de l'actif	84 151 \$	2 747 707 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 067 \$	6 077 \$
Somme payable à la province de l'Ontario – dette de la SOAM (note 3)	5	9
Activités abandonnées (note 2)	-	2 091 535
Total du passif à court terme	5 072 \$	2 097 621 \$
Dette à long terme		
Somme payable au RPC et à la province (note 3)	79 043	79 048
Activités abandonnées (note 2)	-	497 058
Total du passif	84 115 \$	2 673 727 \$
Bénéfices non répartis	36	73 980
Faux frais (note 8)		
Total du passif et des bénéfices non répartis	84 151 \$	2 747 707 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :


Bob Christie
Président


Michael L. Gourley
Vice-président et directeur général

état des résultats nets et des bénéfices non répartis

Exercice prenant fin le 31 mars (en milliers de dollars)		2003	2002
RECETTES			
Intérêts	7 600 \$	7 607 \$	
Recouvrement des coûts de la province	12 791	11 770	
Total des recettes	20 391 \$	19 377 \$	
DÉPENSES			
Intérêts sur la dette à long terme	7 597 \$	7 601 \$	
Traitements, salaires et avantages sociaux (note 5)	9 413	8 692	
Frais administratifs et généraux	2 458	2 233	
Amortissement	920	845	
Total des dépenses	20 388 \$	19 371 \$	
Revenu issu des activités poursuivies	3 \$	6 \$	
Revenu net lié aux activités abandonnées (note 2)	6 132	7 407	
Revenu net lié aux activités de l'exercice	6 135 \$	7 413 \$	
Bénéfices non répartis au début de la période	73 980	66 567	
Transfert des bénéfices non répartis de la CEO à la province de l'Ontario (note 2)	(80 079)	-	
Bénéfices non répartis à la fin de la période	36 \$	73 980 \$	

Voir les notes afférentes aux états financiers.

état des flux de trésorerie

Exercice prenant fin le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2003	2002
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement		
Revenue issu des activités poursuivies	3 \$	6 \$
Ajustement des rentrées nettes liées au fonctionnement :		
Amortissement	920	845
Variations nettes des comptes débiteurs, des comptes fournisseurs et des charges à payer	(436)	236
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités abandonnées	10 608	7 708
Rentrées (sorties) nettes liées au fonctionnement	11 095 \$	8 795 \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement		
Remboursements versés à la province (prêts de la SOAM)	(9) \$	(297) \$
Remboursements versés par les emprunteurs de la SOAM	9	297
Rentrées (sorties) nettes liées au financement des activités abandonnées	(370 242)	20 235
Rentrées (sorties) nettes provenant des (utilisées pour les) activités de financement	(370 242) \$	20 235
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement		
Achats d'immobilisations	(485) \$	(1 082) \$
Rentrées (sorties) nettes liées aux investissements dans les activités abandonnées	337 901	(19 654)
Rentrées (sorties) nettes provenant des (utilisées pour les) activités d'investissement	337 416 \$	(20 736) \$
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(21 731)	8 294 \$
Encaisse au début de la période	21 867	13 573
Encaisse à la fin de la période	136 \$	21 867 \$
Encaisse issue des activités poursuivies	136 \$	134 \$
Encaisse issue des activités abandonnées (note 2)	-	21 733
Total de l'encaisse	136 \$	21 867 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice prenant fin le 31 mars 2003

(Tous les tableaux sont en milliers de dollars)

Historique

L'Office ontarien de financement (l'OOF) a été créé à titre d'organisme de la Couronne le 15 novembre 1993 par la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Conformément à la Loi, l'OOF a pour mission :

- d'aider les organismes publics et la province de l'Ontario à emprunter et à investir des fonds;
- d'élaborer des programmes de financement et de les mettre en œuvre, d'émettre des valeurs mobilières, de gérer les risques de trésorerie, les risques de change et les autres risques financiers au nom de la province ou d'un organisme public;
- de fournir les autres services financiers qui sont jugés avantageux pour la province ou un organisme public;
- d'exploiter, à titre de mandataire de la ministre des Finances, les bureaux prévus par la *Loi sur la Caisse d'épargne de l'Ontario* (vendue le 31 mars 2003 – voir la note 2);
- d'assumer toute autre responsabilité qui lui est confiée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu comme le prévoit l'alinéa 149(1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. Principales conventions comptables

(i) **Généralités** : Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus et prescrits par l'Institut canadien des comptables agréés.

(ii) **Immobilisations** : Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée estimative de vie utile des immobilisations (voir ci-dessous), à partir de l'année d'acquisition, où six mois d'amortissement sont imputés à l'année d'acquisition et six mois à l'année de disposition, peu importe la date d'acquisition ou de disposition.

- Meubles et matériel 5 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Améliorations locatives durée résiduelle du bail

2. Activités abandonnées – Caisse d'épargne de l'Ontario

L'OOF exploitait la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO) à titre de mandataire de la ministre des Finances jusqu'à la fin des activités de la CEO, le 31 mars 2003. La CEO acceptait les dépôts du public, du gouvernement et d'autres organismes publics, lesquels faisaient partie du Trésor de la province et constituaient des éléments du passif réel de la province. Dans le budget du 9 mai 2001, la ministre des Finances avait annoncé que le gouvernement allait chercher un acquéreur pour la Caisse d'épargne de l'Ontario (CEO). Le 28 janvier 2003, le gouvernement annonçait que la société Desjardins Credit Union Inc. était le soumissionnaire retenu pour l'acquisition de la CEO. La vente a été conclue le

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003. À cette date, l'encaisse nette payable à Desjardins, les recettes et les coûts associés à la vente de la CEO à Desjardins ont été comptabilisés dans les Comptes publics. En vertu de la *Loi de 2002 sur la privatisation de la caisse d'épargne de l'Ontario*, les dépôts à terme (principal et intérêts) effectués avant ou le 31 mars 2003 sont garantis pendant cinq ans par la ministre des Finances. Au 31 mars 2003, le passif des dépôts à terme transféré à Desjardins et garanti par la province s'élevait à 1,281 million de dollars, avec les années d'échéance suivantes :

Exercice prenant fin le 31 mars	Principal et intérêt
2004	710 178 \$
2005	242 567
2006	112 664
2007	119 782
2008	96 172
TOTAL	1 281 363 \$

Les résultats financiers de la CEO sont présentés ci-après à titre d'information.

Voici les données et chiffres comparatifs sur l'actif et le passif de la CEO au 31 mars 2003, soit juste avant son acquisition par Desjardins :

	Avant la vente, le 31 mars 2003		Au 31 mars 2002
Actif			
Actif à court terme			
Encaisse	8 890 \$	21 733 \$	
Comptes débiteurs	22 569	34 876	
Somme due par la province de l'Ontario	1 696 468	2 108 550	
Total de l'actif à court terme	1 727 927 \$	2 165 159 \$	
Immobilisations	230	323	
Fonds à recevoir de la province de l'Ontario	571 185	497 058	
Total de l'actif	2 299 342 \$	2 662 540 \$	
Passif			
Passif à court terme			
Comptes fournisseurs et charges à payer	22 692 \$	30 670 \$	
Fonds en dépôt	1 625 386	2 060 865	
Total du passif à court terme	1 648 078 \$	2 091 535 \$	
Passif à long terme			
Fonds en dépôt	571 185	497,058	
Total du passif	2 219 263 \$	2 588 593 \$	
Bénéfices non répartis	80 079	73 947	
Total du passif et des bénéfices non répartis	2 299 342 \$	2 662 540 \$	

Notes afférentes aux états financiers

Note 2 (suite)

Les recettes et les dépenses de la CEO au 31 mars 2003 étaient les suivantes :

	2003	2002
Recettes		
Intérêts de la province de l'Ontario	85 028 \$	105 392 \$
Recettes diverses	2 344	1 497
Total des recettes	87 372 \$	106 889 \$
Dépenses		
Intérêts sur la dette à court terme	43 255 \$	59 411 \$
Intérêts sur la dette à long terme	24 360	27 275
Traitements, salaires et avantages sociaux	9 407	8 434
Frais administratifs et généraux	4 071	4 041
Amortissement	147	321
Total des dépenses	81 240 \$	99 482 \$
Recettes nettes liées aux activités	6 132 \$	7 407 \$
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	73 947	66 540
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	80 079 \$	73 947 \$

Les cotisations de retraite liées aux activités abandonnées de la CEO pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'élevaient à 392 689 \$ (361 126 \$ au 31 mars 2002). Le coût des prestations compensatrices à la retraite, autres que les prestations de retraite, est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas inclus dans les chiffres susmentionnés.

À la fin des activités, le 31 mars 2003, les fonds déposés par les organismes gouvernementaux s'élevaient à 29,3 millions de dollars (298,5 millions de dollars au 31 mars 2002).

3. Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM)

Conformément à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, la Société ontarienne d'aménagement municipal (SOAM) a cessé d'exister et son actif et son passif ont été transférés à l'OOF le 15 novembre 1993. La SOAM recevait des prêts du Régime de pensions du Canada (RPC) et de la province et les utilisait pour accorder des prêts aux municipalités et aux conseils scolaires, à des conditions semblables à celles de ses propres emprunts.

Au 31 mars 2003, la partie de la dette à long terme arrivant à échéance en 2003-2004 se chiffrait à 5 000 \$ (9 000 \$ arrivant à échéance en 2002-2003, au 31 mars 2002); ce montant est payable à la province. La dette à long terme (arrivant à échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2005 et après) est constituée de 22 000 \$ de dette envers la province et de 79 millions de dollars de dette envers le RPC (27 000 \$ et 79 millions de dollars respectivement, arrivant à

Notes afférentes aux états financiers

échéance pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004 et après, au 31 mars 2002). L'encours de la dette s'établit comme suit :

Exercice prenant fin le 31 mars	Au 31 mars 2003		Au 31 mars 2002	
	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)	Principal arrivant à échéance	Taux d'intérêt effectif moyen (%)
2003	— \$		9 \$	11,25
2004	5	11,25	5	11,25
2005	6	11,25	6	11,25
2006	6	11,25	6	11,25
2007	—		—	
2008	—		—	
1-5 ans	17 \$		26 \$	
6-20 ans	79 031	9,61	79 031	9,61
Total	79 048 \$		79 057 \$	

4. Immobilisations

Le solde des immobilisations, net de l'amortissement, se présente comme suit :

	Coût	Amortissement cumulé	Chiffre net au 31 mars 2003	Chiffre net au 31 mars 2002
Meubles et matériel	261 \$	203 \$	58 \$	54 \$
Matériel informatique	5 164	4 289	875	1 057
Améliorations locatives	416	374	42	299
Total	5 841 \$	4 866 \$	975 \$	1 410 \$

5. Transactions avec la province et d'autres organismes publics

(i) Activités de financement entre la province et d'autres organismes publics :

À titre d'intermédiaire financier de la province, l'OOF fournit à divers organismes publics un financement dont le remboursement doit provenir de recettes perçues auprès de tiers. L'OOF emprunte à la province les fonds servant à effectuer ces prêts, en se prévalant d'une facilité de crédit de 2,16 milliards de dollars. L'OOF remet à la province les remboursements qu'il reçoit des organismes publics. Ces opérations ne figurent pas dans les présents états financiers. Conformément à une politique de prêt de l'OOF, adoptée par le conseil d'administration le 17 décembre 1997, chaque avance que l'OOF reçoit en se prévalant de la facilité de crédit actuelle porte intérêt au taux équivalant au taux d'intérêt payable à l'OOF sur le prêt correspondant, consenti à un ou à plusieurs organismes publics. Au 31 mars 2003, un montant de 55 millions de dollars (217 millions de dollars au 31 mars 2002), intérêts courus compris, avait été avancé par la province à

Notes afférentes aux états financiers

l'OOF; ce montant doit être remboursé par l'OOF, au plus tard le 31 août 2027.

Les fonds sont en général avancés par l'OOF à des organismes publics aux termes de dispositions de financement provisoires, consistant en un certain nombre de billets dont la durée ne dépasse pas un an. L'intérêt est payable sur le principal et sur les intérêts capitalisés. Au 31 mars 2003, les taux d'intérêt sur les sommes à recevoir variaient entre 2,94 et 3,03 % (2,2 à 2,4 % au 31 mars 2002). Les sommes à recevoir sont des débentures, à l'exception du montant à recevoir du Centre Centennial des sciences et de la technologie, qui prend la forme d'un billet. L'OOF a l'intention de remplacer le billet par une dette à terme; les conditions de remboursement seront alors finalisées.

Les montants suivants représentent les fonds à recevoir par l'OOF au nom de la province, intérêts capitalisés compris. Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la ville de Windsor.

	31 mars 2003	31 mars 2002
Commission de transport Ontario Northland	29 180 \$	31 133 \$
Corporation de la ville de Windsor	24 999	28 110
Centre Centennial des sciences et de la technologie	750	-
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	-	158 086
	54 929 \$	217 329 \$

La Commission de transport Ontario Northland est un organisme de la Couronne, aux termes de la *Loi de 1990 sur la Commission de transport Ontario Northland*. Les membres de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale de secteur et le quartier général de la police municipale.

Le Centre Centennial des sciences et de la technologie est un organisme de la Couronne, aux termes de la *Loi sur le Centre Centennial des sciences et de la technologie*. Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto est un organisme de la province, aux termes de la *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto*. La majorité des membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La province de l'Ontario a approuvé la renonciation à un prêt de 145,4 millions de dollars, comprenant le principal et les intérêts, consenti au Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, à compter du 30 mars 2003. Le montant du prêt auquel on a renoncé représente un solde de 158,1 millions de dollars au 31 mars 2002 et des intérêts capitalisés de 4,5 millions de dollars, moins des remboursements de 17,2 millions de dollars.

(ii) Investissements pour des apparentés : Dans le cadre de ses activités, l'OOF fournit des services de gestion des investissements à d'autres organismes publics.

Notes afférentes aux états financiers

Les fonds administrés au nom d'autres organismes publics (qui ne figurent pas dans les présents états financiers) au 31 mars 2003 étaient répartis comme suit :

	31 mars 2003	31 mars 2002
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	244 099 \$	257 857 \$
Fondation Trillium de l'Ontario	111 594	89 924
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	31 996	19 999
Société immobilière de l'Ontario	62 700	-
Agence de foresterie du parc Algonquin	1 803	-
Total	452 192 \$	367 780 \$

L'OOF gère également des emprunts et des investissements au nom de la province et a reçu un remboursement de 12,8 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 au titre de ces activités (11,8 millions de dollars au 31 mars 2002).

(iii) Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) : L'OOF offre des conseils et des services financiers à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et gère l'ensemble de ses dettes, qui étaient provisoirement estimées à 26,8 milliards de dollars au 31 mars 2003 (29 milliards de dollars au 31 mars 2002). La SFIEO est l'organisme chargé d'assurer le service et le remboursement de la dette, ainsi que certaines autres obligations de l'ancienne Ontario Hydro.

(iv) Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (OOFIEM) : L'OOF a contribué à l'établissement intérimaire de l'OOFIEM, et fournira des services de gestion de la dette, des investissements et de la trésorerie, de même que d'autres services financiers connexes à l'OOFIEM, selon le principe de la rémunération des services. L'OOFIEM est en activité depuis le 22 avril 2003. Les frais de démarrage avant les opérations s'élèvent à environ 0,3 million de dollars et ont été absorbés par l'OOF.

6. Régime de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps par le biais de cotisations à la Caisse de retraite des fonctionnaires, qui est un régime de pension interentreprises. Ce régime est comptabilisé en tant que régime à cotisations déterminées, car l'OOF ne dispose pas de renseignements suffisants lui permettant d'appliquer la comptabilité de régime de pension à prestations déterminées à ce régime de retraite.

Les cotisations de retraite de l'OOF pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'élevaient à 346 552 \$ (252 543 \$ au 31 mars 2002). Le coût des prestations compensatrices à la retraite, autres que les prestations de retraite, est pris en charge par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas inclus dans les chiffres susmentionnés.

Notes afférentes aux états financiers

7. Instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des comptes débiteurs, des prêts à recevoir, des comptes fournisseurs et des charges à payer équivaut à peu près à leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Étant donné que les durées et les montants des créances à long terme de l'OOF compensent sa dette à long terme, l'indication de la juste valeur de ces instruments n'ajouterait rien aux renseignements déjà contenus dans les présents états financiers.

8. Faux frais

La Caisse d'épargne de la province de l'Ontario a fait de temps à autre l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de la direction de ses affaires – par exemple, des poursuites en responsabilité civile et des griefs résultant de ses activités jusqu'au moment de la vente – qui entraînent des faux frais. Il n'y a actuellement aucune demande de règlement en suspens. Les règlements, le cas échéant, concernant ces faux frais, seront comptabilisés par la province au cours de la période où le règlement se produit. Les résultats de ces mesures ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. La responsabilité du passif éventuel associé à la vente de la CEO (note 2) et à l'indemnité de départ des employés incombe au ministère des Finances. La société Desjardins Credit Union est quant à elle responsable des demandes de règlement et des griefs des employés qui concernent la période suivant la date de la vente.

Conformément au contrat de vente conclu entre la province et Desjardins, la province pourra toucher des recettes supplémentaires si les soldes des comptes de dépôt sont demeurés au-dessus d'un certain seuil, au 30 juin 2003. La province prendra en compte les recettes supplémentaires, le cas échéant.

9. Chiffres comparatifs

Certains des chiffres comparatifs de 2001-2002 ont été reclassifiés pour se conformer à la présentation des états financiers adoptée en 2002-2003.

Notes afférentes aux états financiers

10. Salaires

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation du nom des employés de la fonction publique de l'Ontario dont la rémunération (p. ex., salaire, rémunération axée sur le rendement et prestations de départ) durant l'année est supérieure à 100 000 \$. Les montants versés en l'an 2002 à ces personnes figurent ci-dessous :

Nom	Poste	Rémunération versée	Avantages imposables
Charles Allain	Directeur - Gestion de la dette	166 183 \$	280 \$
Ken Broadbent	Chef - Opérations de change	116 689 \$	202 \$
Joseph Campos	Directeur - Contrôle des risques	145 607 \$	272 \$
Robert Coke	Sous-ministre adjoint - Recherche stratégique	146 366 \$	285 \$
James Devine	Chef - Effets à moyen terme et placements privés	153 426 \$	264 \$
Michael Gourley	Vice-président et directeur général	129 593 \$	3 427 \$
Susan Guinn	Directrice - Caisse d'épargne de l'Ontario	118 294 \$	209 \$
Andrew Hainsworth	Chef - Financement	152 508 \$	264 \$
John Logie	Chef - Ingénierie financière	116 805 \$	202 \$
Michael Manning	Directeur - Gestion de la dette	228 812 \$	369 \$
Gadi Mayman	Directeur général - Marchés financiers	247 788 \$	462 \$
Christine Moszynski	Directrice - Opérations sur les marchés financiers et trésorerie	125 913 \$	241 \$
David Peters	Chef - Instruments dérivés	151 025 \$	264 \$
William Ralph	Directeur - Financement général	146 286 \$	264 \$
Ken Russell	Conseiller juridique	138 264 \$	294 \$
Corey Simpson	Conseillère juridique	152 790 \$	326 \$

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

**Deloitte
& Touche**

Rapport des vérificateurs

À l'attention du conseil d'administration de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation en date du 31 mars 2003, ainsi que l'état de recettes et de dépenses pour l'année terminée à cette date. Les membres de la direction de l'organisme sont responsables de ces états financiers. Nous sommes responsables d'exprimer une opinion par rapport à ces états financiers, basée sur notre vérification.

Nous avons fait notre vérification conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. En fonction de ces normes, nous devons planifier et effectuer une vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. La vérification comprend l'examen, à titre d'essai, de l'évidence à l'appui des montants et des divulgations contenues dans les états financiers. La vérification comprend également une évaluation des principes de comptabilité utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une évaluation de la présentation globale des états financiers.

Nous sommes d'avis que ces états financiers présentent de manière équitable, et considérablement, la position financière de l'Office en date du 31 mars 2003, ainsi que les résultats de ses opérations et ses mouvements de trésorerie pour l'année s'étant terminée à cette date, conformément à la méthode de comptabilité indiquée dans la remarque 2 accompagnant les états financiers.



Comptables agréés

Le 30 mai 2003

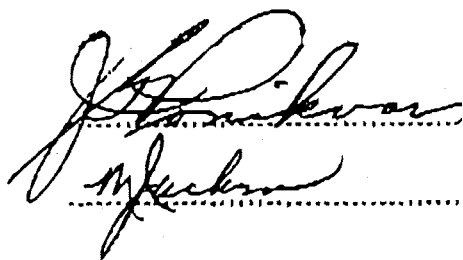
OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Bilan

Le 31 mars 2003

	2003	2002
		(Redressé - Remarque 3)
	\$	\$
ACTIF		
Liquidités	5 042 006	8 499 084
Comptes débiteurs	3 505 377	233 387
	8 547 383	8 732 471
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	7 966 247	13 311 871
INTÉRÊT		
Surplus (Remarque 3)	581 136	(4 579 400)
	8 547 383	8 732 471

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL



président

directrice générale

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

État des recettes et des dépenses

Pour l'année se terminant le 31 mars 2003

	2003	2002
		(Redressé - Remarque 3)
	\$	\$
RECETTES		
Ministère de l'Éducation		
Imputation de base	47 550 000	46 550 000
Imputations uniques	7 750 851	7 568 423
Autre	511 605	1 536 441
	55 812 456	55 654 864
DÉPENSES		
Salaires, traitements et avantages sociaux	9 850 089	10 460 114
Transport et communications	5 322 283	4 818 192
Services et location	34 548 050	43 725 231
Fournitures et équipement	931 498	1 275 733
	50 651 920	60 279 270
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES RECETTES		
PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	5 160 536	(4 624 406)
SURPLUS ACCUMULÉ (DÉFICIT),		
DÉBUT DE L'ANNÉE	(4 579 400)	45 006
SURPLUS ACCUMULÉ (DÉFICIT), FIN DE L'ANNÉE	581 136	(4 579 400)

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Remarques accompagnant les états financiers

Le 31 mars 2003

1. DESCRIPTION DE L'OFFICE

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation a été établi par la province de l'Ontario en vertu de la *Loi créant l'OQRE*, en juin 1996. L'OQRE a été créé afin de rehausser le niveau de la responsabilité et d'améliorer la qualité de l'éducation en Ontario. L'OQRE atteint ces objectifs par l'entremise d'évaluations et de révisions basées sur des renseignements objectifs, fiables et pertinents, ainsi que par l'entremise de la diffusion publique, en temps opportun, de ces renseignements et de recommandations portant sur l'amélioration du système éducatif.

2. POLITIQUES EN MATIÈRE DE COMPTABILITÉ

Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement acceptés et utilisés par les entités du secteur public, sauf en ce qui a trait à la politique comptable importante qui suit :

Immobilisations

Les immobilisations sont portées aux dépenses au cours de l'année de leur acquisition. Comme la majorité des immobilisations sont louées, seules quelques immobilisations sont portées aux dépenses.

3. RAJUSTEMENT TOUCHANT LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE

En vigueur pour l'année se terminant le 31 mars 2003, l'OQRE a adopté la méthode de comptabilité d'exercice, conformément aux principes comptables généralement acceptés et utilisés au Canada par les entités du secteur public, tel qu'exigé par le ministère de l'Éducation.

Avant que l'OQRE adopte la méthode de comptabilité d'exercice, les états financiers étaient préparés conformément aux méthodes de comptabilité généralement utilisées par le gouvernement de l'Ontario, ce qui incluait l'inscription des recettes et des dépenses selon la méthode de comptabilité de la trésorerie, à l'exception des dépenses reliées à la paie.

Comme résultat du changement apporté à la politique de comptabilité de l'OQRE, certaines dépenses payées au cours de l'année financière 2003, mais se rapportant à des activités faisant partie du programme de 2002, ont été ajoutées aux comptes à payer et aux comptes de dépenses de l'année 2002. Donc, les dépenses pour l'année 2002 ont augmenté de 4 624 406 \$ et le surplus à la fin de l'année a été réduit par le même montant.

De plus, durant l'année, l'OQRE a révisé les taxes d'emploi de certains membres du personnel contractuel. En ce qui a trait aux années financières se terminant en mars 2000 et 2001, l'évaluation totale s'élevait à 1 604 450 \$ et a été entièrement consolidée. Le surplus de l'année précédente n'a donc pas été rajusté.

OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION

Remarques accompagnant les états financiers

Le 31 mars 2003

4. ÉTAT DES MOUVEMENTS DE LA TRÉSORERIE

Un état des mouvements de la trésorerie n'a pas été présenté, comme il ne fournirait pas de renseignements additionnels utiles.

5. ENGAGEMENTS PAR RAPPORT À LA LOCATION

Les paiements minimum annuels se rapportant à la location du bureau et du matériel de bureau pour les deux prochaines années sont les suivants :

2004	75 445 \$
2005	26 413 \$

6. ÉTATS FINANCIERS CORRESPONDANTS

Certains des chiffres correspondants ont été reclassifiés, afin de les faire conformer à la présentation de l'année courante.

**OFFICE DE LA QUALITÉ ET DE LA
RESPONSABILITÉ EN ÉDUCATION**

<u>Nom de famille</u>	<u>Prenom</u>	<u>Poste</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
JACKSON	MARGUERITE	Chief Executive Officer	\$168,345.12	\$318.78
JONES	RICHARD	Project Manager	\$101,273.92	\$201.12
KIDD	CONNIE	Mgr, Assess. Data Proj., Tech. Qty	\$152,693.56	\$184.50
MADDEN	PATRICK	Director, Data & Operations	\$101,844.09	\$98.36

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO



KPMG LLP
Chartered Accountants
Commerce Court West
PO Box 31 Stn Commerce Court
Suite 3300
Toronto ON M5L 1B2

Telephone (416) 777-8500
Telefax (416) 777-8818
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société du palais des congrès
de la communauté urbaine de Toronto et au ministre du
Tourisme et des Loisirs

Nous avons vérifié le bilan de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto au 31 mars 2003 et les états des résultats et de l'insuffisance et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG s.c.l.' with a horizontal line underneath.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 15 mai 2003

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Bilan

31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

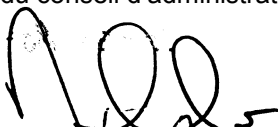
	2003	2002
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse et placements à court terme (note 2)	2 095 121 \$	3 773 938 \$
Acomptes des clients	3 756 194	4 224 124
Débiteurs	2 607 793	2 552 913
Stocks	382 941	301 502
Charges payées d'avance	279 349	289 454
	9 121 398	11 141 931
Autres éléments d'actif	37 629	165 683
Immobilisations (note 3)	136 369 528	146 417 054
Avantages sociaux futurs (note 6)	764 700	253 400
	146 293 255 \$	157 978 068 \$

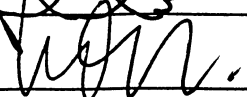
Passif et insuffisance

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	5 126 206 \$	4 380 485 \$
Produits reportés	3 756 194	4 224 124
	8 882 400	8 604 609
Financement provisoire des travaux d'agrandissement (note 4)	—	158 086 714
Insuffisance	(7 940 933)	(8 713 255)
Surplus d'apport (note 4)	145 351 788	—
Engagements (note 5)		
	146 293 255 \$	157 978 068 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Produits		
Aliments et boissons	21 046 305 \$	18 186 490 \$
Location d'installations	11 733 263	11 480 965
Stationnement	5 727 274	5 341 624
Autres	7 380 873	6 909 002
	45 887 715 \$	41 918 081 \$
Bénéfice d'exploitation brut	27 235 707 \$	24 619 797 \$
Charges d'exploitation	17 109 537	15 946 380
Bénéfice d'exploitation net	10 126 170	8 673 417
Intérêts débiteurs	4 503 715	5 966 614
Amortissement, moins la réaffectation aux charges d'exploitation de 96 000 \$ (91 968 \$ en 2002) à l'égard du parc de stationnement	4 850 133	4 744 464
Bénéfice net (perte)	772 322 \$	(2 037 661)\$

État de l'insuffisance

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Insuffisance au début de l'exercice	(8 713 255)\$	(6 675 594)\$
Bénéfice net (perte)	772 322	(2 037 661)
Insuffisance à la fin de l'exercice	(7 940 933)\$	(8 713 255)\$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2003, avec chiffres correspondants de 2002

	2003	2002
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités suivantes		
Exploitation		
Bénéfice net (perte)	772 322 \$	(2 037 661)\$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Amortissement	4 946 133	4 836 432
Intérêts courus	4 503 715	5 966 614
	10 222 170	8 765 385
Variation du fonds de roulement hors caisse lié à l'exploitation :		
Débiteurs	(54 880)	(164 647)
Stocks	(81 439)	193 434
Charges payées d'avance	10 105	74 777
Avantages sociaux futurs	(511 300)	(88 798)
Créditeurs et charges à payer	745 721	(461 794)
	10 330 377	8 318 357
Financement		
Remboursement du financement provisoire des travaux d'agrandissement	(17 238 641)	(9 606 843)
Investissement		
Recouvrement du coût d'éléments d'actif	7 446 127	—
Acquisition d'immobilisations	(2 216 680)	(1 991 123)
	5 229 447	(1 991 123)
Diminution de l'encaisse et placements à court terme	(1 678 817)	(3 279 609)
Encaisse et placements à court terme au début de l'exercice	3 773 938	7 053 547
Encaisse et placements à court terme à la fin de l'exercice	2 095 121 \$	3 773 938 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2003

La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto (la « Société ») est une entreprise d'État sous l'autorité du ministre du Tourisme et des Loisirs de l'Ontario. Elle a été constituée sans capital social en vertu de la loi 141, *Loi sur la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto de 1988*. La Société est considérée comme un organisme de la Couronne en vertu de cette loi et est exonérée de l'impôt sur le revenu.

La Société exploite des installations qui peuvent abriter des congrès, des salons professionnels, des salons du consommateur ainsi que divers événements mis sur pied par des entreprises, notamment du secteur des produits alimentaires et des boissons, ainsi que des stationnements.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits que génèrent la location d'installations, la vente d'aliments et de boissons et l'utilisation des stationnements de la Société sont constatés dès qu'ils sont gagnés. Les frais d'annulation sont constatés lorsque l'événement est annulé.

b) Stocks

Les stocks sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.

c) Autres éléments d'actif

Les frais d'aménagement reportés, qui sont compris dans les autres éléments d'actif, représentent les charges, déduction faite des produits de préexploitation, engagées durant la période de démarrage. Ce montant est amorti sur cinq ans selon la méthode linéaire.

d) Immobilisations

Les immobilisations qui sont financées par des subventions gouvernementales sont présentées déduction faite de ces subventions.

Les immobilisations sont comptabilisées au moindre du prix coûtant et du montant de récupération net que la direction détermine sur une base annuelle.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003

1. Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations (suite)

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant et l'amortissement est imputé linéairement sur les durées d'utilisation prévues suivantes :

Bâtiments	50 ans
Mobilier, agencements et matériel informatique	3 à 10 ans
Améliorations locatives	5 à 20 ans

e) Produits reportés

Les produits reportés représentent les acomptes reçus des clients en échange de l'utilisation future des installations de la Société. Les acomptes sont portés en diminution du montant facturé au client.

f) Instruments financiers

La valeur comptable des placements à court terme, des acomptes de clients, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003

1. Principales conventions comptables (suite)

g) Estimations

Pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui se répercutent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date du bilan et sur les montants des produits et des charges de l'exercice à l'étude. Les estimations, de par leur nature même, comportant des incertitudes, les résultats réels pourraient donc être différents des résultats estimés.

2. Encaisse et placements à court terme

	2003	2002
Encaisse	2 095 121 \$	1 621 655 \$
Placements à court terme	–	2 152 283
	2 095 121 \$	3 773 938 \$

3. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2003 Valeur comptable nette	2002 Valeur comptable nette
Bâtiments	218 990 360 \$	22 537 876 \$	196 452 484 \$	208 322 437 \$
Mobilier, agencements et matériel informatique	14 165 691	10 437 279	3 728 412	3 595 067
Améliorations locatives	26 464 008	24 723 525	1 740 483	2 700 784
	259 620 059	57 698 680	201 921 379	214 618 288
Soustraire les subventions gouvernementales	85 914 604	20 362 753	65 551 851	68 201 234
	173 705 455 \$	37 335 927 \$	136 369 528 \$	146 417 054 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003

4. Financement provisoire des travaux d'agrandissement

	2003	2002
Office ontarien de financement	– \$	158 086 714 \$

Conformément à un décret, l'Office ontarien du financement a libéré la Société, en date du 30 mars 2003, de toutes ses obligations en vertu du financement provisoire des travaux d'agrandissement.

En outre, la Société a réglé un différend ayant trait à la construction de l'installation sud et le règlement a pris la forme d'un versement de 9 500 000 \$ plus les intérêts payables à la Société. Une tranche de 7 446 127 \$ a été reçue au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2003. Le solde de 2 375 000 \$ est payable en deux versements égaux de 1 187 500 \$ qui échoient les 31 août 2003 et 29 février 2004. Conformément au décret mentionné précédemment, la Société doit remettre tous les produits reçus du règlement à la province de l'Ontario. La Société a comptabilisé la somme reçue au cours de l'exercice en diminution des immobilisations et en réduction du financement provisoire des travaux d'agrandissement.

Le solde du financement provisoire des travaux d'agrandissement au 30 mars 2003, soit 145 351 788 \$ (après remboursements de 9 752 514 \$ au cours de l'exercice et paiement de 7 446 127 \$ provenant du règlement) a été viré au surplus d'apport.

5. Engagements

La Société s'est engagée à des paiements annuels minimums en vertu de divers contrats de location-exploitation pour des installations, du stationnement, des bureaux, des véhicules, du matériel électronique et du matériel comme suit :

2004	5 702 202 \$
2005	5 482 946
2006	5 401 982
2007	5 430 524
2008	5 504 446
Par la suite	333 475 917
	360 998 017 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003

5. Engagements (suite)

La Société a convenu de verser à la province de l'Ontario une somme annuelle de 2 500 000 \$ en vertu du décret mentionné à la note 4.

6. Avantages sociaux futurs

La Société a mis sur pied un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Les employés versent des cotisations à un taux déterminé et le promoteur verse des cotisations dont le montant et le calendrier sont établis par les actuaires-conseils. Les prestations sont fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. En outre, certains employés à la retraite touchent des prestations de maladie payées par la Société.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages futurs acquis par l'employé est établi selon la méthode de répartition au prorata des services et il est imputé aux charges à mesure que les services sont rendus. Le coût est fondé sur les hypothèses les plus probables posées par la direction quant aux taux de rendement prévus des placements de la caisse de retraite, aux prévisions salariales, au taux de mortalité parmi les participants, aux cessations d'emploi et à l'âge du départ à la retraite des participants. Les rajustements en raison des modifications au régime, des gains ou des pertes actuariels et des changements aux hypothèses sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés.

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003

6. Avantages sociaux futurs (suite)

Le tableau ci-après donne des renseignements précis sur le régime de retraite et sur les régimes d'avantages des employés de la Société :

	2003		2002	
	Régime de retraite	Autres avantages	Régime de retraite	Autres avantages
Actifs du régime				
Valeur marchande au début de l'exercice	6 447 100 \$	– \$	6 133 732 \$	– \$
Rendement réel des actifs du régime	(271 500)	–	(245 732)	–
Cotisations de l'employeur	1 268 500	500	495 400	500
Cotisations des salariés	309 800	–	246 400	–
Prestations versées	(87 700)	(500)	(182 700)	(500)
Valeur marchande à la fin de l'exercice	7 666 200 \$	– \$	6 447 100 \$	– \$
Obligation découlant du régime				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	6 325 400 \$	825 500 \$	5 702 819 \$	681 200 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	877 700	55 400	698 200	52 300
Intérêts débiteurs	501 100	61 600	427 300	53 200
Prestations versées	(87 700)	(500)	(182 700)	(500)
Perte actuarielle (gain actuariel)	201 300	94 500	(320 219)	39 300
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	7 817 800 \$	1 036 500 \$	6 325 400 \$	825 500 \$
Excédent (déficit) du régime				
Valeur marchande moins l'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(151 600) \$	(1 036 500) \$	121 700 \$	(825 500) \$
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	1 790 100	162 700	885 400	71 800
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 638 500 \$	(873 800) \$	1 007 100 \$	(753 700) \$
Charges au titre du régime				
Coût des services rendus au cours de l'exercice, déduction faite des cotisations d'employés	567 900 \$	55 400 \$	451 800 \$	52 300 \$
Intérêts débiteurs	501 100	61 600	427 300	53 200
Rendement prévu des actifs du régime	(483 900)	–	(577 200)	–
Amortissement net	52 000	3 600	(2 000)	1 700
Charge nette au titre des régimes	637 100 \$	120 600 \$	299 900 \$	107 200 \$

SOCIÉTÉ DU PALAIS DES CONGRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2003

6. Avantages sociaux futurs (suite)

	2003		2003	
	Régime de retraite	Autres avantages	Régime de retraite	Autres avantages
Hypothèses actuarielles				
Taux d'actualisation	6,5 %	6,5 %	7,0 %	7,0 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime, à long terme	7,0 %	—	8,5 %	—
Taux de croissance de la rémunération	4,0 %	—	4,0 %	—
Taux de croissance du coût des soins de santé	—	6,0 %	—	6,0 %

Au conseil d'administration de la Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto

<u>Surname</u>	<u>Given Name</u>	<u>Position</u>	<u>Salary Paid</u>	<u>Taxable Benefits</u>
FERNANDES	ANGELO	Executive Chef	\$160,723.14	\$6,296.51
HOUGHTON	JOHN	VP Sales & Marketing	\$172,684.63	\$6,433.19
KWOK	ANNIE	Director of Catering	\$150,850.27	\$589.70
LEE	ESTHER	VP HR & Administration	\$134,977.28	\$563.18
LILLEYMAN	TIMOTHY	Food & Beverage Director	\$154,723.14	\$5,159.63
QUATTROCIOCCHI	VINCE	VP of Operations	\$113,853.21	\$6,898.48
SMITH	BARRY	President & CEO	\$290,761.71	\$9,664.55
STODDART	CAROLE	VP Customer Services	\$113,992.47	\$8,404.98

Régie des transports en commun du grand Toronto

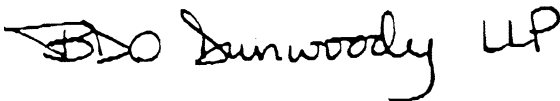
Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Régie des transports en commun du grand Toronto

Nous avons vérifié le bilan de la Régie des transports en commun du grand Toronto au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats, de l'évolution de actifs net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance que ces états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par le bureau exécutif, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Régie au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "BDO Dunwoody LLP". The signature is stylized and includes a circular stamp or logo on the left side.

Comptables agréés

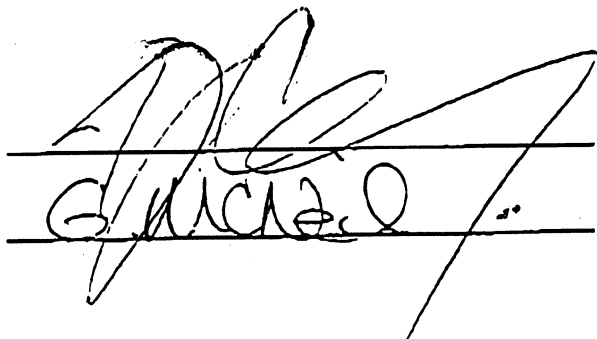
Toronto (Ontario)
le 6 juin 2003

Régie des transports en commun du grand Toronto

Bilan

Aux 31 mars	2003	2002
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	43 030 \$	80 092 \$
Placements à court terme (note 1)	10 901	3 981
Débiteurs	4 474	6 543
Apport à recevoir de la province	14 433	--
Apport à recevoir des municipalités	9 433	--
Pièces de rechange et fournitures	1 994	1 771
Frais payés d'avance	1 170	1 961
	85 435	94 348
Immobilisations (note 2)	838 205	767 100
Location à long terme (note 3)	31 804	32 131
	955 444 \$	893 579 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges	36 424 \$	31 256 \$
Revenu reporté à l'égard des billets vendus et non utilisés	5 259	3 839
Dette envers les villes de Toronto et Hamilton et les municipalités régionales de Durham, Halton, Peel et York	--	6 542
Dette envers la province de l'Ontario (note 4)	4 380	--
	46 063	41 637
Avantages sociaux futurs des salariés (note 5)	19 411	17 511
	65 474	59 148
Actif net		
Actif net investi dans les immobilisations	838 205	767 100
Actif net investi dans des immobilisations incorporelles	31 804	32 131
Actif net affecté aux réserves (note 6)	26 332	41 571
Insuffisance de l'actif net	(6 371)	(6 371)
	889 970	834 431
	955 444 \$	893 579 \$

Au nom des membres :



Administrateur

Administrateur

Régie des transports en commun du grand Toronto

État des résultats

	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003	Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)		
Revenus		
Produits d'exploitation	182 620 \$	42 710 \$
Revenu de placement	953	245
Apport des municipalités	16 850	--
Apport du gouvernement du Canada	133	--
Apport de la province de l'Ontario	133 168	50 201
Remboursement de l'apport de la province de l'Ontario	(4 380)	--
	329 344	93 156
Dépenses		
Main-d'œuvre et administration	69 923	16 738
Services	10 872	2 452
Fournitures	1 256	443
Entretien des installations	32 022	8 613
Entretien du matériel	32 635	8 004
Exploitation	69 038	15 229
Amortissement des immobilisations	57 732	13 260
Amortissement des immobilisations incorporelles	327	82
	273 805	64 821
Excédent des recettes sur les dépenses avant les acquisitions	55 539 \$	28 335 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

État de l'évolution de l'actif net

					Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003	Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2002
					(en milliers de dollars)	
	Investi dans les immobilisations	Investi dans une location à long terme	Actif net affecté aux réserves (note 6)	Insuffisance	Total	Total
Solde au début de l'exercice	767 100 \$	32 131 \$	41 571 \$	(6 371)\$	834 431 \$	806 096 \$
Excédent (insuffisance) des recettes sur les (par rapport aux) dépenses avant les acquisitions	(57 732)	(327)	—	113 598	55 539	28 335
Investissement dans les immobilisations	128 998	—	—	(128 998)	—	—
Cession des immobilisations	(161)	--	--	161	--	--
Transferts aux réserves (note 6)	—	—	(15 239)	15 239	—	—
Solde à la fin de l'exercice	838 205 \$	31 804 \$	26 332 \$	(6 371)\$	889 970 \$	834 431 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

État des flux de trésorerie

	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003	Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2002
(en milliers de dollars)		
Liquidités provenant des (affectées aux) :		
Activités d'exploitation		
Excédent des recettes sur les dépenses	55 539 \$	28 335 \$
Rajustements pour rapprocher l'excédent des recettes sur les dépenses aux liquidités provenant des activités d'exploitation		
Amortissement des immobilisations et des immobilisations incorporelles	58 059	13 342
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	63	(7)
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement	(14 903)	(3 347)
	98 758	38 323
Activités d'investissement		
Acquisitions	(128 998)	(39 298)
Produit de la cession d'immobilisations	98	7
Produit (achat) de placements à court terme	(6 920)	3 161
	(135 820)	(36 130)
Augmentation (diminution) nette des espèces et quasi-espèces	(37 062)	2 193
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	80 092	77 899
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	43 030 \$	80 092 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2003

But de l'organisme

La Régie des transports en commun du grand Toronto (la « RTCGT » ou la « Régie ») est un organisme de la Couronne qui exerce ses activités sous la dénomination de « Réseau GO ». En sa qualité de personne morale sans capital-actions, le Réseau GO relève du ministère des Transports (le « MTO »). Il exploite un réseau interrégional de transport en commun consistant en corridors intégrés de trains et d'autobus, desservant principalement les collectivités de toute la région du grand Toronto, dont les villes de Toronto et Hamilton et les régions de Halton, Peel, York et Durham. Il dessert également les comtés de Simcoe, de Dufferin et de Wellington, ainsi que les villes de Barrie, de Guelph et de Bradford-West Gwillimbury.

Jusqu'au 1^{er} janvier 2002, le Réseau GO relevait de la Commission des services du grand Toronto. Le 1^{er} janvier 2002, la Loi de 2001 sur le Réseau GO est entrée en vigueur et le Réseau GO relève depuis lors de la province de l'Ontario par le biais du ministère des Transports.

Méthode de présentation

Les présents états financiers ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour les organismes sans but lucratif.

Espèces et quasi-espèces

On entend par espèces et quasi-espèces les placements très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins et consistant en instruments du marché monétaire.

Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande; ils englobent les sommes ayant une échéance initiale supérieure à trois mois mais inférieure à un an.

Pièces de rechange et fournitures

Les pièces de rechange et les fournitures sont évaluées au moindre du coût et du coût de remplacement.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement accumulé.

La Régie pourvoit à l'amortissement des différentes catégories d'éléments d'actif selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue :

Bâtiments et matériel	
Abris et guichets	5 ans
Autres bâtiments	20 ans
Améliorations locatives	20 ans
Locomotives	20 ans
Autre matériel roulant des chemins de fer	25 ans
Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer	20 ans
Travaux sur les voies et installation	20 ans
Autobus	12 ans
Terrains de stationnement	20 ans
Divers - Mobilier	12 ans
- Autres	3 à 5 ans

Régie des transports en commun du grand Toronto

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2003

Immobilisations (suite)

Les études de viabilité de l'extension future représentent les coûts reportés par projet jusqu'à ce que la viabilité de chaque projet soit établie. Lorsque le projet est achevé, les coûts sont amortis selon une catégorie d'éléments d'actif spécifique. Si un projet est abandonné, les coûts reportés sont portés aux résultats d'exploitation de l'exercice durant lequel la décision est prise.

Location à long terme

Le poste Location à long terme représente le règlement anticipé du bail concernant la gare Union. Le montant est amorti selon la méthode linéaire sur 100 ans, soit la durée du bail prorogée d'une période de renouvellement.

Avantages sociaux futurs des salariés

La Régie prévoit des droits à pension par l'entremise d'une participation à la caisse de retraite OMERS. Les charges pour l'exercice égalent les cotisations exigées pour l'exercice.

La Régie prévoit également d'autres avantages sociaux au moyen de la méthode de répartition des prestations, qui reflète les avantages prévus pour les services rendus jusqu'à présent. Les rajustements découlant des modifications aux régimes d'avantages, des gains et pertes actuariels et des modifications des hypothèses sont amortis sur les revenus sur la durée résiduelle moyenne d'activité estimée des membres.

Revenus tirés des services de transport de banlieue

Les revenus sont comptabilisés au moment où le service est rendu. Les montants reportés figurent dans le bilan à titre de passif à court terme.

Apports

La Régie comptabilise les apports selon la méthode du report. Les apports sont constatés comme des recettes au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses correspondantes. Les apports de fonctionnement versés par la province de l'Ontario sont considérés comme des recettes.

Actif net affecté aux réserves

L'actif net affecté aux réserves fait l'objet d'une restriction interne en vue de financer les obligations futures prévues et de permettre à la Régie de réagir avec souplesse aux imprévus. Toutes les réserves sont approuvées par le conseil de la Régie et ressortent au bilan, dans les capitaux propres.

La réserve FRDIFM a été établie dans le but de faciliter le financement de grandes dépenses en immobilisations.

La réserve Engagement de l'emploi a été établie dans le but de financer les obligations générales de la Régie liées à l'emploi.

La réserve de Franchise auto-assurée a été établie dans le but de financer toute réclamation contre cet élément du programme d'assurance de la Régie.

Régie des transports en commun du grand Toronto

Sommaire des principales conventions comptables

31 mars 2003

Actif net affecté aux réserves (suite)

La réserve de Stabilisation a été établie dans le but d'aider à financer les fluctuations d'une année à l'autre dans les budgets de fonctionnement et d'équipement de la Régie.

Toute opération touchant les réserves doit être approuvée par le conseil de la Régie et figurer dans l'état de l'évolution de l'actif net.

Les intérêts créditeurs sont affectés aux réserves sur une base proportionnelle. Pour l'exercice en cours, aucun intérêt créditeur n'a été affecté aux réserves.

Utilisation d'estimations

Pour la préparations d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit effectuer des estimations et établir des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif, de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et des revenus et des dépenses au cours de la période de présentation. Les estimations importantes comprennent le financement, le recouvrement d'immobilisations, le revenu reporté, l'amortissement des immobilisations et les éventualités. Les résultats réels pourraient être différents de ceux qui ont fait l'objet de l'estimation, à la lumière de l'information additionnelle qui est mise à jour.

Instruments financiers

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que la Régie ne court aucun risque important – en matière de taux d'intérêt, de devises ou de crédit – du fait de ses instruments financiers. La direction est d'avis que la valeur comptable des instruments financiers de la Régie avoisine la juste valeur, sauf indication contraire.

Régie des transports en commun du grand Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

1. Placements à court terme

Les placements à court terme consistent en bons du Trésor fédéraux et provinciaux et en acceptations de banques canadiennes venant à échéance au plus tard en juillet 2003 et comportant des taux d'intérêt effectifs variant entre 2,7 % et 3,0 % (2002 : 1,9 % à 2,1 %).

2. Immobilisations

	2003		2002	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé
Terrains	163 643 \$	— \$	156 922 \$	— \$
Bâtiments	255 864	130 378	245 953	119 420
Améliorations locatives	24 418	12 384	24 344	11 202
Locomotives et autre matériel roulant des chemins de fer	220 342	68 674	146 204	57 753
Améliorations du droit de passage et de l'atelier de chemins de fer	430 721	275 781	417 407	259 893
Travaux sur les voies et installation	86 130	41 542	71 911	38 284
Travaux de construction en cours	53 545	—	80 695	—
Autobus	106 752	46 477	95 504	42 507
Terrains de stationnement	100 512	38 909	83 374	34 980
Divers	62 718	52 295	59 781	50 956
	1 504 645 \$	666 440 \$	1 382 095 \$	614 995 \$
		838 205 \$		767 100 \$

La Régie capitalise les charges de personnel de génie lorsque les heures ont été consacrées à des projets particuliers d'immobilisations. Le montant capitalisé pour la période terminée le 31 mars 2003 s'élève à 1 989 \$ (357 \$ en 2002).

3. Location à long terme

	2003		2002	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Coût	Amortis- sement cumulé
Bail de la gare Union	32 703 \$	899 \$	32 703 \$	572 \$
		31 804 \$		32 131 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003

(en milliers de dollars)

4. Dette envers la province

Les sommes dues à la province de l'Ontario comprennent des apports reçus en 2002-2003 en excédent des besoins en capitaux.

5. Avantages sociaux futurs des salariés

Régime de pension

La Régie prévoit des droits à pension pour la presque totalité de ses salariés permanents par l'entremise d'une participation au système du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, la Régie a passé en charges des cotisations de 258 \$ (néant en 2002). Les droits à pension n'ont pas été provisionnés pour la période terminée le 31 mars 2002 en raison d'un congé de cotisations qui a pris fin le 31 décembre 2002.

Autres avantages sociaux futurs

La Régie prévoit aussi des prestations d'assurance-vie et d'assurance soins médicaux pour ses retraités, de même qu'une protection en vertu de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, ainsi que des prestations de cessation d'emploi pour les retraités. Non provisionné, ce régime d'avantages nécessite des cotisations négligeables de la part des salariés. La presque totalité des salariés actifs à temps plein sont admissibles aux prestations d'assurance-vie et d'assurance soins médicaux. Un nombre limité de salariés sont admissibles aux prestations de cessation d'emploi.

En 2003, la direction de la Régie a fait procéder à une évaluation actuarielle à des fins comptables; il en est résulté une obligation au titre des prestations constituées de 20 297 \$ au 31 mars 2003 et un solde de perte actuarielle non amortie de 886 \$.

Pour les besoins de la comptabilisation des régimes d'avantages sociaux autres que les prestations de retraite, la Régie a pour principe de constater, au cours d'un exercice, les gains et pertes actuariels qui excèdent l'amortissement minimal (soit la partie des gains et pertes actuariels qui excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, divisée par la durée résiduelle moyenne d'activité).

Régie des transports en commun du grand Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2002

(en milliers de dollars)

Hypothèses

Taux d'actualisation – 6,75 %

Durée résiduelle moyenne d'activité – 11 ans

Taux moyen pondéré des soins de santé : 8 % par an, passant progressivement à 4 % dans 2 ans.

	Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003	Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2002
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	1 231 \$	308 \$
Intérêts	1 340	307
Prestations versées	(562)	(132)

6. Actif net affecté aux réserves

	FRDIFM	Engagement de l'emploi	Franchise auto-assurée	Stabilisation	Total des réserves
Solde au début de l'exercice	36 290 \$	889 \$	2 013 \$	2 379 \$	41 571 \$
Dépenses	15 239	–	–	–	15 239
Solde à la fin de l'exercice	21 051 \$	889 \$	2 013 \$	2 379 \$	26 332 \$

Les dépenses au titre des réserves FRDIFM au cours de l'année représentent un acompte sur l'achat de 20 voitures à deux niveaux.

7. Engagements

- a) Les versements minimaux en vertu de contrats de location-exploitation pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

2003	2 753 \$
2004	2 400
2005	2 053
2006	1 990
2007	1 956
Par la suite	3 651
	14 803 \$

Régie des transports en commun du grand Toronto

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2003**(en milliers de dollars)**

- b) La Régie a également affecté une somme d'environ 97 756 \$ à diverses acquisitions d'immobilisations pendant l'exercice en cours.
- c) La Régie est partie à un bail avec la RTCRT visant 243 voitures et 42 locomotives pour un loyer global de 1 \$ par an jusqu'au 1^{er} juillet 2006.
- d) La prestation et le maintien d'une partie appréciable des services rendus par la Régie relèvent de tiers qui font appel à du matériel roulant appartenant à la Régie ou loué à la Régie des transports en commun de la région de Toronto (RTCRT) par la Régie. Ces services sont régis par des ententes avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (le « CN »), le Canadien Pacifique Limitée (le « CP ») et Bombardier Inc., ainsi que par un nombre de conventions de service de moindre envergure. La Régie a conclu les conventions suivantes pour une somme d'environ 75 800 \$ par année :
 - (i) accord-cadre d'exploitation avec le CN se terminant le 31 mai 2008;
 - (ii) convention de service de banlieue avec le CP se terminant le 31 décembre 2003;
 - (iii) contrat de maintenance du matériel avec Bombardier se terminant le 31 mai 2006.

8. Passif éventuel

Diverses poursuites ont été intentées contre la Régie à la suite d'incidents qui ont eu lieu dans le cours normal des affaires. De l'avis de la direction et de ses conseillers juridiques, on ne peut encore prévoir l'issue de ces poursuites. Dans l'éventualité où ces poursuites donneraient lieu à une perte, celle-ci serait passée en charges dès l'année du règlement.

GO Transit

<u>Surname</u>	<u>Given Name</u>	<u>Position</u>	<u>Salary Paid</u>	<u>Taxable Benefits</u>
BOYLE	ROBERT	Director, Facilities Services	\$106,017.04	\$370.20
CHUNG	FRANCES	Director, Financial Services	\$110,636.06	\$369.84
JENKINS	WILLIAM	Director, Customer Services	\$100,210.07	\$349.92
MCNEIL	GARY	Managing Director	\$140,639.28	\$2,642.42
NORMAN	JEAN	Director, Corporate Services	\$112,941.83	\$377.40
PERCY	GREGORY	Director, Rail Services	\$100,891.06	\$352.32
ROBINSON	ALLAN	Director, Bus Services	\$103,287.77	\$360.60

Régie des transports en commun de la région de Toronto



Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

Rapport du vérificateur

À la Régie des transports en commun de la région de Toronto
et au ministre des Transports

J'ai vérifié le bilan de la Régie des transports en commun de la région de Toronto au 31 mars 2003 et l'état d'exploitation et du déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Régie. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables utilisés et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Régie au 31 mars 2003, ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables recommandés par l'Institut canadien des comptables agréés.

Toronto, Ontario
Le 16 juillet 2003

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

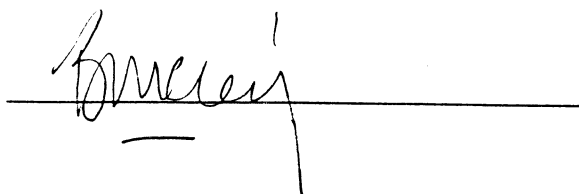
Bilan

31 mars 2003

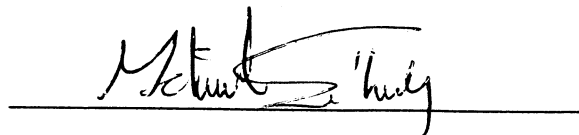
	2003 (en milliers de dollars)	2002 (en milliers de dollars)
<u>ACTIF</u>		
À court terme		
À percevoir de la province d'Ontario	8 625	8 736
Immobilisations données en garantie (Note 3)	194 231	215 321
	<u>202 856</u>	<u>224 057</u>
<u>PASSIF ET DÉFICIT</u>		
Passif à court terme		
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (Note 4)	4 041	3 704
Intérêts sur la dette à long terme	8 625	8 736
	<u>12 666</u>	<u>12 440</u>
Dette à long terme (Note 4)	460 262	452 800
Déficit	(270 072)	(241 183)
	<u>202 856</u>	<u>224 057</u>

Consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :



Président



Membre du conseil

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

État d'exploitation et du déficit
Pour l'exercice clos le 31 mars 2003

	2003 (en milliers de dollars)	2002 (en milliers de dollars)
Recettes		
Subventions d'exploitation de la province	38 282	37 461
Dépenses		
Amortissement des immobilisations	21 090	21 317
Amortissement de la perte sur change reportée sur la dette à long terme	11 027	10 255
Intérêts sur le passif à long terme	35 054	35 396
	67 171	66 968
Excédent des dépenses sur les recettes	(28 889)	(29 507)
Déficit au début de l'exercice	(241 183)	(211 676)
Déficit à la fin de l'exercice	(270 072)	(241 183)

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO**Notes afférentes aux états financiers**
31 mars 2003 (en milliers de dollars)

1. NATURE DE LA SOCIÉTÉ

La Régie des transports en commun de la région de Toronto (la Régie) a été établie comme une société sans capital-actions en vertu de la *Loi sur la Régie des transports en commun de la région de Toronto*. Le 7 août 1999, conformément à la *Loi de 1998 sur la Commission des services du grand Toronto*, maintenant abrogée, le secteur des transports en commun de la Régie a été transféré à la Régie des transports en commun du grand Toronto (RTCGT) sans compensation. Le transfert incluait tous les éléments d'actif (y compris 58 777 \$ en espèces) ainsi que les éléments de passif et les employés, à l'exception du matériel ferroviaire et des dettes connexes représentés par les conventions de vente conditionnelles décrites à la Note 4, que la Régie continue d'administrer.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers sont dressés par la direction conformément aux principes comptables recommandés aux gouvernements par l'Institut canadien des comptables agréés. Les conventions comptables sont les suivantes :

(a) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût d'origine moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'allocation uniforme sur la durée de vie utile estimative des biens suivants :

Locomotives	20 ans
Autre matériel ferroviaire	25 ans
Révisions des locomotives	5 ans

(b) Conversion des devises étrangères

La dette à long terme payable en dollars américains est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de la période. Les profits ou pertes sur change non réalisés découlant de la conversion sont reportés et amortis sur la période restante de la dette.

(c) Frais administratifs

Les services administratifs sont fournis gratuitement par le ministère des Transports.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2003 (en milliers de dollars)

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent les locomotives et autre matériel ferroviaire donnés en garantie pour la dette à long terme comme il est indiqué à la note 4.

	2003			2002
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net \$	Net \$
Autre matériel ferroviaire	363 308	207 018	156 290	170 822
Locomotives	110 905	73 116	37 789	43 335
Révisions de locomotives	7 312	7 160	152	1 164
	<u>481 525</u>	<u>287 294</u>	<u>194 231</u>	<u>215 321</u>

4. DETTE À LONG TERME

À la demande du ministre des Finances de l'Ontario, la Régie a conclu une opération de financement le 31 mars 1994. En vertu des conditions de l'opération, 42 locomotives et 243 voitures de train à deux niveaux ont été vendues pour 311 867 \$ US (431 530 \$ CAN) et immédiatement rachetées de la même contrepartie au même prix selon des conventions de vente conditionnelle (CVC) arrivant à échéance le 1^{er} juillet 2006. Le produit de la vente initiale, moins les frais d'opération de 4 271 \$, a été retourné à la province. Selon les conventions de vente conditionnelle, la Régie a convenu de rembourser l'obligation et les intérêts sur la période de 12 ans.

Conformément à un protocole d'entente daté de décembre 1993 avec le ministre des Finances et confirmé par le sous-ministre des Transports dans une lettre du 9 juillet 1997, la province accordera les fonds nécessaires à la Régie en temps opportun afin de lui permettre de s'acquitter de ses obligations en matière de créances et d'intérêts.

L'opération a été comptabilisée comme étant un financement garanti. La créance est garantie par les locomotives et les voitures de train à deux niveaux. La Régie conserve le droit d'utiliser les locomotives et les voitures de train à deux niveaux et est responsable de leur entretien ainsi que de toutes autres obligations connexes. Le 7 août 1999, la Régie a signé un contrat de location d'équipement dans le but de louer ces locomotives et voitures à deux niveaux à la Régie des transports en commun du grand Toronto (RTCGT) à une valeur nominale d'un dollar par année. Aux termes de ce contrat de location d'équipement, qui expire le 1^{er} juillet 2006, la RTCGT est responsable de l'entretien et de toutes autres obligations connexes.

Afin de minimiser le risque de fluctuations des taux de change pour le gouvernement de l'Ontario, la province a conclu une entente d'échange de devises. À la fin de l'exercice, environ 80 % de la dette a été couverte par l'échange de devises. Comme la Régie n'est pas une partie à l'entente d'échange de devises, les effets de celle-ci ne sont pas inscrits dans les états financiers. À ce titre, la Régie reconnaît toute l'incidence des risques de change, tandis que la province reconnaît le gain ou la perte compensatoire pour l'échange financier. En raison de la nature unique de la dette à long terme, il n'est pas pratique de déterminer la juste valeur de cette opération.

RÉGIE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE LA RÉGION DE TORONTO

Notes afférentes aux états financiers
31 mars 2003 (en milliers de dollars)

4. DETTE À LONG TERME (SUITE)

Numéro de CVC	Prêt maximu m \$ US	Taux d'intérêt moyen %	Solde au 31 mars 2003 \$ US	Garantie
1	14 487	7.27536	14 118	Taxis et voitures à 2 niveaux
2	108 926	7.26143	107 351	Taxis et voitures à 2 niveaux
3	23 794	7.38419	21 813	Locomotives
4	70 319	7.28488	68 349	Taxis et voitures à 2 niveaux
5	60 702	7.36798	60 596	Voitures à 2 niveaux
6	41 926	7.39563	40 875	Locomotives
	<u>320 154</u>		<u>313 102</u>	
Conversion en dollars canadiens au taux de			1,4678	
\$ CAN			459 571	
Perte sur change reportée moins l'amortissement cumulé de 31 064 \$			<u>4 732</u>	
			464 303	
Moins : Tranche échéant à moins d'un an			<u>(4 041)</u>	
			<u>460 262</u>	

Les remboursements annuels en dollars US que la Régie doit effectuer durant un exercice sont les suivants :

Exercice	Remboursement du principal \$ US	Intérêts \$ US	Total \$ US
2003-2004	2 753	22 889	25 642
2004-2005	8 069	22 597	30 666
2005-2006	8 911	22 073	30 984
2006-2007	293 369	10 727	304 096
	<u>313 102</u>	<u>78 286</u>	<u>391 388</u>

5. ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Un état de l'évolution de la situation financière n'était pas requis puisque l'information qu'il comporterait se trouve déjà dans les présents états financiers.

Bureau du vérificateur provincial de l'Ontario

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Rapport du vérificateur

à la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario et
au ministre du Développement du Nord et des Mines



J'ai vérifié le bilan de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario au 31 mars 2003 ainsi que les états des recettes et dépenses, de l'investissement net de la province de l'Ontario et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me basant sur ma vérification.

J'ai effectué ma vérification conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend aussi l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, de même qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Le vérificateur provincial adjoint,

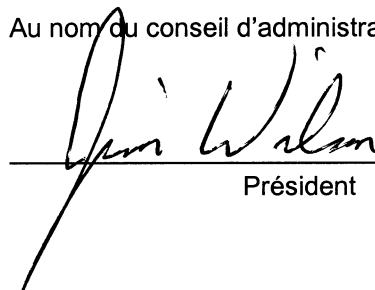
SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

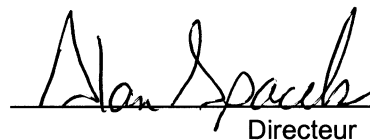
Bilan au 31 mars 2003

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Actif		
Espèces et quasi-espèces (Note 3)	208 934	239 187
Intérêts courus	5 322	4 823
Prêts en cours (Note 4)	30 775	30 705
	<u>245 031</u>	<u>274 715</u>
Fonds de diversification Patten Post sous administration (Note 5)	15 002	15 263
	<u>260 033</u>	<u>289 978</u>
Passif		
Fonds de diversification Patten Post sous administration (Note 5)	15 002	15 263
Engagements (Note 8)		
Investissement de la province de l'Ontario		
Investissement net de la province de l'Ontario	<u>245 031</u>	<u>274 715</u>
	<u>260 033</u>	<u>289 978</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration :


Président


Directeur

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

États des recettes et dépenses et de l'investissement net de la province de l'Ontario
pour l'exercice clos le 31 mars 2003

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Recettes		
Subvention de la province de l'Ontario		
Fonctionnement	60 000	60 000
Administration (Note 7)	788	923
Intérêts	8 555	11 232
Intérêts sur les prêts en cours	1 716	1 727
	<u>71 059</u>	<u>73 882</u>
Dépenses		
Subventions	96 227	40 854
Prêts-subventions	2 357	2 129
Créances irrécouvrables et pertes sur placements, nettes des recouvrements (Note 6)	870	2 041
Administration (Note 7)	1 289	1 283
	<u>100 743</u>	<u>46 307</u>
Excédent des recettes sur les dépenses (des dépenses sur les recettes)	(29 684)	27 575
Investissement net de la province de l'Ontario, début de l'exercice	<u>274 715</u>	<u>247 140</u>
Investissement net de la province de l'Ontario, fin de l'exercice	<u>245 031</u>	<u>274 715</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

**État des flux de trésorerie
pour l'exercice clos le 31 mars 2003**

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Activités de prêt, d'investissement et d'aide financière		
Versements sur prêts	(5 984)	(5 209)
Remboursements et recouvrements de prêts	5 353	1 846
Subventions et prêts-subventions	(97 323)	(42 241)
Intérêts reçus sur les prêts en cours	323	338
	<u>(97 631)</u>	<u>(45 266)</u>
Activités de financement		
Apport en espèces de la province pour :	60 000	60 000
Prêts et aide financière	788	923
Administration	<u>60 788</u>	<u>60 923</u>
Activités de fonctionnement	7 879	12 360
Intérêts reçus	(1 289)	(1 283)
Frais administratifs	-	20
Somme à recevoir du Fonds de diversification Patten Post	<u>6 590</u>	<u>11 097</u>
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(30 253)	26 754
Espèces et quasi-espèces, début de l'exercice	<u>239 187</u>	<u>212 433</u>
Espèces et quasi-espèces, fin de l'exercice	<u><u>208 934</u></u>	<u><u>239 187</u></u>

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2003**

1. HISTORIQUE

La Société a été créée, sans capital-actions, le 1^{er} juin 1988, en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La raison d'être de la Société consiste à financer les projets d'amélioration de l'infrastructure et de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière sous forme de contributions conditionnelles, de prêts-subventions liés au rendement, de prêts d'encouragement à terme et de garanties d'emprunt.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers selon les principales conventions comptables expliquées ci-après.

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été établis selon la méthode de comptabilité d'exercice.

(b) Opérations conclues avec la province de l'Ontario

La province de l'Ontario accorde des fonds en vue de financer les activités de prêt et d'aide financière de la Société, et elle rembourse celle-ci de certains frais administratifs. L'investissement de la province est réduit des frais de fonctionnement nets.

(c) Prêts en cours

Les prêts en cours sont présentés selon leur valeur réalisable estimative nette. Les prêts sans intérêts sont actualisés en fonction du taux créditeur moyen établi par la province pour déterminer la valeur actuelle du prêt. La différence entre la valeur nominale et la valeur actuelle du prêt constitue, en effet, une subvention et, par conséquent, elle est reconnue comme dépense de subvention pour l'exercice au cours duquel le prêt a été consenti. Le montant d'escompte du prêt est amorti comme gain d'intérêt sur la durée du prêt.

(d) Provision pour garanties et créances irrécouvrables

Les créances irrécouvrables proviennent des prêts en cours consentis à d'autres prêteurs par la Société. Outre certaines sommes radiées et amorties, on conserve une provision pour créances irrécouvrables d'un montant jugé suffisant pour absorber les éventuelles créances irrécouvrables. La provision pour pertes sur prêts comprend des provisions pour certains prêts et une provision générale, et est déduite des prêts en cours.

Les sommes radiées et amorties durant l'exercice, nettes des recouvrements de sommes radiées et amorties réalisés au cours des exercices précédents, de même que les modifications apportées aux provisions, figurent au poste des créances irrécouvrables et pertes sur placements dans l'état des recettes et dépenses et de l'investissement net de la province de l'Ontario.

(e) Constatation des produits

Les intérêts sont comptabilisés de manière cumulative.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers au 31 mars 2003

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(f) Prêts-subventions

En général, les prêts sont considérés comme des subventions non remboursables si l'emprunteur continue de satisfaire à certaines conditions après l'octroi du prêt. La Société passe en charges les prêts-subventions consentis.

(g) But des estimations comptables

Pour préparer des états financiers selon les conventions comptables généralement reconnues, la direction doit faire des estimations comptables et des suppositions qui, au cours de la période de déclaration, agissent sur les montants indiqués des actifs et des passifs, des recettes et des dépenses. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

Les espèces et quasi-espèces comprennent les liquidités et les investissements hautement liquides.

La *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* limite les investissements aux titres émis ou garantis par les provinces, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Banque internationale de reconstruction et de développement et les banques canadiennes des annexes I et II, de même qu'aux autres placements autorisés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La Société, en vertu d'une entente de gestion des investissements conclue avec l'Office ontarien de financement, investit ses fonds excédentaires dans des titres autorisés par la *Loi*.

Les espèces et quasi-espèces comprennent :

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Chèques émis excédant les fonds déposés	(20 653)	(4 009)
Placements à court terme	<u>229 587</u>	<u>243 196</u>
	<u>208 934</u>	<u>239 187</u>

Les placements à court terme comprennent les bons du Trésor qui affichent un rendement moyen de 3,22 % (le rendement moyen était de 3,19 % en 2002) et dont la valeur marchande se rapproche de la valeur comptable.

4. PRÊTS EN COURS

La Société a engagé une entreprise de gestion des actifs du secteur privé pour gérer quelques-uns de ses portefeuilles de prêts.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2003

4. PRÊTS EN COURS (SUITE)

En général, les prêts portent des taux d'intérêt fixes variant de 0 % à 9,25 % et sont consentis à long terme. Ils sont entièrement remboursables dans les 20 ans suivant la date à laquelle ils ont été déboursés.

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Prêts courants	1 672	2 458
Prêts à long terme	41 458	41 128
Provision pour créances irrécouvrables	(9 885)	(10 103)
Escompte sur les prêts	(2 470)	(2 778)
	<u>30 775</u>	<u>30 705</u>

Voici les changements relatifs aux soldes des prêts escomptés :

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Solde au début de l'exercice	2 778	3 343
Ajouter : Montant de l'escompte inscrit comme dépense de subvention	1 261	838
Soustraire : Montant amorti comme gain d'intérêt	(1 569)	(1 403)
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 470</u>	<u>2 778</u>

5. FONDS DE DIVERSIFICATION PATTEN POST

La Société est responsable de la gestion d'un fonds dont les produits ont été reçus par la société Ontario Power Generation Incorporated. Le Fonds a pour but de venir en aide aux collectivités qui ont éprouvé des difficultés économiques par suite de la fermeture de mines d'uranium dans la région d'Elliot Lake. La Société est responsable du traitement des demandes de financement en fonction de critères de financement établis.

Voici le bilan de l'activité du Fonds :

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Revenus de placements	390	535
Sommes versées aux collectivités	(651)	(236)
Résultats nets pour l'exercice	(261)	299
Solde du Fonds, début de l'exercice	<u>15 263</u>	<u>14 964</u>
Solde du Fonds, fin de l'exercice	<u>15 002</u>	<u>15 263</u>
Le solde du Fonds est constitué de ce qui suit :		
Espèces	400	535
Bons du Trésor arrivant à échéance dans 90 jours ou moins	14 512	14 661
Intérêts courus	90	67

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2003

	<u>15 002</u>	<u>15 263</u>
6. CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET PERTES SUR PLACEMENTS		

Voici les créances irrécouvrables et pertes sur placements, nettes des recouvrements, figurant à l'état des recettes et dépenses et de l'investissement net de la province de l'Ontario :

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Sommes réduites	175	235
Moins les recouvrements	(47)	(32)
Augmentation de la provision pour prêts douteux	742	1 838
Dépenses nettes	<u>870</u>	<u>2 041</u>

7. ADMINISTRATION

Certains frais administratifs, dont les salaires et les avantages sociaux des employés, les frais de déplacement engagés par ces derniers, les autres éléments normalement fournis par le gouvernement et les frais d'hébergement, sont assumés par la province de l'Ontario, par l'intermédiaire du ministère du Développement du Nord et des Mines. Tous les autres frais sont assumés par la Société. En voici le décompte :

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Salaires et avantages sociaux	679	726
Transport et communications	279	314
Services	124	164
Marketing	185	51
Fournitures et matériel	22	28
	<u>1 289</u>	<u>1 283</u>
Moins les dépenses assumées par la province	788	923
Dépenses assumées par la Société	<u>501</u>	<u>360</u>

La Société accorde des prestations de retraite à tous ses employés permanents en cotisant à la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, tous deux des régimes de pension à prestations déterminées, auxquels contribuent des employeurs multiples et qui ont été établis par la province de l'Ontario. La contribution de la Société aux caisses de retraite a été, pendant l'exercice, de 32 418 \$ (25 206 \$ en 2002) et figure au poste des salaires et avantages sociaux.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**Notes afférentes aux états financiers
au 31 mars 2003****8. ENGAGEMENTS**

Au 31 mars 2003, les fonds que la Société s'était engagée à verser mais qui n'ont pas été versés s'établissaient comme suit :

	2003 (milliers \$)	2002 (milliers \$)
Subventions	155 000	89 000
Prêts-subventions	12 000	9 000
Prêts remboursables	7 000	13 000
Total des engagements	174 000	111 000

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

RESPONSABILITÉ DES RAPPORTS FINANCIERS

Les états financiers de la Société de logement de l'Ontario ci-joints ont été préparés en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada et sont la responsabilité de la direction de la société. La préparation des états financiers impose nécessairement l'utilisation d'estimations basées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les transactions influençant la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude avant un certain délai. Les états financiers ont été préparés correctement dans les limites raisonnables de l'importance relative des erreurs possibles et à la lumière de l'information disponible au 30 septembre 2003.

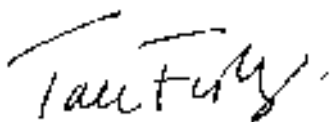
La direction tient un système de contrôles internes conçus pour s'assurer raisonnablement que les actifs sont bien protégés et que des renseignements financiers fiables sont disponibles au bon moment. Le système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle permettant une délégation appropriée des pouvoirs et une séparation pertinente des responsabilités. On procède à une vérification interne indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes de façon régulière et les conclusions de cette vérification sont transmises à la direction et au conseil d'administration.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités relatives aux rapports financiers et aux contrôles internes. Il examine et approuve les états financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial adjoint. La responsabilité du vérificateur provincial adjoint est d'exprimer une opinion favorable ou non sur la fidélité de la présentation des états financiers par rapport aux principes comptables canadiens généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, lequel apparaît sur la page suivante, décrit la portée de l'examen du vérificateur et son opinion.

Pour la direction :

La directrice générale,
Société de logement de l'Ontario,



Toni Farley

[Auditor's Report]

Rapport du vérificateur

À l'intention de la Société de logement de l'Ontario
et du ministère des Affaires municipales et du Logement

J'ai vérifié le bilan de la Société de logement de l'Ontario au 31 décembre 2002 et l'état des résultats d'exploitation et du déficit pour l'exercice clos à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice clos à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 30 septembre 2003

Le vérificateur provincial adjoint,



J.R. McCarter, CA

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Bilan

au 31 décembre 2002

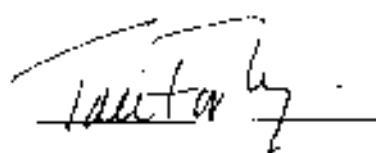
	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
ACTIF		
Encaisse	98,485	-
Investissements immobiliers (note 3)	34,618	41,009
Montant dû de la province de l'Ontario	459	113,496
	133,562	154,505
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1,360,434	1,360,366
	1,493,996	1,514,871
PASSIF		
Comptes créditeurs et charges à payer	68,547	62,396
Versement de la dette à long terme exigible à court terme	32,646	26,962
Dette à long terme (note 4)	989,202	1,027,164
	1,090,395	1,116,522
Fonds pour les logements à but non lucratif (note 3)	1,360,434	1,360,366
PASSIF ÉVENTUEL (note 5)		
DÉFICIT	(957,103)	(962,017)
	1,493,726	1,514,871

Voir les notes accompagnant les états financiers.

Pour le compte du conseil :



Administrateur



Administrateur

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO
État des résultats et du déficit
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Recettes :		
Subventions de la province :		
- Activités de la SDLO	98,992	103,279
- Différence des taux d'intérêt liés au Fonds pour les logements à but non lucratif (note 5)	16,888	16,888
Intérêts reçus des logements pour étudiants	2,340	3,372
Total des recettes	118,220	123,539
Dépenses :		
Intérêt sur les débentures :		
- Biens transférés	66,551	68,504
- Logements pour étudiants et biens immobiliers de la rue Charles	2,340	3,372
Différence des taux d'intérêt liés aux logements à but non lucratif (note 5)	16,888	16,888
Mise en oeuvre du système de gestion immobilière	-	5,100
Programme de bourses	971	838
Charges diverses	213	(210)
Total des dépenses	86,963	94,492
Excédent des recettes par rapport aux dépenses (note 7)	31,257	29,047
Gain réalisé par suite de la vente de'investissements	-	12,189
Excédent des recettes par rapport aux dépenses	31,257	41,236
Remboursement de capital à la province (note 8)	(26,343)	(12,551)
Déficit, début d'exercice	(962,017)	(990,702)
Déficit, fin d'exercice	(957,103)	(962,017)

Voir les note accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2002

NATURE DES ACTIVITÉS

La Société de logement de l'Ontario est un organisme du ministère des Affaires municipales et du Logement qui continue d'exister aux termes de la *Loi sur la Société de logement de l'Ontario*, L.R.O. de 1990, chap. 0.21.

Jusqu'au 31 décembre 2000, la Société était le plus grand locateur de l'Ontario, détenant environ 84 000 logements sociaux. Aux termes de la *Loi de 2000 sur la réforme du logement social* (LRLS), la propriété des logements sociaux a été transférée à compter du 1^{er} janvier 2001 aux sociétés locales de logement (SLL) qui sont administrées par les gestionnaires des services municipaux. La LRLS exigeait que les biens soient transférés aux SLL sans contrepartie, ce qui a entraîné une perte pour la Société.

Les SLL ont également assumé la responsabilité de l'administration du Programme de supplément au loyer, et le ministère des Affaires municipales et du Logement a assumé la responsabilité de l'administration du programme de logements pour les ruraux et les Autochtones.

La Société a conservé ses investissements dans les logements pour étudiants et certains autres biens. Elle a également conservé la responsabilité de l'administration des dettes de la Société, du Fonds pour les logements à but non lucratif et du passif éventuel. Les paiements du service de la dette et autres dépenses de la Société sont recouvrés auprès du ministère des Affaires municipales et du Logement sous forme de subventions.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis selon des principes comptables généralement reconnus au Canada. Ils reflètent le rôle secondaire de la Société, lequel consiste principalement à assurer le service de la dette fédérale et provinciale liée aux logements sociaux qui ont été transférés aux sociétés locales de logement (SLL). Les principales conventions comptables suivies par la Société sont résumées ci-dessous :

- i. Les subventions de la province sont comptabilisées comme des recettes, et les recettes sont reconnues lorsque des dépenses sont engagées.
- ii. La perte liée au transfert des logements sociaux et d'autres biens s'est traduite par un déficit accumulé qui sera réduit chaque année d'un montant égal à la portion de la subvention de la province nécessaire pour payer le remboursement du principal de la dette à long terme de la Société.
- iii. Un état de l'évolution de la situation financière n'a pas été inclus dans les présents états financiers, car les renseignements que fournirait cet état se dégagent facilement des autres états financiers et des notes afférentes.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2002

2. INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Voici les investissements immobiliers de la Société :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
(a) Logements pour étudiants	33 426	38 726
(b) Logements provinciaux	1 192	2 283
	34 618	41 009

(a) Logements pour étudiants

Cet investissement représente des fonds avancés à sept universités et collèges pour payer les coûts de construction liés à des projets de logements pour étudiants. Chaque avance est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et chaque établissement scolaire verse à celle-ci des paiements semestriels équivalant aux versements sur la dette à long terme correspondante de la Société. Une fois la dette remboursée, le titre des biens sera transféré aux établissements respectifs. En 2002, une université a remboursé des avances consenties pour la réalisation de trois projets dont le coût initial était de 5 680 \$.

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	47 739	53 419
Moins : remboursements de capital cumulés	14 313	14 693
	33 426	38 726

(b) Logements provinciaux

Tous les biens immeubles ont été transférés aux SLL municipales en 2001, sauf deux immeubles d'habitation pour lesquels certaines questions financières et juridiques n'avaient pas été réglées au 31 décembre 2001. L'un des deux immeubles a été transféré le 1^{er} janvier 2002. L'avance consentie pour payer le coût de l'autre immeuble est associée à une créance à long terme particulière de la Société, et celle-ci reçoit de la province une subvention égale au versement sur sa dette à long terme correspondante.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2002

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Coût initial	1 262	2 366
Moins : remboursements de capital cumulés	70	83
Valeur comptable nette	1 192	2 283

3. FONDS POUR LES LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF

La province de l'Ontario a autorisé la Société à emprunter des fonds du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada, puis de prêter les fonds sous forme d'hypothèques à des sociétés de logement à but non lucratif ainsi qu'à des universités et collèges afin qu'ils construisent, achètent ou louent des logements. Les fonds du RPC ont été empruntés de 1989 à 1992 et sont remboursables 20 ans après la date d'émission des débentures. L'intérêt est payable deux fois par année à des taux variés basés sur les débentures individuelles – le taux moyen pondéré est de 10,3 %.

La majorité des fonds du RPC ont initialement été prêtés à des sociétés de logement à but non lucratif. Cependant, au cours de la période allant de 1993 à 2000, ces prêts ont été refinancés auprès du secteur privé et, étant donné que les débentures ne pouvaient être remboursées avant leur échéance, les fonds ont été prêtés à la province.

Au 31 décembre 2002, le Fonds comprenait les éléments suivants :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Actif		
Encaisse	3 811	3 743
Prêts à la province de l'Ontario	1 157 212	1 157 212
Hypothèques à des universités et collèges	166 128	166 128
Intérêts à recevoir	33 283	33 283
	1 360 434	1 360 366
Passif et solde du Fonds		
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	1 323 340	1 323 340
Intérêts à payer	33 283	33 283
Solde du Fonds	3 811	3 743
	1 360 434	1 360 366

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2002

Les taux d'intérêts sur les hypothèques consenties aux universités et collèges sont identiques à ceux payables sur les débentures correspondantes de la Société. Cependant, les taux d'intérêts sur les prêts à la province traduisent les taux moins élevés en vigueur au moment où ces prêts ont été faits, et par conséquent les paiements d'intérêts ne suffisent pas à assurer le service des débentures. Pour combler l'écart, la Société reçoit une subvention pour la différence des taux d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement.

Voici le détail des opérations liées au solde du Fonds :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Solde – Début de l'exercice	3 743	3 615
Intérêts créditeurs sur les prêts et hypothèques	119 157	119 217
Subvention pour la différence des taux d'intérêts du ministère des Affaires municipales et du Logement	16 888	16 888
Intérêts versés sur les débentures du RPC	(135 977)	(135 977)
Solde – Fin de l'exercice	3 811	3 743

4. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	2002	2001
	(en milliers de dollars)	
Société canadienne d'hypothèques et de logement	911 935	943 687
Prêts remboursables à la province	109 913	110 439
	1 021 848	1 054 126
Moins : versement exigible à court terme	32 646	26 962
	989 202	1 027 164

La Société a emprunté des fonds auprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et a reçu des fonds d'immobilisation de la province de l'Ontario pour financer des investissements dans des biens immobiliers – maintenant transférés aux sociétés locales de logement. Les fonds d'immobilisation fournis par la province, qui avaient auparavant été inclus dans le surplus d'apport, ont été reclassés comme des prêts remboursables à la province dont le remboursement des intérêts et du capital est versé au ministre des Finances. Les intérêts débiteurs sont inclus dans l'état des résultats et du déficit et sont compensés par les subventions provenant du ministère des Affaires municipales et du Logement.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2002

Les intérêts sur la dette due à la SCHL et les prêts remboursables à la province sont payables à des taux variés selon des ententes individuelles – les taux moyens pondérés sont respectivement de 6,8 % et de 7,1 % (2001 – 6,9 % et 7,2 % respectivement). Les frais d'intérêts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2002 s'élevaient à 70,7 millions de dollars, dont 7,9 millions de dollars ont été versés à la province.

Voici le calendrier de remboursement du principal et des intérêts au cours des cinq prochaines années :

	Débitures de la SCHL	Prêts remboursables à la province	Total
	en milliers de dollars		
2003	91 712	11 439	103 151
2004	91 662	11 423	103 085
2005	91 628	11 414	103 042
2006	91 531	11 382	102 913
2007	90 743	11 290	102 033

5. PASSIF ÉVENTUEL

La Société avait par le passé conclu des accords d'assurance-prêt avec la SCHL concernant des prêts hypothécaires pour des ensembles financés aux termes de divers programmes de logement à but non lucratif financés par la province et administrés par le ministère. Aux termes de ces accords, la SCHL a assuré les prêts hypothécaires faits par des prêteurs autorisés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* en vue de l'achat, de l'amélioration, de la construction ou de la modification de logements. Même si l'assurance est fournie par la SCHL, la Société est responsable des coûts nets, y compris du passif environnemental, découlant du défaut de paiement d'un prêt pour les ensembles financés par la province. Le ministère des Affaires municipales et du Logement rembourse tous les coûts engagés par la Société. Au 31 décembre 2002, les prêts hypothécaires impayés s'élevaient à 5,0 milliards de dollars pour les ensembles financés par la province. Jusqu'à maintenant, il n'y a eu aucune demande d'indemnité pour défaut de paiement relativement aux prêts hypothécaires assurés.

La Société est une partie défenderesse dans le cadre d'une poursuite judiciaire. Il est impossible de prévoir les coûts que la Société pourrait devoir assumer suite au règlement de ce litige.

SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE L'ONTARIO

Notes accompagnant les états financiers

31 décembre 2002

6. EXCÉDENT DES RECETTES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES

Les subventions de la province comprennent des montants destinés à couvrir les versements sur les intérêts et le principal de la dette à long terme de la Société. Les intérêts sont inclus dans les dépenses de la Société, et l'excédent des recettes par rapport aux dépenses représente les versements sur le principal.

7. DÉPENSES ADMINISTRATIVES

Le ministère des Affaires municipales et du Logement fournit gratuitement des services administratifs à la Société.

8. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Comme on l'explique ci-dessous, la juste valeur marchande estimative de ces instruments financiers est fondée sur les prix du marché pertinents et sur les renseignements disponibles au 31 décembre 2002. L'estimation de la juste valeur marchande n'indique pas nécessairement le montant que la Société peut recevoir ou engager dans des transactions commerciales réelles. Cette estimation est de nature subjective et implique des éléments d'incertitude ainsi que d'importantes questions de jugement et ne peut par conséquent être déterminée avec précision. Des changements dans les hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur les estimations.

La juste valeur marchande des montants dus à la province de l'Ontario, des comptes créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur marchande des débentures de la SCHL est fondée sur les rentrées futures liées à chaque instrument et actualisées grâce à un taux d'intérêt basé sur des instruments d'emprunt ayant des caractéristiques semblables. Au 31 décembre 2001, la juste valeur marchande globale des débentures de la SCHL dépassait leur valeur comptable globale par plus de 53,9 millions de dollars (2001 – 43,6 millions de dollars).

Comme la Société est contrôlée par la province de l'Ontario, la juste valeur marchande des prêts remboursables à la province (109 913 000 \$ au 31 décembre 2002) n'a pas été calculée.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

Le rapport du vérificateur

Au ministre du Tourisme
Et au ministre du Tourisme et des Loisirs

J'ai procédé à la vérification du bilan de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario, les comptes d'exploitation et les capitaux propres, les modifications aux capitaux propres et à l'encaisse pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002. Ces états financiers sont la responsabilité de la direction de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario. Ma responsabilité se limite à émettre une opinion sur ces états financiers à partir des observations faites pendant la vérification.

J'ai effectué mon travail en utilisant les normes de vérification généralement acceptées au Canada. Ces normes exigent que je planifie et que j'exécute la vérification pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts de toute inexactitude importante. La vérification consiste à examiner, au moyen d'un test, des éléments de preuve à l'appui des sommes engagées et des données consignées aux états financiers. Une vérification comprend également l'évaluation des méthodes comptables utilisées et les hypothèses importantes retenues par la direction ainsi que l'évaluation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Je suis d'avis que les états financiers présentent une image juste, sous tous ses aspects importants, de la situation financière de la Société au 31 décembre 2002 et que les résultats de ses activités et l'encaisse pour l'exercice terminé sont conformes aux méthodes comptables généralement acceptées au Canada.



J. R. McCarter, C.A., Vérificateur provincial adjoint
Toronto, Ontario
20 juin 2003

État financiers

Bilan au 31 décembre 2002

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
<u>Actif</u>		
Actifs à court terme		
Encaisse	2 406	986
Comptes débiteurs	531	958
À percevoir de la Province de l'Ontario	-	172
Inventaire	12	5
Charges payées d'avance	152	62
	3 101	2 183
Immobilisations (note 3)	113 816	114 395
	116 917	116 578
<u>Élément du passif et capitaux propres</u>		
Éléments du passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	1 683	1 447
Revenu reçu d'avance	59	-
	267	344
	2,009	1 791
Apport de capitaux différé (note 4)	11 999	11 858
Apport de capitaux différé non dépensé (note 4)	190	677
	12 189	12 535
Capitaux propres		
Investissement en capitaux propres	101 817	102 537
Bénéfices non répartis (déficit)	902	(285)
	102 719	102 252
	116 917	116 578

Engagements (note 7)

Se reporter aux annexes et notes jointes aux états financiers

Approuvé au nom de la Société



John Langhorne, Directeur



James Ginou, Directeur

État financiers

Compte d'exploitation et capitaux propres

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
Recettes d'exploitation (Annexe 1)	12 674	11 919
Frais d'administration et d'exploitation (Annexe 2)	14 515	15 067
Déficit d'exploitation avant les éléments suivants	(1 841)	(3 148)
Subventions d'exploitation de la Province de l'Ontario	3 028	2 960
Amortissement de l'apport de capitaux différé	1 657	1 598
Amortissement des immobilisations	(2 377)	(2 322)
Remboursement de l'impôt foncier des années antérieures (note 8)	-	812
	2 308	3 048
Déficit net pour l'exercice	467	(100)
Capitaux propres en début d'exercice	102 252	102 352
Capitaux propres en fin d'exercice	102 719	102 252

État des modifications des capitaux propres pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002

	Investissements en capitaux propres	2002 (en milliers \$) Bénéfices non répartis (déficit)	Total	2001 (en milliers \$) Total
Solde, début d'exercice	102 537	(285)	102 252	102 352
Bénéfice net	(720)	1 187	467	(100)
Solde, fin d'exercice	101 817	902	102 719	102 252

Consulter les annexes et notes jointes aux présents états financiers.

États financiers

État de l'évolution de l'encaisse pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002

	2002 (en milliers \$)	2001 (en milliers \$)
Activités d'exploitation		
Bénéfice net (déficit) pour l'exercice	467	(100)
Ajustement par rapport au bénéfice net n'exigeant pas de sortie d'encaisse		
-amortissement des immobilisations	2 377	2 322
-amortissement de l'apport de capitaux différé	(1 657)	(1 598)
Variation nette du fonds de roulement hors caisse	720	178
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	1 907	802
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(1 798)	(3 057)
Encaisse utilisée dans les activités d'investissement	(1 798)	(3 057)
Activités de financement		
Subvention d'investissement	1 561	2 301
Fonds transférés à Parc Canada (note 5)	(250)	-
	1 311	2 301
Hausse de l'encaisse pendant l'exercice	1 420	46
Encaisse, en début d'exercice	986	940
Encaisse, en fin d'exercice	2 406	986

Consulter les annexes et notes jointes aux présents états financiers.

État financiers

États de l'évolution des recettes d'exploitation et des dépenses d'administration et d'exploitation pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002

Annexe 1	2002	2001
Bénéfice d'exploitation	(en milliers \$)	(en milliers \$)
Droits d'entrée	5 807	5 650
Stationnement	1 876	1 599
Concessions et traiteur	1 524	1 482
Marina	811	754
Recettes de la Cinésphère	679	742
Recettes des commandites	392	621
Attractions	236	253
Intérêts créditeurs	55	58
Amphithéâtre	820	510
Revenus divers	474	250
	12 674	11 919

Annexe 2

Dépenses d'administration et d'exploitation

Salaires et traitements	5 982	6 064
Avantages sociaux (note 6)	749	770
Publicité	1 629	1 757
Programmation et divertissement	1 534	1 800
Entretien du site	973	1 444
Dépenses générales et administratives	625	535
Approvisionnements	794	606
Commodités	1 076	944
Service de concierge	467	435
Commandites	11	20
Transport et communications	302	336
Consultants/experts	178	202
Divers	195	154
	14 515	15 067

Consulter les annexes et notes jointes aux présents états financiers.

Notes aux états financiers du 31 décembre 2002

1. Nature des activités

La Société d'exploitation de la Place de l'Ontario (la « Société » ou « Place de l'Ontario »), un organisme provincial de la Couronne, exploite un parc d'attraction aménagé sur un site de 96 acres se déployant sur trois îles aménagées avec de la terre de remblai, le long de la rive de Toronto. Le parc inclut une grande variété de programmes, d'attractions et d'installations qui se veulent une vitrine de l'Ontario en offrant des manèges distincts et de qualité aux visiteurs de tous les âges. Le site est conçu de telle sorte que les visiteurs peuvent apprécier les ressources de la Province et ses réalisations.

Les droits d'entrée et les diverses attractions sont assujettis à l'approbation de la Province de l'Ontario (la « Province »). La Province distribue également des subventions pour payer en partie les frais d'activités, de programmes et de modernisation du parc.

En plus des diverses attractions et activités exploitées directement par Place de l'Ontario, la Société a octroyé un certain nombre de licences, de baux fonciers et signé des ententes pour des événements spéciaux avec différentes entreprises du secteur privé pour la saison 2002.

2. Conventions comptables importantes

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers reflètent les représentations de la direction, préparées en conformité avec les conventions comptables généralement acceptées.

(b) Inventaire

L'inventaire des approvisionnements est évalué au prix coûtant.

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont consignées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en utilisant la méthode d'amortissement constant pour la durée de vie utile, comme l'indique le tableau suivant :

Immeubles	25 ans
Attractions	10 ans
Équipement, accessoires	10 ans
Matériel informatique	4 ans

(d) Recettes

En vertu de la politique des laissez-passer d'un jour, la plupart des recettes proviennent des droits d'entrée sauf une petite partie allouée à certaines attractions.

(e) Recours aux évaluations

La préparation des états financiers en conformité avec les méthodes comptables généralement acceptées commande que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant déclaré de l'actif et des engagements au moment de la production des états financiers et des sommes déclarées des recettes et des dépenses pour la période. Les montants réels peuvent être différents de ces hypothèses.

Notes aux états financiers du 31 décembre 2002

3. Immobilisations

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	(en milliers \$)	(en milliers \$)	(en dollars \$)	(en dollars \$)
Terrain, plan d'eau	101 660	-	101 660	101 660
Immeubles	6 540	2 050	4 490	4 747
Manèges	9 929	5 803	4 126	3 820
Équipement, appareils	8 133	4 776	3 357	3 890
Matériel informatique	376	193	183	278
	126 638	12 822	113 816	114 395

4. Apport de capitaux différé

L'apport de capitaux différé représente la somme des subventions affectées reçues les années précédentes pour l'acquisition d'immobilisations. Les actifs achetés ont été immobilisés et la subvention totale a été différée et sera amortie dans les recettes pour la durée de vie utile des actifs. Les modifications à l'apport de capitaux différé seront répertoriées ainsi :

	2002	2001
	(en milliers\$)	(en milliers\$)
Solde, début d'exercice	12 535	11 832
Somme amortie aux recettes	(1 657)	(1 598)
Subvention d'équipement reçue	1 561	2 301
Transfert à Parc Canada (note 5)	(250)	-
Solde, fin d'exercice	12 189	12 535

5. Vente de H.M.C.S. Haida à Parc Canada

En octobre 2002, la Société d'exploitation et le ministère du Tourisme et des Loisirs ont vendu le H.M.C.S. Haida, les articles et artéfacts à Parc Canada pour la somme de 1\$. Dans le cadre de cette transaction, la Société a reçu une subvention d'équipement de 700 000 \$. La Société a versé 250 000 \$ de cette somme à Parc Canada comme contribution de la Société pour compenser les frais engagés par Parc Canada pour creuser un canal afin de permettre de déplacer le Haida. Le solde de la subvention d'équipement sera utilisé pour la restauration du site à son état original et pour des améliorations apportées aux immobilisations.

Notes aux états financiers du 31 décembre 2002

6. Avantages sociaux

(a) Retraite

La Société offre un régime de retraite à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui veulent y participer) par l'entremise du Régime de retraite des fonctionnaires (RRFP) et de la caisse de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), qui sont tous deux des régimes créés par la Province de l'Ontario et auxquels contribuent de multiples employeurs. On les appelle des régimes à cotisations déterminées mais la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer une comptabilité de prestation déterminée à ces régimes de retraite. Par conséquent, la part de la contribution de la Société reliée aux régimes RRFP et au SEFPO pour l'exercice a été de 69 071 \$ (80 548 \$ en 2001) et est comptabilisée dans les avantages sociaux consentis aux employés et figure dans l'Annexe des dépenses d'administration et d'exploitation.

(b) Avantages non reliés à la pension

Les avantages complémentaires de retraite pour les employés ne profitant pas d'un régime de retraite sont assumés par le Secrétariat du conseil d'administration. Les paiements de cessation d'emploi imposés par la loi sont accumulés pour versement à l'employé admissible au moment de sa prise de la retraite ou de son départ.

7. Contrat de location

Les paiements minimums de location pour l'équipement et les droits de permis ont atteint 209 785 \$ en 2003 et 27 484 \$ en 2004.

8. Impôt foncier

La Société est d'avis qu'elle n'a aucune obligation juridique de verser des subventions tenant lieu de taxes foncières pour la Place de l'Ontario, comme le confirme par ailleurs un avis juridique qui en arrive à la même conclusion. Par conséquent, pour l'exercice 1996/1997, le Conseil d'administration de la Société a adopté une résolution stipulant qu'à compter de l'année d'imposition 1996, la Société ne versera aucun paiement ou n'inscrira aucune somme en guise d'impôt foncier ou de subvention tenant lieu de taxes pour les parties de la propriété de Place de l'Ontario qui n'ont pas de locataire. La Société a avisé de sa décision le ministre du Développement économique, du Commerce et du Tourisme et le ministre des Affaires municipales et du Logement.

En 2001, la Société a reçu un remboursement de la Ville de Toronto pour des sommes versées antérieurement et qui tenaient lieu de taxes pour un montant de 812 650 \$ pour les exercices antérieurs à 1998. Cette somme a été prise en compte dans les revenus de l'exercice 2001.

En 2001, la Société a payé en impôt foncier 492,028 \$ pour les lieux occupés par les concessionnaires. La Société leur a réclamé à son tour 419 224 \$ pour le même exercice. En 2002, la Société a reçu un remboursement de l'impôt foncier de 466 782 \$ relié à l'impôt foncier déjà payé antérieurement pour 2001. Donc, les 419 224 \$ récupérés en 2002 sont inclus dans les comptes débiteurs 2001 et dans les comptes créditeurs et les soldes des charges à payer de 2001 et 2002.

Notes aux états financiers du 31 décembre 2002

8. Impôt foncier (suite)

La Société n'a pas reçu jusqu'à présent une facture d'impôt foncier de la part de la Ville pour les concessionnaires pour l'exercice 2002. La Société a reçu des paiements d'impôt foncier en 2002 de la part des concessionnaires d'une valeur de 258 483 \$, qui figurent dans les comptes créditeurs et solde des charges à payer.

9. Événement subséquent

- (a) Le 30 avril 2003, la Corporation a reçu une subvention de 488 000 \$ du ministère du Tourisme et des Loisirs pour aider à absorber les coûts de la hausse salariale en 2002 résultant de l'entente collective signée par le Gouvernement provincial. Cette somme sera consignée aux états financiers de 2003.
- (b) Après la fin de l'exercice, la Société a reçu un avis de la Ville de Toronto indiquant que la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario devait un total de 6,9 millions \$ en impôt foncier. Cependant, l'avis ne précisait pas pour quelles années ou pour quels secteurs de Place de l'Ontario cet impôt s'appliquait. La Société est en voie d'obtenir de plus amples informations de la part de la ville se rapportant à cet avis de cotisation. Cette somme ne figure pas aux présents états financiers.

Société d'exploitation de la Place de l'Ontario

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
CHRZAN	TOM	Assistant General Manager	\$100,121.58	\$205.34
HUTCHESON	LESLIE	General Manager	\$124,006.06	\$164.82

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Responsabilité relative à la présentation de l'information financière

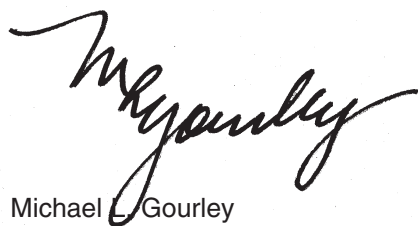
Les états financiers consolidés ci-joints de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario ont été dressés selon les principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut Canadien des Comptables Agréés et sont la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur les meilleurs jugements de la direction, particulièrement lorsque l'issue d'opérations courantes ne peut être déterminée avec certitude avant des exercices ultérieurs. Les états financiers ont été dressés correctement compte tenu de l'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles le 25 juillet 2003.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'actif est protégé et qu'une information financière fiable est disponible en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédés formels ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation appropriée des pouvoirs et la séparation adéquate des responsabilités. Les Services de vérification interne du ministère des Finances évaluent de manière continue l'efficacité de ces contrôles internes et présentent leurs conclusions à la direction ainsi qu'au comité de vérification du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité de vérification, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le vérificateur externe pour étudier les questions soulevées par ces derniers et pour passer en revue les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Sa responsabilité consiste à exprimer une opinion à savoir si les états financiers donnent une image fidèle de la situation selon les principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Dans son rapport présenté à la page suivante, le vérificateur précise l'étendue de son examen et exprime son opinion.

Au nom de la direction,



Michael Gourley
Vice-président et chef de la direction

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
et à la ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan consolidé de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario au 31 mars 2003 et les états consolidés des revenus, des dépenses, du passif non provisionné et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables recommandés aux administrations publiques par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Toronto (Ontario)
Le 25 juillet 2003

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erik Peters'.

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

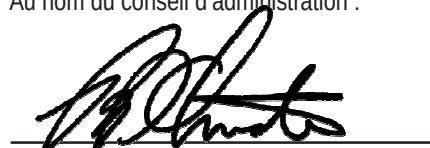
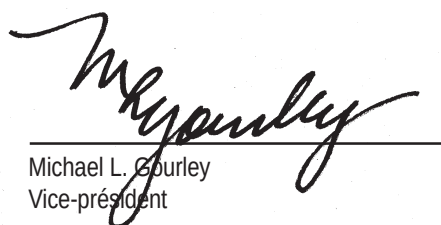
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

Bilan consolidé au 31 mars 2003

(en millions de dollars)

	2003	2002
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse et quasi-espèces (Note 5)	3 \$	23 \$
Débiteurs	248	292
Intérêts à recevoir	31	106
Tranche à court terme des effets à recevoir (Note 7)	651	443
	<u>933</u>	<u>864</u>
Paiements en remplacement d'impôts à recevoir (Note 12)	218	236
Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario (Notes 6 et 12)	351	524
Effets à recevoir et prêts en cours (Note 7)	12 337	14 949
Frais d'emprunt reportés	673	905
	<u>14 512 \$</u>	<u>17 478 \$</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs	210 \$	442 \$
Intérêts à payer	556	659
Effets à payer à court terme (Note 8)	3 413	3 996
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 8)	1 665	2 548
	<u>5 844</u>	<u>7 645</u>
Dette à long terme (Note 8)	21 752	22 820
Contrats d'achat d'électricité (CAÉ) (Note 10)	4 125	4 286
Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (Note 11)	2 974	2 812
	<u>34 695</u>	<u>37 563</u>
PASSIF NON PROVISIONNÉ (Notes 4 et 12)	(20 183)	(20 085)
Éventualités et garanties (Note 14)		
	<u>14 512 \$</u>	<u>17 478 \$</u>

Au nom du conseil d'administration :


Bob Christie
Président

Michael L. Courley
Vice-président

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État consolidé des revenus, des dépenses et du passif non provisionné

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

(en millions de dollars)

	2003	2002
REVENUS		
Redevance de liquidation de la dette (Note 1)	889 \$	- \$
Montant résiduel des recettes générales (Note 1)	24	1 296
Paievements en remplacement d'impôts (Note 12)	711	387
Intérêts	964	1 028
Ventes d'électricité (Note 10)	635	815
Réduction nette des CAÉ (Note 10)	161	-
Revenu réservé au secteur de l'électricité (Notes 6 et 12)	197	-
Produit de la vente des effets de Hydro One (Note 7)	206	-
Autres	10	18
Total des revenus	3 797	3 544
DÉPENSES		
Intérêts – Dette à court terme	147	113
– Dette à long terme	1 867	2 223
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (Note 11)	162	153
Amortissement des frais d'emprunt reportés	105	140
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité (Note 13)	665	-
Achats d'électricité (Note 10)	786	815
Frais de garantie d'emprunt	147	153
Exploitation	16	16
Total des dépenses	3 895	3 613
Insuffisance des revenus sur les dépenses	98	69
Passif non provisionné, au début de l'exercice	20 085	20 016
Passif non provisionné, à la fin de l'exercice	20 183 \$	20 085 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

(en millions de dollars)

	2003	2002
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS À L'EXPLOITATION		
Insuffisance des revenus sur les dépenses	98 \$	69 \$
Rajustements :		
Amortissement des frais d'emprunt reportés	(105)	(140)
Réduction nette des CAÉ (Note 10)	161	-
Intérêts sur le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire (Note 11)	(162)	(153)
Paielements en remplacement d'impôts à recevoir	(18)	(48)
Variation nette des autres comptes de bilan	69	(89)
Flux nets de trésorerie provenant de (requis par) l'exploitation	43	(361)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Émission de dette à long terme	967	1,123
Moins le remboursement de dette à long terme	2 775	3 826
(Émission) remboursement de dette à long terme, montant net	1 808	2 703
(Émission) remboursement de dette à court terme, montant net	583	(1 426)
Vente d'effets à recevoir (Note 7)	(1 878)	-
Remboursement d'effets à recevoir	(536)	(540)
Flux nets de trésorerie (provenant du) requis par le financement	(23)	737
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	(20)	(376)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	23	399
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	3 \$	23 \$
Intérêts payés durant l'exercice et inclus dans l'insuffisance des revenus sur les dépenses		
	2 117 \$	2 411 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
Notes afférentes aux états financiers**1. Restructuration de l'industrie de l'électricité de l'Ontario**

Le 1^{er} avril 1999, en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro a été prorogée en tant que société sans capital-actions sous le nom de Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO). Cette dernière est exonérée des impôts fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. La SFIÉO est une société d'État créée pour gérer la dette et administrer les actifs, les passifs, les droits et les obligations d'Ontario Hydro qui n'ont pas été transférés à d'autres sociétés remplaçantes, lesquelles comprennent :

- Ontario Power Generation Inc. (OPG), qui est une société de production d'électricité;
- Hydro One Inc. (Hydro One), qui est une société réglementée de transmission et de distribution d'électricité;
- la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), qui coordonne le système indépendant centralisé réglementé et qui est chargée de diriger les opérations du système et d'exploiter le marché de l'électricité;
- l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIÉ), qui exerce la fonction de réglementation en matière d'inspection des installations électriques.

Le 1^{er} avril 1999, les unités fonctionnelles, y compris les actifs, les passifs, les employés, les droits et les obligations de l'ancienne Ontario Hydro, ont été transférées à OPG et à Hydro One (ainsi qu'à leurs filiales) et à la SIGMÉ en contrepartie, respectivement, de 8,5 milliards de dollars, de 8,6 milliards de dollars et de 78 millions de dollars sous forme de titres de créance remboursables à la SFIÉO. À la même date, la Province a échangé ses participations de 5 126 millions de dollars dans OPG et de 3 759 millions de dollars dans Hydro One contre des titres de créance remboursables à la SFIÉO.

La dette, le passif et les frais de financement connexes de la SFIÉO seront remboursés à même les intérêts sur les effets à recevoir de la Province et des sociétés remplaçantes et, en vertu de la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie*, à même le revenu réservé au secteur de l'électricité reçu sous forme de paiements en remplacement d'impôts sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital et provenant des sociétés remplaçantes et des services municipaux d'électricité (SMÉ). La redevance de liquidation de la dette (RLD), qui sera versée par les consommateurs d'électricité au taux de 0,7 cent le KWh dans la plupart des collectivités de l'Ontario à partir de l'ouverture du marché à la concurrence, servira au remboursement de tout reliquat de dette. Jusqu'au moment de l'ouverture du marché, soit le 1^{er} mai 2002, la SFIÉO continuait d'être partie à un accord sur l'attribution des recettes aux entités remplaçantes et avait droit au montant résiduel prévu des recettes générales du réseau après le paiement des charges d'exploitation d'OPG, de Hydro One et de la SIGMÉ.

2. Sommaire des principales conventions comptables**Méthode comptable**

Puisque la SFIÉO est un organisme gouvernemental, les présents états financiers ont été dressés selon les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Incertitude de mesure

Une incertitude de mesure peut influencer sur la constatation d'un élément dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il est raisonnable de croire qu'il pourrait y avoir un écart important entre le montant qui a été constaté et une autre valeur possible, comme dans le cas de l'utilisation d'estimations. Dans les présents états financiers, une incertitude de mesure concerne le montant estimatif du Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité, l'évaluation des CAÉ et la date prévue d'extinction des obligations de la SFIÉO. Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de l'établissement des états financiers et feront l'objet d'un rajustement annuel suivant la collecte de nouveaux renseignements.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Consolidation

Les présents états financiers comprennent les comptes de la Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, filiale en propriété exclusive de la SFIÉO (Note 3).

Frais d'emprunt reportés

Les frais d'emprunt reportés comprennent les montants non amortis des gains et pertes de change non réalisés découlant de la conversion de la dette à long terme libellée en devises et les escomptes, primes ou commissions payables à l'émission ou au remboursement avant l'échéance des titres d'emprunt. Ces frais sont amortis en fonction de l'échéance de la dette sous-jacente.

Constatation des revenus

Les revenus sont constatés pendant l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Conversion des devises

La dette comprend les obligations, effets et débentures à court, moyen et long terme. La dette libellée en devises et couverte est convertie en dollars canadiens aux taux de change établis aux termes des contrats de couverture. La dette libellée en devises non couverte, les passifs et les actifs sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains et pertes de change sont reportés et amortis sur la durée résiduelle des éléments connexes.

Contrats d'achat d'électricité

Le passif au titre des contrats d'achat d'électricité est évalué selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT). La révision périodique de ce passif entraînera une modification du coût estimatif des contrats, laquelle sera amortie sur une période d'au plus dix ans.

3. Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario

La SFIÉO était l'administrateur du régime et de la caisse de retraite de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Elle était chargée de conclure un accord avec chacune des sociétés remplaçantes sur la répartition des actifs et des passifs du régime de retraite de la SFIÉO et sur leur transfert aux régimes des sociétés remplaçantes. La Société de la caisse de retraite de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SCRIÉO), filiale en propriété exclusive de la SFIÉO, agissait en qualité de mandataire de celle-ci pour remplir les responsabilités d'administration, d'investissement et autres du régime et de la caisse de retraite de la SFIÉO.

La SCRIÉO a présenté une demande au surintendant des services financiers de l'Ontario aux fins d'approbation du transfert des actifs du régime de retraite de la SFIÉO aux régimes des quatre entités d'exploitation remplaçantes. Le surintendant a donné son aval au transfert le 6 juin 2001. Exception faite de certains documents et actifs d'une valeur minimale, tous les actifs de la caisse de retraite ont été transférés aux régimes des sociétés remplaçantes le 29 juin 2001. Les fonctions de la SCRIÉO ayant été remplies, la SFIÉO s'affaire à dissoudre la société.

4. Dépendance économique

Comme la SFIÉO n'a pas de cote de solvabilité établie, la Province emprunte en son nom et lui prête les fonds nécessaires pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance. La SFIÉO dépend aussi du plan à long terme d'extinction du passif non provisionné décrit à la note 12. Compte tenu du soutien de la Province en matière de financement et du plan à long terme, la SFIÉO est considérée comme une entreprise en exploitation.

5. Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces comprennent les dépôts en espèces et les placements très liquides dont l'échéance est inférieure à trois mois. Ils sont comptabilisés à leur prix coûtant, lequel se rapproche de leur valeur marchande.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

6. Sommes à recouvrer de la Province de l'Ontario

La Province s'est engagée à remettre à la SFIÉO l'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de Hydro One sur le coût de financement de l'investissement de la Province dans ses filiales de l'industrie de l'électricité. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2003, OPG et Hydro One ont réalisé un bénéfice totalisant 717 millions de dollars, soit 197 millions de plus que le coût de financement de l'investissement de la Province (520 millions). En 2001-2002, le bénéfice total des filiales n'a pas dépassé le coût de financement de l'investissement de la Province. Les 197 millions de dollars ont été constatés à titre de revenu de la SFIÉO. En juillet 2002, la Province a versé 370 millions à la SFIÉO en réduction des sommes à recevoir.

7. Effets à recevoir et prêts en cours

(En millions de dollars)	Échéance	Taux d'intérêt	Versement	31 mars 2003	31 mars 2002
Province de l'Ontario	2039 - 2041	5,85	Mensuel	8 885 \$	8 885 \$
OPG	2005 - 2011	5,44 à 6,65	Semestriel	3 200	3 200
Hydro One	2003	5,4 à 13,5	Semestriel	651	2 972
SIGMÉ	2009	7,90	Semestriel	78	78
				12 814	15 135
Moins la tranche à court terme des effets à recevoir				651	443
				12 163	14 692
Prêts en cours aux producteurs privés d'électricité (PPÉ) (Note 10)				174	257
				12 337 \$	14 949 \$

La SFIÉO a convenu avec OPG et la SIGMÉ de ne pas céder les effets dus par ces sociétés remplaçantes sans leur autorisation préalable.

Le 5 mars 2003, avec l'accord préalable de Hydro One, la SFIÉO a achevé la vente d'effets de Hydro One dont la valeur nominale s'élevait à 1 878 millions de dollars. La SFIÉO a ainsi réalisé un gain de 206 millions de dollars puisque le taux de l'intérêt payable sur ces effets était supérieur aux taux du marché.

En 2002, la SFIÉO avait par ailleurs convenu avec OPG de reporter jusqu'en décembre 2004 des remboursements de principal totalisant 200 millions de dollars qui devaient être effectués initialement en mars et septembre 2002. Ces remboursements ont à nouveau été reportés, cette fois à décembre 2006. En outre, la SFIÉO a convenu avec OPG de reporter à la période comprise entre mars 2005 et septembre 2006 des remboursements de principal totalisant 500 millions de dollars qui devaient être effectués initialement entre mars 2003 et septembre 2004.

8. Dette

Le tableau suivant présente l'encours de la dette au 31 mars 2003, par échéance et par devise, exprimé en dollars canadiens.

(En millions de dollars)	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	2003 Total	2002 Total
Devise					
Échéance :					
1 an	4 781	232	65	5 078	6 544
2 ans	3 250	—	—	3 250	1 666
3 ans	1 000	425	—	1 425	3 250
4 ans	119	—	—	119	1 000
5 ans	389	1 570	—	1 959	119
1 à 5 ans	9 539	2 227	65	11 831	12 579
6 à 10 ans	6 178	1 489	—	7 667	8 237
11 à 15 ans	648	—	—	648	1 843
16 à 20 ans	3 678	—	—	3 678	2 702
21 à 25 ans	2 077	—	—	2 077	3 037
26 à 50 ans	929	—	—	929	966
Total	23 049 \$	3 716 \$	65 \$	26 830 \$	29 364 \$

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Le taux d'intérêt effectif du portefeuille d'endettement est de 6,78 % (6,96 % en mars 2002) compte non tenu de l'incidence des instruments dérivés servant à la gestion du risque de taux. L'échéance la plus longue est le 17 octobre 2031. La dette totale libellée en devises au 31 mars 2003 s'élevait à 3,8 milliards de dollars (3,6 milliards de dollars en mars 2002), dont une tranche de 2,6 milliard de dollars, soit 67,7 %, (1,9 milliard de dollars, soit 52,8 %, en mars 2002) était couverte en dollars canadiens. Les obligations et les effets à payer qui sont détenus par la Province ou dont le capital et les intérêts sont garantis par celle-ci sont présentés dans le tableau suivant :

31 mars 2003				31 mars 2002		
(en millions de dollars)	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total	Détenus par la Province	Garantis par la Province	Total
Titres à court terme	3 413	—	3 413	3 996	—	3 996
Tranche à court terme des titres à long terme	350	1 315	1 665	48	2 500	2 548
Titres à long terme	9 791	11 961	21 752	9 173	13 647	22 820
Total	13 554 \$	13 276 \$	26 830 \$	13 217 \$	16 147 \$	29 364 \$

La juste valeur de la dette émise se rapproche des montants selon lesquels les titres d'emprunt pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre des parties consentantes. Pour évaluer la dette de la SFIÉO, la juste valeur est estimée à l'aide de la valeur actualisée des flux de trésorerie et d'autres techniques et elle est comparée aux valeurs boursières, le cas échéant. Ces estimations sont touchées par les hypothèses formulées à l'égard des taux d'actualisation de même que du montant et du calendrier des flux monétaires futurs.

Au 31 mars 2003, la juste valeur estimative de la dette de la SFIÉO s'élevait à 31,2 milliards de dollars (32,8 milliards de dollars en mars 2002). Elle était supérieure à la valeur comptable de 26,8 milliards de dollars (29,4 milliards de dollars en mars 2002) étant donné que les taux d'intérêt courants étaient généralement inférieurs à ceux en vigueur au moment de l'émission, de même qu'en raison des fluctuations des taux de change. La juste valeur de la dette ne reflète pas l'incidence des instruments dérivés connexes.

9. Gestion des risques et instruments dérivés

La SFIÉO applique différentes stratégies de gestion des risques et observe des limites très sévères afin d'assurer une gestion prudente et économique des risques auxquels ses activités l'exposent. Diverses stratégies sont mises en oeuvre, y compris le recours à des instruments dérivés. Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur découle de l'actif sous-jacent. La SFIÉO utilise de tels instruments pour couvrir et réduire au minimum le risque de taux. Les opérations de couverture prennent généralement la forme de swaps, soit des contrats aux termes desquels la SFIÉO convient avec une autre partie d'échanger, pendant une période déterminée, des flux de trésorerie fondés sur un ou plusieurs montants théoriques. La SFIÉO peut ainsi compenser ses passifs existants et les convertir efficacement en obligations assorties de caractéristiques plus intéressantes. Elle utilise également d'autres instruments dérivés comme les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les options.

Le risque de change découle du fait que les frais de service de la dette et le remboursement du capital peuvent varier en raison des fluctuations des taux de change. Pour réduire au minimum le risque de change, la SFIÉO utilise des instruments dérivés pour convertir les flux de trésorerie libellés en devises en flux libellés en dollars canadiens. Aux termes de la politique en vigueur, le risque non couvert lié aux flux de trésorerie libellés en devises ne peut dépasser 20 % du total de la dette. Au 31 mars 2003, une tranche de 6,3 % de cette dette (7,5 % en mars 2002) était dépourvue de couverture et était principalement libellée en dollars US.

Le risque de taux variable auquel est exposée la SFIÉO découle de l'évolution des taux à court terme sur une période de 12 mois. La SFIÉO réduit son risque de taux en utilisant des instruments dérivés pour convertir les paiements assortis de taux d'intérêt variables en paiements assortis de taux fixes. Aux termes de la politique en vigueur, le risque de taux non couvert, déduction faite des liquidités, ne peut dépasser 20 % du total de la dette. Au 31 mars 2003, la dette à taux variable de la SFIÉO représentait 13,5 % de sa dette totale (9,8 % en mars 2002).

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

Le risque d'illiquidité est le risque que la SFIÉO ne soit pas en mesure de rembourser sa dette à court terme actuelle. Conformément aux explications de la note 4, la SFIÉO s'en remet à la Province pour emprunter en son nom et lui prêter les fonds nécessaires pour refinancer la dette échue et couvrir toute insuffisance.

Le tableau qui suit renferme les dates d'échéance des instruments dérivés de la SFIÉO, par type, en cours au 31 mars 2003, en fonction du montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent le volume des contrats en cours; ils ne sont ni indicatifs des risques de crédit ou de marché ni des flux de trésorerie réels.

Montants théoriques du portefeuille d'instruments dérivés**(en millions de dollars)****Au 31 mars 2003**

Exercice d'échéance	2004	2005	2006	2007	2008	6-10 ans	Plus de 10 ans	Total 2003	2002
Swaps de devises	1 046	-	425	-	496	388	-	2 355	1 528
Swaps de taux	2 214	292	1 515	132	1 246	158	1 486	7 043	6 420
Contrat financier à terme sur devises	720	-	-	-	-	-	-	720	974
Autres ¹	-	50	-	-	-	-	-	50	250
Total	3 980 \$	342	1 940	132	1 742	546	1 486	10 168	9 172 \$

¹Comprend les swaptions et les contrats à terme de taux d'intérêt.

Le recours à des instruments dérivés entraîne un risque de crédit découlant du défaut éventuel par l'une des parties de remplir ses obligations aux termes des contrats, dans les cas où la SFIÉO a des gains non réalisés. Le tableau suivant présente le risque de crédit lié au portefeuille d'instruments dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des instruments dérivés au 31 mars 2003.

Risque de crédit (en millions de dollars)	31 mars 2003	31 mars 2002
Risque de crédit brut ¹	4 167	4 569
Moins compensation ²	(4 293)	(4 709)
Risque de crédit net³	(126) \$	(140) \$

Notes :

¹ Le risque de crédit brut concerne notamment les swaps, les options, les contrats à terme normalisés, les contrats de garantie de taux et les contrats de change à terme.

² Les contrats n'ont pas une date de règlement coïncidente. Cependant, les contrats cadres prévoient la compensation à la liquidation.

³ Le risque de contrepartie positif (au sens où les contreparties avaient une dette envers la SFIÉO) s'établissait à 202 millions de dollars (111 millions en mars 2002) et le risque de contrepartie négatif (au sens où la SFIÉO avait une dette envers cette contrepartie), à 328 millions (251 millions en mars 2002), soit un risque de crédit net total de (126) millions de dollars ((140) millions en mars 2002).

La SFIÉO gère son risque de crédit en s'assurant régulièrement de suivre les limites établies et en traitant avec des contreparties qui ont une bonne cote de crédit. La SFIÉO limite également son risque de crédit lié aux instruments dérivés en concluant des contrats (contrats cadres) avec la quasi totalité de ses contreparties, ce qui lui permet de régler les instruments dérivés sur la base de solde net en cas de défaut d'une contrepartie. Le risque de crédit brut représente la perte que subirait la SFIÉO si toutes ses contreparties faisaient défaut au même moment et qu'aucune compensation du risque négatif n'était permise ou ne pouvait être exercée. Le risque de crédit net tient compte de l'effet d'atténuation de ces accords de compensation.

Au 31 mars 2003, les plus importantes concentrations de risque de crédit étaient associées à trois contreparties dont la cote était de « A+ » ou supérieure, chacune représentant plus de 10 % du risque de crédit net. Si la SFIÉO devait remplacer tous ses contrats de swaps avec ces trois contreparties, il lui en coûterait des sommes nettes de 23, 62 et 85 millions de dollars respectivement.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

10. Contrats d'achat d'électricité

Les contrats d'achat d'électricité (CAÉ) et les accords de prêt connexes ont été conclus entre Ontario Hydro et les producteurs privés d'électricité (PPÉ) de l'Ontario. À titre de personne morale ayant remplacé Ontario Hydro, la SFIÉO est devenue la contrepartie à ces contrats. Ces contrats, qui viennent à échéance à diverses dates d'ici l'an 2048, prévoient l'achat d'électricité à des prix qui devraient être supérieurs à celui du marché. Depuis l'ouverture du marché de l'électricité le 1^{er} mai 2002, cette électricité a été vendue au prix du marché, lequel a été généralement inférieur au prix coûtant. Avant l'ouverture du marché, l'électricité achetée auprès des PPÉ a été revendue au prix coûtant au réseau géré par OPG.

Au cours de l'exercice, la SFIÉO a acheté 786 millions de dollars d'électricité (815 millions de dollars au 31 mars 2002). Le 18 avril 2002, le contrat de gestion des contrats des PPÉ conclu entre Enron et la SFIÉO a été confié à UBS Warburg Energy (Canada) Ltd. Les honoraires annuels comprennent une tranche fixe d'environ 750 000 \$ et une tranche variable fondée sur le fait de réduire au minimum les pertes sur la vente de l'électricité produite par les PPÉ, qui a totalisé 10 millions de dollars (montant nul en 2002).

Le passif au titre des PPÉ est évalué à 4 286 millions de dollars selon la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (VAFT) depuis que la SFIÉO a remplacé Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999. Avec l'ouverture du marché de l'électricité au cours du présent exercice, le modèle de la VAFT a été mis à jour au 31 mars 2003, de sorte que le passif estimatif a été ramené de 4 286 à 3 745 millions. Ce changement sera amorti sur dix ans. En outre, chaque année, l'intérêt calculé au taux de la VAFT est ajouté au passif et le montant estimatif de la perte en cours d'exercice du modèle de la VAFT est déduit du passif, comme l'indique le tableau ci après :

État du passif au titre des PPÉ
(en millions de dollars)

Passif au titre des PPÉ au 31 mars 2002		4,286 \$
Frais d'intérêt pour l'exercice		253
Moins la perte estimative en cours d'exercice		(372)
Réévaluation au 31 mars 2003		(422)
Total partiel		3 745
Plus : Frais de réévaluation non amortis		
Réévaluation brute	422	
Amortissement cumulé	(42)	380
		4 125 \$

Les prêts aux PPÉ ont diminué d'un montant net de 83 millions de dollars pendant l'exercice pour atteindre 174 millions de dollars au 31 mars 2003 (257 millions de dollars au 31 mars 2002), principalement en raison des remboursements de principal.

11. Passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire

En tant que personne morale ayant remplacé Ontario Hydro, la SFIÉO a pris en charge un passif de 2 378 millions de dollars lié aux montants engagés avant le 1^{er} avril 1999 pour la gestion des déchets nucléaires et la restauration des lieux. En mars 2002, la Province et OPG ont conclu l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA) afin de mettre sur pied, de financer et de gérer des fonds distincts pour disposer des sommes nécessaires au règlement des frais de gestion des déchets nucléaires et à la cessation de l'exploitation des centrales. Le passif sera imputé au fonds d'intendance de la cessation de l'exploitation des centrales, qui doit être établi plus tard en 2003.

Le conseil d'administration de la SFIÉO a approuvé le financement du fonds d'intendance pour les quatre prochaines années, réglant ainsi le passif découlant du financement de la production d'énergie nucléaire. La SFIÉO constatait ce passif en date du 1^{er} avril 1999 et accumulait depuis lors des intérêts au taux estimatif de 5,75 % par année. Au 31 mars 2003, le passif au titre des intérêts a été inclus dans le passif de 2 974 millions de dollars (2 812 millions au 31 mars 2002). Le calcul du taux d'intérêt continue de faire l'objet de négociations entre les parties, mais la question devrait être réglée plus tard en 2003 et ne devrait pas avoir une incidence importante sur le solde du passif.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE L'INDUSTRIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO

12. Passif non provisionné

Le passif non provisionné à l'ouverture de 19,4 milliards de dollars au 1^{er} avril 1999 comprenait un passif de 38,1 milliards hérité d'Ontario Hydro, moins la valeur des actifs transférés à la SFIÉO le 1^{er} avril 1999, dont 17,2 milliards en effets à recevoir et 1,5 milliard en prêts non remboursés et autres actifs. On a adopté un plan à long terme pour rembourser les dettes de la SFIÉO au sein même du secteur de l'électricité. Ce plan est fondé sur les flux de trésorerie provenant des sources suivantes au **1^{er} avril 1999** :

des **effets à recevoir** de la Province (8,9 milliards de dollars), d'OPG (3,4 milliards de dollars), de Hydro One (4,8 milliards de dollars) et de la SIGMÉ (0,1 milliard de dollars), soit 17,2 milliards au total, suivant le transfert des actifs aux sociétés remplaçantes;

des **paiements en remplacement d'impôts** sur les bénéfices, d'impôts fonciers et d'impôts sur le capital faits par OPG, Hydro One et les SMÉ;

une **redevance de liquidation de la dette** à verser par les abonnés en fonction de leur consommation d'électricité;

un **revenu réservé au secteur de l'électricité**. L'excédent des bénéfices nets combinés d'OPG et de Hydro One sur le coût de financement de l'investissement de la Province dans ses filiales de l'industrie de l'électricité sera réservé au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Aux termes du plan à long terme, on estime que les obligations de la SFIÉO seront sans doute éteintes en 2012.

13. Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité

Le 11 novembre 2002, la Province a dévoilé un programme conçu pour fournir de l'électricité aux consommateurs désignés et à faible volume au tarif fixe de 4,3 cents le kWh au moins jusqu'en 2006, et ce, rétroactivement au 1^{er} mai 2002. Les fournisseurs d'électricité continuent de toucher le prix du marché libre fixé sur le marché de la SIGMÉ. Le programme est administré par le biais du Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité, que gère la SFIÉO.

Au cours des périodes pendant lesquelles le prix moyen de l'électricité est supérieur au tarif fixe de 4,3 cents le kWh, l'écart est comblé par le Fonds. Inversement, ce dernier recevra des crédits au cours des périodes pendant lesquelles le prix moyen de l'électricité sera inférieur au tarif fixe de 4,3 cents le kWh. Les débours du Fonds, qui ont atteint 1 461 millions de dollars au cours de l'année, ont été amputés d'une partie du remboursement versé par OPG aux termes de l'Entente sur l'atténuation de l'emprise sur le marché (796 millions), ce qui laisse un coût net pour la SFIÉO de 665 millions.

14. Éventualités et garanties

La SFIÉO est partie prenante dans diverses poursuites judiciaires découlant de la conduite normale des affaires, dont certaines concernent l'ancienne Ontario Hydro avant la création de la SFIÉO le 1^{er} avril 1999. Aux termes de la restructuration d'Ontario Hydro le 1^{er} avril 1999, chaque société absorbante (OPG, Hydro One, OSIE et SIGMÉ, et leurs filiales respectives) doit prendre en charge les obligations liées aux activités de l'ancienne Ontario Hydro qui lui ont été transférées. Si ces obligations restent à la charge de la SFIÉO, la société absorbante est également tenue d'indemniser cette dernière. En ce qui concerne les poursuites judiciaires touchant les activités d'Ontario Hydro conservées par la SFIÉO, il est impossible de déterminer le résultat et le nombre de règlements de ces poursuites pour le moment. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers à leur endroit. Il sera tenu compte de ces règlements, le cas échéant, dans la période au cours de laquelle ils ont lieu.

Sous réserve de franchises de 10 et de 20 millions de dollars respectivement, la SFIÉO a convenu d'indemniser Hydro One et OPG en cas d'opposition à la propriété d'un actif, d'un droit ou d'une chose ayant fait l'objet d'un transfert aux sociétés ou devant faire l'objet d'un transfert en date du 1^{er} avril 1999, en cas d'inexécution d'un ordre de transfert d'un actif, d'un droit ou d'une chose et à l'égard des paiements, encaissements ou autres opérations concernant un compte de capital d'Ontario Hydro, y compris certains litiges connexes. La Province a accepté de prendre en charge tout passif éventuel découlant de ces indemnisations.

La SFIÉO a un passif éventuel au titre des garanties accordées à des tiers ayant fourni du financement à long terme à certains producteurs privés d'électricité relativement aux contrats d'achat d'électricité décrits à la note 10. Ces garanties totalisaient environ 113 millions de dollars au 31 mars 2003 (124 millions de dollars en 2002).

Société immobilière de l'Ontario

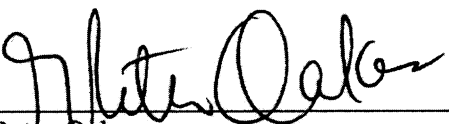
Responsabilité en matière de communication de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société immobilière de l'Ontario ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada; c'est à la direction qu'en revient la responsabilité. La préparation d'états financiers exige le recours à des prévisions fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque les opérations ayant un impact sur la période comptable actuelle ne peuvent être finalisées avec certitude qu'à une date postérieure. Les états financiers ont été élaborés adéquatement en respectant le seuil d'importance relative et à la lumière des renseignements disponibles au 10 juin 2003.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes. La direction possède un système de contrôles internes conçu pour fournir une certitude raisonnable que des renseignements financiers fiables seront disponibles en temps utile. Ce système comprend des politiques et des procédures formelles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs et une séparation de tâches adéquates. Une fonction de vérification interne, gérée par le Secrétariat du Conseil de gestion, permet d'évaluer régulièrement et de manière indépendante l'efficacité des contrôles internes et de rendre compte des résultats à la direction et au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le vérificateur provincial. Le vérificateur provincial a pour responsabilité de déterminer si, selon lui, les états financiers sont présentés avec fidélité, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur, qui apparaît à la page suivante, expose la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur.

Au nom de la direction,


Peter Oakes

Directeur financier et trésorier
Le 10 juin 2003

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À la Société immobilière de l'Ontario,
au président du Conseil de gestion du gouvernement
et au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société immobilière de l'Ontario au 31 mars 2003 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Toronto (Ontario)
Le 10 juin 2003

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

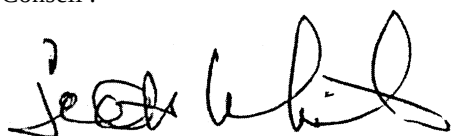
BILAN

Au 31 mars	2003	2002
ÉLÉMENTS D'ACTIF		
ACTIFS À COURT TERME		
Encaisse	15 409	\$ 13 101 \$
Frais payés d'avance	443	690
Comptes débiteurs	13 711	8 593
Recouvrements du Secrétariat du Conseil de gestion pour les années postérieures (note 2)	2 000	2 500
	31 563	24 884
Immobilisations (note 3)	1 967	756
	33 530	\$ 25 640 \$
PASSIF ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes créditeurs et charges à payer	9 390	\$ 5 985 \$
Provision pour indemnités de départ (note 2)	2 000	2 500
Tranche des obligations de location-acquisition exigible à court terme (note 4b)	461	192
	11 851	8 677
Obligations de location-acquisition (note 4b)	430	93
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	21 249	16 870
	33 530	\$ 25 640 \$

Réserve pour éventualités (note 5)
 Se reporter aux Notes accompagnant les états financiers

Au nom du Conseil :

Président :



Directeur :



SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercice se terminant le 31 mars	2003	2002
RECETTES		
Frais de gestion (note 6)	30 431	\$ 25 692 \$
Remboursement des dépenses (au lieu des honoraires) (note 6)	12 938	12 918
Coûts directs récupérables (note 6)	5 508	4 339
Intérêt bancaire et autre revenus	414	399
	49 291	\$ 43 348 \$
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	26 773	\$ 20 182 \$
Dépenses de fonctionnement directes	15 708	10 293
Amortissement	1 352	739
Frais d'administration (note 6)	1 042	1 710
Intérêt versé sur les obligations de location-acquisition	34	20
Pertes sur aliénation d'immobilisations	3	-
	44 912	\$ 32 944 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT LES INDEMNITÉS DE DÉPART	4 379	10 404
Provision pour indemnités de départ (note 2)	(900)	935
Recouvrement du Secrétariat du Conseil de gestion pour les années postérieures (note 2)	900	(935)
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	4 379	\$ 10 404 \$
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, DÉBUT DE L'EXERCICE	16 870	6 466
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, FIN DE L'EXERCICE	21 249	\$ 16 870 \$

Se reporter aux notes accompagnant les états financiers.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice se terminant le 31 mars	2003	2002
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT :		
Excédent des revenus sur les dépenses	4 379	\$ 10 404 \$
Redressement pour :		
Amortissement	1 352	739
Perte sur aliénation d'immobilisations	3	-
Provision pour indemnités de départ	900	(935)
Recouvrement du Secrétariat du Conseil de gestion pour les années postérieures (note 2)	(900)	935
	5 734	11 143
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie		
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs	(5 118)	2 404
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	247	(666)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	3 405	(2 204)
	4 268	10 677
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT :		
Achat d'immobilisations (note 3)	(1 423)	(788)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT :		
Indemnités de départ versées au cours de l'exercice (note 2)	(1 400)	(6 000)
Recouvrement des indemnités de départ du Secrétariat du Conseil de gestion au cours de l'exercice (note 2)	1 400	6 000
Remboursement des obligations de location-acquisition	(537)	(235)
	(537)	(235)
Augmentation nette de l'encaisse	2 308	9 654
Encaisse, début de l'exercice	13 101	3 447
Encaisse, fin de l'exercice	15 409	\$ 13 101 \$

Se reporter aux notes accompagnant les états financiers

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice se terminant le 31 mars 2003

NATURE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

La Société immobilière de l'Ontario (la Société) a été mise sur pied en vertu de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, à titre de société de la Couronne de la province de l'Ontario (la Province).

La Société offre des services de gestion de projets et de gestion immobilière aux ministères et aux organismes du gouvernement ontarien qui détiennent des éléments d'actif ou qui ont besoin des services immobiliers de la Société. La Société gère une superficie louable de 51,9 millions de pieds carrés dont 43,7 millions appartiennent à la Province et 8,2 millions sont loués du secteur privé, à différents endroits dans la Province. La Société ne détient pas le titre des terrains et des édifices gérés. Par conséquent, les terrains et les édifices ne sont pas inclus dans les présents états financiers. Selon les directives du ministre des Finances, tous les fonds excédentaires seront versés au Trésor de la province de l'Ontario. Dans la détermination du montant payable, le cas échéant, le ministre des Finances s'assurera que le paiement ne nuira pas à la capacité de la Société à s'acquitter de ses dettes, à respecter ses obligations quand elles arrivent à échéance et à honorer ses engagements contractuels.

À titre de société de la Couronne et d'organisme de services de la Province, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Voici les principales conventions comptables que l'on a respectées dans le cadre de la préparation des présents états financiers :

a) Le recours aux prévisions

Pour préparer des états financiers qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit faire des prévisions et des hypothèses relativement aux recettes et aux dépenses ayant un impact sur les éléments d'actif, de passif et les sommes connexes déclarés en date des états financiers. Les montants actuels peuvent différer de ces prévisions.

b) Immobilisations

Les immobilisations d'une valeur de plus de mille dollars dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année en cours sont capitalisées selon le coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant, sur la durée de leur vie utile, comme indiqué ci-dessous :

Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Logiciels adaptés	5 ans
Mobilier et agencements	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

c) Régimes de prestations aux employés

Jusqu'au 29 novembre 2001, la Société fournissait des prestations de retraite à ses employés classifiés à temps plein, en participant à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, à savoir des caisses de retraite interentreprises à prestations déterminées.

Selon les modifications apportées à la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement*, qui sont entrées en vigueur le 30 novembre 2001, les employés de la Société ne font plus partie de la fonction publique de l'Ontario. Les employés ayant participé à la Caisse de retraite des fonctionnaires ou à la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ont continué à contribuer à la Caisse de retraite des fonctionnaires après le 30 novembre 2001. Ce régime est justifié à titre de régime à cotisations déterminées puisque la Société ne possède pas suffisamment de renseignements pour mettre en application les principes comptables des régimes à prestations déterminées.

Les employés permanents à temps plein, embauchés après le 29 novembre 2001, participent à un régime de retraite et d'épargne à cotisations déterminées, administré par un tiers administrateur. La Société et l'employé versent le même montant à ce régime.

Les charges de retraite représentent les sommes que la Société a versées aux divers régimes, au cours de l'exercice.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

2. INDEMNITÉS DE DÉPART

La provision pour indemnités de départ couvre les indemnités de départ du personnel associées à la réorganisation de la Société et à la sous-traitance de ses installations et de ses services de gestion immobilière. Ces indemnités de départ sont financées par le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG). Les changements apportés à la provision pour indemnités de départ sont les suivants :

31 mars	2003	2002
Provision pour indemnités de départ, début de l'exercice	2 500 \$	9 435 \$
Réduction de la provision	900	(935)
Indemnités de départ versées	(1 400)	(6 000)
Provision pour indemnités de départ, fin de l'exercice	2 000 \$	2 500 \$

3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

31 mars	2003		2002	
	Coût	Amortisse- ment cumulé	Valeur comp- table nette	Valeur comptable nette
Matériel et logiciels informatiques	1 852 \$	1 531 \$	321 \$	262 \$
Matériel et logiciels informatiques en location-acquisition	1 552	699	853	230
Logiciels adaptés	832	166	666	-
Mobilier et agencements	50	17	33	-
Améliorations locatives	716	622	94	264
	5 002 \$	3 035 \$	1 967 \$	756 \$

Le coût total des immobilisations pour l'exercice terminé le 31 mars 2003 s'élève à 2566 \$ (1 060 \$ en 2002), dont 1 143 \$ (272 \$ en 2002) au chapitre de la location-acquisition. La Société a versé 1 423 \$ (788 \$ en 2002) en espèces pour l'acquisition des immobilisations.

Certaines immobilisations ne font pas partie des états financiers puisque le SCG les a offertes gratuitement à la Société.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

4. ENGAGEMENTS DE LOCATION

a) Location-exploitation

Les contrats de location-exploitation sont imputés à l'exercice conformément aux modalités des ententes de location. Selon les modalités des contrats de location-exploitation relatifs aux espaces (qui stipulent que les ministères et organismes gouvernementaux paient pour l'espace qu'ils occupent et qui expireront tous le 31 mars 2004), aux véhicules et à l'équipement de bureau du gouvernement, la Société doit verser les frais de location suivants :

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

2004	1 425 \$
2005	75
2006	36
2007	13
2008	13
	1 562
	\$

b) Location-acquisition

La Société loue une partie de son équipement informatique et de ses véhicules. Les contrats de location qui représentent l'acquisition d'un élément d'actif et la création d'une dette sont enregistrés comme des achats d'éléments d'actif et la dette connexe est comprise dans les « obligations de location-acquisition ».

Le tableau suivant est un calendrier des montants minimaux de frais de location que la Société devra verser dans le cadre des contrats de location-acquisition qui prendront fin le 31 mars 2006. Le solde des obligations de location-acquisition y est également inclus.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars

2004	461 \$
2005	367
2006	159
Total minimal des frais de location	987
Moins : montant de l'intérêt de 6,85 %	96
Solde de l'obligation	891
Moins : portion actuelle	461
Portion à long terme	430

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

5. RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

La Société agit en qualité d'agent du gouvernement de l'Ontario. À ce titre, la Société est en droit d'être dédommée pour toutes les dépenses engagées en bonne et due forme dans l'exercice de son pouvoir exprès au nom du gouvernement ontarien.

6. OPÉRATIONS ENTRE PERSONNES APPARENTÉES

En plus de la trésorerie inscrite au bilan, la Société détient plusieurs autres comptes de résultats et un compte de réserve. Les fonds dans ces comptes sont détenus en fiducie et sont administrés au nom du SCG. Ils se rapportent directement à l'exploitation des propriétés appartenant au SCG et louées par celui-ci ainsi qu'aux services offerts aux autres ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario. Au 31 mars 2003, les soldes en caisse de l'ensemble des comptes de résultats et du compte de réserve se chiffraient à 84 496 \$ (23 210 \$ en 2002) et 62 700 \$ (119 551 \$ en 2002) respectivement.

Les comptes débiteurs comprennent 13 626 \$ (7 898 \$ en 2002) provenant du SCG et d'autres ministères.

Les frais d'administration comprennent : la comptabilité, les ressources humaines, la vérification, le traitement de l'information et des données, et les services de communication achetés du SCG.

Le coût des indemnités après-retraite non liées à une pension a été assumé par le SCG. Par conséquent, ces indemnités ne sont pas comprises dans l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

La Société dépend de la Province, sur le plan économique, puisque toutes les sommes versées par la Province pour la prestation de services sont sous le contrôle du ministre / président du Conseil de gestion du gouvernement.

Les sources de revenu de la Société sont les suivantes :

a) Frais de gestion

Il s'agit des frais, établis en fonction du marché, imputés pour des services de gestion des installations et de l'actif et de gestion de projets concernant les éléments d'actif appartenant au SCG.

b) Remboursement des dépenses (au lieu des honoraires)

En attendant la mise en œuvre de la tarification intégrale et la fin de la transition, les frais généraux engagés par la Société (baux négociés par des tiers, services financiers et juridiques, services de

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)
(en milliers de dollars)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

négociation, de vérification, de relations internes, de communications et de ressources humaines) sont financés par le SCG à titre d'affectation annuelle tout comme les coûts d'administration liés à la vente et à l'achat de propriétés au nom des ministères et les indemnités de départ des employés occasionnées par la transition et la mise en œuvre de nouvelles mesures de prestation des services.

c) Coûts directs récupérables

Dans les régions du Nord et de l'Est, le personnel de la Société coordonne et fournit des services directs d'exploitation et d'entretien des immeubles à l'appui du portefeuille. Les coûts connexes sont recouvrables auprès du SCG et financés à partir des loyers payés au titre de l'exploitation et de l'entretien en vertu des baux.

7. CAISSES DE RETRAITE

Les contributions obligatoires de la Société aux caisses de retraite (voir note 1c) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2003 se chiffrent à 951 \$ (675 \$ en 2002) et sont comprises dans le volet des salaires et des avantages sociaux de l'État des résultats et des bénéfices non répartis.

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des charges à payer se chiffrent très près de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

9. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains des chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre compatibles avec la présentation des chiffres de l'exercice en cours.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE L'ONTARIO
(Société de la Couronne de l'Ontario)

NOTES ACCOMPAGNANT LES ÉTATS FINANCIERS

10. DIVULGATION DES TRAITEMENTS

La *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* exige la divulgation des traitements des employés du secteur public de l'Ontario qui touchent un salaire annuel de plus de 100 000 \$. Le tableau suivant fait donc état des salaires qu'ont touchés les employés concernés de la Société, pour l'année civile 2002.

Nom	Poste	Salaire	Avantages imposables
Brown, Douglas J.	Vice-président régional (région de l'Est)	122 273 \$	616 \$
Budd, Robert	V-p, Vice-président régional (Ventes)	132 499	342
Contestabile, John	Vice-président, Examen des biens	139 650	360
Cursio, John G. P.	Chef, Serv. relatifs aux proj. et à la constr.	111 890	288
Farrugia, Marylee	V-p directrice et avocate générale	201 079	14 716
Gregory, Linda	Vice-présidente, contrôlease	158 983	688
Hankinson, James	V-p, promotion des projets spéciaux	108 531	0
Hard, William G. T.	Vice-président, Planification financière	120 974	305
Labelle, Hubert	Vice-président régional (région du Nord)	129 179	333
Lambie, Tobin	V-p principal, Aff. internes et rel. publ.	146 797	11 955
Leroux, Peter	V-p directeur, Gestion des installations	224 388	17 059
Massiah, Erwin	Vice-président régional (RGT)	140 896	365
Mazzotta, Angela	V-p, Services de soutien aux installations	134 980	347
McCreery, William	Chef de projet principal	110 733	297
Miele, Tony	Président-directeur général	227 504	15 005
Neally, Robert	Chef de projet principal	109 145	294
Noel, Richard	Chef de projet principal (chef d'équipe)	102 516	275
Oakes, G. Peter	Directeur financier et trésorier	129 069	14 633
Plamondon, Daniel	Vice-président, Gestion des projets	135 430	350
Robinson, Lori	Vice-présidente, Planification des biens	129 179	333
Searchfield, Bradley	Vice-président directeur, Division de la gestion immobilière et des ventes	224 388	16 614
Storozuk, James	V-p, Technologie de l'information	131 057	640
Toh, Yee Seng	Chef de projet, unité de vérific. judiciaire	100 124	0
Van Vliet, John	Vice-président régional (région du S.-O.)	129 179	333
Watkins, Reg	Chef de projet principal	110 235	297

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ**RAPPORT DE LA DIRECTION****Responsabilité de la direction en matière d'information financière**

La direction assume la responsabilité des états financiers ci-joints de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité, qui ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables suivies par la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité sont décrites à la note 2 afférente aux états financiers. Pour dresser des états financiers, il est nécessaire d'utiliser des estimations reposant sur le jugement de la direction, surtout lorsque des opérations qui touchent la période comptable ne peuvent être finalisées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été dressés en fonction de limites raisonnables en matière d'importance relative et à partir de l'information disponible au 28 janvier 2003.

La direction maintient un système de contrôles internes visant à assurer, dans une mesure raisonnable, la protection des éléments d'actif et la disponibilité d'une information fiable en temps opportun. Ce système comprend des principes et méthodes bien établis ainsi qu'une structure organisationnelle prévoyant la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités.

Ces états financiers ont été vérifiés par PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs externes nommés par le conseil d'administration. La responsabilité des vérificateurs externes consiste à exprimer une opinion quant à la présentation fidèle des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le rapport des vérificateurs qui suit décrit l'étendue de leur vérification et fait état de leur opinion.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

Au nom de la direction,

Le président et chef de la direction,

Le vice-président, Finances, chef des finances et trésorerie,



Dave Goulding



Gary Sherkey

Toronto, Canada
Le 28 janvier 2003

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil d'administration de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (la « SIGME »)

Nous avons vérifié le bilan de la SIGME au 31 décembre 2002 ainsi que les états des résultats et du surplus accumulé et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SIGME. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la SIGME au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Le 28 janvier 2003

RÉSULTATS ET SURPLUS ACCUMULÉ

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Exercice terminé le 31 décembre 2002	Exercice terminé le 31 décembre 2001
PRODUITS (note 2 (b))		
Produits liés aux réseaux	146 650 \$	120 300 \$
Autres produits	2 734	938
Services auxiliaires, aide financière pour les régions rurales et subventions pour les régions éloignées	83 436	250 104
TOTAL DES PRODUITS	232 820 \$	371 342 \$
CHARGES		
Coûts des services auxiliaires, aide financière pour les régions rurales et subventions pour les régions éloignées	83 436	250 104
Main-d'œuvre	51 071	43 075
Frais de transition	1 901	6 956
Services et soutien informatique	11 038	14 044
Télécommunications	7 430	7 631
Autres frais	11 129	10 817
Amortissement	46 216	25 982
TOTAL DES CHARGES	212 221 \$	358 609 \$
Bénéfice avant intérêts	20 599	12 733
Intérêts créditeurs	2 737	3 072
Intérêts débiteurs	(22 225)	(14 757)
BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE	1 111	1 048
SURPLUS ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	9 604	8 556
SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	10 715 \$	9 604 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

BILAN

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	Au 31 décembre 2002	Au 31 décembre 2001
ACTIF		
Actif à court terme		
Espèces et quasi-espèces	47 818 \$	116 109 \$
Sommes à payer en vertu de la convention de transition pour la répartition des produits	-	33 468
Placements à court terme	65 158	-
Charges payées d'avance et comptes débiteurs	18 174	6 175
	131 150	155 752
Immobilisations (note 3)		
Immobilisations en service	237 001	251 072
Travaux en cours	14 243	6 689
	251 244	257 761
Autres éléments d'actif		
Charges de retraite payées d'avance (note 6)	24 447	24 103
	24 447	24 103
TOTAL DE L'ACTIF	406 841 \$	437 616 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	15 775 \$	49 421 \$
Intérêts courus	3 749	3 702
Partie à court terme de la dette à long terme (note 5)	275 000	-
	294 524	53 123
Dette à long terme (note 5)	78 200	353 200
Obligation au titre des avantages complémentaires de retraite futurs (note 6)	23 402	21 689
TOTAL DU PASSIF	396 126	428 012
SURPLUS ACCUMULÉ	10 715	9 604
TOTAL DU PASSIF ET DU SURPLUS ACCUMULÉ	406 841 \$	437 616 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



James C. Baillie



Barry E. Chuddy

FLUX DE TRÉSORERIE*(en milliers de dollars canadiens)*Exercice terminé le
31 décembre 2002Exercice terminé le
31 décembre 2001**ACTIVITÉS D'EXPLOITATION**

Bénéfice net de l'exercice	1 111 \$	1 048 \$
Ajustements au titre des éléments hors caisse		
Amortissement	46 216	25 982
Augmentation des charges de retraite payées d'avance	(344)	(2 780)
Augmentation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite futurs	1 713	2 556
	48 696 \$	26 806 \$
Variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation		
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et charges à payer	(3 406)	3 130
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance et comptes débiteurs	(11 999)	1 018
Augmentation (diminution) des sommes à payer en vertu de la convention de transition pour la répartition des produits	12 626	(4 316)
	(2 779)	(168)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	45 917 \$	26 638 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Achat de placements temporaires, montant net	(65 158)	-
Nouvelles immobilisations	(49 050)	(57 817)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(114 208) \$	(57 817) \$

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Émission de titres d'emprunt à long terme	-	41 666
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	41 666

VARIATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	(68 291)	10 487
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	116 109	105 622
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	47 818 \$	116 109 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

Information supplémentaire : (en milliers de dollars canadiens)

Intérêts payés	23 291 \$	21 454 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (la SIGME) est un organisme sans but lucratif et non assujéti à l'impôt sur le revenu qui a été créé le 1^{er} avril 1999 en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. Conformément à la *Loi sur l'électricité*, la SIGME exerce ses activités aux termes d'un permis d'exploitation délivré par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Les objectifs de la SIGME, tels que décrits dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*, sont les suivants :

- exercer les pouvoirs et fonctions attribués à la SIGME en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, des règles du marché et de son permis;
- conclure avec les transporteurs des accords lui donnant le pouvoir de diriger les activités de leurs réseaux de transport;
- diriger les activités et maintenir la fiabilité du réseau dirigé par la SIGME de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 1998 sur l'électricité*;
- créer et faire fonctionner les marchés administrés par la SIGME de manière à promouvoir les objectifs de la *Loi de 1998 sur l'électricité*;
- recueillir des renseignements sur les besoins actuels et futurs d'électricité en Ontario et sur la capacité du réseau d'électricité intégré d'y répondre, et fournir ces renseignements au public;
- participer à l'établissement, par tout organisme de normalisation, de normes et de critères de fiabilité pour les réseaux de transport;
- travailler avec les autorités responsables de l'extérieur de l'Ontario pour coordonner les activités de la SIGME avec les leurs.

Le secteur des services publics d'électricité en Amérique du Nord a entamé un processus visant à remplacer le cadre monopolistique en termes de production d'énergie par un marché concurrentiel. Le 30 octobre 1998, le gouvernement de l'Ontario a promulgué la *Loi de 1998 sur la concurrence dans le secteur de l'énergie* dans le but de restructurer les activités exercées par Ontario Hydro et d'ouvrir la voie à la concurrence. Le 1^{er} mai 2002, le gouvernement de l'Ontario a ouvert le marché concurrentiel de l'électricité.

Le 9 décembre 2002, le gouvernement a adopté le projet de loi 210, la *Loi de 2002 sur l'approvisionnement en électricité* qui, entre autres, vise à geler le prix de l'électricité pour une tranche du marché concurrentiel, plus particulièrement la clientèle désignée et la clientèle dont la consommation est moins élevée, jusqu'au 1^{er} mai 2006. Les signaux de prix pour le prix de vente d'énergie au détail continuent à être fixés sur le marché et les méthodes et systèmes sont les mêmes que ceux utilisés avant le projet de loi 210. En outre, les clients actuels qui ne sont pas des clients désignés ou des clients dont le taux de consommation est moins élevé continuent de payer selon les prix du marché qui sont les mêmes que ceux fixés avant le projet de loi 210.

La *Loi sur l'électricité*, plus particulièrement l'article 19 exige que la SIGME soumette annuellement à la Commission de l'énergie de l'Ontario pour fins d'examen ses dépenses proposées, ses exigences en matière de produits et les frais qu'elle envisage imputer pour l'exercice à venir. Le projet de loi 210 vise à amender l'article 19 afin que la présentation soit uniquement faite à la suite de l'approbation du ministre de l'Énergie et que les frais approuvés pour l'exercice de 2002 s'appliquent pour l'exercice de 2003. Comme le stipule la *Loi de 1998 sur l'électricité*, la SIGME appliquera les surplus à la réalisation de ses objectifs. La SIGME s'attend de recouvrer tout déficit au moyen des frais futurs liés aux réseaux, sous réserve de l'approbation de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Mode de présentation des états financiers

Les états financiers ci-joints ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Constatation des produits

Conformément à une convention conclue entre la SIGME et les autres entités remplaçantes d'Ontario Hydro, la SIGME a touché des produits liés aux réseaux et des produits liés aux services auxiliaires pendant la période jusqu'à l'ouverture du marché le 1^{er} mai 2002. Ces produits ont été approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario et ont été considérés comme ayant été réalisés selon les conditions de la convention.

Depuis l'ouverture des marchés administrés par la SIGME le 1^{er} mai 2002, les produits liés aux réseaux sont fondés sur des taux approuvés pour chaque mégawatt d'électricité retiré de la grille commandée de la SIGME. Les produits liés aux réseaux sont considérés comme étant un produit au même moment où l'électricité est retirée de la grille.

Depuis l'ouverture du marché, les opérations des services auxiliaires sont devenues celles des intervenants du marché plutôt que celle de la SIGME. Ces états financiers ne comprennent pas les opérations financières des intervenants du marché dans les marchés administrés par la SIGME.

c) Frais de transition et travaux en cours

La SIGME joue un rôle déterminant, conjointement avec de futurs intervenants du marché et d'autres parties intéressées, dans la mise sur pied du marché concurrentiel de la vente en gros de l'électricité en Ontario. À ce titre, la SIGME est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre des systèmes, y compris le matériel informatique et les logiciels, ainsi que des processus et méthodes nécessaires au fonctionnement d'un marché concurrentiel.

Les coûts liés à ce projet sont soit capitalisés dans les travaux en cours d'après les avantages futurs attendus, soit imputés aux résultats de l'exercice en tant que frais de transition. Les coûts capitalisés ont habituellement trait aux coûts liés aux installations fixes, au matériel informatique et aux logiciels nécessaires à l'exploitation du marché, et comprennent les sommes payées aux fournisseurs, à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants, une partie applicable des frais généraux ainsi qu'une partie des intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer le projet. Les frais reliés aux travaux en cours sont virés aux immobilisations en service lorsque le bien est jugé prêt à être mis en service. Les frais de transition se rapportent généralement à l'établissement des règles du marché, aux processus et méthodes utilisés à l'interne et sur le marché ainsi qu'à la formation et ils incluent les sommes payées à la main-d'œuvre interne et externe et aux consultants ainsi qu'une partie applicable des frais généraux.

d) Immobilisations en service

Les immobilisations sont capitalisées au coût, qui comprend les coûts des matières, de la main-d'œuvre et du soutien externe, les frais généraux et les intérêts applicables aux activités de construction d'immobilisations.

e) Amortissement

Le coût des immobilisations en service est amorti selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue.

La durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, mesurée en années à compter de la date à laquelle ils ont été transférés d'Ontario Hydro ou ont été acquis, s'établit comme suit :

Catégorie	Durée d'utilisation moyenne prévue
Installations	41
Acquisitions de données et systèmes informatiques	4
Systèmes de marché et applications	4 à 7
Infrastructures et autres éléments d'actif	4 à 10

Les gains et pertes à la vente d'immobilisations et les pertes découlant des mises hors service anticipées sont portés aux résultats à titre d'ajustements de la dotation à l'amortissement. Les frais d'enlèvement sont imputés à la charge d'amortissement à mesure qu'ils sont engagés.

La durée d'utilisation prévue des immobilisations et les principales hypothèses qui sous-tendent les estimations des frais d'enlèvement d'immobilisations font l'objet de révisions périodiques. L'incidence de la variation de la durée d'utilisation prévue des immobilisations est amortie sur une base prospective. La dernière révision a eu lieu au cours de l'exercice 2002.

f) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance à l'acquisition est de moins de 90 jours.

g) Placements temporaires

Les placements à court terme en titres du marché monétaire dont l'échéance à l'acquisition est de 90 jours ou plus sont classés à titre de placements temporaires et évalués au coût non amorti. Les primes et escomptes sont portés aux résultats selon la méthode du rendement constant sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance.

h) Prestations de retraite et avantages complémentaires de retraite

Les programmes d'avantages complémentaires de retraite de la SIGME comprennent des prestations de retraite, une assurance vie collective, une assurance maladie, une assurance invalidité de longue durée et des indemnités d'accident du travail.

La SIGME comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite ainsi que les frais y afférents, déduction faite de l'actif des régimes. L'actif des régimes de retraite est évalué comme suit : les actions sont évaluées à une valeur axée sur la valeur marchande, selon laquelle l'actif est calculé d'après la moyenne mobile sur cinq ans de la valeur marchande à la fin de l'exercice, et les titres à revenu fixe sont évalués à la valeur marchande. Des actuaires indépendants déterminent chaque année les charges et obligations découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite selon la méthode de répartition des prestations et les meilleures estimations de la direction d'après la date de mesure du 30 septembre.

Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite se composent du coût des services rendus au cours de l'exercice, des intérêts et ajustements résultant des modifications apportées aux régimes et aux hypothèses ainsi que des gains et pertes actuariels, qui sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des employés couverts. Les charges découlant des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont inscrites dans l'exercice au cours duquel l'employé rend les services en cause.

i) Juste valeur des instruments financiers

Les valeurs comptables figurant au bilan au titre des instruments financiers, qui se composent des éléments d'actif à court terme et des éléments de passif à court terme, se rapprochent de la juste valeur de ces éléments. La juste valeur de la dette à long terme n'est pas disponible.

j) Devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises figurant à la date des bilans sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date des bilans. Les gains et pertes de change découlant des opérations réglées en devises sont portés à l'état des résultats à la date des opérations.

k) Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants des produits et des charges et de l'actif et du passif ainsi que les informations à fournir sur les éventualités à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

3. IMMOBILISATIONS

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2002			Au 31 décembre 2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Immobilisations en service				
Installations	48 147	3 991	44 156	38 689
Acquisition de données et systèmes informatiques	26 515	26 515	0	7 017
Système de marché et applications	183 733	38 310	145 423	152 043
Infrastructure et autres éléments d'actif	67 189	19 767	47 422	53 323
	325 584	88 583	237 001	251 072
Travaux en cours	14 243	-	14 243	6 689
	339 827	88 583	251 244	257 761

Les intérêts capitalisés sur les travaux en cours en 2002 se sont établis à 960 331 \$ (5 591 124 \$ en 2001).

4. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2002	Au 31 décembre 2001
Convention de transition pour la répartition des produits	- \$	20 842 \$
Immobilisations en service	2 178	11 529
Exploitation	13 597	17 050
	15 775 \$	49 421 \$

5. DETTE À LONG TERME

(en milliers de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2002	Au 31 décembre 2001
Effets à payer	353 200 \$	353 200 \$
Moins la partie à court terme	(275 000)	-
	78 200 \$	353 200 \$
Effets à payer à :		
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO)	78 200	78 200
Province d'Ontario	275 000	275 000
	353 200 \$	353 200 \$

Effet à payer à la SFIÉO

L'effet à long terme à payer à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO) n'est pas garanti, porte intérêt au taux annuel de 7,9 % et est remboursable intégralement le 1^{er} mai 2009. L'intérêt court tous les jours et est remboursable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Effet à payer à la province d'Ontario

L'effet à long terme à payer à la province d'Ontario n'est pas garanti et porte intérêt au taux annuel de 6,24 %. L'intérêt court tous les jours et est remboursable à terme échu en deux versements semestriels égaux le 3 mai et le 3 novembre de chaque année. Le prêt est remboursable intégralement le 3 novembre 2003.

Aux termes de l'entente de prêt, la SIGME peut se voir accorder une prolongation du délai de remboursement si, le 27 octobre 2003 ou avant cette date, elle est incapable d'obtenir une cote de crédit ou si elle obtient une cote inférieure à un niveau déterminé. La date de remboursement sera alors reportée à la première des deux dates suivantes à survenir, soit le 31 mars 2005 ou six mois après l'obtention d'une cote de crédit ou une révision de celle-ci l'élevant au niveau requis. Durant la période de prolongation, l'emprunt portera intérêt à un taux égal au taux variable des acceptations bancaires majoré de 50 points de base.

Facilités de crédit

La SIGME a conclu, avec une banque canadienne, une convention de facilité de crédit engagée non garantie et renouvelable de 364 jours aux termes de laquelle la banque prêtera à la SIGME un montant maximal de 20 M\$. Aux 31 décembre 2002 et 2001, aucun montant n'avait été tiré de cette facilité de crédit. Les avances aux termes de cette facilité sont offertes en dollars canadiens sous forme de prêts portant intérêt au taux préférentiel ou aux taux des acceptations bancaires applicables. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 10 points de base ainsi qu'une commission d'acceptation annuelle de 30 points de base pour chaque acceptation bancaire acceptée par la banque.

De plus, la SIGME a conclu, avec un consortium bancaire, une convention de facilité de crédit engagée non garantie et renouvelable de 364 jours aux termes de laquelle le consortium prêtera à la SIGME un montant maximal de 100 M\$. Au 31 décembre 2002, aucun montant n'avait été tiré de cette facilité de crédit. Les avances aux termes de cette facilité sont offertes en dollars canadiens sous forme de prêts portant intérêt au taux préférentiel ou aux taux des acceptations bancaires applicables. Les tranches non utilisées de cette facilité de crédit font l'objet d'une commission annuelle d'engagement de 10 points de base ainsi qu'une commission d'acceptation annuelle de 30 points de base pour chaque acceptation bancaire acceptée par la banque. Cette facilité de crédit servira principalement à financer le manque à gagner découlant de montants à percevoir d'intervenants du marché relativement à des paiements à d'autres intervenants avant leur recouvrement en vertu des règles du marché.

De plus, la SIGME a conclu, avec un consortium bancaire, une convention de facilité de crédit engagée non garantie et renouvelable de 364 jours (le *régime de paiement différé*) aux termes de laquelle le consortium bancaire prêtera à la SIGME un montant maximal de 85 513 000 \$ pour le compte des intervenants du marché qui ont adhéré au régime de paiement différé. Au 31 décembre 2002, aucun montant n'avait été tiré de cette facilité de crédit qui a pris fin le 14 janvier 2003.

6. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La SIGME offre à ses employés actuels et employés à la retraite des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs, y compris une assurance vie collective, une assurance invalidité de longue durée et une assurance soins médicaux et soins dentaires collective.

Régimes de retraite

Du 1^{er} avril 1999 au 31 décembre 1999, la SIGME a cotisé au régime de retraite de la SFIÉO, régime de retraite contributif agréé à prestations déterminées auparavant connu sous le nom « Régime de retraite et d'assurance d'Ontario Hydro ». Le 1^{er} avril 1999, dans le cadre de la restructuration de l'industrie ontarienne de l'électricité, l'actif, le passif et une partie du surplus de la caisse de retraite de la SFIÉO ont été répartis théoriquement entre les entités remplaçantes d'Ontario Hydro.

Le régime de retraite de la SIGME (le « régime ») est entré en vigueur le 31 décembre 1999 et, le 1^{er} janvier 2000, il a pris en charge la part revenant à la SIGME du passif découlant du régime de retraite de la SFIÉO. Le régime a reçu l'actif du régime de retraite de la SFIÉO le 3 juillet 2001.

En plus d'offrir un régime de retraite agréé par capitalisation, la SIGME verse des prestations de retraite déterminées non agréées en vertu d'un régime non agréé sans capitalisation.

Autres avantages sociaux futurs

L'assurance vie collective, l'assurance invalidité de longue durée et l'assurance soins médicaux et soins dentaires collective sont offertes en vertu de régimes à prestations déterminées non agréés sans capitalisation.

Condensé de l'actif du régime et des obligations au titre des prestations constituées

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2002	Prestations de retraite 2001	Autres avantages 2002	Autres avantages 2001
Obligations au titre des prestations constituées	234 967 \$	193 401 \$	28 876 \$	25 863 \$
Juste valeur de l'actif du régime	203 693	216 499	-	-
Capitalisation du régime	(31 274)	23 098	(28 876)	(25 863)
Coût des prestations (constituées) payées d'avance constaté dans les bilans	24 447 \$	24 103 \$	(23 402) \$	(21 689) \$

Condensé des principales hypothèses utilisées dans le calcul du coût des prestations et des obligations

	Prestations de retraite 2002	Prestations de retraite 2001	Autres avantages 2002	Autres avantages 2001
Taux d'actualisation	6,6 % - 7,25 %	7,0 % - 7,25 %	6,6 % - 7,25 %	7,0 % - 7,25 %
Rendement prévu de l'actif du régime	7,25 %	7,25 %	-	-
Taux d'augmentation salariale	3,5 %	3,5 %	3,5 %	3,5 %
Taux d'augmentation des prestations	3,0 %	2,5 % - 3,0 %	-	-
Durée moyenne du reste de la carrière active des employés	12 ans	12 ans	12 ans	12 ans

Il est supposé que les frais d'hospitalisation et le coût des médicaments augmenteront de 8 % en 2003, de 7 % en 2004, de 6 % en 2005 et de 5 % par année par la suite. Il est supposé que les frais dentaires grimperont de 5 % par année.

Condensé du coût des prestations et des cotisations au régime

(en milliers de dollars canadiens)	Prestations de retraite 2002	Prestations de retraite 2001	Autres avantages 2002	Autres avantages 2001
Coût des prestations (revenu)	(209)	(2 759)	2 639	2 604
Cotisations de l'employeur	39	14	890	749
Cotisations des participants au régime	1 654	1 422	-	-
Prestations versées	7 833	7 049	890	795

7. INFORMATION SECTORIELLE

La SIGME est une société unique engagée dans l'exploitation du marché de gros du réseau ontarien de production et de transport de l'électricité.

8. ENGAGEMENTS

Engagements en vertu de contrats de location-exploitation

Les obligations de la SIGME en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables pour les cinq prochains exercices sont les suivantes :

(en milliers de dollars canadiens)	\$
2003	1 851
2004	1 549
2005	893
2006	800
2007	841

Engagements de capital

Au 31 décembre 2002, la SIGME avait conclu des engagements de capitaux irrévocables de 7 710 000 \$.

9. CHIFFRES DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE

Certains chiffres dans les états financiers de l'exercice 2001 ont été reclassés selon la présentation des états financiers de l'exercice 2002.

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
ANDERSON	DAVID	Mgr, Quality Assurance & Development	\$154,761.59	\$635.20
ARMSTRONG	LOUIS	Engr/Officer - Telecom & Computer Ntwks	\$103,738.87	\$302.40
BABCOCK	TIM	Senior Operations Officer	\$115,683.70	\$478.68
BAKSI	JIM	Settlement Production Manager	\$152,820.52	\$623.88
BARGER	HERB	Operations Officer	\$109,291.68	\$446.04
BEAMER	DEREK	Corporate Policy Officer	\$104,769.06	\$393.12
BRINDLEY	STUART	Manager, Emergency Preparedness	\$171,247.77	\$814.80
BUCCIARELLI	FRANK	Section Head - IT&I	\$104,868.00	\$412.56
BURNS	STEPHEN	Sr. Engineer/Tch. Officer-Market Limits	\$105,467.38	\$449.28
BURRELL	CARL	Senior Regulatory Analyst	\$110,151.86	\$358.56
CAMPBELL	BRUCE	VP - Corporate & Legal Affairs	\$327,886.98	\$1,393.20
CAMPBELL	STEPHEN	Engineer/Officer - Database	\$104,883.78	\$360.36
CARSON	BILL	Manager - IT Operations	\$142,076.40	\$549.24
CHAN	KEN	Sr Engr/Tech Off - Mrkt Limits/Sys Cap	\$126,644.72	\$457.44
CHANDLER	HARRY	Director - Market Assmt & Compliance	\$206,080.98	\$939.60
CHARLAND	MARIO	Senior Operations Officer	\$125,784.18	\$449.28
CHIANG	ED	Section Head - IT&I	\$258,957.55	\$205.45
CHIU	WANG	Senior Engineer/Officer - Solutions	\$134,667.73	\$457.44
CHUNG	JO	Treasury Analyst	\$102,843.78	\$360.36
CHUNG	SIMON	Senior Engineer/Officer - Database	\$128,930.04	\$466.72
COOPER	STEVE	Senior Engineer/Technical Officer	\$115,312.42	\$518.64
CORNFIELD	BRIAN	Operations Officer	\$110,951.50	\$411.48
COWBOURNE	DEREK	Vice President - Market Services	\$328,640.64	\$1,510.08
DANG	NORM	Section Head - IT&I	\$102,726.00	\$474.84
DE SANTIS	ALBERTO	Engr/Tech. Officer-Wholesale Metering	\$101,579.82	\$447.12
DELOW	MALCOLM	Engineer/Officer - Solutions	\$124,973.29	\$408.24
DICKSON	PAT	Manager, Human Resources	\$145,231.59	\$519.75
DORAN	PAT	Section Head - Market Forecasts & Intgrn	\$130,782.04	\$565.04
DOVE	KEVIN	Communications Manager	\$206,855.51	\$293.22
DRENTH	JASON	Operations Officer	\$104,508.51	\$388.08
DREW	DENNIS	Senior Engineer/Technical Officer	\$112,945.18	\$423.84
FAHMY	GAMAL	Senior Engineer/Officer - Solutions	\$116,838.65	\$474.84
FAIRCHILD	JOHN	Senior Operations Officer	\$132,342.98	\$474.84
FALSETTI	RON	Senior Engineer / Technical Officer	\$117,802.58	\$453.30
FALVO	MICHAEL	Section Head - System Capability	\$118,695.85	\$695.62
FARRUGIA	ROGER	Senior Engineer/Technical Officer	\$102,337.40	\$427.38
FINDLAY	J. AL	Manager, Customer Relations	\$173,369.64	\$916.08
FINKBEINER	DARREN	Manager, Design Authority	\$117,494.82	\$434.04
FONG	CLEMENT	Section Head - IT&I	\$128,440.01	\$530.09
FREIRE	JOSEPH	Senior Engineer/Officer - Settlements	\$131,110.80	\$457.44
GATT	PAUL	Section Head - IT&I	\$110,203.20	\$522.90
GEMMILL	JEFF	Senior Operations Officer	\$116,747.38	\$345.60
GENOVESE	VITO	Senior Engineer/Technical Officer	\$113,843.94	\$358.56
GIBBONS	ROBERT	Manager - Long Term Forecasts & Assmts	\$150,980.37	\$797.28
GIKE	RUSSELL	Engineer/Officer - Shift Control	\$119,124.76	\$510.60
GILMORE	STEW	Engr/Tchncl Offcr - Mkt Frcts & Intgrn	\$105,953.08	\$424.77
GOOCH	STEVE	Senior Engineer/Officer - Solutions	\$126,964.49	\$439.08
GOULDING	DAVID	President & Chief Executive Officer	\$598,143.58	\$2,246.52
HARPER	HAROLD	Section Head - IT&I	\$105,582.69	\$464.64

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
HARRISON	CYNTHIA	Senior Engineer/Officer - Settlements	\$105,272.08	\$412.56
HAY	LAWRENCE	Superintendent - Operations	\$139,152.86	\$546.36
HENDERSON	PETE	Section Head - Consistent Set Management	\$139,011.76	\$609.35
HESS	TOM	Superintendent - Operations	\$160,616.17	\$525.96
HILL	WARREN	Market Relations Consultant	\$100,527.05	\$356.40
HINE	GREGORY	Sr Engr / Tech. Officer - Assessments	\$105,091.13	\$369.36
HOSICK	HOWARD	Senior Engineer / Technical Officer	\$113,625.46	\$498.24
HOY	DAVID	Senior Engineer/Officer - Systems	\$107,593.08	\$436.92
INDEWEY	RICK	Senior Operations Officer	\$143,975.08	\$480.00
INGMAN	NICHOLAS	Project Engineer - Planning & Delivery	\$112,000.14	\$390.96
ISBER	MIKE	Market Relations Consultant	\$106,398.11	\$339.12
ISLAM	HELAL	Engineer/Technical Officer	\$121,948.69	\$336.20
JOHNSON	LEN	Operations Officer	\$104,290.02	\$396.12
JONES	ROWAN	Supervisor - Wholesale Metering	\$106,493.69	\$410.40
JUTRAS	JAMES	Section Head - IT&I	\$116,100.28	\$428.88
KALINOVICH	MIKE	Human Resources Consultant	\$112,591.88	\$667.77
KALRA	NIKHILESH	Engineer/Officer - Database	\$110,923.51	\$365.04
KANDOLA	HARDEEP	Senior Engineer / Technical Officer	\$115,434.33	\$465.00
KAPTEYN	ROBERT	Asst Operations Officer	\$100,659.01	\$367.68
KATHURIA	RAJ	Market Information Analyst	\$128,619.51	\$448.50
KELBERT	JIM	Senior Analyst - Rule Amendment	\$109,767.30	\$457.44
KIM	JONG	Mrkt Opns Development Program Officer	\$124,124.00	\$378.84
KITCHEN	BRUCE	Senior Operations Officer	\$117,346.56	\$426.72
KLAHSEN	PETER	Engineer/Officer - Shift Control	\$120,593.89	\$488.04
KLINE	HEATHER	Supervisor - Mrkt Accounting & Reporting	\$103,960.54	\$403.92
KOT	JOHN	Senior Engineer/Officer - Systems	\$110,881.40	\$449.28
KOZLIK	KEN	Director - Client Support	\$212,282.16	\$845.64
LAD	DILIP	Engr/Officer - Telecom & Computer Ntwks	\$104,078.42	\$345.60
LAFOYIANNIS	PETER	Supervisor - Market Information Services	\$115,296.63	\$436.92
LAM	LISA	Sr Engr/Technical Officer - Settlements	\$127,393.33	\$459.60
LANGFORD	TIM	Operations Officer	\$106,780.48	\$295.92
LEE	DON	Director - Business Development	\$212,761.85	\$971.40
LEE	FRANK	Senior Engineer/Officer - Database	\$125,918.88	\$455.28
LEONARD	TED	Corporate Controller	\$147,928.21	\$797.28
LIMBRICK	WILLIAM	Vice President - IT&I	\$304,628.46	\$1,360.80
LINDENMAYR	ERIC	Engineer / Officer - Systems	\$123,124.77	\$423.84
LOCKE	BRUCE	Section Head - IT&I	\$129,639.32	\$451.44
LOUIE	CHAK	Senior Engineer / Technical Officer	\$111,788.66	\$459.36
LUBEK	JACK	Senior Analyst - Market Assessment	\$107,221.67	\$486.24
LYLE	ALEXANDER	Senior Engineer/Officer - Systems	\$110,992.28	\$408.48
LYN	TYRONE	Section Head - IT&I	\$138,441.53	\$469.80
MACKAY	BRUCE	Manager - Contracts & Agreements	\$155,854.88	\$351.00
MACKENZIE	JOHN	Supervisor - Market Rules	\$105,634.61	\$408.24
MAGUIRE	DANNY	Senior Operations Officer	\$129,001.01	\$449.28
MALIK	YASIN	Manager, Facilities & Asset Management	\$140,088.08	\$821.04
MALO	ADRIAN	Sr. Exchange Engineer / Officer	\$118,711.40	\$531.00
MARCUS	MICHEL	Engineer / Officer - Solutions	\$107,500.76	\$264.06
MARIA	GAMAL	Manager - Technical Integration	\$150,826.53	\$947.16
MARTIN	DAN	Senior Operations Officer	\$126,210.42	\$451.20
MARTIN	DAVID	Operations Officer	\$103,346.30	\$352.62

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
MARX	MICHAEL	Senior Operations Officer	\$119,118.48	\$479.58
MCCLOY	ROBERT	Engineer / Tech. Officer - Settlements	\$106,041.72	\$474.84
MCLELLAN	GARY	Superintendent - Operations	\$117,559.60	\$565.92
MCVEETY	MICHAEL	Senior Operations Officer	\$114,768.45	\$474.84
MEYER	GARRY	Senior Operations Officer	\$133,865.54	\$485.04
MILLER	ALLAN	Senior Engineer / Technical Officer	\$126,164.53	\$518.64
MISNER	BRAD	Section Head - IT&I	\$108,520.11	\$397.44
MONIZE	FRANCIS	Corporate Policy Officer	\$100,682.40	\$464.64
MORRIS	ELIZABETH	Manager, Market Relations	\$128,305.34	\$587.90
MURPHY	PAUL	Chief Operating Officer	\$323,106.35	\$1,008.48
MURRAY	ROSS	Operations Officer	\$100,900.87	\$369.36
MURRAY	YVONNE C	Manager, Audit	\$130,975.82	\$326.88
NEUMAN	ROGER	Senior Engineer / Technical Officer	\$110,053.05	\$421.68
NOBLE	KERRY	Mgr, Planning, Delivery & Applications	\$135,110.04	\$634.73
PARCEY	TODD	Senior Operations Officer	\$121,298.21	\$439.81
PATERSON	WILLIAM	Engineer / Officer - Shift Control	\$112,668.82	\$432.48
PENN	RICHARD	Manager, Market Assessment	\$158,780.16	\$810.00
PETERSEN	PAUL	Team Leader-EIE Functional Strategy	\$102,350.23	\$501.14
PETTITT	W. (BILL)	System Architect	\$118,403.94	\$469.80
PHILLIPS	CARMELA	Senior Market Relations Consultant	\$100,903.38	\$439.08
PHILLIPS	DREW	Supervisor Training & Education	\$114,950.93	\$531.00
PITCHELL	KIM	Senior Engineer / Technical Officer	\$114,319.22	\$493.08
RADAN	MIKE	Section Head - Market Limits	\$178,741.76	\$599.30
REYNOLDS	TERRY	Operations Officer	\$108,445.69	\$406.32
RIVARD	BRIAN	Senior Analyst - Market Assessment	\$101,465.39	\$382.32
ROBITAILLE	DAVID	Senior Engineer / Technical Officer	\$111,529.78	\$411.48
ROCHESTER	DANIEL	Superv. Engr. / Tech Off - Assessments	\$105,924.24	\$474.84
SCHAEDLICH	KLAUS	Senior Exchange Engineer / Officer	\$102,624.80	\$494.40
SCHLAG	STEVE	Engineer / Officer - Shift Control	\$113,009.33	\$429.48
SCHMIDT	DAN	Manager, Market Facilitation	\$168,406.44	\$900.24
SCHNEIDER	HORST	Section Head-Infrastructure&Axclry Srvc	\$115,274.79	\$382.32
SCOTT	CHRIS	Senior Engineer / Officer - Systems	\$100,539.47	\$421.68
SEPA	TOIVO ROY	Business Strategist	\$104,521.12	\$428.88
SERGEJEWICH	PETER	Director, Market Development	\$196,756.40	\$799.20
SHALABY	AMIR	Mgr, Regulatory & Government Affairs	\$184,334.54	\$971.52
SHERKEY	GARY	Vice President Finance, CFO & Treasurer	\$200,680.73	\$1,516.32
SIMS	DON	Engr/Officer - Telecom & Computer Ntwks	\$103,875.54	\$422.28
SINCLAIR	ROB	Senior Engineer/Officer - Solutions	\$136,375.84	\$449.28
SPRINGGAY	GUY	Senior Market Relations Consultant	\$110,011.29	\$452.28
STEVENS	CHRIS	Director - Settlements	\$211,165.68	\$995.58
STEWART	ROY	General Counsel & Secretary	\$237,169.33	\$1,036.80
STUBBERT	DAVE	Superintendent - Operations	\$131,102.88	\$525.96
STURGEON	DAN	Operations Officer	\$112,770.54	\$396.12
SWANT	FRED	Engineer/Officer - Shift Control	\$106,931.31	\$386.70
TAKATA	RICHARD	Engineer/Officer - Shift Control	\$117,539.92	\$444.60
TANG	CHI	Section Head - Models & Data	\$115,373.69	\$576.20
TENCH	DON	Manager, Consistent Information Set	\$155,775.15	\$852.72
THOMAS	DOUGLAS	Director of Finance	\$241,888.41	\$628.60
THOMAS	NORMAN	Director - Human Resources	\$210,644.37	\$1,034.88
TSAI	DAVID	Senior Analyst - Surveillance	\$108,994.46	\$452.28

SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE DE GESTION DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
TSE	NORMAN	Power Billing System Analyst	\$129,209.02	\$421.68
VENDITTI	MICHAEL	Senior Engineer/Officer - Solutions	\$110,524.74	\$382.32
VERT	JAMES	Senior Operations Officer	\$128,431.65	\$474.84
VISCA	JOHN	Manager - Technology Support	\$121,713.30	\$932.04
WALDEN	DALE	Senior Operations Officer	\$122,069.21	\$447.63
WARREN	KIM	Manager, Shift Operations	\$159,501.74	\$539.04
WATSON	ALLAN	Operations Officer	\$100,569.41	\$345.12
WILBUR	BILL	Engineer/Technical Officer - Settlements	\$106,941.82	\$360.72
WILLIAMS	RALPH	Superintendent - Operations	\$144,416.79	\$536.16
WILSON	MARK	Superintendent - Operations	\$139,473.84	\$510.60
WONG	VICTOR	Manager, Settlement Support	\$186,236.56	\$293.04
WOO	BILL	Sr Engr/Tech Off - Mrkt Limits/Sys Cap	\$113,477.21	\$452.28
WOO	PETER	Senior Engineer/Officer - Systems	\$114,473.97	\$452.28
WRIGHT HILBIG	RHONDA	Supvrs-Compliance & Dispute Resolution	\$107,675.96	\$413.64
WYNN	CHAS	Section Head - IT&I	\$102,897.79	\$489.30
WYNN	JAN	Engineer/Officer - Systems	\$113,788.64	\$421.68
YI	JAMES	Senior Engineer/Officer - Systems	\$120,865.96	\$464.76
ZAWORSKI	RICHARD	Engr/Tech. Officer-Wholesale Metering	\$106,523.02	\$447.12
ZIEGLER	BARRY	Superintendent - Operations	\$136,344.71	\$561.60

Fiducies et autres états financiers

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX***Rapport du vérificateur***

À l'attention de la Commission de retraite des juges provinciaux
et de la ministre des Finances

J'ai vérifié l'état de l'évolution du solde de la Caisse de retraite des juges provinciaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2003. La responsabilité de cet état financier incombe à la direction de la Caisse. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cet état financier en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'état financier est exempt d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans l'état financier. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble de l'état financier.

À mon avis, cet état financier donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon la convention comptable décrite à la note 2 afférente à l'état financier.

Toronto (Ontario)
Le 2 mai 2003

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

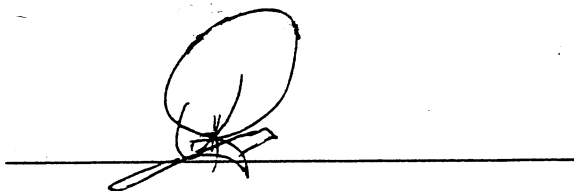
CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

État de l'évolution du solde de la Caisse
pour l'exercice terminé le 31 mars 2003

	2003 (en milliers de dollars)	2002 (en milliers de dollars)
Dépôts		
Cotisations		
Participants	2 900	2 827
Province de l'Ontario (note 4)	10 700	10 700
Intérêts créditeurs	26 095	24 567
	<u>39 695</u>	<u>38 094</u>
Paielements		
Prestations de retraite et allocations aux survivants	15 171	14 844
	<u>15 171</u>	<u>14 844</u>
Augmentaion nette de la Caisse	24 524	23 250
Solde en dépôt auprès du ministre des Finances		
au début de l'exercice	300 712	277 462
à la fin de l'exercice	<u>325 236</u>	<u>300 712</u>
Passif éventuel (note 5)		

Voir les notes afférentes à l'état financier

Approuvé au nom de la Commission :



Président

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
Le 31 mars 2003

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE

La Caisse de retraite des juges provinciaux (la Caisse) est gérée par la Commission de retraite des juges provinciaux désignée par le Règlement de l'Ontario 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, tel qu'il est modifié. La brève description de la Caisse qui suit ne donne que des renseignements généraux. On trouvera des renseignements plus complets dans le Règlement.

a) Description générale

La Caisse a pour objet de verser des prestations de retraite aux juges provinciaux et protonotaires retraités qui participent au régime ou des allocations aux survivants pour les personnes à leur charge.

b) Politique de capitalisation

Les participants doivent cotiser 7 % de leur salaire jusqu'au moment où ils satisfont aux exigences de service de base ou qu'ils atteignent l'âge de 70 ans, suivant la première en date de ces éventualités.

La cotisation que doit verser la province est calculée par évaluation actuarielle, comme décrit à la note 4.

c) Prestations de retraite

Les prestations de retraite sont fondées sur l'âge et le nombre d'années de service à temps plein au crédit du participant au moment où il cesse d'exercer ses fonctions et du salaire à plein temps des juges au plus haut rang judiciaire occupé par le participant pendant qu'il était en fonctions. Les participants ont droit à ces prestations leur vie durant.

d) Pension d'invalidité

Les participants ayant atteint l'âge de 65 ans qui ont un minimum de cinq années de service à temps plein et qui sont incapables d'exercer leurs fonctions en raison d'une lésion ou d'une maladie chronique ont droit à une retraite complète.

e) Allocations aux survivants

Une allocation aux survivants correspondant à 60 % des prestations de retraite est versée au conjoint sa vie durant ou aux enfants qui répondent aux critères définis à l'article 22 du Règlement relativement à l'âge, à la garde, à la scolarisation ou à l'invalidité.

f) Remboursements en cas de décès

En cas de décès, un remboursement est payable au représentant successoral du participant si personne n'a droit à une allocation aux survivants. Le montant du remboursement est égal aux cotisations du participant à la Caisse majorées des intérêts, déduction faite des prestations déjà versées.

g) Remboursements à la sortie du régime

Lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions pour une raison autre que leur décès, les participants non admissibles à des prestations de retraite ont droit au remboursement de leurs cotisations à la Caisse majorées des intérêts.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
Le 31 mars 2003

1. DESCRIPTION DE LA CAISSE (SUITE)**h) Intérêts créditeurs**

Le calcul des intérêts créditeurs comporte deux composantes. En premier, tout l'argent frais, soit l'excédent des dépôts sur les prestations versées au cours de chaque exercice, rapporte des intérêts à un taux fixe pendant 25 ans. Ce taux ne peut être inférieur au taux moyen pondéré applicable aux titres à long terme émis ou garantis par la province de l'Ontario au cours de l'exercice. Durant l'exercice 2003, le taux appliqué était de 5,4 % (6,57 % en 2002), mais aucun montant d'intérêt n'a été crédité puisqu'il n'y a pas eu d'excédent des dépôts sur les prestations au cours d'aucun mois. La deuxième composante, la plus importante, est constituée par les intérêts cumulés sur le solde de la Caisse en début d'exercice. Le taux d'intérêt moyen pondéré appliqué à ce solde depuis le début était de 8,68 % pour l'exercice 2003 (8,85 % en 2002).

i) Statut de la Caisse

La Caisse n'est pas soumise aux exigences de la *Loi sur les régimes de retraite* et des règlements en matière de déclaration. Toutefois, elle a le statut de régime de retraite enregistré aux fins de l'impôt sur le revenu.

j) Indexation des prestations

Les prestations sont rajustées chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des salaires pour l'ensemble des activités économiques du Canada publié par Statistique Canada, sous réserve d'un maximum de 7 % pour une année donnée.

k) Prochains changements touchant la Caisse

Les modifications apportées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) limitent les prestations de retraite payables par la Caisse pour les années de service postérieures à 1991. Le Conseil des ministres a approuvé le fait que les prestations dépassant la limite fixée par la *Loi de l'impôt sur le revenu* soient fournies par un compte supplémentaire distinct au sein du Trésor.

Les modalités de la Caisse sont en cours de révision dans un but de conformité aux exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, et il faudra un décret pour ouvrir le compte supplémentaire. L'Agence des douanes et du revenu du Canada est au courant du statut du compte supplémentaire. À ce jour, la Caisse a versé environ 16 220 704 \$ qui auraient dû être versés par le compte supplémentaire. Dès que ce compte sera ouvert, un rapprochement sera effectué entre celui-ci et la Caisse, qui sont tous deux détenus par le Trésor de la province de l'Ontario.

2. CONVENTION COMPTABLE IMPORTANTE

L'état financier a été préparé selon la méthode de la comptabilité de caisse, car l'article 34 du règlement de l'Ontario 67/92 pris en application de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* stipule que la Caisse doit consister en des contributions et des sommes d'argent versées, transférées ou créditées à la Caisse, moins les montants payés.

CAISSE DE RETRAITE DES JUGES PROVINCIAUX

Notes afférentes à l'état financier
Le 31 mars 2003

3. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration sont payés par la province de l'Ontario.

4. PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS FUTURES

La province est responsable de la dette non provisionnée de la Caisse de retraite des juges provinciaux et rembourse cette dette par des montants recommandés par l'évaluation actuarielle de la Caisse. L'évaluation actuarielle la plus récente de la Caisse, au 31 mars 2000, a révélé que la valeur actuelle des contributions futures du gouvernement s'élevait à 110 427 000 \$ et a recommandé que la province verse 10 382 000 \$ pendant l'exercice 2001 en vue de ce total. Pour chacun des exercices 2002 et 2003, la province a versé 10 700 000 \$, montant fondé sur la contribution relative à l'exercice 2001 et rajustée en fonction des changements aux salaires prévus au cours de l'exercice 2002. Le Secrétariat du Conseil de gestion estime que jusqu'à la prochaine évaluation, ce montant de contribution intérimaire est suffisant, car aucun changement important n'a été apporté au régime de retraite depuis l'évaluation actuarielle du 31 mars 2000.

5. PASSIF ÉVENTUEL

La conférence des juges de l'Ontario a déposé une action en justice contre le gouvernement provincial en raison du refus de ce dernier de mettre en oeuvre les recommandations de la Commission triennale de rémunération des juges provinciaux de 1998 pour l'amélioration des prestations de retraite. Cette action a été rejetée. La conférence des juges de l'Ontario a déposé une motion en autorisation d'appel.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Responsabilité à l'égard de l'information financière

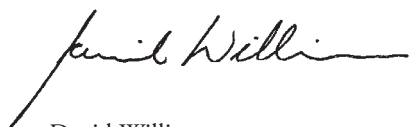
Les états financiers ci-joints ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et appliqués d'une manière uniforme. Ces états financiers incluent des montants basés sur les estimations et les jugements les plus probables de la direction. Toute information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux états financiers.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et a mis en place des systèmes de contrôle interne pour atteindre un degré raisonnable de certitude que l'actif est adéquatement comptabilisé et protégé contre les risques de perte. Le conseil d'administration a constitué un comité de vérification pour veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent. Le comité de vérification rencontre périodiquement la direction et les vérificateurs internes et externes pour s'assurer qu'ils assument leurs responsabilités comme il se doit en ce qui a trait à la présentation des états financiers, aux éléments d'information à fournir, à la divulgation et aux recommandations sur le contrôle interne.

La Direction de la vérification interne vérifie si les contrôles, pratiques et méthodes internes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) sont appropriés et uniformes.

Les vérificateurs externes, KPMG s.r.l., sous la direction du vérificateur provincial, ont effectué une vérification indépendante des états financiers de la CSPAAT conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Le rapport des vérificateurs expose l'étendue de cette vérification indépendante, de même que leur opinion sur les états financiers de la CSPAAT.

Eckler Partners Ltd., cabinet d'actuaire-conseils indépendant auprès de la CSPAAT, exprime une opinion sur le contenu et la pertinence de l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future de la CSPAAT.



David Williams
Président-directeur général

Le 11 mars, 2003



Thomas Chan
*Vice-président, Finances et services généraux
et directeur financier*

Rapport des vérificateurs



*À la Commission de la sécurité professionnelle
et de l'assurance contre les accidents du travail,
au ministre du Travail
et au vérificateur provincial*

Conformément à la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui prescrit que les comptes de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) soient vérifiés par le vérificateur provincial ou sous sa direction par un vérificateur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à cette fin, nous avons vérifié le bilan de la CSPAAT au 31 décembre 2002, l'état des résultats de fonctionnement et de la dette non provisionnée ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CSPAAT. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CSPAAT au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink that reads 'KPMG s.c.l.' with a long horizontal line extending from the end of the signature.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 11 mars 2003

Bilan

AU 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	2002	2001
ACTIF		
Encaisse et quasi-espèces	122 \$	7 \$
Sommes à recevoir	526	286
Placements (note 3)	10 361	10 674
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	434	412
Biens, installations, équipement et autres éléments d'actif (note 5)	181	197
	11 624 \$	11 576 \$
PASSIF		
Sommes et charges à payer	389 \$	313 \$
Emprunt hypothécaire (note 6)	72	73
Caisse de retraite des travailleurs blessés (note 4)	434	412
Régimes d'avantages sociaux des employés (note 7)	355	305
Dette au titre de l'indemnisation future (note 8)	16 965	16 130
	18 215	17 233
DETTE NON PROVISIONNÉE (note 9)	(6 591)	(5 657)
	11 624 \$	11 576 \$

Au nom du conseil d'administration,



Ron Hikel, président intérimaire du conseil
Administrateur



Eileen Mercier, vice-présidente du conseil
Administratrice

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des résultats de fonctionnement et de la dette non provisionnée

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	2002	2001
OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT COURANT		
Revenus		
Primes provenant de l'exercice	1 997 \$	1 866 \$
Placements (note 3)	246	765
	2,243	2 631
Dépenses		
Coûts d'indemnisation (note 8)	3 575	3 025
Caisse de retraite des travailleurs blessés	52	50
Frais administratifs et autres dépenses (note 10)	240	236
Obligations et engagements sanctionnés par la loi (note 11)	160	162
	4,027	3 473
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses de fonctionnement courant	(1 784)	(842)
Primes pour dette non provisionnée	902	860
Transfert des services publics et électriques depuis l'annexe 2 (note 12)	(52)	-
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES APPLIQUÉ À LA DETTE NON PROVISIONNÉE	(934)	18
Dette non provisionnée , au début de l'exercice	5 657	5 675
Dette non provisionnée , à la fin de l'exercice (note 9)	6 591 \$	5 657 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

(en millions de dollars)	2002	2001
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT		
Provenance de l'encaisse :		
Primes provenant de l'exercice	1 965 \$	1 856 \$
Affectation de l'encaisse :		
Prestataires, survivants et fournisseurs de soins	(2 614)	(2 508)
Caisse de retraite des travailleurs blessés	(21)	(24)
Employés et fournisseurs de biens et de services administratifs	(484)	(449)
Obligations et engagements sanctionnés par la loi	(162)	(157)
	(3 281)	(3 138)
Sorties de fonds nettes liées aux opérations de fonctionnement courant	(1 316)	(1 282)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE PLACEMENT		
Revenu de placements	337 \$	399 \$
Vente de placements	9 015	7 670
Achat de placements	(8 809)	(7 688)
Rentrées de fonds nettes liées aux opérations de placement	543	381
Encaisse provenant des primes pour dette non provisionnée	888	856
Augmentation (diminution) de l'encaisse et des quasi-espèces	115	(45)
Encaisse et quasi-espèces, au début de l'exercice	7	52
Encaisse et quasi-espèces, à la fin de l'exercice	122 \$	7 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Notes

afférentes aux états financiers

LE 31 DÉCEMBRE 2002

1. Nature du fonctionnement

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914. La CSPAAT est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (la *Loi*). Elle préconise la prévention des lésions et des maladies professionnelles dans les lieux de travail de l'Ontario et verse des prestations d'assurance aux travailleurs qui ont subi une lésion au cours de leur emploi ou qui ont contracté une maladie professionnelle. La CSPAAT fournit également des prestations d'assurance aux survivants des travailleurs décédés par suite d'une lésion ou d'une maladie professionnelle.

Les employeurs protégés par la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* sont répartis en deux groupes, soit les employeurs de l'annexe 1 et les employeurs de l'annexe 2. Les employeurs de l'annexe 1 sont assurés en vertu d'un régime de « responsabilité collective » et sont tenus de contribuer à la caisse d'assurance de la CSPAAT. Les employeurs de l'annexe 2 sont « autoassurés » et sont individuellement responsables des coûts intégraux des demandes de prestations de leurs travailleurs. La CSPAAT verse des prestations d'assurance aux travailleurs de l'annexe 2 pour le compte des employeurs autoassurés, et ceux-ci lui remboursent les coûts des demandes de prestations, y compris les frais administratifs et les coûts liés aux activités de prévention de la CSPAAT.

La CSPAAT veille également à l'exécution de la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* du gouvernement fédéral. Aux termes d'une entente conclue avec Développement des ressources humaines Canada, le gouvernement fédéral est considéré comme un employeur de l'annexe 2.

Le revenu de la CSPAAT provient des primes qu'elle perçoit auprès de tous les employeurs de l'annexe 1 qui sont couverts aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Elle tire également des revenus d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle maintient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours. Les remboursements faits par les employeurs de l'annexe 2 contribuent également à accroître les revenus de la CSPAAT. La CSPAAT ne reçoit ni financement ni appui financier du gouvernement.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'annexe 1 et de l'annexe 2 de la CSPAAT et ses filiales à 100 %. Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces principes exigent que la direction effectue des estimations et émette des hypothèses qui ont une incidence sur l'actif et le passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les revenus et les dépenses déclarés au cours de l'exercice. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Les principales conventions comptables sont résumées ci-dessous :

Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et les quasi-espèces sont des fonds qui consistent en des espèces et en des instruments du marché monétaire venant initialement à échéance dans une période allant jusqu'à trois mois.

Placements

Les placements sont constitués de valeurs mobilières à court terme, d'obligations, de titres de participation et de biens immobiliers.

Valeur comptable

Les valeurs mobilières à court terme consistent en des instruments du marché monétaire venant à échéance au bout de trois à douze mois et sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les gains et pertes à la vente sont intégrés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils surviennent.

Les obligations et les coupons sont comptabilisés à la fraction non amortie du coût. Les gains et pertes réalisés à la vente d'obligations et de coupons sont reportés et amortis sur une période de 20 ans ou jusqu'à ce que le titre vendu arrive à échéance, selon la première de ces éventualités.

Les titres de participation et les biens immobiliers sont comptabilisés au coût d'acquisition rajusté à leur juste valeur, selon la méthode de la moyenne mobile des valeurs marchandes fondée sur une période de cinq ans. Les gains et pertes réalisés sont reportés et amortis sur une période de quatre ans.

Juste valeur

Les placements sont évalués selon leur valeur à la cote établie à la fin de l'exercice. Lorsque la valeur à la cote n'est pas disponible, une juste valeur estimative est établie en fonction du rendement et des valeurs de titres négociables comparables.

L'encaisse et les quasi-espèces libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

La valeur comptable des valeurs mobilières à court terme, des bons du Trésor et des dépôts à terme venant à échéance dans une période allant jusqu'à un an, plus le revenu tiré des intérêts courus, correspond approximativement à la juste valeur de ces instruments.

La juste valeur des obligations et des titres de participation libellés en devises étrangères est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

La juste valeur des biens immobiliers est fondée sur leur valeur d'expertise, qui est établie à intervalles réguliers.

Les placements du fonds commun sont évalués au prix unitaire fourni par le gestionnaire du fonds commun. Ce prix représente la quote-part revenant à la CSPAAT de l'actif net sous-jacent à sa juste valeur établie en fonction des cours de clôture.

Conversion des devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, à l'exception des contrats dérivés qui

sont comptabilisés au taux de change négocié. Les revenus et dépenses sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes sur change réalisés et non réalisés sont inclus dans le revenu.

Instruments financiers dérivés

La CSPAAT est partie à des opérations de change à terme. Dès le départ, la valeur comptable des sommes à recevoir et à payer découlant de ces contrats est comprise dans la valeur comptable des placements. À échéance, les gains et pertes réalisés sur les opérations de change à terme sont reportés et amortis sur une période de quatre ans.

Juste valeur des autres éléments d'actif et de passif financiers

La valeur comptable des sommes à recevoir et à payer correspond approximativement à leur juste valeur, étant donné qu'ils sont des instruments à court terme.

Caisse de retraite des travailleurs blessés

La caisse de retraite des travailleurs blessés est investie dans des valeurs mobilières à court terme, des obligations, des titres de participation et un fonds commun. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, telle que celle-ci est décrite précédemment. Les fluctuations de la juste valeur sont comprises dans les revenus de placements de la caisse de retraite des travailleurs blessés durant l'exercice au cours duquel ces fluctuations se produisent.

Biens, installations, équipement et autres éléments d'actif

Les biens, installations, équipement et autres éléments d'actif sont inscrits au coût d'acquisition. Le coût des bâtiments comprend les frais d'aménagement et de financement et les autres coûts capitalisés avant le jour où ils deviennent complètement opérationnels. À ce moment-là, l'amortissement commence. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux calculés de sorte à passer en charge le coût des immobilisations en fonction de leur durée d'utilisation estimative. Dans le cas des bâtiments, de l'équipement de bureau et du matériel informatique, on prévoit une durée d'utilisation respective de 20 ans, cinq ans et trois ans.

Primes

Avant le début de l'exercice, la CSPAAT établit le total des primes que les employeurs de l'annexe 1 doivent payer et les informe de leur taux de prime pour l'année suivante. Le revenu provenant des primes est déterminé par l'application du taux de prime aux masses salariales des employeurs de l'annexe 1.

Les taux de prime comprennent une composante qui est affectée à la réduction de la dette non provisionnée.

Les employeurs de l'annexe 2 sont individuellement responsables du paiement de toutes les prestations d'assurance ayant trait aux demandes de prestations de leurs travailleurs. Les remboursements des prestations versées et des frais administratifs reliés aux demandes de prestations sont compris dans le revenu provenant des primes.

Dette au titre de l'indemnisation future

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée annuellement au moyen d'une évaluation actuarielle. Elle représente une provision pour les paiements d'indemnisation futurs et les frais administratifs futurs liés aux accidents survenus le 31 décembre ou avant cette date. La valeur de cette provision a été déterminée en estimant les paiements d'indemnisation futurs conformément aux pratiques d'indemnisation en vigueur au 31 décembre et aux lois pertinentes.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour le paiement des demandes de prestations se rapportant à l'annexe 2. Les coûts liés à ces demandes ne sont pas considérés comme relevant de la CSPAAT, puisqu'ils constituent une obligation des employeurs de l'annexe 2.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend aucune provision pour les demandes de prestations futures reliées aux maladies professionnelles ou pour les lésions et maladies qui ne sont pas actuellement considérées comme étant reliées au travail.

3. Placements et revenu de placements

La valeur comptable des placements comprend :

(en millions de dollars)	2002	2001
Placements au coût d'acquisition	10 376 \$	10 774 \$
Rajustements à la juste valeur	265	575
Gains nets non amortis réalisés à la vente des placements	(328)	(731)
Revenu de placements à recevoir	48	56
	10 361 \$	10 674 \$

La valeur des placements est répartie par catégorie comme suit :

(en millions de dollars)	2002		2001	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Valeurs mobilières à revenu fixe				
Obligations	1 854 \$	2 374 \$	2 659 \$	3 147 \$
	1 854	2 374	2 659	3 147
Titres de participation				
Canadiens	2 060	2 140	3 041	3 573
Étrangers - États-Unis	2 657	2 597	783	930
- Mondiaux	3 386	3 061	3 745	3 855
	8 103	7 798	7 569	8 358
Biens immobiliers	356	374	390	412
Revenu de placements à recevoir	48	48	56	56
	10 361 \$	10 594 \$	10 674 \$	11 973 \$

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte causée par les mouvements défavorables des taux des devises étrangères par rapport au dollar canadien. La CSPAAT utilise des contrats de change pour couvrir le risque de change. Les contrats de change sont des ententes visant à changer une quantité de devise contre une autre à une date ultérieure et à un prix établi, convenu au moment du contrat. La juste valeur de ces instruments financiers pourrait varier en fonction des changements de variables sous-jacentes touchant les contrats, tels les fluctuations des taux de change de la devise faisant l'objet des contrats.

Les montants nominaux de référence des contrats de change sont les montants contractuels à partir desquels les paiements sont faits. Ces montants nominaux de référence ont été convertis en dollars canadiens au taux de change contractuel en vigueur au moment de la prise d'effet des contrats. Les contrats en circulation de 2002 viennent à échéance au cours des trois premiers mois de 2003.

Au 31 décembre 2002, la valeur nominale des contrats de change en circulation était de 243 millions de dollars (2001 :

325 millions de dollars). Les contrats en circulation qui étaient dans une position favorable avaient une juste valeur de 8 millions de dollars (2001 : zéro) et ceux dans une position défavorable avaient une juste valeur négative de 7 millions de dollars (2001 : 5 millions de dollars).

La juste valeur du portefeuille de placements comprend 5 631 millions de dollars (2001 : 4 775 millions de dollars) de valeurs libellées en devises étrangères.

Obligations, selon l'échéance, au 31 décembre :

(en millions de dollars)		2002				2001
		Échéance				
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total
Obligations d'État						
Valeur comptable	- \$	717 \$	523 \$	434 \$	1 674 \$	2 238 \$
Juste valeur	- \$	743 \$	552 \$	463 \$	1 758 \$	2 315 \$
Rendement (%)*	-	3,5	4,6	5,5	4,4	4,8
Obligations de sociétés						
Valeur comptable	4 \$	231 \$	182 \$	172 \$	589 \$	810 \$
Juste valeur	4 \$	241 \$	193 \$	178 \$	616 \$	832 \$
Rendement (%)*	4,4	4,1	5,4	6,3	5,2	5,4
Moins : Gains non amortis	-	-	-	-	409 \$	389 \$
Total						
Valeur comptable	4 \$	948 \$	705 \$	606 \$	1 854 \$	2 659 \$
Juste valeur	4 \$	984 \$	745 \$	641 \$	2 374 \$	3 147 \$
Rendement (%)*	4,4	3,7	4,8	5,7	4,6	5,0

*Le rendement moyen reflète le rendement à l'échéance et correspond au taux d'actualisation qui rend la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs de chaque obligation égale à sa juste valeur au 31 décembre.

Prêts de valeurs mobilières

La CSPAAAT tire un revenu additionnel en participant à un programme de prêts de valeurs mobilières. Les valeurs mobilières qu'elle détient sont prêtées à d'autres moyennant certains frais et sont assorties de garanties de haute qualité. La juste valeur de la garantie dépasse toujours celle des valeurs mobilières prêtées, et la garantie est évaluée à la valeur du marché chaque jour. Le programme est géré par un établissement financier canadien.

Au 31 décembre 2002, la juste valeur des valeurs mobilières prêtées s'élevait à 992 millions de dollars (2001 : 1 637 millions de dollars).

Les gains nets réalisés et les pertes nettes non réalisées reportés ont été amortis par imputation au revenu de placements au cours de l'exercice de la façon suivante :

(en millions de dollars)	2002	2001
Gains (pertes) nets réalisés	225 \$	457 \$
Gains (pertes) nets non réalisés	(310)	(78)
	(85) \$	379 \$

Le revenu selon la catégorie de placements se répartit comme suit :

(en millions de dollars)	2002	2001
Valeurs mobilières à court terme	4 \$	8 \$
Obligations	203	250
Titres de participation et biens immobiliers	62	527
	269	785
Dépenses de placements	(23)	(20)
Revenu de placements	246 \$	765 \$

4. Caisse de retraite des travailleurs blessés

Pour les lésions et maladies survenues avant le 1^{er} janvier 1998, la CSPAAAT met en réserve des fonds correspondant à 10 % de chaque versement fait aux travailleurs blessés.

Depuis le 1^{er} janvier 1998, la CSPAAAT met en réserve dans la caisse de retraite des travailleurs qui ont reçu des prestations pour perte de gains pendant 12 mois consécutifs un montant correspondant à 5 % des prestations pour perte de gains, pour ce qui est des accidents survenus après le 31 décembre 1997. Le travailleur blessé peut choisir de cotiser un montant additionnel correspondant à 5 % de chaque versement qu'il reçoit pour sa perte de gains. Ces fonds sont distincts de ceux de la caisse d'assurance de la CSPAAAT et sont investis dans le but de fournir des prestations de revenu de retraite aux travailleurs blessés.

La valeur comptable de la caisse au 31 décembre était la suivante :

(en millions de dollars)	2002	2001
Encaisse et quasi-espèces	29 \$	2 \$
Obligations	95	-
Titres de participation	113	-
Placements dans le fonds commun	197	410
	434 \$	412 \$

Les valeurs sous-jacentes du fonds commun comprennent des valeurs mobilières à revenu fixe de 67 millions de dollars (2001 : 155 millions de dollars), des titres de participation évalués à 123 millions de dollars (2001 : 242 millions de dollars) et des instruments du marché monétaire de 7 millions de dollars (2001 : 13 millions de dollars).

La variation de l'actif net se répartit comme suit :

(en millions de dollars)	2002	2001
Montant mis en réserve		
aux termes de la Loi	52 \$	50 \$
Perte de placements	(15)	(12)
Coûts d'indemnisation payés	(15)	(14)
Augmentation de l'actif net	22	24
Actif net, au début de l'exercice	412	388
Actif net, à la fin de l'exercice	434 \$	412 \$

5. Biens, installations, équipement et autres éléments d'actif

(en millions de dollars)	2002	2001
	Coût	Valeur comptable nette
Bâtiments et améliorations locatives	218 \$	137 \$
Équipement de bureau	109	7
Matériel informatique	107	24
	434	168
Autres éléments d'actif	13	12
	447 \$	181 \$
		197 \$

L'amortissement a été de 43 millions de dollars en 2002 (2001 : 35 millions de dollars).

6. Emprunt hypothécaire

Par l'intermédiaire de sa filiale à 100 %, 799549 Ontario Inc., la CSPAAAT détient une participation de 75 % dans le contrat de copropriété de son bureau central situé au 200, rue Front Ouest, à Toronto. En 1993, la CSPAAAT a contracté un emprunt hypothécaire à long terme afin de financer une partie de la conception et de la construction de cet immeuble. L'immeuble sert de garantie à cet emprunt, qui arrivera à échéance en 2015. Le taux d'intérêt a été fixé à 10,25 % par année, à un taux composé deux fois l'an.

La juste valeur de l'emprunt hypothécaire au 31 décembre 2002 était de 80 millions de dollars (2001 : 90 millions de dollars), soit une valeur comptable de 72 millions de dollars (2001 : 73 millions de dollars). Les frais d'intérêts hypothécaires s'élevant à 7 millions de dollars pour l'exercice ont été imputés aux coûts d'occupation.

7. Régimes d'avantages sociaux des employés

La CSPAAAT maintient plusieurs régimes d'avantages sociaux qui fournissent aux employés des pensions et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Le coût des régimes d'avantages sociaux des employés est comptabilisé au cours de la période visée au cours de laquelle les employés ont reçu le service.

Retraite et autres régimes d'avantages sociaux

La CSPAAAT maintient deux régimes de retraite pour ses employés et le personnel des associations de santé et sécurité au travail de l'Ontario : le régime de retraite des employés de la CSPAAAT et le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAAT.

Le régime de retraite des employés de la CSPAAAT est un régime à prestations déterminées partiellement indexées, calculées en fonction du nombre d'années de service et des gains moyens durant les cinq meilleures années consécutives au cours des dix dernières années d'emploi. Le régime de retraite complémentaire des employés de la CSPAAAT vise à s'assurer que les employés de la CSPAAAT et des associations de santé et sécurité au travail de l'Ontario dont les gains dépassent le seuil des gains établis pour les prestations de retraite déterminées maximales prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement fédéral recevront des prestations de retraite fondées sur leurs gains totaux.

Les opérations de placement ainsi que les fonctions administratives et comptables liées à ces régimes de retraite sont administrées par la CSPAAAT. Les obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite reflètent les estimations de la direction en ce qui a trait à l'indexation des salaires, au taux de rendement des placements, à la mortalité chez les membres, aux cessations d'emploi et à l'âge auquel les membres prendront leur retraite.

La CSPAAAT offre également d'autres avantages sociaux aux employés actuels et retraités. Parmi ceux-ci, mentionnons notamment l'assurance médicale, l'assurance soins dentaires et l'assurance vie, les jours de congé annuel accumulés, la protection du revenu à court terme pour couvrir les périodes de maladie et autres absences ainsi que les frais liés aux prestations d'assurance fournies aux employés qui subissent une lésion au cours de l'emploi.

8. Dette au titre de l'indemnisation future et coûts d'indemnisation

La dette au titre de l'indemnisation future représente une provision, déterminée selon des calculs actuariels, constituée pour couvrir les paiements d'indemnisation futurs liés à des demandes

Les renseignements sur les régimes de retraite à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux de la CSPAAAT, dans l'ensemble, sont les suivants :

(en millions de dollars)								
	Régime de retraite des employés		Régime de retraite complémentaire des employés		Autres régimes d'avantages sociaux		Total des régimes	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Obligation au titre des prestations constituées								
Début de l'exercice	1 057,0 \$	977,1\$	10,3 \$	8,9 \$	283,2 \$	265,7 \$	1 350,5\$	1 251,7\$
Coût des services actuels	54,6	53,0	0,5	0,6	3,5	3,3	58,6	56,9
Frais d'intérêts	74,7	69,1	0,8	0,6	13,4	13,0	88,9	82,7
Prestations versées	(35,4)	(34,7)	(0,1)	0,0	(4,8)	(4,3)	(40,3)	(39,0)
Cotisations salariales pour services passés	1,8	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	2,4
Cotisations salariales pour services courants	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,0	0,3	0,2
Coût des prestations au titre des services passés	11,7	2,3	0,0	0,0	0,0	8,1	11,7	10,4
Perte (gain) actuariel	(121,8)	(12,2)	(0,9)	0,0	21,9	(10,7)	(100,8)	(22,9)
Rajustement actuariel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	8,1	0,5	8,1
Fin de l'exercice	1 042,6	1 057,0	10,9	10,3	317,7	283,2	1 371,2	1 350,5
Actif du régime								
Juste valeur au début de l'exercice	1 147,1	1 186,8	1,2	0,8	0,0	0,0	1 148,3	1 187,6
Rendement réel de l'actif du régime	(56,2)	(7,4)	0,0	0,0	0,0	0,0	(56,2)	(7,4)
Cotisations de l'employeur	0,0	0,0	0,2	0,2	4,8	4,3	5,0	4,5
Cotisations salariales pour services courants	0,0	0,0	0,3	0,2	0,0	0,0	0,3	0,2
Cotisations salariales pour services passés	1,8	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,8	2,4
Prestations versées	(35,4)	(34,7)	(0,1)	0,0	(4,8)	(4,3)	(40,3)	(39,0)
Juste valeur à la fin de l'exercice	1 057,3	1 147,1	1,6	1,2	0,0	0,0	1 058,9	1 148,3
Capitalisation								
Capitalisation, excédent (insuffisance) du régime	14,7	90,1	(9,3)	(9,1)	(317,7)	(283,2)	(312,3)	(202,2)
Perte (gain) net actuariel non amorti	63,7	43,8	(1,8)	(1,0)	(23,6)	(43,9)	38,3	(1,1)
Coûts non amortis des prestations au titre des services passés	13,8	2,3	0,0	0,0	29,0	31,3	42,8	33,6
Obligations transitoires non amorties	(129,7)	(141,4)	5,5	6,0	0,0	0,0	(124,2)	(135,4)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	(37,5)	(5,2)	(5,6)	(4,1)	(312,3)	(295,8)	(355,4)	(305,1)
Obligations au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	1 042,6	1 057,0	10,9	10,3	317,7	283,2	1 371,2	1 350,5
Juste valeur de l'actif du régime, à la fin de l'exercice	1 057,3	1 147,1	1,6	1,2	0,0	0,0	1 058,9	1 148,3
Capitalisation, excédent (insuffisance) du régime	14,7	90,1	(9,3)	(9,1)	(317,7)	(283,2)	(312,3)	(202,2)
Dépenses nettes au titre des prestations								
Coût des services actuels	54,6	53,0	0,5	0,6	3,5	3,4	58,6	57,0
Frais d'intérêts	74,7	69,1	0,8	0,6	13,4	13,1	88,9	82,8
Rendement prévu de l'actif du régime	(85,5)	(82,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	(85,5)	(82,5)
Amortissement des prestations au titre des services passés	0,2	0,0	0,0	0,0	2,4	1,8	2,6	1,8
Amortissement des obligations transitoires	(11,8)	(11,8)	0,5	0,4	0,0	0,0	(11,3)	(11,4)
Amortissement de la perte (gain) net	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1	(1,0)	2,1	(1,0)
Dépenses nettes du régime d'avantages sociaux	32,2 \$	27,8 \$	1,8 \$	1,6 \$	21,4 \$	17,3 \$	55,4 \$	46,7 \$

Les hypothèses actuarielles importantes adoptées au 31 décembre pour évaluer le régime de retraite des employés, le régime de retraite complémentaire des employés et les autres régimes d'avantages sociaux sont les suivantes :

(Pourcentage)	Régime de retraite des employés		Régime de retraite complémentaire des employés		Autres régimes d'avantages sociaux	
	2002	2001	2002	2001	2002	2001
Taux d'actualisation	6,8 %	7,0 %	6,8 %	7,0 %	6,8 %	7,0 %
Taux prévu de rendement à long terme de l'actif du régime	7,0	7,5	3,5 *	3,8 *	-	-
Taux d'indexation de la rémunération	4,0	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5
Indexation des coûts médicaux	-	-	-	-	7,0	7,0
Indexation des coûts des soins dentaires	-	-	-	-	4,0	4,0
Période moyenne de service restante (années)	14	14	14	14	14	14

* Rajusté pour tenir compte des répercussions d'un impôt remboursable de 50 %, aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À la fin de l'exercice 2002, la dette constituée de la CSPAAAT au titre des avantages sociaux futurs des employés, autres que les prestations de retraite était de 312 millions de dollars (2001 : 296 millions de dollars).

de prestations acceptées et les frais engagés pour administrer ces paiements. Ceux-ci ont été actualisés selon le rendement net présumé des placements indiqué ci-dessous. Les estimations des paiements d'indemnisation futurs s'appliquent aux demandes de prestations découlant des lésions et des maladies déclarées et non déclarées survenues le 31 décembre 2002 ou avant cette date. Ces estimations sont établies en fonction du montant et de la nature de l'indemnisation ainsi que des pratiques en matière d'indemnisation en vigueur le 31 décembre 2002. La dette au titre de l'indemnisation future a été déterminée en appliquant les méthodes actuarielles reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires.

La valeur actuarielle actuelle des paiements d'indemnisation futurs reflète les hypothèses économiques et actuarielles, qui sont fondées sur les résultats des années précédentes et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles. Comme ces hypothèses peuvent changer au fil des ans pour refléter des circonstances sous-jacentes, il est possible que de tels changements modifient considérablement la valeur actuarielle actuelle des paiements d'indemnisation futurs. L'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future s'appuie sur les principales hypothèses économiques à long terme présentées ci-après :

Les estimations de la mortalité sont fondées sur les résultats en ce qui a trait à la mortalité chez les travailleurs blessés de 1991 à 1995. Les estimations de la mortalité chez les

survivants des travailleurs décédés sont fondées sur les tables de mortalité de l'Ontario de 1990 à 1992, préparées par Statistique Canada et rajustées en fonction des améliorations de la mortalité. Des provisions ont été créées pour couvrir les augmentations futures du plafond des gains assurables et l'indexation des prestations.

La direction considère que le montant alloué aux paiements d'indemnisation futurs est satisfaisant. Les hypothèses et méthodes économiques et actuarielles à long terme sont examinées le 31 décembre de chaque année, lorsqu'une évaluation actuarielle est effectuée par des cabinets indépendants.

La valeur actuarielle actuelle des paiements d'indemnisation futurs rattachés aux lésions et aux maladies reliées au travail déclarées et non déclarées est comptabilisée sous le poste des coûts d'indemnisation. Tout rajustement résultant des réexamens continus de l'admissibilité et des résultats des exercices précédents ou des modifications législatives ou de celles apportées aux hypothèses ou aux méthodes est également comptabilisé sous le poste des coûts d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future comprend une provision de 808 millions de dollars (2001 : 768 millions de dollars) relativement aux coûts futurs des frais d'administration des demandes de prestations existantes. Les frais administratifs et autres ont été réduits de 284 millions de dollars (2001 : 261 millions de dollars). Ce montant a été dégagé de la provision relative à la dette au titre de l'indemnisation future reliée aux frais administratifs des demandes de prestations engagés au cours de l'exercice.

En 2002, la CSPAAT a réexaminé la classification de prestations par catégorie. La nouvelle classification est fondée sur la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*. Aux termes de la loi actuelle, il n'existe aucune distinction entre les prestations pour perte de gains à court terme et celles à long terme. Avant 1998, les prestations à court terme étaient versées pendant 12 mois, après quoi les travailleurs recevaient une indemnité pour perte économique future (PÉF). Cette indemnité était considérée comme des prestations à long terme.

La loi actuelle a éliminé la distinction qui existait auparavant entre les prestations à court terme et celles à long terme. En 2002, une nouvelle catégorie de prestations, appelée prestations pour « perte de gains », a été établie pour tenir

(Pourcentage)	2002	2001
Taux d'inflation	3,0 %	3,0 %
Taux de rendement des placements	7,0	7,0
Taux d'indexation des prestations		
-Indexation totale	3,0	3,0
-Indexation partielle	0,5	0,5
Rendement des placements, après indexation		
-Indexation totale	4,0	4,0
-Indexation partielle	6,5	6,5
Taux d'indexation des salaires	4,0	4,0
Taux d'indexation des coûts de soins de santé	6,5	4,0

La provision relative à la dette au titre de l'indemnisation future et les coûts d'indemnisation payés en 2002 s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2002							2001	
	Perte de gains	Réintégration au marché du travail			Soins de santé	Prestations de survivant	Frais administratifs liés aux demandes d'indemnisation	Total	Total
		Soutien du revenu	Fournisseur externes	Invalidité de courte et de longue durée					
Dette au titre de l'indemnisation future									
Au début de l'exercice	1 358 \$	189 \$	207 \$	10 625 \$	1 499 \$	1 484 \$	768 \$	16 130 \$	15 860 \$
Transfert des services publics et électriques depuis l'annexe 2 (note 12)	4	1	1	100	8	22	7	143	-
Coûts d'indemnisation	742	39	158	1 196	892	231	317	3 575	3 025
Coûts d'indemnisation payés									
Au cours de l'exercice									
Annexe 1	(473)	(68)	(89)	(1,308)	(315)	(129)	(284)	(2 666)	(2 526)
Annexe 2	(31)	(5)	(4)	(134)	(32)	(11)	-	(217)	(229)
	(504)	(73)	(93)	(1,442)	(347)	(140)	(284)	(2,883)	(2,755)
Évolution de la dette au titre de l'indemnisation future	242	(33)	66	(146)	553	113	40	835	270
Dette au titre de l'indemnisation future, à la fin de l'exercice	1 600 \$	156 \$	273 \$	10 479 \$	2 052 \$	1 597 \$	808 \$	19 965 \$	16 130 \$

compte de la loi actuelle. Les catégories de prestations à court terme et celles à long terme qui étaient déclarées séparément avant 2002 sont maintenant combinées en une seule catégorie : « invalidité de courte et de longue durée ».

9. Rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée

Le rapprochement actuariel de l'évolution de la dette non provisionnée s'établit comme suit :

(en millions de dollars)	2002	2001
Dette non provisionnée, au début de l'exercice	5 657 \$	5 675 \$
Ajouter (retrancher) :		
Transfert des services publics et électriques depuis l'annexe 2	52	0
Revenu de placements non gagnés en raison de la moins-value des éléments d'actifs investis	398	404
Primes affectées à la réduction de la dette non provisionnée	(902)	(860)
Pertes (gains) actuariels résultant de ce qui suit :		
Indexation des prestations moins élevée que prévu	10	(110)
Rendement des placements inférieur (supérieur) aux prévisions	531	(8)
Résultats en matière d'indemnisation pour l'exercice précédent et l'exercice considéré	65	77
Changements dans les hypothèses :		
Perte de gains à long terme	0	18
Prestations de soins de santé	566	243
Invalidité de longue durée	52	100
Allocations de réadaptation aux établissements externes	67	36
Autres changements	95	72
Modification des taux d'imposition sur le revenu des particuliers	0	10
Dette non provisionnée, à la fin de l'exercice	6 591 \$	5 657 \$

10. Frais administratifs et autres

Les frais administratifs et autres comprennent ce qui suit :

(en millions de dollars)	2002	2001
Salaires et avantages sociaux	331 \$	305 \$
Amortissement et entretien de l'équipement	53	45
Frais d'occupation	40	42
Communications	15	12
Fournitures et services	20	20
Déplacements et entretien des véhicules	7	8
Mise au point et intégration des nouveaux systèmes	44	47
Autres	14	18
	524	497
Frais administratifs liés aux demandes de prestations (note 8)	(284)	(261)
	240 \$	236 \$

11. Opérations entre apparentés

Obligations et engagements sanctionnés par la loi

Aux termes de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, et tel que décrété par le lieutenant-gouverneur en conseil, la CSPAAT est tenue de rembourser le gouvernement de l'Ontario de tous les frais engagés pour l'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. La CSPAAT est aussi tenue de financer le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, le Bureau des conseillers des travailleurs, le Bureau des conseillers du patronat et les postes de sauvetage dans les mines. Ces remboursements et les sommes prévues pour

le financement sont déterminées et approuvées par le ministre du Travail. La CSPAAT finance également l'Institut de recherche sur le travail et la santé, les associations de santé et sécurité au travail de l'Ontario, les centres de formation et les cliniques.

Le montant total du financement fourni dans le cadre de ces obligations et engagements sanctionnés par la loi s'est élevé à 160 millions de dollars en 2002 (2001 : 162 millions de dollars).

Placements

Sont comprises dans les placements les valeurs mobilières à revenu fixe négociables émises par le gouvernement de l'Ontario et par les sociétés qui y sont reliées; la valeur de ces titres s'est élevée à 222 millions de dollars en 2002 (2001 : 262 millions de dollars).

Autres

En plus des obligations sanctionnées par la loi et des dépenses relatives à la sécurité et la santé au travail, les états financiers comprennent des sommes provenant d'opérations de fonctionnement régulières réalisées avec divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne du gouvernement de l'Ontario. De telles opérations sont effectuées selon des modalités semblables à celles qui s'appliquent lors d'opérations avec des parties non apparentées. Les soldes résultant de ces opérations ne sont pas importants.

12. Transfert des services publics et électriques depuis l'annexe 2

Les services publics et électriques, qui étaient auparavant des organismes du gouvernement provincial et des administrations municipales, ont été tenus de se constituer en personne morale aux termes de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*. Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2002, la CSPAAT a transféré à l'annexe 1 tous les employeurs des services publics et électriques qui bénéficiaient auparavant d'une protection aux termes de l'annexe 2. Ce transfert effectué en 2002 s'est traduit par une augmentation des primes reçues de l'ordre de 91 millions de dollars, par une augmentation de la dette au titre de l'indemnisation future de 143 millions de dollars et par une augmentation de la dette non provisionnée de 52 millions de dollars.

13. Engagements et éventualités

Contrats de location-exploitation

Au 31 décembre 2002, la CSPAAT avait conclu des contrats de location-exploitation non résiliables dont les paiements minimums futurs sont d'environ 18 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années et d'un total de 32 millions de dollars après cette période.

Poursuites

La CSPAAT est partie à plusieurs réclamations et poursuites faisant l'objet de contestations. De l'avis de la direction, le dénouement de ces réclamations et poursuites n'aura pas d'effet important sur les dépenses de la CSPAAT ou sur sa situation financière.

Ligne de crédit bancaire

La CSPAAT détient une ligne de crédit non garantie de 150 millions de dollars auprès d'une banque commerciale. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée en 2002.

14. Chiffres correspondants des exercices précédents

Certains montants correspondants ont été réagencés aux fins de la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
ABRAMS	BRENDA E.	Legal Counsel	\$112,913.06	\$228.74
ACHAR	RAMACH ANDRA	Medical Consultant	\$147,437.12	\$247.25
ADAMO	VALERIE	VP, Info Services and CIO	\$181,361.80	\$316.32
AH-YOONG	GEORGES	Project Director	\$109,062.32	\$211.56
ALLINGHAM	RICHARD	Director, Research and Evaluation	\$116,925.24	\$237.06
ANGOVE	LINDA	Corporate Secretary	\$124,773.29	\$239.74
ANSTEY	CALVIN	Director, Transportation Sector	\$110,475.66	\$228.50
ARGUE	ROBERT	Director, Applications Development	\$112,459.76	\$228.82
ARONSHTAM	MASHA	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
ARVISAIS	J.	Medical Consultant	\$135,341.45	\$266.74
BAIN	DONNA	Exec. Dir., Health Services Management	\$154,622.71	\$276.90
BELANGER	ADELE MARIE	Legal Counsel	\$109,538.84	\$224.18
BELL	SUSAN	Director, Central Claims Processing	\$117,727.19	\$229.30
BENNETTO	JOHN	Director, Services Sector	\$109,219.46	\$221.30
BISHOP	M.	Medical Consultant	\$131,377.45	\$266.74
BROWN	ELIZABETH	Legal Counsel	\$112,769.67	\$230.74
BURTON	NEIL	Director, Client Server Development	\$120,461.81	\$234.50
CAMPBELL	CLARK	Dir., Munic. Edu. & Electrical Utilities	\$108,361.46	\$223.94
CAMPBELL	COLIN	Security Architect	\$117,847.03	\$159.03
CANTLIE	GEORGE	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
CHAIN	MARYBELLE	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
CHAN	THOMAS	VP, Finance & Corp Services & CFO	\$181,846.91	\$322.40
CHEN	KATHY	Sr. Special Database	\$111,598.82	\$164.84
CLEARY	FLOREEN	Director, Pre 1990 Claims	\$110,942.60	\$223.62
CUDE	BEVERLEY	Director, Technology Services	\$129,089.09	\$231.14
DAVID	LAWRENCE	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
DE DOMENICO	IVAN J.	Medical Consultant	\$129,574.08	\$266.74
DESLAURIERS	JEAN	Medical Consultant	\$125,757.20	\$257.74
DIJAN	P. A.	Medical Consultant	\$146,427.28	\$247.25
DORCAS	DOW	Medical Consultant	\$125,402.63	\$0.00
DOUGLAS	RICHARD ALEXA	Director, Employee Relations	\$130,015.19	\$259.25
DSOUZA	IRENE	Medical Consultant	\$106,752.37	\$224.95
DUDLEY	JOHN	Assoc. Director / Physician	\$140,420.59	\$284.50
FAHMY	NADIA	Director, Admin Services	\$111,943.16	\$231.38
FEDDER	JONATHAN E	Director, (Managing) Legal	\$108,803.68	\$219.25
FIELD	PAUL	Director, Small Business	\$107,099.38	\$216.98
FORSYTH-PETROV	DEBORAH	Director, Systems and Collections	\$119,893.25	\$164.27
FORTH	KENNETH	Director, Agriculture	\$103,644.08	\$211.20
FORTIN	CLAIRE MARIE	Dir., Med. Occupational Disease Policy	\$105,912.41	\$217.78
FOSTER	DAVID	Director, IS Audit	\$100,088.57	\$195.14
FRAME	DAVID A.	Director, Provider Relations	\$105,874.16	\$204.36
GALWAY	KATHLEEN	Director, Business Operations Audit	\$106,546.33	\$204.20
GARG	S. K.	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
GEARY	JUDY	GM CPP & Special Claim Services	\$181,885.32	\$304.14
GERMANSKY	MARTIN	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
GIBBS	HENRY	VP, Investments	\$283,222.85	\$437.34
GILLIES	JAMES	Dir., Financial Planning & Analysis	\$118,167.81	\$229.30
HADJISKI	ANNA	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
HALL	NICK M.	Director, Automotive Sector	\$110,665.57	\$228.74

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
HAWKINS	ADAM J.	Director, Realty Investments	\$146,575.60	\$240.74
HECKADON	ROBERT	Assoc. Director / Physician	\$157,252.50	\$0.00
HERRINGTON	MICHAEL	Director, Small Business	\$105,099.65	\$216.98
HICKMAN	ROBERT	Medical Consultant	\$128,762.00	\$266.74
HIGGINS	JODI	Director, Small Business	\$115,200.16	\$228.58
HOLYOKE	PAUL	General Counsel	\$203,035.10	\$346.32
HORSEMAN	BROCK C.	Sr. VP, Operations	\$309,633.28	\$486.84
HOUSTON	ROBERTA	Legal Counsel	\$104,479.23	\$213.28
JOHNSTON	MICHAEL BRUCE	Legal Counsel	\$106,265.68	\$218.62
JOLLEY	LINDA	VP, Policy and Research	\$195,393.10	\$319.92
JONES	DEREK	Medical Consultant	\$122,404.36	\$259.54
KANALEC	ANDREW D.	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
KELLY	J. BRIAN	Assoc. Director, Physician	\$145,733.40	\$296.70
KELLY	LINDA	Director, Specialist & Advisory Services	\$108,557.33	\$208.89
KEMPSTER	GEOFF	Director, Manufacturing Sector	\$111,457.21	\$227.22
KERR	FERGUS	Director, Mining Sector	\$109,148.15	\$222.42
KOSMIDIS	ELIZABETH	Legal Counsel	\$112,197.04	\$227.70
KOSMYNA	ROMAN	Board Auditor	\$126,164.14	\$252.00
KULYNYCH	HEIDI	Director, Corp. Exec. Office	\$135,627.88	\$235.34
KWONG	PAUL	Project Director	\$122,393.15	\$226.98
LAMANNA	PAT	Director, Small Business	\$115,335.50	\$236.90
LAMOUREUX	LINDA	Director, SIB	\$179,943.15	\$308.80
LAU	ROBERT HING	Director, Accounting	\$101,913.69	\$207.24
LESHCHYSHYN	DANA	Director, Construction Sector	\$116,232.47	\$240.66
LEVITSKY	MARIANNE	Director, Best Practices	\$112,749.18	\$218.90
LEWIS	OWEN	Director, Applications Development	\$115,662.34	\$219.94
LONDRY	DAVID	Director, Client Server Development	\$120,189.69	\$229.06
LOVELOCK	RONALD	Director, Prevention Services	\$110,874.97	\$219.86
LUCK	MARY	Director, Services Sector	\$112,970.12	\$234.26
MACDIARMID	ANN	VP, Communications	\$128,324.25	\$248.88
MAEHLE	WALDEMAR	Medical Consultant	\$124,757.20	\$257.74
MARTIN	PETER J	Director, Compensation	\$121,212.81	\$244.34
MASTRILLI	ARCANGELO	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
MCADAM	ROBERTA	Director, Revenue Audit Services	\$110,788.63	\$224.02
MCCARTHY	JANE	GM Health Services Admin/Spec Programs	\$172,112.44	\$285.30
MCCLEAVE	DAVE	Director, Small Business	\$107,895.61	\$222.62
MCKENNA-BOOT	PATRICIA	Medical Consultant	\$129,680.75	\$263.90
MCMURTRIE	ROBERT	Director, Financial Services	\$115,158.97	\$235.06
MEENAN	JOHN J	Medical Consultant	\$124,757.20	\$257.74
MIKKELSEN	ALLAN CHARLES	Finance HR Business Partner	\$106,556.25	\$203.99
MORDEN	DONALD LAWRENCE	VP Human Resources	\$200,182.56	\$336.96
MORRISON	RICHARD	Director, Small Business	\$109,684.81	\$226.66
MOULD	ROY	VP Prevention	\$217,506.16	\$336.64
PAINVIN	CATHERINE	Director, Clinical Resources	\$155,686.60	\$312.00
PETER	ALICE	Director, Research Secretariat	\$102,256.25	\$207.92
PRICHETT	BARRY	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
PUSHKA	WAYNE	Assistant Dir and Chief Investigator	\$108,067.65	\$219.38
RAMSEY	WILLARD	Actuary, Pricing & Valuation	\$152,109.06	\$291.46
RODENHURST	JOHN D.	Director, Business Innovations Services	\$101,041.27	\$205.64
ROHATYN	TARAS	Director, Small Business	\$104,859.72	\$216.26

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
SARATHY	PARTHA	Manager, Applications and Development	\$102,926.22	\$183.56
SCHOFIELD	MICHEL	Physician Coord Specly Clinic	\$145,774.71	\$295.26
SCOPA	FERNAND	Director, Health Care Sector	\$108,790.86	\$222.02
SCULLION	CATHERINE	Medical Consultant	\$124,229.18	\$256.58
SGRO	JOSEPH	Director, Quality Improvement	\$115,950.23	\$234.34
SHAPIRO	GARY	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
SHERWIN	LINDA	Medical Consultant	\$136,688.77	\$247.25
SHEWELL	KATHRYN	Director, Corp Admin Services	\$125,527.09	\$205.86
SIMMONS	WAYNE B.	Director, Investments	\$146,659.35	\$290.42
SLINGER	JOHN	Director, Appeals	\$131,323.41	\$258.66
STASILA	DAVE	Director, Investments	\$157,745.95	\$293.42
TARASCHUK	IHOR	Medical Consultant	\$124,757.20	\$257.74
THOMAS	ROY E	Exec Director, Communications	\$136,749.48	\$241.62
THOMSON	GARRY	GM Industry Sector	\$177,578.57	\$303.54
TIMLIN	ROBERT J	Project Director	\$109,725.21	\$215.20
TODOROVIC	SLAVICA	Director, Benefits Policy	\$116,925.24	\$237.06
TOURCHIN	ROBERT W.	Director, Primary Metal Sector	\$105,173.05	\$213.76
TUCKER	CHERYL	Director, Community Relations	\$105,889.07	\$210.60
VALA WEBB	GORDON	Director, Knowledge Services	\$117,063.56	\$237.70
WALKER	JOHN	Medical Consultant	\$128,858.01	\$266.74
WALLACE	TIM	Sr. Spec, Operating Systems	\$103,023.14	\$179.16
WANG	KENNEDY	Director, Schedule II Sector	\$118,338.79	\$219.58
WEATHERBEE	WAYNE	GM Small Business Services	\$179,345.76	\$305.62
WELTON	IAN	Director, Revenue Policy	\$116,925.24	\$237.06
WENTZELL	SCOTT	Medical Consultant	\$101,242.94	\$206.87
WHITNEY	DAVID	Director, Small Business	\$104,778.21	\$215.28
WILLIAMS	DAVID	President & CEO	\$608,434.06	\$830.44
WILLIAMS	SUSAN	Director, Customer Care	\$132,823.49	\$256.10
WISKIN	JOHN	Director, Schedule II Sector	\$109,547.72	\$220.10
WRIGHT	GLEN	Chair of the Board	\$168,269.50	\$199.80

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

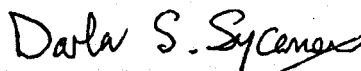
Les états financiers consolidés de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées. Les conventions comptables suivies dans la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. De nombreux montants des états financiers sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et jugements de la direction, et ce, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme aux états financiers consolidés.

La Commission maintient des systèmes de contrôles internes et des procédés de soutien pour fournir un degré raisonnable de certitude que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée et que des registres adéquats sont tenus. Ce système comprend l'embauche et la formation attentive du personnel, la création d'une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives concernant la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le «Conseil») est l'ultime responsable des états financiers consolidés de la Commission. Le comité de vérification de la Commission participe à l'examen en détails des états financiers consolidés avec la direction et les vérificateurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité de vérification se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des vérifications, de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer que leurs responsabilités et celles de la direction ont été acquittées adéquatement.



Leonard Lu
Président



Darla S. Sycamore, CA, Director, Finance

Le 8 février 2003

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Nous avons vérifié l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») au 31 décembre 2002 et les états consolidés de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des prestations constituées et de l'évolution de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de sa situation financière, de ses prestations constituées et de son excédent pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Ernst & Young s.r.l.
Toronto, Canada
le 7 février 2003

État consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent

(en milliers de dollars)

Au 31 décembre

	2002	2001
Actif		
Placements (note 4)	11 491 227 \$	1 949 541\$
Cotisations à recevoir (note 7)	19 973	16 981
Immobilisations (note 5)	1 097	805
Total de l'actif	11 512 297	11 967 327
Passif		
Impôt sur les bénéfices retenu sur le service de la rente	8 977	8 567
Créditeurs et charges à payer	12 616	13 104
Cotisations à payer	1 130	589
Total du passif	22 723	22 260
Actif net disponible pour le service des prestations	11 489 574	11 945 067
Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif (note 8 b))	1 729 362	1 183 956
Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour les placements	13 218 936	13 129 023
Prestations constituées et excédent		
Prestations constituées	12 186 535	11 573 932
Excédent (note 8 b))	1 032 401	1 555 091
Total des prestations et de l'excédent	13 218 936 \$	13 129 023 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



Donald D. Weiss
Administrateur



Geoffrey H. Collins
Administrateur

État consolidé de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2002	2001
Augmentation de l'actif net		
Revenus de placement nets (note 6)	41 848 \$	517 672 \$
Cotisations (note 7)	135 197	130 230
Transferts provenant d'autres régimes	144 478	102 975
Augmentation de l'actif net	321 523	750 877
Diminution de l'actif net		
Rentes versées	721 225	695 880
Remboursements en cas de sortie et transferts	42 057	45 706
Charges d'exploitation (note 10)	13 734	15 463
Diminution de l'actif net	777 016	757 049
Diminution nette de l'actif net de l'exercice	(455 493)	(6 172)
Actif net au début de l'exercice	11 945 067	11 951 239
Actif net à la fin de l'exercice	11 489 574 \$	11 945 067 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

État consolidé de l'évolution des prestations constituées

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2002	2001
Prestations constituées au début de l'exercice	11 573 932 \$	11 212 152 \$
Augmentation des prestations constituées		
Intérêts sur les prestations constituées	809 150	770 544
Prestations constituées	399 512	332 822
Augmentation totale	1 208 662	1 103 366
Diminution des prestations constituées		
Prestations versées	763 307	741 586
Gains actuariels	(167 248)	—
Diminution totale	596 059	741 586
Augmentation nette des prestations constituées	612 603	361 780
Prestations constituées à la fin de l'exercice	12 186 535 \$	11 573 932 \$

État consolidé de l'évolution de l'excédent

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2002	2001
Excédent au début de l'exercice	1 555 091 \$	1 660 367 \$
Diminution de l'actif net disponible pour le service des prestations	(455 493)	(6 172)
Variation du rajustement de la valeur actuarielle de l'actif	545 406	262 676
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	89 913	256 504
Augmentation nette des prestations constituées	612 603	361 780
Excédent à la fin de l'exercice	1 032 401 \$	1 555 091 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés 31 décembre 2002

Note 1 : Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

En date du 1^{er} janvier 1990, la province de l'Ontario (la «Province») a adopté la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires, 1990* (la «*Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*») par laquelle le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes est maintenu. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires sont stipulées à l'annexe 1 de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») est l'administrateur du Régime de retraite des fonctionnaires.

Note 2 : Description du Régime de retraite des fonctionnaires

Le Régime de retraite des fonctionnaires est brièvement décrit ci-après. Pour une information plus complète, on se référera à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*.

a) Généralités

Le Régime de retraite des fonctionnaires est un régime de retraite contributif à prestations déterminées et est obligatoire pour la plupart des employés qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (sous le numéro 0208777).

b) Cotisations

Le Régime de retraite des fonctionnaires est coordonné au Régime de pensions du Canada («RPC»). Les cotisations des participants s'élèvent à 6,2 % de leur salaire assujéti aux cotisations au RPC plus 8 % du solde de leur salaire. Les employeurs versent des cotisations à part égale. La Province, à titre de promoteur du Régime, a modifié le Régime afin de permettre une réduction des cotisations égale à 4% du salaire des participants et une réduction à part égale pour les employeurs. Cette réduction a pris fin le 30 novembre 2002. Pour la plupart des participants, la réduction est entrée en vigueur le 1^{er} août 2000.

Les membres de la Police provinciale de l'Ontario («PPO») doivent verser au Régime de retraite des fonctionnaires 2% de plus de leur salaire, et l'employeur verse une cotisation à part égale. Cette cotisation supplémentaire a servi à financer le mécanisme de retraite anticipée améliorée 50/30 pour les agents de police. En vertu d'une modification du Régime, les employés de la PPO n'étaient pas tenus de verser ce montant supplémentaire du 1^{er} août 2000 au 31 mars 2002. Cependant, les cotisations de l'employeur avaient été maintenues au même niveau pendant cette période.

c) Rentes

Les rentes sont payables à l'âge de 65 ans (ou à 60 ans pour les participants ayant des années de service décomptées antérieures à 1966), selon le nombre d'années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires, multiplié par 2 % du salaire moyen au cours des 60 mois consécutifs où celui-ci a été le plus élevé, moins une déduction des montants reçus en vertu du RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 (le «Facteur 90») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées. La Province a modifié le Régime de retraite des fonctionnaires afin de prévoir la possibilité d'une retraite anticipée améliorée pour certains participants au Régime dont l'âge et le nombre d'années de service décomptées dans le Régime totalisent 80 ans ou plus (le «Facteur 80»). Le programme du Facteur 80 a pris fin le 31 mars 2002. Le Régime a été de nouveau modifié afin de permettre aux employés que leur employeur considère comme excédentaires de prendre leur retraite dès qu'ils ont atteint le Facteur 80. Pour qu'un participant soit admissible, lui-même et son employeur doivent respecter certaines conditions. Le programme prendra fin le 31 mars 2004. Les membres de la PPO sont admissibles à des prestations intégrales après avoir atteint l'âge de 50 ans, s'ils ont 30 années de service décomptées.

d) Prestations de décès

Le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou la succession du participant ou du retraité peuvent recevoir des prestations lors du décès d'un participant ou d'un retraité.

e) Prestations d'invalidité

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire moyen.

f) Remboursements en cas de sortie

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur de rachat de la rente à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé ou à un autre régime de retraite, ou d'acheter une rente viagère.

g) Accroissement des prestations

Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour une année donnée. Toute tranche excédant le plafond de 8 % pour une année donnée est appliquée aux prestations de retraite des années subséquentes où le taux d'inflation est inférieur à 8 %.

Note 3 : Résumé des principales conventions comptables**a) Mode de présentation**

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentent la situation du Régime de retraite des fonctionnaires en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs et des participants au régime.

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des prévisions et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif présentés et sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants de produits et de charges constatés au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient être différents des résultats prévus.

b) Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la filiale en propriété exclusive.

c) Placements

Les placements négociés sont inscrits à la juste valeur fondée sur les prix du marché à la fin de l'exercice. Les placements à court terme sont comptabilisés au coût non amorti qui se rapproche de leur juste valeur globale. Les débentures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont des placements non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale (voir la note 4). Les gains et pertes matérialisés à la cession de placements sont portés aux revenus de placement. Les remboursements de retenues fiscales des juridictions étrangères sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les opérations de placement sont présentées à la date de l'opération.

Les placements immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise établie par des évaluateurs indépendants tous les ans. Les modifications de la valeur d'expertise à la suite d'une expertise sont inscrites dans les gains non matérialisés.

d) Cotisations

Les cotisations des participants et des employeurs exigibles à la fin de l'exercice en vertu du Régime de retraite des fonctionnaires sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts et achats de services passés sont constatés après réception des fonds et traitement du cas.

e) Rentes

Le versement de prestations de retraite, les remboursements et les transferts sont inscrits pendant l'exercice au cours duquel ils sont effectués.

f) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

g) Conversion des devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

La juste valeur des placements et les soldes de l'encaisse libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Note 4 : Placements

(en milliers de dollars)

Au 31 décembre

	2002		2001	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens	546 409 \$	545 803 \$	587 106 \$	586 356 \$
Étrangers	64 619	63 104	77 287	76 964
	611 028	608 907	664 393	663 320
Valeurs à revenu fixe				
Débiteures spéciales de la province de l'Ontario	3 233 173	3 233 173	3 363 221	3 363 221
Obligations				
Canadiennes	1 848 615	1 772 875	1 817 694	1 781 135
Étrangères	291 894	237 556	295 190	283 082
	5 373 682	5 243 604	5 476 105	5 427 438
Actions				
Canadiennes	1 527 583	1 381 518	1 598 301	1 453 840
Étrangères	2 566 451	2 584 346	2 986 158	2 554 353
	4 094 034	3 965 864	4 584 459	4 008 193
Biens immobiliers	1 151 019	1 067 546	955 699	886 453
Placements	11 229 763	10 885 921	11 680 656	10 985 404
Produits à recevoir	261 464	261 464	268 885	268 885
Total	11 491 227 \$	11 147 385 \$	11 949 541 \$	11 254 289 \$

Les débentures spéciales de la province de l'Ontario, qui sont non négociables, sont comptabilisées à la valeur nominale globale de 3,23 milliards de dollars. En déterminant les flux de trésorerie actualisés selon les rendements du marché à la fin de l'exercice pour des obligations comparables, on obtient une valeur de 4,67 milliards de dollars.

On compte actuellement 16 débentures spéciales de la province de l'Ontario venant à échéance au cours des 12 prochaines années, dont le taux d'intérêt moyen pondéré est de 11,86 %.

À titre d'administrateur de la caisse de retraite, la Commission a adopté un énoncé des politiques et processus de placement. Cet énoncé présente les objectifs de placement, les rendements prévus et les lignes directrices pour la gestion de la caisse de retraite. Afin de réduire le risque et d'améliorer le rendement, les placements sous forme d'actions et de valeurs à revenu fixe peuvent être répartis entre différentes catégories d'actif. La proportion affectée à tout moment est déterminée d'après une analyse de la conjoncture et des conditions du marché des capitaux. Afin d'être en mesure de s'adapter aux changements fondamentaux, la composition de l'actif de la caisse de retraite se situe dans les fourchettes suivantes :

Actions canadiennes	10 % à 20 %
Actions étrangères	20 % à 30 %
Biens immobiliers	5 % à 15 %
Total pour les actions et les biens immobiliers	35 % à 65 %
Obligations	35 % à 65 %
Titres à court terme	0 % à 10 %
Total pour valeurs à revenu fixe	35 % à 65 %

La politique relative à la composition à long terme de l'actif de la caisse de retraite se présente comme suit :

Actions	50 %
Valeurs à revenu fixe	50 %

Cette politique a été adoptée après évaluation des caractéristiques du risque des politiques de rechange, compte tenu des besoins en liquidités de la caisse de retraite et des hypothèses économiques employées pour l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires.

La Commission investit dans des obligations et des actions ordinaires à cote élevée. La juste valeur des placements étrangers fluctue selon le taux de change.

La valeur comptable des actifs immobiliers a été majorée de 14 millions de dollars afin de tenir compte des résultats de l'évaluation indépendante effectuée en date du 31 décembre 2002.

Voir le tableau des valeurs à revenu fixe échues et le tableau des placements supérieurs à 35 millions de dollars pour de plus amples renseignements.

Note 5 : Immobilisations*(en milliers de dollars)*

Au 31 décembre	2002		2001
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Équipement informatique	1 348 \$	818 \$	316 \$
Améliorations locatives	1 478	1 148	316
Mobilier et agencements	758	521	173
Total des immobilisations	3 584 \$	2 487 \$	805 \$

Note 6 : Revenus De Placement Nets*(en milliers de dollars)***Pour l'exercice terminé le 31 décembre**

	2002	2001
Revenus d'intérêts		
Encaisse et placements à court terme :		
Canadiens	12 963 \$	25 403 \$
Étrangers	902	4 066
Titres à revenu fixe		
Débiteures spéciales de la province de l'Ontario	389 972	401 913
Obligations :		
Canadiennes	114 840	114 156
Étrangères	15 613	19 383
Total des revenus d'intérêts	534 290	564 921
Revenus de dividendes		
Canadiens	30 402	31 805
Étrangers	56 734	53 849
Total des revenus de dividendes	87 136	85 654
Revenus tirés des biens immobiliers	89 233	74 610
Gain (perte) matérialisé(e)	(303 837)	88 599
Perte non matérialisée	(351 419)	(284 548)
Total des revenus de placement	55 403	529 236
Frais de gestion de placements et droits de garde	13 555	11 564
Revenus de placement nets	41 848 \$	517 672 \$

Note 7 : Cotisations*(en milliers de dollars)***Pour l'exercice terminé le 31 décembre**

	2002	2001
Participants		
Services courants	60 753 \$	49 322 \$
Services passés	12 956	14 113
	73 709	63 435
Employeurs		
Services courants	55 391	54 462
Services passés	6 097	12 333
	61 488	66 795
Total des cotisations	135 197 \$	130 230 \$

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées par la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et résumées à la note 2.

Les cotisations à recevoir représentent les cotisations des participants et des employeurs exigibles et les créances estimatives des participants touchant des prestations en vertu du Régime de protection du revenu à long terme et la part égale des rachats facturés à l'employeur.

Note 8 : Prestations constituées**a) Mode de capitalisation**

La capitalisation du Régime de retraite des fonctionnaires se fonde sur une méthode d'évaluation exigée en vertu de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*. Les actuaires de la Commission, Mercer Human Resource Consulting («Mercer»), ont effectué une évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires, fondée sur un mode de capitalisation, au 31 décembre 2001. Cette évaluation indique l'existence d'un excédent actuariel de 408 millions de dollars, d'après un passif actuariel de 12,693 milliards de dollars et un actif actuariel de 13,101 milliards de dollars à la fin de 2001.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada, les évaluations actuarielles aux fins de capitalisation doivent avoir lieu au moins une fois tous les trois ans.

b) Mode de comptabilisation

Les états financiers consolidés comprennent la valeur actuarielle de l'actif net et des prestations constituées aux 31 décembre 2002 et 2001, d'après des calculs actuariels établis à ces dates conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Les normes de l'ICCA exigent que les obligations en matière de prestations constituées soient calculées au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses les plus probables de la direction. Les principales hypothèses utilisées pour cette estimation se rapportent aux prévisions à long terme et sont examinées annuellement d'après la conjoncture économique. En 2002 et 2001, les principales hypothèses utilisées étaient comme suit :

	2002	2001
Intérêt	7,0 %	7,0 %
Inflation	3,0 %	3,0 %
Taux réel de rendement	4,0 %	4,0 %
Salaires	4,0 %	4,0 %
	+ échelle ascendante	+ échelle ascendante

Les hypothèses les plus probables pour la valeur actuarielle de l'actif de 1 729 millions de dollars incluent un rajustement de la juste valeur des débentures spéciales de la province de l'Ontario et des pertes nettes non matérialisées de 494 millions de dollars sur les titres négociables (gains non matérialisés de 4 millions de dollars en 2001) qui sont amorties sur quatre ans aux fins actuarielles.

Note 9 : Prestations de retraite anticipée de la police provinciale de l'Ontario

En vertu du Régime de retraite des fonctionnaires, la Commission est tenue de présenter annuellement un rapport sur les prestations de retraite anticipée prévues par le Régime pour les participants qui sont au service de la Police provinciale de l'Ontario (PPO). Ces prestations de retraite anticipée sont offertes aux membres de la PPO qui sont âgés de 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le Régime. Les membres de la PPO versent 2 % de leur salaire au Régime en plus de la cotisation régulière. Leur employeur verse une cotisation à part égale.

L'obligation relative aux participants de la PPO qui sont admissibles et choisissent de prendre leur retraite en vertu des dispositions du Facteur 80 n'est pas incluse dans les prestations de retraite anticipée. À l'expiration du programme de la Province, l'obligation visant tous les participants de la PPO qui atteignent 50 ans et qui ont 30 années de service décomptées dans le Régime de retraite des fonctionnaires sera présentée dans les prestations de retraite anticipée de la PPO.

Il est tenu compte, dans l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2001, des prestations de retraite anticipée de la PPO. La valeur des cotisations et des prestations futures anticipées dans l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2001 a été mise à jour pour refléter les cotisations réelles reçues et les versements de prestations effectués au cours de la période allant jusqu'au 31 décembre 2002. Selon les actuaire de la Commission, cette méthode offre une estimation raisonnable de la situation financière de ces prestations.

L'obligation additionnelle et l'actif relatif aux prestations de retraite anticipée de la PPO au 31 décembre 2002 se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)

Actif affecté au paiement des prestations de retraite anticipée de la PPO	93 605 \$
Valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures à recevoir des participants de la PPO et de leur employeur	83 310
	176 915
Valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée de la PPO	183 688
Excédent de l'actif et de la valeur actuarielle des cotisations additionnelles futures disponibles sur la valeur actuarielle des prestations futures de retraite anticipée de la PPO	(6 773) \$

Note 10 : Charges d'exploitation

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2002	2001
Salaires et avantages sociaux	7 028 \$	7 310 \$
Services d'agence	344	1 038
Bureaux et exploitation	2 420	1 992
Services informatiques et professionnels	2 880	4 030
Amortissement	332	337
Communications	480	544
Vérification	114	62
Déplacements	86	68
Publications et frais d'enregistrement et de dépôt	50	82
Total des charges d'exploitation	13 734 \$	15 463 \$

Note 11 : Rémunération des membres du conseil

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations et les avantages imposables perçus dans l'année par le chef de la direction et les quatre autres cadres supérieurs ayant reçu la rémunération la plus importante.

	Rémunération	Avantages imposables
Donald D. Weiss, Président du Conseil et chef de la direction	207 795 \$	330 \$
Leonard Lu, Président	273 993	450
Mark J. Fuller, Vice-président directeur	248 674	418
Robert F. Kay, Premier vice-président, Placements	218 195	370
Linda J. Bowden, Vice-présidente, Services généraux	154 160	285

Valeurs à revenu fixe échues

(en milliers de dollars)

Au 31 décembre

	2002		2001	
	Juste valeur	Rendement réel %	Juste valeur	Rendement réel %
Encaisse et placements à court terme				
Canadiens				
0 à 1 an	546 409 \$	2,56 - 2,79	587 106 \$	1,91 - 2,16
Étrangers :				
0 à 1 an	64 619	1,12 - 3,25	77 287	1,65
	611 028 \$		664 393 \$	
Débiteures spéciales de la province de l'Ontario				
0 à 1 an	100 898 \$	9,51 - 14,65	96 416 \$	9,81 - 16,95
1 an à 5 ans	739 773	9,82 - 15,38	655 941	9,51 - 14,65
5 à 10 ans	1 531 886	10,38 - 13,33	1 375 769	11,55 - 15,38
Plus de 10 ans	860 616	11,10 - 11,19	1 235 095	10,38 - 11,19
	3 233 173		3 363 221	
Obligations				
Canadiennes :				
0 à 1 an	142 862	5,17 - 10,56	50 427	5,38 - 9,64
1 an à 5 ans	317 902	3,02 - 9,10	487 705	4,74 - 9,91
5 à 10 ans	852 921	4,36 - 7,72	832 695	4,78 - 8,58
Plus de 10 ans	415 095	3,68 - 7,99	336 081	5,32 - 7,90
Fonds d'obligations PH&N				
1 an à 47 ans	119 835	4,91	110 786	5,55
	1 848 615		1 817 694	
Étrangères :				
0 à 1 an	30 939	4,47 - 7,93	4 826	8,14
1 an à 5 ans	89 513	4,30 - 7,41	65 255	4,48 - 7,72
5 à 10 ans	117 896	3,74 - 5,71	184 596	3,98 - 7,38
Plus de 10 ans	53 546	5,07 - 5,47	40 513	5,45 - 5,90
	291 894		295 190	
	5 373 682 \$		5 476 105 \$	

Placements supérieurs à 35 millions de dollars **(en milliers de dollars)***Au 31 décembre**

	Échéances	Coupon %	Juste valeur \$
Encaisse et placements à court terme			
Canadiens			
Gouvernement du Canada			330 371
Valeurs à revenu fixe			
Débetures spéciales de la province de l'Ontario	2003 - 2014	9,51 - 15,38	3 233 173
Canadiennes			
Gouvernement du Canada	2003 - 2029	4,25 - 10,25	501 262
Province de l'Ontario	2003 - 2029	5,70 - 9,50	173 192
Fonds d'obligations de sociétés de bonne qualité - Phillips Hager & North	2003 - 2049	4,60 - 11,80	119 835
Woodbine Entertainment Group	2011	8,58	57 409
Titres hypothécaires LNH	2008 - 2011	5,45 - 5,50	54 995
Banque Royale du Canada	2008 - 2016	5,45 - 7,29	48 955
Sun Life du Canada, Compagnie d'Assurance-Vie	2011 - 2028	5,80 - 6,87	44 911
La Banque Toronto-Dominion	2009 - 2012	6,00 - 7,60	43 178
Financière Manuvie	2011 - 2016	5,70 - 6,70	41 916
Province de la Colombie-Britannique	2008 - 2012	5,75 - 6,38	36 075
Fiducie du Canada pour l'habitation	2007 - 2008	4,40 - 4,75	35 339
Étrangères			
Gouvernement de la France	2005 - 2025	4,00 - 6,00	129 419
Obligations de la République fédérale d'Allemagne	2003 - 2028	3,75 - 5,63	93 501
Gouvernement du Royaume-Uni	2008	5,00	40 678
Biens immobiliers			1 151 524

À l'exception des débetures spéciales de la province de l'Ontario.

(en milliers de dollars)

	Actions	Juste valeur
Actions		
Canadiennes		
Banque Royale du Canada	1 894	109 556 \$
Encana Corp.	1 787	87 174
La Banque Toronto Dominion	2 144	72 921
Banque canadienne impériale de commerce	1 590	69 184
Banque de Montréal	1 413	58 916
Banque de la Nouvelle-Écosse	1 081	56 941
Financière Manuvie	1 604	55 162
Fonds communs à petite capitalisation Sceptre	162	54 703
Suncor Énergie	1 961	48 442
BCE Inc.	1 689	48 128
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	673	43 946
Petro-Canada	869	42 503
Corporation Financière Power	1 127	40 896
TransCanada PipeLines Limited	1 688	38 694
Alcan Inc.	812	37 615
Étrangères		
Américaines		
Pfizer Inc.	1 189	57 431
Merck & Co. Inc.	578	51 719
Phillip Morris	756	48 425
Microsoft Corporation	575	46 947
Exxon Mobil Corp.	798	44 075
General Electric	1 013	38 953
Citigroup	669	37 220
Fannie Mae	359	36 474
France		
Total Fina Elf		35 309

Opinion des actuaires

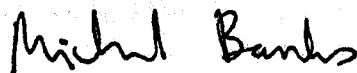
Aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Nous avons préparé l'évaluation actuarielle du Régime de retraite des fonctionnaires selon une méthode de capitalisation au 31 décembre 2001, comme décrit à la note 8 a) afférente aux états financiers consolidés ci-joints.

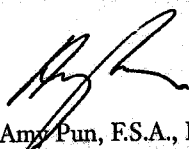
Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la «Commission») sont suffisantes et fiables pour les besoins de notre évaluation du 31 décembre 2001;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont, dans l'ensemble, appropriées pour les besoins de l'évaluation du Régime de retraite des fonctionnaires aux fins de la capitalisation;
- les méthodes d'évaluation employées sont appropriées pour les besoins de l'évaluation et sont conformes aux prescriptions de la *Loi sur les régimes de retraite*, de la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- l'évaluation a été préparée et notre opinion est donnée conformément aux normes actuarielles généralement reconnues.

À l'aide des données fournies par la Commission aux fins de l'évaluation de la capitalisation, nous avons également préparé une estimation des actifs et des passifs, selon une méthode actuarielle, en suivant la méthode comptable exigée au chapitre 4100 du *Manuel* de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, comme présenté à la note 8 b). Ces montants sont indiqués dans l'état consolidé de l'actif net disponible pour le service des prestations et des prestations constituées et de l'excédent. L'évaluation aux fins comptables a été préparée conformément aux normes actuarielles reconnues et se fonde sur des hypothèses établies à la note 8 b) qui, à notre avis, constituent des hypothèses raisonnables.



Michael D. Banks, F.I.A., F.C.I.A.



Amy Pun, F.S.A., F.C.I.A.

MERCER HUMAN RESOURCE CONSULTING
le 7 février 2003

Aux administrateurs de la Commission du Régime de retraite de l'Ontario

<u>Nom de famille</u>	<u>Prénom</u>	<u>Titre</u>	<u>Salaire</u>	<u>Avantages imposables</u>
BOWDEN	LINDA	Vice President, Corporate Services	\$154,160.17	\$284.82
EVAGELOU	ANTONIA	Vice President, Plan Administration	\$143,240.51	\$275.67
FARRUGIA	JOE	Director, Planning & Information Tech.	\$132,851.57	\$251.01
FULLER	MARK	Executive VP, Gen. Counsel & Secretary	\$248,673.71	\$418.17
KAY	ROBERT	Sr. Vice President Investments	\$218,194.53	\$369.96
LU	LEONARD	President	\$273,993.16	\$450.27
SHENA	PETER	Vice President, Policy & Research	\$150,963.88	\$279.78
SYCAMORE	DARLA	Treasurer & Director, Treasury & Finance	\$124,111.88	\$237.03
WEISS	DONALD	Chairman & CEO	\$207,795.26	\$329.79



FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

Rapport des vérificateurs

Au comité de vérification de la Commission des services financiers de l'Ontario et
au vérificateur provincial de l'Ontario

À la suite de notre nomination en tant que vérificateurs du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « fonds »), dont la vérification est effectuée sous la direction du vérificateur provincial de l'Ontario, nous avons vérifié l'état de la position financière du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles au 31 mars 2003 et l'état de la situation du fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la position financière du fonds au 31 mars 2003 et de la situation du fonds pour l'exercice terminé à cette date selon les règles comptables mentionnées dans les notes 3 et 4 afférentes aux états financiers.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely representing the firm Deloitte & Touche LLP.

Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 20 juin 2003

**FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES
AUTOMOBILES**
(Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation
des victimes d'accidents de véhicules automobiles)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2003

ACTIF

	2003	2002 (Non vérifié)
	\$	\$
Fonds déposés au crédit du ministre des Finances	<u>6 963 850</u>	<u>12 193 214</u>
	<u>6 963 850</u>	<u>12 193 214</u>

PASSIF ET SOLDE DU FONDS

Solde net du Fonds	<u>6 963 850</u>	<u>12 193 214</u>
	<u>6 963 850</u>	<u>12 193 214</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé :



Bryan P. Davies
Directeur général et
surintendant des services financiers

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES
 (Créé en vertu de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles)

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE NET DU FONDS
 POUR L'EXERCICE S'ÉTANT TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003	2002 (Non vérifié)
	\$	\$
<u>RECETTES</u>		
Droits d'émission ou de renouvellement des permis de conduire	8 645 361	8 041 358
Remboursements des débiteurs	2 120 395	2 119 266
Recouvrements liés aux sur exercices antérieurs (règlements de tiers)	<u>197 604</u>	<u>851 815</u>
TOTAL DES RECETTES	<u>10 963 360</u>	<u>11 012 439</u>
<u>DÉCAISSEMENTS</u>		
<u>Paielements à vocation spéciale</u>		
Règlements de tiers		
Jugements, y compris les frais	3 276 705	2 783 606
Règlements à l'amiable	19 824	33 648
Délits de fuite, y compris les frais	<u>207 358</u>	<u>442 371</u>
	3 503 887	3 259 625
Indemnités d'accidents		
Indemnités d'accident légales	<u>8 483 609</u>	<u>6 198 963</u>
Somme partielle	<u>11 987 496</u>	<u>9 458 588</u>
<u>Frais d'administration</u>		
Salaires	992 771	853 424
Avantages sociaux	156 914	160 377
Transport et communication	42 757	39 568
Services		
Règlements (honoraires des avocats, etc.)	1 392 783	1 144 707
Frais de réclamation pour		
Indemnités d'accidents	754 873	591 151
Autres	807 120	1 082 650
Fournitures et équipement	<u>58 010</u>	<u>61 918</u>
Somme partielle	<u>4 205 228</u>	<u>3 933 795</u>
TOTAL DES DÉCAISSEMENTS	<u>16 192 724</u>	<u>13 392 383</u>
(Baisse) du fonds au cours de l'exercice	(5 229 364)	(2 379 944)
Solde du fonds, déposé au crédit du ministre des Finances, au début de l'exercice	12 193 214	7 174 158
Virement - Paiements du FIVAVA	<u>--</u>	<u>7 399 000</u>
Solde du fonds, déposé au crédit du ministre des Finances, à la fin de l'exercice	<u>6 963 850</u>	<u>12 193 214</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS DE VÉHICULES AUTOMOBILES

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Autorité

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (le « Fonds ») est administré selon la Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles (la « loi »), L.R.O. 1990, chapitre M.41, telle que modifiée.

2. Activités du Fonds

À l'origine, le Fonds a été créé pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles provoqués en Ontario par des conducteurs sans assurance ou ayant fui les lieux de l'accident. Les conducteurs non assurés devaient acquitter des droits annuels au Fonds. Toutefois, depuis le 1^{er} mars 1980, avec l'adoption de la Loi sur l'assurance-automobile obligatoire, tous les conducteurs doivent prendre une assurance de la responsabilité civile obligatoire y compris une garantie non-assurance des tiers. En 1990, on a créé, pour le Fonds, une nouvelle disposition à l'égard du versement des indemnités d'accident.

Le Fonds verse maintenant les indemnités selon quatre régimes d'indemnisation d'assurance automobile différents :

- 1) Système de réparation des torts - avant le 22 juin 1990
- 2) Régime de protection des automobilistes de l'Ontario - entre le 22 juin 1990 et le 31 décembre 1993
- 3) Projet de loi 164 - entre le 1^{er} janvier 1994 et le 31 octobre 1996
- 4) Projet de loi 59 - à compter du 1^{er} novembre 1996

La couverture offerte par le Fonds est semblable à la couverture minimale requise en vertu de l'*Ontario Standard Automobile Policy* (OAP1) approuvée par l'organisme de réglementation provincial. Contrairement aux compagnies d'assurance, le Fonds ne couvre pas les réclamations relatives aux accidents s'étant produits à l'extérieur de l'Ontario.

3. **État de l'évolution du solde net du Fonds**

A) **Méthode de comptabilité**

Le Fonds utilise la méthode de la comptabilité de caisse qui a été modifiée de sorte à permettre de disposer de trente jours supplémentaires pour payer les biens et services relatifs à l'exercice s'étant tout juste terminé. À cet effet, certains paiements dus à la fin de l'exercice et effectués au cours du premier mois de l'exercice suivant peuvent être constatés dans l'exercice courant.

B) **Recettes**

Des droits de 1,00 \$ sont facturés annuellement à chaque conducteur de l'Ontario qui renouvelle son permis de conduire. Ces droits s'appliquent également à tous les nouveaux permis de conduire délivrés.

Les sommes perçues à l'égard des comptes débiteurs impayés sont constatées à titre de recettes de l'exercice où elles sont recueillies (voir l'explication relative aux comptes débiteurs plus bas).

C) **Paiements à vocation spéciale**

Dans les cas où il n'existe aucune assurance pour régler un sinistre, les sommes provenant du Fonds et utilisées pour indemniser les victimes d'accidents de véhicules automobiles sont constatées à titre de dépenses et classées en fonction des types de règlements prévus par la loi. En ce qui a trait aux règlements relatifs à la responsabilité civile, leurs paiements sont légalement recouvrables auprès des conducteurs non assurés fautifs. Les montants recouvrés relatifs aux demandes de l'année en cours sont comptabilisés dans ces comptes. Les montants recouvrés relatifs aux demandes des années précédentes sont comptabilisés dans les recettes.

D) **Frais d'administration**

Les frais d'administration (p. ex. salaires, avantages sociaux, transport et communication, services et fournitures et équipement) sont remboursés au cours de l'exercice à même les fonds du Trésor. À la fin de chaque exercice, le lieutenant-gouverneur en conseil autorise le paiement, à même le Fonds, du montant nécessaire au remboursement du Trésor pour les frais engagés dans le cadre de l'administration du Fonds.

4. **État de la situation financière**

A) **Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles**

Le solde du Fonds déposé auprès du ministre des Finances est conservé dans un compte du Trésor à vocation spéciale et figure à la colonne passif de l'État de la situation financière de la province de l'Ontario.

B) Comptes débiteurs

Les dossiers du Fonds prévoient un portefeuille des comptes débiteurs, qui compile au fil des années les sommes remboursées aux victimes non-assurées dans le cadre des règlements à l'égard de la responsabilité civile. Conformément à la loi, ces remboursements, qui deviennent des comptes débiteurs, peuvent être récupérés auprès des conducteurs non-assurés. Le processus pour la provision pour créances douteuses fait appel à une méthode de classement chronologique modifiée pour s'adapter au processus de remboursement du Fonds. Au 31 mars 2003, les comptes débiteurs se chiffraient à 47,7 millions \$ (48,3 millions \$ en 2002). La provision pour créances douteuses atteignait 29,5 millions \$ (28,8 millions \$ en 2002), ce qui laissait une valeur de réalisation nette de 18,2 millions \$ (19,5 millions \$ en 2002).

C) Gains éventuels

Certains des versements provenant du Fonds revêtent la forme de règlements échelonnés à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents. La période de garantie relative à ces règlements varie de 10 à 25 ans. Pendant cette période, en cas de décès du requérant, les intérêts réversifs reviendront à Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario représentée par le ministre des Finances.

À titre de renseignement, même si la probabilité que le requérant décède pendant la période de garantie est faible, le Fonds a néanmoins calculé le montant approximatif des intérêts réversifs au 31 mars 2003.

Au 31 mars 2003, les sommes versées par le Fonds à l'égard des règlements relatifs aux indemnités d'accidents de véhicules automobiles sous forme de règlements échelonnés se chiffraient à environ 5,5 millions \$ (4,4 millions \$ en 2002), et les intérêts réversifs applicables atteignaient environ 3,8 millions \$ (2,6 millions \$ en 2002).

D) Actif immobilisé

Le coût de l'actif immobilisé, qui comprend les meubles, l'équipement et les modifications apportées aux locaux, est imputé aux résultats de la période pendant laquelle il est engagé.

E) Dette non capitalisée

Au 31 mars 2003, le Fonds était éventuellement responsable des demandes d'indemnité en traitement, des sinistres non encore signalés et des sommes nécessaires à leur règlement. En se fondant sur la valeur actuarielle, le montant approximatif des paiements qui seront requis pour toutes les années à venir en raison des demandes d'indemnité en traitement et des dettes à l'égard du règlement des sinistres atteint 124,0 millions \$ (107,9 millions \$ en 2002). Ce montant comprend une provision de 7,3 millions \$ (5,8 millions \$ en 2002) pour les écarts défavorables. Une fois soustraits le solde de 7,0 millions \$ (12,2 millions \$ en 2002) du Fonds et le montant de 18,2 millions \$ (19,5 millions \$ en 2002) en comptes débiteurs nets (voir la section Comptes débiteurs plus haut), il reste une dette non capitalisée de 98,8 millions \$ (76,2 millions \$ en 2002).

Durant l'exercice 2003-2004, il est prévu de rembourser 14,4 millions \$ (13,0 millions \$ en 2002) sur le montant total de 124,0 millions \$ (107,9 millions \$ en 2002).

Compte tenu de la situation du Fonds et des montants qui y sont prélevés au cours d'une période donnée, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner qu'y soit versé un montant jugé nécessaire ou suffisant prélevé sur le Trésor.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS**Responsabilité de la direction**

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée de ses actifs et passifs et la protection efficace de ses actifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-contre.



Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction



James Maxwell
*Chef de l'administration
et des finances*

Toronto, Canada
Le 30 janvier 2003

Rapport des vérificateurs

KPMG s.r.l.

**Au Conseil d'administration de la
Société ontarienne d'assurance-dépôts**

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 2002, ainsi que les états des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2002, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l.

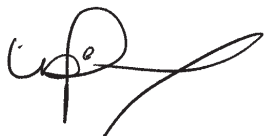
Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 30 janvier 2003

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS**État de la situation financière****AU 31 DÉCEMBRE 2002, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)**

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
ACTIF		
Encaisse	1 218 \$	1 213 \$
Placements (note 2)	44 438	35 457
Revenu de primes à recevoir	2 219	1 055
Débiteurs et intérêts à recevoir	356	1 001
Avances d'assurance-dépôts recouvrables	3 946	2 757
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 3 077 \$ (2001 - 2 930 \$))	256	320
	<u>52 433 \$</u>	<u>41 803 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	1 948	1 959
Revenu de primes reporté	2 280	1 130
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 4)	5 066	9 749
Total du passif	<u>9 294</u>	<u>12 838</u>
VALEUR NETTE		
Fonds de réserve d'assurance-dépôts	43 139	28 965
	<u>52 433 \$</u>	<u>41 803 \$</u>

Éventualités (note 10)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,


, administrateur



, administratrice

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS**État des résultats d'exploitation et de l'évolution du fonds de réserve d'assurance-dépôts****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)**

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
REVENUS		
Revenu de primes	14 110 \$	13 916 \$
Divers	1 190	1 643
	<u>15 300</u>	<u>15 559</u>
DÉPENSES		
Recouvrement de pertes	(5 116)	(3 817)
Salaires et charges sociales	4 220	4 120
Commission sur prêt et intérêts débiteurs	16	14
Frais d'exploitation	2 607	2 637
Recouvrement de frais d'exploitation	(601)	(1 241)
	<u>1 126</u>	<u>1 713</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	14 174	13 846
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	<u>28 965</u>	<u>15 119</u>
Fonds de réserve d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	<u>43 139 \$</u>	<u>28 965 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE D'ASSURANCE-DÉPÔTS**État des flux de trésorerie****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2002, AVEC CHIFFRES CORRESPONDANTS DE 2001 (EN MILLIERS DE DOLLARS)**

	<u>2002</u>	<u>2001</u>
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédents des revenus sur les dépenses	14 174 \$	13 846 \$
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Recouvrement de pertes	(5 116)	(3 817)
Gains sur la cession d'immobilisations	(2)	-
Amortissement	151	180
	<u>9 207</u>	<u>10 209</u>
Évolution des éléments suivants :		
Revenu de primes à recevoir	(1 164)	(1 055)
Débiteurs et intérêts à recevoir	645	(756)
Créditeurs et charges à payer	(11)	321
Revenu de primes reporté	1 150	1 130
	<u>620</u>	<u>(360)</u>
Montants nets d'assurance-dépôts (avancés) recouverts (note 4)	<u>(756)</u>	<u>3 351</u>
	<u>9 071</u>	<u>13 200</u>
Placements :		
Acquisition d'immobilisations	(88)	(158)
Produits de la vente d'immobilisations	3	-
	<u>(85)</u>	<u>(158)</u>
Augmentation des liquidités	8 986	13 042
Liquidités, au début de l'exercice	<u>36 670</u>	<u>23 628</u>
Liquidités, à la fin de l'exercice	<u>45 656 \$</u>	<u>36 670 \$</u>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts payés pendant l'exercice	7 \$	9 \$

Les liquidités s'entendent de l'encaisse et des placements à court terme, moins les emprunts.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2002

Généralités

La Société ontarienne d'assurance-dépôts, « entreprise opérationnelle » de la province de l'Ontario, poursuit ses activités à titre de société sans capital social établie en vertu des dispositions de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions.

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres;
- agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et credit unions;
- promouvoir des normes de saines pratiques commerciales et financières;
- effectuer la collecte et la publication de statistiques;
- fournir de l'aide financière aux établissements membres;
- agir à titre d'administrateur des établissements membres;
- réduire le plus possible le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnisations.

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de cotisations lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année les montants des primes. Elle présente au gouvernement de l'Ontario ses recommandations concernant les primes à percevoir, en vue de leur examen et de leur intégration dans les règlements en apportant à ces derniers les modifications nécessaires.

En outre, les emprunts de la Société, le cas échéant, font l'objet d'une garantie de la part du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. La garantie porte sur un montant maximal de 75 millions \$ et elle arrivera à échéance le 31 décembre 2003. En plus de la commission de garantie à raison de 0,5 % du solde moyen en fin de journée de tout titre de créance bénéficiant de la garantie du ministre, la province de l'Ontario fait payer un droit de 5 points de base sur la partie inutilisée de toute facilité de crédit garantie pour la période se terminant le 31 décembre de chaque année pendant laquelle la nouvelle garantie est en vigueur.

1. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ils ne tiennent pas compte de l'actif, du passif ni des activités des caisses populaires/credit unions auprès desquelles la Société a été désignée comme liquidateur.

a) Revenu de primes :

La SOAD a adopté un régime de primes différentielles appliqué, selon un système de classification des risques, aux dépôts assurés détenus par les établissements membres. Les revenus tirés des primes sont comptabilisés une fois qu'ils ont été encaissés.

b) Provision pour pertes :

La provision pour pertes comprend les avances à titre d'assurance-dépôts et la charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'avait été versée à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes. Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées dans les situations qui, de l'avis de la direction, ont toutes les chances d'entraîner des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes est fixée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent au mouvement des caisses populaires/credit unions. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience historique en matière de pertes encourues précédemment. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement par rapport aux estimations de la direction.

c) Prestations de pension :

La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés permanents non contractuels. Elle impute à ses résultats le coût des prestations de pension gagnées par les employés pendant que ceux-ci sont à son service. Les dépenses de pension représentent un pourcentage fixe des revenus des employés, plus la contribution de contrepartie des employés jusqu'à un maximum de 4 %. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

d) Futures prestations de retraite autres que la pension :

Les futures prestations de retraite autres que la pension sont des prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. La SOAD les inscrit à titre de charges à payer au titre de ces régimes pendant que les employés lui fournissent les services nécessaires pour les obtenir. Les coûts de ces futures prestations de retraite autres que la pension auxquelles les employés peuvent prétendre sont déterminés sur une base actuarielle. Les charges à payer pour couvrir ces coûts représentent les futures dépenses actualisées pour les retraités actuels ainsi que celles pour la période d'activité des employés actuels jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

e) Placements :

Les placements comprennent les investissements à revenu fixe à court terme et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût. L'escompte est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des investissements.

f) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à un taux annuel de 20 %. Les ordinateurs ainsi que les logiciels et l'équipement connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, et les automobiles, selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 24 % par an.

2. Placements

Les placements ont des échéances de moins d'un an. Leur rendement moyen pondéré est de 2,84 % (3,58 % en 2001). En conformité avec la politique de placement de la Société et la législation y afférente, tous les contrats de placement sont à taux fixes, portent sur des titres extrêmement liquides et ont au moins la cote R-1 « Middle » sur l'échelle du DBRS.

	2002	2001
	<i>(en milliers)</i>	
Bons du Trésor - Canada	31 997 \$	19 092 \$
Bons du Trésor - Ontario	8 960	7 383
Billets à ordre - autres provinces	1 984	4 989
Acceptations bancaires	1 497	3 993
Total des placements	44 438 \$	35 457 \$

3. Emprunts

La Société a des facilités de crédit renouvelables, approuvées par l'Office ontarien de financement, organisme qui gère la garantie du ministre comme suit :

	Crédit maximum disponible	En cours au 31 déc. 2002
	<i>(en milliers)</i>	
Banque à charte canadienne	20 000 \$	Néant

Les emprunts sont garantis en vertu de la garantie du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. Le taux d'intérêt de la marge de crédit est égal aux taux des acceptations bancaires plus 14 points de base.

La Société paie un droit annuel de cinq points de base à terme échu à la Province de l'Ontario sur la partie inutilisée de cette marge de crédit auprès de la Banque à charte canadienne. La commission d'engagement perçue par la Banque à charte est de trois points de base sur le montant moyen inutilisé de la marge, payable tous les trimestres à terme échu.

4. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif de l'état de la situation financière comme « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts ».

	2002	2001
	<i>(en milliers)</i>	
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, au début de l'exercice	9 749 \$	12 167 \$
Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance au cours de l'exercice	-	3 525
Diminution de la charge à payer pour pertes d'assurance au cours de l'exercice précédent	(5 116)	(7 342)
Recouvrement net de pertes d'assurance-dépôts	(5 116)	(3 817)
Augmentation (diminution) des avances d'assurance-dépôts recouvrables	1 189	(1 952)
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts, à la fin de l'exercice	(5 066)	(9 749)
Montants nets des avances (recouvrements) d'assurance-dépôts	756 \$	(3 351) \$

La provision générale pour pertes comprise dans la « Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts » s'élevait à 3 000 000 \$ (3 000 000 \$ en 2001). Elle est calculée suivant la méthode décrite à la note 1 b).

En octobre 2001, la Société a aidé financièrement un établissement membre en achetant ses billets subordonnés pour un montant de 350 000 \$. Au 31 décembre 2002, elle a radié le montant intégral de ces billets, la direction ayant estimé que leur remboursement est peu probable.

5. Engagements en vertu d'un contrat de location

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998 et il prendra fin le 5 août 2007. Le loyer minimum annuel futur est de 140 000 \$. De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes.

6. Impôts sur le revenu

La Société est imposable en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Les pertes qu'elle a accumulées, pour un montant de 42 283 000 \$, aux fins de l'impôt sur le revenu, viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant (en milliers)
1996	2003	7 566
1997	2004	7 449
1998	2005	6 885
1999	2006	5 975
2000	2007	4 992
2001	2008	4 191
2002	2009	5 225
		<u>42 283 \$</u>

7. Régime de retraite

La Société a réduit considérablement son régime de pension à prestations déterminées et, comme l'ont voulu ses employés d'alors, elle a transféré les valeurs actuarielles pour services passés atteintes au 31 décembre 1998 dans un régime à cotisations déterminées. Dans la révision du régime, elle a tenu compte de tous les coûts des prestations pour services passés. En 2002, elle s'est acquittée de toutes les obligations contractées au titre de l'ancien régime de pension à prestations déterminées. La charge de retraite imputée aux résultats de 2002 en vertu du régime à cotisations déterminées s'est élevée à 319 000 \$ (310 000 \$ en 2001).

8. Prestations futures de retraite autres que la pension

La Société comptabilise la valeur actuelle des futures prestations de retraite autres que la pension. La provision actuarielle constituée au 31 décembre 2002 s'élève à 708 000 \$ (652 000 \$ en 2001). Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, y compris les intérêts, sont de 81 000 \$ (75 000 \$ en 2001). Ces coûts peuvent faire l'objet d'une réévaluation actuarielle au cas où

d'autres gains et pertes se produiraient.

Les hypothèses de départ de l'évaluation actuarielle des futures prestations ont été les suivantes : un taux d'intérêt de 6,75 %, un taux de croissance des salaires de 4,0 %, un taux annuel d'accroissement des frais médicaux et dentaires de 12,0 %, baissant graduellement à 5 % par an sur huit ans.

9. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 84 000 \$ (75 000 \$ en 2001). Le total des frais des administrateurs s'élève à 53 000 \$ (47 000 \$ en 2001). Les indemnités journalières sont de 500 \$ pour le président et de 300 \$ pour les autres administrateurs.

10. Éventualités

La Société fait l'objet de plusieurs actions en justice qui lui ont été intentées dans le cours normal de ses activités, quand elle agissait à titre d'administrateur ou de liquidateur mais, de l'avis de la direction, elle obtiendra gain de cause. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

11. Divulgaration de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, qui comprennent l'encaisse, les placements, le revenu de primes à recevoir, les débiteurs et intérêts à recevoir et les crédi-teurs et charges à payer, se rapproche de la valeur comptable.

La juste valeur des avances d'assurance-dépôts recouvrables et de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, vu qu'il n'est pas possible de le faire de façon suffisamment fiable.

12. Rémunération

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public.

Employé	Titre	Rémunération	Avantages imposables*
Brydges, Barry	Vice-président, Services de la stabilisation	127 319 \$	10 519 \$
Burgman, John	Chef de l'information	109 196 \$	11 718 \$
Charbonneau, Robert	Vice-président, Assurance	133 200 \$	10 565 \$
Foster, C. William D	Vice-président, Gestion de l'actif et recouvrements	140 781 \$	9 914 \$
Maxwell, James	Chef de l'administration et des finances	123 519 \$	11 676 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	193 239 \$	10 624 \$

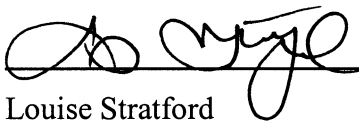
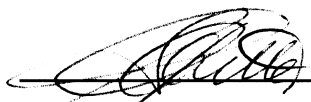
* Comprennent l'assurance-vie collective imposable, le

BUREAU DU TUTEUR ET CURATEUR PUBLIC**Responsabilité de la direction relativement à l'information financière**

La direction est responsable des états financiers et de toutes les autres informations présentées dans les états financiers. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus et, le cas échéant, incluent des montants calculés selon les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Le Bureau du Tuteur et curateur public s'est engagé à respecter les normes les plus élevées d'intégrité dans la prestation de ses services. La direction a élaboré des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qu'elle respecte afin de fournir des assurances raisonnables de la fiabilité de l'information financière et de la protection des actifs. Des vérifications internes sont effectuées en vue d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion, et des rapports sont remis à la Tutrice et curatrice publique et à son comité de gestion.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial. Il est de la responsabilité du vérificateur provincial de déclarer s'il estime que les états financiers présentent fidèlement l'information financière conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport du vérificateur précise l'étendue de l'examen du vérificateur et son opinion.


Louise Stratford
Tutrice et curatrice publique
Sharon Yetter
Directrice financière

Le 31 juillet 2003

Rapport du vérificateur

Au Tuteur et curateur public de l'Ontario
et au Procureur général

J'ai vérifié le bilan du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2003, les états des soldes du Fonds des successions et fiducies et du Fonds d'administration, l'état des recettes et des dépenses – Fonds d'administration non affecté, l'état des recettes et des dépenses – Fonds des projets spéciaux, l'état de l'évolution de l'encaisse – Fonds d'administration, l'état des recettes et des dépenses – Successions et fiducies et l'état de l'évolution de l'encaisse – Successions et fiducies de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Tuteur et curateur public. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Tuteur et curateur public de l'Ontario au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de ses activités – Fonds d'administration non affecté, de ses activités – Fonds des projets spéciaux, de ses activités – Successions et fiducies, de son encaisse – Fonds d'administration et de son encaisse – Successions et fiducies pour l'exercice terminé à cette date, selon les conventions comptables expliquées dans le Résumé des principales politiques comptables.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.R. McCarter'.

Toronto (Ontario)
Le 11 juin 2003

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Bilan

(en milliers de dollars)

Le 31 mars 2003

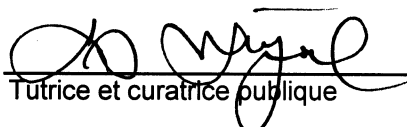
	Successions et fiducies		Fonds d'administration	
	2003	2002	2003	2002
Actif				
Espèces	122 \$	1079 \$	165 \$	744 \$
Comptes débiteurs	3518	4113	1637	2179
Oblig. et autres émiss. oblig.	18395	21249	-	-
Placements (annexe A)	819188	780061	5152	12196
Fonds diversifié (annexe B)	60478	72872	46184	50509
Autres élém. d'actif (annexe C)	97128	85565	-	-
	998829 \$	964939 \$	53138 \$	65628 \$

Passif et soldes des fonds

Comptes créditeurs	1833 \$	1801 \$	3593 \$	4522 \$
Provision des intérêts différés (Note 5)	-	-	-	8100
	1833 \$	1801 \$	3593 \$	12622 \$
Soldes des fonds	996996	963138	49545	53006
	998829 \$	964939 \$	53138 \$	65628 \$

Éventualités (Note 6)

Au nom du Tuteur et curateur public de l'Ontario



Tutrice et curatrice publique



Directrice financière

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
 État des soldes du Fonds des successions et fiducies
 (en milliers de dollars)

Le 31 mars	2003	2002
Mineurs	365505 \$	366081 \$
Patrimoines de clients	351226	337827
Parties en litige	154668	132956
Patrimoines de la Couronne (note 1)	76687	77671
Fonds en fiducie pour cimetières	19497	18827
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	12623	14215
Successions non administrées	6291	5773
Biens appartenant à des sociétés dissoutes	4622	4202
Fiducies de sociétés	3062	3060
Titres de bien-fonds	2815	2526
	996996 \$	963138 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
État des soldes du Fonds d'administration
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2003

	Caisse d'assurance	Caisse des projets spéciaux	Fonds réservés dans les cas de litige	Caisse de provision pour créances douteuses	Fonds d'aide financière pour l'évaluation de la capacité	Fonds non affectés	Total 2003	Total 2002
Solde, au début de l'exercice	200 \$	1547 \$	2000 \$	100 \$	100 \$	49059 \$	53006 \$	51529 \$
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	-	(4614)	-	-	-	1675	(2939)	2077
Disposition accrue de fonds d'assurance	1200					(1200)		
Dem. de régl. durant l'exercice	(334)	-	(171)	-	(17)	-	(522)	(600)
Transferts								
Rembours. des demandes de régl.	334	-	171	-	17	(522)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	1400 \$	(3067) \$	2000 \$	100 \$	100 \$	49012 \$	49545 \$	53006 \$

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État des recettes et des dépenses - Fonds d'administration non affecté
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2003	2002
Recettes		
Droits perçus		
Patrimoines de clients	10667 \$	10095 \$
Mineurs	3016	2701
Patrimoines de la Couronne	2107	1761
Parties en litige	898	719
Successions - charge d'exécuteur testamentaire	558	289
Biens appartenant à des sociétés de bienfaisance	146	156
Fonds en fiducie pour cimetières	176	166
Biens appartenant à des sociétés dissoutes/Fiducies de sociétés	13	33
Biens probablement en déshérence	-	5
	17581	15925
Recettes nettes de placements (annexe D)	1810	969
Intérêts bancaires, déduction faite des frais	(390)	(360)
Transfert aux fonds spéciaux de projets	(1420)	-
	17581	16534
Dépenses		
Traitements et salaires	18587	17823
Avantages sociaux (Note 3)	3262	3053
Services	2539	2295
Transports et communications	1412	1421
Fournitures et matériel	634	288
	26434	24880
Moins montant reçu du ministère du Procureur général	(10528)	(8876)
	15906	16004
Excédent des revenus par rapport aux dépenses pour l'exercice	1675 \$	530 \$

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
 État des recettes et des dépenses - Fonds des projets spéciaux
 (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2003	2002
Recettes		
Recettes des placements au Fonds diversifié	1254 \$	1232 \$
Plus-value non réalisée du Fonds diversifié	(5994)	1311
Recettes nettes de fonds investis	1420	-
	(3320)	2543
Dépenses		
Traitements et salaires	175	300
Services	1119	696
	1294	996
Excédent des revenus par rapport aux dépenses pour l'exercice	(4614) \$	1547 \$

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
 État de l'évolution de l'encaisse - Fonds d'administration
 (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2003	2002
Encaisse fournie par (utilisée dans)		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(2939) \$	2077 \$
Ajustements pour rapprocher l'excédent des recettes sur les dépenses en vue de déduire l'encaisse fournie par les activités de fonctionnement		
Gain (Perte) sur les ventes des placements	(987)	1519
Amortissement (plus-value) non réalisé du fonds diversifié	5994	(1311)
Demandes de règlement durant l'exercice	(522)	(600)
Comptes débiteurs	542	516
Comptes créditeurs	(929)	784
Intérêts courus	(8100)	500
	(6941)	3485
Activités de placement		
Ventes (acquisitions) de placements, nettes	6362	(2851)
Augmentation (réduction) de l'encaisse durant l'exercice	(579)	634
Encaisse, au début de l'exercice	744	110
Encaisse, à la fin de l'exercice	165 \$	744 \$

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario
 État des recettes et des dépenses - Successions et fiducies
 (en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2003	2002
		(non vérifié)
Recettes		
Recettes de pension	53912 \$	48395 \$
Recettes de placements	51505	48170
Avantages sociaux	42156	40378
Autres recettes	17305	15887
	164878	152830
Dépenses		
Installations	66871	64406
Honoraires du TCP (net)	19778	17620
Allocations	20616	18337
Frais de subsistance	7073	6554
Frais immobiliers	5293	2778
Impôt sur le revenu	5055	4405
Frais funéraires	4489	3926
Frais médicaux	3091	2771
Services publics	1574	1307
Assurance	543	412
Autres dépenses	8855	7203
	143238	129718
Excédent des revenus par rapport aux dépenses pour l'exercice	21640 \$	23111 \$

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

État de l'évolution de l'encaisse - Successions et fiducies
(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2003	2003	2002
		(non vérifié)
Encaisse fournie par (utilisée dans)		
Activités de fonctionnement		
Excédent des recettes sur les dépenses pour l'exercice	21640 \$	23111 \$
Ajustements pour rapprocher l'excédent des recettes sur les dépenses en vue de déduire l'encaisse fournie par les activités de fonctionnement		
Moins-value (plus-value) non réalisée de placements dans le Fonds d'investissement	8391	(1559)
Comptes débiteurs	595	(640)
Comptes créditeurs	32	(591)
Autres éléments d'actif	(11563)	1253
	19095	21574
Activités de placement		
Cession des obligations des clients et d'autres placements par emprunt	2854	3447
Rachat (achat) net de placements	(39127)	(4046)
Apport (distribution) de capitaux nets de clients	12218	(11428)
Placements dans le Fonds diversifié		
Rachat (achat) net	4003	(7167)
	(20052)	(19194)
Augmentation (réduction) de l'encaisse durant l'exercice	(957)	2380
Encaisse (dettes bancaires) au début de l'exercice	1079	(1301)
Encaisse, à la fin de l'exercice	122 \$	1079 \$

Le résumé des principales politiques comptables et les notes ci-joints font partie intégrante des états financiers.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2003

Nature des opérations

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario est investi, en vertu d'un certain nombre de lois, de plusieurs fonctions qui comprennent essentiellement les responsabilités suivantes :

- ◆ la gestion des biens des adultes incapables;
- ◆ l'administration de la masse successorale de personnes décédées en Ontario sans testament et sans proche parent en Ontario;
- ◆ le regroupement des biens au nom de la Couronne conformément à la *Loi sur les biens en déshérence*, lorsque le propriétaire de ces biens est inconnu ou lorsque le propriétaire est une société qui n'existe plus;
- ◆ la gestion des fonds, hypothèques et valeurs mobilières consignés ou déposés auprès du comptable de la Cour supérieure de justice au nom de mineurs et de justiciables;
- ◆ un rôle de surveillance générale des biens des sociétés de bienfaisance.

Méthode de comptabilité

Le Bureau du Tuteur et curateur public suit les principes comptables généralement reconnus au Canada, sauf en ce qui concerne les points ci-après :

- (i) Biens en immobilisation – Les biens de la nature d'une immobilisation achetés par le ministère du Procureur général et le Tuteur et curateur public ne sont pas capitalisés et sont imputés aux dépenses du Tuteur et curateur public durant l'année d'acquisition.
- (ii) Autres biens des successions et fiducies – Les autres biens détenus au nom de clients sont comptabilisés à la valeur marchande, comme il est expliqué dans les principales politiques comptables relatives à ces articles.

Successions et fiducies

Les successions et fiducies représentent les comptes pour lesquels le Tuteur et curateur public de l'Ontario agit comme tuteur, curateur ou fiduciaire de la succession en vertu de la *Loi sur la prise de décisions au nom d'autrui*, la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, la *Loi sur l'administration des successions par la Couronne* et diverses autres lois.

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est le compte de fonctionnement du Tuteur et curateur public. On y dépose les droits perçus en contrepartie des services rendus pour chaque succession et fiducie, conformément au barème des droits créé conformément à la *Loi sur le Tuteur et curateur public* et pour payer des dépenses de fonctionnement d'exploitation.

Les soldes de trésorerie du Fonds d'administration qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement sont investis, tout comme les liquidités des successions et fiducies. Les intérêts créditeurs nets de ces placements sont virés au compte du Fonds d'administration, après distribution des intérêts versés sur les fonds des successions et fiducies, conformément aux taux d'intérêt prévus en application de la Loi.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2003

Les fonds affectés à des buts spécifiques sont identifiés ci-dessous.

Caisse d'assurance

La *Loi sur le Tuteur et curateur public* et les règlements pris en application de la Loi prévoient qu'une caisse d'assurance doit être constituée en vue de supporter certaines pertes dont le Tuteur et curateur public pourrait avoir à assumer la responsabilité.

Au cours de l'exercice, la caisse d'assurance a reçu un remboursement de 333 592 \$ (401 089 \$ en 2002) du Fonds non affecté.

Fonds des projets spéciaux

Le Fonds des projets spéciaux a été constitué pour prévoir le financement des projets spéciaux importants de l'organisme. Les recettes provenant du Fonds non affecté, investis dans le Fonds diversifié et les fonds à revenu fixe, sont intégrés aux recettes du Fonds des projets spéciaux. Le financement actuel est affecté au développement et à la mise en oeuvre d'un nouveau système de technologie de gestion des fiducies.

Caisse de réserve dans les cas de litige

L'objectif de cette caisse est de couvrir les dépenses et coûts juridiques du Tuteur et curateur public engagés au nom de la partie adverse ou ceux qui sont engagés au nom de ses clients dans les cas de conflits.

Au cours de l'exercice, la caisse a reçu des remboursements de 171 402 \$ (187 110 \$ en 2002) du fonds non affecté au titre de frais de justice engagés au nom de clients.

Caisse de provision pour créances douteuses

L'objectif de cette caisse est de couvrir tous les comptes-clients lorsque le Tuteur et curateur public a avancé des fonds au nom d'un client et a imposé un privilège d'origine législative conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, mais qu'il n'arrive pas à recouvrer le montant du client.

Fonds d'aide financière pour l'évaluation de la capacité

Le Fonds a été créé pour couvrir les honoraires des évaluateurs de la capacité dans les cas où un client n'est pas en mesure de payer les frais d'une évaluation ou une réévaluation.

Durant l'exercice, la caisse a reçu un remboursement de 16 921 \$ (11 731 \$ en 2002) du fonds non affecté.

Espèces et quasi-espèces

La rubrique portant sur les espèces, telle qu'elle est présentée dans l'état de l'évolution de l'encaisse, comprend les soldes des espèces et quasi-espèces, détenus dans des comptes spécialement affectés au fonds d'administration. Les espèces et les quasi-espèces comprennent les fonds en caisse, les avoirs dans des comptes bancaires ainsi que les dépôts à court terme, le cas échéant, avec

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2003

échéance de moins de 90 jours.

Placements

Fonds placés

Les fonds sont placés dans des effets à revenu fixe de haute qualité, régis par les lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et par les directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et la maximisation du rendement. Cela comprend les fonds en fiducie en dollars américains dans les cas où les tribunaux ordonnent au comptable de la Cour supérieure de justice de conserver ces fonds en devises américaines.

Les fonds placés sont présentés au coût rajusté, compte tenu de l'amortissement des primes ou des escomptes sur l'achat durant la période jusqu'à l'échéance, lorsque ces titres sont intentionnellement détenus jusqu'à l'échéance.

Les intérêts créditeurs sont distribués aux participants selon un taux d'intérêt prescrit, approuvé par le comité consultatif sur les placements du Tuteur et curateur public.

Fonds diversifié

Le Tuteur et curateur public a établi un fonds diversifié qui comprend des actions et des valeurs à revenu fixe de haute qualité. Ce fonds a été créé en août pour fournir une solution de rechange aux clients dont l'unique objectif de placement exige une stratégie de placement plus large à plus long terme. Le fonds est assujéti aux lignes directrices de la *Loi sur les fiduciaires* en matière de placements et aux directives et limites fixées par le Bureau du Tuteur et curateur public, l'accent étant mis sur la conservation du capital et l'amélioration du pouvoir du capital à long terme. Le Fonds d'administration participe au Fonds diversifié. (Voir Annexe E)

Les rendements de placement sur ce fonds sont dévolus directement aux participants et les placements sont présentés à la valeur marchande.

Actions et obligations des successions et fiducies

Les actions et obligations des successions et des fiducies sont inscrites à leur valeur marchande au moment de la prise en charge des successions et des fiducies. Un rajustement annuel, pour faire correspondre la valeur de ces titres à leur valeur marchande, au moins, est fait le 31 décembre de chaque année. Des réévaluations occasionnelles sont également faites au cours de l'année.

Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont inscrits à leur valeur d'expertise au moment de la constitution de la fiducie et font l'objet de réévaluations périodiques.

Assurance-vie

L'assurance-vie est inscrite à sa valeur de rachat nette au moment de la constitution de la fiducie et est réévaluée tous les deux ans.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Résumé des principales politiques comptables

Le 31 mars 2003

Conversion de devises

Les devises étrangères sont converties en dollars canadiens de la manière suivante :

À la date de transaction, chaque actif, passif, recette ou dépense est converti en dollars canadiens au taux de change en vigueur à cette date.

À la fin de l'année, les actifs et passifs monétaires en dollars américains sont convertis en dollars canadiens en appliquant le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes résultant de l'opération de change sont inclus dans les recettes de la période en cours. Au 31 mars 2003, le Tuteur et curateur public détenait uniquement des dollars américains en devises étrangères.

Utilisation des prévisions

La préparation des états financiers conformément aux politiques comptables indiquées ci-dessus exige que la direction fasse des prévisions et hypothèses qui concernent les montants déclarés d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants déclarés des recettes et dépenses durant la période déclarée. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviennent plus tard disponibles.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

1. Fonds dévolus à la Couronne

La *Loi sur les biens en déshérence* autorise le Tuteur curateur public à prendre possession des biens vacants échus par droit à la Couronne, conformément aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit des successions*, de la *Loi sur les sociétés par actions*, ou en vertu de la *common law*. Les biens ainsi reçus par le Tuteur et curateur public et qui ne sont pas réclamés au bout de 10 ans sont affectés au Trésor de la province.

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice. Au cours de l'exercice 2002, la somme de 257 555 \$ a été transférée à la province.

2. Transferts au Trésor

Conformément au paragraphe 9(5) de la *Loi sur le Tuteur et curateur public*, le lieutenant-gouverneur en conseil peut ordonner le versement du solde créditeur du Fonds d'administration au Trésor de la province.

Aucun transfert au Trésor de la province n'a eu lieu durant l'exercice.

3. Régime de prestations de retraite futures

Le Tuteur et curateur public assure des prestations de retraite à ses employés en contribuant à la caisse de retraite des fonctionnaires et la caisse de retraite du Syndicat des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario, qui sont des régimes de pension à prestations déterminées multientreprises. Ces régimes sont comptabilisés comme des régimes de pension à prestations déterminées, l'organisme n'ayant pas les renseignements suffisants pour appliquer la comptabilité des régimes de pension à prestations déterminées. Les dépenses représentent la contribution de l'organisme aux régimes durant l'exercice. La part des contributions du Tuteur et curateur public à ces fonds durant l'exercice était de 986 603 \$ (799 384 en 2002) et est comprise dans les avantages sociaux à l'état des recettes et des dépenses – Fonds non affecté. Le coût des prestations salariales n'ouvrant pas droit à pension pendant la retraite est payé par le Secrétariat du Conseil de gestion et n'est pas inclus dans l'état des recettes et des dépenses – Fonds non affecté.

4. Hypothèques et valeurs mobilières en fiducie

En sa capacité de comptable de la Cour supérieure de justice, le Tuteur et curateur public agit également comme dépositaire d'hypothèques d'un montant de 1 004 108 \$ (501 133 \$ en 2002) et de diverses valeurs mobilières et documents d'une valeur nominale de 3 928 285 \$ (3 709 732 \$ en 2002). Ces montants ne sont pas exprimés dans les états financiers car le Tuteur et curateur public n'agit pas comme fiduciaire de ces fonds mais simplement comme dépositaire au nom du client. Le Tuteur et curateur public en sa capacité de dépositaire détient aussi des lettres de crédit, des cautions de privilège, des cautions de tutelle et des garanties d'exécution pour les parties en litige.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2003

5. **Provision des intérêts différés**
Cette disposition devait couvrir toutes les pertes potentielles des stratégies de placement. On a déterminé que les fonds n'étaient plus requis pour couvrir des pertes et le montant total de 8 100 000 \$ a été distribué aux successions et fiducies.
6. **Éventualités**

Le Tuteur et curateur public prend part à diverses poursuites judiciaires dans le cadre de ses activités courantes et on ne peut prévoir à l'heure actuelle l'issue de ces poursuites ni la façon dont elles seront réglées.
7. **Données comparatives**
Certains des chiffres comparatifs ont été reclassifiés pour être conformes à la présentation actuelle.

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe A - Placements

(en milliers de dollars)

Le 31 mars		2003	2002
Espèces		3691 \$	13893 \$
Intérêts courus		10101	11443
Placements à court terme		483248	91641
		497040	116977
Placements à long terme			
Obligations de sociétés	(i)	51436	170450
Obligations du gouvernement du Canada	(ii)	97919	187825
Gouvernements provinciaux	(iii)	117298	199874
Obligations d'établissements financiers	(iv)	60647	117131
		327300	675280
		824340 \$	792257 \$
Répartis comme suit :			
Successions et fonds en fiducie		819188 \$	780061 \$
Fonds d'administration		5152	12196
		824340 \$	792257 \$
Placements à long terme			
	Taux d'intérêt	Coût	Valeur marchande
(i) Obligations de sociétés			
1 - 3 ans	3.70 - 7.75%	51436 \$	51742 \$
3 ans +			
		51436	51742
(ii) Gouvernement fédéral			
1 - 3 ans	3.50 - 9.00%	97919	98955
3 ans +			
		97919	98955
(iii) Gouvernements provinciaux			
1 - 3 ans	4.87 - 8.25%	117298	118407
3 ans +			
		117298	118407
(iv) Établissements financiers			
1 - 3 ans	4.55 - 6.60%	26166	26533
3 ans +	5.10 - 8.40%	34481	34445
		60647	60978
		327300 \$	330082 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe B - Fonds diversifié

(en milliers de dollars)

Le 31 mars	2003	2002
Encaisse/(Dettes bancaires)	(18) \$	59 \$
Intérêts accrus	138	583
Billets à court terme	6822	6593
	6942	7235
Obligations	41480	45341
Actions canadiennes	31512	37356
Actions étrangères	26728	33449
	106662 \$	123381 \$
Répartis comme suit :		
Successions et fonds en fiducie	60478	72872
Fonds d'administration	46184	50509
	106662 \$	123381 \$

Annexe C - Autres éléments d'actifs (en milliers de dollars)

Le 31 mars	2003	2002
Immobilier	52620 \$	46587 \$
Titres et autres valeurs mobilières	37028	29376
Hypothèques et emprunts débiteurs	859	894
Assurance-vie	3145	3066
Autre	9808	9602
	103460	89525
Moins : hypothèques et emprunts débiteurs	6332	3960
	97128 \$	85565 \$

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario

Annexe D - Recettes des placements

(en milliers de dollars)

Pour l'exercice clos le 31 mars	2003	2002
		(non vérifié)
Recettes des placements	47904 \$	45856 \$
Gain (perte) sur la vente de placements	987	(1519)
	48891	44337
Moins : Les intérêts distribués aux successions et fiducies	47081	42868
La provision des intérêts différés (Note 5)	-	500
	47081	43368
	1810 \$	969 \$

Annexe E - Recettes (perte) du Fonds diversifié - Fonds d'administration (en milliers de dollars)

Pour l'exercice close le 31 mars	2003	2002
Recettes des placements	1254 \$	1232 \$
Plus-value non réalisée (amortissement) du Fonds diversifié	(5994)	1311
	(4740) \$	2543 \$

PERTES RADIÉES DES COMPTES

(En vertu de la Loi sur l'administration financière)
pour l'exercice clos le 31 mars 2003

Ministère

	\$
Finances	65 434 060,80
Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance	7 859 646,88
Formation, Collèges et Universités	4 931 222,90
Transports	2 620 471,99
Santé et Soins de longue durée	1 492 119,15
Affaires municipales et Logement	1 162 064,12
Services aux consommateurs et aux entreprises	368 854,14
Développement du Nord et Mines	266 116,00
Secrétariat du Conseil de gestion	138 073,86
Richesses naturelles	94 447,15
Agriculture et Alimentation	81 325,40
Entreprise, Débouchés et Innovation	52 267,00
Environnement et Énergie	11 368,50
Sûreté et Sécurité publique	4 732,64
Travail	50,00
TOTAL DES MINISTÈRES	84 516 820,53
Sociétés de développement de l'Ontario	311 252,00
RADIATIONS TOTALES	84 828 072,53

REMISE DE RECETTES DE 1 000 \$ ET PLUS

**(aux termes de la *Loi sur le ministère du Revenu*)
accordée pour l'exercice clos le 31 mars 2003**

Ministère des Finances

\$

GE Capital Mortgage Insurance Canada (GEMICO)

233 000

Le 3 février 2003, cette remise de la taxe de vente au détail a été accordée conformément à l'article 11 de la *Loi sur le ministère du Revenu*, concernant la remise d'intérêts payables par GEMICO sur les cotisations aux termes du paragraphe 20(3) de la *Loi sur la taxe de vente au détail*, pour la période antérieure au 1^{er} juillet 2001.

Cette exonération a été accordée pour éviter des répercussions exagérément punitives, à la lumière de la décision d'étendre l'exonération de la TVD qui s'applique aux droits de souscription d'assurance hypothécaire aux droits perçus par les assureurs privés. Il est équitable et dans l'intérêt public de renoncer aux obligations d'intérêts résultant de l'imposition de la pénalité.